INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. L'ABBÉ BOUTILLIER, CURÉ DE COULANGES

Conservateur des Archives Communales et Hospitalières de Nevers

PRÉCÉDÉ

D'UNE INTRODUCTION

PAR M. FÉLIX LE BLANC-BELLEVAUX, ANCIEN ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE.

VILLE DE NEVERS



NEVERS

Typographie de J. VINCENT, Imprimeur de la Mairie

6, Rue du Doyenné, 6

1876.

[redacted]

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. L'ABBÉ BOUTILLIER, CURÉ DE COULANGES

Conservateur des Archives Communales et Hospitalières de Nevers

PRÉCÉDÉ

D'UNE INTRODUCTION

PAR M. FÉLIX LE BLANC-BELLEVAUX, ANCIEN ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE.

VILLE DE NEVERS

NEVERS

Typographie de J. VINCENT, Imprimeur de la Mairie

6, Rue du Doyenné, 6

1876.



INTRODUCTION

Il faut avoir vu, comme nous, l'état dans lequel se trouvaient les Archives communales de la ville de Nevers, avant que M. l'abbé Boutillier en eût entrepris le classement, pour se faire une idée de tout le travail et de toute la patience qu'il a fallu à ce laborieux et intelligent archiviste pour mener son entreprise à bonne fin.

Qu'on se figure un amas de papiers entassés pêle-mêle sur le plancher d'une salle, les pièces modernes mêlées aux documents anciens; pas une liasse attachée, rien que des pièces isolées et éparses, froissées, couvertes de poussière et dévorées par l'humidité qui semblait en rendre la lecture impossible; les registres en lambeaux pour la plupart et à demi-rongés par la dent des rats, enfin le plus complet désordre, le plus inextricable chaos.

Comment ces Archives, si bien classées avant 1789 et dont les fragments d'inventaires qui nous restent témoignent du soin qu'on mettait autrefois à leur conservation, en étaient-elles arrivées à cet état de confusion que toute recherche y était littéralement impossible? Bien des causes avaient amené ce déplorable résultat. L'époque révolutionnaire n'est pas seule responsable du désordre de nos Archives, auquel elle a cependant largement concouru en brûlant les titres réputés féodaux, en mettant au pilon les titres ecclésiastiques et en convertissant en gargousses de précieux parchemins bien des fois séculaires. Les gouvernements qui suivirent, pour procéder d'une façon moins radicale n'en ont pas moins coopéré par leur négligence à la perte de nos Archives. Chose étonnante, la Restauration elle-même, qui, par son

origine, semblait devoir attacher plus de prix aux monuments du passé, la Restauration n'a pas montré pour nos Archives plus de tendresse que les gouvernements qui se sont succédés depuis 89 ; à peine, de loin en loin, quelques instructions réglant des points de détail. Ce n'est que depuis 1842 qu'on s'est occupé sérieusement du classement à nouveau des dépôts d'Archives, et depuis 1857 que des instructions ministérielles ont été adressées aux préfets, pour le classement et l'inventaire-sommaire des Archives communales antérieures à 1790 selon des cadres uniformes.

Quant aux causes particulières qui ont amené le désordre dans les Archives communales de Nevers, désordre actuellement remplacé par l'ordre le plus parfait, elles sont nombreuses aussi : Déménagements successifs pour lesquels on ne prenait aucun soin, l'administration se contentant, lorsqu'elle voulait affecter la salle des archives à une autre destination, de faire mettre pêle-mêle les papiers dans des sacs qu'on vidait sans plus de cérémonie sur le plancher de la nouvelle salle qui leur était destinée; — Effondrement d'une toiture qui laissa pendant plusieurs jours le dépôt exposé à la pluie, de telle sorte que, lorsque le dégât fut réparé, on trouva la plupart des papiers collés ensemble par l'humidité qui avait en beaucoup d'endroits fait disparaître l'écriture ; — Dilapidation du dépôt par des employés subalternes qui ne se gênaient pas pour prendre *dans le tas* le papier destiné à allumer le poële du bureau et les parchemins dont ils faisaient des couvertures à leurs cahiers. On connaît la réponse que fit l'un deux à quelqu'un qui lui reprochait d'avoir mutilé une magnifique charte d'abbaye du XIII° siècle dont les débris se trouvaient encore sur son bureau « mais elle était inutile, dit simplement cet inconscient vandale, puisque l'abbaye n'existe plus. »

Ainsi, indifférence des gouvernements, négligence des administrations, incurie des préposés à la garde des dépôts, accidents arrivés aux locaux qui les contenaient, dilapidations, tout avait concouru à mettre les différents dépôts d'archives de France et notamment celui qui nous occupe, dans le plus pitoyable état.

A différentes époques, cependant, des essais avaient été tentés pour remettre un peu d'ordre dans les Archives de Nevers, mais ces essais étaient toujours demeurés infructueux, soit par manque de persévérance chez ceux qui les avaient entrepris, soit peut-être aussi, faute des connaissances paléographiques indispensables pour un semblable travail. Toujours est-il que généralement, au bout de quelques semaines, le classement était abandonné comme impossible.

Vers 1860, le Maire de Nevers, M. Boucaumont, frappé du désordre qui régnait dans les Archives de la ville et qui, en rendant impossible toute recherche, tant de la part de l'administration que de celle des particuliers, nuisait gravement à la bonne et prompte expédition des affaires, aux intérêts de ses administrés et au développement de la science historique locale, M. le Maire, disons-nous, résolut de mettre fin à ce déplorable état de choses. Il s'adressa à un homme que ses goûts et ses études antérieures désignaient naturellement pour cette tâche et qui remplissait toutes les conditions nécessaires pour mener à bonne fin cette difficile entreprise.

M. l'abbé Boutillier fut nommé archiviste de la Ville, et se mit de suite à l'œuvre avec une ardeur qui ne s'est pas démentie ; dans le cours de ce long travail de classement, dans la confection de ses inventaires il déploya une patience, un courage et une science qui lui valurent à différentes reprises les éloges de M. le Ministre de l'Intérieur, informé par les inspecteurs généraux des archives.

La première opération, consista à séparer les papiers anciens des papiers modernes, c'est-à dire à diviser le dépôt en deux grandes parties, complètement distinctes : d'un côté, les documents antérieurs à 1790, de l'autre ceux postérieurs à cette époque. Cette longue opération, une fois terminée, les papiers postérieurs à 1790, ceux dans lesquels les recherches ont lieu le plus fréquemment, soit par l'administration, soit par les particuliers, ont été dépouillés les premiers et classés conformément aux instructions contenues dans la circulaire ministérielle du 16 juin 1842.

Puis on passa au classement méthodique des archives anciennes, c'est-à-dire antérieures à 1790. Elles furent classées par séries, conformément au cadre annexé à la circulaire du 25 août 1857. Les documents au nombre de seize mille environ, dont neuf cents en parchemin, ont été repartis en 375 liasses et 267 registres. Les deux parties du dépôt (ancienne et moderne) sont entièrement séparées dans la nouvelle salle des archives ; dans chacune de ces parties, complètement distinctes, et par une classification et par des lettres de séries différentes, les liasses sont enfermées dans des chemises uniformes, portant au dos des étiquettes indiquant la partie (ancienne ou moderne) à laquelle appartient la liasse, la lettre de série, le numéro des articles et un sommaire suffisamment explicatif des matières qui y sont contenues. Liasses et registres sont placés sur des tablettes établies à cet effet dans une salle spéciale, située à l'étage supérieur de l'Hôtel-de-Ville; le rayonnage a été disposé en travées dont chacune a son numéro et est surmontée d'une pancarte indiquant la lettre de série des articles contenus dans la travée.

Nous arrivons maintenant à la partie la plus délicate et aussi la plus intéressante du travail dont nous essayons de rendre compte : aux inventaires. Jusqu'ici nous avons vu l'archiviste aux prises avec un dépôt livré au plus complet abandon depuis près de trois quarts de siècle, par conséquent à réorganiser entièrement. Nous avons vu que, grâce à ses intelligents efforts, à sa persévérance, il avait su transformer un amas confus de papiers de toutes sortes, entassés pêle-mêle, en un dépôt parfaitement classé.

Un premier but était atteint. Ce qui nous restait des monuments du passé, ce qui avait échappé aux dilapidations, aux accidents de toute nature était désormais à l'abri de toute cause de destruction, en un mot les Archives communales de Nevers étaient méthodiquement classées, mais restait à en faire connaître le contenu au public, restait à mettre à même les chercheurs, les savants, à l'aide de ces matériaux remis au jour, de reconstituer l'histoire de la cité, des familles, des usages et des mœurs. C'est ce qu'à entrepris et exécuté avec un rare bonheur M. l'abbé Boutillier. L'inventaire-sommaire des Archives communales de Nevers, antérieures à 1790 qu'il publie aujourd'hui est rédigé avec un soin qui frappera certainement tous ceux qui prendront connaissance de ce très-intéressant travail. Ne pouvant analyser chaque pièce en particulier, ce qui l'aurait fait sortir du plan d'un inventaire-sommaire, il a su mettre en relief les documents principaux et grouper les autres, de manière à en donner une connaissance suffisante. Après avoir lu cet inventaire, on est initié en quelque sorte aux coutumes, aux usages de notre vieux Nivernais ; on connaît les titres constitutifs de la commune de Nevers, son ancienne administration, ses octrois, impôts, recettes, dépenses ; ses propriétés, ses revenus, ses charges ; les procès qu'elle a eu à soutenir, sa milice, ses corporations, etc., etc., etc.

Nous croyons ne pouvoir mieux faire, en terminant, que de mettre sous les yeux du lecteur, en suivant l'ordre de séries, un aperçu de ce très-curieux inventaire.

La série A.A. (titres constitutifs et politiques de la commune) renferme la copie collationnée de la charte du 17 juillet 1231, qui contient les priviléges accordés aux bourgeois, manants et habitants de Nevers, par le comte Guy et la comtesse Mathilde; — les pièces d'un curieux procès survenu en 1717, entre les échevins et le comte, où les priviléges respectifs des parties se trouvent discutés contradictoirement; — d'autres titres se rapportant aux comtes de Nevers, à la convocation des Etats-généraux, etc., etc.

La série B.B. (administration communale) plus riche de beaucoup que la précédente, est d'un grand intérêt pour la commune, dont elle renferme l'histoire détaillée pendant trois siècles dans sa collection à peu près complète des délibérations de l'Hôtel-de-Ville, depuis 1549; — un certain nombre de liasses concernant les élections des échevins, conseillers de ville, baillis, prévôts et autres officiers de tout rang; leurs réceptions, prestations de serment et la correspondance des Maires et des Echevins, de 1576 à 1780.

La série C.C.(impôts et comptabilité) la plus considérable du dépôt, possède un grand nombre de titres en parchemin, relatifs aux octrois, aux taxes, subventions et impôts, mais spécialement la collection des registres pour la plupart en parchemin, qui renferment les comptes des recettes et dépenses de la ville, depuis l'année 1389, jusqu'à la Révolution, et une grande quantité de liasses, de mandements et pièces à l'appui de ces comptes, documents très-précieux et qui ont de plus l'avantage de remplacer plusieurs des registres qui ont été perdus.

La série D.D. (propriétés communales, eaux-et-forêts, mines, édifices, travaux publics, ponts-et-chaussées, voirie), moins considérable, renferme les titres des propriétés de la ville, ses revenus et ses charges, ses dépenses pour l'établissement et l'entretien des routes, ports, quais, rues, etc.

La série E.E. (affaires militaires), renferme quelques rôles des montres de soldats au XVI[e] siècle, des titres concernant les francs-archers, la milice bourgeoise, la compagnie de Saint-Charles, l'établissement de la gendarmerie, la construction des casernes, les papiers et registres de passages de troupes, etc.

La série F.F. (justice, procédures, police), assez largement représentée, contient quelques anciens procès à partir du XV[e] siècle, plusieurs, entre autres, plus intéressants, en ce qu'ils ont été intentés ou soutenus par la commune, et de nombreuses procédures.

La série G.G.(culte, instruction, assistance publique) renferme les différents papiers, terriers, fondations d'anniversaires, comptes de fabriques, registres de l'Etat civil, etc., des églises, paroisses et communautés, de Saint-Cyr, Saint-Arigle, Saint-Etienne, Saint-Genest, abbaye Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Laurent, Saint-Martin, Saint-Pierre, Saint-Sauveur, l'ancien Grand-Séminaire, Saint-Sébastien, Sainte-Valière, Saint-Victor, etc., du Collége tenu par les P. P. Jésuites, de l'hôpital Saint-Didier ou Hôtel-Dieu, de l'hôpital Saint-Lazare, de l'hôpital général; plusieurs réglements et ordonnances, pendant les épidémies du XVI[e] et XVII[e] siècles, etc.

Dans la série H.H. (agriculture; industrie; commerce) se trouvent plusieurs registres des anciennes corporations d'arts-et-métiers; les délibérations de la chambre syndicale des notaires de 1693 à 1792 plusieurs documents concernant l'agriculture, l'industrie, etc.

La série I.I. (documents divers; inventaires) est composée d'anciens baux, contrats et divers actes notariés qu'il était difficile de classer séparément, d'anciens terriers seigneuriaux et des inventaires des titres de la ville rédigés à différentes époques, mais dont il n'a pu être tenu compte dans le classement actuel à cause du désordre trop grand qui régnait dans les archives.

Ce résumé rapide et nécessairement incomplet ne peut donner une idée de l'importance et de la variété des documents dont M. l'abbé Boutillier publie aujourd'hui l'inventaire, mais nous espérons, du moins, qu'il donnera le désir de prendre connaissance de l'intéressant et si consciencieux travail que nous signalons. Les documents principaux y sont si bien mis en relief, les autres sont distribués et groupés avec tant de tact, qu'en parcourant ces pages on croira voir revivre notre vieux Nivernais, avec ses coutumes, ses mœurs, ses usages; — *pulvis veterum renovabitur*. Ce n'est pas une histoire du Nivernais, mais c'est un travail qui contribuera grandement à la rendre possible et sans lequel elle n'aurait jamais pu être entreprise.

Ajoutons que c'est un travail qui fera attendre plus patiemment une histoire de notre province et particulièrement de notre chère ville de Nevers.

Félix LE BLANC-BELLEVAUX.

Nevers, novembre 1875.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE AA.

(Titres constitutifs et politiques de la commune.)

AA. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier (2 imprimées).

1231-1718. — Confirmation par Ludovic de Gonzague, duc de Nivernois, et Henriette de Clèves, son épouse, le 6 mai 1566, de la charte du 27 juillet 1231, contenant les priviléges, droits, libertés, immunités et franchises des échevins, bourgeois, manants et habitants de la ville de Nevers, accordés par le comte Guy et la comtesse Mathilde; — copie collationnée de cette charte, faite le 7 février 1602, sur l'original déposé aux Archives du trésor de la maison commune de Nevers. — Autre copie collationnée de la confirmation des mêmes priviléges, le 12 février 1519, par François, duc de Nivernois.

AA. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1512-1718. — Lettres patentes données à Paris par le roi Louis XII, portant réglement pour l'élection des échevins et des 24 conseillers de la ville de Nevers. — Copie collationnée de cette charte, à la réquisition des échevins.

AA. 3. (Liasse.) — 14 pièces, papier (2 imprimées).

1717-1719. — Procès entre les habitants de la commune de Nevers et Jules-François Mazarini-Mancini, duc de Nivernois, sur leurs droits et priviléges respectifs : — ordonnance du comte de Nevers cassant la nomination des échevins et conseillers; — justification de l'ordonnance; — réfutation des allégations du comte, arrêt du Conseil d'État en faveur des échevins; — réplique du comte; — réplique des échevins et des conseillers; — arrêt définitif du Conseil d'État, terminant le procès par une transaction entre le comte et les échevins.

AA. 4. (Liasse.) — 1 cahier in-folio parchemin, 4 feuillets, 1 pièce papier imprimée.

1160-1454. — *Origo et historia brevis Nivernensium comitum, auctore, ut quidam scribunt, Hugone Pictavino Monacho Vizeliacensi qui vixit circa annum* M. C. LX. (Fragment d'ouvrage imprimé, sans date.) — Ordonnances du comte de Nevers et de Rethèl sur le fait de son état et de la dépense ordinaire de son hôtel, pour ses officiers ci-après nommés : révérend père en Dieu Mgr l'évêque de Bethléem, conseiller et confesseur; — M. de Mursault, bailli de Nivernois, conseiller et chambellan, président et chef du conseil de mondit sieur le Comte; — M. de Sompuis, conseiller et chambellan; — M. de La Rivière, premier chambellan; — Guy de Maumigny, premier maître d'hôtel;

— maître Jean d'Armes, conseiller et maître des requêtes ; — Pierre le Goujat, valet de chambre et somelier de corps ; — maître Antoine Gaudry, premier secrétaire ; — Pierre Garnier, secrétaire contrôleur et clerc des offices ; — Nencis le hérault ; — Jaquelot de Laleu, aide de chambre ; — quatre ménétriers et la trompette ; — le taillandier, « le taborin, le pelotier », l'aide de l'échanson, les enfants de cuisine, etc.

AA. 5. (Liasse.) — 32 pièces, papier (21 imprimées.)

1789. — Lettres des députés composant la commission intermédiaire provinciale du Nivernois. — Députation des maîtres en pharmacie de la ville de Nevers. — Doléances des maîtres menuisiers, ébénistes, tonneliers, tourneurs en bois. — Tableau des paroisses du Nivernois et Donziois, noms des députés. — Lettres du Roi pour la convocation des États-Généraux à Versailles adressées aux différentes provinces de France, etc.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE BB.

(Administration Communale.)

BB. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1478-1645. — Prestations de serments : — de honorable homme et sage Guillaume Buscheron, prévôt de Nevers; — de Hugues de Pougues, aussi prévôt; — de maître Gilbert Mige, lieutenant en lois, juge et commis de par la loi à l'exercice et gouvernement de la justice du bailliage de Nivernois; — des baillis de Nivernois : Antoine de la Rivière, Philippe Andraux, chevalier, seigneur comte de Langeron, etc.

BB. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 94 pièces, papier.

1540-1763. — Confirmation par le procureur général de Madame la duchesse de Nivernois, de la nomination des échevins « faite le jour d'hier, 19 décembre 1540, » par les manans et habitants de cette ville, à la condition qu'il ne sera dérogé aux priviléges ni aux droits de madite dame, non plus qu'aux priviléges et droits des dits habitants. — Procès-verbaux d'élections des échevins et conseillers de ville; — les assemblées se font en l'église Saint-Victor, pour le quartier de Nièvre; dans le cloître de l'abbaye Saint-Martin pour le quartier du Crou; en l'église Saint-Étienne pour le quartier de la Barre; dans le cloître des Récollets pour le quartier de Loire.

BB. 3. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1689-1723. — Informations de vie et mœurs pour l'élection aux diverses charges de la ville : premier échevin, procureur du Roi, receveurs des deniers communs, archers en la maréchaussée, assesseur en l'Hôtel-de-Ville, garde des archives, « hocqueton, » concierge, etc.

BB. 4. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1631-1717. — Officiers de ville — Nominations des concierges de l'Hôtel-de-Ville. — État des réparations faites par François Aubry, concierge dans les chambres, greniers et magasins de l'Hôtel-de-Ville de Nevers, suivant les ordres de messieurs les maires, lieutenants de maire, échevins, etc.; lesdites réparations commencées en l'année 1698, et continuées jusqu'au 25 juin 1717... « Plus, il est dû audit sieur » Aubry, depuis 20 ans, pour les processions de Saint-» Marc, rogations et festes de Dieu, où il a été obligé de » mettre le couvert et fournir du sel, à raison de 3 livres » par chaque procession, dont il y en a cinq par année, qui » font, pour les vingt années, cent processions.., montant à » la somme de 300 livres, etc. » — Inventaire des meubles et effets que François Aubry a laissés à la charge et garde du sieur Provaux, concierge, le 4 juillet 1717 : quatre

robes rouges d'écarlate, appartenant à Messieurs les échevins; — quatre robes moitié rouges et bleues, appartenant aux quatre huissiers de police qui servent le jour de la Fête de Dieu, etc.

BB. 5. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1634-1727. — Officiers de ville. — Nomination de Claude Marchand à l'office de trompette ordinaire et huissier en l'Hôtel-de-Ville de Nevers, offices dont jouissait « son pauvre défunt père » Jacques Marchand. — Nomination aux offices de juré-crieur, — préconiseur, — peintre de la ville; le sieur Jacques Dubois, en cette qualité, fera sans rétribution les écussons convenables pour les processions générales de la Fête-Dieu; — casernier, — canonnier, — exécuteur de la haute justice, — portiers des portes de la ville, — huissiers, clercs de ville, — violons pour les cérémonies publiques, fêtes du Saint-Sacrement, *Te Deum*, feux de joie, etc. — Avril 1709, nomination de quatre hommes « forts et vigoureux » pour servir en qualité de « chasse-pauvres, » à cause du grand nombre de mendiants qui séjournent dans la ville et vont demander l'aumône dans les églises, ce qui empêche le service divin, etc.

BB. 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 95 pièces, papier.

1693-1763. — Habitants privilégiés. — Requêtes aux échevins de Nevers par des habitants revêtus d'offices, commissions ou emplois qui donnent l'exemption de la collecte, logement de gens de guerre, charges de ville, etc., pour l'enregistrement de leurs brevets, au greffe de l'Hôtel-de-Ville sur le registre à ce destiné : — officiers de maréchaussée, exempt, archer, substitut du procureur du Roi; — officiers du gouvernement, Remy Perrin, sieur de Villebourse, lieutenant des gardes de Mgr le duc de Nevers, — François Bourgoing, sieur de Banlay, maréchal des logis des gardes de Son Excellence, — cornettes des gardes, — premier et second garde à cheval, — concierge du parc; — officiers chez le Roi ou anoblis par charge, médecins jurés du Roi, chirurgiens, sages-femmes. — Habitants déchargés à cause de leur grand âge. — Juin 1715, François Gounnot, marchand émailleur de la ville de Nevers, est exempt de toutes charges, en considération du brevet qu'il a plu à Son Altesse Sérénissime Marie-Anne de Bourbon lui accorder, pour les « beaux ouvrages » qu'il lui a fournis pendant son séjour à Bourbon, etc.

BB. 7. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1766-1778. — Elections et prestations de serment des maire, échevins, conseillers et autres officiers de ville. — Titres d'exemptions de privilégiés. — 10 août 1768, pose de la première pierre des casernes; « pour témoigner la joie et la satisfaction d'un événement dont la suite doit être si avantageuse aux citoyens », les maire et échevins ont ordonné, sur les huit heures du soir du même jour, de faire servir un souper aux tambours, fifres, violons, sergents de quartier, etc. — Pains d'offerte et argent apportés chaque année à l'église Saint-Martin, le jour de la Commémoration des Morts par les sieurs curés de cette ville pour ensuite être partagés au profit des pauvres de l'hôpital général. — Cérémonies faites en l'église de Nevers, les 8 et 9 février 1789 au service funèbre pour le repos de l'âme de feu Mgr le duc de Nevers; — état des dépenses : au sieur Marlet, sculpteur, pour quatre figures placées au-dessus des quatre pyramides, à chaque coin du catafalque, représentant la Charité, la Religion, la Foi et la Justice, 192 livres, etc. — 10 septembre 1770, pose de la première pierre du pont de Loire par Madame Marie Madeleine Françoise de Lescureuil de La Touche, épouse de maître Jean Depont, intendant en la Généralité de Moulins.—Réception de Madeleine Miens, accoucheuse, après examen subi, en la forme accoutumée, par devant les maîtres chirurgiens de cette ville. — Permission au sieur Vascor, comédien, et à sa troupe, de donner quelques représentations de tragédies, comédies et opéras-bouffons. — 21 janvier 1773, mémoire à Mgr le contrôleur général, concernant les fonctions des assesseurs en l'Hôtel-de-Ville de Nevers; — les assesseurs demandent à assister aux séances de l'Hôtel-de-Ville avec voix délibérative, à être en droit de porter, dans les processions et autres cérémonies publiques, au moins la robe noire, sinon la robe rouge, comme les échevins, ce qui leur paraît plus convenable, etc.; — réponse des maire et échevins : Messieurs n'ont jamais eu l'intention de contester les droits des assesseurs, mais ils veulent, qu'ayant été créés seulement pour remplacer les conseillers de ville, ils ne prétendent à d'autres prérogatives que celles de ces conseillers, etc. —Requête des chevaliers de Saint-Charles, tendant à avoir tambours, fifres et sergents de quartier, moyennant la rétribution accoutumée. — Commission de la place de lieutenant en la communauté des maîtres barbiers, perruquiers, baigneurs étuvistes de cette ville, accordée au sieur Charles Fougnault, maître-perruquier. —Nominations de sergents de quartier, — de garde du gouvernement, etc.

BB. 8. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1573-1721. — Correspondance des maire et échevins. — De Saint-Florentin, 29 octobre 1587. « L'armée » ennemie a la tête tournée vers la rivière de Loyre pour » y surprendre ou forcer un passage, Mgr de Guyse

» en a écrit au Roi et à la Reine, sa mère, qui ordonnent » tant pour l'intérêt général, que pour l'utilité particulière » du Nivernois, de pourvoir diligemment à la sûreté des » passages. » — 1690, le duc de Nevers remercie les échevins de leur lettre sur la naissance de son fils, il ne veut point empêcher que la joie qu'ils en ont ne se répande dans une démonstration publique. — 1720, lettres de l'intendant de Moulins, pour les mesures à prendre au sujet de plusieurs caisses de savon venant de Marseille; — ordre au commandant des quatre compagnies du régiment de Bretagne qui sont à Nevers, de mettre une garde d'un sergent et huit hommes à la « voûte » où elles sont déposées ; — les bourgeois peuvent cesser leur garde, attendu le bon ordre qu'on a donné pour garder le passage de toutes les rivières qui sont entre nous et la Provence, etc.

BB. 9. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1726-1762. — Correspondance des maire et échevins. — Lettres de l'intendant de la Généralité de Moulins au sujet des offices municipaux dont les échevins désirent la réunion au corps de ville, et dont ils veulent faire l'acquisition au moyen des octrois. — Mesures à prendre pour la démolition de l'Hôtel-de-Ville, dont une partie menace ruine. — Projet d'établissement d'un corps de casernes. — 1735, les maire et échevins de la communauté de la ville de Morlaix établie par lettres du roi Charles IX, en septembre 1561, se prétendent, en conséquence desdites lettres, autorisés à jouir des privilèges dont usent les autres villes du royaume, ainsi : privilége de notaire héréditaire ; droit de porter la robe rouge ; droit d'images qui consiste à placer dans l'Hôtel-de-Ville les images de ceux qui ont exercé ces charges, etc.. Mais comme ils ont été perpétuellement troublés dans ces droits, ils supplient Messieurs de Nevers de les vouloir aider de quelques pièces qui puissent corroborer leurs prétentions, « *vis unita fortior*. » — 1761, requête de Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Nevers, au sujet d'une entreprise « aussi » contraire au bien public qu'aux droits particuliers », que viennent de faire les Pères Dominicains de cette ville, en fermant d'un mur un passage de tout temps rue, destiné à l'utilité publique et qui communique du cloître du chapitre dans le quartier du Crou et à l'église desdits pères Dominicains, etc.

BB. 10. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1763-1765. — Correspondance des échevins. — Lettres de l'intendant de la Généralité de Moulins sur les droits de perception de l'ancien et nouvel octroi; — la réunion des offices de receveurs et contrôleurs des octrois, etc. — Demande de recouvrement des droits seigneuriaux dus au prieuré de La Charité, pour les maisons démolies dans la revenderie de Nevers.—Les maire et échevins de la ville de La Charité-sur-Loire informent les échevins de Nevers que le recteur de leurs classes ne veut plus continuer ses exercices, ils les prient de s'intéresser à la jeunesse de leur ville en leur découvrant quelqu'un capable de donner les principes de latinité, etc. Cette place peut valoir 600 livres par an, etc.

BB. 11. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1765-1780. — Correspondance des échevins. — Lettres de l'intendant de la Généralité de Moulins, sur les modifications à faire au plan des casernes qui ne sont plus aujourd'hui destinées que pour un régiment de cavalerie ; — parti à prendre pour prévenir l'ébranlement des ponts lors du dégel ; il est inévitable de faire rompre les glaces au dessus et au dessous des ponts.—8 avril 1766, Leclerc, ingénieur à Moulins, s'excuse sur le froid extrême qu'il a fait, de ce que le projet des casernes de Nevers n'est pas encore terminé, « on a été trois semaines à ne pouvoir rien » faire, l'encre gélant au bout de la plume, et la couleur » dans le painsceau entre les mains des dessinateurs. » — Projet d'introduire une 4e compagnie de gendarmerie à Nevers. — Le duc de Nivernois loue les échevins de leur projet d'établissement de deux foires franches par an, à Nevers ; il les félicite d'avoir, pour en faciliter le succès, renoncé à leur droit de péage et renonce lui-même au droit de « l'ayde » qui devrait être perçu à son profit sur chaque bête vendue, etc.

BB. 12. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1589-1769. — Notables de la ville. — Élection des 16 notables habitants de Nevers, savoir quatre par chaque quartier, pour procéder « au déportement des deniers qu'il » convient lever pour l'entretenement et soulde de 60 sol- » dats souldoyés par les habitants pour la conservation de » ladite ville. »—Nomination par les sieurs curés de Nevers, pour leur député, de maître Jean Jérôme Vignault, prêtre, curé de la paroisse Saint-Genest.

BB. 13 (Liasse.) — 79 pièces, papier (3 imprimées).

1734-1778.—Titres relatifs à l'acquisition par la ville des offices municipaux rétablis par arrêt royal du mois de novembre 1733 ; — récépissés de finances de ces offices. — Rachat de l'homme vivant et mourant pour raison des offices municipaux réunis à la ville ; — quittances de paulette, etc.

BB. 14. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier (5 imprimées).

1405-1748. — Syndic receveur. — Commis nommés par le gouverneur du Nivernais pour entendre les comptes des receveurs ; — nominations de receveurs ; — vénérable et discrète personne maître Jehan Royer, chanoine et sacristain de l'église de Nevers, et Jehan Pinault, licencié-ès-lois, sont nommés pour « ouyr et clore » les comptes des receveurs. — Lettres-patentes du roi Charles VII pour contraindre les receveurs à rendre leurs comptes. — Commission du roi François Ier pour contraindre à rendre leurs comptes les receveurs des villes de Nevers, Clamecy, Desise, Saint-Saulge, Moulins-lez-Engilberts, Luzy, Saint-Léonard (Corbigny), Prémery, Tannay, Châtillon-en-Bazois et Château-Censois, situées et assises au pays de Nivernois. — Suppression des offices de receveurs et contrôleurs des deniers patrimoniaux de la ville de Nevers et autres villes de l'élection de Nevers, etc.

BB. 15. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 48 pièces, papier (5 imprimées).

1630-1776. — Offices supprimés : — lieutenant de police, — lieutenant de mairie, — receveurs, contrôleurs des octrois, — procureurs du Roi ou du fait commun, — assesseur en la mairie, — contrôleur des bans de mariage, — courtiers de vins, etc.

BB. 16. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1545-1771. — Extraits des registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville. – 1670, Jean Garrineau est reçu conseiller de ville sur sa déclaration d'avoir abandonné l'art d'arquebusier, dont « il se mesloit ci-devant ; » lecture ayant été faite des lettres-patentes de Louis XII et d'Henri II, 1512 et 1552, lesquelles ordonnent que les conseillers de ville ne seront point de qualité d'artisans, etc.

BB. 17. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1549-1550. — Délibérations de l'Hôtel-de-Ville. — Entrée et joyeux avénement en la ville de Nevers de Mgr et de madame (François de Clèves et Marguerite de Bourbon), à Mgr sera fait présent d'un « signe d'ar- » gent ayant une coronne au col dorée où seront les armoy- » ries dudit seigneur, tirant ledit signe avec une petite chay- » ne d'or une navyre aussi d'argent, en laquelle sera » ung chevalier aussi d'argent, le tout jusques à l'esti- » mation de 12 à 15 marcs d'argent ; aussi sera faict » présent à ma dite dame d'ung vaze d'argent doré semé de » marguerites et auquel les armoiries de la ville seront » jusqu'à semblable estimation, etc. ; — Maitre Jacques « ymageur » fera sur la croix du foin un rocher haut de 12 pieds, sur lequel sera un lion « à son naturel », qui du rocher fera sortir deux fontaines, etc. ; — à la porte de la barre, Philibert Dupleix peintre demeurant à Nevers, et deux autres pointres de Moulins-en-Bourbonnais devront peindre le portail, les colonnes en « fasson de jaspe », ainsi que la base, le chapiteau, le piédestal, « y aura ung vaze où il fault quatre » lyons d'or et le champ semé de billettes, plus quatre autres » lyons dessoubs de bosse ronde et quatre signes dessus de » bosse ronde aussy, » etc.

BB. 18. (Registre.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

1556-1559. — Délibérations. — Élections des conseillers de ville ; — des recteurs de l'hôpital Saint-Didier. — Il ne doit y avoir qu'un collége à Nevers où tous les enfants seront instruits, défense de tenir école particulière en la ville ou faubourgs. — Exemption de tailles accordée à Mre Guy Coquille, sieur de Romenay, à cause de sa noblesse. — 1560, prestation de serment de Mgr Gilles Spifame, évêque de Nevers, en sa joyeuse entrée. — Élections des échevins ; — des députés aux États-Généraux ; — réception du principal du Collége. — 8 mai 1562, réglement pour la sûreté de la ville, contre les gens de la religion nouvelle qui, par leurs assemblées et prêches, sont cause de tout le trouble des habitants. — Défense de sonner les cloches depuis 5 heures du soir jusqu'à 5 heures du matin. — Messieurs du chapitre de la Cathédrale offrent de vendre les joyaux et trésors de leur église, pour subvenir aux frais de la guerre. — 1563, les malades de contagion ou pestiférés seront reçus à la maison de la Chaussée, aux Cordeliers. — 28 mars 1564, vœu de cire de la longueur du circuit de la ville (1720 toises), pour offrir à « Monsieur Sainct Sébastien, » en la chapelle du marché au blé ; — quêtes par chaque échevin en son quartier, pour le vœu de St Sébastien, et dans les églises pour la subvention des pauvres pestiférés. — 1568, présentation à Monsieur le Doyen du chapitre par les échevins, de Thomas Loudet, prêtre, pour la cure de l'hôpital Saint-Didier, en remplacement de André Tixier, « *presbiter donatus et redditus in hospitali, necnon curatus parrochialis ecclesiæ Sancti Desiderii.* » — 1569, délibération pour retenir à Nevers 50 hommes des compagnies des « chevaux-légiers » employés à la défense du plat pays, nombre suffisant eu égard aux compagnies de pied qui sont en cette ville, etc.

BB. 19. (Registre.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

1576-1587. — Délibérations. — 1er mars 1577, assemblée extraordinaire pour les mesures à prendre sur ce

que cejourd'hui au matin, ceux de la ville de La Charité, « ennemis du Roi, » sont venus jusqu'auprès des portes de Nevers et ont emmené plusieurs vignerons et autres hommes qu'ils ont pris par les vignes, avec tout le bétail, etc.; il a été conclu que, pour avoir lesdits hommes et « le bestial, » on rendît les prisonniers qui sont en cette ville, etc., et pour éviter toute surprise, il y aura chaque jour deux hommes sur la tour de « Sainct Cire » pour avertir lorsqu'ils verront approcher des troupes; — construction d'un pont de bateaux sur la Loire, par ordre du Roi, pour la prise de La Charité. — Fermeture de la porte du Croux, le boulevart de ladite porte sera rempli de terres et immondices. — Pension de 50 écus par an, accordée à la compagnie de Jésus pour l'enseignement des « abécédaires ». — Entrée de Révérend Père en Dieu messire « Arnoul de Sorbin, » évêque de Nevers. — 1580, entrée du Roi et de la Reine: on suppliera Monseigneur de faire en sorte que le présent offert au Roi ne dépasse pas 30 pièces de vin; pour le fait du « pesle, » il le faut faire le plus beau, etc. — 1583, les pestiférés seront incontinent transportés par les sergents de la santé hors de la ville, en l'hôpital de Saint-Antoine. — Maître Louis Fournier, docteur en médecine, s'offre de visiter les malades « sans se mettre au péril de sa personne, » à la charge d'être exempt de toutes sortes de subsides, ce qui est accepté. — 1584, procession de Saint-Cyr de Nevers à Saint-Silvain, hors la porte de la Barre, pour de là aller à Saint-Verain en pèlerinage, prier Dieu par l'intercession de ce saint, qu'il lui plaise « apaiser son ire et faire cesser la peste de laquelle cette ville avoit été et estoit misérablement affligée depuis deux ans et demi, » etc. — 1585, formation de magasins de blé pour distribuer au peuple dans la nécessité, etc.

BB. 20. (Registre.) — In-folio, 587 feuillets, papier.

1587-1598. — Délibérations. — Monseigneur Sorbin, évêque de Nevers, est prié de payer sa part des frais imposés pour les fortifications de la ville. — Avril 1589, serment des habitants entre les mains de Mgr l'évêque, de vivre selon l'Église catholique, apostolique et romaine; — 29 avril, assemblée générale de tous les habitants dans la salle de l'officialité de la ville, en présence de Monseigneur le révérend évêque de Nevers, pour la déclaration des fauteurs et adhérents aux hérétiques, et à qui il appartiendra de les connaître et de les juger, etc. — 1590, marché conclu entre les échevins et Louis Ferriol, tailleur de pierres, à Nevers, pour faire aux portes de la ville « six escussons de pierre eslevés en bosse », aux armoiries de Mgr et de madame, les pierres étant de trois pieds « en carrés » et un pied d'épaisseur, et les poser dans huit mois, pour la somme de « 60 esculs sol, » ledit Ferriol sera tenu prendre la pierre à la « perrière d'Apremond », etc. — Protestation de fidélité et obéissance à Mgr et à madame qui veulent quitter Nevers, pour aller ailleurs, « au grand » détriment de la ville, comme quand la bergerie demeure » sans garde, les loups ont bon marché des dépouilles et ne se » soucient après qui gardera l'étable... »; supplications pour qu'ils ne quittent point la ville; tous promettent de leur obéir et non à Mgr « du Mayne ». — Établissement à Nevers d'armuriers venus de Saint-Étienne-en-Forêt, « lesquels travaillent à toutes sortes d'armes. » — 1596, passage des troupes du duc d'Epernon; les échevins prient Son Excellence de détourner son armée du pays de Nivernois; les munitions qu'il a fait demander seront prêtes — Simon Bernard, « voiturier par eau, » fait marché avec la ville, pour passer et repasser par bateaux les étrangers, tant à pied qu'à cheval, « pour obvier au péril de la contagion. » — 1597, cent hommes sont envoyés à Decize pour secourir les habitants menacés par les troupes du baron de Viteaulx. — Vœu de la ville et procession à « Monsieur Sainct-Verain », à cause du péril de contagion, etc.

BB. 21. (Registre.) — In-folio, 474 feuillets, papier.

1611-1621. — Délibérations. — Cérémonies du baptême, en l'église cathédrale de Nevers, de Marie de Gonzague de Clèves; le roi Louis XIII est parrain, et la marraine, la reine régente Marie de Médicis. — Nourriture du prédicateur; les habitants l'auront à leur charge pendant l'avent, Mgr pendant le carême. — 1617, fortifications de la ville; madame observe qu'il est besoin, pour la défense de Nevers, de faire fortifier à Saint-Gildard, et par le dehors faire des « esperons » aux lieux où il sera jugé le plus nécessaire; — le Conseil est d'avis que « ladicte place de Sainct-Gildard soit démolie » pour l'importance de la ville « comme ledict lieu étant très-nuysible », et qu'il sera fait en cet endroit une plateforme, etc. — Nevers est assiégé par le maréchal de Montigny; — madame déclare qu'elle ne se retirera pas, et veut demeurer toujours avec les habitants; — lettre du Roi sur la mort du marquis d'Ancre; — fondation d'une procession générale, à perpétuité, la veille de Saint-Marc, en actions de grâces de la bonne nouvelle de la paix arrivée ce même jour, et « du grand péril où » nous étions de nos vies et biens, étant prêts à être assié- » gés, y ayant eu déjà ledit jour escarmouches entre » l'ennemy et nous à la portée de l'arquebuze des murailles » de la ville. » — 1619, vœu à Saint Sébastien, pour « apaiser l'ire de Dieu, qui menace de peste et contagion, » n'y ayant d'autre remède. » — Individus coupables d'assassinat, condamnés à être pendus et étranglés à une po-

tence qui sera dressée pour cet effet, au marché public. — Établissement des dames de la Visitation. — Entrée de Mgr de Rethelois. — 1621, description et inventaire des caractères, presses et autres choses servant à l'imprimerie, étant en la maison de Marie Guérin, veuve de feu Pierre Roussin, ci-devant imprimeur, laissés à Mre Jehan Milot, aussi imprimeur, à présent demeurant à Nevers. — Premier établissement des religieuses Ursulines.

BB. 22. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1631-1639. — Délibérations. — Feux de joie pour le rétablissement de son Altesse de Mantoue dans ses États « ci-devant occupés par les armées de l'Empereur. » — Établissement des Carmes à Nevers. — 1633, procession générale et bénédiction par Mgr l'évêque, de la croix élevée devant la chapelle de Saint-Sébastien, pour la cessation de la peste. — 1634, enregistrement des lettres de messire Eustache de Chéry, évêque de Philadelphie, coadjuteur et futur successeur de l'évêché de Nevers. — Requête de Barthélemy Boursier, « potier en vaisselle de fayence » de cette ville, demandant aux échevins l'autorisation de prendre de la terre propre à faire « ladite vaisselle, » à la Croix-Neuve, près Nevers, et qu'il ne sera permis à aucune autre personne d'en prendre, etc. — 1637, réception de Jehan Fourré, pour imprimeur de la ville, après que sera décédé Jehan Millot, son beau-père, qui succéda à Pierre Roussin. — Plaintes contre les religieuses de la Visitation Sainte-Marie, et celles de Sainte-Ursule, pour les empêcher d'agrandir leurs couvents. — Présent de 6,000 livres, à mesdames nos princesses, pour les récompenser d'avoir obtenu du Roi la confirmation de l'affranchissement des tailles de cette ville. — Lettre du Roi à « Monsieur l'évesque de Nevers, » pour le vœu du jour de l'Assomption ; — autre lettre du Roi pour la naissance de Louis XIV. — 1638, permission accordée par Marie et Anne de Gonzague de Clèves, duchesse de Nivernois, à noble Anthoine de Conrade « fayencier, » demeurant en leur ville de Nevers, de tirer de la terre propre à faire de la « vaisselle de fayence » dans tous les lieux et places communes des environs de Nevers. — Enregistrement des lettres de François Dubroc, écuyer, nommé par sa Majesté, à la charge de commissaire extraordinaire des guerres. — 1639, prise de possession du duché par les princesses de Gonzagues de Clèves. — Établissement des religieuses Ursulines du faubourg.

BB. 23. (Registre.) — In-folio, 455 feuillets, papier.

1639-1645. — Délibérations. — Passage du Roi et de Mgr le Cardinal par Nevers ; — il a été délibéré qu'on rendra au Roi tous les devoirs d'humilité et d'honneur possibles, de même à Mgr le cardinal, par harangues et présents, etc. — 1640, réjouissances publiques pour l'heureuse naissance d'un second fils de France. — Droits d'entrée de 10 sols pour chaque chariot de vendanges et de 13 sols 4 deniers pour le tonneau de vin. — 1645, lettre du Roi à madame la princesse Marie, gouvernante du pays de Nivernois, au sujet de la défaite des ennemis de la couronne, par M. le duc d'Enguien ; — réjouissances publiques à cet effet. — Envoi de prisonniers à Nevers, il faudra fournir aux officiers « des licts garniz de linceulx, et de la paille pour les soldats, » mettre pour les garder tour à tour, le nombre d'habitants « armés de mousquets » qui sera nécessaire. — Imposition de la somme de 3093 livres 18 sols, pour la nourriture des prisonniers espagnols détenus en cette ville ; cette imposition sera levée par capitation sur les habitants de la ville et faubourgs exempts et non exempts, privilégiés et autres que les nécessiteux. — Permission accordée à Pierre Bureaul, jardinier, demeurant au faubourg de Nièvre, de faire à ses frais, une levée le long de la rivière pour le préserver des inondations, etc.

BB. 24. (Registre.) — In-folio, 384 feuillets, papier.

1645-1649. — Délibérations. — Entrée à Nevers de haut et puissant seigneur messire Roger de Rabutin, lieutenant-général pour le Roi au gouvernement de Nivernois, prise de possession de ce gouvernement. — Translation de l'Élection de Nevers, de la Généralité de Moulins en celle de Bourges. — 1646, réception du sieur Deselle, maître écrivain de cette ville, pour continuer d'enseigner à lire, à écrire et l'arithmétique publiquement, à la charge de recevoir en son école gratuitement, six pauvres enfants qui lui seront nommés par messieurs les échevins et procureur du fait commun chaque année, le premier jour de janvier. — Défense aux habitants de nourrir des poules, pourceaux, moutons, brebis et lapins, à peine de 10 livres d'amendes et de confiscations, et permission à chacun de les tuer sans encourir aucune peine ; — ordre à tous les habitants de tenir près leur porte au moins un sceau d'eau à cause de la chaleur. — 1647, requête de Jean Castellan, verrier, recommandé par la duchesse de Mantoue, demandant la continuation des privilèges et exemptions qui ont été accordés par nosseigneurs les princes du Nivernais, à ceux qui, auparavant, ont travaillé à la verrerie de Nevers, offrant pour cet effet tous les ans, à la communauté de la ville « trente douzaines de verres de cristal raffinés, pour faire des présents à ceux qu'il sera advisé, qui rendront des services à ladite ville, à raison de quatorze sols pour chacun verre de cristal, qui revient par douzaine à la somme de quarante-huit sols. » — Con-

sentement des échevins à l'établissement de la « Verrye » sous le nom dudit Castellan, confirmation des exemptions demandées. — Procès entre le curé de Saint-Trohé et les sieurs Moquot et Fontaine « à présent échevins, » au sujet des processions qu'il prétend être en droit de faire passer par la ruelle de la Tourterelle, lesdits sieurs voulant en fermer l'entrée par un mur. — Août 1647, soulèvement du peuple à Nevers ; — plus de 150 hommes en armes vont par la ville, au milieu de la nuit, poussant des cris séditieux, ils se rendent à la maison du portier du Crou, lui ôtent ses clés, ouvrent la porte en disant : « Nous voulons avoir du blé et empêcher le transport qu'on en veut faire, » — patrouilles de nuit pour la sûreté des habitants, — bateaux de blé sur le port, arrêtés par l'autorité, — distribution de blé au peuple à « 18 sols le boisseau. » — Esme Roudier, écrivain est exempt des charges de la ville. — 1648, noms des officiers et soldats prisonniers, détenus à Nevers, etc.

BB. 25. (Registre.)— In-folio, 447 feuillets, papier.

1649-1655.—Délibérations — Logement de troupes, — leur nourriture,— ordonnances du Roi sur la conduite à tenir envers les soldats; il est enjoint à tous les habitants de recevoir les soldats qui leur sont envoyés, il est défendu de les outrager « de fait ou de parole, » — demande de décharges de garnison, — paiement des troupes, — réclamations contre leurs violences : plusieurs officiers se sont saisis de la porte de Loire qu'ils font garder pour donner l'effroi aux habitants et en obtenir des sommes qui ne sont point prescrites par le Roi, etc. — 1651, permission aux comédiens de son Altesse Royale de représenter la comédie en cette ville et de faire battre le tambour, sans qu'ils puissent jouer ni faire battre le tambour « pendant le service divin, les jours de dimanche et fêtes. » — Ordre de fermer la boutique d'un « joueur de banque, où plusieurs habitants vont hasarder leur argent, ce qui est contraire au bien public, » etc. — Ordonnances pour la réparation et la garde des ponts, portes et murailles de la ville. — Tout habitant doit aller à la garde quand il en est averti, quelle que soit sa condition; — défense de tirer à feu la nuit, à peine de neuf livres d'amende et confiscation des armes pour la première fois. — Les échevins s'opposent à la translation du siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier à La Charité. — Défense aux habitants de recevoir en leurs maisons et de loger les mendiants et gens de passage. — Nomination de députés à l'assemblée des États-Généraux de Tours. — Garde aux portes de la ville pour empêcher le passage de gens de guerre ou autres « de cheval ou de pied, » qui ne seront point munis d'un passe-port du Roi. — 1652, feux de joie pour la naissance de « Mgr, fils de son Altesse sérénissime de Manthoue. » — Démolition des fortifications du château de Mouron ; — levée de pionniers dans l'étendue de la généralité de Moulins pour travailler à cette démolition. — 1653, nouvelles violences de la garnison cantonnée dans le quartier de Loire; — les officiers et soldats se sont emparés de deux tours appelées : « la Citadelle » au bout du pont, ils logent dans le chapiteau de l'église Saint-Sauveur; députation vers Mgr l'évêque, pour qu'il interpose son autorité ; — le commandant demande 600 livres par jour pour les « ustensilles de ses officiers et soldats ; » — réglement entre les habitants et les troupes, etc. — 1654, les échevins se chargent, sans tirer à conséquence, de la nourriture du révérend Père André Boullonger, religieux de l'ordre des Augustins, qu'ils ont mandé exprès en cette ville pour prêcher pendant l'octave de la Fête-Dieu de cette année, en l'église Cathédrale. — 1655, feu de joie pour la prise « et réduction de la ville de Landrecy, à l'obéissance du Roi. » — Requête des Pères Carmes demandant l'union de la cure de Saint-Trohé à leur communauté. — Défense expresse « de par le Roi » à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, de tenir aucune assemblée, sous quelque prétexte que ce puisse être, dans l'étendue de la province, etc.

BB. 26. (Registre.) — In-folio, 364 feuillets, papier.

1655-1663. — Délibérations. — Assistance aux commis des gabelles contre les fauxsonniers, — ordre aux portiers de prendre garde qu'il n'entre du sel, de jour ou de nuit. — Commission du marquis de Montpezat, pour réprimer des désordres arrivés à Germigny en Nivernais et dans quelques paroises voisines, dont les habitants, en armes, ont été « assez osés que de refuser les ordres du Roi, et de charger ses troupes. » — Ordonnance aux domestiques de Mgr le cardinal de Retz, de sortir de Paris, dans les 24 heures. — Défense d'entretenir des correspondances avec le cardinal, — lettre du roi à l'assemblée du clergé de France touchant la procédure du cardinal, — autre lettre du Roi, sur le même sujet, au baron de Joux, lieutenant-général pour Sa Majesté au gouvernement du Nivernois; — ordre de faire garde et arrêter au passage le cardinal « qui, de concert avec les Espagnols, est parti de Rome et s'est embarqué sur la mer pour passer inconnu dans le royaume à dessein d'exciter quelques troubles, etc. ». — Permission aux capitaines et officiers de loger sans billets dans les villes et villages, en payant. — Réception de Léonard Jolly, maître écrivain.— Avis des échevins, sur une lettre du Roi, portant que le père provincial, de la province de Touraine, sera reconnu et reçu dans le couvent des Pères Capucins de Nevers et de Loche, ainsi que dans les autres couvents de

la province ; — procès-verbal de notification de cette lettre aux Capucins de Nevers, par le sieur Lapierre, exempt des gardes-du-corps du Roi. — Réception de Jean Fourré, le jeune, imprimeur de la ville, pour exercer ladite charge, conjointement avec Jean Fourré, son père. — Logement des régiments d'infanterie du Roi et de Montauzier, fourniture de vivres. — Ordre au sieur de Refuge, lieutenant des armées du Roi, de faire prisonniers tous les Capucins de Nevers et de les faire conduire au château de Decize, — procès-verbal de la sortie des Capucins, — fermeture du couvent, remise des clés aux échevins, — désordres commis dans le couvent par ordre du sieur de Chéry, chanoine, prieur de Sainte-Valière, et grand archidiacre, pour la conservation de ses droits, etc. — *Te Deum* et feux de joie pour la bataille de Dunkerque, — pour la prise de Gravelines et de Mortarre. — 1659, cérémonies du passage du Roi à Nevers. — Confrairie des maîtres corroyeurs, érigée avec permission de Mgr l'évêque, sous le nom de Saint-Simon et Saint-Jude ; bâton où est l'image desdits saints, enseigne blanche et bleue avec deux torches. — Enregistrement des bulles de Mgr de Chéry, évêque de Tripoli, coadjuteur de l'évêché de Nevers. — Prise de possession du duché de Nivernais par M. Colbert, pour Mgr le cardinal Mazarin. — Publication de la paix générale. — Feux de joie pour le mariage du Roi. — Service solennel pour le repos de l'âme de Son Eminence.

BB. 27. (Registre.) — Petit in-folio, 253 feuillets, papier.

1663-1668. — Délibérations. — Passage à Nevers de Son Éminence le cardinal légat Flavius Chigy. — Propositions de commerce pour les Indes-Orientales, (quelques membres seulement assistent à la réunion, impossible de délibérer.) — Dépenses pour la réception de Mgr le duc à Nevers, à son retour de Bourbon-l'Archambault où il prend les eaux. — Nécessité de bâtir un hôpital général pour les pauvres de la ville, et pour les étrangers qui « ordinairement atteints de maladies, les pourraient communiquer aux habitants. » — 1665, nouvelle assemblée pour délibérer sur la proposition du commerce des Indes (même abstention que l'année précédente). — Ordre du Roi pour la répression des abus qui se commettent à propos des pèlerinages de Saint-Jacques-en-Galice ; défense d'entreprendre ce pèlerinage sans la permission expresse de l'évêque diocésain. — 1666, prières pour le repos de l'âme de la Reine-Mère. — Publication de la déclaration de guerre aux Anglais. — 1667, procès-verbal contre Mre Jean de Saint-Clivier, curé de Saint-Victor, « lequel a refusé de livrer les pains et offertes, qui ont accoutumé estre apportés par les curés de cette ville, de toute ancienneté, le jour des Trépassés, en l'église de Saint-Martin. » — Exemptions de charges publiques en faveur de Jean de Bèze, à cause de ses dix enfants. — Feux de joie pour la défaite des Espagnols et la prise de la Franche-Comté, etc.

BB. 28. (Registre.) — Petit in-folio, 338 feuillets, papier.

1668-1674. — Délibérations. — Établissement de l'hôpital-général ; — nomination des directeurs ; — lettres-patentes du Roi concernant l'établissement dudit hôpital « pour l'enfermement des pauvres, en les employant tous au travail, et les instruisant des vérités du salut. » — 1669, réception de Jehan Lavarissieux pour maître serrurier de la ville, et travailler dudit métier aux ouvrages publics, même en temps de contagion ; « fermer et ouvrir à toute heure de jour et de nuit les portes, boutiques, fenêtres des maisons pestiférées, » etc. — Ordre du Roi pour la réception de l'envoyé du Grand-Seigneur. — 1670, nettoiement des rues de Nevers, « à l'exemple de la ville de Paris. » — Sommes qui seront payées à l'hôpital général, « par chacun officier entrant en charge et par chacun maistre de mestier tenant boutique en cette ville et faulbourgs ; » après les médecins, chirurgiens et apothicaires, sont rangés en cet ordre les divers métiers : « orphebvres, — marchands de soye, — confiseurs et espiciers, — drappiers, — boulangers et pâticiers, — bouchers, — hostelliers, cabarettiers et cuisiniers, — cordonniers, — savetiers, — tailleurs d'habits, — menuisiers, — tourneurs, — charrons, — serruriers, — armeuriers et fourbisseurs, — esperonniers, — maréchaux, — taillandiers, — coutelliers, — thonneliers, — gantiers et mégissiers, — chappeliers, — corroyeurs, — tanneurs, — le maître de la verrerye, — fayanciers, — ésmailleurs. » — Feu de joie pour l'exaltation de N. S. Père le Pape Clément X. — Cérémonies du convoi de Mgr de Chéry, évêque de Nevers (1669) ; — convoi de Mgr Eustache Dulys, aussi évêque de Nevers, « ensépulturé le 28 juillet 1643. » — Payement de la messe qui se doit dire tous les premiers mardis du mois dans la chapelle du château de Saint-Verain, par suite du vœu de la ville de Nevers, lors de la peste. — 1671, feux de joie « avec tout l'artifice que faire se pourra » pour le mariage du duc de Nevers ; — présent de 4000 livres à mondit seigneur, en considération de ce qu'il dispense les habitants de lui faire une entrée. — Les religieux Jacobins et Carmes déchaussés de cette ville ne sont point à charge à ladite ville, « chaque religieux pouvant subsister fort honnestement avec 150 livres par an pour son défray, et sur le pied de cette dépense, il peut y avoir dans chaque maison 12 religieux et davantage, » etc.

BB. 29. (Registre.) — Petit in-folio, 180 feuillets, papier.

1674-1679. — Délibérations. — Janvier 1676, requête de Hugues Gasque, Antoine Fort et compagnie, Nicolas d'Heu et ses associés, etc., « marchands bizoirs, » demeurant en cette ville de Nevers, exposant qu'en haine et par envie de ce qu'ils sont étrangers, ils ont été surtaxés dans les rôles de subsistances et subventions, etc.; — conclusions de tous les marchands de la ville assemblés, portant que lesdits « bizoirs » étaient simples merciers quand ils sont venus en cette ville et que depuis, ayant fait plusieurs monopoles pour ruiner les autres marchands de la ville, qui ont été contraints de quitter leur négoce, ils sont alors devenus si riches qu'ils ont transporté quantité d'argent en Dauphiné, etc.; que, s'ils n'étaient pas établis en cette ville, le commerce qu'ils font donnerait de l'emploi à 200 habitants, etc.; qu'en conséquence il y aurait plus de justice à augmenter leur taux qu'à le diminuer; — réclamations motivées des différents corps d'états : mariniers, marchands-tanneurs, orfèvres, épiciers, drapiers, gantiers, chapeliers, tailleurs, cordonniers, merciers, couteliers, quincailliers, potiers d'étain, sur ce que lesdits « bizoirs » leur portent notable préjudice, vendant des « bouttons d'estin, toutes sortes de quincailles, de couteaux, cizeaux, » etc. — Requête présentée par les échevins en personne à Mgr l'Évêque pour lui demander permission de faire usage des œufs et du fromage pendant le Carême prochain; — Monseigneur n'ayant point reçu les échevins et « s'étant contenté de leur faire savoir par son aumônier » qu'il leur enverrait sa réponse, il a été conclu en conseil que l'on s'adressera désormais à Mgr l'Archevêque de Sens, ou à M. le Doyen du Chapitre afin d'avoir lesdites permissions pour la ville et la banlieue. — Feux de joie pour la naissance d'un second fils de Mgr le Duc; — autres feux de joie et *Te Deum* pour la prise de Valenciennes, — pour la prise de Gand, — d'Ipre, etc. — 1678, publication de la paix de Hollande. — Relation d'une mission apostolique prêchée à Nevers par les révérends Pères Honoré de Cannes, chef de la mission, Jérôme de Quimper Corentin et 18 autres capucins; plantation d'une croix vis-à-vis l'Hôpital-Général. — Mise en liberté des prisonniers de guerre. — Publication de la paix d'Espagne. — 11 janvier 1679, ordre de casser les glaces autour du pont de Loire, dans la crainte que par le dégel les piles ne viennent à se ruiner et le pont à se renverser. — Publication de la paix d'Allemagne.

BB. 30. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1679-1680. — Délibérations. — Réception de Sébastien Charbonnier et Noël Chabris, tous deux habitants de Nevers, au nombre des fifres et joueurs d'instruments, pour en faire les fonctions l'un au quartier du Crou, l'autre au quartier de la Barre, avec les mêmes privilèges et exemptions que les autres, pourvu qu'ils ne fassent chose contraire au service du Roi ou du public, ni aucun trafic illicite, étant d'ailleurs de bonnes vie et mœurs et professant la religion catholique, apostolique et romaine. — Élection du sieur Dollet de Saulières pour capitaine-enseigne au quartier du Crou. — Réception de honorable homme Jacques Landelle pour « ciergier » ordinaire de l'Hôtel-de-Ville. — Défense du Roi aux trompettes et tambours des troupes d'exiger à l'avenir les cinq sols qu'ils prétendent leur être dus par chaque moulin, près duquel ils passent, etc.

BB. 31. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1680-1683. — Délibérations. — Enregistrement du brevet de Mre Gilbert Flament, chanoine, pour l'un des clercs de la chapelle de Madame la Dauphine. — 1681, arrêt du Roi confirmant la noblesse de François Bourgoing, écuyer, sieur de Sichamps. — Feux de joie pour la naissance de Mgr le duc de Bourgogne; pour la naissance de Mgr le duc d'Anjou. — Exemption des charges publiques accordée à honorable homme Jean Allasœur, émailleur, en considération des services qu'il a rendus et rendra à l'avenir au collège de cette ville, « les professeurs de philosophie ayant reconnu que cette science estant spéculative, ils la pouvoient enseigner avec plus de facilité, s'ils joignaient les démonstrations à leurs escripts, ce qui porta l'an dernier (1682) le révérend Père de la philosophie de cette ville, à se servir dudit sieur pour faire divers ouvrages et machines de son art qu'il jugea nécessaires pour l'instruction de ses escoliers. » — Service à la Cathédrale pour le repos de l'âme de la Reine, épouse de Louis XIV; l'oraison funèbre a été faite dans le chœur « où il y avait chaire préparée » par M. de Rambault, grand vicaire de Mgr Vallot, évêque de Nevers, tout l'office chanté « musicalement » par les chantres ordinaires de la Cathédrale et neuf ou dix autres que l'on avait fait venir de Bourges; il y avait une chapelle ardente proche le tombeau « de saint Guillaume » toute garnie de luminaire blanc, au milieu de laquelle était le tombeau de la Reine, etc.; sur le haut de la chapelle une renommée en forme d'ange tenait une trompette, aux quatre coins du tombeau étaient quatre grandes figures de consolle « toutes tristes et éplorées, » etc. — Bail de desserte de la chapelle de Saint-Sébastien, en faveur de maître Jean Regnault, prêtre, chanoine de l'église de Saint-Cyr, lequel, moyennant cent livres tournois par an, s'engage à célébrer la messe en ladite chapelle « tous les jours ouvriers » et pour les fêtes

de saint Roch, saint Sébastien et saint Verain, disant à chacune de ces messes l'oraison de saint Roch, « pour qu'il plaise à Dieu préserver la ville de la peste » et à la charge de commencer la messe à 6 heures du matin pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; à 5 heures pendant les mois de février, mars, avril, septembre et octobre, et à 4 heures pendant les mois de mai, juin, juillet et août, etc.

BB. 32. (Registre.) — Petit in-folio. 93 feuillets, papier.

1683-1687. — Délibérations. — Entrée à Nevers de Madame la Duchesse de Savoie. — Reconnaissance du sieur Regnault, chapelain de Saint-Sébastien, pour un calice d'argent et sa patène, armoriés aux armes de la ville et sous le pied duquel est écrit : Ce calice appartient à la chapelle de la ville de Nevers, etc. — 1685, vérification des titres de noblesse et qualité d'écuyer de Jean Castellan, gentilhomme et « maistre de la verrie de Nevers ; » blason de ses armes qui porte d'azur à la tour d'argent, surmonté d'un aigle d'or, au casque à demi face. — Certificat d'arrivée du R. P. Chérubin de Saint-Joseph, provincial des Carmes déchaussés d'Aquitaine, chargé de visiter le couvent de Nevers. — Exemption des charges de la ville accordée à Jean Desgouttes, écuyer, sieur de La Salle, à cause de sa noblesse. — Feu de joie pour la naissance du duc de Berry.

BB. 33. (Registre.) — Petit in-folio, 67 feuillets, papier.

1687-1690. — Délibérations. — Réception de Jean-Baptiste Sabatiny, comme peintre de la ville, en considération des peintures qu'il a faites pour le compte de Mgr le Duc, au château de Saint-Éloy et dans plusieurs églises et maisons particulières de cette ville. — Garnison à Nevers du régiment d'infanterie de M. de Grancey ; — vexations du major, des autres officiers et simples soldats envers les habitants ; — réclamations des échevins ; — lettre de M. de Louvois pour faire partir la garnison. — Convocation générale des habitants pour la nomination de quatre soldats de milice au service de Sa Majesté. — Marche suivie par les arquebusiers de Saint-Charles, pour aller tirer l'oiseau. — Privilèges du sieur de Bourdeville, distributeur du tabac dans cette province. — Vol de 40 crampons de fer sur les ponts de Loire ; — requête pour obtenir monitoire et publication de censures ecclésiastiques. — Lettres de noblesse de Jeanne de Piles, veuve Micault, etc.

BB. 34. (Registre.) — Petit in-folio, 215 feuillets, papier.

1694-1699. — Délibérations. — Ordonnance concernant le prix de la viande pendant le Carême. Jacquette Genclair, veuve de Charles Tixier, boucher de cette ville, a seule le droit de vendre de la viande aux malades et autres gens ayant permission de l'Église, savoir : le bœuf à trois sols la livre, le veau et le mouton à cinq sols et six deniers. — Cérémonial suivi par les échevins pour la procession générale du vœu de Louis XIII, au jour de l'Assomption. — Ordonnance contre les vendeurs de blé qui font des monopoles, ce qui est contre le bien public, quelques-uns des acheteurs ayant été obligés de donner de l'argent à des « gens mécaniques », afin de leur procurer l'entrée dans les greniers, pour avoir prompte délivrance des grains. — Ordre de faire nettoyer et balayer devant les maisons, et faire tendre à la manière accoutumée, pour les processions du Saint-Sacrement, fête de Dieu. — *Te Deum* et feux de joie pour les victoires remportées en Catalogne. — 200 soldats espagnols, prisonniers de guerre à Nevers. — Serment de François Fériolle, roi de l'oiseau. — Déclaration des places qui ont servi aux clôtures, fossés, remparts et fortifications de la ville. — Publication de la paix de Savoie. — Entrée à Nevers de Madame la princesse de Savoie. — Don fait « par charité » aux pères Capucins, de pièces de vieux bois abandonnés dans la cour de l'Hôtel-de-Ville et provenant des bascules et flèches qui étaient autrefois aux portes de la Nièvre, de la Barre, de Loire et des Ardilliers. — Feu de joie pour la prise de Barcelone. — 23 septembre 1697, publication du ban de vendanges, amende de 10 sols contre ceux qui contreviendraient à cette ordonnance. — Édits de paix générale avec l'Espagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, — avec l'Empereur et l'Empire. — Adjudication des couchettes, bancs et tables pour les douze compagnies de cavalerie du régiment Commissaire-général qui font leur quartier d'hiver à Nevers ; — la ville fournit les seaux, cordes, pelles et fourches dont les cavaliers ont besoin. — Défense aux boulangers d'entrer au marché avant l'heure prescrite, quelques-uns d'entre eux, d'intelligence avec des cavaliers de la garnison, ayant ainsi acheté des blés, ce qui a causé un « rancher considérable. » — Permission au sieur Tabellier de faire voir au public pendant un mois, sauf pendant les heures du service divin, ni après huit heures du soir, des curiosités et raretés provenant des pays étrangers : une fille sauvage « velue par son corps et par plusieurs parties de son visage, avec une fleur de lys sur la teste, » etc. — Séjour à Nevers des comédiens de la troupe française et italienne. — Envoi à Roanne, pour être de là conduites à Lyon, de deux couleuvrines confisquées au profit du Roi sur le sieur de Sonmaldik, seigneur de Châtillon-en-Bazois. — Don fait à la ville par le duc de Nevers du terrain de la cour et jardin de la Chambre des Comptes près les Récollets, « pour le bien public et la décoration de la ville. »

BB. 35. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

1700-1709. — Délibérations. — Passage à Nevers des princes, enfants de France. — Provisions du sieur Joseph de Bèze, seigneur de La Belouze, pour valet de chambre de Mgr le prince de Condé. — Déclaration de la guerre contre l'Empereur, l'Angleterre, les États Généraux des Provinces-unies et leurs alliés. — Réglement pour les recteurs de l'Hôtel-Dieu-Saint-Didier. — *Te Deum* et feux de joie pour les victoires sur les Impériaux, — pour la prise de Kell, — de Brissac, etc. — Lettre de l'intendant de la Généralité de Moulins aux échevins de Nevers, leur faisant part de la demande faite au Roi par les « filles de l'Union Chrétienne, maîtresses d'école de cette ville » d'une pension de 200 livres sur les deniers d'octroi et patrimoniaux de la ville pour les mettre en état de continuer à instruire leurs enfants; — réponse des échevins qui refusent la pension demandée, attendu qu'on a peine déjà à payer les gages des officiers de ville, que d'ailleurs lesdites filles ne sont point utiles, puisque outre une grande quantité de « maîtres-ès-arts » qu'on n'a reçus qu'à condition qu'ils enseigneraient gratuitement les enfants des pauvres, il y a dans la ville et au faubourg deux communautés de religieuses Ursulines qui, par l'institution de leur Ordre et lors de leur établissement, se sont obligées à instruire gratuitement toutes les jeunes filles dans les lettres et exercices de piété, etc. — Clôture d'une mission prêchée à Nevers par huit pères Jésuites pendant 50 jours; procession générale et plantation d'une croix de 60 pieds de hauteur, au bout des ponts de Nièvre, ladite croix portée par 400 hommes habillés en pénitents, nus pieds, la corde au cou, « ayant de gros bastons pour porter ladite croix sur les épaulles, etc. » — Assemblée générale des habitants pour se prononcer sur l'établissement en cette ville des « filles de la Charité Chrétienne ; » d'un consentement unanime, il est décidé qu'on demandera au Roi de ne point souffrir cet établissement, lequel serait préjudiciable, « tant en général qu'en particulier. » — *Te Deum* et feux de joie pour la prise de Suze, — pour la naissance du duc de Bretagne, — pour la prise de Verceil, etc. — Réglement portant que tous les officiers de ville qui assisteront aux délibérations de l'Hôtel-de-Ville seront tenus de les signer, quand même ils seraient d'avis contraire. — 1705, les vignes gèlent dans toute l'étendue de la province les 28, 29 et 30 mai ; adresse au Roi pour l'informer du « déplorable état » où sont les habitants, par suite de cet accident. — Destitution de Jean Bachais, tambour-major de cette ville, pour avoir refusé de battre la caisse dans les rues, lors du dernier feu de joie, fait à cause de la naissance du prince des Asturies. — Commission de Jacques Sollereau pour vendre des cartes à jouer dans toutes les villes de l'élection de Nevers.

BB. 36. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1709-1712. — Délibérations. — Il est arrêté qu'à l'avenir on s'assemblera une fois au moins, chaque semaine, « pour le bien du service du Roi et des officiers de cette ville. » — Conclusions contre les fabricants de « serges et étoffes de poulangis, » lesquels sont obligés, conformément au réglement de 1669, à mettre leurs noms « sur la teste desdites étoffes et sur le premier bout de la lizière, » à peine de confiscation et de dix livres d'amende, faute par eux de rapporter lesdites étoffes au bureau de cette ville, tous les mercredis, pour être visitées et recevoir la marque. — Acte portant parole d'honneur des officiers prisonniers de guerre, de ne point quitter cette ville sans une permission expresse de Sa Majesté. — Amende de dix livres contre plusieurs particuliers, pour avoir vendangé trop tôt. — Signification faite à la requête de Mre Louis Moreau, docteur en théologie, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Didier et Hôtel-Dieu de cette ville, portant révocation de la personne du sieur de La Colancelle nommé à ladite cure par les officiers de l'Hôtel-de-Ville, et appel comme d'abus de cette prétendue nomination ; — procès-verbal du sieur Alixand de Maux, lieutenant du maire, signé de lui seul, contre ladite signification qu'il dit n'avoir été faite que pour rendre la conduite des sieurs officiers suspecte, et il ajoute : *Domine ab homine iniquo et doloso erue me ;* — protestation très-vive du sieur Arvillon de Saint-Baudière, maire, contre cette réponse du sieur Alixand qui a « si audacieusement abuzé des registres publics, mais, *judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta.* »

BB. 37. (Registre). — In-folio, 197 feuillets, papier.

1712-1718. — Délibérations. — Commission de Pierre Lebel, porteur de lettres du bureau des postes de Nevers. — Ordre du Roi pour recevoir 14 prisonniers de guerre de la garnison du Quesnoy. — Défense aux cabaretiers et autres habitants de faire aucun prêt ni crédit aux cavaliers de la garnison à peine de perdre ce qui leur sera dû. — Ordre aux habitants de porter, la nuit, lorsqu'ils sortiront de leurs maisons, de la lumière et « flambeaux au feu, » et d'avertir lorsque les cavaliers s'absenteront des maisons où ils seront logés une ou plusieurs nuits, à peine de 10 livres d'amende. — Droits et priviléges des sergents de quartier lorsque l'on fera la montre et que l'on tirera l'oiseau. — Publication de la paix d'Angleterre et de Hollande. — Procès-verbal contre le sieur de Chéry, chanoine et trésorier de Saint-Cyr, pour le trouble « et scandale qu'il a causé dans le lieu saint, » en refusant la place sur les hauts siéges du chœur à M. le Procureur du Roi de

cette communauté, le jour du *Te Deum* pour la paix. — Lettre de Mgr de La Vrillière, ministre d'État, concernant les huit places des officiers de ville, dans les hautes formes du chœur de Saint-Cyr, les jours de cérémonies publiques. — Requête des officiers et chevaliers de la compagnie de Saint-Charles, pour réparations du boulevard appelé Ravelin, près la porte du Pont-Cizeau de cette ville, « où ils font leurs exercices du jeu de l'arquebuse » — Feux de joie pour la paix d'Allemagne, — pour la prise de Barcelone.— Passage de l'ambassadeur du « grand Saphy » de Perse.— Passage du comte de Toulouse, de madame la duchesse de Bourbon et de la grande duchesse de Toscane, allant aux eaux de Bourbon-l'Archambault. — Brevet accordé par Marie-Anne de Bourbon, au sieur François Gounot, « marchand émailleur de Nevers, » du titre d'émailleur de Son Altesse, et de l'exemption des charges publiques, pour le gratifier « des beaux ouvrages qu'il nous a fournys pendant notre séjour à Bourbon. » — Requête des religieuses « Urselines » de Nevers à l'effet d'être déchargées de la somme qu'on leur demande pour le pavé fait devant leur maison, « ce à quoi elles ne sont point tenues à cause des privilégcs et exemptions à elles accordés lors de leur establissement. » — Prières publiques pour le repos de l'âme du feu Roi Louis XIV. — Feu de joie « avec artiffice » pour la naissance d'un fils que madame la comtesse de Nevers « a accouché heureusement. » — Serment de messire Louis-Claude de Roffignac, chevalier, seigneur comte d'Apremont, lieutenant-colonel de la compagnie de Saint-Charles, « roy de l'oiseau, » etc.

BB. 38. (Registre.) — In-folio, 309 feuillets, papier.

1719-1725. — Délibérations. — Publication de la déclaration de guerre contre l'Espagne ; — permission accordée aux sujets du Roi d'Espagne de demeurer en France pendant six mois ; — *Te Deum* et feux de joie pour la prise de Fontarabie, de Saint-Sébastien, etc. — Cérémonial du convoi de Mgr Édouard Bargedé, évêque de Nevers. —Cérémonies observées par les échevins au convoi de dame Françoise Prysie, femme de maître Nicolas Dollet, sieur de Sollière, avocat au Parlement, premier échevin. — Lettre des échevins à Mgr Fontaine, conseiller du Roi en ses conseils et en sa Cour de Parlement, nommé à l'évêché de Nevers ; — réponse de Mgr Fontaine des Montées ;—Entrée de Mgr l'Évêque à Nevers, il est complimenté par les échevins en robes rouges et reçoit un présent de 8 livres de bougie blanche, 12 perdrix, 2 oiseaux de rivière, 2 canards et 2 levreaux avec 4 douzaines de bouteilles de vin exquis. — Passage à Nevers de madame la duchesse de Modène. — Brevet du duc de Nevers pour Jean-Baptiste Baratte, orfèvre. — Requête des doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr aux échevins, pour la continuation des privilèges et exemptions concédés par lettres patentes du Roi de l'année 1622 aux bedeaux attachés au service de leur église, eu égard à leurs fonctions qui exigent une résidence actuelle. — Cérémonial suivi par les échevins à la procession du Saint-Sacrement ; « les échevins en titre et honoraires précéderont les échevins électifs et auront droit de porter les cordons du dais à leur exclusion ; » — protestation des échevins électifs qui déclarent se pourvoir contre cette décision par les voies de droit. — Ordonnance de police contre les charivaris, la patrouille sera faite par des sergents de quartier et douze habitants de la ville. — Réception de Réné Pinardeau pour libraire et imprimeur de la ville, au lieu et place de maître Ignace Chaillot. — Ordonnance de police, à la requête des officiers de la Butte (confrérie de Saint-Charles), contre plusieurs compagnons menuisiers et autres qui ont interrompu le cours ordinaire du tir de l'oiseau, causé du trouble et du scandale, etc. — La rétribution accordée au prédicateur de l'Avent est portée à la somme de 100 livres au lieu de 50, et celle du Carême à 150 livres au lieu de « six-vingt, » lesquelles sommes étaient trop modiques pour avoir un prédicateur « de la qualité requise à la cathédrale. » — Casernement à Nevers du second bataillon du régiment de Touraine. — Requête à l'intendant de la Généralité de Moulins par Marie Gentil, veuve de Michel Castellan, écuyer, maître de la verrerie royale de Nevers, demandant que les échevins ne puissent prendre pour caserne une maison située près la porte du Crou, où elle a toujours mis des gentilshommes verriers qui travaillent à la manufacture et même dans le besoin met la plus grande partie des vases qu'elle fait fabriquer. — Commission donnée à Réné Pinardeau, imprimeur-libraire, par frère Mathieu de Mieslc, religieux trinitaire, étant de présent à Nevers, pour percevoir les quêtes faites dans tout le diocèse pour la rédemption des chrétiens captifs, esclaves, etc. — Établissement d'un second régent de philosophie pour enseigner à la jeunesse la physique dans le collége des Pères Jésuites, au titre de 500 livres de pension par an ; — 200 livres sont accordées par la ville pour achat des prix à distribuer tous les ans. — Délibérations du conseil de santé établi par le Roi en cette ville, séant au palais épiscopal, sous la présidence de Mgr l'Évêque ; — messieurs les curés seront priés de donner un état des maisons suspectes de leurs paroisses ; — les nouvelles marchandises arrivant en ville devront être visitées par les échevins, tous les mendiants et gens sans aveu qui ne seront pas porteurs de certificats de santé seront tenus de sortir de la ville, les cabaretiers ne pourront loger les étrangers sans certificats de santé visés par un des commissaires du conseil, etc.

BB. 39 (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1725-1750. — Délibérations. — Nomination par le duc de Nevers de François Roffignac pour « perruquier ordinaire » de sa maison de Nevers et de son gouvernement. — Destitution de Jean Démarest, chasse-pauvres, qui, au lieu de remplir ses devoirs, favorise les mendiants et même les autorise à mendier « jusqu'à prendre des beuvettes avec eux et à leurs frais dans différents bouchons de cette ville, » etc. — Réception de Philippe-le-Maigre, maître de danse et l'un des maîtres de la « bande des violons de ville. » — Le sieur Richard de Soultrait, avocat au Parlement, demande à être déchargé de la nomination qui a été faite de sa personne pour échevin de Nevers, à cause d'un « asthme si considérable, qu'il ne saurait faire deux pas sans perdre haleine. » — Requête des marguilliers des églises paroissiales de Nevers pour l'exemption du logement des gens de guerre, contributions, guets et gardes, petit ustensile pour la fourniture des casernes, etc. — Mgr l'Intendant est prié de vouloir bien honorer la ville de Nevers de sa résidence. — Exemption de Paul Mignot, maître-perruquier de cette ville, de toute taille, taillon, sel, subsides et autres impositions, tutelle, curatelle, etc., à cause de ses dix enfants vivants. — Provision de la charge de porte-duc au second vol pour corneille, de la grande fauconnerie de Sa Majesté, à Nicolas Prysye, sieur de La Boue. — Privilége de la ville de Nevers de juger les délits commis par les habitants de ladite ville. — *Te Deum* et feu de joie pour la naissance du Dauphin, etc.

BB. 40. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1730-1735. — Délibérations. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui supprime les droits de péage et barrage par eau et par terre de la ville de la Charité. — Renouvellement de la bougie de Saint-Sébastien, pesant 201 livres de cire jaune, non compris le tour de bois sur lequel elle a été montée, et de 1,720 toises de long « qui est l'enceinte de la ville. » ladite bougie fabriquée et ornée de fleurs par Jacques Landelle, marchand cirier et « chandelier » en cette ville, lequel l'avait aussi faite en 1673. — Arrêt du Conseil d'État réglant les droits perçus par le sieur Marion de Givry, sur la rivière de Loire, au port de Givry. — Passage à Nevers de Mgr le duc et de madame la duchesse de Nevers, accompagnés de Mgr le comte et de madame la comtesse de Pontchartrain leurs beau-père et belle-mère. — Passage du maréchal duc de Villars. — Consentement du duc de Nevers à la démolition des portes du Pont-Cizeau, de Loire et des Ardilliers, à la condition que ses armes seront apposées aux ouvrages que l'on fera. — Concession par François Mazarini, duc de Nivernois, à la compagnie de Saint-Charles, d'un terrain « vain et vague » sis près le Ravelin, pour ses exercices, etc.

BB. 41. (Registre.) — Petit in-folio, 247 feuillets, papier.

1735-1740. — Délibérations. — Titres de noblesse de Jean-François Carpentier, écuyer, sieur de La Thuillerie. — Brevet d'officier confiseur de Mgr le Duc, accordé au sieur François Barbier. — Établissement de deux pompes publiques, « à l'exemple des villes voisines de Bourges et Moulins, » et de 24 seaux d'osier, 8 échelles et 6 grands crochets de fer pour servir en cas d'incendies « dont cette ville n'a malheureusement que trop éprouvé cy-devant les effets, d'autant que la plus grande partie des maisons sont basties de bois et les rues fort étroites, » etc. — La brigade de Valecourt du régiment royal des carabiniers est passée en revue par l'Inspecteur. — État des personnes proposées pour le service des pompes de la ville. — Service à la cathédrale, pour le repos de l'âme de Marie-Anne Spinola, duchesse de Nevers, décédée à Paris; l'oraison funèbre est prêchée par le R. P. Coeffier de la Compagnie de Jésus, supérieur du séminaire de Saint-Sauveur de cette ville. — Vente de « grosses chaînes de fer » qui se trouvent aux entrées de quelques rues de la ville et sont « entièrement inutiles. » — *Te Deum* et feux de joie pour la publication de la paix. — Secours à l'Hôpital-Général où il se trouve jusqu'à 240 pauvres, ledit hôpital étant très-appauvri par « la dureté de la dernière année 1739, et qui n'aurait même pu se soutenir sans la charité de Mgr l'Évêque et sans le travail de sa manufacture de draperie et bonnetterie, » etc. — Concession par la ville aux confrères de la Notre-Dame du bout du pont, du droit de faire dans leur chapelle les embellissements et réparations nécessaires, etc.

BB. 42. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier.

1740-1750. — Délibérations. — Arrêt du Conseil d'État qui maintient les échevins dans leur droit de l'aide levé dans la ville et faubourg de Saint-Étienne et au-dedans des croix de ladite ville, sur le pain mollet, blanc, bis et jaunet, et sur toutes sortes de pains. — Entrée à Nevers de haut et puissant seigneur, messire Louis-Antoine Du Creuset, chevalier seigneur marquis de Richerand, Chevenon, Faveray et autres lieux, lieutenant-général pour le Roi du gouvernement de Nivernois et Donziois, et grand bailli d'épée desdits pays; la ville lui offre un présent de vin exquis, et à madame de Richeron un présent de cristaux « des plus magnifiques ; » — Mgr de son côté offre à la ville un dîner très-somptueusement servi en mets les plus exquis

tels que : poissons de mer, saumon, gibier, poissons d'eau douce, vins de Bourgogne, vins du Rhin et de Champagne, pendant lequel repas les violons jouèrent différents airs. — Priviléges et exemptions accordés à maître Philippe Mantrand, marchand, chevalier de Saint-Charles, qui a abattu l'oiseau pendant trois années consécutives. — Requête des entrepreneurs des manufactures de « fayance » établies à Nevers, exposant que le prix de leurs faïences diminue tous les jours et que le débit en devient de plus en plus difficile; — lettres patentes du Roi portant que le nombre des faïenceries dans la ville et dans la province sera fixé à onze « comme il l'est actuellement » (1743), avec défense de rétablir celles qui pourraient tomber jusqu'à ce que le nombre en soit réduit à huit seulement. — Prières publiques pour la santé du Roi et la prospérité de ses armes ; — procès-verbal contre le sieur Guéron, grand-chantre, qui, lors de cette cérémonie à la Cathédrale, a fait sortir les porte-masses et huissiers de la ville de leurs places ordinaires, dans les basses stalles du chœur, s'étant emporté à ce point qu'il était « plus pâle et plus blanc que son collet; » — l'affaire est déférée au Chapitre qui, dès le lendemain, déclare ne participer en rien à l'« étourderie » dudit chantre, blâme et désavoue sa conduite. — *Te Deum* en actions de grâces de la prospérité des armes du Roi ; — procès-verbal contre le Chapitre de la cathédrale qui n'a point fait tenir les grandes portes ouvertes pour l'entrée du corps de ville. — Permission accordée aux religieuses Carmélites de porter leur mur de clôture sur le mur de la ville actuellement en ruine, et de baisser la plate-forme pour empêcher les insultes qui delà peuvent leur être faites par les « écolliers vacabonds qui s'y assemblent et commettent plusieurs excès indécents. » — Devis et adjudication des ouvrages de maçonnerie et autres à faire pour réparer le grand pont de Loire, etc.

BB. 43. (Registre.) — In-folio, 385 feuillets, papier.

1750-1764. — Délibérations. — Acquisition par la ville de la maison des religieuses Ursulines de Nevers, actuellement vacante (1751) depuis leur réunion aux religieuses du faubourg, pour servir de caserne capable de loger 1,200 hommes et décharger les habitants du logement des gens de guerre. — Secours de 2,400 livres aux Pères Jésuites du Collége pour aider à la reconstruction de leur maison de récréation appelée l'Hermitage, située à une demi-lieue de la ville de Nevers. — En l'honneur de la naissance du duc de Bourgogne, la ville remplace les fêtes ordinaires en disposant d'une somme de 3,300 livres pour la dot de 33 filles pauvres à raison de 100 livres pour chacune et de 3 filles pour chaque paroisse tant de Nevers que du faubourg Saint-Lazare. — 1755, réception de Réné Huet, clerc de l'Académie des peintres de Paris, lequel en cette qualité désire s'établir à Nevers pour exercer son art et enseigner à la jeunesse de l'un et l'autre sexe le dessin « des portraits, tableaux, histoires, paysages et toutes sortes d'animaux. » — Compliment de bonne année fait aux échevins par le R. P. Petit, recteur du Collége. — Priviléges des maîtres-chirurgiens. — 1757, l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville étant jugé « désavantageux et incommode, » il est délibéré qu'on fera bâtir le nouveau sur l'emplacement de la maison des sœurs de la Charité, située sur la place Saint-Pierre. — Démolition de la chapelle de Saint-Sébastien et Saint-Roch et des maisons y attenant, en raison de son « état ruineux ; » on en fait une place pour le marché aux herbes et pour les ouvriers qui se louent pendant le temps des travaux. — Examen des titres de noblesse de Jean Michel Gascoing de Demeurs. — Translation dans l'église paroissiale de Saint-Arigle, en la chapelle de Saint-Sébastien et de Saint-Roch « annexée à la chapelle près le maître-autel, du côté de l'épître, dans le rond-point, » de la bougie du vœu de ville déposée à l'Hôtel-de-Ville, depuis la démolition de l'ancienne chapelle de Saint-Sébastien. — Ordonnance contre les Pères Jacobins, pour un passage qu'ils avaient fait murer et qui est nécessaire aux habitants « tant pour le temporel que pour le spirituel et encore pour porter du secours dans les incendies qui arrivent fréquemment aux maisons des manufactures à fayance dont la majeure partie est située aux environs dudit passage. » — Nomination par la ville, de concert avec Mgr l'Évêque, de cinq régents séculiers ecclésiastiques pour l'établissement « provisoire » du Collége. — Cérémonies de la publication de la paix : « *Te Deum*, feux de joie, décharges de canon et de mousquetterie, feux d'artifice, à la grille du château, il y a une illumination composée de 6,500 lampions arrangés avec art et symétrie, 300 pots à feu éclairent les tours, et les fenêtres sont garnies de chandelles, » etc. — Traité fait entre les maîtres-ès-arts tenant « écolle publique » en cette ville.

BB. 44. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1764-1770. — Délibérations. — Réglement portant qu'à l'avenir il se tiendra chaque année deux assemblées, l'une le jour de Saint-Jean-Baptiste, 24 juin, l'autre le jour de Saint-Thomas, apôtre, 21 décembre, pour la rendue des comptes de la ville. — A la requête des maîtres-ès-arts, le temps des vacances est fixé du 25 septembre au 15 octobre. — Enregistrement des traités faits en 1762, 63 et 64, entre Mgr le duc de Choiseuil, ministre de la guerre, et le sieur Babaud de La Chaussade, seigneur de Guérigny, pour

l'exemption des tailles, corvées, etc., en faveur des ouvriers et de leurs directeurs employés aux forges de Guérigny; — exemption de tous droits pour les marchandises, munitions et leurs transports par terre et par eau. — Lettres de provision et prestation de serment de Pierre-Louis Lefebvre, reçu imprimeur-libraire à Nevers, pour y remplir la seule place fixée par le réglement du 12 mai 1759. — Séjour à Pougues de Mgr le prince de Conty et madame la comtesse de La Marche; — les échevins décident qu'ils se rendront en corps et en « habits decents audit bourg de Pougues » pour présenter les respects de la ville à leurs Altesses Sérénissimes et leur offrir les présents d'usage; — on achète à cet effet sept chapeaux demi-carton, bordés en or, pour les quatre clercs de ville, les deux porte-masses et le casernier. — Désunion du prieuré et sacristie de Saint-Sauveur de Nevers qui sont réunis au Séminaire. — Le sergent-major des sergents de quartier reçoit un chapeau bordé en or et une canne à pomme d'argent sur laquelle seront gravées les armes de la ville. — Exemption des droits de don gratuit sur les bois nécessaires pour l'exploitation des douze manufactures de faïence de Nevers. — Dépenses faites à l'occasion de la canonisation de Sainte-Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, pour tirer le canon et faire porter le dais aux processions générales ordonnées par Mgr l'Évêque. — Emprunt de 80,000 livres pour la construction des casernes. — Réglement portant qu'il est plus convenable aux intérêts des habitants « taillables » de faire faire leurs « tâches de corvée » à prix d'argent que par eux-mêmes. — Réglement des honoraires (3,600 livres) de maître Parmentier, avocat au Parlement, qui, en conséquence de la délibération du 24 juin 1766, a fait inventaire de tous les titres de l'Hôtel-de-Ville, en un volume contenant 780 pages, grand papier de Hollande, qu'il a fait relier à ses frais en veau doré sur tranches, etc.

BB. 45. (Registre.) — In-folio, 327 feuillets, papier.

1771-1786. — Délibérations. — Réparations aux pompes de la ville; — bonnets à fronteau avec une plaque aux armes de la ville donnés aux pompiers, pour les faire reconnaître au travail. — Demande d'un marché tous les jeudis à Guérigny; la ville s'y oppose à cause du grand préjudice qu'elle en éprouverait. — Placement d'une poulie de fer sur une des arches du grand pont de Loire, pour y puiser de l'eau de cette rivière qui est « beaucoup plus saine et plus salutaire que celle des fontaines et puits, » et aussi pour servir en cas d'incendie. — Demande de construction d'une fonderie de suif sur la place où se tiennent les foires près le Ravelin; la ville s'y oppose, ladite place étant déjà trop étroite. — Lettre de Louis XVI au sujet de la mort du roi Louis XV; — les échevins la font imprimer à 400 exemplaires. — Autorisation d'une loterie à Nevers dans l'abbaye Saint-Martin, à 12 sols le billet; les billets seront tirés « de la roue » par tel enfant qu'il plaira aux officiers municipaux et en présence de l'un d'eux, ladite roue fermant à deux clefs et comprenant 40,189 billets sur chacun desquels est écrit : rien, et 1,119 sur lesquels sont marqués les numéros depuis 100 jusqu'à 1,219 qui sont les numéros gagnants, etc. — Casques donnés aux pompiers pour leur servir dans les incendies. — 1776, établissement de « lanternes à reverbères » dans les rues, « pour le bien et la sûreté du public. » — Plantation d'arbres et charmilles au bout du pont de Loire à droite et à gauche de la chapelle autrefois dite Notre-Dame du bout du pont et maintenant « chapelle de Sainte-Soulange, » pour en faire une promenade publique. — 1778, demande de lettres patentes pour les sœurs de la Charité, qui, depuis 1693 qu'elles sont établies à Nevers, ont fait tant de prosélytes qu'elles possèdent plus de 100 hôpitaux et autres établissements dans le royaume. — Numérotage des maisons pour faciliter le logement des troupes. — 1782, défense par le procureur du Roi, de jouer la comédie à Nevers pendant le carême; la ville interjette appel et donne la permission aux comédiens de jouer jusqu'au dimanche de la Passion. — Translation du calvaire placé près la porte de Paris, à la demi-lune, du côté gauche du grand chemin. — 1785, écroulement d'une partie de la seconde arche du pont, près la porte de Nièvre. — Passage de mesdames Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV, tantes du Roi, se rendant aux eaux de Vichy; elles couchent à l'Évêché; les officiers municipaux vont en robes rouges leur présenter les vins d'honneur, grande illumination aux frais de la ville. — Achat de farines à Étampes à cause de la grande sécheresse qui arrête tous les moulins. — 26 juillet 1785, sur la proposition de Mgr l'Évêque, la ville autorise l'établissement des Frères des Écoles Chrétiennes comme « très-utile à l'instruction des enfants des pauvres artisans. » — Mémoire sur le projet de réunion des paroisses de Nevers et de transport des cimetières hors de la ville, concerté avec Mgr l'Évêque.

BB. 46. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1786-1790. — Délibérations. — Proposition de translation de l'Hôtel-Dieu, dont le local est insuffisant, dans une des maisons religieuses de la ville qui, pour la plupart, n'ont que 1, 2 ou 3 religieux. — Demande de suppression du monastère des Minimes; — les scellés sont apposés sur les titres et papiers du couvent; — protestation des religieux. — 1787, suppression de tous présents de gibier, poissons et autres lors du passage des intendants et

intendantes. — Noblesse de Gabriel-Victor de Manneville. — 1788, supplique au Roi pour qu'il permette que le nombre des députés du tiers-état soit égal à celui des deux Ordres privilégiés réunis, etc. — Grande misère à Nevers à cause de la rigueur de la saison, de la cherté des grains, de la cessation du travail dans les manufactures de faïence; aumône de 600 livres pour le soulagement des pauvres. — Dépense de 800 livres pour la rupture des glaces sur les rivières de Nièvre et de Loire. — Plaintes contre les allumeurs de reverbères qui s'acquittent trop négligemment de leur emploi. — Cahiers de doléances des différents corps et corporations de Nevers; sept commissaires sont nommés pour les réduire en un seul. — Élection des députés aux États-Généraux. — Convoi de Mgr Pierre de Séguiran, évêque de Nevers. — Cahier des remontrances et doléances du tiers-état du bailliage du Nivernois et Donziois. — Établissement provisoire d'une milice bourgeoise pour veiller à la sûreté des habitants. — Milice permanente dans laquelle chaque citoyen sera tenu de se rendre. — Adresse à l'assemblée nationale pour sa « mémorable » séance du 5 août 1789; « immortalité au Roi bienfaiteur d'un peuple sensible et juste, au monarque chéri qui doit attendre des Français un tribut éternel d'amour et de fidélité. » — Assemblée commune « à la rotonde du parc » pour organiser un service de jour et de nuit; tous les habitants « même les ecclésiastiques et religieux » seront tenus de faire la garde ou de payer une somme de 40 sols. — Nomination d'un conseil municipal provisoire. — *Te Deum* et illuminations « en signe d'allégresse » après l' « auguste » séance du 4 août 1790. — Prestation de serment à la Cathédrale des nouveaux officiers municipaux. — Costume des clers de ville se composant d'un habit de drap bleu, doublure de même couleur, parements et collet rouges, boutons aux armes de la ville, chapeau uni ayant aussi un bouton aux mêmes armes. — Les officiers municipaux assistent à la procession du dimanche des Rameaux, « en habits noirs et cheveux longs; » — ils se placent sur des chaises dans le sanctuaire, les cinq stalles du chœur ne suffisant plus avec la nouvelle organisation. — Formation et organisation du département de la Nièvre. — Troubles à Nevers; — la loi martiale est proclamée et le drapeau rouge exposé à la principale fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, etc.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE CC.

(Impôts et Comptabilité).

CC. 1. (Cahier.) — In-quarto, 65 feuillets, papier.

1389-1393. — COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES DE LA VILLE. — Compte de Huguenin de Varie, receveur des péages, barrages et pontenages, pour un an, commençant le 1er mai 1389 et finissant audit jour 1390.— Recettes du barrage de la porte de la Barre, — de la porte des Ardilliers, — de la porte de Nièvre, — de la porte ès-guiédons », — du barrage et pontenage de la porte de Loire, — du péage de la rivière, — du péage par terre. — Dépenses pour pain, vin et fromage, qui fut « dépendu ès-enchères » en affermant les barrages, etc. — Dépenses pour l' « édiffice et réparacion » du pont de Loire, rompu et emmené par les glaces en 1389; — à Regnault-le-Court et Guillaume Quartaul, charpentiers, pour deux journées à réparer la flèche du « grand engin », l'appareiller et foncer de planches neuves la « roe dudit engin », 12 sols 6 deniers; — à Jehan Amonet « roer » (charron), pour un « axeaul neuf » traîneau, qui mène les solives et aiguilles sur le pont, 3 sols 2 deniers; — à Jean le « serrehurer » pour une cheville de fer neuve, pour le maillet de l'engin, 6 sols 8 deniers; — à Jean de la Valée, cordier, pour une corde de 18 toises de long, 4 livres 14 sols; — huit charrettes de merrain abattu et « abosché » au bois du Ponceul, sont amenées au port de Gastain, pour l'édifice dudit pont; — Jean Regnault « du bec d'Aler », amène en son chalant, dudit port de Gastain au pont de Loire, 6 aiguilles, 8 chevestres, 1 « quarreaul » et 2 planches de merrain; — Regnault-le-Court, charpentier, à l'aide du grand engin que la ville lui « baille », bat au pont 33 aiguilles, et « ycelles thelonne et enchevestre de 11 chevestres neux et yceux chevestres mortoyse, et asseoit sur lesdites aguilles », etc. — Plusieurs « limozins, hommes de bras », chargent de bois, de pierres, et attachent de cordes les deux ponts qui sont devant la porte de Saint-Arigle, pour ce que « la grant crue de l'eaul, au jour de l'an neuf, les en vouloit mener ». — A messire Pierre de Besson, prêtre, pour la rente qu'il prend chaque année sur le péage par terre, à cause de l' « oste sainct Michiel », étant en l'église Saint-Cyr, 100 sols; — à la « prieuse » de l'abbaye Notre-Dame, à cause de sa rente sur le péage par terre, 5 sols. — Gages d'officiers : pour l'office de visiter les ponts et « bateiz » de la ville, et vérifier les ouvrages faits, etc. — Dépense commune :— pour écrire le présent compte, « minuer, grosser et doubler », et pour le papier, 10 sols. — Compte de Huguenin, receveur, pour l'an 1390 : — à « Jehan le pointre », gendre de Guillaume Ougier, pour peindre la fenêtre et le siége en quoi est l' « ymaige de Notre-Dame au chef du pont de

Loyre devers saint Anthoine », 6 sols 8 deniers ; — à Jean le serrurier, pour appareiller et dresser la ferrure de ladite image, 5 sols ; — à Odenet de Varie pour 4 livres de « plon achaté de ly » pour faire tenir en pierre ladite ferrure, 3 sols 4 deniers. — Suite de la dépense du pont de Loire ; — grande crue qui fait une « rompure », emmène la « santine » de la ville, etc. — Réparations aux ponts-levis des portes de la ville, etc. — Compte de Huguenin de Varie pour 1391. — Dépenses du pont : réparations à l'engin qui sert « à battre les aguilles » ; — achat de 30 toises de menue corde appelée « verdon », pour lier « les chevoistres, soubzventrières », etc. ; — pour ferrer les aiguilles qui « sans cela ne peuvent entrer en terre » ; — maître André de Martelet, lieutenant de M. le Bailli de Nevers, fait publier « de par M. le Comte », défense de prendre le bois et merrain qui est sur le pont et sur les grèves, et aussi que nul ne soit si « ardi, sur poyne d'amende, de pourter ni de mettre nulles nehures, ni nulles autres ordures sur ledit pont » ; — achat de 18 grands « chaignes » pour faire des aiguilles, — de grosses perches appelées « ongars », — de grands « paulx », — de plusieurs milliers de « fagoz de verne », faits dans les îles des environs du pont de Loire, etc. — Défense à tous « poissonniers du rivaige » et autres, de mettre nuls engins à pêcher poisson à plus de 2 toises des « bateiz » pour qu'ils ne « désacoutrissent » les fagots ni la cloison desdits bâteis, « quar quant ils lévent la ramée desdits fagoz pour bouter leurs panes et engins dessoubz l'eaul de la rivière, elle prant son conduit et y fait ung grant pertuis » ; — pour que ladite défense « opère plus à plain », 2 penonceaulx sont mis aux 2 « alles » des bâteis. — Compte du même Huguenin, du 1er mai 1392 au 1er mai 1393. — Suite des dépenses pour le pont. — Achat d'un « arbelestier » ou petit engin des bâteis ; — 15 grandes aiguilles sont transportées derrière Notre-Dame, qui est au bout du pont de Loire, « affin qu'elles ne feussent perdues par la grant creue des aigues », etc.

CC. 2. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1394-1395. — Comptes. — Huguenin Gendrat de Varye, receveur, pour l'année courant du 1er mai 1394 au dernier avril 1395. — (Le compte de mai 1393 à 1394 manque.) — Suite des dépenses faites au pont de Loire et aux ponts-levis des portes de la ville : — Regnault-le-Court, charpentier, va visiter le bois de Ponceul afin de savoir quelle quantité d' « aguilles et chevestres » on y pourrait trouver, pour l' « édiffice du pont de Loyre » ; il y retourne avec 4 compagnons charpentiers, pour « abattre et abocher » 30 aiguilles, 10 solives, 18 chevêtres, un « quarreaul » de 2 toises, un cent de planches qu'il fait charroyer au port de « Guestain ». — Gages d'officiers : — à Jehannet « le chapellier », crieur de ville, 40 sols ; — aux gardes des clés des portes du Crou, de Nyèvre, des Ardilliers, de la Barre, pour les fermer et ouvrir de jour et de nuit, à chacun 40 sols ; — à Régnaud de Lichy, garde des clés de la fontaine de Beaulpré, 30 sols, etc. — Recettes de la petite mesure du vin vendu à détail en la ville de Nevers. — Collecte sur les habitants, à cause d'un aide de 8,500 livres, octroyé à M. le duc de Bourgogne en ses pays de Nivernais et Donziais, pour lequel la ville de Nevers a été taxée à 1,080 livres tournois à payer en 2 termes. — Ventes de vieux bois au plus offrant et dernier enchérisseur. — Dépense commune : — à Bertrand de Veaulce, pour deux tonneaux de vin qu'il a vendus et qui « avec plusieurs autres choses » furent donnés à Mgr le Comte de Nevers, à sa venue, au mois de mars, 12 livres ; — à plusieurs « polailliers », pour 12 oisons et 24 poussins, et 6 quartes de vin, donnés à l'évêque de Noyon, à sa venue, le 3 mai, 62 sols ; — à Bethon Valete, « espicier », pour 13 livres et demi de cire « œuvrée en torches et bennereaux », données au nom de la ville à révérend père en Dieu Mgr l'évêque de Noyon, qui venait d'Avignon en la semaine de la saint Mathieu, 59 sols 7 deniers ; — don d'un tonneau de vin à noble dame Madame Bonne de Savoie, passant par Nevers pour se rendre à Bourges ; les gens de sa « chançonnerie » retiennent les 2 « grans quartes d'estaing » qui avaient servi à faire le présent ; — don de 200 bichets d'avoine, 6 tonneaux de vin et 3 « luz », au Roi qui se rendait au Puy, le 11 mars 1394. — Dépenses pour l' « édiffice du portaul de Croe » : — Jehan des Amognes, maçon, montre à ses « hommes de bras » ce qu'ils doivent faire ; — Regnault de Pressy, charpentier, fait tous les engins nécessaires et lève les « chaffaux » quand il en est besoin ; — le charretier de Mgr l'Évêque s'étant cassé le pied, au milieu de son travail, reçoit, pour indemnité, 20 deniers ; — Étienne Maulgarny fournit 2 « grans escuelles » de bois à faire mortier, etc.

CC. 3. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, parchemin.

1395-1396. — Comptes. — Huguenin de Varie, receveur. — Recettes ordinaires : — péages, barrages, pontenages, petite mesure, etc. — Dépenses : — Don d'un tonneau de vin à M. le duc d'Orléans, à son passage à Nevers, en venant d'Avignon. — Thévenin le « pottier d'estain » reçoit 13 sols 3 oboles pour 2 pintes d'étain, pesant 5 livres un quart, dans lesquelles fut présenté le vin, au nom de la ville. — Frère Girart Bérier prêche 2 sermons, le vendredi après la Pentecôte et le vendredi avant la Saint-Laurent, la ville lui donne 20 sols ; — Jehannet Piquart, « cousturier », ayant été « ars des jambes et piez » au grand

feu de la Poissonnerie, reçoit 20 sols; — la ville envoie plusieurs charpentiers visiter les maisons « esquelles il y avoit maulvaises cheminées » pour les faire abattre ou remettre en état, afin d'éviter le péril du feu. — Présent de 2 tonneaux de vin, fait à Mgr l'évêque de Nevers, à sa nouvelle venue le dimanche avant Pâques fleuries, 1395. — Suite des dépenses pour la construction de la porte du Crou : — Étienne Maulgarni, « esculer », fournit 2 « pales » de bois pour faire le mortier; — Jehan des Amognes et Guillaume Jacopin tirent de leur « perrière de St-Judas » (St-Gildard) les « mambreures, parpins, quartiers, ornaux, tables » et autres pierres; — Guillaume Ogier reçoit 15 livres en déduction de la « charppenterie qu'il doit faire sur le portail, etc.

CC. 4. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1396-1397. — Comptes. — Jehan Maignien, receveur. — Recettes : de la maille sur le pain vendu dans la ville, accensée par les quatre échevins à Perrin Guérin, pour un an commençant le 27 mars 1395 et finissant audit jour 1396, au prix de 17 livres, 10 sols tournois par semaine, ce qui fait pour toute l'année 910 livres tournois; — de l'émolument de la petite mesure accensée à Jehan Tixier, par an 637 livres tournois; — de la petite mesure accensée à Perrin Cado pour l'année commençant le 1er février 1396 et finissant le dernier jour de janvier 1397, qui fait jusqu'au 1er mai en suivant 12 semaines; — de la maille accensée à Bethon Valette pour un an commençant le 27 mars 1396 et finissant audit jour 1397, qui fait 5 semaines jusqu'au 1er mai; — des barrages des portes, etc.; — vente du vieux bois du « chaffaut St-Laurent, qui chut » le jeudi 26 janvier 1396; — des toises du pavé, à 5 sols tournois par toise, que paient tous les propriétaires « tant que leurs maisons ou héritages ont de large en front de rue », etc. — Dépenses : A Jehan Tixier, hôtelier, et à plusieurs autres « compaignons anfens de bourgeois », 20 livres tournois, par don à eux fait pour les aider à supporter les frais et missions qu'ils firent pour faire les « ystoires de la passion et de la vengence Vaspasien », lesquelles histoires ils ne pouvaient « bonnement » faire, sans avoir aide de la ville. — Aux Frères Prêcheurs Jacobins, 15 sols tournois, parce qu'ils étaient en grande quantité de leur ordre assemblés chez eux, devant aller à leur « grand chapitre », et aussi pour un sermon général fait par l'un d'eux à Saint-Cyr pour Mgr le Comte. — Aux « mariglers de Saint-Cire », pour leur peine d'avoir sonné les cloches pendant la « pourcession » faite le 15 mai pour Mgr le Comte de Nevers qui était aux Marches de Hongrie, sur les Sarrazins; — achat de cire, pour une autre procession faite aussi pour Mgr le Comte, dans laquelle fut porté le « corps Jésus-Christ », accompagné des prêtres, bourgeois et habitants de Nevers, jusqu'à Notre-Dame de la Charité, etc. — Ouvrages : suite des dépenses pour le pont de Loire et les autres ponts ou portes de la ville; — à Regnault Le Court, charpentier, pour deux journées qu'il est allé aux « Amoignes » visiter deux courbes qui n'ont rien valu, 6 sols 8 deniers tournois; — au même, 12 livres pour avoir fait le « pont chireaul »; — à Macé Humbault, 5 sols tournois pour sa peine d'avoir « acorné » les saules qui sont au bout du pont de Loire, lesquels ne l'avaient été depuis dix ans, etc. — Dépenses pour le pavé : dans les rues de la Tartre, de la Parcheminerie, du bourg Saint-Etienne, en l' « aguillerie », etc., à raison de 8 sols 4 deniers tournois par toise bien « seignée de piarre et sablon »; — Raolin Geillaume, hôtelier, reçoit 4 écus d'or pour faire paver environ le « chastel encien » de Mgr de Bourgogne par devers la rue du Marché aux pourceaux; — pour le reste du pavé depuis le coin de la maison Jean Martin du Vernay jusqu'à la seconde « angive des brayes du chastel viez de Monseigneu et depuis le coing des brayes dudit chastel, jusques à la première angive en allant vers Saint-Cire », etc. — Gages d'officiers, etc.

CC. 5. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1397-1398. — Comptes. — Jehan Maignien, receveur. — Recettes : de la collecte faite pour payer une aide octroyée à Mgr le comte de Nevers pour *sa délivrance*, laquelle aide était à payer à deux termes, moitié à Noël 1397, moitié à Pâques charnels 1398; — des toises du pavé : — le prieur de La Charité pour tout l'environ de ses « grans hales en la fromaigerie », qui font 23 toises de pavé, donne 115 sols tournois, etc. — Dépenses : à Regnault Descolons, 4 livres tournois, pour avoir « impétré » certaines lettres du Roi notre Sire, de Mgr de Bourgogne et d'autres seigneurs, s'adressant au Pape pour avoir un « perdon » pour le pont de Loire; — à religieuse et honnête personne le lecteur des Frères Mineurs de Nevers, 10 sols tournois pour cause d'un « sarmon » par lui fait en l'église Saint-Cyr, le jour de « Saint-Mathe »; — à religieuses et honnêtes dames les « prieuse et chantre » de l'église de Notre-Dame de Nevers, 10 sols tournois à elles dûs, pour deux ans, à cause de 5 sols de rente qu'elles ont chacun an; — à messire Pierre Du Besson, prêtre, chapelain de l'autel Saint-Michel, en la chapelle de Saint-Jehan-Baptiste, 5 livres, pour la moitié de 10 livres tournois qu'il a accoutumé de prendre chaque année dans l'octave de Noël, sur les péages de Nevers; — aux Frères Prêcheurs, pour ce qu'ils n'avaient point de blé, ni de pain, 8 livres tournois;

— aux Frères Mineurs, pour la même cause, 8 livres tournois. — Ouvrages : fin de la construction de la porte du Crou ; — Jehan Pautrer fournit un millier et demi de latte renforcée et 600 de latte commune, pour couvrir le chaffaud, un demi-cent de « jables, aliàs chamlaz » pour les tournelles ; — Chauçon le « tiellier » vend 9 milliers et 900 de tuile à 40 sols tournois le millier garni « de festières ». — Réparations au pont de Nièvre par Bourbonnat et Clément, maçons. — Le vendredi veille de Saint-Cyr, Jehan de Mournay, charpentier, occupé à réparer le pont de Loire, abat le grand engin, afin que « les bestes et les gens peussent plus aisément et plus sehurement » passer sur ledit pont. — Dépenses pour le pavé : Bethon Valet fait faire 747 toises et 2 tiers de pavé et les « seigne de pierre et sablon », à 9 sols tournois par chaque toise, à savoir : depuis le guichet de l'église Saint-Martin jusqu'à la « voste Saint-Martin », et de ladite « voste » à la première « engive de Saint-Didier », par devers le marché des porcs, etc.

CC. 6. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1398-1399. — Comptes. — Jehan Maignien, receveur. — Recettes : petite mesure, — maille, — barrages, — péages par terre et par eau, — vente des vieux bois de la loge des Ardilliers « qui chut pour ce qu'elle estoit en ruyne », etc. — Pavé : Longue énumération des habitants ou propriétaires, roturiers ou nobles, redevables à la ville ; — Huguenin Tirant, panetier, — Michiel charbonnier, — Jehan porcher, — Guiot barbier, — Pierre cordier, — Guillaume le freppier, — Jehan Belon, boucher, — Guillaume charretier, — Guillaume le cousturier, — Jehan Hervier, charpentier, — Michelet le mercier, — Thévenin de Nevers, maçon, — Maistre Jehan le « pointre », etc. ;— Bertrand de Veaulce, — Philibert de Veaulce, — Jehan de la Marche, — Vincent de Brinon, — Jehan et Philippe de Lucenay, — Jehan de Nevers, — Mgr de Bourgoigne, —Odenet de Varie,— Perrenet de Mont Ruillon,— Hugues de Corbigny, — Guillaume de Rue torte, — Jehan de la Forest, — Morin de Solengi, — Jehan d'Alligny, — Guillaume des Mortiers, — Babeaul de Brinay, — Héliot de la Roichelle, — la fille Jehan de la Mote, — Guiot de Varzi, — messire Jehan de Donzi, etc. — Dépenses : — Fin du paiement de l'aide levé pour la délivrance de Mgr le comte de Nevers, qui était prisonnier « en la terre des Sarrazins ». — Achat de 3 tonneaux de vin et 10 quartaux de froment dont on a fait du pain, etc., pour certaines « gens de labour et autres boyers », qui ont charroyé de la menue pierre, de la perrière de Guillaume Jacopin, aux « maulx pas de la Croix neufve ». — Journée de cinq hommes qui rompirent un « bastardeaul » qui avait été fait au-dessous du moulin Saint-Martin, au préjudice de la ville et des habitants. — Marché fait avec honorable homme et sage Michel Charbonnier, pour faire les choses « nécessaires et convenables à la tour du reloige, ès-hales de Mgr le comte de Nevers », excepté les travaux de maçonnerie entrepris par Jehan des Amognes et ses compagnons. — Aumône de 20 écus d'or, aux Frères Mineurs de cette ville, pour la vie et « substantacion » de grande quantité de frères de leur ordre qui vinrent s'assembler de plusieurs pays à Nevers, pour tenir leur chapitre général. — Ouvrages de la ville : Construction de la porte de la Barre ; — Jehannet « le boscheron », charpentier, moyennant 14 gros, fait une loge neuve à ladite porte, pour loger ceux qui reçoivent le barrage ; — André Gamber, « recouvreur », couvre d' « asseaulne » et de latte ladite loge, en laquelle il est entré 1,200 d'esseaune à 4 gros le millier et 1,200 de chevilles ; — Jehan Gremot, serrurier, façonne de son fer 8 bannières qui doivent être placées aux 8 pommeaux de la porte du Crou ; — A Perrinet Du Flo, pour 43 toises et demi d' « ays » achetés de lui, pour faire les siéges du chapitre Saint-Martin, « si comme la ville a ordené », à 15 deniers par chaque toise, ce qui fait 54 sols, 4 deniers oboles ; — à Jehan Ogier et Jehannet des Murs, pour leur peine et salaire de faire les siéges de bois, au chapitre Saint-Martin, 20 sols ; — à Jehan le serrurier, pour 18 « grapons » qu'il a faits et mis dans la pierre, pour tenir les « ays » des dossiers desdits siéges », à 7 deniers pour chacun, payés le jeudi après *misericordia Domini*, 1399, 10 sols, 6 deniers ; — au même pour 2 « véruelles » qu'il a mises pour tenir une « ays de celles sur quoi l'on se siet, au droit de la chapelle de feu Droin Morant », laquelle se pouvait perdre, si on ne l'eut attachée, 10 deniers ; — pour 3 livres de plomb, afin de mettre en pierre lesdits « grapons », plus 4 livres et demie qui furent « de demorant du portaul du Croe », 21 deniers. — Dépense pour la maçonnerie qui doit être faite « ès-hales de Mgr à Nevers, au pignon devant, à cause du reloige » ; — à Jehan des Amognes, Clément, Tourreaul et Jehan Bourbonnat aliàs Chiron, maçons, sur la somme de « 176 écuz d'or », pour ladite maçonnerie, 100 livres. — Ponts et portes de la ville : — réparations au grand engin, — achat d'un demi cent de « clo de plene paume de long et de gros comme le petit doy d'un homme » ; — Regnault Le Court, charpentier, vend 18 toises de « boys aquarri », à 15 deniers la toise, pour refaire à neuf la volée du pont de Nièvre, « pour ce que une charreste avoit rompu l'un des voulans, et n'y povoit-on passer » ; — au même, 20 sols, pour 15 toises de bois, à 16 deniers la toise, employées à faire la volée du pont de Crou ; — à Hugues le maréchal, pour « defferrer et refferrer le pont de Croe, faire 2 croichez

pour tenir les deux cheynnes », dresser les liens et refaire la cheville qui tient la barre de la porte, 10 sols, — pour un cent de clous qui ont servi à ladite besogne, 15 deniers, etc.

CC. 7. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1399-1400. — Comptes. — Jehan Maignien, receveur. — Recettes du pavé : — Le sacristain de Saint-Étienne, pour 4 toises 3 quarts de pavé, donne 23 sols 9 deniers; — M. des Bordes, pour 7 toises et 1 pied, 35 sols 10 deniers, etc. — Dépenses : — Scel et écriture d'un mandement du Roi « impétré contre les secrestains, curez et vicaires de cette ville », qui veulent prendre les sépultures, mortuaires et « béneissons » et autres choses, à leur volonté ; — A maître Jehan du Plays, physicien, 5 écus d'or, pour l'avoir « esmeu à faire résidence et demorance à Nevers et y donner remède de médecine »; — à Manus, maître ouvrier, à faire « reloiges », 20 sols tournois, pour sa peine d'être venu aviser par quelle manière sera fait « le reloige » de cette ville, dont il baille la forme en parchemin; — à Jehannin Larçoneur « huissier » demeurant à Nevers, 20 sols tournois, pour avoir fait un « huys en chacille » où sera fait ledit horloge ;— à maître Jean Du Plays « mestre en ars et licencié en médicine », pour qu'il demeurât en cette ville, à cause de « la pidimie que l'on doubtoit estre », 40 livres 5 sols tournois ; — chandelle offerte en l'église Saint-Cyr, le jour de Saint-Linard, 1399; — à Thévenin le potier d'étain, 13 sols 4 deniers, pour 2 « pintes d'estaing tout neuves », prises chez lui pour présenter le vin au roi Loys; — à Jehan de Bonnes « maistre des arbelestes », 3 écus d'or, pour le retenir à Nevers, afin qu'il « appareille les arbelestes » de la ville et en fasse de neuves ; — à Guillaume de Vaulx, maître de l'hôpital Saint-Didier, 80 livres tournois, pour l'aider à supporter les choses nécessaires « aux pauvres créatures venans et repairans » audit hôpital, et à cause d'un procès soutenu entre le Doyen de Nevers et lui par devant le bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier et l'official de Sens, pour laquelle cause ledit hôpital a été « moult amoindri et devenu povre »; — au même Guillaume, 47 sols tournois, à cause de 2 « breneaulx de sel » donnés en aumône pour distribuer aux viandes et potages que l'on donne aux pauvres pélerins mendiants qui vont en pèlerinage à Rome ; — au prieur de Saint-Martin de Nevers, 100 sols tournois pour la messe par lui célébrée pendant un an, tous les mardis, dans la chapelle fondée dans le chapitre dudit lieu, « où la ville a accoustumé de s'assembler pour fere ses besoignes et négoces »;— présents faits au comte de Nevers, le vendredi lendemain de l'Annonciation Notre-Dame, d'une coupe et son couvercle d'argent doré, de 12 tasses d'argent, 24 torches de cire, une « boete d'espices », plusieurs tonneaux de vin, 24 lamproies que Clément de Létang « alla quérir et acheter à Bloys », et quantité de poisson, etc. — Ouvrages de la ville : Réparations au conduit par lequel l'eau vient devers Saint-Sauveur « pour cheoir en Loyre »; — au portaul de Saint-Didier, — pan de murs contenant 4 corbeaux, — arc de parpins de 2 pieds de large, posé au-dessus de la porte pour porter la voûte et la maçonnerie,— somme de 40 sols tournois, donnée « pour Dieu », à Jehan Arnaud et ses compagnons maçons, pour ce qu'ils « disoient avoir perdu à cet ouvrage, l'ayant fait meilleur qu'ils ne devoient », — à Guillaume Quarteron, pêcheur, 5 sols, pour 12 toises d' « ays de chalan à mettre sur les saintres, pour la voste dudit portaul », etc. ; — construction de 6 grandes échelles et 17 crochets, par Jehan Durand, charpentier, pour « obvier à l'aide de Dieu, à la malice du feu »; — nouvelle tour près la porte des Ardilliers ; — réparations aux « maulx pas qui souloient estre environ la Croix neuve » et au pont « séant au-dessous du puy de tancul », près Nevers ; — achat de « piz, pioches, pales, boillos, civières et hottes »; — fourniture de pain et vin aux « boyers et ouvriers de braz » venus pour « amender lesdits maulx pas », etc.

CC. 8. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, parchemin.

1399-1400. — Comptes. — Jehan Charbonnier, receveur, depuis la veille de Saint-Mathieu, apôtre, 1399, qu'il fut institué receveur, après le décès de Jean Maignien, jusqu'au dimanche de *Reminiscere*, 1400. — Dépenses : A religieuse et honnête personne messire Hérart La Chae, prieur de Saint-Martin de Nevers, 10 livres tournois pour distribuer, à savoir : 100 sols tournois à Guiot Robelin, charpentier, pour faire le tour du « gros sain » de la commune qui est au clocher dudit lieu, pour monter et descendre ledit « sain » à son péril, et 100 sols tournois à Montferrant, serrurier, pour faire ledit tour et « seigner de serrehure »; — présent de deux tonneaux de vin et d'une douzaine de torches, à la reine de Jérusalem et de Sicile et au Roi, son fils, à leur passage à Nevers, le dimanche après la Saint-Martin d'hiver; — nivellement de la rue des « Osches », au long du mur des Cordeliers, etc.

CC. 9. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1400-1401. — Comptes. — Jehan Bisot, receveur pour un an, allant du 6 mars 1400, audit jour de l'année suivante. (Cahier à moitié rongé par l'humidité et dont on ne peut lire que les fins de lignes.) — Dépenses : pour l'ou-

vrage du pont « Saint Tour » (Saint-Ours), — pour la tour du « reloige », construite par Jehan des Amognes, — pour le pont de Loire, — pour le « chafaud de Nybvre », — Jean Jaquet, « plumbeur », couvre de plomb les « pomeaulx des flordeliz et clévenays » dudit chafaud, les « pomeaulx des deux tornelles » et de la lucarne qui est au milieu desdites deux « tornelles », etc.; — Pierre Finet, maréchal, vend 13 crochets de fer « fayz pour ayder en péril de feu », etc.

CC. 10. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1401-1402. — Comptes. — Guillaume Galoppe, receveur. — Dépenses : Maçonnerie du portail de la Barre, — réparations aux murs de la ville derrière le « pressouer Liger Pannoere », et contre les moulins du pont de Nièvre ; — suite de la construction du pont « Saint Tour » ; — ouvrages à la porte de Loire, — à la porte des Ardilliers « tant de la greille comme de la muraille faicte à l'environ » ; — Guillaume de Regny, couvreur, découvre le « chifle » au-dessus de la porte de la « Berthonnerie » et met la « tyole » sur les murs ; — Guillaume Beaulpeaul fournit 3 toises et demie de « festières de tyole » ; — Gaulterin Moreaul livre 7 « tynées de pecey » à 15 deniers la tynée, etc.; — Pierre Finet, pour la ferrure de la grille des Ardilliers, reçoit 11 livres, 14 sols tournois, à savoir pour « 4 lions » pesant 44 livres, pour 2 chaines, etc., à 12 deniers la livre ; — la pierre du pavé de la ville est tirée de la « perrière Saint-Oing », et amenée par la rivière de Loire jusqu'à Nevers, où elle est « charroyée à la broette » ; — Bienvenue femme de feu Jean de Lymoise reçoit 40 sols tournois pour « norrir de son lait » la fille de Jehanne Luysate, « povre femme fole », que la ville fait nourrir « pour Dieu et en aulmosne », etc. — (Ce cahier est, comme le précédent, à moitié perdu par l'humidité et très-difficile à lire.)

CC. 11. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1402-1403. — Comptes. — Droin Mourant, receveur. — Dépenses : pour la tour neuve ; — pour la construction de la porte de Loire ; — la réparation de la porte de la Barre ; — pour « amander les mauvais pais » qui sont de la perrière Saint-Judas à la porte du Crou ; — pour les ponts, « bateiz » et portes de la ville ; — à cause du pavé ; — pour ceux qui ont entendu les comptes de Guillaume Galoppe, précédent receveur, et d'autres receveurs du temps passé. — Dons et aumônes : au prieur des Frères Prêcheurs de Nevers, 45 livres tournois, pour être employées à faire et « accomplir la charppenterie de leur moustier », etc. — Dépense commune : au Frère Prêcheur qui fit le sermon à Saint « Truys » (Saint-Trohé), après la procession que les habitants firent mener audit lieu, 10 sols tournois ; — au prêtre qui chanta la messe après ladite procession, 3 sols, 4 deniers tournois ; — aux « marilliers de Saint-Cyre », qui sonnèrent les grosses cloches pendant la procession, 3 sols, 4 deniers tournois. — A maître Huguet Fouchier, maçon, maître des œuvres de Mgr le duc de Bourgogne, que l'on a fait venir de « Ryon » en Auvergne, pour visiter la tour faite par Jean des Amognes pour le « reloige », et déclarer si cette tour est bonne ou mauvaise, 18 livres tournois. — Passage à Nevers de Mgr d'Orléans : présent fait par la ville de 2 tonneaux de vin, valant 12 écus d'or, — ledit vin présenté dans 2 « pintes d'estaing », achetées de Thévenin le potier d'étain, la somme de 15 sols, 7 deniers oboles tournois ; — Lyonnet, « chandelier, » emploie 50 livres de cire à faire des torches, etc. — A Jehan de Montanbert, écuyer, pour la vente de toute la pierre des murs qui environnent son « cloz de Beauloet, à présent en chaulme », pour paver la ville, 15 écus d'or, valant 16 livres, 17 sols, 6 deniers tournois. — A religieuse et honnête personne le « soubz-prieur » de Saint-Etienne de Nevers, pour ordonner et « atramper » ou faire ordonner et « atramper le reloige » dudit lieu de Saint-Étienne, 4 livres tournois, etc. — Compte de la collecte faite en cette ville, par don fait à Mgr de Bourgogne, en l'an 1403 : — en la paroisse Saint-Martin, 14 livres tournois ; — en la paroisse « Saint-Judas », 3 sols 4 deniers ; — A Saint-Arigle, 24 livres, 4 sols 2 deniers tournois ; — à Saint-Victor, 16 livres, 8 sols 4 deniers ; — à Saint-Étienne, 18 livres 5 deniers tournois ; — à Saint-Trohé, 3 livres, 7 sols 6 deniers ; — à Saint-Père, 12 livres, 3 sols 9 deniers ; — à Saint-Jean, 10 livres, 15 sols 11 deniers ; — à Saint-Sauveur, 50 sols tournois ; — à Saint « Genis » (Saint-Genest), 34 sols 2 deniers ; — à Saint-Laurent, 74 sols 11 deniers ; — à Saint-Didier « en Moisse », 20 sols tournois ; — à Saint-Ladre, 75 sols ; — à Sainte-Valière, 6 sols 8 deniers.

CC. 12. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1403-1404. — Comptes. — Pierre Cordier, receveur. — Dépenses : à cause des ouvrages faits au pont de Nièvre et à la basse-court dudit pont ; — aux autres ponts et portes de la ville ; — pour la maçonnerie faite par Thévenin de Nevers, maçon, au conduit par où l'eau s'en va de la ville dans les fossés vers le « guychet de la poyssonnerie » ; — pour le pavé. — Dons et aumônes : à Bertholomier de Clugny, « povre ladre », pour lui acheter un lit, 45 sols tournois. — Dépense commune : Obsèques de feu Mgr de Bourgogne, faits en l'église Saint-

Cyr, par délibération de la ville, le vendredi 9 mai 1403; — au « colliége » (chapitre) de Saint-Cyr, furent baillés 6 livres, 4 sols 2 deniers tournois; — au « coultre » de ladite église, 20 sols tournois; — aux marilliers, pour sonner « solempnement » en faisant ledit service, 24 sols 2 deniers tournois; — au couvent des religieux de Saint-Martin venus en procession, 20 sols tournois; — même somme : au couvent de Saint-Etienne,— aux « nonains » de Notre-Dame, — aux Jacobins et aux Frères Mineurs; — au sacristain de Saint-Cyr pour son « candelabre qu'il a laissé ardoir » pendant la cérémonie, 20 sols;— aux diacre et sous-diacre de la grand'messe, 20 deniers tournois chacun; — pour sonner les « clays » en l'église St-Étienne, 10 sols tournois; — pour sonner le « clays » de St-Martin, 7 sols 6 deniers tournois; — direrses autres sommes pour la peinture des « escuceaux » aux armes dudit feu Mgr de Bourgogne « que Dieu pardoint », placés aux pilliers de la cathédrale; — à maître Jehan le peintre pour avoir fait et « pointuré » 12 grands écus et plusieurs petits penonceaux mis aux torches, 25 sols tournois; — à Jehannin de Troys, aussi « pointre », pour avoir fait et « pointuré » les bannières sur lesquelles étaient pointes lesdites armes et pour « telle (toile) et feuilleure » à faire lesdites bannières, 75 sols tournois, etc. — Sentence contre Jean des Amognes et ses compagnons pour la tour « assise ès hales de Mgr », laquelle il doit refaire et « apparillier », — compulsoire sur ladite sentence, pour exécuter ledit Jean des Amognes, le contraindre à « rapparillier icelle tour » comme il y a été condamné. — A Martin Guynot « chambrilleur », pour avoir fait 12 coffres de bois destinés à mettre les livres de la ville, 40 sols tournois. — Cas de nouvelleté impétré à Saint-Pierre-le-Moûtier, et exécuté contre certaines personnes « rôtisseurs », qui nouvellement avaient fait en plusieurs rues de la ville, à son préjudice, des lieux à « rostir viandes ». — Compte de la collecte faite sur les habitants de Nevers, à cause du subside octroyé au Roi, pour le fait de la guerre en 1404, etc.

CC. 13. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1404-1405. — Comptes. — Étienne de Colons, receveur. — Recettes à cause du pavé nouvellement fait en la rue de Fonmorigny : — de sire Jehan de Lesme, prêtre, pour 8 toises de pavé fait devant sa maison et verger, lequel verger fait le coin de la rue de « Chaillo », 40 sols tournois; — de sire Monin, prêtre, vicaire de Saint-Étienne, pour 2 toises et demie, 12 sols 6 deniers tournois; — de sire Guillaume de Nevers, curé de Saint-Étienne, pour 5 toises de pavé fait devant sa maison, au coin de la rue « es chapelliers »;— du maître de l' « ospitaul de Saint-Ladre », pour 6 toises et demie de pavé devant la maison dudit « ospitaul », 32 sols et 6 deniers tournois; — du curé de Saint-Victor, pour 2 toises et un pied, 10 sols 10 deniers tournois, etc. — Dépenses pour les ouvrages faits aux portes des Ardilliers, de la Barre, de Nièvre, du Crou; — au « pont Chireaul », au pont de Loire. — Dons et aumônes : — du 4 mai 1405, à religieuses et dévotes personnes les prieur et couvent de « Bellaris » de l'ordre de « Chartrousse », pour réédifier leurs granges et « manoirs » auprès de leur église nouvellement détruite « par cas d'accident de feu qui les a brulez et ars », 100 sols tournois; — aux frères Cordeliers de Nevers, 10 livres tournois « pour supporter leurs nécessités et indigences », *item* aux Frères Prêcheurs, auxquels est donnée encore une somme de 100 sols tournois pour cause de la « dédication » de leur église. — Dépense commune : anniversaire de feu Madame de Bourgogne « nagaires alée de vie à trespassement ». — 24 torches sont préparées pour « ardoir en cuer de Saint-Cire », — Jehan de Troys peint des écussons armoriés, etc.; — 4 livres 6 sols tournois sont payés à Michel Charbonnier, pour un dîner fait à son hôtel, quand les quatre échevins avec les maîtres des ouvrages, les paveurs et pionniers revinrent de visiter et marchander de la « pearre de gordemeule », près Saint-Baudière, pour paver en cette ville, etc. — Frais d'un exploit contre maître Jehan Vohate, le prieur de Sainte-Valière et autres du clergé, qui se « vouloient exempter » de payer la petite mesure du vin qu'ils avaient vendu. — Procès entre la ville et le doyen du chapitre de Nevers, sur le fait des hôpitaux. — Monnin Jolivet « trompeur », reçoit pour avoir « trompé et guyeté » au clocher de Saint-Martin, « pour la seurté d'icelle ville », pendant 28 jours, 2 sols 9 deniers par jour; — en plusieurs rues de la ville, des charpentiers plantent des « pithons » de bois pour mettre et tendre les chaînes de fer; — pendant 5 semaines, on fait continuellement le guet, et des fallots sont « portéz et ars de nuyt » devant monsieur le capitaine. — A Gillette Apauppée, femme de feu Thévenin de Colons, 13 livres 10 sols tournois pour l'achat de 4 aunes 2 tiers de drap « vermeil » et 4 aunes de drap vert ou autre, acheté d'elle pour « fère chapperons de la livrée de la ville »; — à Colin Lalemant, « cousturier », pour la façon de ces chaperons donnés à Mgr le comte de Nevers et à ses geus, 38 sols 9 deniers tournois. — Entrée à Nevers de Mgr le comte (Philippe de Bourgogne) : — Jehannin de Troys, le peintre, fait 3 « escuceaulx » pour mettre à la porte de la Barre, l'un des écussons aux armes du Comte, les 2 autres aux armes de la ville, — plus une grande bannière aux armes de la ville de « toyle perse battue à or », pour mettre à la trompette en allant au-devant dudit seigneur; — plus, d'autres vieilles bannières mises au-dehors de la porte de la

Barre pour les « garnisons de 3 ystoires », l'une de l'Annonciation Notre-Dame en la Tannerie, l'autre de la Nativité de Notre-Seigneur devant Saint-Pierre, la troisième de « l'offerande des troys Roys » en la revenderie, enfin ledit peintre fournit « toille, azur, vermillon et autres couleurs avec un demy cent d'or », etc. — Jean de Mazières, « bombardeur », fait de son métier, par le commandement de M. le capitaine de la ville, une « bombarde à geter piarre » et 2 canons de fer dont l'un vaut 3, il fait aussi « de sa main, certains mosles de terre à fondre autres bombardes » pour la provision de la défense de la ville; — Crampe Lalement, fondeur de la forge « Saint-Tour », livre audit Jean de Mazières tout le fer « fondu » pour ladite bombarde et les canons faits à la forge, etc.

CC. 14. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, parchemin.

1405-1406. — Comptes. — Jean Bischat, receveur. — Dépenses pour les ouvrages faits au pont de Loire et au « bateiz » : — le prieur de Sainte-Valière vend un demi-cent de « gluez de paille » pour faire couvrir la loge des hommes qui « ouvroient ès deux engins dudit bateiz »; — Jehannin de la Valée, cordier, fournit toutes les cordes nécessaires pendant l'espace de 12 semaines, etc. — Dons et aumônes : — 10 sols tournois à un Frère Prêcheur qui a prêché, à la requête de la ville, priant Dieu « pour la paix de l'église et pour la bonne victoire de Nosseigneurs les ducs de Bourgogne et d'Orléans qui tenoient les siéges devant Bourdeaux et Calays », — 10 sols tournois aux frères Cordeliers, etc.— Collecte faite en l'année 1406, sur les habitants de Nevers, pour l'aide octroyé au Roi, afin d'obvier et résister à « la male volenté d'Henry, qui se dit roi d'Angleterre, et de Thomas de Lencastre, son fils, et autres ennemis du réaulme », etc.

CC. 15. (Cahier). — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1406-1407. — Comptes. — Étienne de Corbigny, receveur. — Suite des dépenses pour les ouvrages des « bateis » et du pont de Loire. — Don de 50 écus aux « compaignons de la ville » qui ont fait « les Maries et le Vengement de Vaspasien » lors de la joyeuse venue de Mgr le comte de Nevers (Philippe de Bourgogne) et pour la façon de 2 villes « faites de boys » nécessaires pour cette représentation « laquelle se fit bien et convenablement »;— à Philibert de Veaulce, 4 livres tournois pour avoir gouverné le « pappier des personnaiges de la feste dessusdite »; — 40 sols à Étienne « tur de Turquie », naguères venu demeurer à Nevers, pour relever sa femme qui « estoit accouchiée d'enfant », lequel a été baptisé, etc.

CC. 16. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1407-1408. — Comptes. — Guillaume Galloppe, receveur. — Dépenses pour l'ouvrage des ponts de Loire, tant pour « la pille nouvellement faite, que pour le bateis », fait au bout desdits ponts, lesquels « tant pour les glaces que pour les grans eaues estoient rompus et s'en estoient alèz »; — Regnault-le-Court et Jean Ogier entreprennent la « charppenterie », Jean des Amognes et ses compagnons prennent la maçonnerie de ladite « pille du bot du pont »; Jean des Crays de Chailluy fournit la chaux, etc. — Dons et aumônes : à plusieurs ménétriers qui ont « festoié » Mgr le comte de Nevers et pour ce que en cette ville « n'y avoit nuls menestriers »; — à mondit seigneur le comte, à sa venue le 12 décembre 1408, don de « chappons, oysons et poussins », de bœufs et moutons gras, de 6 « quartes » de vin, de 104 livres de cire à faire torches et « bennereaux », de 100 quartaux d'avoine, etc. — Dépense commune : Voyage à Cuffy pour « seigner » et délivrer aux habitants de Nevers les bois que Mgr le Comte leur a donnés en sa forêt de Cuffy pour « reffere le pont de Loyre »; — au curé de Beaulne-les-Cuffy, 29 sols 2 deniers tournois, pour l' « erbe d'ung pré que l'on a achaté de lui » pour les bœufs de Regnault-le-Court, charpentier, qui s'est chargé de charroyer le bois jusqu'au port, etc.; — à Huguette Quarteronne, « poyssonnière », 40 sols tournois pour un « grant saulmon » qui lui fut acheté dans l'intention de le donner à Mgr le Comte, qui était alors à Donzy, « à sa venue que l'on disoit qu'il devait fere par deça », et à maître Jean Leclerc son conseiller, « lesquelx ny sont mye venuz » et pour cette raison, ledit saumon fut distribué par les échevins aux officiers de Mgr le Comte, à Nevers. — Offrande de 2 torches de cire, le 14 septembre, en l'église Notre-Dame de Montet, « tant pour la paix de l'église et du royaulme, comme pour la bonne victoire de Mgr de Bourgogne et de Mgr le comte de Nevers, qui lors estoient alez pour combattre les Liégeois »; — ferrure des grilles qui ferment « les halées des murs de la porte des Ardilliers et du marché des bestes », par Jehan de la Ruelle « serreuhrier », etc.

CC. 17. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1409-1410. — Comptes. — Perrin Garin, receveur. — (Le compte du dimanche *Oculi* 1408 au même jour 1409, manque.) — Recette de nouveaux aides mis sur la ville « en cette année, par contrerole » : aide du sel sur chaque minot vendu au grenier du Roi en cette ville, lequel est de 10 deniers tournois par minot, — entrée du vin, — aide des draps de marchands étrangers, 2 sols tournois par chaque drap vendu, — aide des « harens », c'est à savoir

de 2 sols par « quaque » et 2 sols par millier de « haren sor ». — Recette extraordinaire pour la collecte de l'aide octroyé à Mgr le Comte de Nevers, pour le fait de son « joyeux mariage », etc. — Dépenses : — pour refaire les degrés de la Boulerie, — murer la porte de Saint-Laurent et « appareiller les degrés », etc., — pour les manteaux de bois faits de « hays de sapin » et mis sur les « creneaulx » des murs de la ville, — pour réparer les chaînes de la rue de la porte des Ardilliers, de la rue Saint-Martin, etc., — refaire les « fousséz », le pont-levis de Saint-Arigle qui sera assis sur une pile neuve, dont Jean des Amognes et Guillaume Bourbonnat font la maçonnerie ; — pour le pavé, dont la pierre est tirée de la perrière d' « Indray vers Saint-Baudière ». — Artillerie : — Jean de la Ruelle et Colas le Friant, serruriers, livrent 200 « dondaines » pour la fortification et provision de la ville (17 février 1410); — Colin de Hénault, serrurier, livre « 100 fers de dondaines et 300 fers de viretons bons et suffisants et bien acérez », etc. — Colas le Friant baille encore « une grosse bombarde » qu'il a faite de son fer, « icelle garnie de 3 gros canons, bons et souffisants et qui giette une piarre pesant 8 livres »; — Hannequin le sellier délivre 12 « grans pavoiz garnis d'archies de fer »; — Jehan Daligault, artilleur, appareille 12 des « viez ars d'arbelestes » de la ville, savoir : 8 grands et 4 petits ; — Jehan Bourgoing et Hugues Raoust « huichiers » garnissent et « enfustent de boys » une petite bombarde, 2 gros canons et 1 petit, etc., plus ils baillent 9 petits coffrets pour garder les « viretons et dondaines » de la ville; — Pierre le maçon, « arbelestier », met les fers et « empane onze cent vires » pour les arbalètes ; — Jaquet de Mons Besson, fait 4 grandes buttes ou mottes de terre, dans les prés, « pour traire de l'arc et de l'arbeleste à instruyre les compaignons de la ville ».— Dons et aumônes : — à mademoiselle de Nevers (Isabelle de Coucy), pour sa nouvelle entrée et joyeux avènement (13 août 1410), présent fait au nom de la ville, de vaisselle d'argent achetée à Paris, — à madame de Conty, mère de « très-honorée damoiselle ma damoiselle de Nevers », 2 demi draps « vers bruns de Monte Viller », — à la reine de « Cécille » à son fils aîné et à mademoiselle de Bourgogne sa femme, 2 tonneaux de vin et quantité de poissons de toute sorte : 1 saumon, 4 carpes, « 4 broichereaulx, 4 bars, 2 carreaulx, 1 bresme », 1 truite, etc. — Dépense commune : — verges pour appareiller les « hottes » à curer les fossés, — livre de poudre pour essayer « certains canons » de la ville, — « faloz de cif et poiz, ars » (brûlés) tous les soirs, pendant le guet de nuit ; — sommation faite à diverses fois, par Jaquet Perrot, sergent de Mgr le Comte, et à la requête des échevins, aux gens de la paroisse de Marzy et des villages « d'illec » de venir « ovrer de corvée es fausséz de la porte de Croe », ainsi que les paroissiens de Saint-Genest, Saint-Laurent et Saint-Sauveur. — Indemnité au receveur des barrages de la porte du Crou, ladite porte étant restée fermée pendant 3 mois et plus, pour la sûreté de la ville, « au temps de l'armée nouvellement faite en France ». — Sommation par les sergents du comte, aux paroisses de Challuy, Sermoise, Urzy et Coulanges, d'envoyer « les gens d'ilec » pour ouvrer de corvées aux fossés du rivage de Nevers, en la saison d'été, etc.

CC. 18. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1412-1414. — Comptes. — Pierre Maignien, receveur. — (Les 2 comptes de 1410 à 1412 manquent.) Comptes pour 1 an et 2 mois commençant le dimanche de *Reminiscere* 1412 et finissant le premier jour de mai 1414. — Dépenses : — Armement de plusieurs compagnons pour faire le guet dans la ville par jour et par nuit, pour cause de plusieurs chevaliers et écuyers venus à « l'obsèque de feu Mgr Philebert de Dygoyne »; — 22 sols 6 deniers tournois à maître Huguet, maçon, maître des œuvres de Mgr le Comte, pour sa peine et salaire d'avoir visité avec les échevins les murs de la ville, tout au long, et avoir été au lieu où l'on avait espérance de faire une tour et « bastardeaul » dans les fossés de la porte du Crou, « lequel en dit et devisa son advis esdits quatre »; — Jehan Daligaut, artilleur, fournit 36 « bastons d'if à faire arbalestes » dont 23 sont de « Romenie » et 13 de vers le Puy ; — Jean Hervier, charpentier, vend le bois des loges du pont de Loire et du pont Saint-Arigle, « esquelles loges les gardes des portes se herbergent, buvent et mengent pour le temps qu'ils gardent »; — message envoyé à Bourges (7 mai 1413), pour s'informer sur certains gens d'armes que l'on disait vouloir venir « au pays de par deça » et que l'on disait être à « Charles d'Alebret, Clivet de Brebant, Loys de Bosredont et autres capitaines ennemis du Roy »; — autres messages à Bourges, « Issoldun » et environs, à La Charité et ailleurs, pour ordonner de faire savoir aux échevins « s'il survenoit aucunes nouvelles de par dela »; — construction de « gallendeis » de bois sur les murs de la ville, à l'endroit de « chés petite escuelle » et du clos Saint-Martin ; — Hugues d'Anlezy, marchand, fournit de la cire pour 8 torches et une chandelle contenant en longueur « tout le pourpris circuite de la grosseur et environnement de la ville »; — procession faite parmi la ville « tout ainsi comme le jour de la Feste-Dieu » dans laquelle fut porté le « *corpus Domini* » et lesdites torches et chandelle pour demander à Dieu « la bonne pais estre mise sur terre » et le supplier de faire cesser la mortalité qui est en cette ville et aux environs ; les 4 torches sont laissées en l'église Saint-Cyr après la

procession « pour servir à Notre-Seigneur »; — autre procession générale à « monsieur Saint-Anthoine lez-Nevers », offrande de 4 autres torches et de la chandelle dessusdite, sermon par le prieur des Jacobins; — message à La Charité auprès de M. le Prieur pour le prévenir « qu'aucunes gens d'armes ils ne voulissent recevoir en leur ville pour les inconvénients qu'il s'en pouvoit ensuivre », etc. — Construction de la tour sur les murs, à l'endroit de l'église Notre-Dame, près de la porte du Crou,— pendant plusieurs jours et autant de « nuytées », des hommes de « brasse » veillent pour travailler à puiser l'eau des fondements de ladite tour et bâtardeau, « lesquelles appuiseries estoient nécessaires pour conserver et guarder la maçonnerie qui lors se faisoit », chaque homme reçoit 20 deniers tournois par nuit; — Jean Guenault, pendant 2 jours, fait des « fagoz de boys » pour appareiller les mauvais chemins par où passent les charrettes qui charroient des pierres pour la maçonnerie, — Guillaume de Sauvegny loue un « achenel » que l'on met aux fondements de la tour et par-dessus lequel « l'eaul passe oultre yceux fondements »; — les charretiers amènent des terres qu'ils prennent vers la « croys neufve » pour en faire le « conroy » devant ladite tour; — Jean le vannier, vend, moyennant 40 sols tournois, 12 « hottes pour les hotteurs » qui porteront les terres; — Jehan Anxeaul, sergent du Roi, et Laurent le Flament, échevin, se rendent aux « forneaulx où l'on fait la chaux » et notifient, de par le Roi, commandement aux chautiers de faire amener la chaux qui est en leurs fourneaux à la ville et non ailleurs; — Thévenin de Nevers, Jaquet Rencon et leurs compagnons entreprennent la maçonnerie, — montée de mur à degrés de chaque côté, sur les « alées » des murs de la ville à l'endroit où la tour est déjà commencée, de l' « espaisseur des aleis des murs enciens » et à ladite montée 30 pieds en longueur de première assiette et s'en vont par retraite selon les degrés jusqu'à 9 marches, et à chaque marche un arpent de haut et un pied de large, etc., et « illec sera fondée une vis » dont chaque marche aura un arpent de haut, et aura « 3 piez de marche entre le moyaul et la cerche » et montera jusqu'au bout de la maçonnerie de la tour, etc.

CC. 19. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1414-1415. — Comptes. — Pierre Giron, receveur pour un an commençant au 1er mai 1414 et finissant le dernier jour d'avril 1415. — Dépenses : — ouvrages faits à la tour neuve, près la porte du Crou, — au « couleiz » fait à neuf près de ladite porte, — aux murs du chaffaud de la porte de Nièvre, — pour nettoyer et approfondir les fossés « à pris fait » près de la porte de la Barre, etc.; — Jehan Bourgoing « tonnellier, » pour 4 livres 5 sols tournois, fait une « grant sarre de boys » de 7 pieds de long, 3 pieds de large et « 2 doyes d'espès, » barrée de 4 barres, pour mettre au chaffaud de la porte du Crou, etc.; — Etienne Boutart amène du village de « Pully » jusqu'au pont de Loire, un « maillet de corbier » pour mettre à « l'engin à battre les aguilles, » etc. — Dépense extraordinaire pour la venue de « ma damoyselle de Nevers,» (Bonne d'Artois, deuxième femme de Philippe de Bourgogne) et de « Charles monseigneur »: — à Pournot d'Arragon, 20 sols tournois, pour un « grant mas de chalen, » lequel fut planté au bout du pont de Nièvre « à atacher les cordes par où l'ange apporta le chappel à ma dame de Nevers et à Mgr Charles »; — à Jehan Turreaul et Jehan Gaulterin, 100 sols tournois, pour « l'eschaffault de la croix des Mulles, ouquel en un chasteaul d'ays fut faicte l'ystoire de saint Jehan Baptiste »; — à Jehan Tranquement, peintre, 4 livres 10 sols tournois, pour avoir fait et baillé les « barbes, chevelures et autres choses de son mestier » pour le fait des histoires; — à Jehannot de Launoy, peintre, 10 sols tournois pour l'achat de l'ange qui porta les « chappeaulx » avec les armes de madite dame, etc ; — « pour six boulayes de cuir » qui furent baillées à Mgr le Gouverneur et autres, pour faire « ruser le monde et la presse des gens qui estoient par les chemins », 7 sols 6 deniers tournois, etc.; — au receveur, 100 sols tournois pour sa peine et salaire d'avoir écrit, par ordre des échevins, le « livre de Vaspazien », et l'avoir mis en « personnaiges », que l'on avait espérance de faire à la venue de mesdits seigneurs, « lesqeulx pour aucunes choses qui depuis survinrent ne furent mie faits, mais que ledit receveur ha pardevers lui touz fais ». — Voyage de noble homme messire Regnault du Boys, capitaine de Nevers, « par devers le bastart de Bourbon » à La Charité, pour la délivrance de plusieurs prisonniers du pays de Monseigneur, que les gens dudit bâtard avaient pris.

CC. 20. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1415. — Comptes. — Perrin Garin, receveur. — (Les 8 premiers feuillets de ce cahier sont perdus.) Dépenses : — Regnault le Court et d'autres charpentiers fournissent quantité de bois « acquarré » à 15 deniers la toise pour « plancher le pont de Loire en aucuns lieux où il estoit grant nécessité pour ce que survint une creue d'eau », etc.; — obsèques de « nosseigneurs les ducs de Berbant » et Mgr le comte de Nevers (Philippe de Bourgogne) en l'église Saint-Cyr; — 4 grands messes avec diacre et sous-diacre sont chantées, 3 la veille, une le jour des obsèques, — 5 autels sont garnis de toile noire et l'on y célèbre 60

messes basses, — les processions des couvents de Saint-Martin, de Saint-Etienne, de Saint-Sauveur, de Saint-Victor, des Cordeliers, des Jacobins, des religieuses de Notre-Dame, assistent à la cérémonie, etc.; — Jehan Tranquement, peintre, fait les écussons aux armes desdits seigneurs, mis « environ la sépulture ès torches et cyerges, environ le cuer (chœur), ès petits haultiers et aussi ès pilliers de pierre de ladite église, » etc.; — Pierre Vermeil est envoyé à Clamecy, porteur de lettres des échevins, pour savoir « certaines nouvelles de Mgr le comte de Nevers, que l'on disoit avoir esté en la bataille des Angloiz » (bataille d'Azincourt, où il fut tué), etc.

CC. 21. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1415-1416. — Comptes. — Guillaume Galope, receveur pour un an, commençant le 1er décembre 1415, et finissant le dernier jour de novembre 1416. — Dépenses : — ouvrage d'une tour « ès murs des Ardilliers, » commencé en 1415; — Guillaume de Saint-Eloy fournit 18 « pales de boys », — le « royer » (charron) de Nyon, fournit 2 « béars à porter piare », — Jehan Micho, tonnelier, vend 4 « oyseaux à porter mortier », — Jehan Durand fait un « fauconnel », — Hugues Raoul, tonnelier, avec des pièces de « siaige », fait des « moles à tailler parpins », — Droet le cordier façonne des « coliers neufs à porter les béars », vend de la corde pour le « banquart », etc. — Thévenin de Nevers, maçon, gouverne l'ouvrage de la tour, « met en besoigne et ordonnance les autres maçons ». — Don de 100 quartauts d'avoine achetés à messire Etienne Bary, chanoine de Nevers, moyennant 20 deniers tournois le boisseau « ront », (il en manque 12 quartauts et demi pour faire les 100 quartauts au boisseau « creux »), et de 100 livres de cire en torche, à la nouvelle venue en cette ville de madame la comtesse de Nevers; — mademoiselle de Dreux, qui l'accompagnait, reçoit 2 draps noirs, l'un de Moustier Villiers, l'autre de Bernay, etc.

CC. 22. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1416-1417. — Comptes. — Guillaume Galope, receveur. — Suite de la dépense faite à la tour neuve des Ardilliers et aux murs de Nièvre : — religieuse et honnête personne, messire « Loys de Rosiers », abbé de Saint-Martin de Nevers, prête sa charrette attelée de 3 chevaux; — Guillaume de Reculon « quarrier » fournit 14 grandes pierres à faire « encorbellements »; — Guillaume Mathe, aussi « quarrier », fournit 19 « grans tables à faire encorbellemens » pour les murs de Nièvre, etc.

CC. 23. (Cahier). — In-folio, 21 feuillets, parchemin.

1417-1418. — Compte de la femme et des « hoirs » de feu Perrin Garin, naguères receveur de la ville, du 1er décembre 1417 au dernier jour de juin 1418, que ledit feu Perrin alla de vie à trépassement. — Dépenses : ouvrage de la « basse-court du parquet de la porte de Croe » commencé l'année précédente; — loge du pont de Loire; — chaussée et fossés hors la porte Saint-Arigle, murs de de Nièvre, etc; — venue à Nevers d'un « excellent et noble prescheur nommé maistre Vincent » (Saint Vincent-Ferrier), « maistre en théologie et homme de sainte vie », arrivé le samedi avant la fête de Saint-Clément; il reste jusqu'au jour de Saint-André, apôtre, et tous les jours « chante messe à note et après ce sermone »; — la ville dépense pour lui et ses compagnons 41 livres, 13 sols, 8 deniers tournois; — procession à Saint-Antoine, où furent portées 4 torches de cire, en priant Dieu pour la paix; — honorable homme et sage Jean Tenon, receveur général des finances de madame la comtesse de Nevers, reçoit 80 livres tournois pour « icelle somme distribuer à plusieurs compaignons que madite dame a envoyés, montéz et arméz, devant le chasteaul de Ville Cheaul, qui a esté pris des Armignaz, nouvellement », etc.

CC. 24. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1418-1419. — Comptes. — Jehan de Colons, receveur. — Dépenses diverses aux ponts et portes de la ville. — Dons : 33 livres tournois, à maître Jean Rapiont, président en parlement, venu à Nevers demander, de par le Roi, un aide pour le secours de la ville de Rouen, afin qu'il expose au roi « la povreté et les grans nécessités de cette ville de Nevers et comme le païs est gasté et mangé de gens d'armes et qu'il lui plaise l'excuser, tellement que ledit aide ne soit pas mis sus », etc.; — 40 sols tournois (en 4 fois), à maître « Paule Dongrie, maistre en ars, baschelier en théologie », pour qu'il demeure en cette ville et s'occupe de la « maistrise des escoles ». — Dépense commune : 25 sols tournois pour 4 aunes de toiles à faire « l'attendard » des armes de la ville, quand on voulut aller devant Villecheaul; — 16 sols 8 deniers tournois pour 10 aunes de frange blanche à franger ledit étendard; — pendant la foire de « karesme » et pendant le cours de la foire de Saint-Cyr, messire Regnaut du Boys, capitaine de la ville, avec une vingtaine de compagnons, gardent les marchands « à cheval et arméz »; — obsèques de Mgr le duc de Bourgogne (Jean-sans-Peur), « à qui Dieu pardoint », en l'église Saint-Cyr, le mercredi après la fête de l'Exaltation de la Sainte-

Croix, 1419; — 3 grands-messes et 77 messes basses sont célébrées; — les « marilliers » de Saint-Cyr, de l'abbaye Notre-Dame, de Saint-Martin, de Saint-Étienne, sonnent les « cloiches », le crieur de ville fait la « crie » par la ville et la campagne, etc.

CC. 25. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1419-1420. — Compte de Jehan de Colons, receveur, pour un an, allant de la fête Saint-André 1419 audit jour 1420. — Dépenses : — pour « receper et arroicher » les murs de Nièvre au dessus et au dessous des moulins de la Chévrerie; — pour la tour « entreprise de faire et murs de la ville, à l'endroit de la Censuère », Thévenin de Nevers entreprend la maçonnerie, il reçoit 45 livres par toise, et la ville lui doit tout fournir; — pour les murs de la Boulerie, cet ouvrage est entrepris par Pierre le maçon; — pour les porte et pont de Loire; — pour les « molins à chevaulx et portes coleisses » de la ville; — pour le pont Saint Or (pont Saint-Ours); — pour l'artillerie : — à Jean Joly, canonnier, 6 livres tournois, pour avoir travaillé tout le mois de décembre dernier, au compte de la ville, mis à point et chargé les bombardes et canons du chaffault de Loire « pour ce que les ennemis du Roy estoient entre les deux rives », lequel canonnier fut retenu par les échevins pour servir la ville à raison de 6 livres tournois par mois; — à Jehan Giles, 100 sols tournois, sur 4 bombardes de cuivre qu'il doit faire pour la ville, et dont il doit avoir 12 livres tournois; — achat de plusieurs « bales de salepestre, de barrys plains de souffre, de quaques à tendre les aubelestes, » etc. — Dons et aumônes : — tonneau de vin vermeil « plus grant que de moyron » (mesure) donné à noble et puissant seigneur Mgr Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, gouverneur de Nivernois et de Donziois, à sa nouvelle venue, etc. — Dépenses communes : — chandelle de cire, de la longueur de la ville, présentée le jour de la Madeleine « dernièrement passée », à Mgr Saint-Antoine, pour cause de la mortalité; — 10 sols tournois à frère Guillaume Bouloit, prêcheur, qui fit un sermon le jour que la procession fût à Saint-Benin; — nettoyage des « alers » des murs de la ville, « où il avoit tant de herbes et d'autres empeschements que à peine y pouvoit-on aller sehurement »; — à Jehannot Charreton, orfèvre, 30 sols tournois pour la vente de 2 « corbes de loton » qu'il était nécessaire de mettre à la trompette de la ville et pour avoir « appareillée et soudée ladite trompette », etc.

CC. 26. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1420-1421. — Comptes. — Regnault de Colons, receveur. — Dépenses : — pour la tour commencée de faire près la fontaine de la Censuère; — pour la maison où sont les moulins à chevaux de la ville, en la rue de Rome, et pour murer « à secq » les créneaux des murs de Nièvre; — Louis de Remon, charpentier, abat dans les bois du Mol et de la Boutaille « la poultrerie et charpenterie » nécessaires pour ces travaux; — pour refaire les murs « nouvellement cheuz » près de la porte des Ardilliers : — le charretier de l'abbaye Notre-Dame, ceux du prieur de Saint-Etienne, de l'abbé de Saint-Martin, des Cordeliers, et même de noble homme Jehan le Clerc, chancelier de France, sont occupés à « charroyer des piarres et du sablon » pour mener promptement à fin ledit ouvrage. — Le capitaine de la ville et 7 compagnons à cheval poursuivent pendant deux jours, jusqu'à Decize, 3 « pillards qui ostèrent le cheval à Pierre du Four, ès bois de Faye, etc. (Cahier incomplet).

CC. 27. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1421-1422. — Comptes. — Philibert Cordier, receveur. — Dépenses : — pour « chaul de provision » à faire les ouvrages de la ville; — pour la tour de la Censuère; — pour le « bouleval de piarre » à la porte du pont de Saint-Arigle; — pour la tour entreprise sur les murs de la ville à l'endroit des « estuves de la Boulerie »; — pour les degrés du Crou; — pour les murs des moulins de Saint-Trohé; — pour faire « ès créneaulx grant quantité de barbetanes et manteaulx de boys » sur les murs à l'entour de la ville; — pour les moulins à chevaux; — pour le pont de Loire; — pour les barrières des ponts et portes; — pour les fossés; — pour « vuider et délaissier le chastel de Rémeron et icelluy démolir pour la seurté du pays ». — Artillerie : — Jehan d'Auvergne, maçon, et ses compagnons font des « piarres pour les bombardes »; — Philippe de Lupi vend 40 livres de poudre à canons et à bombarde, pour la « tuition et déffence » de la ville, à 20 sols tournois la livre; — Jehan Bouton, clerc de Philippe de Lupi « apoticaire », reçoit 10 sols tournois pour sa peine d'avoir fait certaine quantité de « pouldre de canons, du soffre et salepestre » de la ville; — achat de cinq peaux de moutons pour faire des sacs de cuir à mettre et garder la poudre; — provisions de poudre, pour la nécessité de la ville, « à l'encontre des ennemis Armignaz qui journellement viennent et corrent es portes de ceste ville »; — Perrin Loiseaul « clostier » fait 400 « chauche trappes » de fer; — Hugues de Pougues achète 60 boîtes de « fil d'arras » pour faire les cordes des « aubelestes », etc. — Dons : — tonneau de vin vermeil et 25 bichets d'avoine, à noble et puissant seigneur Mgr de Vergi, maréchal de France, à sa nouvelle venue en la ville; — poissons présentés à Guillaume

Vigner, trésorier des guerres du Roi, venu « pour recevoir le serment de la ville, et donner obéissance au roi d'Angleterre, régent et héritier de France, » etc. — Anniversaire solennel, « comme raison estoit », en l'église cathédrale, pour très-haut, très-puissant et très-excellent le Roi, notre souverain seigneur ; — grand-messe par Mgr l'Évêque, etc. — Grande torche de 8 livres de cire, portée à la procession faite la veille de la fête Notre-Dame « mi-août, » afin de prier Dieu « pour la victoire de Mgr le duc de Bourgogne qui tenoit lors les champs devant la ville de Conne (Cosne), avec son ost, en attendant ses adversaires Armignaz et disoit l'on qu'il auroit là bataille », etc. — Gages d'officiers et « souldaries », de gens d'armes, etc.

CC. 28. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1424-1425. — Comptes. — Michel Maignen, receveur. (Les comptes des deux années précédentes, décembre 1422 à décembre 1424, ont disparu.) — Dépenses : — pour l'ouvrage de la grosse tour de la Boulerie ; — pour le pont de Loire ; — pour le pont-levis de la porte et loge des Ardilliers ; — pour plusieurs voyages à faire à cause du siége du chastel de Cuffy. — Dons et aumônes : — aide à madame la comtesse de Nevers pour « paier certaine quantité de bléz aux gens d'armes et de trait, estant en la ville de La Cherité (La Charité) et autres lieux, affin qu'ils ne preissiont riens sur lesdits pays » ; — présent de 12 torches de cire, de 2 tonneaux de vin nouveau, etc., à très-haute et excellente princesse madame la duchesse de Guyenne, comtesse de Richemont, à sa première venue en cette ville ; — à noble homme Girart de Quarrouble, écuier, et Étienne Charbonnier, pour eux et leurs compagnons, 100 sols tournois, donnés le 26 août 1425, afin de les aider à « fère et conduire l'ystoire de l'umain lignage et résurrection notre Seigneur, nouvellement par yceux entreprise et ordonnée estre faite, au lieu de Nevers, cestuy dymenche prochain. » — Artillerie : — maître Gerart, canonnier, fait pour la ville une « petite bombarbe à 2 chambres », au prix de 18 livres 15 sols tournois, etc. — Dépense commune : — torches pour processions ordonnées être faites, le siége étant devant « Yvri et Vernul » ; — deux autres torches pour une procession générale faite pour Mgr le duc de Bourgogne étant en Brabant ; — service à la cathédrale pour madame Bonne d'Artois, duchesse de Bourgogne et comtesse de Nevers, « trespassée de cest monde, dont Dieu en ait l'asme », etc.

CC. 29. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1425-1426. — Comptes. — Michel Maignen, receveur. — Dépenses : — pour le pont et « portaul » de Loire ; — torches portées à la procession générale faite le 10 février, à cause « d'une journée qui fut pour Mgr de Bourgoigne sur la mer », etc. — Don de « grans poissons » et de 6 torches d'une livre et demi, à Mgr le maréchal de Bourgogne « qui arriva en cette ville, pour le bien du paiz, la semaine devant Noël, l'an présent 1425 » ; — achat de 5 aunes de fin drap blanc, à 32 sous l'aune, chez Guillaume Bolacre, drapier, pour faire un habit et des chausses à religieuse et honnête personne frère Pierre Cortoys, jacobin, « moult solennel prescheur », en considération de ses peines et « labours » durant l'espace de 14 jours au mois d'avril 1425, qu'il ne cessa de faire « notables prédications » par toute la ville, — à Bonne « la costurière », 10 sols, pour avoir fait lesdits habit et chausses, etc.

CC. 30. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1426-1427. — Comptes. — Michel Maignen, receveur. — Dépenses : — pour la grosse tour près les étuves de la Boulerie ; — pour le mur « cheu en la rivière » près la porte de Loire ; — pour les ponts et portes de la ville ; — à Jehan Tranquement, 4 livres tournois pour avoir peint l'image de Notre-Dame, au portail des Ardilliers, et l'entablement avec 2 écussons par lui mis et apposés audit portail près de ladite image, et avoir tout fourni touchant la peinture ; — à Jehan Bourgoing, « huchier », 40 sols, pour avoir fait de son bois un chapiteau assis et mis sur l'image de Notre-Dame ; — à Pournin Maschegras, dit Bourgoing, couvreur de maisons, 26 sols 8 deniers tournois, pour les frais de la couverture dudit « chappiteaul de l'ymaige de Notre-Dame », tant en clous, lattes et esseaunes, qu'en mortier et autres choses ; — à Regnault Boysseaul, 17 sols 6 deniers pour 6 messes qu'il a fait dire pour la ville, à savoir : 3, le jour de la fête de Saint-Luc, évangéliste, et 3, le jour de la fête de Saint-Denys, lesquelles messes, par « ordonnance de Mgr l'Évêque », ont été dites pour cause de dispense d'avoir fait travailler les maçons, manœuvres et autres, à l'ouvrage du pan de mur près la porte de Loire, aux jours des fêtes de Saint-Luc et Saint-Denys, et pour une torche pesant 1 livre et demi, « gastée », à faire ladite besogne, au prix de 20 deniers chaque messe et de 5 sols la livre de cire. — Dons et aumônes : — à noble homme Mgr de Villernoul, « pour que icelluy seigneur eust cette ville plus en grâce et qu'il en feist bon rapport par devers messeigneurs les Comtes de Nevers », la ville fait présent de grande quantité de poissons, « 2 grans berchereaulx, 2 grans carpes, 2 grans tanches, 2 grans brames, 3 grosses anguilles », etc. ; — à religieuse personne frère Jehan Sarrazin, de l'ordre des Prêcheurs, 15 livres tournois pour ses peines d'avoir

« sermoné journellement » en la ville, depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, etc.

CC. 31. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1427-1428. — Comptes. — Michel Maignen, receveur. — Dépenses : — pour « hausser » le mur de la porte de Loire ; — pour le pavé que la ville veut « encommancier à refferre »; — à Gilet Rosier, paveur, 6 livres tournois, pour 4 millliers et 800 de pierres, à raison de 25 sols tournois le millier, par lui extraites en la perrière « de la prieuse de Notre-Dame-du-Montet qui est près de Saint-Héloi » (Saint-Éloi); — visite de la perrière de « Gourdemeule, près de Montapin et du Saulay », pour en faire extraire du pavé. — Dons et aumônes : — à Jeanne, veuve de feu Jean Gimon, 8 livres tournois, pour drap de « blanchet et briffaudure » qu'elle a livré à religieuse personne frère Thomas, « notable et solennel prescheur », de l'ordre des « Carmelins », qui a prêché en cette ville, pendant 10 jours, environ la Chandeleur; — à Hugues Fanbeuf, « corduennier », 45 sols tournois, pour « 2 grans pères de boutes et 9 pères de doubles seméles » à plusieurs religieux et autres personnes de la compagnie dudit frère Thomas; — à Guillaume Loste, 3 sols tournois « pour le logis de 3 basnes d'icelluy frère », qui ont été pendant le temps dessus dit au foin et à l'avoine dudit Guillaume ; — à Jaquet Robert « bolengier », 5 sols tournois, pour pain livré auxdits religieux, ce qui fait une somme de 12 livres 5 sols tournois, qui a été donnée « pour l'amour de Dieu », etc.; — à Henry de la Forest et aux « compagnons » de cette ville, 10 livres tournois, pour ce qu'ils ont entrepris de « faire et jouer par personnaiges la vie de Mgr Saint-George, ès féries de Pantecoustes prochaines »; — à Martin Odez, « maistre en hars », 10 livres tournois pour ce que, à la requête des habitants, il est venu de Paris pour gouverner les écoles de cette ville; — aux compagnons de Parrigny-les-Vaulx, 10 sols dépensés à acheter du vin, pour ce qu'ils avaient repris plusieurs bonnes gens que les ennemis emmenaient, et même prirent « ung varlet desditz ennemis qu'ils emmenèrent en cette ville, lequel fut exécuté à l'Orme du Quarrefour pour ses démérites »; — à Guiot Jobin et à la Briffaude, « panetiers », 25 sols 8 deniers pour le pain qui leur fut acheté et baillé aux compagnons envoyés par la ville au siége devant Billy ; — à Jehan Varlet, 16 sols 8 deniers pour dix jours et 10 nuits, au prix de 20 deniers par jour, par lui passés au clocher de Saint-Martin de cette ville, à faire « guet et garde », en place de Thévenin du Boys, trompette, envoyé, avec Mgr le Gouverneur, audit siége devant Billy, « détenu des ennemis », etc.

CC. 32. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1430-1431. — Comptes. — Durand Damours, receveur. — (Les deux comptes du 1er décembre 1428 au 31 novembre 1430, ont disparu.) Recettes : — pour l'aide de 5 sols tournois par tonneau de vin, « yssant hors de la ville », octroyé à icelle par nosseigneurs les Comtes pour 2 ans; — pour les rentes et accenses de la ville; — pour l'aide de 10 deniers tournois sur chaque minot de sel vendu au grenier à sel de Nevers, octroyé à cette ville par le Roi, etc. — Dépenses : — pour le pavé refait en plusieurs lieux de la ville, 216 livres 5 sols 7 deniers tournois; — à Etienne Maulguin, 15 sols pour une grosse « tronce de bois de noyer » d'un pied et demi d'épaisseur et de 9 pieds de long, dont a été enchâssé le gros canon appelé « vigloire »; — au charretier Laurent Flament, 10 deniers tournois pour avoir charroyé ladite « tronce » jusqu'au lieu où a été fait ledit canon; — à Loys de Reymon, charpentier, 15 sols tournois pour 4 journées par lui employées à « enchâsser ledit canon », chaque journée étant au prix de 3 sols 9 deniers, etc.; — à Jehan Rousselet, « boursier », 7 sols 6 deniers tournois pour 6 bourses de son cuir à mettre poudre de canon, lesquelles seront placées aux 6 portes de la ville pour « s'en aidier quant besoing sera »; — à Jehan Menu, tonnelier, 4 sols 2 deniers tournois pour un « vasseau contenant muy et demi où ont esté mises les pouldres de canon de la ville »; — nouveaux « rateaulx » faits pour « la fortification de la ville; — à Jacquemin Darcy, canonnier, 7 livres tournois sur ce que la ville lui pourra devoir à cause de l'engin appelé « vigloire à gecter pierres », garni de 2 chambres, pour la sûreté de la ville, lequel est maintenant commencé (mars 1430); — neuf cents de fer à 40 sols le cent sont employés à la fabrication de ce canon; — ledit Jaquemin « pour la façon de son gros canon », reçoit, à diverses fois, 7 livres tournois, 100 sols, 6 livres 5 sols et 12 livres tournois; de plus, par ordonnance de nosseigneurs les Comtes et par délibération de la ville, il lui est accordé une indemnité de 6 livres tournois et son logis pour un an, à la condition d'entretenir ledit canon en cette ville pendant l'espace d'une demi-année « tant soulement »; — la ville fait placer des canonnières au portail de Saint-Didier et murer la porte dudit portail « en la renforsant »; — construction d'un boulevart de bois dans les fossés près des Ardilliers. — Voyages : — à Moulins-Engilbert, où sont nosseigneurs les comtes de Nevers, pour requérir provision d'une « cédulle brûlée es 4 bous, contenant deffiance de feu et de sang », envoyée par le capitaine de Saint-Pierre-le-Moûtier, à l'encontre des habitants d'entre les 2 rivières; — à Bourges, pour demander au clergé, aux bourgeois et

habitants de cette ville, la manière « d'avoir abstinance de guerre entre les pays de Berry et de Nivernois », etc ; — à La Charité, pour examiner « la fasson des canonnières et boulevars dudit lieu et avoir advis d'en faire pour deça ès lieux nécessaires »; — à Courson, pour porter à nobles et puissants seigneurs Mgr le maréchal de Bourgogne et Mgr le gouverneur de Nivernois et Donziois, tenant le siége devant ladite place, lettres closes faisant mention des ennemis et que lesdits seigneurs fussent « bien advertiz de obvier à l'entreprise desdiz ennemis », etc. — Dépense commune : — torches pour une procession générale faite en la première semaine de décembre dernier (1430), à cause « qu'il estoit venu nouvelles qu'il devoit avoir journée assignée entre les gens de Mgr le duc de Bourgogne et les ennemis qui tenoient de présent siége devant Chappes en Champaigne »; — 4 torches de 6 livres, à 5 sols 5 deniers la livre, pour une autre procession générale faite par les gens d'église le 3 avril 1431, « en priant Dieu pour la paix et pour le voaige de l'ambaxade de Mgr de Villarnoul et de plusieurs seigneurs de Bourgoigne, pour aler devers Mgr le duc de Bourgoigne à le induire à la paix », etc.

CC. 33. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1431-1432. — Comptes. — Bertrand Galope, receveur. (Il manque dans ce cahier les folios 9 à 24.) — Dépenses : — pour refaire le pavé ; — pour le « sousténement » du pont du Loire ; — pour voyages : — au pays de Flandres, auprès de Mgr le duc de Bourgogne, afin de lui « exposer le siége mis par les ennemis devant La Chérité sur Loyre et autres courses, entreprises et dommaiges que fasoient lesdits ennemis à ladite ville de Nevers et au païs d'entour »; — à Billy, Montigny, Vêvre, Anlezy et plusieurs autres places, pour ce que « personne notable avoit raporté que les ennemis avoient entrepris de prendre forteresse et ville en ce païs ». — Dons : — d'un tonneau de vin, de « luz », lamproies et autres poissons à Mgr le prince d'Orange qui arriva en cette ville la première semaine d'avril, l'an présent « pour le tratié de paix en attendent Mgr de la Trémoille qui devoit aller à Dijon », etc; — 30 livres tournois à plusieurs bourgeois et habitants de Nevers, au nombre de sept vingt personnes ou environ, représentés par Pierre de Veaulce, Philippe de Luppy, Isaury de la Forest, Girart de Quarroble, Micho Maignen et Philibert Cordier, lesquels « à l'aide de Dieu et de sa glorieuse loange, ont espérance de faire les mystéres de la passion Notre-Seigneur et créatour Jhésus-Crist », le lundi des féries de Pentecôte prochaine, et le mardi suivant « la vangence de notre dit créatour », ladite somme pour les aider à supporter les « grans fraiz qui convient faire pour iceulx mistères »; — 40 sols pour une « bute » faite en l'hôtel de Nosseigneurs pour les « arbelestiers d'icelle ville », afin qu'ils puissent s'exercer et « plus diligemment secorir les habitants se il estoit nécessaire, de leurs arbelestes et trait »; — à noble homme Guillaume de Dangeul, seigneur de Fours, neveu et héritier de feu bonne mémoire Mgr Robert, évêque de Nevers, 8 livres tournois, pour accord fait avec lui, à cause de la somme de 20 livres tournois que ledit feu Mgr l'Évêque avait prêtée à la ville pour payer « la soudoharie » des gens d'armes, en garnison à Nevers, en l'an 1424 ; — Contrainte faite aux habitants d'Urzy et autres proches de la ville de faire des fossés à l'endroit de plusieurs passages sur la rivière de Nièvre, « où les ennemis passoient en faisant leurs courses », etc.

CC. 34. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1432-1433. — Comptes. — Jehan de Troncey, receveur. — Dépenses : — pour le « souténement » du pavé ; — pour les fossés de la ville à l'endroit de la « sansuère »; — pour les ponts et portes ; — à Perrin Legros, garçon serrurier : pour le fer et la façon d'un « tralliz, affigé » au portail de Crou, à la fenêtre regardant sur le pont-levis, pesant 76 livres, chaque livre au prix de 10 deniers, valent 63 sols 4 deniers tournois, — pour les serrure, clé et chaîne fermant ledit treillis, 8 sols 4 deniers tournois, — pour deux chaînes de fer, l'une mise en la barrière de « la croix de Saint-Gildart », l'autre en l'une des barrières près du « pont de Moesse », 3 sols 4 deniers tournois ; — en la troisième semaine de mai 1433, des barrières contre les ennemis sont faites dans la rivière de Nièvre, entre les moulins du Chapitre et ceux de l'abbaye de Saint-Martin. — Dons : — du second terme de l'aide de 400 livres tournois octroyé à nosseigneurs les comtes de Nevers et de Rethel par les habitants de Nivernois et Donziois pour supporter les grandes charges et dépenses convenues, à l'effet de « contrarier ès ennemis estant au chastelet, forteresse de Chastel Chinon », qui, tous les jours, ne cessaient de faire la guerre au pays de nosdits seigneurs ; — de 50 bichets de froment, à 20 sols tournois le bichet ; de 50 bichets d'avoine, à 6 sols 8 deniers tournois le bichet; de 12 torches de cire et de 2 « escuelles d'estaing » pour faire présent dudit blé à nosseigneurs les Comtes de Nevers (Charles et Jean de Bourgogne, frères), à leur venue qui fut le 20 mars 1433 ; — de 8 livres 7 sols 6 deniers tournois à maître « Ligier Morin, maistre es ars et maistre des escolles de ceste ville, pour l'entretenir à gouverner lesdites escolles bien et convenablement ». — Dépense commune : — exécution et arrêts par le sergent du Roi contre les paroissiens de Varennes-les-Nevers, qui

refusent de payer le barrage des portes des Ardilliers et de la Barre ; — torches de cire pour une procession générale faite le mardi 1er septembre, à laquelle fut porté le « *corpus Domini* » en priant Dieu pour la paix et pour Mgr le duc de Bourgogne, qui était devant Passy.

CC. 35. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1433-1434. — Comptes. — Jehan de Troncey, receveur. — Dépenses : — construction d'une tour commencée le samedi 10 avril 1434, nommée « beau Regart, » assise entre les ponts de Loire et la Poissonnerie; — Guillaume Mathe « quarrier », et ses manœuvres, font descendre « quartiers, ornaulx et autres pierres » de la perrière de Montapin, jusque sur le chantier de Loire, pour les « emploier et convertir à ladite tour », etc.; — Jehan Gaude, maréchal, fait « 2 gros marteaulx de fer assérez », pour rompre la muraille à l'endroit de ladite tour afin de « fére lyason », et reçoit 15 sols tournois; — il fait aussi 2 leviers appelés « peinses », pesant 16 livres de fer, moyennant 7 sols 6 deniers tournois, etc.; — à la fin de juin, la tour est « eschevée », la ville accorde une indemnité de 50 sols tournois à Symonet Bely, maçon, pour ses peines et salaires d'avoir conduit l'ouvrage de la maçonnerie, « considérant à sa bonne diligence et aussi qu'il a baillé de ses patrons et qu'il n'a pris qu'autant que ung des autres maçons à fere ladite tour », etc. — Construction d'une autre tour dite « la grosse tour de plaisance du coing de Loyre », commencée au mois de juin 1434 ; — 3 canonnières sont ménagées au second étage, etc. ; — le travail est terminé en novembre, et Symonet Bely, maçon « conduiseur dudit ouvrage », reçoit encore une somme de 50 livres. — Achat par la ville pour 200 livres tournois, à Jehan Bourgoing « huchier », d'une maison dite « l'ospital neuf », autrefois vendue par les maîtres, frères et sœurs de l'hôpital de Nevers audit Bourgoing, etc. (Il manque une huitaine de feuillets à la fin de ce cahier.)

CC. 36. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1434-1435. — Comptes. — Jehan de Troncey, receveur. — Dépenses : — pour réparations au pont de Loire dont plusieurs solives, chevêtres et planches « estoient cheutes en la rivière par les grans glaces », etc.; — dans la troisième semaine du mois de mars, plusieurs charpentiers vont « es boys de la mote Ferrechat », d'autres « es boys du seigneur de Salis (Sallé), près du chastel de Meaulce », et abattent des chênes pour ledit pont ; — à l'aide d'un chaffault, l'engin à battre les aiguilles est installé sur un bateau, etc.; — pour ouvrages à la tour de la « Sansuère » : 10 sols tournois à Arnolet Diestre, maçon, qui a taillé 8 corbeaux pour soutenir la charpente ; — 30 livres tournois à Ardoin, « tieullier », demeurant à Nevers, lequel a fourni 9 milliers de « tieulle quarrie » et 1 millier de « tieulle gironée ». — Dons : — à « Nevers », hérault de Mgr le Comte, 6 saluts d'or, « chacun salut avalué à monoye au prix de 27 sols 6 deniers tournois, qui font en somme 8 livres 5 sols tournois », pour cause des joyeuses nouvelles par lui apportées de la ville d'Arras, touchant la paix du Roi et de Mgr le duc de Bourgogne; — à Mgr le Comte de Nevers (Charles de Bourgogne), 100 livres de cire neuve, 200 bichets d'avoine, 2 tonneaux de vin de Bourgogne, etc., pour son joyeux avènement, le dimanche 13 novembre 1435. — Voyages : — à Decize, auprès de très-haut et puissant prince Mgr le duc de Bourgogne, « pour lui remonstrer les affaires et nécessitéz de la ville et du pays »; parmi les membres de l'ambassade se trouvent : révérend père en Dieu Mgr l'abbé de Saint-Martin de Nevers, révérends maîtres, Hugues le maire, docteur en théologie ; vénérables et discrètes personnes maîtres Guillaume Ono et Jehan Rouer, chanoines de Nevers; honorables hommes et sages Huguenin de Pougues, « chastellin » de Nevers, l'un des 4 échevins, et Jehan de Veaulce, bourgeois de Nevers, lesquels « ambaxadeurs », pour leur voyage qui a duré 3 jours, ont dépensé « avec leurs familiers et serviteurs », la somme de 9 livres 9 sols 7 deniers tournois, etc. — Dépense commune : — à Nicolas Flamen!, bourgeois de Nevers, 10 livres tournois, pour vente par lui faite à la ville d'une « chaulme ou désert de vigne en laquelle y a une perrière de pierre dure appelée gorde meule, assise soubz les moloises près de la rivière de Loyre », tenant à la vigne des religieux de Fontmorigny d'une part, à celle du chapitre de Nevers de l'autre ; — torches portées à la procession générale faite « pour la journée d'Arras » en priant Dieu d'accorder la paix, etc.

CC. 37. (Cahier). — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1435-1436. — Comptes. — Jehan de Troncey, receveur. — Recette extraordinaire à cause de plusieurs tailles et collectes pour le don de 50 marcs d'argent, en vaisselle, octroyé à Mgr le comte de Nevers à son joyeux avénement. — Dépenses : — pour le pavé (l'atelier du paveur est en la rue de la Tannerie, auprès du charnier de l'église Saint-Etienne) ; — pour la tour de la Boulerie, dont la maçonnerie est faite par Jehan Noblet; Arnolet Diestre, maçon, taille les « ars dobleaux de la derrenière vote » etc.; —pour l'achèvement de la tour de la Censuère ; — Perrin Legros, garçon serrurier, fait la flèche avec la bannière à mettre sur le pommeau et reçoit 35 sols tournois ; —Coppin

le peintre peint ladite bannière et y met les armes de la ville, et a pour cet ouvrage 20 sols tournois, etc.; — pour la grosse tour du coin de Loire, dont Jehan Noblet, maçon, est encore le « conduiseur » ; — pour les moulins suspendus au pont de Loire ; — Pierre du Boys, charpentier, est envoyé en la ville d'Auxonne « pour quérir ung maistre ouvrier expert à faire molins soubz pendus », la ville ayant espérance d'en faire audit pont de Loire ; — le maître ouvrier d'Auxonne ne peut venir à Nevers, mais il « baille par escript toute la manière comme on le fera et aussi certains patrons de leur mestier », et il reçoit pour cela 20 sols tournois ; — Guiot Danbreuse, charpentier, vient de « Chasteaulx-sur-Alier », voir et visiter l'ouvrage desdits moulins que l'on veut faire, et reçoit 5 sols tournois ; — Le vendredi 12 octobre 1436, le chaffaut des moulins « cheut, rompit et effondra » le bateau qui le soutenait ; — la crue emmène des pièces de bois jusqu'au Bec-d'Allier, etc.; — A Huguenin le maréchal, demeurant à Nevers, 25 sols tournois pour 5 canons de fer à main, garnis de broches de fer que la ville lui a achetés et qui ont été mis en la maison de ville ; — A noble prince, messire Thomas, comte « de Gypte la minor », 100 sols tournois pour lui et 30 personnes de sa compagnie, afin de les aider à « poursuivre certaine pénitance qui par notre saint père le Pape leur a esté enchargée et enjointe à faire par l'espace de 7 ans es meites de la chrétienté sur les aulmosnes des citez et bonnes villes, comme il est apparu par les burles de notre dit saint Père » ; — à Etienne Maulgain, au nom des paroissiens de Saint-Trohé de Nevers, 6 livres tournois pour employer à faire « un puys en ladite paroiche », lequel sera profitable à la ville ; — à Guillaume le freppier, bourgeois de Nevers, 51 sols 8 deniers tournois, pour un tapis de 2 aunes 1 tiers, destiné au « compteer » de la maison de ville, à 10 sols tournois l'aune ; plus pour une demi peau de mouton rouge pour mettre à l'entour dudit tapis, et 200 clous pour le « couldre » ; — à 36 compagnons de cette ville 60 sols tournois pour leur peine d'avoir veillé toute la nuit à garder le feu qui se prit à Saint-Martin, le dimanche 23 septembre 1436, etc.

CC. 38. (Cahier.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1436. — Comptes. — Jehan de Las dit Rodier et Jehan du Coing, receveurs de l'impôt et aide de 500 livres tournois, à recevoir sur les habitants de Nevers pour leur part de l'aide de 3,000 livres tournois octroyé au Roi par les gens des Trois Etats des pays de « Languedoil », en l'an 1436. — Recettes des deniers par quartiers et par rues : — rue de la porte de « Croe » jusqu'aux Jacobins, — rue derrière le verger de l'Abbaye, — rue Saint-Sauveur, — rue « ès Chappellains », — la Parcheminerie, — la rue Chaude, — rue où demeure Guillaume le Tort, — rue allant en la Frénerie, — rue de la « Cordouennerie », — rue « ès Boyaulx », — rue des Murs depuis la porte de Loire jusque chez Jean Gauthier, — rue de la Poissonnerie, — rue d'auprès l'église Saint-Arigle, — devant « l'ostel du Chapitre », — rue Saint-Laurent, — rue de la Tartre, — rue des « Hoisches » (Ouches), — rue de Saint-Martin, — rue de la Saulnerie, — rue des Merciers, — rue devers Saint-Arigle, — rue derrière Saint-Arigle, — rue de la Pelleterie, — rue devers la Boucherie, — la « Roste neufve » (Rue neuve), — rue du Fer, — rue en allant vers Saint-Victor, — rue Aublanc, — rue Saint-Trohé, — rue d'auprès les murs de Saint-Trohé, — rue de « Chasteaulx », — rue où demeure Guillaume Badeaul, — rue de la Revenderie, — rue de la « Coefferie », — rue de Saint-Père, — rue « ès Jarquelx », — rue de la Tonnellerie, — rue des Ardilliers, — rue de l'« Esguillerie, » — rue de de la Croix du Foin, — rue Creuse, — rue Saint-Étienne, — rue des Fanjaz, — rue du Sort, — rue « Miragion » (Mirangron), — rue « ès Chappoliers », — rue de Fontmorigny, — rue du Charnier, — rue « ès Bourgoiz » (des Bourgeois), — la chaussée des Cordeliers, — vers Sainte-Valière, — « Moisse » (Mouesse), — somme toute de la recette, 514 livres, 16 sols, 3 deniers tournois.

CC. 39. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1436-1437. — Comptes. — Huguenin Guiot, receveur. — Dépenses : — pour le pavé ; — pour les moulins suspendus du pont de Loire ; — à Guillaume du Boys, charpentier, 30 livres tournois pour avoir fait les « tourneurs » desdits moulins, c'est à savoir « fère les roes et roues et les aulnes de la longueur tant que les voyes pourront endurer, mettre tout en place et en œuvre jusques au tour », etc.; — à plusieurs compagnons, 13 sols 9 deniers pour plusieurs journées en la deuxième semaine de février 1437, « à rompre et oster les glaces devant le pont de Loire et les faire avaler en bas de la rivière » ; — à Huguenin Flamand, 60 sols tournois pour avoir été « quérir 2 prisonniers angloys à La Charité et les amener en cette ville, par le conseil de la chambre des comptes » ; — à Guiot Cordier, 14 sols 7 deniers tournois, pour 2 torches de 5 livres de cire, portées à la procession générale faite le jour de Saint-Gervais, en la troisième semaine de juin, pour le temps « qui estoit en pluye », etc.

CC. 40. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1437-1438. — Comptes. — Huguenin Guiot, receveur. — Dépenses : — pour le pavé, — pour les moulins

suspendus, etc.; — à plusieurs ouvriers, maçon, charpentier, serrurier, etc., 75 sols tournois pour la façon et la pose d'une chaîne sous le pont de Loire afin que nuls bateaux menant du blé « ne passissiont jusques ad ce qu'ilz en eussiont baillé aucune quantité aux habitants de la ville » ; — à Guiot Girot, paroissien de Marzy, 22 sols 6 deniers tournois « pour avoir norri ung petit enffant trouvé d'aventure »; — à maître Daniel de Berdehan « maître ès ars, bachelier en médicine et recteur des escolles de Nevers », 6 livres tournois sur la somme de 25 livres à lui octroyée. — Mandement de Mgr le Comte publié à Saint-Saulge, Moulins-Engilbert, Montreuillon et Clamecy, pour défendre de transporter « nulz bléz hors des pays de Nivernois et de Donziois, à cause de ce que ledit blé est devenu chïer », etc.

CC. 41. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, parchemin.

1438. — Comptes. — Jehan de Lucenay, receveur, pour 3 mois commençant le 1er septembre 1438, pour ce que Huguenin Guiot, précédent receveur, alla de vie à trépas à la fin du mois d'août, et finissant le dernier jour de novembre suivant. — Dépenses : — 50 sols tournois pour un cent de quartiers de pierres des « Crayz » près Notre-Dame du Montet, destinés à la construction du pont de « Moisse »; — 75 sols tournois pour 3 milliers de pierre à pavé pris en la même carrière ; — 13 livres 5 sols tournois pour pain et vin, chaque pain au prix de 20 deniers, et chaque pinte de vin au prix de 4 doubles, délivrés à plusieurs mariniers qui sont allés passer Antoine de Chabannes, capitaine « et conduiseur de certaine quantité de gens d'armes pour le Roy notre sire », au nombre de 1500 à 1600 chevaux, par deçà la rivière de Loire, et par le commandement de Mgr le Comte pour faire « vuidier » les gens d'armes étant à l'entour de la ville, etc.; — 101 livres 5 sols tournois pour « 2 gabelles et une coppe d'argent dorées dedens et dehors », pesant 10 marcs 1 once d'argent, données à Mgr le comte d'Eu, oncle de Mgr le comte de Nevers, pour sa nouvelle venue, etc.

CC. 42. (Cahier). — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1438-1439. — Comptes. — Jehan de Lucenay, receveur. — Recette des moulins suspendus, accensés l'année passée au prix de 180 livres tournois qui font 15 livres 16 sols 8 deniers par chaque mois, lesquels moulins n'ont point été accensés cette année pour ce qu'ils brûlèrent le soir du jour de la fête de Sainte Agathe (5 février). — Dépenses : — 4 livres 13 sols tournois pour réparer la chambre de ville où l'on tient le comptoir, laquelle est effondrée; — à Girard Cordier, 10 sols tournois pour 3 torches de cire employées lors du feu des moulins suspendus; — à Jehan de la Brosse, 5 sols tournois pour une douzaine de « palles de boys, à 5 deniers chacune pales baillées à plusieurs personnes à repousser ledit feu qui estoit sur le pont », etc.; — à Jehan Tranquement, « verrinier », 46 sols 8 deniers tournois, pour 6 pieds de « verrine » à 6 sols 8 deniers tournois le pied, employés aux fenêtres de la maison de ville ; — à Jehan Sale, serrurier, 3 sols 4 deniers tournois, pour 4 verges qui tiennent lesdites verrines, etc.; — réparations aux moulins de Loire; — construction d'une voûte sur la tour du coin de Loire, en place de la terrasse ; — ouvrages du pont de Mouesse ; — à honorable homme et sage maître Christophe Marchant, licencié en médecine et bachelier en décrets du diocèse de Constance, 100 sols tournois pour avoir servi la ville « de son mestier, au fait de médecine », depuis le 1er novembre 1438 jusqu'au 1er avril 1439, ladite somme délivrée pour le loyer de sa maison; — à honorable homme et sage maître Jehan Saulnier, « médicin », 10 livres tournois, pour ce qu'il a servi longuement la ville sans avoir pension, loyer de maison, profit ni autre chose ; — 7 livres 16 sols 8 deniers tournois à une troupe de mariniers et autres qui allèrent, par ordre de Mgr le Comte et de la ville, au Bec-d'Allier, « pour arrester les marchans passans par la rivière, menans blé en bas et l'amener en cette ville pour la famine qui couroit, lesquels amenèrent grant quantité de bléz »; — à Simon Chauvain, « fontenier de Coches », 20 sols tournois pour ses peines et salaire d'être venu en cette ville « adviser la fontaine de la Censuère si on la pourroit faire venir par conduit en ladite ville et en asseoir une autre en aucune place, lequel fontenier deist qu'il ne dobtoit point que il ne la feist venir à la ville, et par délibération des échevins et autres bourgeois et habitants lui fut dit qu'il retourneroit en son payz et apporteroit certiffication des ouvrages qu'il a faiz et qu'on le mettroit en besoigne », etc.; — à Jehan Saulpine, 70 sols tournois pour l'achat de 3 couleuvrines, 2 de fer et une à manche en bois et 1 martinet pour tendre les « haubelestes » pour la fortification de la ville ; — au même, 6 livres 5 sols tournois pour 22 livres de poudre de canon et un cent de « quarreaulx »; — achat de 192 livres de cire pour une chandelle contenant en longueur « tout le pourpris circuite de la grosseur et environnement de la ville où il y a environ 1,060 toises », et pour 12 torches portées le 19 juin, fête de Saint-Gervais et Protais, à une procession menée « à Mgr Saint-Anthoine-lez-Nevers », et y fut porté aussi le « chef monsieur saint Cire et la châsse monsieur saint Jérosme », pour demander à Dieu de mettre la paix sur terre et de faire cesser la mortalité, etc.; — la grande chandelle et 2 torches sont laissées à Saint-Antoine ; 2 autres torches au grand autel de Saint-

Cyr, 2 à l'autel Saint-Sébastien, 2 à l'autel Saint-Adrien, aux Cordeliers, et les 4 autres sont réservées pour la procession « du corps Jésus-Christ » faite le dimanche suivant ; — à Jehannin Bernart, « huchier », pour avoir appareillé le tour de bois à mettre ladite chandelle, 5 sols tournois ; — à Jehannin Tranquement, pour 10 grands et 4 petits écussons mis aux torches et chandelle, 6 sols 8 deniers tournois, etc.; — autre procession le jour de la Notre-Dame d'août, dans laquelle furent portés à La Charité 2 cierges et 2 torches pour supplier Dieu de faire cesser la mortalité; — à Martin Piegay, marinier, pour avoir mené en sa santine, de Nevers à La Charité, « les reliques et vestements de saint Cire et deux des échevins », 8 sols 4 deniers tournois; — au sacristain de La Charité, pour « soffrir lesser ardoir » lesdits cierges devant Notre-Dame, 20 sols tournois, etc.

CC. 43. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1439-1440. — COMPTES. — Jehan de Lucenay, receveur. — Dépenses : — pour l'horloge de la ville : — Guillaume Ymbelet et Jehan Corbier, « ouvriers à faire cloche, » viennent de Ternant pour faire la cloche du « reloge », puis vont à Mâcon « quérir pour les aider Jehan Giles, « canonnier, » lequel ne peut venir ; — les habitants de Nevers s'opposent alors à ce que lesdits Ymbelet et Cordier fassent la cloche « pour ce qu'ilz n'estoient pas asseheurez de leur ouvraige » ; — 60 sols tournois leur sont donnés pour les frais qu'ils ont faits pendant les cinq jours qu'ils ont demeuré à Nevers ; — Louis de Rémon et Pierre du Boys, charpentier, font le bâtiment de bois « pour le reloge de la tour de la hale nouvellement mis sus » ; ils reçoivent 80 livres tournois ; — Jaquet Robin fournit 364 livres et demi de « méteil », à 9 livres 10 sols tournois le cent ; — le capitaine de Prémery en apporte 53 livres, à 2 sols 1 denier tournois la livre, et Regnault de Colons 31 livres et demi à 2 sols tournois la livre, pour être le tout employé à faire la cloche de l'horloge ; — aux ouvriers et compagnons « qui ont soufflé le feul » le jour qu'on fit la cloche, 53 pintes de vin à 5 deniers tournois la pinte, qui valent 22 sols 1 denier tournois ; — à Jehan et Robert Colin, frères « clochetiers », qui vinrent à défaut de Jehan Gilles, 176 livres 12 deniers tournois pour l'achat de 1565 livres de « métail fin », pour employer à faire ladite cloche ; — à Jehan Robin, demeurant à Saint-Pourçain ; Robert Colin, demeurant en Auvergne, et Girard Baillart, demeurant à Nevers, tous « saintiers, » 40 réaux d'or, chaque réaul au prix de 30 sols tournois, qui valent 60 livres tournois, pour avoir fait ladite cloche pesant 4,000 au plus ; — Loys de Remon, charpentier, amène la cloche faite dans l'église Saint-Etienne, « sur roleaux, jusques en la hale et la soubzpend en ladite hale » ; — à Pierre Boton, maçon, 3 sols 9 deniers, pour avoir réparé la place « où estoit été fondue la cloche du reloige » dans l'église Saint-Étienne, etc. — Don à hault et puissant prince Mgr le comte d'Etampes, à sa nouvelle venue à Nevers, d'une aiguière d'argent dorée en dehors et d'un gobelet à pied doré dedans et dehors ; — Jehannet l'argentier y grave deux écussons aux armes de la ville, et pour les avoir « véré, au mailléz et brugniz », reçoit 20 sols tournois ; — à Jehannot Charreton, orfèvre, 20 sols tournois pour avoir gravé sur la cloche de l'horloge les armes de la ville et 2 images, l'une de « la remanbrance » de Dieu, l'autre de Notre-Dame ; — les portes de la ville sont gardées pendant que Mgr le Dauphin est à Decize ; — le Roi (Charles VII, poursuivant son fils le Dauphin), vient à Nevers; les portes sont encore gardées « pour la doubte des gens d'armes estant à l'entour du paiz », et, par ordonnance de M. le Bailli, on redouble le guet au clocher de Saint-Martin ; — à Perrinet Nolet, 20 sols tournois pour 16 livres de plomb « à faire plombées pour les colovrines » ; — à Guiot Cordier, 10 sols tournois pour une livre de salpêtre « à refreschir la pouldre desdites coulovrines » ; — plusieurs habitants portant des torches de cire font le guet de nuit, à cheval, etc. ; — à Jehan Roussignol, charpentier, 100 sols tournois « veu qu'il a été blessé à la deffense de la ville, d'une colovrine, lorsque le Roy entroit à La Charité, » etc.

CC. 44. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1440-1441. — COMPTES. — Jehan de Lucenay, receveur. — Dépenses : — pour la construction de la tour « du coing devers les molins Saint-Troué » (Saint-Trohé); — Jehan Noblet, maçon, conduit l'ouvrage, pour la somme de 510 livres tournois ; — à Jehan Frezi, charretier, 6 livres tournois pour un cheval de sa charrette, mort à l'ouvrage de la tour, etc. ; — Jehan Caillot, « torcheur, » torche en une journée la loge de la porte du Crou et reçoit 3 sols 4 deniers tournois ; — à Philibert Cordier, 20 sols tournois pour 4 livres de cire, employée à faire des torches pour une procession menée à Saint-Sauveur, en priant Dieu pour la paix ; — Louis de Rémon, charpentier, refait le chevalet de la tour de la Boulerie, met à point l'engin de la bombarde des Ardilliers, fait deux chevalets pour deux canons, met a point les canons de la tour de la Censuère, celui de la porte de la Barre, etc.; — à Regnault la Dague, 25 sols tournois pour 3 chevalets, faits pour les grosses couleuvrines de la ville, etc ; — à Jehan Menin, 30 sols tournois, pour ses peines d'avoir été tout au long de la muraille de la ville visiter toute l'artillerie, et faire « gecter et reffrechir 80 livres de

pouldre de canon, » etc.; — à Jacob Père, charbonnier, 10 sols tournois pour « ung muy de charbon de saulé à faire pouldre pour les colevrines »; — à noble prince messire Philippe, comte de « Gite la petite, » 100 sols tournois pour lui et ses compagnons, au nombre de quarante, afin qu'ils puissent poursuivre certaine pénitence qui, par N. S. P. le Pape, leur a été enchargée et « enjointe » à faire l'espace de sept ans, « ès mectes de chrétienté sur les aulmosnes des citez, bonnes villes, etc. »; — à Jehan Gondelle, 15 sols tournois, pour avoir fait un cent de « tapereaulx de boys, » pour les bombardes de la ville; — à Jehan Rousselet, 10 sols tournois pour 9 sacs à mettre la poudre des canons; — à Philibert Cordier, 8 livres tournois pour 24 lances ferrées, à mettre aux portes de la ville, chaque lance au prix de 6 sols 8 deniers tournois, etc.

CC. 45. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1441-1442. — Comptes. — Jehan de Lucenay, receveur. — Dépenses : — Jehan Loret, charpentier, met des « ayes vieilles au pont Saint-Arille, pour boucher au droit là où les bouchiers de la ville lancent leurs ordures »; — Jehan Noblet, maçon, conduit les travaux du pan de mur « cheu entre la Barre et la tour du coing Saint-Troé »; — Jean Noblet reçoit pour la construction de cette dernière tour 510 livres tournois, etc. — Dons et aumônes : à Perrinet Molet, 6 sols 8 deniers tournois pour une « choppine d'estain » achetée de lui pour présenter le vin à Mgr le duc de Bourgogne à son entrée à Nevers, le 28 janvier 1441; — à Louis Tenon, 4 livres tournois pour « 1 muy de vin cléret » donné à Mgr le chancelier de Bourgogne; — à Philippe de Colons, 4 livres tournois pour un muy de vin blanc donné à Mgr le chancelier de France; — à frère Jehan de Laulu, prieur du couvent des Frères-Prêcheurs de Nevers et à frère Guy-Bourbon, 21 livres tournois, pour cause de l'assemblée de leur chapitre qui se tiendra « à ceste prochaine Magdeleine en cette ville, où qu'il y aura plusieurs notables clercs, docteurs et bacheliers en saincte théologie, et moult d'autres vaillants prestres et frères prescheurs de bonne vie, meurs et science excellans, » etc.; — 10 sols tournois à un messager qui apporta lettres du capitaine de la ville de Cosne, prévenant les habitants de Nevers que les gens d'armes étaient passés en Berry et qu'ils « tiroient à passer au dessus de La Charité-sur-Loire; » — 10 sols tournois à un autre messager qui apporta lettres de « Tolouse » envoyées psr Mgr le chancelier de France pour annoncer aux habitants que le « jeudi 2e d'aoust 1442, la ville de Ast fut prise d'assault du Roy notre sire entre cinq et six heures après midi »; — procession d'actions de grâces où sont portées 2 torches de cire, le 19 août, en priant Dieu pour la paix, etc.; — à Girard Micho, 70 sols tournois pour un quarteron de planches employées au pont de Loire à la venue de Mgr le duc de Bourgogne; — à Jean Lionet « chandelier », 27 sols 8 deniers oboles tournois pour 4 livres et demi de cire, employée à faire deux torches pour une procession ordonnée le jour de la Saint-Pierre de juin, en priant Dieu pour la paix et pour les biens de la terre, etc.

CC. 46. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1442-1443. — Comptes. — Jehan Breton, receveur. — Dépenses : — pour l'ouvrage du pan de mur, « cheu es fosséz, entre la tour neufve encommancée en cette année et la tour Galouppe », — à maître Girard, « saintier », 8 livres tournois pour l'achat de deux gros canons de cuivre enchâssés en bois, et « gestans » une pierre pesant 3 ou 4 livres, garnis chacun d'une chambre et pesant 48 livres, chaque livre au prix de 3 sols 4 deniers tournois; — à Jehan Lionet, 32 sols 6 deniers tournois pour 6 livres de cire neuve à faire deux torches, portées le mardi 15 août à une procession générale où fut porté le corps de N. S., en remerciant Dieu de la victoire obtenue par Mgr le Dauphin, « en une bastille » devant la ville de Dieppe, la veille de l'Assomption; — à maître Pierre, le peintre, 15 deniers tournois pour 4 écussons aux armes de la ville; — à plusieurs compagnons, 4 livres tournois pour rompre les glaces à l'entour des ponts de Loire, « au droit de la voie et deux traiz d'arc au-dessus ou environ »; — à 3 nautonniers, 10 sols pour être allés « quérir 3 santines au Bec d'Aler et les faire retraire pour la doubte des gens d'armes. » — Ouvrages à la tour d'entre le portail Saint-Didier et la tour Galoppe : — à Ligier (Léger), quarrier, 10 sols pour « trois grans pierres à faire les canonnières du 2e estage », etc. — Dons : — à Jehan Mening, « horlogeur, » 10 sols tournois pour entretenir l'horloge et demeurer en cette ville; — à Pierre Thierry, « maistre ès ars, » 100 sols tournois pour l'aider à « amesnagier, pour ce qu'il est novel venu »; — à vénérable et discrète personne maître Pierre Thierry, « recteur des escolles », 10 livres, pour payer la maison où il demeure, appartenant à Guillaume Bourgoing, afin d'entretenir ledit maître « et iceluy estre plus enclain à monstrer es enffens de la ville »; — à vénérable personne « Damp Jehan Ozeau », religieux de Saint-Benoît et maître de l'église de Tiron, au diocèse de Chartres, 4 livres tournois, pour ses sermons en l'église Saint-Étienne, Saint-Père et ailleurs, et aussi de ce qu'il est toujours malade, etc.

CC. 47. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1451-1452. — Comptes pour sept mois commen-

çant le 1er octobre 1451, et finissant le dernier avril 1452. — Jehan de Sitiernhes, receveur. (Les comptes du 31 novembre 1443 au 1er octobre 1451 n'existent plus aux archives.) — Une note en latin indique, en ces termes, le nom du précédent receveur: « Caveatur quod Johannes Costellarii (Jehan Coustellier) receptor præcedens, reddat compotum de quinque mensibus præcedentibus. » — (Les notes des commis « pour ouïr et clore » les comptes, sont toujours rédigées en latin). — Copies : — du mandement du roi Charles, concernant les fermes de la ville, — de l'acte de consentement des habitants audit mandement, — de l'exécutoire dudit mandement, etc. — Dépenses : — pour l'ouvrage de la tour « assise darrière l'église de Notre-Dame de Saint Trouvé (Saint-Trohé) : — à messire Jehan Varise, prêtre, boursier de la fabrique de l'église Saint-Cyr de Nevers, 21 sols 8 deniers tournois pour 52 charretées « d'ornaulx » prises en la perrière de ladite église, à 5 deniers la charretée ; — achat d'une « civière rolière » pour mener les pierres à la tour; — à Jehan Randoyn, 20 sols 10 deniers pour « ung petit béart à deux roes » servant à charroyer les quartiers teillés ; — à Pierre Randoyn, 3 sols 4 deniers pour « 4 happes » et 2 bandes mises en ladite petite charrette, etc. ; — achat de deux grandes pierres, au prix de 27 sols 6 deniers, pour les deux sommiers de la cheminée du 3e étage de la tour ; — à Pierre Thévenin, « menuisier », 4 sols 2 deniers pour 4 « paneaulx à faire les molures des corbeaulx » ; — à Noblet, maçon, 4 sols 2 deniers pour « un paneaul servant à la molure des fenêtres » ; — à la fin de novembre 1451, des « ornaulx » sont disposés tout autour de la construction, à trois pieds de haut, en manière de dôme « pour doupte que la pluye et gellée ne gastassent la maçonnerie » ; — à maître Genest, prêcheur de l'ordre de Saint-François, 20 écus d'or neuf, valant 27 livres 10 sols tournois pour avoir prêché tout le carême ; — au receveur pour 7 mois de ses gages, 17 livres 10 sols tournois, au prix de 30 livres tournois par an.

CC. 48. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1452-1453. — Comptes. — Jehan de Sitiernhes, receveur. — Dépenses : pour les « besoignes » de la nouvelle pile au-dessous du moulin Jean Menin, au pont de Loire; — Pierre Rolant, maçon, fait marché, moyennant 32 livres tournois, de taillor et maçonner « 4 assietes ou jauges » en ladite pile ; — achat de deux « corbailles neufves, ferrées de fer noir, pour espuiser l'eaue » ; — à Jehan Bergier, aliàs « Gasteboys, » 10 sols tournois pour la façon et délivrance de « 4 hoyseaulx à porter mortier », au prix de 2 sols 6 deniers chacun. — Dons : — à Mgr le chancelier de France, de 6 torches de cire de 2 livres chacune, de 16 quartauts d'avoine présentés dans une écuelle et une chopine d'étain, d'un demi-tonneau de vin cléret, 2 demi-tonneaux de vin vermeil, etc. ; — à maîtres Jehan de la Boissière et Girard Casan « maistres d'escolles » de cette ville à chacun 50 sols, pour cette fois seulement, afin de le aider à payer les « loaiges de leur maison des escolles »; — à frère Bazille, prêcheur de l'ordre de Saint-François, 27 livres 10 sols 5 deniers tournois pour avoir prêché pendant les mois de décembre, janvier et février, etc.

CC. 49. (2 cahiers liés ensemble.) — In-folio, 7 et 6 feuillets, parchemin.

1453-1456. — Compte deuxième de Jean de Corbigny, marchand et bourgeois de Nevers, commis par les échevins, à recevoir certain aide « nouvellement mis sus » par le Roi, de 2 deniers tournois sur chaque minot de sel vendu au grenier à sel établi en cette ville, pour employer « à la réparacion et emparemens » du pont de Loire et autres fortifications et « emparemens » de ladite ville et non ailleurs, comme il appert par les lettres octroyées aux habitants le 13 avril 1453, après Pâques, etc. — Recettes : — du 1er jour de mai 1455 au 1er juin, vendu et distribué au grenier à sel la quantité de 16 « sextiers, ung minot sel », mesure de Paris, à 20 deniers tournois, par minot, qui est pour « chacun muy » 4 livres tournois, et pour le tout 68 livres 4 deniers tournois, etc. — Dépenses : — deniers comptés et non reçus, à cause du sel pris audit grenier par haut et puissant prince Mgr le comte de Nevers, lequel de son droit ne paie point de gabelles ni autres subsides, etc. — Compte troisième de Jean de Corbigny. — Minots de sel délivrés pour Mgr le comte de Nevers, par honorable homme Louis Thomas, grénetier audit grenier, etc.



CC. 50. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1454-1455. — Comptes. — Jehan de Sitiernhes, receveur. — (Il manque le compte du 1er mai 1453 au 30 avril 1454.) — Dépenses : — suite de la construction de la nouvelle pile du pont de Loire : — don de 25 torches de cire, de 3 livres chacune, de 6 « queues » de vin vermeil, et 75 quartauts d'avoine, à madame Jehanne de France, comtesse de Clermont, à son nouvel avènement ; — des chaffauts sont faits « ès-pastureaulx » pour messeigneurs les ducs d'Orléans et de Bourgogne, mesdames d'Orléans et de Bourbon et madame Jéhanne de France ; — à Guy de Maumigny, conseiller et maître d'hôtel de Mgr le comte de Nevers et de Rethel, 29 livres tournois données par ordre dudit comte, etc.

CC. 51. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, parchemin.

1455. — Comptes. — Jehan de Sitiernhes, receveur, pour 7 mois et 3 jours, du 1er mai 1455 au 4 décembre suivant, que ledit de Sitiernhes fut déchargé de son office. (Ce compte est presqu'entièrement rongé par l'humidité.) — Dépenses : — pour le fait du pavé, tant autour de la « croppe » de l'église Saint-Cyr, qu'en d'autres lieux de la ville ; — Antoine Pélicot, charretier du Chapitre, charrie plusieurs milliers de pierres de pavé, tirées de la perrière de Villecourt, à 47 sols 6 deniers tournois le millier ; — Simon Jourdain, aliàs Engarrant, charrie 12 milliers de pierres de Chailloux, devant l' « estallier du paveur, estant dans la rue depuis la porte de Croe jusques à la maison feu Bertrand de Veaulce » ; — mention de l' « ostel maistre Jehan Mige, près la grant porte de l'église saint Cire, — ostel Colas le chappellier, — ostel Laurens Crosnain, — ostel Philibert du Chemin, — ostel Jehan de Lestang, — ostel Anthoine Menu, près le puis des Ardilliers, — ostel Galoppe, du cousté devers le semitière saint Arille ; » — don de 40 sols tournois à Huguenin Gaulteron, à cause de sa maladie de lèpre, etc.

CC. 52. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1455-1456. — Comptes. — Philibert Poimbeuf, receveur. — Dépenses : — réparations aux ponts et portes de la ville ; — des arbres sont abattus dans les bois de « Romboys » et amenés jusque sur les grèves de Loire pour faire un « bateiz » depuis la Motte aux Vaches jusqu'à l'ile de la Lamprière, afin d' « obvier à l'encontre de ladite rivière, laquelle guaigne terre sur les pastureaulx communs de cette ville et les destruit et gaste, comme aussi pour tollir la possession à la dame de Pacy, qui disoit les bois de Romboys à elle appartenir ; » — Mgr le « vicaire de saint Cire » fournit une solive de 6 toises pour ledit ouvrage, moyennant 10 sols tournois, etc. ; — pavé : dans la rue des « Osches », depuis le guichet des Cordeliers jusqu'au coin du pignon de leur dortoir, — dans la rue Saint-Martin, — la rue Creuse, — la rue des « Fanjaz » ; — à Jehan Lyonnet, 50 sols tournois pour 4 torches de cire portées à une procession générale ordonnée le 24 octobre, à la requête de frère « Batharsar », cordelier de l'observance, où fut aussi porté « le chief et braz monsieur saint Cire, ung ygnocent » et une croix que ledit cordelier avait avec lui, en priant Dieu pour la paix, l'union du royaume, les biens du temps, « santé et parforce du Roy notre Sire et de tout le sang royal » ; — autre procession générale le 4 décembre 1455, menée « à monsieur saint Anthoine les Nevers », dans laquelle fut porté le corps de Notre-Seigneur et plusieurs reliques, pour mettre le monde en prières et « requérir à Dieu la bonne paix estre mise sur terre et aussi le supplier qu'il lui plaise faire cesser la mortalité et impidimie qui estoit en ladite ville et pays d'envoiron » ; — à cette procession fut portée « une chandelle contenant en longueur tout le pourpris circuite de la grosseur environnement de la ville où il y a 2200 toyses envoiron », plus 12 torches, dont 2 furent, avec ladite chandelle, offertes à saint Antoine, 2 autres à saint Cyr « au grand haultier », 2 à l' « aultier monsieur saint Sébastien », 2 à « monsieur saint Adrien ès cordeliers », et les autres conservées à la maison de ville ; — à Jehan Borsier et autres compagnons, 4 sols tournois pour être allés toiser le « gros » de la ville pour faire ladite chandelle ; — à maître Pierre, « le pintre », 6 sols 8 deniers tournois pour 12 grands écussons et 4 petits pour lesdites torches et chandelle ; — aux maître, frères et sœurs de l'hôpital saint Antoine, « pour la povreté d'icellui et affin que le maistre entende à faire ardoir ladite chandelle incessamment et pour la conserver et garder », 30 sols tournois, etc. ; — à Bertholomier Monsay et Guiot Resteaul, « menestriers », 30 sols tournois, pour cause « d'avoir fait plaisir ès bourgeois manants et habitants de cette ville », en jouant de leurs instruments pendant les avents de Noël tous les matins, « cornant les advenues et joyeulx advènemens de Notre-Seigneur » ; — à Jehan Menyn, « holorgeulx », demeurant à Nevers, 10 livres tournois pour monter, mettre, poser et asseoir, « à ses périlz et fortunes », 2 cloches bonnes et suffisantes pour les « appeaulx du holorge » ; — à Pierre l'apothicaire, pour « chimiania » et autres choses à « bénistre » lesdites cloches, 20 deniers ; — à Philibert Cordier, 6 sols 8 deniers tournois pour 72 « gectons par luy baillez pour le comptoer » de la ville ; — à Jehan Lyonnet, 50 sols tournois pour 10 livres de cire neuve et 4 livres de vieille cire, employées à faire 6 torches pour une procession générale le 4 juillet, « où le chief saint Cire et le chief saint Jehan furent pourtéz, en priant Dieu pour la paix, les biens dessus terre et disposicion du temps, pour la santé et prospérité du Roy, de la royne de France, Mgr le Daulphin, Mgr le duc de Bourgoigne, Mgr le comte de Nevers et tous nos seigneurs du sang réal ; » — à honorable homme et sage Guillaume le Freppier, bourgeois de Nevers, 100 sols tournois pour 10 aunes de « bureaul » au prix de 10 sols tournois l'aune, lequel drap a été baillé à frère Pierre Chambon, gardien du couvent des Cordeliers de Beuvray et donné en aumône pour vêtir les religieux dudit couvent, « en faveur de ce que ledit frère Chambon, depuis 8 mois en ça, a fait en cette ville, à deux voyaiges, 21 sermons » ; — à maître Pierre « le paintre », 60 sols tournois pour avoir peint « les deux angeloz du holorge de la ville, à huille, et vernys les

cheveulx de fin or desdits angeloz, etc., et pareillement la coronne de fin or, et les helles de couleurs, etc., et certaines barres où sont les anges et appeaulx »; — à frère Jehan Moreau, du couvent de « Complaigne, » de l'ordre des Frères-Prêcheurs, 10 écus d'or valant 13 livres 15 sols (chaque écu, au prix de 27 sols 6 deniers tournois), pour avoir fait « plusieurs belles prédicacions, tout le long de la Caresme et jusques au dimanche de Quasimodo »; — à Symon Jourdin « boulangier », 6 livres 4 sols 6 deniers tournois, pour 249 pains du « poix de la ville » (chaque pain au prix de 6 deniers tournois), achetés de lui pour être distribués aux pauvres et accomplir « l'aulmosne généralle le jour des Mors », le pain offert par les paroisses n'ayant pu suffire, etc.

CC. 53. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1456-1457. — Comptes. — Philibert Poimbeuf, receveur. — Recettes : — de la demi-cense des bourgeois de la ville de Nevers, qui se reçoit chacun an à la Saint-Martin, néant pour les 5 mois de décembre, janvier, février, mars et avril, pour ce que les 4 échevins la prennent et lèvent avec leurs gages; de la demi-cense des bourgeois « frans » d'entre les deux rivières, appartenant à ladite ville, néant pour la même cause ; — de la demi-cense des bourgeois « forains des Amoignes », aussi néant pour la même cause ; — du profit de l'eau des fossés entre la porte des Ardilliers et la porte de la Barre accensée pour 6 ans, à 10 sols tournois par an ; — de l'eau des fossés depuis les « molins du Chappitre jusques au pont Saint-Arille », néant pour cette année, parce qu'elle n'a point été accensée ; — de la « vohete » (voûte) dessous la tour de la Boulerie, accensée pour un an à Simon Maillart le jeune, 31 sols tournois, au prix de 2 sols 7 deniers tournois par mois ; — du colombier de ladite tour, accensé pour 3 ans à Pierre Grimoart, au prix de 23 deniers oboles par mois ; — de l'eau des fossés de « Croe », néant pour cette année, n'ayant point été accensée ; — *item* pour l'eau des fossés de la Barre, depuis la fontaine jusqu'à la grosse tour ; — de maître Guillaume Geoffroy, notaire et « praticien en court d'esglise », lequel a pris à rente une place commune qu'il a convertie en jardin, assise audit Nevers, derrière sa maison, allant de la fontaine « de Beaulmote à la fontaine de Beaulpré, » au prix de 5 sols tournois payés à Mgr le Comte au 1er mai de chaque année, etc.; — de maître Jehan Saulnier, médecin, lequel a pris à rente de Mgr le Comte une place commune assise en la rue du Château, pour laquelle il paie 5 deniers tournois de cens par an ; — de Antoine Malegal, « mareschal, » pour une place commune assise au marché des Bêtes, où est le travail dudit maréchal, 2 sols 6 deniers tournois de rente chaque année, au jour de la Saint-Jean-Baptiste. — Recette extraordinaire de deniers pour la « creue, » de 20 deniers tournois par muids de sel vendu au grenier de Nevers. — Dépenses : — pour murer la poterne de Saint-Trohé, réparer le pont de Loire, les autres ponts et portes de la ville, etc.; — à Jehan Boyleaul, couvreur, 4 livres 10 sols tournois pour la couverture de l'horloge, « lequel avoit esté rompu et descouvert par tempeste et oraige ; » la ville fournit l'ardoise, les clous et les ayes ; — à Pierre Rolant, maçon, conducteur des ouvrages de Mgr le Comte, 6 livres 9 sols 2 deniers tournois pour être venu avec plusieurs maçons visiter la tour Saint-Didier et voir si l'on n'y pourrait faire pont-levis et pont-dormant en la forme que mondit seigneur a mandé ; — à Jehan Lionnet, 22 livres tournois pour 88 livres de cire, à 5 sols tournois la livre, employées à faire « chandelles, veu et torches » pour 3 processions menées l'une le 26 juillet, jour de Sainte-Anne, à « monsieur saint Aire (saint Aré) et à madame sainte Clère de Dizise, » où fut porté une chandelle en roue et torches ; l'autre à Notre-Dame de La Charité-sur-Loire, où furent offerts à monsieur saint Pierre et à Notre-Dame « ung veu de cire et torches, » le 1er août fête de Saint-Pierre ; l'autre à Notre-Dame de Saint-Trohé, 6 octobre, pour « requerir à Dieu qu'il lui pleust faire cesser la grant mortalité et impidimie qui estoit en la ville »; — à Jehan de Sermaise (Sermoise), pour avoir porté la chandelle et les torches sur une jument, de la ville jusqu'à Decize, 5 sols tournois ; — à Jehan Luisat, nautonnier, 20 sols tournois pour avoir mené par la rivière de Loire jusqu'à La Charité, lesdits vœux de cire et torches et ramené messire Guillaume Petit, chanoine de Nevers, messire Robert, chapelain de Bonnes-Nouvelles (chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle ou de l'Annonciation, fondée en la Cathédrale), et un autre chapelain « mal disposé »; — au sacristain de La Charité, pour laisser « ardoir » ledit vœu, le conserver et garder, 27 sols 6 deniers tournois ; — à Jehan Tibault, pour être allé à La Charité porter lettres de la ville, afin d'avoir entrée audit lieu, d'où il fut récrit qu'on n'oserait les faire entrer « pour paour de transgresser les commandemens faiz par maistre Jehan Daniel, commissaire du Roy, mès très bien les reliques de leur église seroient portées à monsieur saint Père et illecques faire les oblacions »; — à maître Pierre le peintre, 10 sols tournois pour 2 écussons et 6 rondeaux pour lesdites processions, etc.

CC. 54. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1457-1458. — Comptes. — Philibert Poimbeuf, receveur. — Dépenses : — aux nautonniers, 44 sols 9 deniers

oboles tournois pour 21 journées (à 2 sols 1 denier chacune), qu'ils ont vaqué en la troisième semaine de janvier, à rompre les glaces devant les ponts de Loire ; — à Jehan Besson, charpentier, 10 sols tournois pour avoir examiné les ponts de Loire « cheuz par les grans eaues et glaces » et marchander avec lui ce qui sera besoin ; — 7 sols 6 deniers tournois pour trois journées de trois hommes qui ont « vuidé les eaues du bateaul de Mgr le Comte » pour l'employer aux réparations du pont ; — à Odard Goby, Jehan Gasteaul et Jehan Meslier, charpentiers, 15 livres tournois pour un passage fait sur les ponts, « pour passer les gens de pyé et à cheval », etc.; — à Jean Gasteaul et Odard Goby, charpentiers de « Conne-sur-Loire » (Cosne), six vingt et dix-sept écus d'or (137), pour avoir battu et cogné avec l'engin six vingt et dix-sept « esguilles », depuis le 15 février jusqu'au dernier novembre de l'an présent 1458, au prix convenu de l'écu d'or par aiguille, l'écu valant 27 sols 6 deniers tournois, ce qui fait la somme totale de neuf vingt-huit livres (188) 7 sols 6 deniers tournois ; — présent fait à madame la comtesse de Nevers (Marie d'Albret, femme de Charles de Bourgogne), à sa joyeuse venue en sa ville et « signorie » de Nevers, le 9 avril après Pâques 1458 : 2 flacons dorés achetés 298 livres 18 sols 4 deniers tournois, à Guillaume Lallement, bourgeois de « Borges » (Bourges), — 2 « esmaulx » d'argent émaillés aux armes de la ville, pour mettre au pied desdits flacons, achetés 30 sols tournois à Michelet de Courrobles, orfèvre, — 4 « rondeaulx » d'or fin et d' « asul » (azur), peints aux armes de la ville par maître Pierre le peintre, pour mettre sur les étuis desdits flacons, — 4 demi-tonneaux de vin blanc et « cléret » coûtant 24 livres tournois, — 100 « bichoz » d'avoine, — 50 livres de cire en torches ; — dépense extraordinaire de 8 livres de cire, d'un demi-muids de vin rouge, de 10 petits pains, etc., pour les compagnons qui firent le guet au feu pris à l'hôtel de maître Jehan le Clerc, « lequel feu estoit si grant et si excessif, que bonnement on ne povoit résister à l'encontre ». — Autres dépenses faites lors de la venue de madame la comtesse de Nevers : — à Coppin le vieux et à Coppin le jeune, 20 livres tournois pour 9 habits de « hosscures » de chevaux et de cottes d'armes des 9 preux, et 9 « hosseures » pour les chevaux des 9 preuses et 300 « banneroles » pour faire jeux et « esbatemens », lesquelles banneroles étaient portées par les enfants ; — à Regnault de la Forest et Philippe Dupont, 40 sols tournois pour être allés deux fois à Moulins en Bourbonnais, voir et rapporter par écrit, comme les 9 preux et les 9 preuses étaient en ordre sur la tapisserie de Mgr de Bourbon ; — à Jehan Massis et Jehan Chasteaul, ouvriers dudit Moulins, 13 livres 15 sols tournois pour avoir fait 9 habillements de tête desdites preuses, lesquels étaient d'or clinquant, etc.; — à Étienne le sellier, 5 sols pour 2 « palles de boys » et les poignées de cuir à faire les « targes » (boucliers) desdites preuses ; — à Jehan du Brueil (Dubreuil) « escripvain », 10 sols tournois pour avoir écrit les « escripteaux » desdits preux et preuses et les histoires avec les lettres du « chappeaul » de madite dame en lettres d'or ; — à Philibert Cordier, 2 sols 6 deniers tournois pour 6 feuilles d'or fin à feuiller ledit chapeau ; — aux « qnostres » (coutres) de Saint-Cyr, 2 sols 6 deniers pour avoir prêté le drap d'or à faire « pesle » (dais) pour mettre sur madite dame ; — à Colas de la Barre, chapelier, 13 livres 10 sols tournois, pour 60 chapeaux délivrés à plusieurs bourgeois et habitants allant au-devant de madite dame, vêtus de livrée, etc.; — construction de « chaffaux », en la grande rue de Nièvre, pour l'histoire de « Vaspasien », devant la maison Bolacre, pour « l'abre Jessè » ; — à Philippe Dupont, 40 sols tournois pour une fontaine faite au marché des Oisons, laquelle « gettoit ypocras, vin, eau et lait »; — pour le vin de ladite fontaine, 12 sols 6 deniers, pour l'hypocras, 5 sols tournois, etc.; — près la Parcheminerie, histoire des « nopces Archedeclin » (noces de Cana); — au marché des pourceaux, la moralité de « Joseph de Gypte », etc. — Aumône d'un muids de vin, de 12 douzaines de fromages, 12 pots d'huile, 1 pain de sucre et autres « besoignes », aux sœurs de « madame Sainte-Clère à Disise, lesquelles n'ont de quoi vivre, ni âme qui leur donne rien, la pluspart des bourgeois, manans et habitants dudit Disise qui leur faisoient du bien, s'en estant allez hors d'icelle ville pour cause de la mortalité et épidémie »; — maître Jean Chambellan, prieur de La Charité-sur-Loire, loge à l'hôtel de Marc Morant, aux frais de la ville, « pour les bons plaisirs et agréables services que ledit prieur a faiz et baillés de ses biens » aux habitants de Nevers, en une procession menée à Notre-Dame de La Charité le 1er août 1457, « en la grant mortalité »; — à Sylvestre Godot, du pays de Liége, 12 livres 10 sols tournois pour la façon de 40 « seaulx de cuyr, pour secorir et obvier es feux », chaque seau 4 sols 1 denier, etc.

CC. 55. (Cahier). — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1459-1460. — Comptes. — Philibert Poinbeuf, receveur. — (Le compte du 1er décembre 1458 au dernier novembre 1459 manque.) — Dépenses : — pour les ouvrages communs faits au pont de Loire, — aux portes et à la maison de ville, etc.: — à Jehan Gasteaul, charpentier, 12 livres 10 sols tournois pour réparations aux deux ponts-levis de la porte de Saint-Nicolas, etc.; — à Symonnet Moillault, serrurier, 42 sols tournois pour 21 boucles de fer garnies de « véruelles, clox et chevilles », employées

en 7 grands crochets de fer « naguaire faiz pour recourir au feu, s'il se prenoit en aucuns lieux de la ville, que Dieu ne veuille », afin de mettre les cordes auxdits crochets et abattre les maisons, « chacune bocle » 2 sols tournois, etc.; — les échelles de la ville sont portées dans la rue Creuse et dans celle de la Tonnellerie, pour le feu qui « s'estoit pris esdites rues en deux cheminées »; — à Pierre Thévenin, « huchier », 20 sols tournois pour quatre rateliers à pendre les seaux de cuir, 1 banc et 3 layettes pour le comptoir; — à Philibert Barreaul, « bocheron », 11 sols 8 deniers tournois pour 7 grands « paulx » de 4 toises de long, de « cueur de chaigne (cœur de chêne) pour amancher les crochez »; — à Jehan Diestre, maçon, 17 livres 15 sols tournois pour une « husserye » en l'Hôtel de Ville, de 6 pieds et demi de haut et 3 de large, tout dedans œuvre, au-dessus de laquelle « huisserie aura ung ange de 3 piez d'ault, lequel ange tient en sa main destre une bannière armoyée des armes de Mgr le Comte, et l'autre main ung escuçon où sont les armes de la ville », etc.; — construction de la « tour du havre » : — à Pierre Robert, maçon, 8 livres 5 sols tournois pour avoir visité et conduit l'ouvrage de ladite tour, etc.; — à Pierre Thévenin, 5 sols pour 2 « oyseaulx neufs » à servir les maçons, chaque oiseau valant 2 sols 6 deniers, etc.; — offrande de 2 quartes d'ypocras et d'une douzaine de « cognins » à l'archevêque de Tours, à l'évêque de Paris, à Thomas de Courcelles, doyen de Paris et autres « ambaxeurs » du Roi auprès de N. S. P. le Pape, pour le bien du royaume, afin qu'ils fissent bon rapport au Roi de la ville et des habitants d'icelle; — à maître Pierre de Launoy, frère prêcheur, 20 sols tournois pour employer « en boys pour soy chauffer en sa chambre où il estoit malade et en faveur de ce que ledit frère a prêché tous les advens et jusques à ce qu'il a été persécuté de maladie »; — aux habitants de la rue de la Saunerie et des environs, 8 livres tournois pour les aider à payer « leur puys » qui leur coûtera « mieulx de 36 livres ou plus »; — à Mgr d' « Orvail » (d'Orval), frère de madame la comtesse de Nevers, venu au mois d'octobre, 5 quartes d'hypocras, 6 torches pesant ensemble 12 livres, des « oblyes sucrées »; — à Pierre « l'apothicaire », 7 livres 1 sol 8 deniers tournois pour lesdites quartes d' « hypocras », chaque quarte valant 13 sols 4 deniers tournois, etc.

CC. 56. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1460-1461. — Comptes. — Philibert Poimbeuf, receveur. — Dépenses : à plusieurs nautonniers, 28 sols 4 deniers tournois pour avoir, en la deuxième semaine de janvier, rompu « les grans glaces estant devers les voyes des pons de Loire et du pont Madame au ryaul Rogemont », etc.; — réparations au pont Saint-Ours, par le conseil de Mgr le Comte et la délibération de la ville, ledit pont, s'il était « cheut pour le tout », devant priver la ville des biens que l'on y apporte et dont elle a coutume d'être servie; — Pierre Rolant, maçon, est le « conduiseur » de cet ouvrage; — suite de la construction de la tour du havre : — Pierre Robert, quarrier, tire de sa perrière « de Saint-Gildar » 3 grandes pierres pour faire les « canonnières » de ladite tour; — Thibault Mehart, aussi quarrier, fournit 5 autres grandes pierres de canonnières tirées de la perrière de la « croys neufve »; — à Girault Grault, « faiseur d'aulbelestes d'acier », demeurant à Moulins en Bourbonnais, 57 livres 15 sols tournois pour 14 arbalètes d'acier par lui vendues et délivrées en la maison de ville pour la « fortification et emparement » d'icelle ville; — réparations au chemin depuis le « pontiz Flament » jusqu'au droit de la « grange au Moyne en allant à Saint-Benin, et à un autre chemin au-dessous de l'étang de madame l'Abbesse », etc.; — 4 grandes torches d'une demi-livre de cire sont portées à l'enterrement de Jehan Taupin, maître de l'hôpital Saint-Didier, « en recognoissance de plusieurs grans biens qu'il a faiz et lesséz audit hospital »; — à Johannes l'enlumineur, 5 sols tournois pour 4 écussons aux armes de la ville mis aux torches de la Fête-Dieu; — à Jehan Borcier (Boursier), concierge de la ville, 48 sols 4 deniers pour avoir livré 12 quartes de vin, 4 quartes de crême, 1 panier de cerises et merises, 1 panier de poires, 1 grand « fromaige de forme du pays de Ratheloys », lesquelles choses au nom de la ville ont été données à Mgr le prieur de La Charité, en reconnaissance de ce qu'il a donné un tonneau de vin, 2 sacs de pain cuit et autres biens aux échevins et habitants de Nevers, « quant ils furent en procession à La Charité, durant le temps de la mortalité et pestilance »; — audit concierge, 52 sols 6 deniers tournois, pour pain, vin, oisons, cochons, « polaille et autres cher et viande » par lui délivrés en un dîner fait par la ville en l'Hôtel-Dieu, à la réception de Marie Ablart, nouvellement institué maître et recteur dudit hôpital, vacant par la mort de feu Jean Taupin, etc., pendant lequel dîner fut « remonstré » audit maître, à Marie sa femme et au curé dudit lieu, plusieurs choses sur le bien dudit hôpital et la manière « comme y sauroient à gouverner et conduire »; — à Jaquet Mathieu, 45 sols tournois pour 4 torches de 3 livres chacune, faites par l'ordonnance de Mgr le comte de Nevers, pour être portées « à l'obsèque du Roy, naguaires alé de vie à trespas »; — Présents : — à Mgr d'Albret, père de madame la comtesse de Nevers, de 2 demi-tonneaux de vin vermeil, de 40 bichets d'avoine, 6 torches de cire neuve de 2 livres chacune, 2 quartes d'hipocras, 2 « plaiz de mestier » faits par Pierre Pélerin, « paticier », pour la nouvelle venue à

Nevers de madite dame, au mois de septembre ; — à ladite dame et à Mgr d'Albret son père, 2 quartes de vin et une boîte de dragées, un jour des Quatre-Temps qu'ils sont allés « après dyner » en la maison de ville, voir « jouer à la paulme »; — à Mgr le comte de Charolais, à sa nouvelle venue le 14 novembre, 2 demi tonneaux de vin vermeil, 1 demi-tonneau de vin clairet, 1 demi-tonneau de vin blanc, 100 bichets d'avoine, 40 livres de cire en torches, 6 quartes d'hipocras à 13 sols 4 deniers l'une, achetées à Pierre l'apothicaire, 3 livres de dragées achetées du même apothicaire, au prix de 8 sols 5 deniers la livre, pour qu'il ait la ville et tous ses habitants et tout le pays en recommandation quand il se trouvera devant le Roi, etc.; — plusieurs charpentiers, à raison de 3 sols 9 deniers par jour, mettent des planches neuves sur le pont de Loire et rejoignent les vieilles, « affin que ledit pont fust bon et sehur pour passer Mgr de Charroloys et ses gens »; — à Rolin Bachereaul, tavernier, 66 sols 8 deniers tournois pour 200 pintes de vin, à 4 deniers tournois la pinte, par lui délivrées aux « boyers » (bouviers) venus des paroisses de « Moesse, Saint-Ladre, Montet, Charusi (Chaluzy), Saint-Eloi, Sauvigny, pour charier des quailles et gravoiz mis es mauvais pas au bout du pavé dudit Moesse », les jours des fêtes du bras de Saint-Cyr et de Saint-Clément ; — d'autres bouviers « charient sur le pont Saint-Or, gravoiz et chaplain »; — à Jehan Menain, « relorgeur », 20 livres tournois pour ses gages d'avoir desservi le « reloige » pendant un an, etc.

CC. 57. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1461-1462. — Comptes. — Philibert Poimbeuf, receveur. — Recettes accoutumées, dont la somme totale s'élève à 1,610 livres 8 sols 10 deniers tournois ; — le total des dépenses atteint 1,090 livres 11 sols 4 deniers tournois. — Détail des dépenses : — nouveau châssis garni de « vanteaulx » et de verges, au comptoir de la ville ; — un nouveau « petit comptoer » est couvert de deux aunes de drap vert, autour duquel Guillemin le picart « borcier », met de la peau de mouton teinte en rouge ; — Odard Goby, charpentier, fait la « logecte du clochier Saint-Martin, où la guecte se tient et fait deux montées de degreez de boys»; — réparations aux ponts de Nièvre et de Mouesse : — Pierre Rolant, maçon, tire les pierres de ses perrières de la Croix-Neuve et de Saint-Gildal (Gildard); — Nouveau pavé dans les rues de l'Hôtel-Dieu, de la Parcheminerie, la rue Chaude, etc. — Jehan Monde, paveur, est obligé de « chômer », lui et son valet, parce qu'il n'a plus de pierres « pour le mettre en besoigne » et qu'il n'y a nuls charretiers en ville ; — les échevins lui accordent d'indemnité 3 sols 9 deniers tournois ; — à maître Jean Bertholomier, docteur en théologie, qui a prêché pendant l'Avent, 6 écus d'or, afin de lui acheter un habit, « pour ce que le sien estoit fort usé »; — les sergents de Mgr le Comte parcourent la ville pour contraindre les habitants et bourgeois « qu'ils se meissent en point et s'en viensissent à chevaul au-devant de Mgr de Charrolois qui nouvellement venoit à Nevers »; — Mgr le comte d'Étampes, frère de Mgr le comte de Nevers et de Rethel, qui n'était point venu à Nevers depuis 20 ans, reçoit 2 demi-tonneaux de vin clairet, 2 demi-tonneaux de vin vermeil, 100 bichets d'avoine et 40 livres de cire ;— mesdits seigneurs de Nevers et d'Étampes et madame la comtesse de Nevers vont « pour leur plaisance » regarder jouer à la paume, en la maison de ville ; les échevins leur offrent 12 quartes de vin tant blanc que vermeil, du pain blanc, des poires, « noizetes, noiz » et autres fruits ; — achat d'une maison assise en la rue Chaude audit Nevers, « pour retraire les filles de mauvaise vie »; défense leur est faite de fréquenter les « estuves » ou bains de la ville; — à Pierre Thévenin, « menuzier », 15 sols tournois pour 3 tableaux de bois en manière d'enseigne, pour les étuves, afin que les hommes et les femmes sachent où ils doivent aller ; — à Coppin le peintre, 22 sols 6 deniers tournois, pour avoir peint et signé lesdits tableaux « es signes à lui devisés »; — offrande d'un gros cierge et deux petits avec quatre torches à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle « pour qu'il lui plaise impectrer envers Notre-Seigneur de faire cesser la pestilance de maladie qui de présent a cours en ceste ville », — à Johannes « l'escripvain », 7 sols 6 deniers tournois pour la façon de six écussons aux armes de Mgr le Comte, de madame la Comtesse et de la ville ; — au « maistre de l'euvre de l'église Saint-Cire », 27 sols 6 deniers tournois pour faire « ardoir le grant cierge à tous les grans festes et affin que les habitants soient accompaignéz es bienfaiz de ladite église », etc.; — à Regnault Savoye, 7 sols 6 deniers tournois pour être allé de Nevers à Cosne porter une lettre des échevins de Nevers aux échevins dudit lieu, « pour estre informés à la vérité » de la lettre de tonsure de Durant Poliat, prisonnier de Mgr le Comte en ses prisons de Nevers, lequel « quant on le voulust juger, il se advoa clerc », disant que sa lettre de tonsure était audit lieu de Cosne-sur-Loire, en l'hôtel de son frère ; — dépense de pain et vin pour « ceux qui mectoient sur les fermes de la ville »; — à Huguenin Broignier, 5 sols tournois pour 3 jambons par lui fournis « pour aider à boire le vin »; — au même, 30 sols tournois pour un souper fait en son hôtel après l'affermage terminé, « auquel soupper estoient les quatre eschevins, le procureur de la ville, receveur et controlleur d'icelle », etc.; — à Jehan Goge, 27 sols 6 deniers tournois pour être allé à Bourges, par ordre de la

ville, quérir devers maître Hugues de Mant, docteur en médecine, le régime de la maladie « qui de présent a cours et la manière comme on si doit conduire et gouverner »; — audit maître Hugues de Mant, 55 sols tournois « pour ses peines d'avoir baillé et envoyé ledit régime »; — à Mathe Orlier, clerc, 5 sols tournois pour avoir doublé par trois fois ledit régime, afin de l'envoyer à Mgr le Comte; — à Robert Cordier, 20 deniers tournois pour une main de papier fourni à la Chambre des Comptes; — à Jehan Salemon, frère prêcheur qui a prêché tout le carême, 8 livres 5 sols tournois, etc.

CC. 58. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1462-1463. — Comptes. — Philibert Poimbeuf, receveur. — Dépenses pour le pavé, — pour la tour du Havre: — à Jehan Dyestre, 50 sols tournois pour 10 journées, à 5 sols l'une, par lui employées à faire les « gargoules » de ladite tour, etc.; — à Pierre Roland, 11 livres tournois, ponr avoir visité deux fois le jour l'ouvrage de ladite tour depuis le mois de mai qu'on a commencé à y « besoigner » jusqu'à la date des présentes, 4 décembre 1463, — pour avoir prêté ses « polies » pour monter les pierres, — et aussi avoir baillé ses « mosles, clayes et cordaiges, » etc.; — somme totale de la dépense de la tour pour cette année : 623 livres 2 sols 10 deniers oboles. — Dépense commune : à honorable homme et sage maître Pierre Salvat, médecin de Mgr le comte de Nevers et de Rethel, 6 écus d'or valant 8 livres 5 sols tournois pour distribuer à lui et à d'autres médecins et « syrorgiens » de cette ville pour leurs peines et salaire d'avoir ouvert trois personnes qui étaient mortes soudainement au mois de mars, afin de « veoir et visiter sur eulx la cause pour quoy la maladie à eulx estoit survenue »; — à Johannes Davennes, « enlumineur », 74 sols 2 deniers tournois pour quatre écussons aux armes de la ville, pour les torches de la Fête-Dieu; — à plusieurs compagnons de cette ville, 12 livres 9 sols 2 deniers tournois pour ce qu'ils ont vaqué une nuit entière lors de la fête de Saint-Laurent « à porter eau à estaindre le feu estant au dortoir des Jacobins, lequel brûla avecques autres maisons, etc., et aussi garder l'église desdits Jacobins que le feu ne se prist à icelle »; — le curé de Saint-Laurent, ayant prêté deux torches de confrérie, reçoit 30 sols tournois; — à Guillaume Guillot, qui a fourni des chandelles de suif, pour éclairer depuis la porte du Croux jusqu'au dortoir, ceux qui portaient l'eau, 13 sols 4 deniers tournois; — aux Jacobins pour deux torches de la confrérie de Saint-Honoré, prises en leur église, 30 sols tournois, etc.; — la ville, considérant que la maison desdits « pauvres » religieux est maintenant inhabitable et qu'ils ne peuvent la réparer, « attendu qu'ils sont fondéz en pauvreté et mandicité », qu'ils ne peuvent la refaire sans « l'aulmone des habitans et autres bonnes créatures », leur accorde pour une fois, afin d'aider « à la réfection de leur dortoer », la somme de 20 écus, valant 27 livres 10 sols tournois; — offrandes à Mgr le duc de Savoye, » à sa joyeuse venue et nouvelle entrée » le 12 octobre : — Jehan Bouton, « apoticaire », livre 6 quartes d'hipocras et reçoit 65 sols tournois, etc.

CC. 59. (Cahier). — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1464-1465. — Comptes. — Guillaume Desprez, receveur. — (Le compte du 1er décembre 1463 au dernier novembre 1464 a disparu). Dépenses : pour une « bute, » près du portail Saint-Didier pour appliquer les compagnons à « tirer de l'aubalestre, » — pour une autre butte entre les deux ponts de Loire, etc.; — à Pierre Thévenin et Éliot Solas « huischiers, » pour des grilles de bois par eux faites et placées aux quatre portes de Loire, de Nièvre, de la Barre et des Ardilliers « pour la tuicion, garde et deffense de la ville »; — à Guillaume « le fuzelier, » 3 sols 4 deniers tournois pour avoir tourné deux « mosles » de bois à faire les chambres du canon de la tour de la Boulerie; — à Jacquet « le maignien » 55 sols tourn., prix convenu, pour avoir fait 3 serpentines et 2 grandes couleuvrines de fer fondu, mises à l'hôtel de ville; — deux hommes sont employés « à batre salepestre et charbon » en l'Hôtel de Ville pour faire de la poudre de canon; — Jehan Razier, dit Trampaille, « huissier, » fait et livre deux moules de serpentines et deux de couleuvrines, et reçoit 5 sols; — à Jehan Boutault « boursier, » 10 sols, pour 12 sacs de cuir donnés aux « quartiers » des portes de la ville, et dont 6 ont été employés à mettre la poudre et les 6 autres à recevoir « plombées de plomb »; — Jehan Fayot, nautonnier, amène d'Aubigny-sur-Loire, avec sa santine, 2 serpentines de fer appartenant à la ville, etc.; — Mgr le « sénéchal de Xaintonge » vient à Nevers de par le Roi pour s'offrir lui et ses gens, faisant le nombre de 50 lances, au secours de la ville, il lui est répondu que « pour le présent, à l'aide de Dieu, les habitants se garderont bien; » — Étienne Colas, « chevaulcheur, » est envoyé à « Asnant » prier maître Jehan Save de prendre la charge des écoles de la ville « pour le bien et prouffit d'icelle; » — dons à Mme Jacqueline, comtesse de Nevers (Jacqueline Dailli, première femme de Jean de Bourgogne), à sa nouvelle venue le 5 janvier; — détail des dépenses pour le fait des histoires qui furent représentées dans la ville : — à Philibert Boissier et Jehan Cotereau, peintres, 7 sols 6 deniers tournois pour avoir peint les tours des histoires de Saint-Jehan et de

Saint-Arille (Saint-Arigle); — à Aubri Beaugard, peintre, 50 sols tournois, pour avoir fait 100 penonceaulx aux armes de Mme la comtesse, lesquels furent portés au devant d'elle par les « enffens de l'escolle, » plus 15 sols tournois pour 7 « targes » et 7 bannières à diverses armoiries pour les histoires des 7 vertus et des 7 vices; — à Coppin le peintre, 40 sols tournois pour « 5 testes de Olofernes » garnies de chevelure, 6 toques garnies et les « helles » pour l'ange qui porta le chapeau (la couronne) à madite dame; — pour les roses et autres fleurs destinées à faire le chapeau, et pour les femmes qui le firent, 6 sols 3 deniers tournois; — à Pierre Desprez, 10 sols tournois, pour un demi dos de cuir qu'il a fourni pour la façon de l'engin qui soutient celui qui « faisoit le personnage de l'ange »; — à Jehan Parrigny, 7 sols 6 deniers tournois pour « avoir pris l'aventure de soy mettre en ladite corde en personnage d'ange et avoir pourté ledit chappeau, » etc.; — à Jehan Davennes, enlumineur, 35 sols tournois pour avoir écrit quatre douzaines d'écriteaux pour les histoires de Saint-Victor, — 3 grands diadèmes et un petit pour l'histoire faite devant l'hôtel Jean Bouton, — et un écriteau en parchemin enluminé d'or et d'azur qui fut donné à madite dame; — à Robert Cordier, 14 sols 9 deniers tournois pour demi-livre vert-gris, deux onces « machiquiet, » un quarteron or parti, 5 livres ocre, poudre à jeter feu, 1 livre figues noires, 1 livre prunes de damas, une once et demie fil vert, 2 mains de papier, etc.

CC. 60. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1465-1466. — Comptes. — Philippe Dupont, receveur. — Dépenses : à Robin Poitevin, sergent de Mgr le comte de Nevers, 20 sols tournois pour quatre journées par lui employées à faire commander aux habitants des paroisses de Germigny, Soulangy, Pougues, Garchizy, Marzy et autres à l'entour de la ville, de venir à la « curée » des fossés pour la fortification; — noble homme Odot Dosnant, écuyer, échanson du Roi, vient à Nevers s'informer « si les habitants seront obéissants audit seigneur »; — 3 livres et demi de fil de fer, à 4 sols 2 deniers la livre, sont employées « es mosles » de serpentines, à la forge de maître Jean de Luxembourg; — à Robert Cordier, marchand, à Nevers, 6 sols tournois pour 6 cloches d'acier employées pour le fait des serpentines; — à Guillaume Dubois, charpentier, 40 sols tournois pour 8 roues de bois, dont 4 grandes pour asseoir 2 grandes serpentines, et 4 moyennes, « où est affigée une grosse bombarde de fer, » afin de mener ces engins où l'on voudra; — les échevins envoient à Montenoison, auprès de Mgr le comte de Nevers, « quérir du salepestre et du souffre » pour faire de la poudre; — réparations aux portes et aux tours de la ville, Pierre Roland fournit la pierre et l'extrait de ses perrières de Saint- « Gidal » (Gildard); — aumône de 20 deniers tournois ordonnée par Mgr l'Évêque de Nevers, pour avoir « licencie de faire besougner es fossés » le jour de Saint-Pierre; — butte au dehors de la porte de la Barre pour l'exercice des « aubalestriers; » — à messire Hély de La Fueille, prêtre, à Nevers, 50 sols tournois pour 15 cordes par lui faites à 15 « aubalestes » d'acier, de la ville; — à maître Jean de La Croix, canonnier, 50 sols tournois, pour avoir « besougné » en cette ville tout le mois de juin dernier à faire couleuvrines et autres « bastons de guerre; » — procès par-devant la Chambre des comptes de Mgr le comte de Nevers entre le seigneur de Meauce et les habitants de la ville, ledit seigneur prétendant « les habitants de la paroisse de Saint Caise (Saincaize) estre de son guet et non de cellui de la ville; » — lettres du Roi annonçant qu'il veut recouvrer le duché de Normandie « et bailler autre bonne récompense à Mgr Charles, son frère; » — à Jehan Cottereaul « verrinier, » 10 sols tournois pour avoir mis à point les verrières de l'hôtel de ville, « gastées et rompues par le resomp des serpentines et autres engins gectez audit hostel, » etc.

CC. 61. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1466-1467. — Comptes. — Philippe Dupont, receveur. — Dépenses : 293 livres de salpêtre et 232 livres et demi de soufre sont achetés « au pays de Lyon »; — à honorables hommes et sages maîtres Erard le Breton, Charles Guesdat, Jean Tenon, Etienne Décolons et Dreux Cotignon, licenciés en lois, 25 sols tournois pour examen des « confessions » d'un nommé Cassier et de trois autres qui, pour leurs démérites, furent condamnés « les aucuns à estre batuz par la ville et banniz du pays, et les autres menés après, sans battre, et banniz à certaines années »; — Jehan Decolons et Philippe Dupont sont envoyés à Bourges requérir du Roi, étant audit lieu, la diminution des lances du pays de Nivernais, plus un mandement pour faire examiner les témoins de la ville à l'encontre de Mgr l'évêque, touchant le procès du Saulay, et un autre mandement pour contraindre les marchands menant vin sur la rivière et passant sous le pont de Loire, à payer aux habitants la somme de 15 deniers tournois qui leur furent autrefois octroyés, etc.; — à Marguerite « la lingière », 20 deniers tournois pour un sac de toile à envelopper les « enquestes touchant ledit Saulay », envoyées à Paris; — Mandement portant « inhibition et deffence » à l'official de Nevers, de tenir en cause par devant lui plusieurs habitants qui avaient pris du foin au Saulay, etc.; — à maître Jehan Mazurier, médecin, 30 sols tournois

pour ses peines et salaires d'avoir été présent « à ouvrir », par ordonnance de Mgr le comte de Nevers, feu Pierre Thévenin, demeurant en cette ville, lequel était mort subitement, afin de savoir la cause de sa maladie; — à Jean de Beaulieu, Henri Mictier et Barthélemy Robert, barbiers, pour avoir ouvert ledit Pierre Thévenin, à chacun 10 sols tournois, etc.

CC. 62. (Cahier.) In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1467-1468. — Comptes. — Philippe Dupont, receveur. — Dépenses : le pont Madame qui « estoit tout desjoinct », est remis à point; — des gardes neuves sont mises au pont Saint-Nicolas; — à Jean Sale, serrurier, 10 livres 2 sols pour 13 bandes de fer, au pont-levis du Crou et un crampon de fer au mur de la maison « feu Collecte de Mouceaulx », pour soutenir la chaîne de la ville qui traverse la rue; — réparations au pertuis de la muraille de la ville « à l'endroit de l'ostel du maistre des enffens d'aulbes » (enfants de chœur), qui était rompu, et à d'autres pertuis près « la tour aux Chièvres », etc.; — le chemin d'entre la porte du Crou et l'église « Saint-Béynin » est remis en état; — à Perrin l'armurier, 10 sols tournois, pour avoir mis à point les « gantelles » des francs archers qui, dernièrement, sont partis au service du Roi, — 13 sols 4 deniers pour avoir « froby 8 salades » (fourbi 4 casques), qui sont en l'hôtel-de-ville; — à Pierre Fochet, apothicaire, 10 sols tournois pour avoir livré les drogues nécessaires et convenables aux médecins et « cerorgiens » qui ouvrirent Pierre Thévenin, ladite somme omise au compte précédent; — suite du procès entre Mgr l'Evêque et la ville, pour le Saulay : — Auberg Beaugrant, peintre, trace en parchemin deux figures dudit lieu, dont une est envoyée à Paris, — Robert Cordier fournit, pour 10 sols tournois, un papier carré contenant 4 mains mis en la chambre de la ville et sur lequel on enregistre les copies et relations dudit procès; — passage à Nevers, la veille de Quasimodo, de maître Jehan de Reillat, général de France, la ville lui offre 12 quartes de vin, tant blanc vermeil que clairet, etc.; — à Jean Lyonnet, 30 sols tournois pour 2 torches de cire pesant 6 livres, portées à la procession de l'église cathédrale le 8 mai dernier, à l'intention de prier Dieu « pour la paix du royaulme de France et qu'il lui plaise garder et conserver les biens dessus la terre et preserver les habitants d'impédimie », lesquelles torches furent données à la chapelle de Saint-Sébastien; — Maître Dreux Cotignon est député pour assister « es trois estaz de Tours »; — trente douzaines « d'esguillectes » à 10 deniers tournois chaque douzaine, sont remises aux 16 « frans archiers » mis sur la ville de par le Roi, outre le nombre ancien, — la ville leur fait livrer aussi 16 « bonnets blancz », etc., plus à chacun 2 sols 6 deniers tournois pour acheter une paire de souliers et 1 écu d'or « par ordonnance de leur cappitaine », pour aider à leur dépense, — Jehan de Vaulx fournit 12 « prepoins » (pourpoints), à 20 sols tournois chacun, et 12 paires de chausses, à 18 sols 4 deniers tournois la paire, — Jean Barleuf fournit 4 pourpoints et 4 paires de chausses, etc.; — les « quartiers » de la ville emploient une main de papier à inventorier et mettre par écrit tous les « bastons de guerre et harnoiz que les habitans ont en leurs hostels »; — don de 15 livres 15 sols tournois à maîtres Pierre Régnier, Jehan Mige, Pierre de Pougues, Pierre Grimoart et autres chanoines de Nevers, que l'on disait excommuniés pour le débat et procès du Doyenné et l'interdit mis sur la ville et les faubourgs, lesquels, d'après l'avis des gens du conseil et des comptes de Mgr le Comte et autres habitants, durent s'absenter « affin qu'on puisse faire le divin service, ainsi qu'on a accoustumé », pour laquelle cause leur a été donnée ladite somme par mandement du 16 novembre 1468, etc.

CC. 63. — (Cahier). In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1468-1469. — Comptes. — Philippe Dupont, receveur. — Dépenses : 62 sols 6 deniers tournois aux bouviers qui ont amené du bois de Faye à Nevers, certaine quantité de gros bois donnés par Mgr le Comte, pour faire 4 boulevards pour la défense de la ville; — à Guillaume de Dijon, 7 sols 1 denier pour les frais du chaffaud de la porte des Ardilliers où fut faite la « Nunciation Notre-Dame », le jour que Mgr Anglebert (Engilbert), fils de Mgr de Clèves, fit son entrée à Nevers, — à Jaquon, nièce de « Jacot le saintier », 2 sols 6 deniers pour la façon du chapeau de violette mis sur la tête dudit Engilbert à l'entrée de la porte, — à Philibert Boisseaul, 20 sols tournois pour avoir fait la tête de « Golyas » (Goliath), plusieurs barbes pour ledit Goliath et des lances neuves; — deuxième chaffaud devant le puits des Ardilliers, — troisième devant Saint-Père, — quatrième entre l'hôtel Robert Cordier et l' « ouvrouer » Jehan de Corbigny, — cinquième devant le puits de la Saunerie, — sixième au marché des bêtes; — à Jean Robert et Jean Cothereaul, peintres, 40 sols tournois pour avoir peint 12 couronnes, 2 chevaux, etc.; — à Michel du Breuil, 10 sols pour 20 écriteaux en grandes lettres pour chaque histoire desdits chaffaux; — construction d'une nouvelle pile du pont de Loire : à religieuse et honnête personne « Damp Pierre Leblanc », religieux de Saint-Sauveur, 2 sols 6 deniers tournois pour son salaire d'avoir dit une messe en l'église Saint-Cyr « à l'aultier de la chappelle de Notre-Dame de bonnes nouvelles », le 24

juillet 1469, en priant Dieu et sa benoîte mère « qu'ils voulsissent conduire à bonne fin l'euvre entreprinse à faire une pille de pierre au dessoubz du pont leveiz du pont de Loire » et préserver tous les ouvriers et autres qui « se emploiroient à l'euvre de ladite pille », de tout mal et inconvénient; — Thomas Gentilz, maître des œuvres de charpenterie de Nevers, aiguise les « paulz » et fait les autres ouvrages de son métier avec Pierre Berthelat et Odin Bolando, aussi charpentiers; — Jean Cothereaul, « chaultier » de Sermoise, conduit sur la grève de Loire 60 quartaux de chaux pour les fondations de la pile; — à messire Pierre Luaul, prêtre, 2 sols 6 deniers, pour une messe du Saint-Esprit par lui célébrée, le dimanche pénultième jour de juillet, par ordre de messieurs les vicaires de Mgr l'Evêque, pour ce qu'ils ont donné « licence de pouvoir faire besoigner » ledit jour de dimanche et autres dimanches et jours de fêtes, jusqu'à ce que les fondations fussent hors du danger des eaux; — Philippe Charbon, paroissien de Wiglain (Veuillin), fournit 1300 paulx de verne, à 10 sols tournois le cent, chaque paul de 12 pieds de long pour employer au pilotis; — Nicolas de la Court, maître pionnier, « gouverne, conduit et fait le conroy du bateiz »; — à Pierre Roland, maître des œuvres de la maçonnerie, 40 sols tournois pour une « grant table » qu'il a livrée, en laquelle il a fait un écusson aux armes de Mgr le comte de Nevers « enlevées », qui fut la première pierre de ladite pile, etc.; — les pierres sont tirées des perrières de Saint-Gildard, de la Croix-Neuve et de Montapin; — Hélyot Solas, menuisier, fait les « moles » à tailler les quartiers; — la ville achètte 5 tonneaux et demi de vin pour faire boire tous les ouvriers et compagnons, tant de jour que de nuit, « pour ce qu'il faisoir grand chault et que tous les jours, en la pluspart du temps, ils laissoient ledit ouvrage pour aller boire, pour la grant chaleur qu'il faisoit, et les entretenir audit ouvraige, qui estoit chose nécessaire pour gaigner et surmonter l'eaul », etc.

CC. 64. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1469-1470. — Comptes. — Philippe Dupont, receveur. — Dépenses : au clerc Jean du Chasteaul, 10 sols tournois pour deux journées employées à porter des lettres à Decize à maître Jean Mareschal et attendre sa réponse, pour tenir les écoles à Nevers; — à Jean Lyonet, 10 sols 10 deniers pour 2 livres de cire et la façon de 4 cierges pour la messe du marché du blé qu'on dit chaque jour; — au maître de l'Hôtel-Dieu, 10 sols tournois pour faire « relier une charronère et deux cuaulx » que ledit maître avait prêtés aux ouvriers pour mettre de l'eau dedans quand on maçonnait à la muraille de la ville; — à Pierre Pélerin, pour 2 plats de « mestier faiz au sucre, » 5 sols tournois; — à Jean Bouton, apothicaire, pour 2 quartes d'hypocras, 27 sols 6 deniers tournois; — à Huguenin Bongnier, pour 6 chapons gras, 20 sols tournois, lesquels chapons, hypocras et métiers furent donnés à maître Jehan de Plantes, conseiller du roi en la cour du Parlement, venu en cette ville pour exécuter certain arrêt de ladite cour, au profit des marchands fréquentant la rivière de Loire, contre les bourgeois et habitants de Nevers, touchant l'aide de 15 deniers tournois sur chaque « queue » de vin passant sous les ponts, jadis octroyé aux habitants par le Roi et que ledit arrêt a déclaré « non sortir aucun effect; » — Jehan de Chasteaulx, échevin, et Philippe Dupont, receveur de la ville, sont envoyés à La Charité, auprès de Jean Mignon, capitaine des francs-archers, pour le prier de venir à Nevers voir les francs-archers de la ville, examiner leurs habillements, « sans les travailler ni mettre en frais, pour les mener audit lieu de La Charité, » où devaient se faire les « monstres » du pays; le capitaine étant donc venu à Nevers, il lui fut donné « pour sa peine » 3 florins d'or (chaque florin valant 23 sols 4 deniers tournois), et aussi pour qu'il eut la ville en recommandation, touchant certaine « creue de frans archiers qu'il avoit, disoit-on, charge de mettre sus en ladite élection »; — mandement pour contraindre les boulangers à laisser les clercs jurés « au fait de la maille » visiter leurs hôtels, afin de connaître le pain qu'ils cuisent jour et nuit et leur faire marquer celui qu'ils font pour vendre; — à maître Antoine de Vezath, de l'ordre des Jacobins, docteur en théologie, confesseur de Mgr le comte de Nevers, 27 sols 6 deniers tournois pour avoir « divisé, pourtrait et conduit » les personnages faits à la venue de Mgr Engilbert; — don de 6 quartes d'hypocras et d'une « brete de mestier faicte au sucre » à Mgr de Dampmartin, un jour qu'il est passé à Nevers; — à Jehan Gouje, apothicaire, 10 sols tournois pour 2 livres de dragées, afin de « festoier » messeigneurs Jehan de Champdeo (Champdioux), Érard de Digoine, Ferry de Grancy, chevaliers, maîtres Erard le Breton, Jehan Chaulmier, licencié en lois, et Hugues Fauchier, commissaires de par le Roi auprès de Mgr le comte ponr la réception des sceaux en la maison de ville, etc.; — à Jean Cothereaul, « verrinier, » 17 sols 6 deniers tournois pour avoir mis à point les « verrines » des fenêtres de la maison de ville; — le même Cothereaul, aussi peintre, fait au prix de 2 sols 6 deniers tournois 4 écussons aux armes de la ville pour « ficher » aux torches portées « à l'obsèque de feu honorable homme et sage Symon Caresmantrand (Carimantrand), » en reconnaissance de ce qu'il a, par son testament, laissé 40 livres tournois de rente à la ville, à la charge de faire dire une messe tous les jours

perpétuellement « au point du jour, » en une chapelle qu'il a ordonné de bâtir au marché du blé, et pour la construction de laquelle il a donné 100 livres tournois ; — procession générale, en novembre 1470, pour les joyeuses nouvelles de l'accord du roi de France et du roi d'Angleterre ; suite des dépenses pour la construction de la nouvelle pile du pont de Loire ; Jean Gilbert, religieux de Saint-Sauveur, dit la messe en cette église devant l'image de Notre-Dame, le 21 mai 1470, en priant Dieu et sa benoîte mère de vouloir conduire à bonne fin l'œuvre entreprise et préserver de mal tous les ouvriers, etc.

CC. 65. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1470-1471. — Comptes. — Philippe Dupont, receveur. — Dépenses : à Jehan Menin, le jeune, « relogeur » (horloger), 100 sols tournois pour ce qui lui est dû de son salaire de gouverner l'horloge de la Halle, de sonner la messe qui se dit au point du jour pour feu Simon « Karismantrand, » et prendre garde de l'artillerie, la nettoyer et mettre à point ; — à Simon Lebeaul, le jeune, Pierre Ragousseaul, Pierre Girard, François Dupuys, « menusiers, » 14 livres tournois pour avoir fait de leur bois la porte de Nièvre toute neuve, de la façon de celle de Loire, de la même épaisseur, et avec des « croisez entières au travers d'icelle ; » — don de 4 carpes, « 2 grans bréchereaulx, 4 patéz de chappon, 4 daulphins, 4 talemouses, 4 platz de mestier et 6 quartes d'ypocras » à Jean Lemaire et Philippe Desplantes, licenciés en lois, commissaires du Roi, venus à Nevers pour faire des emprunts sur les gens d'église, la ville et les particuliers ; — Jean Sale, « sarrusier, » fait la « sarruse et ferruse de l'uisserie de la chapelle estant en l'ostel Jehan Mathé et 7 clefz dudit huisserie à ceulx qui dient les messes, » une broche et un repos pour Pierre l'apothicaire, etc. ; — pour toute la ferrure de la nouvelle porte de Nièvre, dans laquelle il a employé 674 livres et demi de fer, il reçoit 16 livres 17 sols 3 deniers tournois ; — à Philippe Dupont, 73 sols 4 deniers tournois pour avoir fait et vendu à la ville trois « sguiarres » (aiguières) d'étain, tenant chacune deux quartes et pesant 22 livres d'étain, à 3 sols 4 deniers la livre, « armoyées » des armes de la ville ; — à Pierre le Carreleur, 5 sols pour 3 journées qu'il a battu de la poudre de salpêtre et du soufre pour faire de la poudre de canon ; — la ville fait maçonner la fontaine de Beaulpré, — Jehan Diestre, maçon, conduit l'ouvrage, — il fait prendre de « la terre grasse, en Ardenoy, » à 15 deniers le tombereau, pour faire le « conrroy, » — Huguenin Guillaume fournit à diverses fois plusieurs pots et pintes d'huile « à faire le cyment » de la fontaine ; il fournit aussi une fois 88 œufs, au prix de 2 sols 11 deniers ; Philippe Dupont, pour un demi-cent d'œufs, reçoit 20 deniers tournois, — Jean Thibauld, « perreur, » pour faire le bassin de la fontaine, tire de la perrière de Saint-Éloi 6 pierres mesurant 4 ou 5 pieds de long sur 3 ou 4 de large, — Marion Coustellière, pour 10 « pejas » de poix à cimenter, reçoit 5 sols 6 deniers tournois, « chacun pejas au prix de quatre niquetz, » etc. ; — Jehan Menin l'horloger fait les poudres à canon, répare 7 arbalètes, 25 couleuvrines, les serpentines et toute l'artillerie de la ville ; — à Jean Bodin, « brigandinier, » 49 livres 10 sols tournois pour l'achat de 8 brigandines « couvertes de fustaine noire, » au prix chacune de 4 écus et demi, etc. ; — Construction de la chapelle du marché du blé, fondée par Simon Carimantrand : — Jehan Bonnevie, maçon, est l'entrepreneur de la maçonnerie, Jehan Diestre conduit la menuiserie, — auxdits Jean Bonnevie, Jean Diestre, Jean Phylon et Antoine Durat, maçons, 5 sols tournois « pour avoir trassé et compassé l'édifice de ladite chapelle », — Michelet de Fontaines, « menuisier en pierre » fait 10 « feulles » à 7 sols 6 deniers chacune, « deux fyoles et deux anchappemens dessus, » la moulure pour mettre dessus la porte, les « feuillages » du tabernacle, etc., — à la fin de novembre, la maçonnerie est couverte de gluys ; — dépenses pour la messe célébrée tous les jours à la chapelle du marché du blé : — Jean Carimantrand, maître ès arts et curé de Challuy, dit la messe tous les lundis, — Jean Robert, prêtre, curé de « Wiglain » (le Veuillin), la dit tous les mardis, — Jean Auctor, prêtre, tous les mercredis, — frère Pierre Legrand, gardien des frères mineurs, tous les jeudis, — Jean Lavinier, sousprieur et vicaire du couvent des frères prêcheurs, tous les vendredis, — Nicolas Jobin, prêtre, tous les samedis. — Hérart Bolu, prêtre, tous les dimanches, — chacun d'eux reçoit 4 livres, 6 sols, 8 deniers tournois.

CC. 66. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1471-1472. — Comptes. — Jehan de Lucenay, receveur. — Dépenses : à Mgr l'abbé de Saint-Martin, de Nevers, 11 sols 8 deniers tournois pour quatre cents de « tieulle gironnée » qu'il a prêtée pour couvrir la tour « ès-chièvres ; » — à Michelet de Fontennes *(sic)*, menuisier en pierre, 4 livres 10 sols pour la taille de 2 « fillatières » à attacher en haut de la voûte « ès-clefs d'icelle » de la chapelle du marché du blé, « esquelles fillatières il doit faire les escussons » des armes de Mgr le duc de Brabant, comte de Nevers et de la ville ; — à Guillaume Misnier, couvreur, 22 livres, 3 sols, 1 denier tournois pour couverture de ladite chapelle en « asseaulne, pour ce qu'il pleuvait dessus l'aultier, entremy les joinctz des layz de

sapin, » etc. ; — construction d'une tour devant l'église Saint-Laurent, en place du portail dudit lieu, — Pierre Roland entreprend la maçonnerie ; — à 24 archers venus en cette ville, aux « monstres » qui furent les 1er et 2e jour d'avril, 6 livres tournois qui font à chacun 5 sols tournois; — présents d'un demi-tonneau de vin, 50 bichets d'avoine, et 6 torches, chacune de 3 livres, à Mgr le comte dauphin d'Auvergne, venu en cette ville pour le secours du pays ; — à Mgr le prieur de La Charité-sur-Loire, 40 sols tournois à lui dûs chacun an, à cause de la place où se trouve à présent la chapelle du marché du blé, etc.

CC. 67. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1472-1473. — Comptes. — Jehan de Lucenay, receveur. — Dépenses : construction d'un boulevart devant la porte du Crou pour la défense de la ville, — Jehan Bonnevie, maçon, et son fils, tracent l'« anceinte dudit bolevard », — les paroisses à 4 lieues à la ronde sont tenues d'envoyer, pour faire les « charroys » de pierre, chaux, sablon et bois, — les gens qui n'ont « nulz beufz » sont tenus de venir « ovrer es corvées », — Jean Segault, chevaucheur de l'écurie de Mgr le comte de Nevers, va contraindre tous les forgerons des forges de 3 à 4 lieues à l'entour de la ville, de faire charroyer du sablon, — Mme la prieure de La Ferté aux Nonnains est également requise d'envoyer son charroy audit ouvrage ; — à maîtres Pierre et Dominique, armuriers « d'arnoirs blancs, » 25 livres tournois pour les « retraire et entretenir de leur mestier d'armurerie, » laquelle somme ils ont promis de convertir en « utilz » de leur métier. (En marge du cahier, les commissaires des comptes ont mis cette note : *Transeat quia pro utilitate ville et fortifficatione, et erat tempore guerre).* — A honorable homme et sage maitre Jehan Maisnyer, grénetier de Nevers et médecin de Mgr le duc de Brabant, 2 écus d'or valant 53 sols tournois, pour avoir visité et « esprouvé feu Symon Lebault, lequel estoit ladre » et fut conduit à la maladrerie de cette ville ; — à Jehan de Beaulieu, Barthélemy Robert et Guillaume Fourtault, barbiers, 60 sols tournois pour avoir ouvert feu maître Érart le Breton, licencié en lois, élu de Nevers et Rousselet, serviteur de Mgr le bailli de Nivernois, pour savoir d'où procédait certaine maladie qui lors avait cours en la ville, et dont plusieurs personnes étaient mortes ; — à messire Pierre Charlet, prieur de Saint-Martin, 60 sols tournois, pour avoir, lui et ses religieux, fait une vigile solennelle, et le lendemain célébré 3 grands messes pour Mme la comtesse de Nevers morte cette année ; — à messire Philippe Bourgoing, sacristain dudit couvent, 32 sols 6 deniers tournois pour la sonnerie et l'argent offert auxdites messes ; — plusieurs bourgeois de la ville offrent à ces messes 36 pains et 36 pintes de vin, chaque pain au prix de 2 niquets qui font 10 sols tournois, et chaque pinte de vin au prix de 1 niquet, qui font 5 sols, etc.

CC. 68. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1473-1474. — Comptes. — Étienne Bertholomier (Barthélemy), receveur. — Dépenses : 19 journées de charpentiers sont employées à mettre « appoint » les portes et ponts de Nièvre et de Saint-Nicolas, à charger les pontslevis, à y faire des barres et « boucher » les tours du hâvre et de la Boulerie, la tour crénelée et la « petite escuelle » d'ais de sapin, afin de tenir le guet de nuit sur la muraille, « pour le dangier de la guerre, qui à présent est ; » — 36 autres journées « tant à jours de feste que ès jours ouvriers, » sont occupées à faire des barrières au-devant des portes et au travers des rues et venues desdites portes « pour la seurté de la ville, » etc. ; — à Étienne Chaulmisson et Guillaume Dagrigny, paveurs, 4 livres 10 sols tournois, pour 36 toises de pavé devant l'hôtel de Mgr le bailli de Nivernais, en la rue Creuse, depuis l'hôtel Jehan Dorigny jusqu'à celui du Normant et au droit de la porte de ladite maison du côté de la rue du Fer, devant l'hôtel de maître Jean Chauvier, lieutenant de Mgr le bailli, lequel payement a été fait des deniers communs de la ville « sans souffrir à Mgr le bailli en estre riens payé, pour plusieurs biens et plaisirs qu'il a faiz et fait chacun jour à la communauté d'icelle ; » — par ordre des commissaires du Roi des canonnières sont faites au long de la muraille de la ville, derrière l'abbaye, au boulevard des Ardilliers, etc. ; — achat de soufre, salpêtre et charbon de saule pour faire de la poudre de canon ; — à Jehan Mening *(sic)* et Simon Savart, 12 livres tournois pour avoir fait, avec leurs valets, de la poudre en l'Hôtel-de-Ville, 2 serpentines et 2 grosses couleuvrines ; — à Jehan Martin, Jehan Daudenay, Guillaume Jarrault, Colas Droet, 16 livres, 6 sols, 8 deniers tournois pour avoir livré neuf-vingt-seize livres de « métaille » employé avec « certains petits canons » aux dites serpentines et couleuvrines, etc. ; — la nuit du jeudi 4 août, le feu se prend en l'hôtel de la veuve Jehan Gautherin ; — à messire Ferry, prêtre, 12 deniers pour une livre de « chandoile gastée en cette nuyt à faire la garde » avec d'autres compagnons, lesquels reçoivent chacun 20 deniers, etc. — (La fin de ce registre est à moitié rongée par l'humidité).

CC. 69. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1475-1476. — Comptes. — Pierre Balichon, receveur. — (Le compte du 1er décembre 1474 au dernier

novembre 1475 ne se trouve plus aux archives). — Dépenses : — les charpentiers refont les « chevallaiz » du pont de Loire rompus par les glaces; — les échevins envoient « jusques en Appremont » chercher Julien le charpentier et ses « varletz » pour conduire cet ouvrage ; — Jean Poulet, serrurier, ferre lesdits « chevallaiz ; » — à messire Claude Fillez, prêtre, 13 sols 4 deniers tournois, pour le « chappeaul de violecte » donné à Mme la comtesse (Paule de Brosse, deuxième femme de Jean de Bourgogne), à sa joyeuse venue, « et icelluy mectre sur la teste de madite dame à la porte de Croe, » quand elle entra en cette ville ; — au même, 2 sols 1 denier pour 2 pelotons de corde « à faire corre ung colon blanc au long de ladite corde, » depuis le portail du Crou jusque dessus la porte du boulevard pour descendre ledit chapeau sur la tête d'icelle dame ; — Jehan le peintre montre la façon des histoires faites par la ville, peint les armes de madite dame et la façon de faire descendre le « coulon, » — Michel Dubreuil fait les écriteaux des histoires et emploie 34 feuilles de papier ; — maître Antoine Gauthier, secrétaire du Roi, commissaire et réformateur des gens de guerre, demeure 8 jours à Nevers « pour soy informer des pilleries faictes par lesdicts gens de guerre ; » — à Jean Petit, maître charpentier de l'artillerie du Roi, 32 sols 1 denier tournois pour avoir vaqué 3 jours à montrer la manière de battre les aiguilles du pont de Loire à Jean Lamy, charpentier, chargé de cet ouvrage ; — Jehan Menain, fondeur, fait le « moulle du moton à cognier les esguelles » du pont, ledit mouton armorié aux armes de la ville, — le moule est porté en un « vaisseaul de bois » sur une charrette prêtée par Mgr l'abbé de Fontmorigny ; — 10 juin 1476, à révérend père en Dieu Mgr l'abbé de Fontmorigny, 6 livres 5 sols tournois pour avoir fondu et fourni la matière dudit mouton ; — 15 juillet, joyeuse entrée du Roi à Nevers ; — à Jehan Olivier, 6 sols 11 deniers tournois, pour 3 aunes et 1 tiers de taffetas bleu et 4 aunes de toile perse dont a été fait un « pesle à pourter sur le Roy, » — à Pierre le Roy, dit Lencement, brodeur demeurant à Nevers, 60 sols tournois pour façon dudit « pesle » et fourniture des franges de soie, — à Jean Robert, peintre, 76 sols 8 deniers tournois pour avoir fait audit « pesle » plusieurs fleurs de lys de fin or avec des « bastons et pomeaulx, » etc., — à maître Jehan Mige, chanoine de Nevers, 9 livres tournois pour 2 demi-tonneaux de vin blanc, etc. ; — à Jehan Philippe et Guillaume Demay, tonneliers, 48 sols tournois pour avoir « relié » 12 demi-tonneaux de vin « en façon de Bourgogne, » — à Philippe Musnier, marinier, 8 livres tournois pour « iceux vins mener et conduire en sa santine jusques en la ville de Tours, où estoit le Roy ; » — procession le 4 novembre pour le « joyeulx enfantement » d'une fille qu'a eue notre « tres-redoublée dame et princesse, madame Paule, » duchesse de Brabant et comtesse de Nevers, etc.

CC. 70. (Cahier.) — In-folio, 133 feuillets, parchemin.

1476-1477. — Comptes. — Pierre Balichon, receveur. — Dépenses : — à Jehan Philippon, maçon, 60 sols tournois, pour l'aider à supporter ses frais dans la réparation de la fontaine « Nostre-Dame Saincte-Valière » près Nevers, — au même, 20 livres pour avoir refait une des petites piles de pierre du pont de Loire, emportée par les glaces; — à Godefroy de Colomno, marchand, 15 livres tournois, pour la perte qu'il a subie en achetant du blé au nom de la ville, « où les blés failloient et pour doubte de famine »; — procession pour la « bonne journée, qu'eust le Roy notre Sire, de la mort du duc de Bourgongne » ; — la veille de Noël, le feu prend à l'hôtel de Guiot, dit Nians, en la rue du Fer; des hommes de garde sont désignés pour toute la nuit afin « qu'il n'en vinsist plus grant estandre » ; — rupture des glaces autour des ponts ; — à Nicolas de la Court, « pyonnier », 5 sols tournois, pour être venu d'Apremont traiter avec les échevins « des bastardeaulx et pilloliz » des piles du pont de Loire ; — à messire Pierre Luault, prêtre, 2 sols 6 deniers, pour une messe dite devant Notre-Dame de l'église Saint-Sauveur, le jour où fut commencée la pile ; — à Thibault « Bourgongnon », 4 sols 2 deniers tournois, pour un cent de « paux de pilloliz »; — procession générale le 2 août 1477, « où fut pourté l'ymaige Notre-Dame, touchant le tramblement de la terre »; — à maître Dreux Cotignon, licencié, 40 sols tournois, pour être allé au lieu de « Sagone » touchant les habitants de Sermoise « lesqueulx on veult contraindre à faire guet audit lieu de Sagone »; — à Guillaume Sechault, dit le Breton, pionnier, 6 livres pour avoir nestoyé « le dodasne et potarne » de la porte de Nièvre, etc.; — à Jacques Mathieu, 3 sols 4 deniers tournois pour 8 feuilles d'or fin à feuilleter « le chappeaul de ma damoiselle de Nevers » le jour de son entrée (Paule de Brosse, déjà venue en 1475) ; — à frère Jehan de Pardieu, de l'ordre des Frères Prêcheurs, 15 sols tournois pour avoir « baillé par escript les mistaires » joués par la ville; — à Girard « le cousturier » 2 sols 5 deniers pour 8 fleurs « d'Armygnie » pour ledit chapeau; — à messire Luault, prêtre, 10 sols tournois, pour « avoir ordonné et pris garde des mistaires » ; — à Jean de Pougues et Jean Dupont, 17 sols 3 deniers tournois pour leurs frais « es mistaires des Innocents » joués devant leurs maisons, tant à faire les Innocents « de paste » qu'en châteaux et habillements ; — autres mystères : de l'Annonciation, à la porte de la Barre, du mariage de Notre-Dame dans la rue

Saint-Etienne, des trois Rois devant l'église Saint-Pierre; — à Pierre Roland, « maistre des euvres » de la ville, 15 livres tournois tant pour le tracé des piles du pont que pour ses journées, peines et « hostils » qu'il a faits, etc.

CC. 71. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1482-1483. — Comptes. — Jean Olivier, receveur. — (Il manque les 5 comptes du 1er décembre 1477 au même jour 1482). — Dépenses : — à honorable homme Jean de la Forêt, bourgeois et échevin de Nevers, 100 livres tournois pour la vaisselle d'argent offerte à madame Françoise d'Albret, comtesse de Nevers, à sa nouvelle entrée; — les échevins font acheter 2 bons chevaux « l'un grison, l'autre bayard », au prix de 30 livres tournois, et les envoient à « Rouenne » pour servir à charroyer l'artillerie du Roi; — don de 60 sols tournois à un chevaucheur d'écurie du Roi, lequel apporta lettres pour faire processions et feu de joie à cause du traité de paix entre le Roi et le duc d'Autriche; — 4 torches, de 2 livres chacune, sont portées à la procession faite par « Messeigneurs de la grant esglise de coste ville »; — 2 mesures de bois (à 8 sols chaque mesure) sont employées au feu allumé aux Pâtureaux le premier jour de l'an; — à Benoît Jouyn, « maronnier », 10 sols 10 deniers tournois pour un « grant vieulx mâs de chalant pour faire l'esgulle (l'aiguille) de l'assiéte dudict feu avec troys demys fustz de demy toneaulx vieulx mis et convertis au bastiment dudict feu »; — à Guiot Guinet 5 sols tournois pour une demi-livre de soufre et une livre de poudre de canon employée au feu; — à Jean Destrappes, apothicaire, 70 sols tournois pour 7 quartes d'hypocras données aux commissaires du Roi sur le fait des monnaies, de présent à Nevers, et à noble et puissant seigneur Mgr de Saint Pierre à sa venue en cette ville en ce mois de janvier, pour qu'il ait toujours la ville recommandée ainsi que ses habitants; — à Alexandre Driet, 15 sols tournois pour une demi-douzaine de perdrix donnée auxdits commissaires; — complainte « en cas de saisine et de nouvelleté » pour contraindre les quatre curés de Saint-Genest et autres de la ville à livrer tout le pain offert en leur église, le jour de la Commémoration des Morts, aux pauvres de la ville; — à Guillaume Gogo, brodeur, 10 sols tournois pour avoir brodé les armes de la ville sur la manche de la robe de Antoine Vignon, concierge; — procession générale en l'honneur de Dieu et de saint Jacques, où furent portés les « chiefs de Mgr Saint-Cire, Saint-Jacques, Saint-Mathieu », en priant pour l'indisposition du temps et des biens de la terre, « pour la conservacion des corps humains, pour la prospérité et sancté du Roi nostre sire, de nostre très redoubté seigneur et prince Mgr le duc de Brabant, conte de Nevers, » la ville y fait porter six torches de cire; — à Jean Corbier, peintre, 5 sols 6 deniers tournois pour avoir peint, aux armes de la ville, deux « platz de boys, lesquieulx se mectent es torches qui se pourtent par les eschevins, receveur et conterolleur es processions générales », etc.; — à Denys Gobert, charpentier, « maistre des euvres de charpenterie » de Nevers, 23 sols 4 deniers tournois pour réparations aux pontslevis des portes Saint-Nicolas, des Ardilliers, de Nièvre, du Crou, lesquels étaient « gastez et rompus »; — à Jean Berthier, marchand, 68 sols 9 deniers tournois pour 2 aunes et demi de drap « roge et pers » à faire la robe du concierge et préconiseur de la ville, etc.

CC. 72. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1483-1484. — Compte premier de Etienne Decolons et Etienne de la Bonde, receveurs. — Dépenses : — à Etienne de la Bonde, 8 sols 4 deniers tournois pour parfaire l'aumône qui, chaque année, se fait aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Nevers, le premier jour de janvier ou le samedi suivant; à Guillaume Cotignon, clerc, 59 sols 4 deniers tournois pour frais de nourriture faits en l'hôtel de maître Dreux Cotignon, licencié en lois, son frère, lors de l'enquête des échevins à l'encontre de Huguenin le prince : — pour le diner du jeudi 25 février 1484, 9 petits pains blancs (à 3 deniers maille tournois chacun); 6 quartes de vin (même prix); une longe de veau et autre chair de bœuf et de mouton, 6 sols 8 deniers tournois; safran, 5 deniers tournois; pommes, 5 deniers tournois; — au souper du jeudi, 9 petits pains, 6 quartes de vin, 3 poules (à 20 deniers la pièce), épices et pommes; — le vendredi, 8 petits pains, 6 quartes de vin, poisson, « hareng soret », cresson, huile d'olive, « saulce vert », oranges, safran, etc.; — à maître Hugues Fauchier, greffier de messeigneurs les élus en l'élection de Nevers, 100 sols tournois pour avoir écrit l'examen de 40 témoins au nom de la ville, à l'encontre dudit Huguenin le Prince; — lettres royaux impétrés de la part du procureur général de Mgr le duc de Brabant, comte de Nevers, des échevins, bourgeois et des religieux, prieur et couvent de Saint-Etienne de Nevers, contre les commissaires de Mgr le duc de Bourbonnais, comte d'Auvergne, connétable et grand chambrier de France, lesquels, au nom dudit seigneur, voulaient lever « sur un chacun marchant, vendant et revendant à poiz et à mesures », la somme de 5 sols tournois; — révocatoire, en cas d'appel, demandée à la chancellerie du Roi à Paris, à la requête des échevins, à l'encontre des doyen et chapitre de Nevers et de Guillaume Bourcier, leur sergent, touchant « certaines inhibitions et deffences » faites aux habitants, de pouvoir pêcher en une rivière appelée

« vielle Loire » près la ville, « combien que les habitants en fussent et soient en bonne possession et saisine ; » — procession « le jour Monsieur saint Bartholomier », où furent portées 2 torches par les échevins « en remerciant Dieu, notre créateur, de la grâce qu'il nous a faite le lundi, veille de ladite feste, du feu qui s'estoit prins es Cordeliers et plusieurs autres lieux de la ville » ; — à vénérable et discrète personne maître Pierre « Rénier » (Régnier), official, chantre et chanoine de Nevers, 6 livres tournois pour faire, par l'avis et ordonnance de mondit sieur, un pont « es chaulmes de Loire, près les grandz pontz, pour le passaige des bourgeois, manans et habitans de Nevers et de tous autres passans et repassans quand les eaues sont grandes », et aussi pour le profit et utilité de la chose publique, moyennant quoi mondit sieur l'Official a promis faire tout le surplus des frais du pont « à ses propres coustz, missions et despens »; — à Clément Tynolet, bourrelier, 15 sols tournois, pour la vente de deux « seaulx de cuir » mis en l'Hôtel de Ville, « pour la deffence du feu » ; — Jean Paillet, échevin, est envoyé auprès de Mgr de Chevenon « en son hostel », lui demander s'il veut céder du bois pour les ponts-levis de la ville, et en ce cas traiter avec lui ; — présent de 6 torches de cire, 4 quartes d'hypocras et une boite de métier, à Mgr Engilbert de Clèves, lors de sa dernière entrée à Nevers, en novembre 1483 ; — à maître Guillaume Roy, docteur en théologie et gardien des Frères Mineurs de Nevers, 20 livres tournois « en pitié et aulmosnes », par délibération du 23 mai 1484, « pour aider lesdits Frères Myneurs à supporter les frais de la venue et assemblée de leur chappitre qui a esté tenu à ladite ville » ; — à noble et puissant seigneur messire Philibert de la Platière, chevalier, seigneur des Bordes, 80 livres tournois pour les frais « d'aler par devers le roy et autres seigneurs de son sang », porter lettres missives de Mgr le comte de Nevers, demandant à ne point loger en cette ville, ni au pays de Nivernais « cent lances d'escoussoys », ainsi que l'avait ordonné le Roi, etc.

CC. 73. (Cahier). — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1483-1484. — Compte deuxième de Etienne de Colons et Etienne de la Bonde, receveurs. — Dépenses : don de 8 quartes d'hypocras à noble et puissant seigneur Mgr des Piarres *(sic)* chevalier, et autres notables et grands personnages avec lui venus le dimanche 2 janvier, au soir, à l'heure de souper, en ambassade auprès de Mgr le Comte, « touchant le traicté de mariaige à faire du filz de Mgr le duc d'Autriche et de ma damoiselle de Nevers » ; — à Etienne Luzy « bolangier », 7 sols 6 deniers tournois pour « une bouete de mestier, oblyes et cornetz faiz au sucre, » etc. ; — à vénérable et discrète personne messire Guillaume Gentil, prêtre, curé de Vandenesse, demeurant à Nevers, 7 livres tournois pour les dommages qu'il a soufferts à cause de 8 demi-tonneaux de vin, tant vermeil, blanc que clairet, pris en sa cave devant les Cordeliers, le lundi, veille de la fête Saint-Barthélemy, pour le « gecter au feu qui estoit prins » à l'hôtel de Jean Bourbonnat et autres lieux, les puits et fontaines de la ville étant presque tous taris; — à honnête femme Jeanne Morande, veuve de feu Pierre Sochet, 30 sols pour un demi-tonneau de vin vermeil pris aussi en son cellier pour être employé audit feu ; — à Droin Morant, marchand de Nevers, 13 sols 4 deniers tournois pour « quatre paires de gectz » par lui vendus à la ville, lesquels ont été mis sur le bureau, et pour 4 bourses où se mettent « iceulx gectz »; — à la requête des échevins, Pierre Evrard, clerc, notaire royal et « contrerolleur » de la ville, double la confession « de la fille qui fut dernièrement brûlée et exécutée », etc.; — à honorable homme Michel du Breul, « escripvain et enlumineur », demeurant à Nevers, 25 sols pour avoir écrit sur parchemin les « priviléges » de la ville, lesquels ont été apposés en un tableau en la chambre secrète de la ville, comme aussi pour avoir fait et enluminé en ce tableau un écusson armorié des armes de la ville ; — à Pierre Berthier, dit de Donzy, bourgeois, marchand à Nevers, 66 sols 3 deniers tournois pour une aune de drap bleu, une de drap jaune et un tiers blanc, pour la robe de livrée de Jean Vignon, concierge et préconiseur de la ville ; — procession générale faite par messeigneurs de la grande église et autres curés et gens d'église de cette ville, le jour de la fête de Saint-Jacques « pour la disposicion du temps, afin de pouvoir cueillir et lever les biens qui sont de présent sur la terre »; en cette procession furent portés trois « beaulx reliquaires », à savoir les chefs très-glorieux et très-saints de Dieu, Mgr Saint-Cyr, Mgr Saint-Jacques et Mgr Saint-Mathieu, et « à l'endroit d'un chacun reliquaire », étaient portées 2 torches garnies des armes de la ville, « ainsi qu'il est accoustumé faire »; — à Jean et Alexandre Duboys, Benoit Mithier, mariniers, et leurs serviteurs, au nombre de seize, 40 sols tournois pour avoir passé en leurs bateaux la compagnie de cent lances de Mgr le bâtard de Bourgogne « au passaige de Mouësse, à l'occasion de l'influance des eaues qui estoient grandes »; — les charpentiers et les maçons travaillent, « à toute diligence », à la porte neuve près l'Hôtel-Dieu et le Marché aux bêtes; — achèvement de la chapelle du Marché au blé : — achat de 19 grandes pierres appelées « entablemens, formes et clérevoyes », 7 autres appelées « voulsouers », 3 pierres « d'ymaiges, 4 gargelles », etc.; — à honorables hommes et sages maîtres Imbert Arlinet et Jean Paschet, maîtres ès-arts et recteurs des écoles de la ville,

10 livres tournois par conclusion de l'assemblée générale de la ville, tenue le 12 novembre 1484, au chapitre Saint-Martin, « lieu accoustumé de faire lesdites assemblées », en laquelle assemblée a été dit que la ville « aiderait et surviendrait esdits maistres régens des escolles »; — à vénérable et discrète personne maître Jehan de Nevers, doyen du chapitre, maître Pierre Régnier, grand archidiacre, chanoine et official, Jacques Bolacre, et deux des échevins Guillaume Leclerc et Jean Paillet, 28 livres 19 sols 3 deniers tournois, pour les frais de leur voyage, par ordre de la ville, à Donzy où était Mgr le Duc, comte de Nevers, afin de le prier, « que son plaisir fust soy retirer en ceste ville de Nevers », et aussi qu'il écrivit et fit écrire au Roy de ne point faire mettre en garnison dans la ville 100 lances de guerre; — Gages d'officiers : Guillaume Cornard, boucher, « quartier de la porte de Nièvre », — Huguenin Prevost, quartier de la porte Saint-Nicolas, — Guynet de Luxembourg, quartier de la porte de Loire, — Jean Pinchard, quartier de la porte du Crou, — Pierre de Dyon, quartier de la porte des Ardilliers, — Etienne Bardeau, quartier de la porte de la Barre, — Mathe Orlier, quartier de la fontaine de Beaulpré, — Philippe Marion, « ologeur », etc.

CC. 74. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1485-1486. — Comptes. — Philibert Leclerc, receveur. (Manque le compte du 1er décembre 1484 au dernier novembre 1485). — Dépenses : à Jean Destrappes, apothicaire, 15 sols tournois pour deux « tierces d'ypocras », offerts à noble homme « Jehan de Grand-Champ », écuyer, lieutenant des cent lances de Mgr le bâtard de Bourgogne, afin d'avoir le pays en recommandation; — offrande de trois quartes d'ypocras et de poisson à Mgr le comte d'Albret, à sa joyeuse entrée et aussi en souvenir de madame la duchesse de Brabant, comtesse de Nevers, dont ledit seigneur est « prouchain parent »; — messire Louis de Foudras, conseiller et maître d'hôtel du Roi, vient à Nevers pour « enquérir des extorcions, pilleries et forfaiz qu'on dit avoir esté faiz par les gens de guerre » et même par les cent lances de Mgr le bâtard de Bourgogne; la ville le loge et lui offre aussi 2 tierces d'hypocras; — à Jean Vignon, concierge de la ville, 7 sols 6 deniers tournois, pour avoir fait tailler et mettre à point le jardin de l'Hôtel-de-Ville, fourni « l'ozière et merrin pour icelluy jardin adresser »; — à Jean Leclerc, bourgeois de Nevers, 20 sols tournois pour être allé à cheval jusqu'à Saint-Pierre-le Moûtier, avec plusieurs autres bourgeois, le 1er août 1486, s'informer de la venue de Mgr le duc de Bourbonnais, connétable de France; — à maître Philibert Bonnet, de l'ordre des Prêcheurs, natif de Nevers, 6 livres tournois pour ses prédications du Carême; — réparation de la chapelle du Marché au Blé; — Jean Philippon, maçon, fait un guichet à la porte nouvellement ouverte « ensuivant le bon plaisir et vouloir de Mgr le comte de Nevers », laquelle est appelée porte de Saint-Didier; — à Jean Noël, chevaucheur de service de Mgr le duc de Brabant, comte de Nevers, 3 sols 4 deniers tournois pour être allé au lieu de « Forchambault » au-devant de notre très-redouté seigneur et prince quand dernièrement il vint de sa ville de Donzy en celle de Nevers; — construction d'une pile neuve aux ponts de Loire, etc. — Il existe aux archives un double exemplaire de ce compte, en un gros cahier de papier assez mal conservé, sur le dernier feuillet duquel sont écrits ces vers originaux, en partie reproduits sur les « gectes ou gectoirs » de cette époque, et qui retracent très-minutieusement les devoirs du bon receveur :

Toy qui es receveur de Roy,
De duc, de conte, oy et me croy.
Reçoy avant que tu escripve,
Escrips avant que tu délivre,
De recevoir faiz dilligence
Et faitz tardive délivrance,
Advise bien en ton papier
Quant et combien te fault payer,
En tes clercs pas tant ne te fye
Que tes propres faiz en oblie
Et faiz dilligence de compter
Ainsi pourras plus hault monter.

CC. 75. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1487-1488. — Comptes. — Philibert Leclerc, receveur. (Manque le compte du 1er décembre 1486 au dernier novembre 1487.) — Dépenses : à Huguenin Galois, serrurier, 15 sols tournois pour avoir forgé, par l'ordonnance des échevins, un battant de fer à la cloche de Saint-Martin; — à Guillaume Galoppe, bourgeois et marchand de Nevers, 14 sols 2 deniers tournois pour 47 livres de fer employées audit battant; — à Philippe Marion « orlogeur », 40 sols tournois pour avoir fait le marteau à frapper sur la nouvelle cloche, lequel est de « fer coulé », et aussi pour avoir mis à point les « composes » de ladite cloche; — à maître Noël Champeaul, de l'ordre des Carmes, 100 sols tournois « en pitié et aulmosne »; — à frère Jean de Pardieu, de l'ordre des Prêcheurs, 100 sols tournois pour ses prédications dans la dernière semaine de Carême; — achat d'une aune de drap pers, une aune de drap violet, demi-aune de drap jaune et demi-aune de drap vert, pour

la robe du concierge; — à honorable homme Hugues de Pougues, 15 sols tournois pour sa dépense à cause dudit frère Jean de Pardieu, qui prêcha le vendredi 8 août « les bonnes nouvelles de la prinse de messeigneurs d'Orléans et du prince d'Orange », — procession le même jour à laquelle sont portées deux torches par le contrôleur et le receveur de la ville « en regraciant Dieu et la glorieuse vierge Marie » desdites bonnes nouvelles; — réparations aux murailles de la ville, tombées le samedi deuxième jour d'août, « estant lesdites murailles au droict de Nynchat », derrière l'hôtel de madame l'abbesse de Nevers, entre la tour de Saint-Révérien et la tour aux Chèvres, etc.

CC. 76. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1493-1494. — Comptes. — Rolet Perrot, receveur. (Manquent les cinq comptes de 1488 à 1493.) — Dépenses: à Jean Philippon, maître maçon, conduisant l'œuvre de la nouvelle pile du pont de Loire, 4 livres 3 sols 4 deniers tournois pour 20 journées, etc.; — à Jean Gobelet, 25 sols tournois pour une corde de 25 toises à la cloche de la ville à Saint-Martin; — à frère Guillaume Fontaine, des Mineurs de Châteauroux, et à frère Giles de « Xainctes » de l'ordre des Carmes, 7 livres tournois pour leurs prédications pendant l'Avent; — à Louis Lallement « ouvrier de cire », 53 sols 4 deniers tournois pour quatre torches portées par les échevins à l'enterrement de Mgr Jean, fils de Mgr le comte de Nevers, d'Eu, de Rethel et d'Auxerre, fait en l'église des frères Mineurs de Nevers, le 2 janvier 1494; — maître Jean Hurault, conseiller du Roi en la cour de Parlement, vient à Nevers, où il loge à l'hôtellerie de l'Image Notre-Dame, pour exécuter certain arrêt de ladite cour en faveur des religieux Cordeliers, frères Mineurs réformés de l'ordre de l'Observance, à l'encontre des autres frères Mineurs dudit couvent; — ambassade envoyée auprès du Roi à Moulins en Bourbonnais, pour lui remontrer le « grant bruit et scandalle » étant dans la ville à cause des monnaies qui ont été décriées à Paris, Bourges, Saint-Pierre-le-Moûtier et ailleurs, tellement que, le pays de Nivernais étant assis sur les marches et frontières du pays de Bourgogne, « il n'y couroit autre monnoie que celle qui estoit décriée »; — prière au Roi de la faire décrier à Nevers et par tout le Nivernais, comme dans les autres villes du royaume; — honorables hommes et sages maîtres Jean Tenon l'aîné, Pierre Mathé et Etienne Raget, licenciés en lois, Jacques Bolacre, Guillaume Galoppe, Hugues Descolons, Guiot Duclo et autres sont commis à faire rédiger par écrit les « coustumes du pays du Nivernoys », d'après les ordres du Roi intimés par maître Durand de Bosbiat, lieutenant-général du bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier; — Jean Destrappes, apothicaire, fournit sept cahiers de papier, chaque cahier de 24 feuilles, au prix de 12 deniers tournois, « pour escripre lesdites coustumes »; — le dimanche 27 mars, Mgr le général Bidaut, se rendant à Lyon, auprès du Roi, passe à Nevers et descend à l'hôtel de la Croix-d'Or, les échevins vont lui rendre visite « pour luy remonstrer la pouvreté du pays », afin qu'il l'eut pour recommandé touchant l'impôt de l'aide des gens d'armes; — messieurs envoient à l'hôtellerie le menu de son dîner et de son souper; — Pierre Maignen fournit 4 quartes de vin clairet (6 sols 8 deniers tournois), Guiot Pacauldat 2 grands brochets, 4 carpes, 2 brames (105 sols tournois), Jean Destrappes, apothicaire, 6 pintes d'hypocras (30 sols tournois), etc.; — à frère Simon de l'Olive, religieux de Saint-François, 10 livres tournois pour « rémunéracions » de ce qu'il a prêché continuellement le Carême en l'église Cathédrale; — à Jean Maignien, marchand, 115 sols tournois pour deux aunes de drap, l'une de « pers de Rouen, l'autre rouge », données à Jean de la Chambre, concierge de l'Hôtel de Ville, pour la robe de livrée qu'on lui donne gratis chaque année « pour faire honneur à la procession du corps Jésus-Christ qu'on fait le jour de la Feste-Dieu »; — à Jean Olivier, aussi marchand à Nevers, 25 sols tournois pour une « canete et demie d'or de Cippre », à faire le lion des armes de la ville sur ladite robe; — 20 deniers pour « fillet de soye », à coudre ledit lion; — 16 sols 8 deniers tournois pour une autre canette d'or de Chypre fin, à faire une frange au drap qu'on porte à la procession « sur ledit corps Jésus-Crist »; — à Gilbert le Beuf, bourgeois de Nevers, 10 livres tournois pour certains degrés de pierre qui étaient devant sa maison assise derrière l'église Saint-Arigle, et que la ville a achetés et abattus pour « eslargir la rue, pour l'aisance de la dite ville »; — pavage en la rue montant au Château jusqu'à la maison des hoirs de feu Hugues de Pougues « où se tient l'escole » et aussi dans la rue des Ouches; — don de deux demi-tonneaux de vin l'un clairet, l'autre blanc, donnés à Mgr Charles, « lequel avoit esté délaissé malade des fièvres, en cette ville »; — deux échevins, plusieurs licenciés en lois, et autres patriciens et bourgeois au nombre de vingt et un, se rendent à Saint-Pierre-le-Moûtier à la fin de juillet 1494, pour le fait des « coustumes », afin de soutenir les droits de « l'estat commun » de la ville et du pays, contre les gens d'église et les nobles qui s'accordaient ensemble, « voulant ledit coustumier estre fait à leur avantaige, au destriment du commun et bas estat, » etc.; — à messire Pierre Loppier, prêtre, 10 sols tournois pour messes chantées devant les échevins et autres assistants de Nevers, vacant au fait desdites coutumes audit lieu de Saint-Pierre-le-Moutier; — réparations à la fontaine du bourg Saint-

Etienne, sur la plainte formée par les marchands tanneurs; — les quatre curés de Saint-Genest refusent de porter à Saint-Martin, comme font les autres paroisses, le pain offert le jour des Trépassés; Victor Quartier, sergent royal, se rend à cet effet en leur église. — Deniers non reçus : Jean Prêtre, fermier du péage par rivière, doit 40 livres 11 sols 1 denier tournois, malgré que le receveur « ait fait ses diligences et fait excommunier et engreger » ledit fermier et ses « pleiges », lesquels ont été absous au moyen d'un répit obtenu par ledit Jean Prêtre, qui « s'en ala en la guerre de Napples et depuis revint pauvre et indigent et ses pleiges mors et leurs enffens »; — à la fin de son registre, le receveur a mis des notes curieuses sur le fait des « monnoies estranges », tant d'or que d'argent, décriées par le Roi pendant qu'il faisait le paiement des gages des officiers de la ville, et auparavant, les fermiers « se perforcèrent de le payer en chétive monnoye qui demeura descriée en ses mains », d'où il éprouva grande perte de 60 livres tournois; le conseil de ville cependant, en dédommagement, lui donna 40 livres tournois.

CC. 77. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1496-1497. — Comptes. — Joachim Henri, receveur. — (Manquent les deux comptes de 1494 à 1496.) — Information, à la requête du procureur de la ville, contre Jean Maulgain, pour avoir levé de son autorité privée les serrures de la loge du pont Saint-Nicolas et y avoir mis les gens malades de la maladie qu'on appelle vulgairement maladie de Naples; — aumône de « char » faite chaque année le samedi d'après le premier jour de l'an aux pauvres de l'Hôtel-Dieu; cinq hommes aident à la porter depuis la grande boucherie jusqu'audit Hôtel-Dieu; — réparations aux ponts de Loire, à cause des dernières crues; — offrande d'un grand « bêchet » et autres poissons à maître Jean Alexandre, vicaire de révérend père en Dieu Mgr l'évêque de Nevers, en récompense des obligations des fermes de la ville qu'il a scellées sans vouloir rien prendre « et pour lesquels scellez lui povoit bien appartenir et estre deu quatre ou six escuz d'or »; — à Denis de Pavye, 8 liv. 15 sols tournois pour avoir couché depuis un an « au portal de Croue » afin d'attendre les postes du Roi qui étaient à Lyon et à Moulins-en-Bourbonnais et leur ouvrir la porte; — à Denis Gobert, « maistre charpentier des heuvres de la ville », 40 sols tournois pour lui avoir une robe, en récompense des services qu'il rend tous les jours en visitant les ponts et les portes, « affin que doresnavant il ait melieur couraige », etc.; — Jean Maillot, de Sermoise, livre sept milliers de tuile, à 28 sols 4 deniers tournois le millier, pour la couverture de l'Hôtel-de-Ville; — torches pour la Fête-Dieu, - robe du concierge, - le lion des armes de la ville, brodé sur les manches de ladite robe les années précédentes par Guillaume Gogo, brodeur à Nevers, l'est cette fois par Colas Marion, brodeur à Bourges, au prix de 55 sols tournois; — quatre grandes solives, chacune de huit toises de long et deux pieds « d'espesseur », sont achetées du seigneur de Rosemont pour mettre à la seconde voie du grand pont de Loire; — des lettres sont adressées le 9 septembre au « chapelain de Lothenay » pour qu'il dénonce à son prône que tous ceux qui auront bœufs et voudront « gaisner argent » à charroyer lesdites solives se trouvent le lendemain audit lieu pardevant les receveur et contrôleur de la ville; — à messire François Navet, prêtre, 8 sols tournois pour quatre messes par lui célébrées « avant que on alât en besongne » pour charroyer lesdites solives; — à Thomas, « varlet, et à la chamberière » dudit messire François Navet, 3 sols tournois pour leurs services en l'hôtel de leur maître auxdits receveur et contrôleur, etc.; — diner accoutumé le jour des Trépassés à l'Hôtel-de-Ville, auquel assistent les échevins et autres officiers « et plusieurs autres gens de bien » convoqués par les échevins; — à Jean Boudin, verrier, 6 sols 8 deniers tournois pour « verres de pierre » qu'il a livrés pour mettre à boire ledit jour; — les malades de la maladie de Naples, étrangers à la ville et au pays, sont expulsés par les sergents « pour la grant multitude qu'y venoit, afin d'éviter à plus grant inconvéniant », etc.

CC. 78. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1498-1499. — Comptes. — Joachim Henri, receveur. (Manque le compte du 1er décembre 1497 au dernier novembre 1498). — Recettes : personne ne veut prendre les fermes de la ville « pour le dangier de la peste » qui régnait à Nevers, - les échevins les livrent à la condition que, si la peste continue, les fermiers ne seront tenus de payer que ce qu'ils auront reçu; (la peste dura depuis le premier jour de mai jusqu'à la fin de novembre). — Dépenses : à révérend père en Dieu, frère Antoine de Roche, docteur en décret, grand prieur de La Charité-sur-Loire, 14 livres 7 sols tournois et une geline de bourdelage à lui dûs de sept années échues le jour de Saint-Martin d'hiver dernier, sur partie du lieu où est édifiée la chapelle du marché au blé; — le prévôt de Nevers et ses sergents, par ordre des échevins, mettent hors de la ville les malades de la maladie de Naples et ceux qui sont « persécutez en leurs hostelz de peste »; — à Lucas Lyonnet, marchand et ouvrier de cire, 47 livres tournois pour sept-vingt et une livres de cire par lui mises en chandelle « de l'enceinte et circuite de la ville » sur quatre roues, pour les vœux faits par la

ville « à Mgr Saint-Sébastien de Montbeugny, à la vraye croix de Bourbon-l'Archambault, à Mgr Saint-Verin-des-Boys, et Mgr Saint-Anthoine-lez-Nevers », afin qu'ils fussent intercesseurs envers Notre-Seigneur Jésus-Christ pour la cessation de la peste ; — à Pierre Demay, menuisier, 13 sols 4 deniers tournois pour avoir fait et livré lesdites quatre roues; — à Jean Cuyen, enlumineur, 10 sols tournois pour avoir peint les bouts desdites roues aux armes de la ville, etc. ; — Guillaume Mige, licencié en lois, à cause de la mortalité qui a cours à Nevers, se retire à Saint-Pierre-le-Moûtier; — Huguet Descolons, échevin, se retire à Châtillon-en-Bazois, etc.

CC. 79. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1501-1502. — Comptes. — Lucas Henry, hôtelier de l'hôtellerie où pend pour enseigne l'image Notre-Dame, receveur pour 9 mois commençant le 1er août 1501 et finissant le dernier avril 1502; le dernier receveur, feu Edmond le Prince, étant allé de vie à trépas. (Les deux comptes précédents de 1499 à 1501 ont disparu des archives). — Dépenses : un certain « crennueur » (débiteur), prisonnier en la chambre des comptes de Nevers, est « bastu et fustigé par les carrefourgs » par l'exécuteur de la haute justice de Nevers; — don de 26 torches de cire, tant aux gens de la reine (Anne de Bretagne, femme de Louis XII) qui était logée chez le receveur de la ville qu'à d'autres gens du pays qui aidèrent à éteindre le feu pris de nuit en la maison voisine « où estoient les gobeletz et vaisselle d'argent de la royne » (septembre 1501) ; — offrande à la reine d'une « tartre » d'Angleterre, de poissons, d'hypocras, de vin clairet, etc. ; — au receveur, 8 livres 5 sols 6 deniers tournois pour l'argent qu'il a fourni le jour des Trépassés, en « lyars de trois deniers la pièce » aux pauvres des hôpitaux de Saint-Lazare et Saint-Antoine, chez les Jacobins et les Cordeliers, à défaut de pain ; — à Guillaume Bourgoing, bourgeois de Nevers, 40 livres tournois à cause de la démolition de l'avancement de sa maison, par accord fait avec les échevins, pour « eslargir la grant rue », au profit des manants et habitants de la chose publique, etc.

CC. 80. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1503-1504. — Comptes. — Pierre de Dijon, receveur. — (Manque le compte du 1er mai 1502 au dernier avril 1503). — Dépenses : lettres royaux obtenues de quelques boulangers-pâtissiers de Nevers, qui voulaient faire abolir la maille du pain; — deux échevins se rendent à Lyon, auprès du Roi, solliciter de nouvelles lettres d'octroi, — l'empêchement est levé « hormis pour la pâticerie et frianderye »; — ordre aux boulangers d'ouvrir leurs maisons aux clercs jurés de la maille, lesquels sont en la sauvegarde du Roi ; — passage de « gendarmes » allant à Lyon, au service du Roi ; — le seigneur d' « Erry », en partie gouverneur du pays, est requis par les échevins de veiller à ce qu'ils passent promptement « à la moindre fole et charge du pouvre peuple »; — quelques-uns desdits gens d'armes logent à l'hôtellerie du Chapeau-Rouge ; — feu près de Saint-Arigle, en la maison de la veuve Jean le Prince, — 3 douzaines de pains et un demi-tonneau de vin sont donnés aux compagnons qui s'étaient occupés à l'éteindre, — pour les faire boire, André Méliart fournit, au prix de 10 deniers tournois, une demi-douzaine de « verres de fougière » ; — à Guillaume du Bohy, crieur et préconiseur public, 35 sols tournois en récompense de ce qu'il a fait la « crye de nuit pour les trépassés, qui est euvre méritoire », et afin de l'aider à avoir de la chandelle, etc. ; — on porte les échelles de la ville à l'hôtellerie du Bœuf-Couronné, où le feu s'était pris pendant la nuit ; — pendant six semaines, Etienne Burdeaul, prévôt de Nevers, accompagné de dix sergents, parcourt la ville pendant la nuit « pour chasser et appréhender les larrons qui couroient pour piller et desrober es hostelz »; — Guillaume Galoppe, échevin, va visiter les ponts d'Orléans et parler aux maîtres maçons « de par de là », pour avoir leur avis sur les voutes qu'on veut faire aux piles du pont de Loire « de par de ça » ; — à Jean Chevalier, maître maçon, 15 sols tournois pour 3 journées par lui employées à faire « les pourtraictz et devis pour voulter ledit pont et rabiller les portes des Ardilliers, de la Barre et de Croe », etc. ; — à Pierre André, 100 sols tournois pour la « lide » de la foire Saint-Denys par lui accensée du châtelain de Nevers, afin de tenir ladite foire et ses octaves franches de ladite lide, « pour les grans pillages et travaulx qu'on y faisoit es bonnes gens qui y venoient, et dont il y en avoit plusieurs qui y cessoient à venir, au grant préjudice et domaige de la chose publique », etc.

CC. 81. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1504-1505. — Comptes. — Pierre de Dijon, receveur. — Dépenses : Jean Jourdin dit Enguerrant, boulanger, vend deux douzaines de pain blanc à 3 deniers tournois le pain et cinq « torteaulx » à 3 sols 4 deniers tournois la pièce, pour le bail des fermes de la ville, le premier de mai; — Pierre de Dijon, receveur, fournit 38 pintes de vin clairet à 6 sols 8 deniers tournois la pinte, et 3 jambons de lard à 3 sols 4 deniers tournois le jambon; — à Jean Brein, verrier, 6 sols 8 deniers tournois pour deux douzaines de verres et deux « esguères de pierre » par lui vendues pour donner à boire aux personnes assis-

tant audit bail; — Jean Chevalier, maître maçon, est commis pour conduire l'œuvre des voûtes du pont de Loire, ses journées sont payées 5 sols tournois, celles de son « apprentif » 2 sols 6 deniers tournois, celles des ouvriers qui taillent les « voulsoers et les quartiers pour voultes » 3 sols 9 deniers tournois; — Antoine de la Place, maître charpentier, est commis pour tailler le bois, et faire les « sintres » pour lesdites voûtes; — les grandes pièces de bois solives et « corbes » sont amenées du « bois Girot », distant de trois à quatre lieues, etc.; — André Taillarre, charpentier de Rosemont, vend 200 planches au prix de 16 livres le cent; — à Jean Pinault et Robert Rolin, de Veninges, à chacun 40 sols 8 deniers tournois pour chacun un cent de « grans pendens » tirés en leur perrière dudit Veninges; — à Imbert Calot, de la paroisse d'Urzy, 30 sols pour un cent de « tables » par lui amenées de la perrière Jean Hugot, dudit lieu, entre les deux ponts; — d'autres « pendans » sont tirés de la perrière de Saint-Gidal (Saint-Gildard), etc.; — à Jean Gaulchier, brodeur, 2 sols pour avoir « adoublé » le drap qu'on porte sur le corps de Notre-Seigneur, le jour de la Fête-Dieu, lequel drap est en l'Hôtel-de-Ville; — à Etienne Jadin, potier de terre, 2 sols 6 deniers tournois pour deux « cruyes de terre plombées » prises chez lui, pour aller chercher de l'eau et donner à boire aux ouvriers; — au prieur de Saint-Gildard, 10 livres tournois pour un quartier de sa perrière d'où l'on tire des « pendans et ornaulx » pour les voûtes du pont; — à Guillaume Bougrand, royer, 20 sols pour une petite « chiete foncée d'aiz par dessoubz et garnie d'aiz par dessus » par lui faite pour mener les corps trépassés en l'Hôtel-Dieu, au cimetière de la Chaussée aux Cordeliers et y être enterrés, etc. (Une partie de ce cahier est à moitié rongée par l'humidité).

CC. 82. — (Cahier). In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1506-1507. — COMPTES. — Michel Bourbonnat, receveur. — (Manque le compte du 1er mai 1505 au 30 avril 1506). — Dépenses : bail des fermes de la ville, — à Jean Botin « voyrier » 5 sols tournois pour « voirres » tant de pierre que autrement par lui fournis, pour donner à boire à ceux qui mettaient sur les fermes; — voûtes des piles du pont de Loire, — à Jean Hugot, d'Urzy, 10 sols tournois pour un cent et trois quarterons de quartiers de pierres, à 6 livres tournois le cent; — des chevalets sont mis aux « faulx-ponts », etc.; — réparations au chemin royal venant de la perrière de la ville à la porte du Crou, lequel était si mauvais qu'on n'y pouvait charroyer les pierres pour le pont; — procession par messeigneurs du chapitre de Nevers, le 27 septembre, pour la prospérité et santé « de Mgr notre prince, lequel estoit fort malade à Luzy »; — à Jean Bouchier, peintre, 20 sols tournois pour quatre écussons « doublés dorés d'or et d'azur mis es plats de la Feste-Dieu », etc.; — Vincent Daige, menuisier, « habille plusieurs oyseaulx à porter mourtier », relie un « cuaul pour mettre l'eaue à faire le mourtier », fait deux « faulses esgaires », refait deux grandes « reigles » aux maçons, etc.; — fermeture du cimetière de l'Hôtel-Dieu; — procession le jour de Saint-Martin d'hiver, par messieurs les vénérables de Saint-Cyr de Nevers, à Saint-Victor, afin de prier Dieu et monsieur saint Victor, pour la santé de notre prince, la ville y fait porter quatre torches de cire de deux livres chacune; — à la veuve Colin des Trappes, 4 sols 6 deniers tournois pour neuf pains blancs de 6 deniers tournois la pièce, donnés à l'offertoire des messes dites en l'église des Cordeliers, pour le salut de l'âme dudit prince « que Dieu absoille »; — à Louis Genest, 4 sols 6 deniers tournois pour 18 pintes de vin à 3 deniers tournois la pinte pour ledit offertoire; — Lucas Lyonnet, marchand et ouvrier de cire, fournit aussi « pour l'obsèque du feu prince » 24 torches 6 cierges 9 « tortisseaulx »; — au gardien des Cordeliers, 4 livres tournois pour avoir célébré une grand'messe durant la maladie du prince, trois grand'messes et plusieurs autres petites après son trépas; — au même 55 sols tournois pour 33 autres petites messes célébrées en l'église des Cordeliers, à la requête de la ville; — 24 robes de deuil sont portées à l'enterrement, etc.; — à messire Jean Fèvre, curé de Vauclères, 16 sols tournois pour quatre grosses « haiz de trois doys d'espoisseur », pour le pont-levis de la porte de Loire; — lettres missives du Roi aux Echevins pour qu'ils aient les affaires de madame la Comtesse et de messeigneurs ses enfants pour recommandées et « obéir à eulx comme on faisoit à feu Mgr notre prince », etc.

CC. 83. (Cahier.) In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1507-1508. — COMPTES. — Michel Bourbonnat, receveur. — Dépenses : à Etienne Conte, marchand à Nevers, 24 livres 10 sols tournois pour 7 aunes de damas rouge, blanc et tanné, à 70 sols tournois l'aune, par lui achetées à Bourges, pour faire « ung pesle » à l'entrée de la reine; — au même, 4 livres tournois pour une demi-livre de soie desdites couleurs, pour faire les franges; — à Héliotte, femme de Jean Breton, 20 sols tournois pour la façon de huit aunes de franges audit « pesle »; — Jean Corbier peint plusieurs écussons à la livrée de la reine; — Guillaume le potier d'étain, avec plusieurs plombeurs, fournissent l'étain et le plomb d'une fontaine que Jean

Desnaulx et Pierre Marion entreprennent de faire devant le puits du château ; — quatre grands « anthounouers » sont disposés pour faire « coller l'eaue et le vin dedans les tuaulz » de ladite fontaine, à l'entrée de la Reine, qui fut le jour de St-Laurent ; — les maçons travaillant à la voûte du pont reçoivent 3 sols 6 deniers tournois pour « les garder d'aller en leurs maisons disner affin de les faire besongner pendant que le Roy passeroit » ; — à huit Allemands qui portaient la Reine en sa « lithière », un écu soleil valant 36 sols 3 deniers tournois) ; — procession le jour de Saint-Jean-Baptiste pour la santé et prospérité du Roi et pour les bonnes nouvelles « de la Royne qui estoit ensaincte » ; — pavé blanc mis en œuvre en la rue du Château, entre la maison de la cure Saint-Jean et celle de maître Henri de Fontenay, chanoine et grand archidiacre de l'église de Nevers ; — au gardien du couvent des Frères Mineurs de cette ville, 50 sols tournois, pour avoir, avec les autres frères, dit vigiles et chanté trois grand'messes et sept petites pour « le bout de l'an » de feu bonne mémoire Mgr Engilbert de Clèves, comte de Nevers, qui fut célébré le 22e de novembre, an de ce présent compte ; — procès par devant le bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, entre la duchesse de Bourbonnais et le procureur de la communauté de Nevers, touchant les habitants de Sermoise qu'elle veut « contraindre à faire le guect à Molins, combien qu'ils soient guectables à Nevers » ; — aumône aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, tant en « chair, sel, espices que chandelles de suif » le premier samedi d'après les Rois, d'ancienneté ; etc.

CC. 84. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1508-1509. — Comptes. — André Méliart, receveur. — Dépenses : à Jean Bodin, verrier, « pour le louaige de plusieurs voirres et pour une douzaine qui ont esté que rompuz, que perduz », 5 sols 10 deniers tournois ; — maître Jean Chevalier conduit l'œuvre de la cinquième voie des ponts de Loire ; — achat de sept aunes de damas rouge et jaune à Bourges pour faire un « pesle » pour le Roi, (le Roi ne voulut pas de poële et l'étoffe resta entre les mains du marchand de Nevers qui reçut en dédommagement 70 sols tournois), etc ; — Jean Chevalier, maître maçon, conduit aussi l'œuvre des réparations du pont Saint-Ours, « en rémunéracion et compensacion de ses salaires et journées qu'il a vacquées tant au pont de Loire qu'au pont Saint-Or », les échevins lui font donner 100 sols tournois pour l'aider à avoir une robe ; — offrande de six poinçons de vin clairet « du meilleur qu'on aye sceu » à Mgr l'évêque de Nevers pour les services qu'il a rendus à la ville en l'aidant auprès du Roi à obtenir la ferme et octroi de la maille et du grenier à sel ; — à Gilbert Pinchard dit Legoue, apothicaire, 7 livres tournois pour plusieurs « drogues et médicines » par lui fournies pour la maladie de Louis Genest, concierge de la ville, appelée la « *priptecie* » à lui advenue sur les ponts de Loire en exerçant son office aux affaires de la ville ; — à maître Durand Fournier, médecin, 60 sols tournois pour avoir visité ledit Louis Genest ; — à Barbe de Fontenay, chapelain de la chapelle Saint-Michel en l'église Saint-Cyr de Nevers, 100 sols tournois qu'il a droit de prendre chaque année sur les deniers de la ville, pour la fondation de ladite chapelle Saint-Michel ; — lettres missives envoyées à Blois, par devers le Roi, « à l'encontre de plusieurs avanturiers manans garsons qui pilloient le peuple à l'entour de la ville et du pays de Nivernois » ; — à frère Jehan Cordelier, prieur de Faye, 110 sols tournois pour quarante quarteaux « avène » qu'il a droit de prendre chaque semaine sur le « ponthounaige » de Loire et ce pour une année échue à la fête de Toussaint dernière ; — à Jean Adam, prévôt de Nevers, 70 sols tournois pour lui et plusieurs sergents et autres compagnons qui firent le guet en la ville pour éviter « tous inconvéniens » à l'entrée de Mgr l'évêque, auquel jour « avoit ung jubillé en ceste ville où il y avoit grant peuple » ; — à Henri de Lespinay et Jean le gendarme, « compagnons de Paris, ouvriers de seaulx de cuyr », 30 livres tournois pour la façon de 29 seaux de cuir et avoir « habillé les vielz seaulx » ; — à Colinet Florant, 55 sols tournois pour deux « bancquiers » contenant une douzaine de « carreaulx de tapicerye » pour parer les siéges aux assemblées de la ville, etc.

CC. 85. (Cahier). — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1510-1511. — Comptes. — Michel Bourbonnat, receveur. — (Manque le compte du 1er mai 1509 au dernier avril 1510). — Dépenses : au receveur, 3 livres 13 sols 4 deniers tournois pour 12 poinçons du meilleur vin qu'il connût, donnés à madame la comtesse de Nevers pour sa joyeuse venue, et menés à Donzy « où estoit malade madite dame » ; — passage du Roi (Louis XII) : la ville envoie plusieurs mariniers pour tirer son bateau et ensuite le conduire de Nevers à Gien ; — don de deux poinçons de vin à Mgrs « d'Angolesme, de Lorraine, de la Trimoille » et autres de la compagnie du Roi ; — à Lucas Lyonnet et Guiot Chenu, 7 livres tournois pour deux douzaines de torches, chacune d'une livre, pour aller au-devant du Roi qui arriva « heure de mynuit, le lundy 17e de juing » ; — réparations à la fontaine de Beaulmotte ; — procession pour la santé de madame la Comtesse ; — à Huguenin Tussin, « maronnier » 118 livres 4 sols 10 deniers tournois pour la façon de trois maisons en trois bateaux et la conduite desdits

bateaux par 26 « compagnons maronniers gascheurs », depuis Nevers jusqu'à Tours, auprès du Roi, « esquels basteaulx estoit l'ambassade du Roy des Romains »; — détail des dépenses de toutes sortes faites à Nevers par les gens de l'ambassade : à Huguet le verrier 59 sols 6 deniers tournois pour plusieurs verres « dont la pluspart ont esté casséz », — à Jean Destrappes, apothicaire, 9 livres 13 sols 6 deniers tournois pour hypocras et épices, — à honorable homme Jean Maignen, 36 sols pour 24 livres de « lar à larder les viandes », — Jehanne « chambarière de Mgr l'Evesque » fait la cuisine de l'ambassadeur qui demeure en l'hôtel épiscopal deux jours et demi, — Jehan Debeuf, clerc, « sert la botaillerie », etc; — tout le train des gens et chevaux de l'ambassade sont logés dans les divers hôtels de la ville, « à l'Ange, à la Fleur-de-Lys, à la Croix-d'Or, aux Troys-Roys, à l'Ymaige Notre-Dame »; — procession le 16 mars à l'intention du Roi; — don de quatre quartes d'ypocras à maître Henri Boyer, général de Languedoc, « pour aucuns services faiz à la ville »; — à maîtres Hugues Victureaul et Antoine Peurot, maîtres des écoles de Nevers, 10 livres tournois qui leur avaient été promis par les échevins « pour le différent qui estoit entre eulx à cause de l'escolatrerie et aussy pour ce qu'ils changeoient de maison », etc.

CC. 86. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1511-1512. — Comptes. — Droyn de la Marche, receveur. — Dépenses : suite de la construction du pont de Loire; aux compagnons maçons et manœuvres, 10 sols tournois pour aller boire ensemble le jour « de l'Ascension Notre-Seigneur »; à Pierre Chandelier, brodeur, 15 sols tournois, pour avoir « refreschy » le lion de la manche de la robe de livrée du concierge Jean de Corbigny et refait le champ; — à Jean de Rodderesse, Guillaume Blanchet et Pierre Jardelot, charpentiers, 7 livres tournois pour la façon du pont Madame qu'ils ont fait « de leur poine seullement »; — plusieurs mariniers passent en leurs chalands « les alans et venans à pyed et à cheval, pour ce qu'on habilloit le pont »; — les échevins et plusieurs habitants vont au devant de la reine jusqu'à Saint-Éloi, puis la font conduire jusqu'à La Charité, en un « tyrot » dont ils lui font présent, — audit tirot les échevins font apporter un demi-tonneau de vin clairet, un autre de « bon vin blanc », des poires, des pêches, des raisins et autres fruits; — Jean Férien, « faiseur de paniers et boterons » fait une douzaine de « beaulx boterons couvers esquels sont mis lesdits fruiz », il reçoit 22 sols tournois; — Jacques Berthier, boulanger, pour 25 sols tournois, fait « deux beaulx gasteaulx et deux contrevents » sur lesquels ont été mis lesdits gâteaux donnés à la reine; — les mariniers reçoivent un demi-tonneau de vin rouge « pour leur boire » et 30 quartes de vin sont données à plusieurs seigneurs suivant le « trin » de la reine; — aux compagnons maçons et manœuvres, 20 sols tournois « pour aller boire et faire bonne chère ensemble et pour leur vin de la closture de la voulte »; — information contre certains officiers et serviteurs de Mgr le comte de Nevers « ayant commis des excèz dans la ville », par maître Pierre de la Vernade, conseiller du Roi, lequel fait notifier contre eux la sauvegarde du roi; — Victor Quartier, sergent royal, fait lesdites notifications à Avril-sur-Loire, à Saint-Parize, Decize, Luzy et autres lieux; — à Jehan Besacier et Jehan des Champs, notaires, 20 sols tournois pour avoir vaqué une journée à voir crier, à son de trompe, par les « carres » de la ville, ladite sauvegarde; — le receveur se rend à Bourges pour apporter le « privileige » de cette ville et voir s'il serait profitable d'en obtenir un semblable du Roi, etc.

CC. 87. — (Cahier). In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1512-1513. — Comptes. — Droyn de la Marche, receveur. — Dépenses : audit receveur, 32 sols 6 deniers tournois pour six paires de « getz pour gecter et compter » les deniers de la dépense de la ville; — don de trois poinçons de vin clairet, 3 gros brochets, 3 gros barbeaux, au seigneur de Marcilly, chargé de recevoir « la monstre » des gentilshommes de Nivernais, afin qu'il eut les habitants de Nevers pour « excuséz envers le Roy » suivant les privilèges de la ville; — six torches garnies d'écussons aux armes de la ville sont portées à l'enterrement de « feu maître Jehan Bohyer », évêque de Nevers; — deux maîtres charpentiers visitent plusieurs maisons « qui tomboient sur les rues » et font leur rapport « à justice »; — deux sergents ajournent les propriétaires desdites maisons; — Guillaume Galoppe est envoyé de Nevers à Blois auprès du Roi « poursuivre l'exempcion pour les habitants de cette ville de ne aller à la guerre », — ce qui fut accordé, — et pour obvier à ce que les gentilshommes du ban et arrière-ban d'Auvergne ne fussent logés à Nevers; — à Jean de Longueil, hôte du Bœuf-Couronné, 10 livres 10 sols tournois pour la dépense d'un capitaine de « Lansequenois » qui fut défrayé par la ville en cet hôtel, afin que ladite ville « feust mieulx gardée de sa compaignye », etc.; — à Odinet Guiot, quartier du Crou, 38 sols 6 deniers tournois pour avoir fait faire une table, cinq fenêtres, « torcher et régaller », la couverture de la loge des portiers du Crou; — à Guillaume Tenon, l'un des échevins, 60 sols tournois pour être allé de Nevers à Donzy porter des lettres du Roi au seigneur de Marcilly, pour l'exemption des habitants de cette ville de l'arrière-ban,

dont il a rapporté la décharge ; — à Jean Tranoret « artillier », 45 sols tournois pour avoir « nectoyer et desreuller plusieurs bastions d'artillerie qui estoient en l'ostel de la ville » ; — au même, 50 sols tournois pour cinq journées à faire de la poudre de canon ; — à Jean Corbier, peintre, 42 sols 6 deniers tournois pour avoir fait un « estandart de toille neufve, paint et armoyé aux armes de la ville, pour mettre à la guecte du clochier Saint-Martin » ; — à Jean Manissonnat, 30 sols tournois pour être allé quérir plusieurs habitants de la ville à divers jours et les « monester qu'ils ayent à eulx pourveoir de bastons et estre pretz en armes pour la deffense de la ville, en ensuyvant le voloir du Roy » ; — à Philippe le « palefernier » de Mgr, 35 sols tournois pour avoir vaqué quatre journées à conduire les Lansquenois logés en la ville et leur faire délivrer « leurs nécessitez », pour ce qu'il entend leur langage ; — à Etienne Delabonde, 6 livres tournois pour un poinçon de vin clairet donné au nom de la ville à plusieurs conseillers de la cour de parlement et autres seigneurs venus en cette ville de par le roi, au jour de l'élection de Mgr l'évêque de Nevers ; — guet aux portes de la Barre, des Ardilliers et de Nièvre pour savoir le nombre de Lansquenois entrant en ville, et n'en laisser passer trop grand nombre ; — à Jean de Géronville, maçon, 8 livres tournois pour avoir haussé la muraille de la maison de ville du côté de la rue de Rome et fourni pierre, chaux et sable ; — Jean Bolacre est envoyé avec un compagnon auprès du Roi et de Madame, porter lettres pour obvier à ce que les Lansquenois ne tinssent garnison en ville ; pour sa dépense, celle de son homme et de deux chevaux il reçoit 16 livres 10 sols tournois ; — au receveur, 103 sols 10 deniers tournois, pour l'aumône des pauvres reçue des paroisses de la ville le prejour de l'an, ladite somme employée en « une longe, une cuisse et ung seurry de beuf, demy mouton, demy porc, ung minot de sel, 4 livres de chandelles et espices et aussi pour neuf pourteurs pour faire l'estraine des pouvres le premier samedi de l'an, ainsi qu'il est accoustumé faire d'ancienneté » ; — à Pierre Moquot, échevin, deux écus qu'il a fournis aux Lansquenois de la garnison de Saint-Saulge, lesquels furent battus et pillés la nuit en cette ville, par Gilbert Billart et ses consorts « pour éviter au gros inconvénient qui s'en feust peu ensuyvre et pour avoir paix à eulx » ; — à Simon Périgot et Louis Régnard, bouchers, 10 livres tournois pour la viande qui, par les Lansquenois, « leur a esté prinse par force », etc.

CC. 88. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1513-1514. — Comptes. — Droyn de la Marche, receveur. — Dépenses : Régnault Thoret, charpentier, se rend avec ses gens à la forêt des Fours, appartenant à madame l'abbesse de Nevers, pour y abattre 15 pieds d'arbres à faire des solives, tant pour les cintres du pont de Loire que pour « atayer l'ologe qui est en danger de cheoir » ; — Jean Chevalier, maître maçon, fait tailler des parpins et conduit l'œuvre de l'horloge, ses journées sont taxées au prix de 5 sols tournois, celles de son « aprentiz » 2 sols 6 deniers, celles des maçons qui taillent les parpins, 3 sols 4 deniers tournois, de ceux qui taillent les « voulsoers » 2 sols 1 denier, celles des manœuvres, 2 sols, etc. ; — aumône d'un tonneau et deux poinçons de vin aux sœurs de Sainte-Claire de Decize « en l'intencion qu'elles prieront Dieu pour le Roy notre sire et les habitants de cette ville, pour ce que en ladite année n'estoit guères de vin » ; — à Jean Clère, menuisier, 10 livres tournois pour avoir fait quatre fenêtres « ensasilliés », foncé deux paires de degrés etc, à l'horloge, — à Jean Corbier « verrinier » 66 sols tournois pour deux pieds de « voirres » mis en quatre fenêtres audit horloge ; — à maître Guillaume le Bourgoing, licencié en lois, lieutenant général de Mgr le bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, 75 sols tournois pour avoir collationné et signé les priviléges de la ville, leur confirmation par le pape et le roi et les serments de plusieurs comtes, pour produire au procès que soutient la ville en la souveraine cour de Parlement contre Mgr le comte de Nevers ; — à Pierre Chandelier, brodeur, 7 livres 10 sols tournois pour avoir « habillé le pesle de drap d'or » de la procession de la Fête-Dieu ; — à Pierre Gaschot, menuisier, 12 sols tournois pour un « chaslit » qu'il a fait pour coucher celui qui fait le guet au portail du Crou ; — procession générale à l'intention du roi et de la paix du royaume ; — aux compagnons maçons 20 sols tournois pour le vin qu'ils sont allés boire ensemble « à la closture du cerveaul de la voulte du pont » ; — démolition du « doz d'asne » du Crou, afin de mieux curer les fossés ; — à Vincent Daige, menuisier, 20 sols tournois pour « 7 oyseaulx, 12 reigles, 1 tyne, 5 rables et 2 molles » ; — à Claude Vincent et Jean Trigory « couvreurs d'ardoises », 50 livres tournois pour avoir couvert et découvert l'horloge, fourni deux milliers d'ardoises, etc. ; — Jean de Corbigny se rend de Nevers à Blois auprès du roi pour obtenir des lettres d'exemption de garnison de gens d'armes qu'on voulait mettre en cette ville, etc. ; — service pour la reine à l'église Saint-Martin, avec vigiles, messe, luminaire et offrandes ; — Jean Corbier, peintre, fait 8 écussons aux armes du roi et de la reine pour mettre sur l'autel et autour du drap « audit chante (service) de la Royne » ; — à Jean Bourgoing 16 livres 16 sols tournois pour avoir fait faire plusieurs « bolles de fer et huit coquilles » pour l'artillerie de l'hôtel-de-ville, etc. ; — à Pierre Marion « ologeur » 7 livres tournois pour

avoir désassemblé, nettoyé et rassemblé les « movmens de l'ologe » après que l'édifice fut refait; — les quartiers « ayans les clefz des six portes de la ville » reçoivent 10 livres 10 sols en augmentation de leurs gages à cause des peines qu'ils ont eues à appeler et contraindre les habitants à faire le guet auxdites portes gardées cette année « pour la doubte des ennemys du Roy », etc.

CC. 89. — (Cahier). In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1514-1515. — Comptes. — Droyn de la Marche, receveur. — Dépenses : 7 sols 6 deniers tournois pour les vivres, pain, viande et vin « qu'il a convenu » envoyer à Prémery et Lurcy-le-Bourg, afin d'empêcher les Lansquenois de venir en garnison à Nevers; — aux sœurs collettes de Decize, 10 livres 10 sols tournois pour deux poinçons de vin qui leur furent donnés en aumônes, afin qu'elles prient Dieu pour le Roi et pour les habitants de Nevers; — au receveur, 35 sols tournois pour six paires de « gectz » à l'usage de la maison de ville; — Jean David dit Bourbon, maître maçon, conduit l'œuvre du pont de Loire et de la fontaine de Beaupied, — achat de charbon et poix à faire ciment pour ladite fontaine; — les échevins font porter 2 torches de deux livres à chacune des trois processions générales faites à l'intention du Roi et de la paix du royaume; — Jean Boillot, pendant six journées, passe et repasse dans sa « charrière » les « allans et venans » de la ville, parce qu'on « besongnoit » au pont; il reçoit 32 sols 6 deniers tournois; — à l'hôtelier de la Croix-d'Or, 35 sols tournois pour deux hommes et deux chevaux de poste qu'il a loués, afin de conduire de Nevers à La Charité madame « de Brebon avec son train », laquelle allait à Paris à l'entrée de la reine; — à Jean Corbier, « verrinier », 6 livres 9 sols 3 deniers tournois, pour 47 pieds de « voirres » mis aux verrières de la chapelle du marché du blé, de l'hôtel de ville et de l'horloge que « la gresle et fort temps » avaient brisées; — trois échevins, accompagnés de « 21 gens notables » de la ville se rendent à cheval à Donzy, auprès de Mgr d'Orval lui faire la « révérance » et le remercier des services par lui rendus au pays; il lui est fait présent de 12 poinçons de vin, les frais du voyage qui a duré 3 jours montent à 19 livres 6 deniers tournois; — à Philippe des Paillards, 50 sols tournois pour avoir été le « trussement » des Lansquenois, écoutant leurs doléances et celles des habitants; — guet en armes dans la ville jusqu'au nombre de 300 personnes la nuit du grand pardon et jubilé obtenu par le Roi de Notre Saint-Père le Pape, lequel jubilé fut le dimanche de *Oculi* dernier, etc.

CC. 90. (Cahier.) — Petit in-folio, 47 feuillets, papier.

1515-1516. — Comptes. — Droyn de la Marche, receveur. — Le registre ordinaire des comptes de recettes et dépenses est perdu, il ne reste que le contrerôle de la dépense des deniers communs et ordinaires, fait par Innocent Morin, clerc notaire, « contrerolleur » de la ville. — Procession générale à la fin du mois de mai, à l'intention du roi, de la reine et des corps et biens qui sont sur terre; — les ponts sont recouverts de planches pour que l'artillerie du roi y passe sûrement; — aux compagnons poissonniers de Nevers, 115 sols tournois pour un saumon et 12 aloses portées à Donzy et données à Mgr le comte, madame la comtesse et madame la « dohairière », afin qu'ils eussent toujours les affaires de la ville pour recommandées; — dons à mesdits seigneurs le comte et la comtesse (Charles de Clèves et Marie d'Albret) à leur joyeuse venue en leur ville de Nevers, « comme d'honnesteté a autres fois esté faict aux entrées de leurs prédécesseurs », savoir : à Mgr le comte, deux flacons garnis de chaines, deux tasses d'argent et une grande coupe d'argent doré aux armes de la ville, et à madame la comtesse deux grands pots et quatre grandes tasses, le tout acheté de Jean Othman, orfèvre à Paris sur le Pont-au-Change, conformément à la délibération de la ville du 28 mai 1515; — autre don de 24 demi-tonneaux de bons vins clairets « des meilleurs qu'on a pu trouver », — (Parmentier, dans son *inventaire historique des titres de Nevers* (t. II p. 169) dit que Marie d'Albret ne paraît pas avoir fait d'entrée solennelle; il note seulement sa venue à Nevers le dernier décembre 1535; il n'avait donc point eu connaissance du registre que nous inventorions, et les précieux détails qui vont suivre sur toutes les fêtes de cette joyeuse entrée n'en auront que plus d'attrait). — Achat de 16 aunes d'écarlate rouge pour les quatre robes des échevins, — 12 aunes de « mige aine roge » pour les trois robes des procureur, receveur et contrôleur de la ville, — 6 aunes de drap rouge et pers pour les deux robes du concierge et du préconiseur, — 12 aunes de taffetas rouge et pers pour plusieurs hommes et « belles filles » qui s'en revêtirent pour jouer huit mystères sur les échafauds, — à 20 notables personnages des bourgeois de Nevers chacun 6 livres pour les aider à acheter des robes rouges qu'ils portèrent en allant au-devant de mesdits seigneurs; — à Joachim Olivier, marchand, 115 livres tournois pour 8 aunes de satin blanc, jaune et violet qui est la livrée de monseigneur et employées à faire le « pesle » qu'on porta sur lui; 8 aunes de damas jaune, blanc et noir, livrée de madame, pour son « pesle »; 24 onces que pèsent les franges ouvrées de soie pour lesdits pœles; 4 onces et demie de fil d'or et d'argent employées par Pierre

Chandelier, brodeur, à faire sur les poêles huit écussons aux armes de mesdits seigneurs; 16 aunes de taffetas pour les bannières des joueurs de mystères; — à Pierre Demay 30 livres tournois pour un échafaud à deux tours et un boulevard où a été jouée la destruction de Jérusalem, — à Guiot Grangier et Etienne Jadin, potiers de terre, 6 livres tournois pour 1200 pots de terre par eux vendus et qui ont été cassés par ceux qui ont joué lesdits mystères; — à Jean Corbier et Jean Cothereaul, peintres, 36 livres tournois pour avoir peint: 3 grands écussons aux armes de monseigneur, de madame et de la ville, qui furent placés au-dessus de la porte de la Barre, — 400 écussons auxdites armes « ès bannerettes et guidons » portés par les enfants de l'école, — 40 « beaulx escussons » pour les échafauds, — 12 lettres d'or faisant les noms de Charles et Marie, — 48 écriteaux pour les joueurs de mystères, — 1 cœur et 8 lions d'or aux guidons des trompettes; — à maîtres Victor Peurot, Jean Gontier, Pierre Lesage dit Châtelain, Regnault et Philippe de Beaulieu 21 livres tournois pour avoir « composé, recolé, conduit et fait les rolles des huit mystères »; — à Jehan Pérault « royer » 50 sols tournois pour quatre roues sur lesquelles était une plate-forme supportant la ville et que l'on roula auxdites entrées; — à Jean et Pierre Demay, menuisiers, 100 sols tournois pour chacun d'eux, 15 journées employées à faire les tournelles, créneaux, pont-levis et bâtiments de ladite ville, etc; — à Denys Polet 30 sols tournois pour six peaux de veau « couroyées » dont on a fait le lion en ladite ville et qui présenta les clés à mesdits seigneurs; — à Claude Paillard 25 sols pour deux livres et demie de fin étain « mises en euvres de botons, compris la façon » et qui furent placés « es roubbes des grans »; — à Jean Clavel, orfèvre, 15 livres 6 sols 3 deniers tournois pour deux cœurs d'argent dorés pesant 6 onces, qu'il a faits, lesquels furent donnés par le lion, l'un à monseigneur, l'autre à madame, « esquels cueurs estoient les armes de monseigneur, de madame et de la ville emmailléos »; — à 14 compagnons mariniers 46 sols 8 deniers tournois (chacun 3 sols 4 deniers) pour avoir conduit et mené au-devant de mesdits seigneurs ladite ville « et les mistères estans en icelle »; — à Jean Destrappes, apothicaire, 8 livres 10 sols tournois pour fournitures de couleurs, « feuillet d'or, d'argent ou clincquant » ocres et autres choses; — à Jean Coquart et Huguenin Millin, ménétriers, 20 sols pour avoir joué en allant au-devant de mesdits seigneurs, — à Jean de Lucenay et Jean Minet 30 livres tournois pour eux et 18 compagnons afin de les aider à s'habiller et armer en forme de « avanturiers » pour aller au-devant de mesdits seigneurs leur faire la révérence « comme ils ont fait bien honnestement ». — Construction d'un pont de bois à la porte près l'Hôtel-Dieu « pour éviter au dangier de mortalité »; — à Michel le cardeur, faiseur de fosses de l'Hôtel-Dieu, 37 sols tournois pour que lui et son ménage eussent à « vider la ville pour eviter que inconvénient n'y advint, pour ce que deux de ses enffans estoient jà mors de peste »; etc.

CC. 91. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1516-1517. — COMPTES. — Droyn de la Marche, marchand à Nevers, receveur, pour 17 mois, du 1er mai 1516 au dernier jour de septembre 1517. — Dépenses: à honorable homme Etienne Burdeaul, jadis prévôt de Nevers et Jean Adam, actuellement prévôt, six vingt-six livres tournois, pour avoir, avec 14 compagnons, fait le guet nuit et jour pendant les quatre mois de juin, juillet, août et septembre que dura la peste, pour ce que les habitants s'étaient enfuis et la ville « estoit en gros dangier d'estre pillée et desrobbée d'aucuns mananz garsons qui journellement se parforçoient y faire mal, et aussi pour doubte de l'inconvénient du feu »; — Regnault Thoret, maître charpentier de Nevers, fait avec ses « varletz » un petit « faulx pont à passer gens de pied », le pont de Loire ayant été en partie rompu et emmené par les glaces; — six mariniers pendant deux jours sont employés avec leurs sentines à recouvrer des solives, planches et autres bois « que les glasses emmenoient de heure en heure »; — les manœuvres, profitant du « desjaul » (dégel), décombrent et séparent les glaces qui venaient contre le pont Madame, etc.; — à Michel Guerre et Toussaint Clerc « parrochiens de Lostenay », 46 livres tournois pour 40 pieds d'arbres par eux fournis, pour faire des « pointiers et estappes » aux petits ponts de Loire; — Regnault Thoret fait la roue de l'engin servant à battre les « estappes », etc.; — à Etienne Bardot de Magny, 110 sols tournois pour deux quartiers de bois par lui vendus pour faire « paulx à faire pilloteiz à pilloter la poincte de la pille de Loire », rompue par les glaces « l'yver derrenier »; — à Etienne Godin de Sauvigny-les-Chanoines, 90 sols tournois pour lui et ses compagnons qui ont « abatu et coppé » lesdits deux quartiers de bois; — Jean David, maître maçon, entreprend l'œuvre de la pile; en son absence il est remplacé par Pierre Chevalier, aussi maître maçon; — la veille de la fête « Mgr Saint-Jehan d'aout » on besogne toute la nuit à la pile « pour mectre la poincte hors de l'eaue »; etc.

CC. 92. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1517-1518. — COMPTES. — Droyn de la Marche, receveur, pour un an, commençant le 1er octobre 1517 et

finissant le dernier septembre suivant. — Recettes : de Jean de Corbigny, barbier, 5 sols de cens annuel à la Saint-Martin d'hiver, sur sa vigne sise aux Perrières, vers le Saulay; — de la veuve de feu Jehan de Donzy, « maistresse des estuves de Saint-Trouvé », 20 deniers tournois pour un bordelage sur un jardin joignant la maison des étuves, etc. — Dépenses : à Jacques Germain, clerc et scribe de la ville, 25 livres tournois pour aider à refaire à neuf la fontaine de la Censuère, outre ce qu'il a pu recueillir de plusieurs habitants et tanneurs du bourg Saint-Etienne; — à Pierre Chevalier, maçon, 7 livres tournois pour avoir refait le puits des Ardilliers « pour l'inconvénient du feu qui pourroit survenir en ce quartier »; — à Regnault Thoret, maître charpentier, 60 sols tournois pour avoir fait un tour audit puits, afin de tirer l'eau; — à Guyot Chenu, cirier, 4 livres tournois pour 12 livres de cire employées à 6 torches portées en plusieurs processions faites « à l'intention du Roy »; — au même, 18 sols tournois, pour six petites torches qui servirent « au feu estant par nuyt » en l'hôtel et maison Deugny; — des poteaux et gardes sont mis en la rue creuse « allant à Saint-Begnyn hors la ville » pour empêcher que « les gens de cheval » n'y passent, ladite rue étant effondrée en plusieurs lieux; — procession générale pour « la joyeuse nativité et advènement de Mgr le Daulphin et pour sa santé et prospérité », à laquelle furent portées 12 torches de cire de 2 livres chacune, armoriées de 12 écussons aux armes de la ville par le peintre François Yvonet; — Jean Maignen, échevin, se rend à Amboise, auprès du Roi, pour obtenir diminution de la somme de 900 livres tournois qui devait être prise sur les deniers, dons et octrois de la ville, et moyennant l'aide de Mgr le comte de Dreux et de Rethel, seigneur d'Orval, « icelluy Maignen fit tant et remonstra si bien la pitié et pouvreté d'icelle ville qu'il a eu diminucion de moitié de la somme » qui est 450 livres tournois; et audit Maignen a été donné 42 livres tournois pour les 21 journées de son voyage à deux chevaux; — à Jean Triboux et Guillaume, 6 livres tournois pour leur salaire d'avoir servi pendant le mois de septembre les pauvres malades de peste et porter les morts en terre; — à Guillemette Fayère et Jehanne du Sault, 60 sols tournois, pour avoir servi durant ce même mois les pestiférés; — au receveur, 115 sols tournois par lui délivrés à diverses fois à plusieurs pauvres gens malades quittant la ville pour « vivre aux champs »; — à Regnault Thoret, maître charpentier, 21 livres 10 sols tournois pour avoir mis au portail de Crou 3 tirans, chacun de 4 toises et demi de long, 2 grosses solives chacune de 5 toises et avoir « habillé les surfens dudit portail et fait les lyaissons »; etc.

CC. 93. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1518-1519. — Comptes. — Droyn de la Marche, receveur. — Dépenses : à Noël Chenu, greffier de Saint-Pierre-le-Moûtier, 5 sols tournois pour une commission d'information de « certains excès et voyes de fait » commis par le seigneur de Chevenon « et autres ses aliéz et complices », en troublant les habitants de Nevers dans leurs possessions et jouissances du « crot de Savigny, propre héritaige de la ville »; — à Jehan Triboux et Guillaume Sillon, 9 livres tournois pour leurs soins aux malades de la peste, pendant le mois d'octobre entier et la moitié de novembre, etc; — don de deux demi-tonneaux de vin clairet et 8 quartes d'hypocras à Mgr de Bourbon, connétable de France, passé à Nevers au mois de novembre, se rendant à Paris, et revenu la veille de Noël; — à Jean Josselin, paveur, 26 livres 15 sols tournois pour 10 milliers 700 pierres de pavé employés en la rue de la Revenderie, devant les maisons de Joachim Olivier, du seigneur de Châlons et autres; — à Jehan Valentin, aussi paveur, 24 livres 12 sols tournois, pour 9 milliers 840 pierres de pavé mis en œuvre à l'entrée de la rue de la Pelleterie, etc.; — à Gilbert Gobelet, cordier, 20 sols tournois pour une corde de 22 toises et un « cordeaul » mis à la cloche de la ville, en l'église Saint-Martin; — au receveur, 43 sols pour 7 paires de « gros gectz » avec leurs bourses, pour servir en l'Hôtel de ville à « gecter et compter la despense et les fraiz » de ladite ville; — don de deux grands brochets, 4 lamproies et six « alouzes » à Mgr de Boisy, Grand-Maître de France, allant en ambassade en Espagne, — don de poisson, vin, etc., à Messeigneurs les Evêque et premier Président de Paris qui étaient de l'ambassade; — la ville fait refaire le pont de l'Official « estant es levées des chaulmes de Loire » et que la crue du mois de mai avait emmené; — à Etienne Menu, maçon, 20 sols tourn. pour un « agost (égoût) de pierre à feu » entre les deux ponts de la porte Saint-Nicolas, afin d'écouler les eaux à la rivière; — à Simon Crochard et Jehan Gueux, 40 livres tournois, pour avoir servi les malades de peste pendant les mois de juillet et août, dans une maison hors la ville, appartenant au prieur de Saint-Etienne, au lieu appelé la chaussée aux Cordeliers; — à Jehanne, veuve de feu Guillaume Trousset, Gillete le jeune et Jehanne Lombarde, 12 livres tournois, pour avoir aussi servi la ville audit hôtel « à penser et gouverner les pouvres malades de peste et ensevelyr les trespassés », pendant deux mois; — Jehan Pied de Loup, sa femme, un nommé Pierre le Ruste et Isabelle, sa femme, sont aussi employés à ensevelir les morts et à les porter enterrer en leurs églises paroissiales, et reçoivent à diverses fois 6 livres tournois; — à Jehan Cothereaul, peintre, 6 sols tournois, pour 6 écussons à la

marque de la ville, par lui faits pour être donnés aux susnommés servant les malades, afin qu'en les portant sur eux, ils se fissent reconnaître des habitants; — les sergents de Mgr le Comte vont dans les maisons, donner ordre aux malades de sortir de la ville et de se retirer aux champs, ou sinon de ne point sortir de leurs maisons et de ne fréquenter les autres habitants; — don en aumône d'un tonneau de vin vermeil aux frères nouveaux venus au couvent de Saint-François de Nevers, afin de les aider à vivre « pour la faulte qui estoit audit couvent »; etc.

CC. 94. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1520-1521. — COMPTES. — Jehan Lesperon, receveur, qui ne fait la recette que durant quatre mois, ayant été commis par le Roi à l'office de « contrerolleur des deniers communs ». — Dépenses : au banquet du bail des fermes, le dernier septembre 1520, 30 sols tournois pour 4 « goères », 18 quartes de vin, 15 pains de 3 deniers la pièce et les « voirres » loués et cassés; — pavé le long de la grand'rue de Loire, depuis l'église Saint-Sauveur jusqu'à la maison de « l'Ymage Notre-Dame estant en ladite rue », deux milliers un cent et 81 pièces de grand pavé sont mis en œuvre au prix de 9 livres 9 sols; — pour la donne générale accoutumée chaque année le jour des Trépassés, 11 livres 3 deniers tournois employés à acheter 952 pains de 3 deniers tournois la pièce, à plusieurs boulangers, « pour ce qu'il y eut faulte de pain à ladite donne », attendu le grand nombre des pauvres survenus, à tel point qu'il fallut prendre 19 sergents, 14 portiers, 2 compteurs de pain; — don de un demi-tonneau de vin clairet, valant 7 livres tournois et de deux quartes d'hypocras valant 20 sols tournois à Mgr le général de « Baulne » venu en cette ville, etc.

CC. 95. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1521. — COMPTES. — Jacques Desprès, échevin, receveur, pour 8 mois, du 1er février au dernier septembre 1521. — Dépenses : à Jehan Girard, « faiseur de ceaulx de cuyr », 4 livres tournois pour avoir « habillé les ceaulx de la ville, qu'on a accoustumé pourter en inconvénient de feu »; — à Jehan Lesperon, dernier receveur, 10 livres 10 sols tournois; cette somme rabattue l'an dernier à Philibert Bontemps, fermier de la maille pour une semaine que tous les boulangers ne cuirent aucun pain, défense en ayant été faite par justice, attendu que la semaine précédente, qui fut la « sepmaine du grant pardon général et entrée de Mgr l'Evesque » (Jacques d'Albret), on avait ordonné à tous les boulangers de cuire en grande quantité « en telle sorte que inconvenient n'en peulst advenir », ce qu'ils firent si bien que la plus grande partie du pain cuit leur demeura; — à Pierre Garnier, maître de l'hôpital Saint-Didier, 11 livres tournois pour avoir envoyé son charretier avec sa charrette à deux chevaux « nectoyer la rue Forache », derrière la chambre des Comptes et charroyer les immondices des paveurs aux champs; — au receveur, 11 livres 7 sols 6 deniers tournois, pour 7 milliers de « thuille » achetée de Jehan Garnault, chautier d'Apremont, pour couvrir les « portaulx Saint-Nycolas, Nyèvre, la Barre » et autres lieux, au prix chaque millier de 32 sols 6 deniers tournois; — plusieurs manœuvres conduisent à « cyvières rolières » des immondices en la rue de la « Bolerie », devant les paveurs, afin de « haulser » le pavé; ils ont 2 sols tournois par jour; — à Jehan Chevaul, huit-vingt-dix livres tournois, pour l'achat de sa maison où « il voloit faire sa demourance », à la charge de 6 livres tournois et une geline de bordelage annuel aux vénérables Doyen et Chapitre Sainte-Croix d'Orléans, ladite maison acquise pour construire les écoles de la ville et joindre à la maison de maître Jehan Parent « escolastre », pour ce que en cette ville « il n'y avoit ne n'a eu longtemps par cy devant nulles escolles de valeur; au moyen de quoy les habitans ont esté contrains envoyer leurs enffans aux escolles hors la ville »; — dons: à Mgr l'amiral venu à Nevers au mois de juillet, de deux demi-tonneaux de vin clairet, envoyés en son bateau sur la Loire; — à Madame de Lautrec, venue aussi au mois de juillet, de 4 demi-tonneaux de vin clairet et autant de vin blanc, conduits au château de Nevers où elle logeait, afin qu'elle eut les affaires de la ville pour recommandées auprès du Roi, etc. (Les derniers feuillets du cahier sont à moitié rongés par l'humidité.)

CC. 96. (Cahier). — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1521-1522. — COMPTES. — Guillaume Bisat, receveur. — Dépenses : à Etienne Pascault « royer » de Saint-Germain-en-Viry, 40 sols tournois pour la façon de huit échelles à 5 sols la pièce, afin de s'en aider « au service et inconvéniant du feu »; — à cinq boyers (bouviers) de cette même paroisse 25 sols pour avoir amené à Nevers les échelles et d'autres bois pour faire des chevalets au pont l'Official; — Regnault Thoret, maître charpentier, refait à neuf ledit pont rompu par les grandes eaux de l'an passé; — à la veuve de Hugues de Corbigny, hôtesse des Trois-Rois, 55 sols tournois pour la dépense faite en sa maison par un capitaine de Gascons aventuriers; — à Guillaume Bouard, messager, 4 sols tournois pour être allé à Imphy s'enquérir d'un marchand étranger qui voulait transporter des blés hors du pays de Nivernais malgré les ordonnances contraires; — à Girardin Girault 5 sols 5 deniers tournois

pour avoir veillé une nuit sur le pont de Loire à observer si ledit marchand passerait ses « challans » sous le pont et l'arrêter s'il passait ; — procession générale pour la santé de madame la duchesse de Brabant, comtesse douairière de Nevers ; — à Regnault Thoret, charpentier, 4 sols 6 deniers tournois pour avoir « habillé » la porte du Crou « rompue en aucuns endroitz » ; — à noble homme Henri Litz, conduisant 1500 lansquenets, 10 livres tournois de la part de madame la comtesse pour qu'il ne passe point par Nevers ; — le seigneur de Cervanday, lieutenant général du prévôt des maréchaux au pays de Nivernais, est chargé de « courir sur les adventuriers, pillars et rançonnans le pouvre peuple », chassés du pays de Bourgogne-Bourbonnais : le receveur lui donne pour subvenir aux frais de ses compagnons de guerre 66 livres 9 sols 8 deniers tournois ; — plusieurs pestiférés demeurant en la rue Saint-Martin reçoivent 25 sols tournois pour quitter la ville ; — 33 sols sont donnés à d'autres malades de peste en la rue Saint-Laurent ; — à Jehan Tranoret, Jehan Pascoux « arbalestier », Pierre Marion « orlogeur », Grant Jehan, serviteur de Cervanday, canonnier, 55 sols tournois pour plusieurs journées qu'ils ont passées à faire de la poudre de canon et à nettoyer les pièces d'artillerie ; — à Jehan Vyernoys « plombeur », 45 sols tournois pour 30 livres de plomb par lui mis en œuvre en « plombées » pour les pièces d'artillerie ; — Jehan Lesperon, contrôleur, est envoyé devers madame la comtesse à « la chapelle d'Angellon », la prier d'empêcher l'entrée à Nevers des aventuriers qui ont fait « maulx infinis à Decize, Saint-Pierre-le-Moûtier et autres lieux » ; — Jacques Germain, greffier, fait huit papiers contenant les habitants de la ville par quartiers et les remet à maîtres Pierre de Vendel, François Décolons, Pierre Fleurant, Henri Berthier dit Donziois, Jehan Guillaume, Pierre Desprez, Charles Carpentier et Guillaume Balichon, élus capitaines, chacun en son quartier, afin que le guet se fasse jour et nuit et que les aventuriers qui sont en « groz nombre » dans le pays, n'entrent point en ville ; — une bande d'environ 300 aventuriers passe à Nevers le 9 mai, elle entre par la porte de la Barre et sort par la porte de Loire, la ville leur fait donner un tonneau de vin, du pain blanc et des « gasteaulx » ; — 500 autres compagnons de guerre, sous la charge du capitaine Miracle, arrivent le matin du jour de la Saint-Jean de mai et passant le long des fossés de la porte de la Barre, sortent à la porte de Nièvre ; ils reçoivent aussi de la ville un tonneau de vin, dix douzaines de pain blanc, etc. ; — le capitaine Miracle se rend ensuite à Chazault et les échevins lui font porter des vivres ; — le 29 mai, sous la charge du capitaine Félix, passe encore une bande d'environ 300 aventuriers, puis vient le capitaine Lorelle et ses gens, le capitaine Lorge auquel les échevins offrent un saumon en lui recommandant la ville et le pays, etc. ; — Jehan Fèvre, maçon, refait une pile de pierre au pont de l'Official et « rassoupe les aultres pilles » ; — pavé dans la rue du Bœuf-Couronné et devant la grande boucherie ; — deux milliers 418 pierres de grand pavé sont mis en œuvre « au devant de l'église monseigneur sainct Cire du causté de la porte saint Christofle » ; — à Pierre Caïn dit de la Grange, menuisier, 4 livres tournois pour un grand coffre de noyer, neuf et ferré, qu'il a vendu à la ville pour le trésor en l'église Saint-Martin où sont placés les lettres, titres et enseignements de ladite ville ; — à Jacques Germain, scribe et greffier, 70 sols tournois pour huit journées employées à faire l'inventaire des titres de la ville ; — à Simon Delaplace, notaire et praticien, 40 sols tournois pour quatre journées qu'il a besogné en l'Hôtel-de-Ville avec ledit Germain pour l'inventaire ; — à Michel Bourbonnat, procureur de la communauté de la ville, 40 sols tournois pour quatre journées qu'il a employées aussi avec ledit Germain ; — 24 torches de deux livres chacune avec 24 écussons sont portés à l'obsèque de feu Monseigneur (Charles de Clèves) ; etc.

CC. 97. — (Cahier). In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1522-1523. — Comptes. — Guillaume Bisat, receveur. — Dépenses : au receveur, 18 livres 15 sols 4 deniers tournois pour un « pesle » de velours noir mis sur le corps de feu Mgr le comte Charles « que Dieu absoille », le jour de son obsèque, depuis la porte de la Barre jusqu'aux Ardilliers ; — au même, 11 livres 4 sols 5 deniers tournois pour le service fait aux Cordeliers à l'intention de l'âme de mondit seigneur « tant pour les vigilles, messes, luminaire, offertoires que oblacions » ; — à maître Jehan Leclerc, docteur en médecine, 2 écus soleil à lui taxés pour avoir « médiciné » un capitaine nommé Castille, capitaine de 500 hommes de pied, lequel en passant par cette ville, survint malade ; — à Jehan Pérault dit le Carme, royer, 17 sols 6 deniers tournois pour une roue par lui fournie « en laquelle ont esté exécutez sept adventuriers » entre les deux ponts de la ville ; — 20 sols tournois à Jehan Chasteau, exécuteur, « qui a despendu sept pouvres corps estans en une roue entre les deux ponts » ; — à Huguet de Corbigny, 15 sols tournois pour une poste à un homme seul envoyée à Saint-Pierre-le-Moûtier par devers messieurs de Lorge et Gabriel de la Chastre qui venaient contre les aventuriers ; — à Guillaume Pichon, sergent de madame, 2 sols tournois pour avoir mené en prison, dans la chambre des Comptes, des mariniers qui avaient fait quelques excès au pont de Loire ; — procession faite à la requête de madame la douairière de Donzy, deux torches y sont portées au nom

de la ville; — procès avec maître Jehan Chappeaul se disant procureur de madame la comtesse, à raison de la démolition de la porte appelée « la porte neufve »; — à Jehan Gillet, maître maçon, 35 sols tournois pour être venu, sur l'ordre des échevins, de Nolay à Nevers, « veoir et visiter l'œuvre du pont et sur ce avoir son advis »; — à Jehan de Bourbon, Jehan Gillet et Guillaume Nérot, maîtres maçons, 10 sols tournois pour être descendus sur l'œuvre dudit pont et avoir donné leur avis; — le seigneur de « Moncoublain » (Montgoublin) est envoyé auprès du Roi à Saint-Germain-en-Laye, le prier d'obvier aux gens de guerre sans aveu qui parcouraient les villes et pillaient tout le pays; — à Pierre Pioche, 60 sols tournois pour pain et vin par lui livrés à la compagnie du seigneur des Noyers, passée en cette ville « en allant au service du Roi delà les Monts »; — « à madamoiselle de Chevenon » 70 sols tournois pour deux pièces de bois destinées à l'œuvre du pont; — à Regnault Thoret, charpentier, 5 sols tournois pour une journée qu'il s'est rendu à Chevenon y choisir deux gros arbres; — pendant qu'on abat « le viel pont », les mariniers passent et repassent « les passans par eaue »; — au receveur, 25 livres tournois pour achat de deux « hacquebuttes de fonte à crochet »; — à Guillaume Nérot, maître maçon, 33 livres 13 sols 4 deniers tournois pour avoir taillé et fait tailler à ses enfants 142 pierres appelées « thaix de charge », pour l'œuvre du pont; — 77 livres 3 sols 1 denier tournois pour frais des vivres menés tant « au Fourt de vaulx », paroisse de Varennes, qu'à Saint-Jean de Lichy, aux Lansquenets qui allaient au service du Roi au-delà les monts, sous la charge du « duc de Chusfort »; etc.

CC. 98. (Cahier.) In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1524-1525. — Comptes. — Jehan Bartholomier, receveur. — (Le premier compte de Jehan Bartholomier, du 1er octobre 1523 au dernier septembre 1524 a disparu des archives). — Dépenses : à Jehan Cormier, sergent de Madame, 5 sols tournois pour avoir accompagné le crieur Huguet Perrin à quelques « cryées » faites par les carrefours de la ville; — à maître Pierre de Carroble, licencié en lois, 60 sols tournois pour sa « vaccation d'avoir translaté le privilleige de la ville de latin en françois »; — à maître Hugues, peintre, 20 sols tournois pour avoir peint le lion « qui est apposé en pierre » à la grande pile du pont de Loire et fourni les « colleurs »; — à Pierre Marion, « ologeur », 100 sols tournois pour avoir soudé la grande roue du mouvement de l'horloge, en laquelle il a mis une once et demie d'argent; — à la veuve Guiot Chenu, « ciergière », 100 sols tournois pour 12 livres et demie de cire par elle livrées en torches pour les processions générales faites chaque premier dimanche du mois à l'intention du Roi et de la paix du royaume; — à Etienne Chevrier, « maistre d'escripture », 60 sols tournois pour avoir mis en forme et écrit les priviléges de la Ville; — à Pierre Caïn dit de la Grange, 10 sols tournois pour le tableau de bois dans lequel a été mis ledit privilége; — à Guillemain Bonenfant, artilleur, 7 livres 10 sols tournois pour la façon de 110 livres de poudre de canon et fourniture du charbon; — à Guillaume Loiseaul, tonnelier, 8 sols 7 deniers tournois pour « avoir desrelyé et relyé les caques où est le sallepestre et souffre qui est dedans la tour de la Sensuère et avoir relyé les pouldres »; — à Goguenard, armurier, 4 livres 10 sols tournois pour avoir fourbi les quatre « hallecraistz et autres harnoys » étant en la maison de ville; — à Jehan de Corbigny, concierge de la ville, 60 sols tournois pour trois journées employées à porter lettres aux échevins de Bourges afin de savoir comme ils se conduisent contre les gens d'église « à la garde des portes et du guet »; — à Guillaume Nérot, maître maçon, 30 sols tournois pour 6 journées par lui employées « tant à gecter et faire le portraict des quatre arches du pont neuf de Moesse » qu'à tailler les quartiers pour ledit pont, — à Jehan Guyot, hôte de Sainte-Catherine, 50 sols tournois pour cinq journées de son charretier et de deux chevaux qui ont charroyé du sable au pont de Mouësse, etc., — à Gilbert Nérot, « ymaigeur », 15 sols tournois pour la façon de l'écusson de la ville apposé audit pont; — à François Descolons, 4 livres 13 sols 4 deniers tournois pour deux aunes deux tiers de drap vert par lui vendu pour couvrir le siége « où se syent » les échevins en leurs assemblées; — au receveur, 24 livres 3 sols tournois pour huit-vingt et une douzaines de pain blanc à trois deniers tournois la pièce, envoyées aux gens d'armes italiens à Lymon, etc., — envoi de courriers à Decize, Saint-Pierre-le-Moûtier et autres lieux circonvoisins, pour savoir quel chemin tenaient lesdits gens d'armes; — achat de deux grandes « pesles d'arcier à queues pour fricasser la pouldre de canon »; — réparations aux fossés des Ardilliers, là où les habitants tirent de la « hacquebute »; — à Jehan Lesperon, 50 sols tournois pour une aune de drap rouge donnée en premier prix aux compagnons qui ont tiré de l'arquebuse; — Guillaume Nérot entreprend l'œuvre du boulevart de la porte de la Barre, — Guillaume Graffort, « chaultier de Garigny, fournit 60 quartautx de chaul » pour l'œuvre dudit boulevart; Jehan Corbier, d'Urzy, fournit 110 quartauts, Pierre Bergeron, « chaultier de Sermoise », 40 quartauts, etc.; — à Jehan de Corbigny, concierge, 100 sols tournois pour le dîner par lui fait le jour de la Fête-Dieu aux habitants qui portèrent le « pesle » de la ville; — don de six poinçons de vin à madame de Lautraict, à Donzy,

pour qu'elle recommandât la ville à Mgr son mari ; — des canonnières sont pratiquées dans les murailles de la ville et toutes les fenêtres des avant-murs sont « bouchées en maçonnerie » ; — Jehan Durand et Sopherien (Symphorien?) Charlot, « terreurs », reçoivent l'un 50 sols tournois, l'autre 4 livres pour avoir « terré » la loge du portail de Loire et le portail de Crou ; — à Jehan Vigier, « canonyer », 6 livres tournois pour ses gages pendant les 15 jours qu'il a montré à fortifier la ville ; — Guillaume de Saint-Vincent, marchand de Nevers, s'engage à livrer à la ville 32 pièces d'artillerie ; — au gardien des Frères Mineurs de Nevers, 10 livres tournois en aumône, à cause de la dépense de leur chapitre général tenu en cette ville, le jeudi et autres jours suivants, après le dimanche *Cantate*, qui fut au mois de mai dernier ; — Hugues Bureaul, sergent de madame la comtesse, fait pendant plusieurs jours des informations contre plusieurs habitants coupables d'excès contre les échevins à la donne du Jour des Trépassés ; — à Pierre Roland, menuisier, 15 sols tournois pour avoir refait l'huis de la chambre où était le pain des pauvres, lequel avait été rompu violemment ; — à Pierre le Ruste et Noël le Chapellier, commis à visiter et panser les malades et enterrer les trépassés de peste, à chacun 40 sols tournois pour un mois qui « escherra » le 4 avril prochain, etc. ; — Pierre de la Grange, menuisier, fait des « chalitz » à la chaussée aux Cordeliers pour y retirer les pestiférés, un « chériot » pour mener les corps de l'hôpital à la chaussée ; — achat de bois et paille pour coucher et chauffer les malades ; — à maître Jean Taillot, chirurgien, 6 livres tournois pour avoir visité les pestiférés tant à l'hôpital qu'à la maison de la chaussée, au prix de 60 sols tournois par mois et ce pour deux mois ; — ordre de visiter les maisons et faire « vuider les malades de peste » et nettoyer les rues ; — deux gardiens sont placés à la porte de Loire pour empêcher ceux des villages de « Pully » et autres lieux circonvoisins où l'on se mourait de peste d'entrer en ville ; — à la veuve Noël Charpentier, 20 sols tournois pour ses gages d'un mois qui finira le 4 octobre prochain, d'avoir pansé les malades ; — deux autres gardiens sont placés aux portes des Ardilliers et du Crou à cause « du dangier des forins malades » ; — à Jehan Pezault dit le Carme, 35 sols 4 deniers tournois pour 50 manches d'artillerie à crochet, à 8 deniers tournois le manche ; — à maître Jehan de Thouys, commis par ordonnance de justice à visiter « les lyeulx pestifféreux » et faire nettoyer les rues, 60 sols tournois pour un mois de ses gages ; — au receveur, 35 sols pour sept paires de « getz » à compter pendant l'année, au prix de 5 sols tournois la paire ; — à Girard Gascoing, marchand, 62 sols 6 deniers tournois pour 126 livres de fer par lui vendu à la ville et employé à armer la croix du pont de Loire ; — Guillaume More, serrurier, met en œuvre ledit fer ; — Jehan Vyernoys « plombeur » fournit 17 livres de plomb pour la soudure ; — Antoine de la Place, charpentier, dresse avec ses gens l'engin pour élever la croix, etc.

CC. 99, (Cahier). — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1526-1527. — Comptes. — Jehan de Corbigny, receveur. — (Il manque le compte du 1er octobre 1525 au dernier septembre 1526.) — Dépenses : à Jehan Vachet, Jehan de France et un autre, leur compagnon, commis à ensevelir et enterrer les pauvres pestiférés, à chacun d'eux 20 sols tournois pour un mois de leurs gages ; — ordre de faire porter les immondices de la ville au-delà des « poteaulx picqués » par autorité de justice ; — achat de 24 pieds d'arbres au seigneur de Chiffort, pour faire des solives au pont de Loire ; — Pierre Reuche, brodeur, fait le lion de la robe du concierge de la ville, en fil d'or, et reçoit 10 sols tournois ; — à Jehan Cothereau « verrinier », 62 sols tournois pour verrières, écussons et autres ouvrages par lui faits ; — service en l'église Saint-Martin pour le remède et salut de l'âme de feue de bonne mémoire Madame de Lautray ; — à Jehan de France, Jehan Pié de Loup et Jehan de la Jarre, commis à visiter les pauvres malades de peste et à nettoyer les maisons « pestées », 60 sols tournois, qui font à chacun d'eux 20 sols pour leurs gages d'un mois échu au dernier jour de janvier ; — à Jehan Bréchereaul, tonnelier, 16 sols tournois pour avoir fait de son métier des « hoiseaulx à pourter mortier, 2 tines et autres vesseaux » ; — dépenses pour l'œuvre du « comptouer » qu'on fait en la maison commune de la ville ; — à frère Jehan Cordelier, prieur de Faye, 100 sols tournois dûs chaque année par la ville au prieuré sur le pontonage de Loire ; — à Jehan Lesperon, contrôleur des deniers communs de la ville, 20 livres tournois pour 16 journées par lui employées (à 25 sols tournois chacune) en un voyage de Nevers à Paris, auprès de maître Jehan Parent, scolastique dudit Nevers, afin de conclure avec lui sur le fait des écoles, pour le bien de la chose publique ; — à Guillaume Goguenard « frobisseur », 50 sols tournois pour avoir fourbi et nettoyé les armes de la ville ; — à Jehan Demay, menuisier, 20 sols tournois pour 10 « rathelliers » à mettre les « acquebutes » ; — à Simon Fesore, « maistre faiseur des seaulx de cuir », 105 sols tournois pour 3 seaux de cuir bouilli « à esteindre le feu » ; — à Huguenin, maître charpentier, 27 livres tournois pour avoir « rabillé » le pont de Loire, brisé en plusieurs points par les eaux ; — à messire Nicolas Daudier, prêtre, 10 sols tournois pour 16 clayes par lui vendues pour faire les « eschaffaulx de la massonnerie du comptouer » de la maison de ville ; — procession pour la « bénisson » de la chapelle

du marché au blé ; — à Gilbert Gobelet, cordier, 7 sols 6 deniers tournois pour six livres de corde, employée à « soubspendre le pont leviez de Loire pour doubte de l'artillerie que le Roy notre sire faisoit passer sur les ponts » ; — don de 6 tonneaux de vin, 15 quartauts de froment et 15 mesures de bois à chauffer, à maître Pierre de la Foy, principal des écoles de cette ville, « pour le commencement de sa vie, parce qu'il estoit venu nouveaul audict colliége » ; — Antoine de Villeneufve, maître maçon, entreprend l'édifice de la maçonnerie de l'hôpital ; — à Huguet Bergeron, blanchisseur, 9 livres 10 sols tournois pour avoir blanchi la chambre neuve, carrelé et « errechè », etc. ; — à Jehan Viernoys, « painctier », 110 sols tournois pour avoir livré à la ville des pots, plats et autres vaisselles d'étain, qui ont été donnés au collége ; — procession générale le jour de saint Jacques et saint Christophe, Guillaume Marion, « siergier », fournit deux grandes torches, etc. (Ce cahier, ainsi que celui qui va suivre, est en mauvais état, les marges sont rongées par l'humidité.)

CC. 100. (Cahier). — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1527-1528. — Comptes. — Jehan de Corbigny, receveur. — Dépenses : à Pierre Letort, seigneur de Boisvert, 16 livres 5 sols tournois pour 26 pieds d'arbres, à 12 sols 6 deniers tournois chaque pied, par lui vendus pour faire des solives et pointiers au pont de bois de Loire ; — Jehan Garnaut, d'Apremont, fournit 12 milliers de tuiles pour la couverture du bâtiment neuf de l'hôpital ; — présent d'un quart de vin, deux grands brochets, deux carpes, deux anguilles à monsieur le président Lebiste, qui a séjourné ici environ 4 jours, afin qu'il eut la ville et ses affaires pour recommandées en la cour de parlement ; — à maître Pierre de la Foi, maître ès arts et principal du collége, 20 livres tournois pour une année échue le 18 juillet 1528, de la pension à lui accordée par la ville pendant trois années, qui commencèrent le 18 juillet 1527 ; — 6 sols tournois pour quatre feuilles de fer blanc destinées à couvrir un trou à la « noue », près de la cheminée du grand bureau ; — achat de 9 aunes un quart de damas rouge pour la façon de deux « pesles », portés à l'entrée de Mgr le duc et la duchesse de Ferrare, Jehan Reuche, brodeur, reçoit 20 sols pour la confection desdits pesles ; — le prévôt de la ville et huit sergents sont occupés à maintenir l'ordre depuis la porte du Crou jusqu'au Château, à l'entrée desdits seigneurs, etc.

CC. 101. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1528-1529. — Comptes. — Jehan de Corbigny, receveur. — Dépenses : à Jehan Destrappes, apothicaire, 30 sols tournois pour 6 pintes d'hypocras présentées « de par madame » à Mgr Loys de Clèves, comte d'Auxerre, qui allait convoyer les seigneur et dame de Ferrare jusqu'audit Ferrare, afin qu'il eut la ville et ses habitants pour recommandés auprès du Roi ; — couverture en tuile de la tour de la Censuère où sont déposées les poudres de la ville ; — à Guillaume Ducoing, bourgeois de Nevers, 25 sols tournois pour une paire de landiers par lui vendus à la ville et mis à la cheminée du comptoir neuf ; — à Jehan Budehul, notaire, 30 sols tournois pour la grosse du contrat d'échange fait entre les habitants de la ville et maître Jehan Parent, scolastique, de la maison du collége, contre la maison de messire Léonard Dupontot, chevalier, bailli de Nivernais ; — avance de 50 livres 10 sols 3 deniers tournois au « docteur principal » du collége, quand il prit la charge dudit collége, afin d'avoir le blé, vin, bois, argent pour sa nourriture et celle de ses régents et domestiques pendant un mois « sans lequel avancement il n'eut accepté ladite charge » ; — à Jacques Murault, maçon, 65 livres tournois, à Jehan Couraut, charpentier, 20 livres tournois, à Jehan Massegras *aliàs* Machegras, couvreur, 80 livres sur leur marché pour l'œuvre du collége et de la chapelle, — à Jehan Cotereaul, peintre, 20 livres pour les verrières, à Jehan Demay, menuisier, 30 sols tournois, etc. ; — les sergents de madame la comtesse et huit compagnons sont envoyés « ès lieux de Cuffy et païs de fer » pour faire remonter à Nevers les bateaux chargés de blé afin de s'approvisionner « à raison de la stérilité du temps », etc. ; — à Jehan Demay le jeune, menuisier, 38 sols tournois pour six escabelles et deux bancs de noyer pour les assemblées de la ville ; à Jehan Lesperon, 56 livres 15 sols tournois pour neuf jours d'un voyage par lui fait en poste de Nevers à Paris, puis de Paris à « Nohiers » où était le Roi, la semaine d'avant la Saint-Jean-Baptiste, pour en obtenir des lettres « affin de faire vuyder les lansquenetz arrivez au pays de Nivernoys » ; les commissaires chargés de l'examen des comptes ont mis en marge cette note curieuse : « Ouyz les assistans qui ont affirmé que lorsque les lensquenetz devoient venir par ordonnance du Roy loger en cette ville de Nevers, le sieur de Montchenu, commissaire général desdits lensquenetz avoit mandé auxdits habitants de faire telle municion de pain, vin et aultres vivres qu'il n'estoit possible de l'acomplir au moyen de la charté de blés et famine estans en cette ville et pays, et encores escripvoit ledit Montchenu commandant la comtesse de Nevers qu'il en venoit grant nombre d'autres et qu'elle luy mandoit où il luy plaisoit qu'il les logeast et que le Roy leur avoit donné charge les y loger, ainsi que adviseroit madite dame ; et pour ce que aux lettres sur ce envoyées par madite dame audit Montchenu pour lesdites remonstrances, afin de les

loger autre part, icelluy auroit escrit qu'il ne le pourroit faire sans le commandement du Roy et qu'il estoit bon qu'on envoyast devers luy, à ceste cause y auroit esté envoyé en poste, et que si ainsi n'eust esté faict, lesdits lensquenetz venoient loger et que se eust esté la totalle destruction d'icelle ville et d'alentour; par quoy, ce considéré, veu la coppie des lettres d'iceluy seigneur, etc., *passe;* » — (Nous remarquerons que les notes des commissaires ne sont rédigées en français que depuis cette année 1528). — Miles Micault, concierge, se rend en poste à La Fère en Picardie, auprès du Roi, pour en obtenir des lettres, afin de faire « despartir » les Lansquenets tenant garnison au pays de Nivernais; — à honorable homme Pierre Després, marchand de Nevers, 15 livres 15 sols tournois pour deux aunes un quart de satin cramoisi, présenté à messire Léonard Dupontot, bailli de Nivernois, pour ses peines de s'être rendu à La Charité, afin de détourner quatre enseignes de Lansquenets qui voulaient loger en cette ville, etc.; — à Jacques Rollet, maçon, 25 livres tournois pour la fin de la maçonnerie de la chapelle du collége, — à Huguet Bourguignon, blanchisseur, 11 livres 5 sols tournois pour la moitié de 22 livres 10 sols, pour le « blanchissaige » de ladite chapelle; — au receveur, 7 livres 10 sols tournois pour blé délivré à maître Martin de la Terre, principal audit collége, « au moyen de la famine qui régnoit en la ville audit temps », et autres paiements d'ouvriers qui ont travaillé au collége, montant à la somme de 74 livres 19 sols 6 deniers tournois; — échange avec le seigneur des Marais de la seigneurie de Monaton, acquise pour la fondation des messes de la chapelle du collége, etc.

CC. 102. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1529-1530. — Comptes. — Philibert Jourdin, receveur. — Dépenses : à Miles Micaut, concierge de la ville, 25 sols tournois pour le banquet du bail des fermes, tant en « gouères, pain, vin, poires que verres casséz et louéz pour ledict bancquet »; — à Vincent Conte, faiseur de seaux de cuir, 6 livres tournois pour 6 seaux par lui faits, pour le défense du feu; — au receveur, 14 livres 12 sols tournois, pour le pain acheté à cause de la donne générale du jour des Trépassés, à l'abbaye Saint-Martin, le pain ordinaire ne suffisant plus, vu le grand nombre de pauvres qui se trouvèrent de tous côtés, et aussi pour le prévôt et ses sergents qui maintiennent l'ordre, et pour le sacristain de Saint-Martin qui fait sonner ladite donne; — les échevins et les procureurs de la communauté de Nevers se rendent à Saint-Pierre-le-Moûtier, où le corps de la ville était ajourné de par le Roi, afin d'assister aux « Estats qui estoient audict lieu » pour l'accord des articles de l'appointement passé entre le Roi et « l'esleu Empereur »; — 50 sols tournois à 5 conseillers, pour avoir donné leur avis au jugement de 2 pauvres criminels qui le jour d'hier (pas d'autre date), furent « fustigiez par les carrefours de la ville »; — aumône de 10 livres tournois aux Frères Mineurs et Prêcheurs de Nevers, qui ne pouvaient vivre en leurs couvents « attendu la sterellité du temps »; — à maître Louis Flaul, principal du collége, 30 livres tournois « pour la nourriture et entretenement des escolles de la ville », etc.; — à Pierre Marion, 40 sols tournois pour avoir refait une des principales pièces de l'horloge qui était brisée; — à Gilbert Goubellot, 10 sols 10 deniers tournois pour une corde de 13 toises au clocher du collége; — 700 livres des deniers communs sont employés en blés pour subvenir au pauvre peuple et éviter la famine qui eut pu s'ensuivre; — pavé en la grand'rue Saint-Cyr, tenant aux Trois-Rois et joignant la porte Saint-Christophe; — à Jacques de Taches, 22 sols 6 deniers tournois pour être allé au lieu et ville de Monceaux-le-Comte savoir si l'on pourrait recouvrer un maître qui est audit lieu pour venir demeurer aux écoles de Nevers; — à maître Mathurin Dutartre, docteur en médecine, 40 sols tournois, à Rollet Planchard, Pierre Robert et Pierre le Sage, maîtres barbiers et chirurgiens, demeurant à Nevers, chacun 30 sols pour avoir fait la « disercion et nathomye » du corps de feu maître Charles de Clèves, doyen de Nevers, mort subitement, afin de savoir d'où procédait sa maladie et y remédier à l'avenir « s'il plaisoit à notre Seigneur »; — au receveur, 6 sols tournois pour poix « raisine » et pot à fondre le tout, afin de remplir l'écriture faite en une pierre « au front d'une des voyes du pont Saint-Nicolas »; — gages des commis à enterrer les pauvres mourant à l'hôpital; — à Jean Cothereaul, 30 sols tournois pour avoir « painct d'or et d'azur » un écusson aux armes de la ville au pont Saint-Nicolas; — 54 livres 4 sols tournois à maître Mathurin Cordier, envoyé quérir à Paris pour l'exercice des écoles communes de la ville; — Pierre Perrin, échevin, s'était rendu précédemment à Paris pour savoir dudit maître « et composer à luy de ce qu'il demanderoit, affin du tout en advertir les habitans »; etc.

CC. 103. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1530-1531. — Comptes. — Philibert Jourdin, receveur. — Dépenses : à maître Guillaume Maulguin, « maistre ès ars », 6 livres tournois à lui promis pour prendre la charge des écoles communes, jusqu'à ce qu'on eut averti M. le scolastique Parent pour « recouvrer un principal » audit collége, pour ce que maître Louis Fleau qui par ci-devant en avait eu la charge « l'avoit du tout

délaissé et estoient les enffens vagans »; — à Jehan Adam, 10 sols tournois pour 3 journées employées à rompre les murailles du collége en divers lieux, afin que plus facilement révérend père en Dieu, Mgr l'évêque de Bethléem, put passer et repasser pour la « bénisson et dédicasse » de la chapelle, puis refaire ces murailles après la bénédiction; — 4 torches d'une livre sont portées à l'enterrement, à l'entour du corps de feu Jacques Després, échevin; — Jehan Cothereaul peint 4 écussons mis auxdites torches, au prix de 18 deniers chacun; — au receveur 44 livres 11 sols 8 deniers tournois pour les frais du voyage de Mgr l'évêque de Bethléem, quand il vint bénir la chapelle des écoles communes, « et estoit très-bon de faire desdyer et bénistre ladite chapelle pour exhorter les bienfaicteurs de y aulmoner de leurs biens, eslire leur sépulture en icelle et conséquemment parvenir à la dotacion et ampliation des biens dudit Collége »; — révision par quatre licenciés de cette ville d'un procès criminel fait à la requête du procureur de madame, à l'encontre de Perrette Burdeaul « chambarière » de maître Pierre le Brethon, un des prêtres de l'église Saint-Cyr, et une nommée la Nourrice de la veuve Chaulmery, à cause du crime de « Macquerelle », parce que le jugement en appartient aux habitants, par privilége; — à un bonnetier demeurant « près les Quatre-Fils-Aymond » 55 sols tournois pour qu'il quitte sa maison et la ville, deux de ses enfants étant morts de peste; — aux Frères Mineurs, 100 sols, aux Frères Prêcheurs aussi 100 sols pour les aider à vivre et que le service ne fût délaissé; — à maître Mathurin Cordier, principal du collége, 40 livres tournois pour lui aider à vivre attendu la stérilité de l'année et que « sans ladite ayde il voulloit entièrement délaisser les escolles »; — 4 livres tournois à quatre avocats qui ont « visité » le procès fait à l'encontre de Huguette Girard, condamnée à être pendue et étranglée à une potence près le rivage, ce qui a été exécuté; — les échevins envoient au bourg d'Apremont « empescher quelques bléz » qu'on disait être audit lieu, afin de les faire amener à Nevers pour la provision; — Miles Micaut, concierge de la ville, est aussi envoyé sur la rivière d'Allier depuis le « Guestin » jusqu'au Veurdre pour s'enquérir s'il ne se faisait point sur cette rivière de « traicte de blez » tant du pays d'Auvergne que d'autres pays de contremont et les faire amener à Nevers; — autres démarches « à la Ferthé aux Nonnains » et autres lieux circonvoisins, à Anlezy, au port de l'Auberet, etc., pour chercher du blé; — les échevins et messieurs de la justice, accompagnés de quatre sergents, vont aussi par la ville et les villages faire ouvrir les greniers et voir s'il y a du blé; — à Pierre Séguin, 20 sols tournois pour deux mois de louage de sa maison sise derrière l'église Saint-Trohé, où demeure le barbier de la ville qui visite et panse les pestiférés; — à maître Mathurin Cordier, principal des écoles communes, 20 livres tournois pour aider à sa dépense attendu la « stérellité »; — 12 « hostereaulx » garnis de sangles, au prix chacun de 2 sols 1 denier tournois, sont achetés par le receveur pour faire ôter les immondices de la ville et la tenir nette « pour la sancté d'icelle »; — du 7 mai au 28 juin, distribution générale d'aumônes en pain, chair et potages, dans les quartiers de la ville, à savoir le dimanche, pour le quartier de Nièvre; le lundi, la Coutellerie; le mardi, les Ardilliers; le mercredi, le Bourg; le jeudi, Crou; le vendredi, Loire; le samedi, messieurs du chapitre, lesquels vénérables le firent à leurs propres dépens, etc.; — à Hugues Perrin, prévôt commis à la garde de la ville « pour le dangier de peste », 4 livres 10 sols tournois à lui dûs pour 17 semaines finies le 16 juillet dernier, au prix chaque semaine de 10 sols tournois; — à Mignon « la cirurgienne » 12 livres 15 sols tournois pour avoir visité pendant lesdites 17 semaines les pauvres pestiférés de la chaussée aux Cordeliers; — à messire Louis Bignon *alids* Binion, prêtre commis à confesser et administrer les sacrements aux pestiférés pendant ce même temps, 10 livres 12 sols 6 deniers tournois, chaque semaine au prix de 12 sols 6 deniers; — à deux « maraulx » commis avec une nommée la Bonnetière et sa compagne pour ensevelir et enterrer les pestiférés, à chacun 7 sols 3 deniers par semaine; — à maître Jehan Bernard « maistre barbier et cirurgien » commis à visiter et panser les pestiférés, 50 livres pour 5 mois finis le 14 juillet dernier; — à Fremyn (Firmin) le serrurier, 4 sols 6 deniers pour avoir fait 13 pattes de fer attachées à des « huys et courouers des maisons pestées »; — à Clément Rignault, voiturier par eau, 12 livres 5 sols tournois pour avoir conduit à Cosne en son bateau 250 pauvres pris à Nevers, parce qu'il y en avait tel nombre qu'on ne pouvait sûrement aller par les rues; — 4 livres 12 sols 6 deniers sont dépensés en pain pour lesdits pauvres; — Milet Blondeaul, sergent, se rend près d'Imphy pour faire descendre un bateau de blé jusqu'à la ville « qui en avoit grosse nécessité »; — à Huguet Perrin, prévôt, 43 sols 2 deniers tournois pour qu'il prit la garde des « pouvres languissans au lict de l'ospital en grant nombre » et pour aider ledit hôpital à supporter ses grandes charges; — à Gratien Taulpin, fourbisseur, 10 sols tournois pour qu'il s'en aille un peu « éventer aux champs » attendu le danger de peste en sa maison où étaient morts sa femme et deux de ses enfants, et qu'il n'avait de quoi se retirer; — à Milet Blondeaul, crieur de la ville, 60 sols tournois pour qu'il se retirât aussi de la ville, sa femme et un de ses enfants étant morts de peste, et attendu qu'ayant dépensé pendant leur maladie le peu de bien qu'il avait, il ne lui restait pas un denier, etc.; — deux maraulx (serviteurs)

sont commis pour chercher les pauvres impotents et les conduire à l'hôpital, afin qu'ils ne vaguent plus en ville; — à Philibert Guichard « appoticquaire » 4 livres 15 sols tournois pour drogues par lui fournies aux « barbier et barbière » chargés du soin des « pestés » depuis le 15 mars jusqu'au 16 juillet, etc.; — à Pantaléon Duxeaul, maître de l'hôpital, 6 livres tournois pour un mois, du 6 août au 6 septembre, à cause de l'augmentation de la nourriture des pauvres impotents; — les échevins tiennent les assemblées de la ville dans les paroisses voisines, à Coulanges le 1er août 1531, à Villemenant le 20 août, etc. — A la fin du cahier sont indiquées les réductions faites sur les comptes, les fermiers n'ayant pu payer pour cause de la peste survenue au mois de juillet jusqu'au dernier jour de septembre.

CC. 104. — (Cahier). In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1531-1532. — Comptes. — Philibert Jourdin, receveur. — Dépenses : à Guillaume Sernin, sergent de madame, 15 sols tournois pour ses peines d'avoir été, en plusieurs lieux du Nivernais, ajourner les élus « en estat de escheuvayns » et autres officiers de la ville, par devant le bailli de Nivernais ou son lieutenant, au lieu du prieuré de Faye, à la requête du Procureur de la communauté de Nevers afin de prêter le serment et être confirmés, « lesquels esleus estoient segregés en divers lieux pour le dangier de peste qui régnoit lors en la ville »; — pour la même cause, le bail des fermes se fait aux chaumes de Loire, près Nevers; — la donne générale du jour de la commémoraison des Trépassés se fait aux « pastureaulx de Loyre »; — les échevins font murer et fermer la tour de la Boulerie où plusieurs pestés se retiraient; — à Philbert Guichard, apothicaire, 8 livres tournois pour fournitures, depuis le 1er août jusqu'au 20 octobre, au chirurgien et autres commis à panser les pestiférés, en huile d'olive, cire neuve, « therbantine, galbanum, magdalenum, diacullum magnum, poix, rasine, et poix noire en grant quantité », — aux religieux du couvent de Saint-François de Nevers, 100 sols tournois pour les dommages que leur a causé l'occupation de leur domaine de la chaussée aux Cordeliers par les « pauvres pestés »; — à Jehan Bernard, maître barbier et chirurgien, 10 livres pour ses gages pendant tout le mois d'octobre; — à la femme Mignon, aussi commise avec maître Bernard à la visite des pestiférés, 60 sols tournois pour le mois d'octobre; — à deux « marraulx et deux marrauldes » chacun 30 sols pour avoir vaqué pendant ledit mois à ensevelir et enterrer les pestiférés; — à maître Mathurin Cordier, principal des écoles, 12 livres tournois « affin de lui donner couraige et le mander de venir continuer la bonne euvre par luy encommancée esdites escolles »; — le procureur de la ville et d'autres officiers et « apparans personnaiges » en tout 22, y compris les serviteurs, vont à Cuffy où était Madame, la remercier de son zèle envers les habitants et la prier de le vouloir continuer, et aussi parce qu'il y avait deux ans qu'elle n'était venue au pays, et pour ce fut dépensé 8 livres 5 sols tournois; — au receveur, 4 livres tournois, pour 300 fagots et deux charretées de bois dont fut fait un grand feu devant la porte du château la veille de la Purification, jour où Madame arriva en cette ville, de retour de la cour, et pour le salaire des manœuvres qui firent des échaffauds sur lesquels « quelques petits enffants jouèrent jeux pour la bienvenue de madicte dame; » — plusieurs mariniers étaient allés « avec leurs tirotz » au devant de Madame, qui arriva de Cuffy par eau, afin de « plus ligièrement la tyrer autremont », et pour ce qu'il était tard, 12 torches de cire, d'une livre chacune, furent portées au-devant d'elle; — Vincent, le bourrelier, « rabille 12 seaulx de cuir quasi tous descousus » que l'on porte pour la défense du feu, et en fait une douzaine de neufs; — à Millet Blondeau, préconiseur, 10 sols tournois pour avoir visité l'hôpital tous les jours, pendant la semaine finie le 10 mars, afin de savoir le nombre de pauvres qui y viennent et d'où ils viennent, faire sortir les étrangers après qu'ils auront logé une nuit, et sur le soir y faire retirer les pauvres errants « de paour de bruyt et de scandalle » dans la ville; — au receveur, 60 sols tournois pour l'achat de six paires de « gectz armoyés des armes de la ville »; — deux grand'messes du Saint-Esprit sont célébrées « à dyacre et à soubz-dyacre » aux couvents des Frères Prêcheurs et des Frères Mineurs de Nevers, à raison de 10 sols tournois chacune, afin de prier Dieu « pour la conduyte de la nourriture des pauvres, lors estant en grant nombre »; — au receveur, 9 sols tournois pour 6 peaux de parchemin employées à faire les « brevets des pauvres leur donnant logis »; — à Pierre Séguin, marchand, 25 sols tournois à lui dûs pour le reste du loyer de sa maison assise derrière l'église de Saint-Trohé, laquelle avait été louée pour la « demourance » de Jean Bernard, maître barbier et chirurgien, commis l'an dernier à visiter les pauvres pestiférés; — par délibération du 15e jour de mai, il est conclu que les gages dudit maître Jean Bernard seront de 10 livres tournois par mois; — de plus, ledit maître recevra une autre somme de 40 sols tournois et sera tenu fermer sa « bouticque » et vivre sequestré dans une chambre de l'hôpital « de paour de fréquentacion avec les habitants »; — à trois ménétriers qui, le jour de la Fête-Dieu, durant la procession, allaient jouant de leurs instruments devant le corps de Notre-Seigneur, 15 sols tournois; — à maître Mathurin Cordier, principal du collége, 6 livres tournois pour l'aider à vivre

lui et ses régents, à cause des grands frais qu'il a supportés par la famine et la mortalité; — Jacques Rollet et Jean Léger, maçons, achèvent, par ordre de la ville, le puits Saint-Laurent, qui autrement ne se fût fait « eu esgard à la pouvreté des paroissiens et voysins dudit pays », et dans lequel, par faute de clôture, était « cuydé noyer » un petit enfant; — nomination de Jehan Vaget, prêtre, à la cure de Saint-Didier, fondée en l'hôpital de Nevers, etc.

CC. 105. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1532-1533. — Comptes. — Philibert Jourdin, receveur. — Dépenses : à maître Jean Bernard, chirurgien et barbier, commis à la visite des pestiférés, 4 livres tournois « pour soy retirer aux champs et tenir sa bouticque fermée » jusqu'à la fin du mois dernier (septembre), qu'on lui a donné « congié »; — à Pierre Peloux et Innocent Nérot, maîtres maçons, 10 sols tournois pour avoir « ressouppé » une pile du pont neuf de « Moesse » qui n'était pas comprise dans leur marché; — à Grelu « marault » ordonné pour les pestiférés en l'Hôtel-Dieu, cinq sols par semaine; — Antoine Châtin, voiturier par eau, fournit de la mousse « à mousser les pilles de Loyre »; — présent d'une « bische vifve » à Mgr le général de Languedoc, à son passage en cette ville, ladite biche est conduite jusqu'à La Charité; — Victor Menu, couvreur, fait une lucarne sur le colombier du Collége et couvre la chapelle; — les deux maîtres maçons de la ville, Pierre Pelaux et Innocent Nérot vont à La Charité, « distant de cette ville de cinq lieues », pour visiter un portail nouvellement fait en cette ville et « d'icelluy prendre le portraict », pour en faire un semblable au pont de Loire de Nevers; — à Philbert de Saint-Vincent, marchand à Nevers, 100 sols tournois pour achat d'un poinçon de vin pris en sa maison, « par excellance » pour en faire présent au commissaire de la compagnie de monsieur de Saint-André dont la montre fut faite en cette ville et à plusieurs autres personnages passants; — présent d'un tonneau de vin de Renaison à Mgr des Ruaulx, maître d'hôtel du Roi et à Mgr Hézelin, conseiller au grand Conseil, commissaires envoyés par le Roi pour informer de la pauvreté du pays et de la pillerie des gens d'armes; ils logent aux Trois-Rois pendant huit jours, aux frais de la ville; — à Philibert Houssier, peintre, 70 sols tournois pour 76 livres de plomb par lui livrées pour attacher la croix de pierre faite de nouveau au bout du pont Saint-Nicolas; — à maître Nicolas, peintre, 45 sols tournois pour avoir fait le portrait de la nouvelle plombière de l'horloge; — don d'un poinçon de vin de Renaison à Mgr le duc de Vendôme, passant par Nevers pour se rendre à Lyon, auprès du roi; — au receveur, 14 livres 10 sols 6 deniers tournois pour le dîner du jour de la Fête-Dieu, auquel ont coutume d'assister messieurs les lieutenant, avocat et procureur général de Nivernais et autres officiers de Madame et plusieurs bourgeois et habitants qui ont porté le « pesle »; — don de quatre poinçons de vin blanc et clairet, 20 quartes d'hypocras et un plat de four de forme à Mgr le duc de « Norfort », venu en ambassade de par le roi d'Angleterre auprès du roi de France, les lettres du Roi prescrivant qu'il lui fut fait tout l'honneur possible, — Messieurs de Rochefort, de Humières, de Gamaches et autres seigneurs de Picardie étaient en sa compagnie; — la façon des « vittres » de la chapelle du Collége est de 50 livres payées moitié par la ville, et par défunt M. Parent; — Victor Menu, couvreur et « plompbeur », fait la plomberie dessus le pinacle de l'horloge, fournit les « estouffes, coulleurs et peintures, clous et ardoises » pour ledit ouvrage; — à Aré Ogier, menuisier, 60 sols tournois pour la façon des anges qui sonnent les « appeaulx » dudit horloge; — à Guillaume Bonenfant « magnen » de Nevers, 45 sols tournois pour avoir fait auxdits anges des « helles de cuyvre », etc.

CC. 106. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1535-1536. — Comptes. — Gilbert Doreaul, receveur. — (Le premier compte de Gilbert Doreaul, octobre 1534 au dernier septembre 1535, et le compte précédent n'existent plus aux archives.) — Dépenses : à Jean Cothereaul « verrinier », 70 sols tournois pour avoir « rabillé les victres » des chapelles du Collége et du Marché au Blé, rompues par le vent et la grêle, la veille de Saint-Laurent; — à Jean Lenoir, libraire, 62 sols 6 deniers tournois pour un grand livre de papier d'Espagne, relié, couvert d'une peau de veau, par lui vendu pour mettre les conclusions et délibérations de la ville, (ce registre a disparu des archives); — à Guillaume Chenu, ciergier, 8 livres pour 12 torches de cire portées au-devant de madame Marie d'Albret, femme de Charles de Clèves et de Mgr son fils, venus le dernier jour de décembre 1535; — 36 pièces d'artillerie sont rangées sur les murailles; Michel Haulmiez, serrurier, fournit 8 livres de poudre de canon à 6 sols tournois la livre; — feu de joie au bout du pont de Nièvre le jour de l'arrivée de madame et de son fils; — achat d'un marc et d'une balance pour peser le pain des boulangers quand on le va visiter « pour sçavoir s'il est de poix »; — à Innocent Nérot et Antoine Régnault, maîtres maçons, six vingt quinze livres tournois pour avoir fait une cheminée de pierre « à lenticque », une croisée et demi-croisée, et mis des entablements de pierre de taille en la chambre du bureau de l'hôtel commun, etc.; — à Edmond Barbarant,

menuisier, 40 sols tournois pour avoir désassemblé les « aulmoises » (armoires) de la chambre du bureau de la ville et les avoir montées au grenier, etc.; — sentence contre les habitants de Mars, touchant les petits boisseaux d'orge que la ville a droit de prendre chaque année sur lesdits habitants; — à Jean Cothereaul, verrinier, demeurant à Nevers, 24 livres tournois pour la façon des vitres de la croisée et demi-croisée de la ville à 6 sols le pied et de 6 écussons aux armes du Roi, de Mgr le dauphin, de Madame, Monsieur et autres, à raison de 35 sols tournois pour chaque écusson; — à Jean Pascaux, arbalêtier, demeurant à Nevers, 36 livres tournois pour avoir fait 18 « aubelestes d'acier » avec les bandages, et mis quatre carreaux d'acier à chacune des 12 « aubelestes » de la ville, pour les renforcer; — Gratien Taulpin, armurier, vend 6 hallebardes, etc.; — à Jean Clavet, orfèvre, 110 sols tournois pour la façon de sept paires de « gectons de laicton » aux armes de la ville, pour servir aux contrôleur, receveur et scribe de ladite ville à compter les parties de dépenses couchées au présent contrôle de cette année, et pour avoir fait les coings et « iceulx graver pour faire lesdits gectons »; — au mois de juin les manœuvres commencent à jeter l'eau du fondement de la 4e pile du pont de Loire, d'autres « cognent les pillotiz », etc.; — au curé de Saint-Sauveur de Nevers, 40 sols tournois pour 48 perches de « chesgnes » par lui vendues pour faire les pilotis; — au chapelain de Saint-Sauveur, 36 sols 8 deniers tournois pour 44 perches; — au mois d'août, Innocent Nérot et Antoine Régnault conduisent la maçonnerie du portail du pont de Loire; il leur est donné, outre le prix de leurs journées, une gratification de 10 livres pour leurs « soucy, cure et solicitude » des édifices de la ville pendant cette année; — lettres à Madame, afin d'obtenir provision du Roi pour réparer et fortifier la ville; — Guillaume More, serrurier, place deux « gros gons et ung aigneaul » à la porte des Ardilliers pour tenir l'image de Notre-Dame; — à maître Claude Lepère, un des 4 curés de Saint-Genest, 100 sols tournois pour la réparation du puits placé près de l'église dudit Saint-Genest; — à maître Dominique Fizelin, chanoine de Nevers, (il devint plus tard évêque de Bethléem), 7 livres tournois pour 5 pièces de bois à faire les courbes des « saínctres de l'arce » du pont; — Michel Marion, horloger, et Jean Destrappes le jeune, pendant plusieurs jours font 400 livres de poudre à canon, en la maison de ville; — Jean Luzy, boulanger, vend une mesure de bois sec pour « fricasser » ladite poudre; — processions générales pour la paix et union du royaume de France, etc.; — somme totale des dépenses du présent compte 3,476 livres 4 sols 5 deniers tournois, la recette ne monte qu'à 3,144 livres 9 sols 1 denier tournois.

CC. 107. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1536-1537. — COMPTES. — Charles Lithier, receveur. — Dépenses : suite de la construction de la 4e pile du pont de Loire; — Jean Couraut, maître charpentier, descend du clocher de Saint-Martin la cloche de la ville pour y mettre « ung jou tout neuf »; le même, avec seize de ses serviteurs, refait le pont Madame emporté par les grandes eaux, y met des gardes et fait aussi un petit pont de bois au « ryaul » des barrières aux pâtureaux, pour passer le « bestial » et les gens qui passent et repassent, quand la rivière est grande; ledit Couraut reçoit 5 sols tournois par jour, ses serviteurs ont 4 sols; — Madame et Monseigneur son fils, revenant de la cour, arrivent de nuit à Nevers, le 10 novembre : il y avait plus d'un an qu'ils n'étaient venus; il fut donc conclu qu'on irait au devant d'eux avec douze torches de cire; — pavé au devant « la porte neufve Mgr sainct Cire (porte de Loire, à la cathédrale) et le long et à l'endroit du cymetière monsieur sainct Jehan»; — par ordre de M. le bailli de Nivernais ou son lieutenant, Jean Couraut, charpentier, abat une partie des « halles estant sur la revenderie », lesquelles tombaient, et pour éviter au danger qui en eût pu advenir; — au même, 10 sols tournois pour avoir fait trois barrières en la rue des Ouches, « pour garder que les chevaulx ny charrectes ne passassent, pour ce que le roy estoit logé au chasteau », et fut ordonné par le maréchal des logis faire faire lesdites barrières; — à Jean Destrappes le jeune, marchand apothicaire, 32 livres tournois pour 64 livres de poudre de canon, pour la défense de la ville; — à messire Nicolas Jaquin, prêtre, chapelain de l'une des portions de la chapelle monsieur saint Michel, fondée en l'église monsieur saint Cyr de Nevers, 100 sols tournois dûs sur le péage par terre de la ville, pour une messe par lui célébrée chaque semaine en ladite chapelle; — à frère Etienne Micho, prieur du couvent de Notre-Dame de Faye-les-Nevers, 6 livres 5 sols tournois pour les arrérages qui lui sont dûs jusqu'à remboursement de la somme de six vingt-cinq livres tournois; — à maître Charles Berthier, seigneur de Bizy, 4 livres 10 sols tournois et deux gelines à lui dûs pour les arrérages de deux années finies à la fête de Saint-Martin d'hiver, sur une des maisons du Collége, etc.

CC. 108. — (Cahier). In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1537-1538. — COMPTES. — Charles Lithier, receveur, pour 15 mois commençant le 1er octobre 1537 et finissant le dernier décembre 1538. — Dépenses : Innocent Nérot et Antoine Régnault, maîtres maçons de la ville, continuent la maçonnerie et édifice du portail du pont de Loire, commencé dès l'année précédente, au prix de 5 sols

tournois par jour pour chacun d'eux; — les échevins font «racoustrer et rabiller» les chemins menant depuis la ville de La Charité jusqu'à Sainte-Valière, près Nevers, pour y faire passer la reine, qui devait faire son entrée par la porte de la Barre; — à Jean Cothereaul, peintre de la ville, 12 liv. 12 sols tournois, pour quatre douzaines d'écussons aux armes du Roi, de la Reine, de Mgr le Dauphin, Madame et Mgr son fils, et de la ville, en grand papier d'Espagne, une douzaine doubles (à deux faces) dorés, à 3 sols la pièce, 3 douzaines simples non dorés, à 3 sols la pièce; — à Héliot Blanchardon, brodeur, 10 livres tournois pour quatre écussons de broderies auxdites armes, mis au poêle de satin de la couleur de ladite « dame Royne »; — maître Guillaume de Tachée, échevin, se rend à Bourges, Moulins et Saint-Léonard (Corbigny), pour y trouver « quelque belle couppe dorée ou autre riche et précieuse bague », dont on put faire présent à la Reine; — à maître Pierre l'imageur, 70 sols tournois pour quatre douzaines de « chappeaulx de triomphes de lierbois », mis aux écussons le long de la rue de la Coifferie, toute tendue « par dessus et dessoubz » de tapisseries; — à Jean Provost, tapissier, 10 sols tournois, pour ses peines d'être allé en plusieurs maisons « sercher et faire prochatz de belle et honneste tapisserie » pour tendre le long de ladite rue; — les pièces d'artillerie de la ville sont transférées de la maison commune à la porte de la Barre, par où ladite dame devait entrer; — Jean Couraut et sept de ses serviteurs font la charpenterie pour couvrir de paille les allées de pierre de taille nouvellement faites au portail de Loire, « pour garder que la gellée ne gastat lesdites pierres »; — ledit maître Couraut fait le petit pont étant de la chapelle Notre-Dame du bout du pont de Loire pour aller à Saint-Antoine; — à Jean Guyard, maître « sallepestrier de Molins en Bourbonnois », 23 livres tournois, pour vingt-trois journées employées par lui et son serviteur en cette ville de Nevers, où il est venu exprès, pour trouver et chercher un lieu propre à tirer du salpêtre, afin d'en faire et amasser en grenier, cette année et la prochaine, la quantité de huit milliers, selon les ordres du Roi; — à Jean de Longueul, hôte du Bœuf-Couronné, 9 livres 4 sols tournois pour la dépense faite en sa maison pendant lesdits vingt-trois jours, à raison de 8 sols par jour, par ledit Guyard et son serviteur; — à Hector Mictier « bolongier », 4 livres 10 sols tournois, pour trois mesures de bois sec et cendres par lui fournies au lieu de Saint-Ladre, près Nevers, pour faire ledit salpêtre, etc.; — Nicolas Reuche, brodeur, fait sur une des manches de la robe du concierge « ung lyon d'or avec les billectes qui sont les armoiries de la ville »; — aux procureurs de l'église Saint-Père de Nevers, 70 sols tournois pour partie de la façon des margelles de pierre et tour du puits, près ladite église, afin de plus aisément y tirer de l'eau, « s'il advenoit fortune de feu » et aussi pour l'aisance des habitants; — à Pierre Hernyer, salpêtrier, 34 livres 2 sols 6 deniers tournois pour 91 journées, à raison de 7 sols 6 deniers par jour, depuis le 1er juillet jusqu'au 27 octobre, employées à faire du salpêtre audit lieu de Saint-Ladre; son serviteur, Jousse Gendreaul, occupé à faire tirer et cuire le salpêtre pendant le même temps, à raison de 4 sols par jour, reçoit 18 livres 4 sols tournois; — Jean Perreaul, du village de Forges-les-Nevers, reçoit 112 sols pour la vente d'un « buschier de boys sec auquel y avoit environ six mesures » par lui livré en la grange de Saint-Ladre pour faire cuire le salpêtre; — à la veuve de feu Guillaume du Coing, marchand de Nevers, pour le louage d'une grande chaudière de cuivre tenant de 5 à 6 tynées d'eau, pendant le temps susdit et trois semaines auparavant, 55 sols tournois; — à Jean Coffineaul, menuisier et tonnelier, 6 sols tournois pour avoir fait une cuve, deux grands « quaulx », deux tines et un engin de bois à faire le salpêtre; — « monicion » (pain de munition) distribué à dix hommes d'armes et à douze archers de la compagnie de Mgr le comte d'Eu, logés en cette ville pendant huit mois, du 1er mars 1537 au 1er octobre, où ils furent mis en garnison en autre lieu, etc.

CC. 109. (Cahier). — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

1538-1539. — Comptes. — Erard Roux, receveur. — Dépenses : les maîtres maçons et charpentiers vont avec les échevins visiter le « ruyaul des barrières pour donner ordre que la rivière n'y passast »; — deux quartiers de bois sont achetés au lieu de « Ruige Fert » pour faire des « bapteis et deffenses audit ruyaul », etc.; — Gilles du Vivier est conducteur de l'œuvre du « bapteis »; — à Jean Bourgoing dit Mâchegras, couvreur, 7 sols 6 deniers pour deux cents de carreaux par lui vendus pour le contrefoyer de la cheminée du portail de Loire; — à Pierre Lorin, « pierreur du Veullain » (Veuillin), 60 sols pour trois grandes pierres longues et larges de trois pieds et demi et d'un pied quatre doigts de hauteur, par lui fournies et déposées sur le port, pour faire trois écussons, l'un aux armes du Roi, l'autre de Madame et Mgr son fils, le troisième de la ville, à raison de 20 sols pièce; — à Pierre Marion, orfèvre, 75 sols tournois pour deux cents et demi de « gectz » par lui fournis pour les officiers de la ville, à raison de 30 sols le cent; — à un nommé maître Tablin (*aliàs* Cablan) « maistre ymageur », 35 livres tournois pour avoir fait une image de Notre-Dame avec la place et « soubastement pour icelluy asseoir avec les armoises » (armoiries) du Roi, de Madame la duchesse et de son fils, avec deux « Saillemendes (Salamandres), escrits pour les armes desdits seigneur et dame,

et autres ouvraiges et divises, et certain nombre de lyons pour mectre et enrichir lesdites armoises sur l'entrée de la porte dudit portail de Loyre » ; — pour la pose de ces divers ouvrages, laquelle dura cinq jours, ledit maître reçoit par jour 5 sols et son serviteur, « aussi ymageur », 4 sols ; — les autres maçons aidant à « assiger et asseoir lesdites pièces », reçoivent aussi 4 sols tournois : les simples manœuvres ont 3 sols ; — achat par le receveur, moyennant 10 sols, d'une « chartée de gros pesleaulx » conduits aux pâtureaux, près d'un ruisseau descendant du « ruyaul des barrières », au-dessous du pont de Mouesse, pour aider à faire un pont en façon de bâtardeau, afin d'y faire passer mesdames de Vendôme et la duchesse sa fille, à son joyeux avènement, « pour ce que c'estoit le lieu plus commode » ; — ledit receveur achète aussi douze « festz de palle » à 4 deniers la pièce, pour aider à faire ce passage, etc. ; — à Philibert Marin, tonnelier, 53 sols 4 deniers tournois, pour avoir fait huit vaisseaux à mettre du salpêtre, etc.

CC. 110. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1539-1540. — Comptes. — Erard Roux, receveur. — Dépenses : à Innocent Nérot et Antoine Regnault, maîtres maçons, 15 livres tournois pour avoir fait de leur métier de maçonnerie une allée à la porte du Crou, au lieu « où souloit estre la planche et y faire ung huys » pour entrer en la ville sans ouvrir la grande porte ; — présent à madame la duchesse de douze poinçons de vin de Beaune, achetés à « Ostung » (Autun), pour le joyeux avènement et festin du baptême de Mgr le comte ; — Jean Destrappes, apothicaire, fournit soixante livres de cire, pour quarante torches portées audit baptême ; — Jean Cothereaul, peintre, fait pour lesdites torches quarante écussons, dont quatre de fer blanc et les autres de papier ; — au mois de juillet, les manœuvres commencent à curer, pour le fondement d'une nouvelle pile au pont de Loire ; — Innocent Nérot est le conducteur de l'œuvre, à raison de 5 sols par jour ; — trois poinçons de vin sont donnés à boire aux manœuvres et ouvriers « besongnant en la pile, pour les garder de desbaucher, pour la grand chaleur qui lors regnoit et affin qu'ils besongnassent plus diligemment », etc. (La seconde moitié de ce registre est en partie rongée par l'humidité.)

CC. 111. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1540-1541. — Comptes. — Erard Roux, receveur. — Dépenses : à Jean Destrappes, apothicaire, 50 sols tournois pour neuf cierges de « cire vierge » par lui fournis et faits pour les officiers de la ville, afin de les porter le jour de la Purification de Notre-Dame, ainsi qu'il est accoutumé; — à Guillaume Pan, vannier, 7 sols pour un « trailleis d'ozière » par lui fait pour le « fenestraige » de la chambre de la maison de ville regardant sur la rue ; — au prieur des Jacobins, au lecteur des Cordeliers et à frère Dominique Chaulgey, cordelier, 7 livres 10 sols qui est à chacun 50 sols, pour avoir prêché le carême dernier dans les églises de Saint-Cyr, Saint-Arigle et Saint-Victor ; — à Guillaume Chenu, ciergier, 9 livres tournois pour huit torches de cire; dont quatre grandes de trois livres et quatre petites de deux livres, portées autour du corps de Notre-Seigneur, en la procession de la Fête-Dieu « ainsi qu'il est de bonne coustume » chacun an, les premières par les échevins, les autres par les officiers de la ville, etc.

CC. 112. — (Cahier). — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1541-1542. — Comptes. — Jean Marande, receveur, lequel meurt au mois de mai ; sa veuve rend ensuite compte en son lieu et place « comme légitime tutrice des enfants dudit deffunct » ; — à la veuve Guiot Cordier, 17 sols 6 deniers tournois pour un câble pesant 14 livres, d'elle acheté pour subvenir au feu advenu en la maison de Milles Marion et autres, en la rue devant le Puits des Mulles, en la semaine du 5 mars ; — au receveur, 4 livres 10 sols tournois pour un poinçon de vin donné aux ouvriers travaillant aux piles du pont de Loire « affin de plus diligemment besongner à piloter »; — à Nicolas Lévesque « perrieur », 6 livres 16 sols pour 16 « voulsoers et sommiers » à 4 sols pièce, par lui fournis pour la porte de la Barre, 12 parpins pour la porte de Nièvre, 26 tables pour les bordures des « chappeaulx » faits à la maçonnerie de la porte de Nièvre ; — des manœuvres charroient en la semaine du 25 novembre, des pierres sur le pont de Loire pour garder qu'il ne fut emmené « par les grandes et impétueuses eaues qui estoient » ; d'autres manœuvres tirent de l'eau le bois du pont Madame, rompu par la crue ; — louage de trois câbles pour lier le grand pont de bois « qui avoit faulsé au mellieu » ; — à Pierre Marion, « orlogeur », 4 livres 10 sols tournois pour avoir « acoustré » deux roues de l'horloge qui étaient rompues, etc. ; — suivent les gages d'officiers comme il est de coutume chaque année, à la fin des registres, puis : autre recette faite par ledit défunt, receveur, durant le temps et espace de deux mois, à raison de huit semaines pour lesdits 2 mois de l'année, commencée le 1er janvier 1542 et finissant le 4e jour de mars, auquel jour maître Jean Jourdin, de présent receveur, prit possession de son état, etc. ; — les échevins font conduire du fumier et des grandes pailles sur le pont de bois pour plus aisément passer les char-

rettes et « oster le branle » et conserver les solives qui n'avaient pu être suffisamment arrêtées à cause de l'inondation et des grandes froidures ; — le seigneur de la Tanière, commissaire, et le seigneur d'Asnois, maréchal de la compagnie de Mgr le Duc, venus en cette ville pour « asseoir » partie de la garnison de ladite compagnie y demeurent 4 jours avec cinq chevaux, à raison de 13 sols par jour pour homme et cheval, dans les hôtelleries des Trois-Rois et de Saint-Jacques, etc.

CC. 113. (Cahier.) — Petit in-folio, 97 feuillets, papier.

1542-1545. — Comptes. — Ce cahier intitulé « papier ou contrerolle des deniers d'octroys », n'est qu'une copie par extraits, du registre précédent et des quatre qui vont suivre ; il commence au dimanche 7e jour de janvier 1542 et finit le 15 décembre 1545.

CC. 114. (Cahier.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

1542-1543. — Comptes. — Jean Jourdin, receveur. — Recettes ordinaires des fermes de la maille, de la petite mesure, du barrage des portes de Nièvre et Saint-Nicolas, de Loire, de la Barre, des Cordeliers, du Croux, etc. — Dépenses : à Pierre Peloux, maçon, maître conducteur de l'œuvre de la ville, 30 sols tournois pour six jours employés à l'œuvre du portail des Cordeliers ; — à Pierre de la Grange, 100 sols tournois pour bois par lui fourni et pris au bois des Bordes, pour l'œuvre du pont levis de la porte du Croux ; — à Philippot Conte, menuisier, 10 sols tournois, pour avoir « racoustré » deux huys « estans es allées et guychet » de ladite porte, etc. ; — à deux « sieurs de long » 7 sols 6 deniers pour avoir « syé une tranche » à faire des planches pour un petit pont sur les ruisseaux « oultre le pont de Loire » ; — à Denys de Blanche, maître serrurier, 6 livres tournois pour avoir renforcé les deux potences qui se mettent au bout du pont tenant aux chaînes, et avoir soudé « dix malles desdites chesnes » ; — au même, 10 sols, pour avoir fait une serrure à bosse, des verroux et gonds pour la porte des Cordeliers, etc. ; — à Jean des Vignes « perrieur », 8 liv. tournois pour 42 blots, à 4 sols la pièce, par lui livrés à la pointe des Pâtureaux de cette ville, pour refaire les pointes des trois piliers du grand pont de Loire « ruynées et desmolyes par les glaces et grandes inundacions d'eaues » etc. ; — à Laurent Clément, menuisier, 50 sols tournois pour 50 maillets de bois, à 12 deniers chacun, pour cogner les pilotis du fondement desdites piles ; — au receveur, 1,450 livres tournois qu'il a payées à maître Jacques Bochetel, receveur général du Roi en la généralité de « Languedoil », demeurant en la ville de Bourges, pour les termes des premiers jours de juin et juillet, afin de parfaire le paiement de la somme de 2,900 livres tournois à laquelle les habitants ont été taxés pour leur portion de la solde des gens de pied, etc. ; — à Aré Thoret, charpentier, 12 sols 6 deniers tournois pour une journée de lui et de son cheval, employée pour aller au lieu de « Coigny » (Cougny), distant de la ville de quatre lieues, marquer et choisir les arbres nécessaires pour faire des solives aux ponts, — à la « Damoiselle dudit Coigny », 6 livres tournois pour l'achat de quatre arbres de 9 toises de long, choisis en ses bois, — à Jean Chaulmart, forestier desdits bois, 10 sols pour sa vacation d'avoir assisté à la marque et délivrance desdits arbres ; — ladite demoiselle cède encore, au prix de 30 sols, un autre arbre de 9 pieds de long ; — à Michel Aulmas, serrurier, 22 sols 6 deniers tournois pour avoir fait une « clef creuse, une grande sye à coupper boys, etc ; — à Pierre Peloux, maître maçon et conducteur de l'œuvre de la ville, 50 sols pour la moitié de ses gages accoutumés, l'autre moitié lui étant retenue, parce qu'il n'a été fait cette année ni œuvres, ni réparations, et pour ce que les deniers de la ville ont été employés à l'acquit de la « soulde » de 50,000 hommes ; — gages et salaires d'officiers, échevins, procureur du roi et greffier, capitaine, concierge, trompette, « orlogeur », portiers et gardes des clés, procureur en parlement. — Somme totale de la dépense de ce compte : 3,736 livres 16 sols 10 deniers tournois, et la recette ne s'élève qu'à 1,694 livres 9 sols 3 deniers tournois ; il reste dû au receveur 1,942 livres 7 sols 7 deniers.

CC. 115. — (Cahier). — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1543-1544. — Comptes. — Jean Jourdin, receveur. — Dépenses : à Guillaume Chenu, ciergier, 4 livres tournois pour 2 torches de deux livres chacune fournies en la semaine finie le 27 avril 1544, pour une procession faite en cette ville, et pour 9 cierges de cire blanche, chacun du prix de une demi-livre, pour les échevins et autres officiers de ville, au jour de la Purification de Notre-Dame ; — aux personnes commises à la garde du feu pris de nuit aux Cordeliers, 26 sols 6 deniers tournois ; — à François de Saint-Vincent, un des échevins, 20 livres tournois pour 8 aunes de drap rouge et vert à faire les deux robes du concierge et du préconiseur de la ville ; — à Guillaume Chenu, 21 livres tournois, pour 30 torches, dont 2 pour les processions générales faites pour la paix, dès le 17 août 1544, 2

autres le jour de Saint-Denys, pour la même cause, 24 autres pour porter au baptême de Mgr Jacques, par ordonnance de Madame; — à Jean Cothereau, peintre, 4 livres 12 sols tournois pour 24 écussons mis auxdites torches; — à Hugues de Corbigny, hôte des Trois-Rois, 118 sols tournois pour dépense faite par un capitaine des Italiens, pendant 2 jours avec 6 chevaux, afin d'empêcher que sa bande ne passât par le pays; — à Bernard Dupont, 30 sols tournois pour avoir conduit ledit capitaine, de cette ville à Saint-Pierre-le-Moûtier; — envoi au grand Conseil des exploits exécutés contre la ville par « aulcungs gens d'église » qui ont interjetté appel des « taux » sur eux imposés pour la solde de 50,000 hommes; — à Léonard, prêtre, 25 sols tournois pour avoir « grossoyé et scellé » une vérification des lettres-patentes du Roi, octroyées aux habitants, contenant permission de prendre les deniers des octrois pour le paiement de la solde imposée sur les villes clauses du royaume, en 1543, etc. — Gages et salaires d'officiers; — chapitre nouveau intitulé : « deniers d'ypothecques et arrérages constituéz et assignéz pour subvenir aux affaires de la ville et payéz par le recepveur aux personnes deubz et escheuz l'an de ce compte », etc. — Dépense commune : pour encre et papier à faire la liève ou journal tant de recette que de dépense, pour plus facilement conduire le fait de ce compte, et aussi pour les sacs à mettre les acquits, « filletz à iceulx enliasser », etc., 40 sols tournois; — ce dernier article est rayé et les commissaires ont écrit en marge, « *néant*, pour ce que n'a accoustumé estre faict », etc.

CC. 116. (Cahier.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1543-1544. — Comptes. — Jean Jourdin, receveur des deniers communs. — Dépenses : en la dernière semaine de janvier 1543, les charpentiers sont occupés à refaire, sur la rivière de Loire, le pont de bois emporté par les grandes eaux; — à Hugues David, menuisier, 6 livres 15 sols tournois pour 3 huys et 5 fenêtres, tant de croisées que de « lermyers » pour le portail de la porte de Loire; — à Victor Menu, couvreur, 100 sols tournois pour avoir « racoustré » la couverture dudit portail qui, par l'impétuosité des vents et grêle avait été rompue en plusieurs endroits, et pour fourniture d'ardoises, etc.; — à Jehan Bonyas et Régnard dit Tranoret, maîtres salpêtriers, 60 sols tournois, pour 6 journées employées en la semaine finie le 2 mars 1543, à chercher par la ville, dans les caves, selliers et autres lieux, les terres propres à tirer salpêtre, pour satisfaire « à la perfection du nombre que le Roy a ordonné estre prins en cette ville » pour laquelle raison aussi, ont été faits en la maison commune, fourneaux, ustensiles et autres choses, comme il sera ci-après plus amplement déclaré, etc.; — achat de deux « grans poilles » pour servir à l'ouvrage dudit salpêtre, au prix l'un de 60, l'autre de 100 sols tournois; — à Dymenche « masson », 4 livres tournois pour 4 fourneaux par lui faits où ont été placés les « poilles » ou chaudières, ci-dessus mentionnés; — Jacques Dorlaut et Jean Michon font : 12 « cuaulx » pour mettre les terres où seront jetées les eaux propres à faire le salpêtre; 13 tines pour porter à l'hôtel commun les eaux faites des terres qu'on trouve aux selliers et caves, etc.; — Huguet Michellet, menuisier, couvre d'ais les fourneaux et fait deux « haulx ventz » avec cheminée de bois dessus, aussi des « escumoirs » de bois pour écumer les eaux; — Jean Bonyas, fournit 6 « cacques » pour dégraisser les eaux, 6 anches de bois à mettre dans lesdites caques pour distiller les eaux; — le receveur achète encore 30 grands « vaisseaulx de terre nommés terrasses », pour retirer les eaux, les faire refroidir et en tirer le salpêtre, 4 grands paniers à anses, une grande table d'« ouzières » bordée pour faire « esgoutter » le salpêtre, 15 aunes de grosse toile pour mettre auxdits paniers et table, afin de mettre sécher le salpêtre au soleil, etc.; — à Jean de la Sarre de Luthenay, 10 livres tournois pour 8 pièces de bois fournies en la semaine finie le 29 juin, pour les pointiers destinés à refaire le pont établi aux Pâtureaux, nommé le pont Madame, emmené par l'inondation; — à Clément Girault de Luthenay, 24 livres tournois pour 12 pièces de bois longues de 2 toises et de 1 pied 3 doigts d'épaisseur, pour servir à faire des « chappeaulx sur les pointiers » et des planches à mettre sur les solives dudit pont; — au seigneur de Cougny, 12 livres pour 6 pieds d'arbres, etc; — à Jean Coustereaul (*aliàs* Cothereau), « verrynier », 25 sols tournois, pour avoir réparé les verrières de la maison commune rompues par la grande impétuosité du vent; — six grandes échelles au prix de 6 livres tournois, sont faites pour servir « à l'inconvénient du feu qui pourroit survenir »; — par délibération des habitants, les ouvertures faites aux murailles de la ville pour « faire les latrines » sont fermées, etc.

CC. 117. (Cahier). — Petit in-folio, 25 feuillets, papier.

1543-1545. — Comptes. — Ce cahier intitulé : « contrerolle ou papier des deniers patrimoniaulx » commence au 1er avril 1543 après Pâques pour le compte

de maître Jean Jourdin, receveur ordonné par le Roi; il se termine au 15 décembre 1545. C'est un extrait du compte précédent et de celui qui va suivre.

CC. 118. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1544-1545. — Comptes. — Jean Jourdin, receveur. — Dépenses : à Guillaume Chenu, ciergier; 45 sols tournois pour 9 cierges de cire blanche, ainsi qu'il est accoutumé le jour de la Purification; — à maître Durand Fournier, docteur en médecine, et à 4 aides barbiers de cette ville, 44 sols tournois pour avoir ouvert le corps de feu maître Louis Dumontet, mort subitement, « afin de pourveoir en aultres tels cas qui pourroient advenir »; — à maître Joseph Rousset, docteur en médecine et aux quatre maîtres barbiers qui ont ouvert le corps de feu maître Jean Coquille, aussi trépassé subitement, 44 sols tournois; — aux vicaires de Saint-Père, 10 sols tournois dus au curé dudit Saint-Père chacun an, sur partie du jardin du Collége, au terme de Saint-Martin d'hiver; — au receveur de la fondation de feu Etienne de Maintenant, faite au Collége, sur partie de la maison dudit Collége, 45 sols tournois, au même terme, etc.

CC. 119. (Cahier). — Petit in-folio, 57 feuillets, papier.

1544-1545. — Comptes. — Deniers communs; Jean Jourdin, receveur. — Dépenses : au receveur, 4 livres 3 sols tournois pour pain, vin, « gouères, marrons et chandelles », le jour du bail des fermes; — achats divers pour le fait du salpêtre; — au seigneur de Cougny, 65 sols tournois pour 4 arbres pris en ses bois de Chevenon et destinés à faire des solives au pont de Loire; — à Michel Fontenel, charpentier, 45 sols tournois pour avoir abattu lesdits arbres, etc.; — à Jean Leroux, « perrieur », 11 livres 13 sols 6 deniers tournois pour « 11 blotz, 16 demi-blotz, 18 demyes-tumbes » et 14 quartiers pour l'œuvre des piles du pont; — à Guillaume Hugot, de Sermoise, 110 sols, pour le bois à faire le pilotis desdites piles; — réparations aux fontaines de Beaulmotte et de Beaulpré, etc.

CC. 120. (Cahier.) — Petit in-folio, 35 feuillets, papier.

1545-1546. — Comptes. — Jean Jourdin, receveur des deniers patrimoniaux, et maître Philibert Marquet, son commis à ladite recette. — Dépenses : étrennes ordinaires des pauvres de l'hôpital, le samedi après la fête des Rois; — cierges pour la procession que « de tout temps et ancienneté » on a accoutumé faire le jour de la Purification de Notre-Dame; — à frère François Desvalis, docteur en théologie, qui a prêché le carême en l'église Saint-Cyr, 60 sols tournois; — à maître Jacques le Louat, prieur des Jacobins de Nevers, et à maître Pierre Martin, aussi docteur en théologie, 4 livres 10 sols tournois pour avoir prêché le carême, l'un en l'église Saint-Victor, l'autre en l'église Saint-Arigle; — au receveur, 105 sols tournois payés, à maître Jean Leclerc, docteur en médecine, et à Antoine Turpin, maître chirurgien, qui ont visité à diverses fois Nicolle Chardon, femme de Guillaume David, fondeur, et Jeanne Brillat, femme de Louis Lefaulcheur, atteintes de la lèpre et ont « baillé leur rapport par escript par devant monsieur le bailly de Nivernois », et au maître de Saint-Ladre (hôpital Saint-Lazare), lequel a fourni le linge, le bois et autres choses nécessaires pour lesdites « visitacions » ce qui est à chacun d'eux 35 sols tournois; — présent de 12 poinçons de vin à la Reine, pour son entrée; — achat de 12 aunes de « beloux » blanc, jaune et noir, à raison de 7 livres 16 sols tournois l'aune, pour faire un « pesle à mettre sur ladite Dame » et 24 onces de soie desdites couleurs pour faire les franges; — aux quatre coins du poêle sont placés 4 écussons de broderie d'or et de soie aux armes de ladite dame; — sur les 4 bâtons soutenant le poêle, sont 4 lions dorés de fin or portant les armes de ladite dame; — à Jean Costereaul, Jean Bonyas, Edmond Bonyas, Jean Turpin et Jean Milhommes, 14 livres 14 sols tournois pour 24 écussons aux armes susdites, en grand papier et pour « une triomphe de lierboys » faite depuis la porte du Croux par où entra ladite dame, jusque devant le logis des Trois-Rois. — Relativement à ces articles, il est noté en marge que le procureur de la communauté a empêché qu'ils fussent payés sur les deniers patrimoniaux, observant qu'ils se doivent prendre sur les deniers des octrois du Roi, puisque les frais ont été faits pour l'entrée de la Reine, par ordonnance et volonté du Roi, sur quoi, ledit Marquet, commis du receveur ayant remontré qu'il n'y a pas eu mandement du Roi pour coucher cette somme sur les deniers d'octrois, mais mandement des échevins pour les allouer au compte des deniers patrimoniaux et quittance de paiement qu'il a exhibée, il a été passé outre, sauf toutefois au receveur de restituer lesdits deniers, s'il survient un mandement du Roi. — (Le scribe de ce registre est partisan des sentences philosophiques, il les a semées partout sur le parchemin de la couverture : *Utendum est etate, cito*

pede labitur etas, — *non solum nobis nati sumus*, — *noli altum sapere*, *sed time*, — *finis opus coronat ;* — il connait aussi son écriture sainte : *initium sapientie timor Domini;* — *nisi Dominus edificaverit domum*, *in vanum laboraverunt qui edificant eam*, etc.)

CC. 121. (Cahier.) — Petit in-folio, 77 feuillets, papier.

1546-1547. — Comptes. — Deniers communs, dons et octrois, Jean Jourdin, receveur. — Dépenses : à Jean Bourgoing, couvreur, 45 sols tournois pour avoir découvert la haute halle de la Revenderie; — à Jean Robert, charpentier, 7 livres tournois pour avoir abattu lesdites halles qui tombaient « de peur qu'il n'en advint inconvényent »; — pavé : dans la grande rue Saint-Etienne, devant l'église de Saint-Victor, derrière la chambre des Comptes, etc. — Aux officiers de ville, 4 livres tournois pour 8 paires de « getz » à leur usage; — à Guillaume Chenu, ciergier, 56 livres tournois pour six douzaines de torches de cire neuve, de 2 livres chacune, portées à l'entour du corps de Mgr le Dauphin (François, fils du roi François Ier), le jour qu'il arriva et le lendemain au convoi, — à Philibert Dupleix, peintre, 4 livres 10 sols tournois pour quatre douzaines d'écussons aux armes de la ville, qui ont été mis auxdites torches, — à Philibert Conte, menuisier, 7 livres 10 sols tournois, pour une chapelle ardente mise sur le corps dudit feu seigneur en l'église du monastère de Notre-Dame, — 100 cierges, chacun du poids d'un quarteron sont mis dessus ladite chapelle que Philibert Dupleix met en noir, — aux prévôts et sergents de la ville qui ont assisté à la réception et convoi dudit corps, pour mettre ordre à ce qu'il n'y eut « foule de peuple », 45 sols tournois; — réparation de la rue Creuse étant entre la ville et la chapelle « Saint-Begnyn », parce qu'il y avait dangereux passage, afin que le corps dudit feu seigneur fût plus aisément conduit; — 72 « cartes » de vin sont donnés aux manœuvres employés à « accoustrer » les pierres amenées par les charrettes; — réparation d'un autre mauvais passage près la grange de l'Hôtel-Dieu, à une demi-lieue de la ville; — à Jean Ballard, marchand, 33 sols tournois, pour être allé à cheval au-devant du corps dudit feu seigneur jusqu'à « Maigny », première poste, afin de mener la compagnie par les bons chemins, et les avoir conduits le lendemain jusqu'à Germigny, autre première poste; — à Philibert Conte, menuisier, 65 sols tournois, pour avoir mis deux « maistresses pièces de bois » de 11 pieds de long et un arpent de large à la porte de Loire, en juin 1547, et ôter les vieilles qui étaient pourries, etc.; — au même, 24 sols tournois pour 6 grands « hays » et 2 membrures qu'il a fournies pour clore la ruelle par laquelle on descend de Saint-Cyr à la rue de la Tartre, « pour ce qu'on y faisoyt beaucoup d'ymondices », — à Jean Simon et Claude Leroux « perrieux », 10 livres tournois pour avoir démoli la largeur de deux toises de la demi-pile du bout du pont de Loire du côté de Notre-Dame, pour joindre l'autre demi-pile qu'on a entrepris de faire audit lieu, etc.; — à Antoine Régnault et Innocent Nérot, maîtres maçons, 57 livres tournois pour avoir voûté le pont-levis de la porte de la Barre, fait à la porte du Croux 2 huisseries, 2 canonnières, 2 larmiers de pierre de taille, etc.; — à Nicolas Saulnier, libraire, 25 sols tournois pour avoir fourni et relié un livre de papier à enregistrer les fermes de la ville, ledit livre couvert de vert, etc.

CC. 122. (Cahier.) — Petit in-folio, 39 feuillets, papier.

1546-1547. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Jean Jourdin, receveur. — Dépenses : à frère Samuel Menoust, docteur en théologie, qui a prêché le carême cette présente année en l'église Cathédrale Saint-Cyr de Nevers, 100 sols tournois; — le nom des deux prédicateurs de Saint-Arigle et de Saint-Victor est illisible; ce registre d'ailleurs, ainsi que les quatre suivants, est à moitié pourri et l'encre presqu'entièrement effacée.

CC. 123. (Cahier.) — Petit in-folio, 47 feuillets, papier.

1547-1548. — Comptes. — Deniers communs, Jean Jourdin, receveur. — Dépenses : à Guillaume Chenu, ciergier, 7 livres 10 sols pour 8 torches dont 4 de 3 livres et 4 de 2 livres, pour les échevins et autres officiers de ville le jour de la procession du corps de Dieu; — à frère Jean Amyet, docteur en théologie qui a prêché « la caresme à Saint-Cire » et à frère Louis Jouvet, qui a prêché à Saint-Arigle, tous deux de l'ordre des Frères Prédicateurs, à savoir audit Amyet, 4 livres 10 sols, et audit Jouvet, 45 sols tournois; — à Philippe Marion, « orlogeur », 27 livres tournois pour avoir « acoustré l'orloge, iceluy nettoyé, et fait autres choses nécessaires », etc.

CC. 124. (Cahier.) — Petit in-folio, 41 feuillets, papier.

1548-1549. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Jean Jourdin, receveur. — Dépenses : à messieurs du chapitre, 100 sols pour la messe par eux dite en la procession qu'ils ont menée à Saint-Victor de Nevers et autres lieux, afin de prier Dieu pour la prospérité et santé de Monseigneur, — à ladite procession fut porté le chef de Saint-Jérôme ; — au receveur, 9 livres tournois qu'il a payées à frère Louis Châtillon, docteur en théologie, de l'ordre des Frères Mineurs, et à frère Arnoul Bellin, du couvent des Frères Prêcheurs de cette ville, pour avoir prêché le carême, l'un à Saint-Cyr, l'autre à Saint-Arigle ; — à Nicolas Saulnier, libraire, pour avoir couvert le livre du « messel » de la chapelle du Marché au Blé ; — 100 sols tournois pour aider à habiller ceux qui portaient les torches au convoi de feu madame (la duchesse Marie d'Albret); — 80 livres 3 sols 8 deniers tournois pour la fourniture et la façon du « pesle noir », savoir : deux aunes et un « sezain » satin blanc pour faire la croix, une livre et demie de soie noire torse pour faire les franges, etc.; — à Jean Coustereaul, 26 livres 8 sols tournois pour 72 grands écussons aux armes de la ville à mettre aux torches et 4 petits à mettre aux bâtons du poêle; — à frère Pierre Alvin, gardien des Cordeliers, 60 sols tournois pour avoir fait dire en son couvent Vigiles et le lendemain 3 grandes messes, etc.

CC. 125. (Cahier.) — Petit in-folio, 68 feuillets, papier.

1548-1549. — Comptes. — Deniers communs, Jean Jourdin, receveur. — Dépenses : pour l'œuvre du pont neuf, à Pierre Beaudoz, marchand de bois, 36 livres tournois pour 240 ais de 12 pieds de long, 3 doigts d'épais et 2 de large à mettre sur les cintres pour voûter les arcs dudit pont ; — à Grand-Jean Seignorat, aussi marchand de bois, demeurant à Jeugny, en la paroisse de Prie, 25 livres tournois pour 5 pièces de bois carré, chacune de 6 toises de long et 2 pieds 4 « doigts » de carré à refaire les « sainctres » pour la 3me voûte dudit pont ; — aux « cyeurs de long pour avoir cyé » lesdites cinq pièces, 30 sols tournois, etc.; — gros pavé mis en œuvre en la rue de la Fontaine de Beaumotte ; — réparations de cette fontaine dont l'eau se perdait au-dessous des murailles de la ville « ce qui pouvoit causer ung grant inconvénient à l'advenyr », — des manœuvres piochent la terre grasse pour mettre au-devant, afin de retenir l'eau, etc. ; — à Jean Givry, menuisier, 15 sols tournois, pour 3 pièces de bois appelées « myens », destinées à la construction du pont de la Porte-Neuve ; — à Innocent Nérot, maître maçon, conducteur de l'œuvre des ponts, 45 sols tournois, pour 9 journées qu'il a conduit les ouvriers commençant « d'asseoir les premiers voulsouez » ; — des mariniers passent et repassent les voyageurs, tant à pied qu'à cheval, « roolyers » (rouliers) et autres, arrêtés par la crue survenue pendant la construction du pont ; — à Antoine Aubert, pâtissier, 6 livres 5 sols tournois pour 4 pâtés de coings, 4 popelins, 4 gâteaux feuilletés, et plats de four aux armes de Madame, 4 autres aux armes de Monseigueur et 4 plats de métier dont fut fait présent à messieurs des « lignes de frinsse », par commandement du Roi ; — 12 quartes d'hypocras et 30 quartes de vin sont aussi présentées à mesdits seigneurs, etc.

CC. 126. — (Cahier.) — Petit in-folio, 47 feuillets papier.

1549-1550. — Comptes. — Deniers communs, Jean Jourdin, receveur. — Dépenses : à Innocent Nérot, maître maçon, 20 sols tournois, pour avoir descendu, puis relevé « la croix du Foing estant à un quarre » de la ville, au lieu où l'on voulait faire dresser un roc, pour l'entrée de Monseigneur de Nevers ; — des manœuvres tirent de la pierre « au droict de la croix Saint-Begnyn, monstrant le chemin de La Charité », pour réparer une fondrière où les chariots et charrettes demeuraient journellement ; — à Nicolas, serviteur et charretier de l'hôtel de la Croix-d'Or, 6 livres 15 sols tournois pour avoir charroyé des « hornaulx » entre les deux ponts ; — pavé depuis la maison de la Fleur-de-Lys jusqu'à l'église Saint-Sauveur, etc.

CC. 127. — (Cahier.) — Petit in-folio, 35 feuillets, papier.

1549-1550. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Jean Jourdin, receveur. — Dépenses : à Laurent Barbier, « préconiseur des trépassez », 10 sols tournois pour ses étrennes, ainsi qu'on a coutume de faire ; — à maître Durand Fournier, docteur en médecine, 2 vestons et un veston à Antoine Turpin et Jean Pinard « maîtres sireurgiens » pour avoir visité une nommée Jeanne Charde, accusée de lèpre ; — à Nicolas Saulnier, libraire, 15 sols tournois, pour avoir relié à neuf et « racoustré » le missel de la chapelle du Collége, — aux valets de chambre de Monseigneur, 8 écus soleil, pour le scel de la confirmation des priviléges de la ville, etc. (Ce registre est en très-mauvais état, à moitié pourri.)

CC. 128. — (Cahier.) — Petit in-folio, 68 feuillets, papier.

1550-1551. — Comptes. — Deniers communs, Jean Jourdain, receveur. — Dépenses : Huguet le Roux, « perrieur », fournit en février 1550, 116 charretées d'ornaux pour le fait de l'édifiee du pont neuf de Loire ; — au mois de mars, Simon le Roux, aussi « perrieur », fournit 100 autres charretées d'ornaux pour couvrir les pointes des piles que « l'eau par sa grande crue auroit mynées », à raison, chaque charretée, de 3 sols tournois ; — pavé : en la rue Creuse, en la rue de la Boucherie, au carré de la rue descendant de la porte Saint-Nicolas, au carré de la croix du Foin, etc. — Les manœuvres sont employés à la « descombre de la voye première, où l'on a délibéré de besongner » ; — à Jean Belle, charron, 45 sols tournois pour avoir « racoustré » les camions de la ville qui servent à « charroyer les voulsouez », et y avoir fourni plusieurs pièces ; — à Guillaume Malga, maréchal, 35 sols tournois pour avoir mis des bandes de ronds de camions, etc. ; — Michel Fontaine, maître charpentier, préside à la pose du bois des cintres du pont; ses journées lui sont payées 6 sols tournois, celles de ses ouvriers, 5 sols; — à Pierre Lenoir, marchand de bois, 15 livres 7 sols 6 deniers tournois pour 3 grandes pièces de bois de 9 toises de long et 1 pied 3 doigts de carré « à mettre de travers soubz les seulles des ceintres pour obvier qu'elles n'entrassent en terre » ; — les maçons abattent la pointe de la pile que l'eau avait minée et qu'il a fallu reprendre ; — pendant 6 jours, des manœuvres épuisent l'eau pour reprendre les fondements ; — des laboureurs amènent quantité de pièces de « boys rond » de 10 à 12 pieds de long, pour piloter ladite pile, etc.

CC. 129. — (Cahier.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1551-1552. — Comptes. — Deniers communs, Jean Jourdin, receveur. — Dépenses : au receveur, 102 sols tournois, pour pareille somme par lui déboursée pour 8 paires de gects et 8 bourses de peau blanche, à raison de 12 sols 9 deniers tournois chaque paire ; — pavé : en la rue tirant de la porte de Nièvre à la tour de la Boulerie, de la rue des Boyaux, depuis la maison Galoppe jusqu'à la maison Coquille, en la rue de la « Couefferye », depuis la Boucherie jusqu'à la croix de Saint-Père ; — suite des dépenses pour la construction du pont de Loire, etc.

CC. 130. — (Cahier.) — Petit in folio, 38 feuillets, papier.

1551-1552. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Jean Jourdin, receveur. — Recettes et dépenses ordinaires; — Gages et salaires des officiers de ville ; — deniers comptés et non reçus ; — dépense extraordinaire des deniers d'hypothèques pour prêt d'argent, afin de secourir aux affaires de la ville pour les arrérages de cette année ; — autres deniers d'hypothèques dus sur le péage par eau et par terre, aux personnes qui suivent : à honorable homme et sage maître, Jacques Bolacre, licencié en lois, 15 livres tournois; — aux hoirs feu Joachim Olivier, 7 livres 10 sols ; — à honnête femme Jeanne de Maintenant, 75 sols tournois; — à maître Guillaume Rapine, licencié en lois, 7 livres 10 sols tournois ; — à honorable homme Guillaume Tenon, élu de Nivernais, 7 livres 10 sols tournois ; — à honorables hommes, Hugues Destrappes et Jean de Lucenay, à chacun 7 livres 10 sols, à Jean Leclerc, docteur en médecine, 15 livres tourneis, à Claude Lesperon, contrôleur des deniers communs, 75 sols tournois; — aux vénérable Doyen et chapitre de Saint-Cyr, 22 livres 10 sols tournois, etc.; — autres deniers payés pour raison des rentes constituées par les échevins à cause des frais qui ont été faits pour l'entrée de Monseigneur en cette ville, au mois de février 1549, — dépense commune pour la façon, peine et vacation de dresser le présent compte, écriture et la grosse, compris le contre-compte, etc.

CC. 131. (Cahier). — Petit in-folio, 77 feuillets, papier.

1552-1553. — Comptes. — Deniers communs, Jean Jourdin, receveur, pour 9 mois, commençant le 1er janvier 1552 et finissant le dernier jour de septembre 1553. — Dépenses : pavé en la rue descendant de l'église Saint-Arigle sur le Pont-Ciseau de Saint-Nicolas; — en la Grand'rue venant de l'église Saint-Cyr jusque devant l'église Saint-Sauveur; — en la rue de la montée du Château au Rivage; — aux rues de la Coutellerie, de la Cité, etc. ; — achat de 2 milliers 329 livres de salpêtre à Montferrand et à Clermont, en Auvergne, pour le prix de 279 livres 2 sols 5 deniers tournois; — à Jacques Décolons, un des échevins, 16 livres tournois, pour 8 journées environ qu'il a vaqué en un voyage auxdites villes pour acheter le salpêtre ; — à Victor Menu, 4 livres 10 sols tournois, pour avoir mis sur le portail de Loire, 2 milliers d'ardoises ; — travaux de maçonnerie pour la « réfection » des murailles ; — aux bouviers qui ont charroyé les pierres et « ornaulx » avec

leurs bœufs et charrettes à raison de cinq « erres » (heures) par jour, 3 sols tournois pour « chacune erre » ; — à Denys Going, « boucheron », 60 sols tournois pour 2 douzaines de grandes perches de chêne à faire les « eschaffaulx » nécessaires pour « besongner » auxdites murailles, à raison de 2 sols 6 deniers tournois la perche, etc.

CC. 132. (Cahier). — Petit in-folio, 27 feuillets, papier.

1552-1553. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Jean Jourdin, receveur pour 9 mois. — Recettes et dépenses ordinaires. — Reçu : du profit et émolument du péage par eau, 117 livres tournois ; — du péage par terre, 45 livres 7 sols 6 deniers tournois ; — du portail Saint-Nicolas, 37 sols 9 deniers tournois ; — de la « court de la Bollerye », 6 livres tournois ; — de la tour Saint-Révérien, 3 sols 9 deniers tournois ; — du dessous du « bollevard des Ardilliers », 15 sols 3 deniers tournois ; — de la tour devant le clos Saint-Martin, 26 sols 9 deniers tournois ; — de la tour du Havre, 43 sols 6 deniers tournois ; — du portail de Nièvre, 37 sols 6 deniers tournois, etc.

CC. 133. (Cahier). — Petit in-folio, 137 feuillets, papier.

1553-1554. — Comptes. — Deniers communs, Jean Jourdin, receveur pour l'année finie en septembre 1554. — Dépenses : à Jean Bernard, chautier d'Apremont, 12 livres tournois pour 80 quartauts de chaux employée à la «reffection» des murailles de la ville, près la porte neuve, « lesquelles estoient, n'avoyt guères, tombées par terre » ; — pavage : de la rue près les Ardilliers, tirant au château ; de la rue par laquelle on va de Saint-Victor à la Boulerie, de la grand'rue venant de la porte de la Barre « au prochain de la croix des Maulmenes », de la grand'rue Saint-Etienne, prochaine à la boucherie dudit Saint-Etienne, etc. ; — les charretiers mènent du « chappeloys sur le cerveau » des voûtes du pont de Mouesse, proche la porte de Nièvre ; — à Michel de Fontaines, maître charpentier, 40 livres 10 sols tournois pour la façon des cinq « chintres » servant à l'arc du second pont de Loire, afin d'apposer la maçonnerie de la voûte, à la charge par lui de fournir le bois, selon le marché convenu ; — reconstruction du guichet au-dessus de la porte de Saint-Nicolas ; les « bohierz » amènent avec leurs bœufs des ornaux et pierres pour les « masseys » dudit guichet ; — les royers sont occupés à « syer, esguser » et appointer les bois pour faire les pilotis, etc.

CC. 134. (Cahier) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1553-1554. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Jean Jourdin, receveur. — Recettes et dépenses ordinaires. — Reçu : des hoirs feu maître Guillaume Geofroy, 5 sols tournois dûs chacun an sur un jardin derrière la maison dudit défunt, assise en la rue de la Parcheminerie ; — de Guillaume Malga, 2 sols 6 deniers tournois dûs chacun an au terme de Saint-Jean-Baptiste, sur une petite place assise au marché des Bêtes, où il fait travail à ferrer chevaux ; — de Hugues de Corbigny, au lieu des hoirs feu maître Pierre Régnier, en son vivant official de Nevers, 6 deniers tournois ; — de la veuve Antoine Brisson, 5 sols tournois et une geline de bourdelage au terme de Saint-Martin d'hiver ; — de Philibert Bontemps, cordonnier, 5 sols tournois et une geline de bourdelage audit jour Saint-Martin d'hiver ; — des hoirs feu Etienne de la Plangue, chevaucheur, au lieu de Jean Héliot, 5 sols tournois et une geline de bourdelage sur une vigne assise aux perrières de la ville ; — du curé de Saint-Trohé, 12 sols tournois de cens annuel, le lendemain de Noël, sur partie de sa maison que tiennent les hoirs feu messire Gilbert Châlon, prêtre, assise devant l'église dudit Saint-Trohé ; — des hoirs messire Claude Freton, prêtre, 20 deniers tournois de cens sur une maison assise devant le puits de Saint-Trohé ; — de la terre et place que « solloit tenir » feu Perronet de Fogumplot dit Giraud « où solloit avoir une masure » et maison assise derrière la chapelle de Notre-Dame du pont de Loire, 10 sols tournois et une geline de bourdelage, mais ladite terre et masure étant depuis « establie en ruyne », elle n'a été mise à prix, et pour ce, *néant ;* — de Pierre Breton, 5 sols tournois de cens, le jour de Notre-Dame de Mars, sur sa grange contre la maison aux chaumes de Loire et 5 autres sols au jour de Saint-Martin-d'Hiver sur une vigne assise à la perrière, près le Saulay ; — de Jacques Everard, au lieu de Pierre « Lesaige », 2 sols tournois de rente le lendemain de Noël, sur un jardin assis près les murs en allant de la porte de Nièvre à Saint-Trohé ; — des hoirs Guillaume Regnard, boucher, 10 deniers tournois de rente annuelle le premier de mai ; — de Huguenin Cousturier, 2 sols 6 deniers tournois et une geline de bourdelage dûs chacun an le jour de Saint-Martin-d'Hiver, — des hoirs feu noble homme Jean Décolons, en son vivant « eslu » de Nevers, 3 deniers tournois de cens annuel sur un pontot assis derrière leur maison ; — de la veuve feu Jean de Donzy, maîtresse des étuves de Saint-Trohé, 20 deniers tournois et une geline de bourdelage, sur un jardin joignant lesdites étuves ; — des hoirs feu Huguenin Tuchin, demeurant à Nevers, 2 sols 6 de-

niers tournois dûs annuellement au jour de Saint-Rémy, sur une place close devant la maison dudit Tuchin, près le guichet de la fontaine de Beaulpied ; — de Pierre Véron, Henri Richier et autres tanneurs en cette ville, 7 sols 6 deniers tournois de cens dûs chacun an, au jour de Saint-Rémy, sur un plancher au lieu de la Barre, joignant la rivière de Nièvre, etc.

CC. 135. (Cahier). — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1554-1555. — Comptes. — Deniers communs, Jean Jourdin, receveur. — Dépenses : à Jacques Després, 8 livres tournois pour un poinçon de vin distribué aux ambassadeurs de la reine d'Angleterre, logés en cette ville, se rendant à Rome ; à Jean Destrappes, apothicaire, 8 livres tournois pour 20 « peintes d'ypocras » distribuées auxdits ambassadeurs et à leur compagnie, tant pour « la souppée que pour la dinée », au lendemain ; — à Antoine Aubert, pâtissier, 6 livres tournois pour 4 plats de four, 6 pâtés de poires, 6 autres d'amendes, 6 de popelin, 6 de métier ; — à Gros Jean, marchand poissonnier, 8 livres tournois pour 2 grands brochets. — Pavé sur le pont de la porte Saint-Nicolas ; — les charretiers amènent de la menue pierre sur le pont de Loire pour « ressoupper les 4me et 5me piles en dangier de renverser par le moyen des grandes inondations d'eaues advenues l'yver passé » ; — à Huguet le Roux, perreyeur, 25 livres tournois pour 50 grandes pierres appelées « tombes », à mettre sur les piles, à raison de 10 sols la pièce, etc. ; — à Michel Aulmas, serrurier, 60 sols tournois pour avoir mis une grande bande de fer sur le pont Saint-Nicolas, « racoustré » les chaînes, et fait les boucles au boulevard dudit pont, etc.

CC. 136. (Cahier.) — Petit in-folio, 47 feuillets, papier.

1556-1557. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Philibert Marquet, receveur. — (Manquent le registre de 1554-1555 pour les deniers patrimoniaux, — le 14e et dernier compte du même receveur Jean Jourdin, du 1er octobre 1555 au dernier septembre 1556, pour les deniers communs et les deniers patrimoniaux, — le premier compte de Philibert Marquet pour les deniers communs). — Dépenses faites sur la somme de 3,535 livres tournois, procédant de l'accense du péage par eau : aux vénérables doyen et chapitre de Nevers, 580 livres tournois pour le principal du rachat de la somme de 37 livres 10 sols tournois de rente à eux constituée sur le péage par eau de la ville et 80 livres tournois pour les arrérages qui étaient dûs ; — à honorable homme et sage maître Jacques Bolacre le jeune et Guillaume Duverneul, maîtres et administrateurs de l'hôpital de Nevers, 43 livres tournois pour six années d'arrérages de la somme de 75 livres 10 sols tournois et 15 livres tournois de rentes dont lesdits maîtres ont droit, à cause de feu maître Jean Leclerc, etc.

CC. 137. (Cahier.) — Petit in-folio, 27 feuillets, papier.

1557-1558. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Philibert Marquet, receveur. (Manque le deuxième compte des deniers communs du même receveur). — Recettes et dépenses ordinaires ; — gages d'officiers : aux échevins, Philibert de Saint-Vincent, François Olivier, Claude Gascoing, Guillaume Duverneul, à chacun 10 livres tournois de gages, « à cause dudit estat d'eschevin » ; — au receveur, 14 livres 7 sols 6 deniers tournois pour ses gages ; — à maître Guy Rapine de Sainte-Marie, procureur de la communauté de Nevers, 100 sols pour une année de service, — à honorable homme maître Claude Delys, scribe de la ville, 10 livres tournois, — à noble homme Philippe de la Platière, écuyer, capitaine de la ville, 25 livres tournois, — à Claude Micault, concierge, 20 livres tournois ; — à Pierre Blondeaul, préconiseur, 10 livres tournois ; — à Philippe Marion, fils de feu Pierre Marion « orlogeur » de la ville, 20 livres tournois ; — à la veuve de Léonard Moreaul, commis à la garde des clés de la porte Saint-Nicolas, 60 sols tournois ; — à Jean Desel, commis à la garde des clés du guichet de la fontaine de Beaulpied, 25 sols tournois ; — à Michel Laucher, serrurier, 60 sols tournois pour avoir ouvert et fermé cette année la porte de Nièvre ; — à Philibert Bourbon le jeune, commis à la garde des clés de la porte de la Barre, 60 sols tournois ; — même somme à Philbert Forestier, commis à la porte des Ardilliers ; — à la veuve Pierre Chaignat, commise à la garde du guichet de la porte Neuve, 20 sols tournois ; — à Pierre Beurrault, commis à la garde de la porte du Croux, 100 sols tournois ; — à Pierre Beynin et Antoine de Rémigny, commis à la garde de la porte de Loire, 100 sols tournois ; — à Antoine Don, procureur en parlement, 50 sols tournois ; — à maître Jean de Villepinte, chapelain de la chapelle Saint-Michel, fondée en l'église Saint-Cyr de Nevers, 100 sols tournois pour la messe célébrée en ladite chapelle, l'an de ce présent compte ; — à maître Antoine Duplessis, châtelain de Nevers, 100 sols tournois, par constitution faite avec messieurs les gens du conseil et des comptes de Monseigneur, à cause de la foire de Saint-Denys, pour la rendre plus franche et libre, etc.

CC. 138. (Cahier). — In-folio, 11 feuillets, parchemin.

1557-1558. — Comptes. — Deniers communs, Claude Delye, receveur. — Recette et dépense particulières, pour le fait de la réparation des « turcyes et levées » de la rivière de Loire, depuis le 1er avril 1557 jusqu'au dernier septembre 1558. — Noter que par le moyen des troubles advenus durant ce temps « pour le fait de la religion », il a été discontinué de travailler auxdites turcies et levées, et les deniers comptés ont été employés à la nourriture des gentilshommes voisins, mandés pour la défense de la ville et qui ont été en garnison durant partie desdits troubles; — à Guillaume Chaumard, hôte de l'hôtellerie où pend pour enseigne l'image saint Jacques, 514 livres 2 sols tournois pour la dépense des seigneurs d'Anlezy, de Meauce, du Fol et d'Avril, étant au nombre de 14 hommes et 14 chevaux qui ont séjourné l'espace de 42 jours, à raison de 17 sols 6 deniers tournois par jour; — à Charlotte Jourdain, hôtesse de « l'Escu de France », huit-vingt-dix-sept livres 10 sols tournois pour la dépense des seigneurs de Chevenon, Billy et autres gentilshommes au nombre de 20 hommes et 20 chevaux, lesquels ont séjourné 9 jours entiers; — à Etienne Valet, hôte de « la Barbe-Noire », 223 livres 1 sol tournois pour la dépense des seigneurs de Vency, Visy et Vagy; — à Gilbert Boire, hôte des « Troys Mores », 37 livres 10 sols tournois, pour la dépense des seigneurs de Champcourt et Pacy; — à Hector Bezard, hôte de la « Croix-d'Or », pour le sieur d'Art et sa suite, et pour avoir nourri, au logis de Saint-Sauveur, pendant 20 jours, le seigneur de Chiffort, 45 livres tournois; — à Jean Henri, hôte de l' « Imaige Notre-Dame », 17 livres 7 sols tournois, pour la dépense des grands chevaux du seigneur de Chevenon et la Trolière; — à Hugues Destrappes, hôtelier de l' « Image de l'Ange », 100 livres tournois pour la dépense du seigneur des Granges, son fils, le seigneur de Cuy, etc.

CC. 139. (Cahier). — In-folio, 10 feuillets, parchemin.

1562-1563. — Comptes. — Claude Delye, receveur. — Recette et dépense particulières pour le fait de la réparation des mauvais chemins et incommodes passages du pays de Nivernais, durant une année et demie, commençant le 1er juillet 1562 et finissant le dernier décembre 1563. (Manquent les registres intermédiaires de 1558 à 1562.) — Détail des recettes pour la somme de 2,200 livres, imposée par le Roi sur tous les habitants et contribuables : des habitants de la ville de Nevers, des faubourgs et paroissiens de « Colange-les-Nevers », la somme de 44 livres; — archiprêtré de Vaulx, paroisses de Vueilhan, Beaulne-les-Cuffy, Saint-Martin de la Marche, Cuffy, etc., 16 livres 16 sols tournois; — archiprêtrés de Saint-Pierre-le-Moûtier, Decize, Thianges, Châtillon, Moulins, Lurcy-le-Bourg, Prémery; — villages au diocèse « d'Ostun », Dompierre-en-Coustiers, Prynna, Garna, Baulon, Gana, Lamena, Tasnay, Charrin, Saint-Hillaire, Montambert, le Lieu-Dieu, Fontaines; — autres villages en « Lyernoys », les habitants de Lyernois, Saint-Martin de la Mer, Saint-Brisson et Golo (Gouloux), Montchausse (Montsauche), la court d'Assenay, Montibault, la Roche de Millay, Millay, les habitants des Jours Montenvrey, Prédulong et Montchany, Chiddes, Saint-Jehan Goust (Saint-Gengoux), Dilles Parsans, Perroy, Samelay, Savigny-Poil-Fol, Ternant, Lanty, Yry, Thazilly, Saint-Seigne, Flaty, Luzy, forains de Luzy, Cusy, Maison-Baulde, La Chaul et Crémières, Theaul, paroisse de Néry, Chomay, paroisse de Marcy, Thy, paroisse de Chevigny, etc. — Dépenses : à Laurent Boursault de Chaluzy, 100 sols tournois, pour la menue pierre prise en sa perrière pour réparer les mauvais chemins de Saint-Ladre, etc.

CC. 140. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1563-1564. — Comptes. — Deniers communs, Claude Delye, receveur, — Dépenses : à Philbert Conte, menuisier, 6 livres 10 sols tournois pour un « auvan » à mettre à couvert les fourneaux et charrettes de l'artillerie de la ville; — pavé : en la rue du Cloux, en la grand'rue Saint-Martin, près l'hôpital, etc.; — à Mathieu Gaion, marchand à Nevers, 133 livres tournois pour 2 caques de soufre à faire de la poudre, à raison de 14 livres le cent; — à Jean Berthelot, principal du collége, 30 livres pour ses gages du quartier d'octobre, novembre et décembre, « à cause de sa vacation en l'instruction des enfants et gouvernement dudit collége »; — pour le quartier suivant, échu le dernier mars, le principal est nommé Thomas Berthelot; — construction d'une muraille contre le portail du Croux, touchant aux murailles des religieuses de Notre-Dame; — à Etienne Bolacre, 70 livres pour vente de 70 livres de poudre à canon; — à maître Antoine Tantillon, maréchal et « chauldronnier », 110 sols tournois pour une bande de crampons et de verroux de fer, mis au portail de Croux; — à maître Thomas Berthelot, principal du collége 20 livres pour la pension de maîtres Jehan de la Triste et Jehan Guinières, régents audit collége, pour le mois de novembre dernier; — à maître François Fauchet, régent, « estant desboché dudit colleige », 60 sols tournois; — à Claude Micault, 112 livres 3 sols 6 deniers tournois pour « l'emmeublement » du collége, attendu la nécessité surve-

nue par la pestilence, c'est à savoir : pour 12 linceulx neufs, mesurant 52 aunes, 21 livres 10 sols tournois; pour nappes, serviettes, un chauderon tenant deux seaux, 2 « pouelles d'acier », une « pouelle blanche », une « leschefrite » de cuivre, couverture de lit de drap de bureau, etc. — Dépenses pour le fait de la peste, qui a duré 16 mois, du 1er septembre 1563 au dernier décembre 1564; — à Charles Martin, barbier, 30 livres, pour avoir « visité et sollicité, chacune heure, les mallades de peste et iceulx penser et médicamenter » selon le conseil à lui donné par les médecins, apothicaires, chirurgiens et autres barbiers de la ville, durant le mois de septembre; — louage d'une maison pour les « maraulds » qui portent les pestiférés et les enterrent après leur décès; — à Claude Richard, capitaine des gardes, 15 livres tournois pour ses gages d'avoir, durant le mois de septembre, « sollicité les maisons pestiférées et icelles nectoyer et donné ordre de faire sortir les immondices de la ville, au moyen dudit dangier de peste »; — à Marguerite Tallon, dite la Cotte-Verte, et Jeanne Robin, pauvres femmes, 8 livres tournois, qui est pour chacune 20 sols par semaine, pour leurs gages d'avoir, pendant le mois de septembre, servi et traité les pestiférés; — A Mathieu Yarlet, « brodeur », 20 livres tournois pour 6 paillasses à coucher les malades; — à Jean Destrappes, apothicaire, 40 livres tournois pour drogues, sucres, confitures et autres médicaments demandés par les chirurgiens et barbiers; — les 4 porteurs des corps morts et des malades de peste reçoivent aussi 32 livres tournois pour leurs gages dudit mois de septembre 1563; — mêmes dépenses pour les mois suivants; — au mois d'avril, le maître barbier est André Guillotin, et au mois d'août, Jean Guillotin, etc.; — aux gardien et frères du couvent des Cordeliers, 30 livres tournois, pour le louage de leur maison de la Chaussée, afin d'y loger les pestiférés, etc.

CC. 141. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1564-1565. — Comptes. — Deniers communs, Claude Delye, receveur. — Dépenses : à Jean Colas, « pâticier », 9 livres, pour avoir fourni le pain, vin et les gâteaux pour le banquet et la collation de ceux qui ont mis sur les fermes, tant des deniers d'octroi que patrimoniaux, « ainsi que de tout temps on a accoustumé faire en faisant lesdites fermes »; — à maître Antoine Reinault, maître maçon, Pierre Bureau et Pasquet Chagnat, aussi maçons, 117 sols tournois, pour 6 journées employées à refaire des parpins de pierre à la fontaine du pont de Loire, près les murailles de la ville, « laquelle fontaine estoit en dangier de se perdre »; — à Claude Micault, 25 sols tournois, pour 6 pelles et 4 « hostereaulx à hoster la terre » de ladite fontaine, etc.; — à maître François Fouhanneau, gouverneur et principal du collége, 35 livres tournois, pour ses gages, à cause du gouvernement dudit collége pour le quartier d'avril, mai et juin, etc.

CC. 142. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1564-1565. — Comptes. — Réparation des mauvais chemins en l'Election de Nivernois et des turcies et levées de la rivière de Loire, Claude Delye, receveur. — Recettes par archiprêtrés et paroisses, à cause de la somme de 2,200 livres imposée par le Roi, etc. (comme au registre CC. 139). — Dépenses : à Jean Gillet « pierreur » à Nevers, 7 livres 12 sols 6 deniers tournois, pour 35 charretées de menues pierres tirées en la perrière de Saint-Benin et livrées pour la réparation des mauvais chemins du côté du grand chemin allant de Nevers à La Charité, à raison de 6 deniers tournois « chacune charretée »; — à Eustache Cauteret, maréchal, 65 sols tournois, pour avoir fait une « pinsse et réparé les maluches de fer » servant à rompre les pierres. — Réparations : du mauvais chemin de Saint-Ladre, allant de Nevers en Bourgogne; des mauvais chemins du côté des perrières, du côté de Mouësse, etc.; — à Antoine Rousset « pierreur », demeurant au village de Chaluzy, 110 sols tournois, pour 220 « charroys » de menues pierres, tirées de la perrière d'Aubeterre, etc.

CC. 143. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1565-1566. — Comptes. — Réparation des mauvais chemins, Claude Delye, receveur. — Recettes ordinaires. — Dépenses : six-vingt-douze charretées de menues pierres sont tirées de la perrière près Saint-Parize pour la réparation des mauvais chemins de la rue d'Enfer; — des manœuvres font des fagots de bois pour mettre audit lieu, etc.; — 110 « charrouets » de menue pierre sont tirés de la perrière d'Aubeterre pour les mauvais chemins de « Moesse »; — les manouvriers s'occupent à « assieger et rompre les pierres, à relever la terre et espancher le gros sable ». — Autres réparations : aux chemins de Billereul à Saint-Gildard; — aux mauvais chemins des Poissons, allant de Poiseux à Prémery, du côté de l'Auxerrois; — au chemin de Marles, allant de Nevers à Saint-Saulge, pour « divertir l'eau et faire des escoulloires »; — aux mauvais chemins de la Chaussée aux Cordeliers et Carrefour, et de la Croix-Neuve tirant aux Perrières, près Nevers, etc.

CC. 144. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1565-1566. — Comptes. — Deniers communs, Claude Delye, receveur. — Dépense particulière pour le fait des turcies et levées de la Loire, et garde des sentiers de ladite rivière ; — charrois de menues pierres tirées de la perrière de Saint-Benin et amenées au port de Ninchat, à raison de 2 sols tournois la charretée, pour réparer les « bastis » et turcies de Loire, du côté du Crot de Savigny, au droit des « vieux bastis » ; — en la 3e semaine de mars 1566, les mariniers conduisent en leurs bateaux 82 tonnes de pierres depuis le port de Ninchat jusqu'aux bâtis, du côté de Savigny, pour « remployer des fossez qui, par l'innondacion des eaues, faisoient desborder la rivière de son cours » ; — en la semaine finissant le 2 juin, les mariniers construisent un bâtis le long des pâtureaux de la rivière, sur une étendue de 20 toises (à compter 6 pieds par toise), où il s'est fait plusieurs brèches, et fournissent un double rang de « paulx », qu'ils remplissent de fagots, puis mettent des pierres aux pieds des « paulx » et dessus les fagots pour tenir le tout, à raison de 60 sols tournois par chaque toise, etc.

CC. 145. (Cahier.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1567-1568. — Comptes. — Claude Delye, receveur. — (Manque le compte 5e dudit receveur, du 1er octobre 1565 au dernier septembre 1567.) — Recettes ordinaires, par archiprêtrés et paroisses, pour la réparation des mauvais chemins. — A Jean Couzan, marchand, demeurant en « Fourest », 650 livres tournois, pour avoir livré aux échevins 200 arquebuziers de guerre pour armer plusieurs habitants de la ville ; — la maison de ville est gardée pendant 6 jours et 6 nuits « pour la menace et crainte de surprinse des ennemis » ; — à Louis Mercier, « pouldrier », demeurant à Nevers, 24 livres tournois, pour fourniture de 30 livres de poudre ; — réparation au boulevard du portail de Croux, afin d'y placer des canonnières ; — à Guillaume Picard et Louis Bonyer, de Nevers, 15 livres tournois, pour avoir vaqué, chacun 10 journées, « à espier et veiller à Entrain, Saint-Lienard (Corbigny-lès-Saint-Léonard), et devers Auxerre, pour scavoir et cognoistre l'entreprise des ennemis » ; — quatre « tabourins » de Nevers reçoivent chacun 6 livres 5 sols tournois par mois pour sonner, du matin et du soir, chaque jour, à chaque quartier de la ville ; — réparations à la tour Saint-Trohé, pour l'accommoder à la garde de la ville ; — Sébastien le Normand, marchand, demeurant à Orléans, fournit 16 milliers de bois pour chauffer les postes de la ville et corps de garde d'autour les murailles ; — 2 messagers sont envoyés, de l'ordonnance de Madame, par le pays de Nivernois, prier messieurs les gentilhommes de venir pour la garde et défense de la ville, à cause des ennemis qui menaçaient de la surprendre ; — à Antoine Cathani de « Rouanne », 96 livres tournois, pour l'achat de six-vingt livres de poudre à canon ; — au même, six-vingt-quinze livres tournois, pour deux caques de soufre, pesant chacun 450 livres, pour aider à faire des poudres et autres frais d'artifice ; — à Claude Mayeu et Hugues Maignen, menuisiers, 35 livres tournois, pour façon et fourniture de quatre « flasques » de bois de noyer à monter 4 pièces de campagne sur les tours et préaux de la ville ; — Adam Milon, « royer », et ses serviteurs vont au bois cueillir des vernes et perches, pour faire des gabions ; — réparation autour des murailles, des mauvais chemins qui empêchaient de faire les rondes ; — en la semaine finissant le 4 janvier 1568, à François de Saint-Vincent et François Olivier, marchands à Nevers, 35 livres tournois, pour 8 aunes de taffetas blanc à faire une enseigne, qui sera donnée, suivant la volonté de Mgr de Nevers, aux suisses en garnison dans cette ville ; — à maître Léger Warlet, principal du collége de Nevers, 37 livres 10 sols tournois, pour ses gages de l'administration et gouvernement dudit collége pour le quartier d'octobre, novembre et décembre ; — deux messagers sont envoyés, l'un du côté de Troyes, où était l'armée des ennemis, l'autre en Auvergne, pour nous avertir de ce qui était à faire ; — à Lazare Mathé, marchand chandelier, 36 livres 15 sols tournois pour fourniture de 210 livres de chandelles de suif, à raison de 3 sols 6 deniers la livre, pour allumer la nuit aux sept corps de garde qui sont aux tours et portaux et pour faire les rondes autour des murailles ; — à Girard Dachun, 4 livres 10 sols tournois pour avoir fait une paire de roues et 6 « aisseulx » de bois pour les roues des pièces d'artillerie de la ville ; — à maître Pelletier, maître de la forge de Sauvage, huit-vingt-cinq livres tournois pour l'achat et fourniture de 3 milliers de fer pris en sa forge pour en faire une « sarrazine, autrement grille de fer », en l'une des portes de la ville, appelée la porte de la Barre, pour la garder de « surprinze » ; — à Pierre, maître charpentier, 4 livres 10 sols tournois pour 4 journées qu'il a vaqué avec ses hommes, en la semaine finissant le dernier mars 1568, à dresser une forge propre à la façon de ladite grille, etc. ; — à Philibert Maringues de Montigny-aux-Amognes, 8 livres tournois pour seize charges de charbons à forger ladite grille de la Barre ; — deux compagnies de soldats de Moulins en Bourbonnais sont envoyées au-devant de Monsieur de Nevers « revenant blessé » ; — à Mathieu Jorlet, brodeur et marchand, 8 livres 19 sols tournois pour 20 aunes de toiles à faire 12

« tayes de cuissin de lict », pour le capitaine Figuières et ses soldats envoyés par le Roi, pour la garde du pont de Loire, etc. (Ce registre, très-intéressant et fort bien écrit, a malheureusement beaucoup souffert de l'humidité, qui le rend en partie illisible.)

CC. 146. (Cahier). — In-folio, 80 feuillets, papier.

1568-1569. — COMPTES. — Pierre Lucas, receveur. — Recettes ordinaires. — Dépenses : les maçons établissent en la maison des Cordeliers des fourneaux à faire du salpêtre et des poudres pour la nécessité de la ville; — en la semaine finissant le dernier octobre 1568, à Pierre Bourbon et Jean Luzy, boulangers, 107 livres 3 sols 6 deniers tournois pour fourniture de 4,287 pains « bys » de munition, à raison de 6 deniers la pièce, délivrés aux compagnies de messieurs de Nemours et comte de Tantes qui conduisaient l'armée du Roi venant de Provence et Languedoc; — à maître Léger Varlet, principal du collége, 37 livres 10 sols tournois pour le dernier quartier de ses gages (et de même successivement tous les trois mois); — à Victor Vezard, hôte de la Croix-d'Or, 52 livres 10 sols tournois « que par force et nécessité il a convenu payer » pour le capitaine baron des « Adroicts, Vignolles » et les commissaires des vivres de ladite armée de messieurs de Nemours et comte de Tantes, afin d'empêcher les querelles et tumultes qui auraient pu advenir pendant leur séjour; — commencement de construction de la plateforme et ravelin du pont Cizeau; — les pièces d'artillerie de la ville avec la « gendarmerye » sont menées par le commandement de Mgr le comte au devant de Sancerre pour « deschasser » les voleurs qui empêchaient les bateaux et marchandises sur la rivière de Loire; — en la semaine finissant le 14 mars 1569, fondation du pont Saint-Gildat (Gildard), pour la réparation du grand chemin de Nevers à La Charité, etc.; — réparation des bateaux pour aller au pont de « Sanserre » déchasser les ennemis du Roi qui occupaient la rivière, etc.; — au chevalier Pilloys, ingénieur pour le Roi aux fortifications des villes de son royaume, présent d'une « chesne» d'or pesant 68 écus soleil, achetée de Pierre Bardin, orfèvre, la somme de 68 écus valant 29 livres tournois, lequel présent lui fut fait par les échevins, pour ce qu'il s'est arrêté plusieurs jours en cette ville, visitant toutes les fortifications, dont il a fait plusieurs « desseings et portraicts », afin de les remettre en état, et attendu qu'il ne voulait point prendre d'argent; — au capitaine Figuières, 220 livres tournois pour avoir veillé « avec aulcuns de ses soldats » à la garde du fort du pont de Loire, etc.; — réparations du pont et du boulevart des Cordeliers; — à Jean Tantillon, maître fondeur, 10 livres pour être allé à la forge d'Arlot faire faire les « coquiles des boulets de fer » pour la nécessité de la ville; — à maître Antoine Tantillon, 40 sols tournois pour avoir fourni 2 lanternes de fer à mettre aux corps de garde de Croux et des Cordeliers; — au seigneur « Nicolo Moderello », capitaine du fort du pont de Loire, 30 livres tournois pour la garde dudit fort pendant le mois d'avril; — à Imbert d'Anlezy, seigneur de « Dunflin », gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, 25 livres tournois pour ses gages d'avoir vaqué également pendant le mois d'avril « chacun jour et nuit à la supérintendance et vigilance et garde » de la porte de Loire; — même somme à Adrien de la Varenne, seigneur de Vignes, pour la garde de la porte de Nièvre pendant le même mois, et de même successivement pour les mois de mai, juin, juillet, août; — à messires Pierre Béguin et Pierre Bongnier, prêtres, demeurant au cloître Saint-Cyr, 4 livres 10 sols tournois, pour avoir, chacun d'eux, vaqué l'espace de 6 jours et 6 nuits de la semaine finissant le 5 juin 1569, sur la haute tour de Saint-Cyr, « à avoir l'œil, vigilance et garde avec ung guidon, affin de donner advertissement aux habitants de quelle part viendroient les ennemis reistres »; — même somme à Henri Jollet et Pierre Béguin, prêtres, « demeurant au cloistre Sainct-Cyre », qui veillent la semaine suivante, aussi 6 jours et 6 nuits; — Pierre Béguin fait encore le guet la semaine finissant le 19 juin, avec messire Jean Hénon, « pour donner advertissement des ennemys ayant surprins la ville de La Charité »; — achat à Lyon de 1,500 livres de poudre de canon; — les mariniers mènent en leurs bateaux, jusqu'au camp du Roi devant La Charité, quantité de pain, de vin et d'autres munitions; — à Ciron Thin, Jean Martin, Etienne Babize et Claude Follet « tambours », 24 livres tournois pour leurs gages d'être employés tous les jours, chaque matin et soir, à conduire et ramener les gardes de jour et de nuit, pour la sûreté et défense de la ville; — achat de cinq livres et demie de « cordaulx pour tracer le plan de la plate-forme Saint-Laurent »; — à messires Jean Roy et Jean Hénon, prêtres, 18 livres tournois pour avoir fait la garde jour et nuit sur la tour de Saint-Cyr, depuis le 19 juin jusqu'au dernier jour de septembre, etc.

CC. 147. (Cahier). — In-folio, 103 feuillets, papier.

1569-1570. — COMPTES. — Pierre Lucas, receveur. — (Les premiers et derniers feuillets de ce cahier ont disparu, et le reste a été tellement attaqué par l'humidité qu'il est devenu complètement illisible.)

CC. 148. (Cahier.) — Petit in-folio, 64 feuillets papier.

1570-1572. — Comptes. — Deniers communs; Pierre Coillard, receveur, pour un an, commençant le premier jour d'octobre 1570 et finissant le dernier jour de septembre suivant. — Recettes ordinaires. — Dépenses communes : pour les étrennes des pauvres de l'Hôpital, le samedi après les Rois; — pour les 9 cierges de cire blanche du jour de la Purification de Notre-Dame, — pour le bois de chauffage de l'hôtel commun de la ville; — gages des officiers, échevins, receveur, concierge, etc. — Compte deuxième du même receveur pour l'année 1571-1572, lequel compte se rend pardevant « vous monsieur le bailly de Nivernois ou vostre lieutenant en la manière qui s'ensuit », et premièrement fait ledit rendant compte recette ordinaire des deniers procédés des fermes et accenses, propres héritages de la ville, etc., dépenses communes, etc.

CC. 149. (Cahier.) — Petit in-folio, 17 feuillets, papier.

1573-1574. — Comptes. — Claude Cotignon, receveur. (Manque le compte de 1572 à 1573.) — Recettes et dépenses accoutumées. (Rien de particulier à signaler.)

CC. 150. (Cahier). — Petit in-folio, 16 feuillets, papier.

1574-1575. — Comptes. — Claude Cotignon, receveur. — Recettes et dépenses comme les années précédentes; — la recette du présent compte est de 744 livres 7 sols 11 deniers, la dépense monte à 954 livres 1 sol 9 deniers.

CC. 151. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1575. — Compte particulier de la somme de 1,604 livres 8 sols 8 deniers tournois levée sur tous les habitants contribuables aux tailles de l'élection de Nivernois, par maître François Dubroc, receveur des tailles audit Nevers, en vertu des lettres patentes du Roi, données au château de Vincennes le 6 mai 1574, pour le remboursement des frais et voyages faits en cour par les sieurs Michel Duchemin, Philippot Roux, Erard Bourdin et André Gouneau, échevins, afin d'obtenir diminution de deux quartiers de la taille et « creue » de six cent mille livres, montant la somme de 2,600 livres ou environ, à cause des pertes et dommages soufferts par les habitants de ladite élection durant les dernières guerres.

CC. 152. (Cahier). — In-folio, 11 feuillets, papier.

1577-1578. — Comptes. — Toussaint Pérude, receveur. (Manquent les deux comptes de 1575 à 1577.) — Dépenses pour le fait des réparations des turcies et levées de la rivière de Loire; — à Laurent Picard, marinier, 18 écus un tiers à lui ordonnés pour avoir fourni et livré « ung grand vieil bateau » pour apposer à une des brèches du sentier près des bâtis de la rivière et empêcher « qu'elle ne s'escoulle hors de son cours »; — fourniture de 36 tonnes de menue pierre, à raison de 14 sols chaque tonne, pour employer à mettre audit bateau, afin de le retenir sous l'eau, etc.

CC. 153. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1578-1579. — Comptes. — Deniers communs, dons et octrois; Toussaint Pérude, receveur. — Recette des deniers octroyés par le Roi aux habitants de Nevers sur les deniers des tailles de l'élection de Clamecy pour « iceulx estre convertis et emploiés » à la réparation des turcies et levées de la rivière de Loire, afin d'empêcher son débordement; — les mariniers tirent du « fil de l'eau » 220 gros paulz de bois « assabléz » et qui pouvaient apporter péril; quantité de tonnes de pierres sont déposées le long des sentiers de la rivière, pour conserver et entretenir son cours et le « réduire » sous les ponts; — six cents de grandes «fassines» sont assises aux brèches et « rompures » desdits sentiers, à raison d'un écu chaque cent, etc.

CC. 154. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

1579-1580. — Comptes. — Toussaint Pérude, receveur. — Recettes ordinaires pour la réparation des turcies et levées. — Dépenses : un millier de grosses fascines sont livrées sur le sentier de la rivière de Loire, à l'endroit du Crot de Savigny, en une brèche que ladite rivière avait commencée; — à Jean Bergeron, voiturier par eau, 15 écus d'or pour fourniture d'un grand vieux bateau à mettre au fond d'une brèche, afin d'empêcher la rivière de prendre par là son cours; — huit cents et demi de grosses fascines et 37 tonnes de menue pierre, sont employées à foncer ledit bateau, etc.

CC. 155. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1581-1582 — Comptes. — Réparations des mauvais chemins et incommodes passages; Jean Lurquin, receveur. — (Manque le compte précédent du 1er octobre 1580

au dernier septembre 1581.) — Recette accoutumée par archiprêtrés et paroisses : des manans et habitants du bourg Saint-Etienne de Nevers, 1 livre 36 sols tournois, — des habitants de Coulanges, 59 sols tournois, — archiprêtré du « Vaul », etc. — Dépenses : réparations du grand chemin allant de la porte des Ardilliers au grand chemin de Pougues à La Charité; — les maçons font une muraille à sec des deux côtés de ce chemin ; — réparation du mauvais chemin allant de la porte du Croux à Marzy, grand chemin de Bourges ; — deux cents de grosses perches sont achetées au prix de 6 écus 40 sols, pour mettre au fond des mauvais chemins près le pont de Nauldin, afin de placer ensuite les pierres par dessus et empêcher que l'eau ne fasse « dissouldre » la terre ; — des pierres sont tirées de la perrière Saint-Benin pour le mauvais chemin allant du pont de Loire à Saint-Antoine, grand chemin de Nevers à Saint-Pierre-le-Moûtier ; — charrois de pierres et cailloux pour le chemin de Nevers au pont Saint-Tour (Saint-Ours), qui est le grand chemin de Bourgogne et de Champagne ; — Etienne Merle, maréchal, fait 6 rateaux de fer pour servir à amasser les cailloux dans les bois et les champs ; — des pierres sont également tirées des perrières de Chaluzy, pour réparer le mauvais chemin de « Moesse », grand chemin de Nevers à Decize, etc.

CC. 156. (Cahier.) — In-quarto, 54 feuillets, papier.

1582-1584. — Comptes. — Jehan Leurquain (Jean Lurquin), receveur. — Dépenses faites pour la maladie contagieuse advenue en la ville de Nevers, et ce pour une année commençant le 1er octobre 1582 et finissant le dernier septembre 1583 : — à maître Jean Rasto, chirurgien de la santé, 12 écus pour ses gages d'avoir pendant le mois d'octobre 1582, pansé et médicamenté les malades atteints de ladite maladie ; — à Claude Varienne, prévôt de la santé, 7 écus de ses gages dudit mois d'octobre, pour avoir pris soin de connaître ceux qui sont frappés de maladie, les faire conduire au lieu de Saint-Antoine, à ce destiné, et faire « cadener » leurs maisons ; — aux 4 archers qui accompagnent ledit Varienne, 16 écus qui font à chacun quatre écus pour leurs gages ; — (le paiement des gages se fait de la même façon successivement, tous les mois) ; — à Michel Gascoing, marchand à Nevers, 35 écus pour 300 aunes de toile, par lui vendue, pour faire les linceuls, nappes, serviettes et autres nécessités des pestiférés ; — à Marie Berthault, couturière, 4 écus 26 sols 6 deniers tournois, pour avoir fait cinq douzaines de linceuls et sept douzaines de nappes, etc. ; — au serrurier qui a fourni « 50 morraillons de fer » à cadenasser les maisons infectées, 11 écus 22 sols, etc. ; — à Pierre Gouneau, marchand drapier, 25 écus 5 sols tournois, pour un manteau de drap noir, une paire de chaussés, « ung saye, ung porpoing », des souliers et un chapeau, délivrés au chirurgien Rasto, pour l'habillement qui lui a été promis quand il fut fait marché avec lui pour secourir les malades ; — aux charpentiers, 20 écus pour avoir fait un pont de bois à une fausse rivière, près l'église de l'hôpital Saint-Antoine, pour passer et repasser les malades ; — janvier 1583 : à maître Pierre Guichard dit la Goue, apothicaire, 12 écus pour ses gages d'avoir pansé et secouru les pestiférés ; — à maître Jacques Geuneau, procureur au bailliage de Nevers, 4 écus 27 sols 9 deniers tournois pour distribuer aux pauvres qui seraient guéris et sortiraient de Saint-Antoine, afin de s'en aller promener aux champs et prendre l'air, avant de rentrer en ville ; — à Charles Roland, messager, 8 écus 33 sols 3 deniers tournois, tant pour voyage fait à Paris afin de consulter avec monsieur Legrand et autres médecins, des remèdes qu'on pourrait tenir afin de se conserver de la maladie, que pour ce qui a été payé auxdits médecins et pour avoir acheté deux livres de « tiriaque » pour l'usage des malades ; — à Imbert Bornier « quincailleur », 8 écus 36 sols pour 43 cadenas à fermer les maisons des pestiférés ; — au mois de février, le même quincaillier fournit encore 17 cadenas, 18 au mois de mars, etc. ; — au mois de mai un exprès est envoyé de Nevers en la ville de Clamecy, pour trouver un chirurgien nommé Antoine Lecoq, « estant audit lieu, homme fort expert en son art », lequel peu auparavant avait averti qu'il était en bonne volonté de venir secourir les malades de Nevers, s'il en était requis, « et qu'il lui feust promis sallaire raisonnable » ; — audit maître Antoine Lecoq, venu au mandement des échevins, 30 écus pour ses gages de chaque mois, « suyvant la composition à lui faicte » ; — à maître Etienne Moler, apothicaire, 30 écus pour les drogues et médicaments fournis au chirurgien, du mois d'octobre 1582 au mois d'avril 1583 ; — à maître Claude Brahaut, apothicaire, député pour panser les malades, 30 écus pour son salaire du mois de mai ; — la contagion étant augmentée, et messeigneurs le duc et la duchesse de Nevers pour lors en cette ville, voulant pourvoir au mal de toute leur puissance, une assemblée des échevins, conseillers et autres notables personnes est convoquée en l'église abbatiale des religieuses de Notre-Dame, où il fut délibéré de choisir pour placer les malades un autre lieu que celui de Saint-Antoine, qui est trop étroit et mal placé sur le grand chemin de Paris à Lyon, etc. ; — le lieu choisi est « le port de l'Isle », au-dessous du pont de Nevers ; il est décidé qu'on y va construire 45 loges en bois de sapin pour les malades, et Jacques Desprez, élu de Nevers, s'empresse de fournir le bois nécessaire, moyennant la sômme de 20 écus, « lequel boys valloit de beaucoup

plus, mais en faveur des pauvres n'en a voulu prendre que ladite somme ; — à Jean Puberault, menuisier, 15 écus 31 sols 4 deniers tournois pour avoir construit une chapelle avec des ais et membrures de chêne audit lieu de l'Ile, pour y être célébrée la messe par un des Pères Jésuites, à ce député, et y administrer les sacrements, etc. ; — juin 1583 : Jean Rasto reçoit 20 écus pour ses gages dudit mois ; — maître Lecoq, aussi chirurgien, commis pour l'aider, à cause de la multitude des malades, reçoit 30 écus ; — Claude Brahault, apothicaire, continue de même à recevoir son salaire mensuel de 30 écus ; — à maître Etienne Moler, apothicaire, 8 écus 25 sols 6 deniers tournois, pour les drogues fournies pendant les mois de mai et de juin, en attendant que celles de son confrère Brahault fussent venues de Lyon et d'Orléans ; — à Jean Coustereau, peintre, 1 écu et 20 sols pour l'achat d'un tableau « auquel y avoit ung crucifix », lequel sera mis dans la chapelle ; — notes du boulanger (4,922 pains) et du boucher (1,821 livres de chair de veau et de mouton) pour la nourriture des malades et sergents de la santé, étant audit lieu de l'Ile, depuis le mois de mai qu'a été fait le réglement de Mgr de Nevers ; — mois de juillet : à Barbe Mage, veuve de feu Antoine Lecoq « quand vivoit chirurgien », 15 écus, pour les gages dudit défunt, mort au milieu de ce mois ; — à Denis Perrin, serviteur du père Gaspard, jésuite, député pour le service de l'Ile, 3 écus par mois, etc. ; — décembre 1583 : à Jean Puberault, menuisier, 2 écus 30 sols tournois, pour cinq grandes croix de bois à mettre au cimetière qui a été bénit par monsieur le révérend Evêque de Nevers « au lieu de l'Isle » pour enterrer les corps des décédés ; — janvier 1584 : à maître Jean Flaman, apothicaire, 110 écus 45 sols pour les drogues fournies en ce mois et durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1583 ; — le registre se termine au mois de septembre, Jean Rasto étant toujours chirurgien de la santé.

CC. 157. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1593-1594. — Comptes. — Philibert Roux, receveur. — (Ce compte est le septième du présent receveur ; les six précédents ont disparu, et les autres antérieurs également, depuis 1584.) — Dépenses : à François le Moricault, 7 livres pour ses gages du mois d'octobre, d'avoir veillé jour et nuit à la « guette de la tour Sainct Cire », — même somme, au même, pour les mois de novembre, décembre et janvier ; — même somme à Jean Ravault, au mois de février, etc. ; — réparations aux remparts du côté des portes du Croux et des Ardilliers ; — des manœuvres étendent des fascines et des terres sur la plate-forme de Saint-Laurent ; — aux quatre tambours, 8 livres tournois pour leurs gages de chaque mois, etc.

CC. 158. (Cahier.) — Petit in-folio, 184 feuillets, papier.

1595-1596. — Comptes. — Philibert Roux, receveur. — Recette des greniers à sel de Nevers, La Charité, Cosne-sur-Loire, Saint-Pierre-le-Moûtier, Decize, Saint-Saulge, Moulins-Engilbert, « Chastel Chignon » (Château-Chinon), Clamecy, Luzy. — Dépenses : (les détails n'en sont plus relatés sur le cahier des comptes, comme dans les années précédentes ; il ne s'y trouve plus que l'indication des sommes payées, avec la date de l'ordonnance des échevins, à laquelle on renvoie pour le détail des causes qui y sont portées et les noms des personnes qui ont délivré quittance ; ces noms seuls présentent un intérêt historique d'ailleurs assez minime, en voici quelques-uns : Jean de Dijon, peintre, — Vincent Mambrun, brodeur, — François de Beaulieu, secrétaire de la ville, — Jean Laffin, Michel Régnault, sergents de police, — Guyon Goby, tambour, Pierre Blondeaul, trompette, — Pierre Roussin, imprimeur, — Nicolas Régnault, commissaire de l'artillerie, — Antoine Lambert, chapelain du collége, — Sabourin, « maître des enffans du cueur de l'esglise Saint Sire », — Jean Prestereau, marchand émailleur, — Guillaume Bernard, apothicaire, etc.

CC. 159. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 19 et 38 feuillets, papier.

1599-1600. — Comptes. — Deniers communs, Edme Dollet, receveur, pour trois quartiers commencés le 1er octobre 1599 et finis le dernier juin 1600. (Manquent les deux comptes de 1596 à 1598 et le premier compte d'Edme Dollet, présent receveur, de 1598 à 1599.) — Dépenses : à Pierre Mayeux, menuisier, 1 écu 10 sols pour une grosse porte mise au corps de garde de la porte de Nièvre ; 3 écus pour une porte double au corps de garde des Ardilliers, etc. ; — à Abraham Cusin, « maître orlogeur », 4 écus pour avoir fait une grande roue et un « ballancié » aux mouvements du grand horloge de la ville, etc. ; — taxations des officiers du grenier à sel de Nevers, pour leur droit de 4 sols par écu, etc. ; — réparations des mauvais chemins et incommodes passages : — recettes accoutumées pour lesdites réparations, par archiprêtrés et paroisses. — Dépenses : ouverture d'un fossé au chemin de Saint-Ladre pour attirer les eaux et les faire écouler dans la rivière ; — même opération au chemin qui est au-dessus de la Croix-Neuve ; — achat et transport de menues pierres et gros cailloux, de « grandes facynes à troys lyens », etc.

CC. 160. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 18 et 32 feuillets, papier.

1600-1601. — Comptes. — Deniers communs, Victor Quartier, receveur. — Dépenses : à Jean Chausset, charpentier, 6 écus 27 sols 6 deniers tournois pour avoir fait à neuf la bascule de la porte de Nièvre et fourni tout le bois nécessaire ; — à Martin Toret, charpentier, 3 écus 54 sols pour 6 journées par lui employées avec deux de ses serviteurs à bâtir 3 classes au collége, pour instruire la jeunesse, etc. ; — réparations des mauvais chemins des Ardilliers à Veninges, — de Nevers à Villecourt, — de Nevers à Pont-Saint-Ours qui est sur le grand chemin allant de cette ville à Prémery ; — les maçons refont les piles dudit pont Saint-Ours, etc.

CC. 161. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1600-1601. — Victor Quartier, receveur. — Recettes des greniers à sel. — Dépenses : premier chapitre concernant les réparations des turcies et levées de la rivière de Loire, — construction d'un « bateis » au-dessous de la rivière neuve, etc. ; — second chapitre concernant les réparations des ponts de Loire, Nièvre, Mouesse, etc. ; — autre dépense pour le paiement des pensions du principal et des régents du collége : à maître Arnault Renault, principal, 20 écus pour ses gages, — au même, 205 écus 30 sols restant à lui payer de ses gages et pour autres causes, etc. ; — à maître Claude Cocle, régent en la première classe, 25 écus pour ce qui peut lui être dû de ses gages, etc. ; — entretien du pavé, — réparation et réédification des portaux, murailles et autres bâtiments publics ; — paiement des rentes et autres charges et dettes de la ville ; — charges ordinaires : à messire Antoine Bardot, prêtre, 16 écus 25 sols pour messes célébrées en la chapelle de Saint-Sébastien ; — menus frais qui se font chaque semaine, — recouvrement des deniers d'octroi dûs sur les greniers à sel du Nivernais ; — gages des officiers ; — dépenses extraordinaires pour les affaires de la ville ; — expulsion des pauvres étrangers étant en ville, de peur de la maladie contagieuse ; — au seigneur Jacques Sarrodo, maître de la verrerie de cette ville, 45 écus pour 30 douzaines de verres de cristal par lui vendus et qui ont été présentés à plusieurs seigneurs tant du Conseil privé, cour des Aides et de Parlement, qu'autres de la ville de Paris ; — aux tambours qui ont battu à la venue de la Reine, 2 écus 40 sols ; — à Jean de Dijon, peintre, 1 écu 35 sols pour avoir fait 4 écussons aux armes du Roi et de la Reine ; — à maître Jean Naqueaul et Jean Fillier, chirurgiens, 6 écus pour avoir médicamenté François Deschamps, « pouldrier », qui s'était brûlé en « refraîchissant des pouldres » pour la venue de la Reine ; — à Jean Dupont, cuisinier, pour avoir servi M. de Joyeuse pendant le carême qu'il a prêché ; — frais faits pour les obsèques et pompes funèbres de Madame (Henriette de Clèves) ; — deniers comptés et non reçus ; — dépense commune.

CC. 162. (Liasse). — 3 cahiers in-folio, de 27 et 29 feuillets, papier.

1601-1602. — Comptes. — Deniers communs, Victor Quartier, receveur. — Dépenses : à Martin Toret, charpentier, 4 écus 10 sols, pour 50 planches de 6 pieds de long, de 7 à 8 pouces de large et 3 doigts d'épaisseur, par lui vendues et mises en œuvre sur le pont Madame, allant aux pâturages de la ville ; — à Jean Ariguet, « courdonnier » 10 écus pour 6 seaux de cuir, à servir dans les cas d'incendie, etc. ; — réparations des mauvais chemins : les manœuvres coupent les gros arbres, buissons et terrasses qui étaient dans le grand chemin par lequel on va de Nevers au pays de Berry et à Bourges ; — réparations au chemin par lequel on va de Nevers au pont Saint-Ours, au-dessous la Grange-Quartaul, — de Nevers à Satinges, à Parigny et Chaulgnes, etc. ; — réparations des turcies et levées ; — recette des deniers imposés sur chaque minot de sel des greniers à sel de Nevers, Clamecy, Moulins, etc. ; — Pierre Gascoing est grénetier au grenier à sel de Nevers, — Fiacre de Creil grénetier à Clamecy, — Jean Rémond à Moulins-Engilbert, — Louis Descolons à Saint-Pierre-le-Moûtier, — Jacques Berland à Decize, — Pierre Rapine à Saint-Saulge, — Daniel Crochet à La Charité, — François Bouchet à Cosne, Charles Boillard à Luzy, — Lazare de Montleurin à Château-Chinon. — Dépenses aux bâtis de la rivière de Loire, pour la tenir et entretenir dans son ancien cours et canal, de sorte qu'elle passe sous les ponts de la ville et qu'ils ne deviennent inutiles au public, etc.

CC. 163. (Cahier.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1601-1616. — Comptes. — Victor Quartier, receveur. — Dépenses pour les affaires communes : octobre 1601, à Jean de Dijon, peintre, 4 écus pour les écussons par lui faits, pour les obsèques de Madame, (Henriette de Clèves) ; — à Marceau Vacherin, aussi peintre, 7 écus 30 sols pour autres écussons, — à Vincent Mambrun, brodeur, 11 écus, pour besogne de son état faite au dais porté aux obsèques de madite Dame, etc. ; — novembre 1601, 5 écus aux « messiez ou vigneurs » qui ont gardé les vignes ; — à Pierre Roussin, imprimeur, 10 écus, pour demi-année de ses

gages ; — juin 1602, à Marguerite Colombier, « mère matronne » de cette ville, 9 écus pour 9 mois de ses gages ; — avril 1603, à maître Guillaume Bernard, apothicaire, 38 livres 17 sols, pour l'hypocras du jour des Rois, ainsi qu'il se fait chaque année ; — 25 mai, ordonnance de 84 livres au seigneur Augustin Corrade (sic), potier, pour 21 douzaines de « vesselle de fayence » dont on a fait présent à Messieurs les Trésoriers de Moulins ; — décembre, à Pierre Roussin, imprimeur, 22 livres, pour avoir imprimé en français les priviléges de la ville ; — janvier 1604, à messire Antoine Bardot, prêtre, chanoine de l'église Saint-Cyr, 47 livres pour avoir célébré la messe en la chapelle de Saint-Sébastien, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre derniers ; — au receveur, 13 livres 6 sols pour un millier et demi de bois par lui fourni au prédicateur qui a prêché pendant le carême, — aux Jacobins, pour les aider à la réparation de leur église, 18 livres ; — à Dominique Corade (sic), potier, 53 livres pour 12 douzaines et 6 plats saladiers de vaisselle de faïence à présenter à M. le Trésorier d'Orléans, etc. ; — au seigneur Horace Ponte, maître de la verrerie de cette ville, 72 livres pour 24 douzaines de verres envoyés à Orléans ; — au même, pour 12 douzaines de verres de cristal portés à Moulins, 54 livres ; — au même, (avril 1606), 117 livres 15 sols pour 26 douzaines et demi de verres de cristal à envoyer à Paris, en présent à plusieurs seigneurs de la cour des Aides, etc. ; — à Philippe Crétin, peintre, 12 livres pour un plan et un portrait de cette ville et des faubourgs, envoyés à Monseigneur, suivant son mandement ; — réparations au chemin de « Poitencu », allant à Bourges ; — à Dominique Conrade, potier, 107 livres 14 sols, pour vaisselles de faïence par lui servies et livrées en la ville de Paris, et présentées à plusieurs de messieurs du Conseil ; — à maître Semellier, receveur, 100 livres pour acheter 14 douzaines de verres et 8 douzaines de vaisselle de faïence dont il sera fait présent à messieurs les Trésoriers généraux de Moulins ; — 1607, construction de batteries au-dessus de la citadelle de Loire, à la tête de la « rivière neuve », — à Simon Patry, prévôt de la santé, 9 livres sur ce qui lui reste dû pour l'exercice de sa charge ; — à Nicolas Barbier, chirurgien de la santé, 150 livres pour 2 mois de ses gages ; — à Victor Dollet, drapier, 20 livres, pour 2 couvertures de « catalonne » blanches, pour l'ameublement des chambres du collége, etc. ; — à Martin Perrin, hôte des Trois-Rois, 54 livres pour la nourriture des Pères Jésuites, pendant le carême. — Dépenses faites par Droin Millin, receveur des deniers communs, pendant l'année 1607 : — à Etienne Patin, 25 livres, pour 14 paires de pantoufles par lui fournies aux Pères Jésuites ; à Gabriel Petit « poislier », 26 livres pour 3 marmites de cuivre rouge, 3 bassins et un chaudron, pour l'ameublement du collége, etc. ; — à François Bourbonnat, apothicaire, 12 livres pour médicaments fournis aux malades de l'Ile ; — février 1608, à Marceau Vacherin, peintre, 9 livres pour avoir peint les titres de la bibliothèque du collége ; — 54 livres, pour dépenses le jour de Saint-Louis ; — février 1609, à Nicolas Barbier, chirurgien, 24 livres pour le louage de sa maison ; — à Jean Vasvant, 33 livres tournois, pour ce qu'il a abattu l'oiseau à l'arquebuse, le dimanche 24 mai 1609, ladite somme ayant été promise par la ville ; — aux Pères Jacobins, 6 livres tournois pour refaire les degrès de leur cimetière ; — 100 livres à François Chaslons, entrepreneur de la fontaine de la place Ducale ; — à Philbert Dubois, maçon, 30 livres sur la besogne de la réparation du pont Saint-Ours *(Saint-Ourg, Saint-Tour)*; — 1610, à François Luzy dit Gominet, six-vingts livres pour partie de l'acquisition de sa maison, faite pour construire l'église du collége ; — à Jean Gaulchier, poudrier, 112 sols 6 deniers tournois pour avoir rafraîchi 37 livres et demi de poudre, à raison de 15 livres le cent ; — 1611, aumône de 32 livres 17 sols, à 200 Galliens qu'on a détourné de passer par cette ville, par le commandement de Madame, à cause que la peste était parmi eux ; — frais faits pour l'entrée de madame de Longueville et le baptême de Mademoiselle de Nevers ; — octobre 1611, au receveur 16 livres, payées à Antoine Magnen, menuisier, pour l'achat de la chaire de philosophie du collége ; — 1612, Jean Pinet, receveur ; — « à messieurs les Jésuites », 100 livres pour le premier quartier de la pension du régent de philosophie ; — au seigneur Baptiste Conrade, potier, 50 livres tournois pour vaisselle de faïence dont sera fait présent à monsieur Descures ; — 21 livres 19 sols pour la dépense du feu de joie de la naissance de Monsieur le Prince, troisième fils de Nevers ; — 1613, à Mgr le révérend évêque au lieu de M. le trésorier, 37 livres 10 sols pour une demi-année du louage de la Trésorerie de Saint-Cyr pour loger M. le gouverneur ; — au frère Vincent Antony, prêtre, « hermite » de l'ermitage de Notre-Dame-de-l'Orme, 25 livres pour aider à la construction du bâtiment qu'il fait faire à neuf, audit lieu, pour sa demeure et celle de son compagnon ; — au seigneur « Orasse Ponte », maître de la verrerie, 27 livres tournois pour 6 douzaines de verres offerts à M. Descures ; — 1614, ordonnance de la somme de 12 livres pour messieurs les « sirurgiens » ; — à messire Louis Crosatier, prêtre, successeur du chanoine Antoine Bardot, 18 livres 10 sols pour 3 mois des messes célébrées à la chapelle de Saint-Sébastien ; — 1615, à Gabriel Barbaran, « monteur », 6 livres pour monter des mousquets ; — à Nicolas Lefebvre, pour de la vaisselle de faïence, 53 livres 10 sols ; — 1616, à Denis Burgot, 15 livres pour le « giste » de 4 suisses de la garde de Monsei-

gneur, pendant 2 mois et demi, finis le dernier janvier 1616; — aux Pères Jésuites, 60 livres pour les prix des livres des écoliers, cette année et l'année prochaine, etc.

CC. 164. (Cahier). — Petit in-folio, 10 feuillets, papier.

1602. — Comptes. — Recettes de la pancarte pour le vin entré en cette ville depuis le 16 octobre. — Est entré : par la porte des Ardilliers, un quart de vin du vigneron demeurant en la maison de M. le lieutenant général, à la Corderie, et pour ce a été reçu 2 sols 6 deniers, etc.; — par la porte du Croux, un poinçon de vin de Hugues Pâris de Marzy, pour ce 10 sols, etc. ; — par la porte de Loire, un tonneau de vin de Pierre Maulgains, teinturier, 10 sols; — par la porte de la Barre, 3 poinçons de vin amenés de Chaulgnes, pour ce 15 sols, etc. ; — de l'hôte du Soleil, au faubourg de Mouesse, un poinçon de vin, entré par la porte du Pont-Cizeaul, pour ce 5 sols, etc.

CC. 165. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1604-1605. — Comptes. — Deniers communs, Jacques Semellier, receveur. — Recettes ordinaires : des fermes et accenses, — des greniers à sel du Nivernais et du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, — des deniers pour les turcies et levées de la rivière de Loire, — de la taille des chemins ; — recettes extraordinaires sur les habitants de la ville pour le droit de pancarte, montant à la somme de 5,075 livres 8 sols 2 deniers.—Dépenses : (même observation que pour le cahier CC. 158 ; — les sommes payées sont simplement notées dans leur ordre, et l'on renvoie aux mandements ou ordonnances de paiement des échevins, pour l'indication des causes, ce qui enlève à peu près tout l'intérêt ; il ne reste à signaler que quelques noms dont la plupart sont déjà connus : Abraham Cusin, horloger, — Horace Ponte, verrier, — Guillaume Bernard, apothicaire, — Dominique Conrade, potier, — Claude Chenu, ciergier, — Marceau Vacherin, vitrier, — Quentin Bornet, horloger, — Arnauld Renault, docteur en théologie, principal du collége, etc.)

CC. 166. (Cahier). — In-folio, 243 feuillets, papier.

1604-1607. — Comptes. — Deniers communs, mauvais chemins, turcies et levées, Jacques Semellier, receveur. — Dépenses : achèvement du clocher de la chapelle du collége; — feu de joie pour la naissance de Mgr le duc d'Orléans ; — 14 novembre 1604, dépense pour la nuit que monsieur le comte d'Auvergne coucha en cette ville, lorsqu'il était en la compagnie de Mgr le Dauphin, pour faire le guet, etc. ; — à vénérable et discrète personne, maître Arnauld Renault, maître ès-arts, licencié en droit-canon, chanoine de Nevers et principal du collége de cette ville, 900 livres pour ses gages d'avoir entretenu et nourri à ses frais 4 régents idoines et capables, qui ont enseigné et instruit la jeunesse aux lettres, et d'avoir dit et célébré chaque jour la messe ordinaire, les vêpres le samedi, et le dimanche la messe et vêpres, durant l'année commencée le 1er octobre 1605 et finie le dernier septembre 1606, suivant le contrat passé pour 10 années dont celle-ci est la huitième; — 1606, réparations à la fontaine de Loire; à Fleury Chaulmette, 50 livres pour avoir nettoyé et réparé les mousquets, arquebuses, corselets, cuirasses, piques et autres armes de la maison de ville ; — à Jean de Roffignac, doyen du chapitre de Saint-Cyr, Eustache Dulys, trésorier, Pierre Paulet, archidiacre de Decize, Nicolas Guillaume, Simon Cottet, Claude de la Grange, Antoine Bardot, Jean Vayron, Michel Cotignon, Philibert Grénetier, Jean Chassaigne, Antoine Dorne, Arnauld Renault, Jean Austry, Sébastien Paulet, Claude Compère, Martin Pourneaulx, Gilbert Pigault, Claude Vénuat et Martin Couetoux, prêtres, tous chanoines prébendés en l'église cathédrale, représentant la plus grande partie du Chapitre, la somme de six-vingt-dix livres à eux ordonnée pour vente et cession aux échevins, d'un jardin assis hors et près la porte du Croux ; — 1607, à Pierre Bourdier, maçon, neuf-vingt seize livres pour avoir refait les degrés qui font descendre au rivage de la Poissonnerie, proche la porte du Pont-Cizeau, lesdits degrès étant de 15 marches de pierre de taille, longues de 10 pieds, larges de 18 pouces, et avoir fait les « garde-fols » des deux côtés, etc.

CC. 167. (Liasse.) — 2 cahiers petit in-f°, de 33 et 28 feuil., papier.

1605. — Comptes. — Droit de pancarte sur les denrées et marchandises entrant en ville, Philippe Collin, receveur. — Entrées de « balles de mercherie », de « ballons de serge », de pièces de « pollengys », de drap, etc ; — du 18 janvier, M. Goneau, apothicaire, a pesé une « quaque » de savon qui pèse 100 livres, et un petit « chachet de cassonade » qui pèse 50 livres, et pour ce a été reçu 37 sols 6 deniers, — balles de quincaillerie et d'acier, — balles de chapeaux, — paniers de fromages d'Auvergne, — balles de mercerie de Lyon, où il y a de la soie et du velours, etc. ; — du 23 novembre, reçu de M. le prieur de Saint-Etienne, 3 livres 15 sols, pour 10 charrois de vendanges qu'il a fait entrer, tant par la porte de la Barre que par les Ardilliers et le Croux ; — de M. Carpentier, 10 sols

pour sept cents de fer qu'il a fait entrer par la porte de Nièvre, etc.

CC. 168. — (Cahier). In-folio, 69 feuillets, papier.

1605-1606. — Comptes. — Deniers communs, dons et octrois, Jacques Semellier, receveur. — Dépenses : (comme au registre CC. 158); — à Jean Douette, chirurgien, 7 livres à lui payées selon l'ordonnance et les causes convenues en icelle; — aux marchands fréquentant la rivière de Loire, huit-vingt dix-neuf livres 14 sols 6 deniers suivant l'ordonnance du 16 octobre 1605, etc.; — pavé et réparation des chemins; — turcies et levées de la rivière de Loire; — réparation des ponts; — paiement des gages du principal Arnauld Renault et des régents du collége; — frais faits à l'entrée de madame la duchesse de Mantoue, etc.

CC. 169. — (Liasse.) 2 cahiers petit in-f°, de 32 et 35 feuill., papier.

1606. — Comptes. — « C'est le papier et registre auquel est descrit toute la marchandise subjecte au droict de sol pour livre en la ville de Nevers, où messieurs les Eschevins ont estably le bureau au logis de Philippe Collin, où tous les marchands entrant en cette ville doivent porter toute leur marchandise pour en estre faict inventaire et payer ledit sol », etc.; — longue recette le jour de la foire des Brandons : Jean Rocher a pesé 150 livres de chaudrons, il a vendu 20 livres, reçu pour ce 5 sols; — Guillaume Rousseau, apothicaire, a pesé 100 livres de dragées, 15 livres amidon, 300 de pruneaux, reçu 30 sols; — Simon Claude a pesé 60 livres de quincaillerie, il a vendu 7 livres, reçu 2 sols; — M. Bernard, apothicaire, a pesé 50 liv. sucre, 15 livres dragées, 20 livres savon, 6 livres sucre de Candye, reçu 3 livres; — Antoine Renau, a pesé 120 livres de « thallenderye », a vendu 25 livres, reçu 17 sols, etc.

CC. 170. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1606-1607. — Comptes. — Jacques Semellier, receveur. — Recettes : le premier chapitre concernant les fermes de barrage, péage, petites mesures et du droit de 30 sols pour tonneau de vin entrant en ville, monte à 3,903 livres 12 sols 6 deniers; — le second chapitre de recette des octrois sur les greniers à sel, monte à 4,420 livres 14 sols 2 deniers; — le troisième chapitre de recette des deniers des turcies et levées monte à 633 livres 19 sols; — le quatrième chapitre, de la taille des chemins, à 2,420 livres 17 sols 9 deniers; — le cinquième chapitre monte à 122 mille 24 livres 18 sols 8 deniers et est composé de 5 articles, savoir : pour argent emprunté de M. Turpin, pour la recette de la pancarte, etc.; — somme totale de la recette 23,404 livres 2 sols. — Dépenses : le premier chapitre monte à 3,316 livres 17 sols et 4 deniers; — le second chapitre pour les réparations monte à 1,449 livres 14 sols 8 deniers; — le troisième, pour les pavés et chemins, à 294 livres 17 sols; — le quatrième, pour le paiement des gages du principal du collége, à 845 livres; — le cinquième, pour la dépense des semaines, à 1,398 livres 11 sols 10 deniers; — le sixième, pour les frais de la maladie contagieuse, à 1,620 livres 9 sols 5 deniers; — le septième, pour l'ameublement des Pères Jésuites, à 944 livres 9 sols 4 deniers; — le huitième, pour les gages d'officiers, à 763 livres 5 sols; — le neuvième, pour les cens, rentes, bordelages et autres rentes constituées dues par la ville, à 324 livres 11 sols 7 deniers; — le dixième, à messieurs les Élus pour les taxations de la « creue » des chemins, huit-vingt-treize livres 10 sols; — le onzième, pour les certificats des officiers des greniers, huit-vingt-six livres; — le douzième, pour la dépense des maisons achetées pour « le bastiment de la place Ducale », 3,200 livres; — le treizième, pour la subvention et subside du vin, à 4,920 livres; — le quatorzième, pour les rentes de l'équivalent payées à quelques-uns des rentiers, à 329 livres; — le quinzième, pour les deniers comptés et non reçus, à 2,192 livres 12 sols; — le seizième, pour les frais de recouvrement des deniers d'octroi, à 80 livres; — le dix-septième et dernier chapitre, pour la dépense commune du présent compte, monte à 446 livres 7 sols et 6 deniers.

CC. 171. (Cahier). — In-folio, 66 feuillets, papier.

1607-1608. — Comptes. — Droin Millin, receveur. — Recettes ordinaires, comme aux comptes précédents; plus une autre recette faite pour la dotation des Pères Jésuites du collége de cette ville, montant à 963 livres 5 sols. — Dépenses : (notre comptable, comme son prédécesseur, se borne à rappeler les ordonnances des échevins et le montant des sommes dues, sans aucune indication des causes portées auxdites ordonnances; heureusement, les pièces justificatives des comptes viendront bientôt combler les lacunes.) Sommes diverses, aux chirurgiens, aux apothicaires, aux femmes soignant les malades de la peste, etc.; — ameublement des Pères Jésuites, etc.

CC. 172. (Cahier). — In-folio, 69 feuillets, papier.

1608-1609. — Comptes. — Droin Millin, receveur. — Recettes : nouveau chapitre pour les deniers ex-

traordinaires levés sur les habitants de cette ville à cause des frais de la maladie contagieuse et « subside du vin », montant à la somme de 10,464 livres 10 sols 6 deniers; — dépenses ordinaires : pour les frais divers de chaque semaine, — pour les ponts, turcies et levées, — pour la réparation des ponts-levis, portes, porteaux, murailles et pavés, etc.; — dépense extraordinaire pour l'achat des maisons nécessaires à la construction de l'église des Pères Jésuites, pour la réparation des bâtiments desdits Pères, etc.

CC. 173. (Cahier.) — In-quarto, 12 feuillets, papier.

1624. — Comptes. — Jacques Panseron, receveur. — Copie du compte particulier de Charles Micault le jeune, commis à faire la recette des deniers de la subvention dite *Pancarte*, en cette ville, pendant les six derniers mois de l'année 1624; — ladite recette s'élève à 4,254 livres 18 sols. — Dépenses : pour les gages des clercs établis aux six grandes portes de la ville pour lever ledit droit; — pour les deux clercs qui gardent le guichet du rivage et la porte neuve, — pour le comptable, 39 livres 12 sols 6 deniers, à cause de son droit de levée, à raison de 3 deniers par livre, plus pour ses gages, 18 livres, outre les droits ci-dessus marqués, — aux sergents de police, etc.; — somme totale de la dépense, 2,904 livres 2 sols 1 denier.

CC. 174. (Cahier.) — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1624-1629. — Comptes. — Jacques Panseron, receveur. — Dépenses : 1624, à Charles Soillard, roi de l'oiseau de l'arquebuse,, 60 livres, ainsi qu'il a été promis à celui qui abattrait l'oiseau; — aux Pères Jésuites, 60 livres à eux données par le prieur de Saint-Etienne pour aider à construire leur église et chapelle de Saint-Marc; — au receveur, 27 livres, pour bois aumôné aux Capucins, Jacobins et Récollets; — 1625, à Gabriel Moireau, tailleur d'habits, 30 livres pour avoir logé le prédicateur, l'Avent et le Carême et lui avoir fourni du bois; — à Paul Coing, marchand, 42 livres 10 sols pour taffetas à faire les écharpes des sergents des quartiers pour l'entrée de M. le Légat; — à Mme Roux 32 livres pour 16 onces de crépine rouge cramoisie pour le dais dudit Légat; — à Berthelain (Barthélemy) Boursier, émailleur, 40 livres pour « chesnes et pendans d'oreilles d'esmail » envoyés à Madame de Nevers; — 1626, au seigneur Horace Ponte, maître de la verrerie de Nevers, 206 livres 2 sols 6 deniers pour verres de cristal par lui fournis, pour porter à Paris et à Orléans, et aussi pour présenter, au mois de juillet 1625, à Monsieur le Prince, lorsqu'il était aux eaux de Pougues; — à Esmée Paulmier, sage-femme, 12 livres pour ses gages du quartier d'avril; — à M. de la Collancelle, apothicaire, 560 livres pour confitures fournies aux entrées du Roi, de la Reine et de monsieur le Légat; — achat d'étoffes de damas blanc, pour le prix de 79 livres 18 sols, données aux religieuses Ursulines de cette ville, pour faire des dalmatiques, tuniques, étoles et manipules; — à Philippe Crétin, peintre, 18 livres pour les dorures et peintures par lui faites sur le fer du puits de la place Ducale; — à Léonard Prestreaul, émailleur, 37 livres pour émail présenté à madame la marquise Deffiat; — à Michel Panseron, maître potier, 51 livres pour vaisselle de faïence présentée à monsieur Deffiat; — le seigneur Horace Ponte fournit, pour la même cause, des verres de cristal raffinés, etc.; — au receveur, 20 livres, pour remboursement des frais faits pour 8 livres de bougie de cire jaune et 6 flambeaux, accoutumés être donnés, à la fête de Noël, en étrennes, aux officiers de cette communauté; — entreprise d'un nouveau puits près l'église Saint-Laurent, par Philippe Denys; — au père de l'Oratoire, prédicateur de l'Avent à Saint-Cyr, 20 livres pour un voyage qu'il doit faire en Bourgogne; — à Esmée Paulmier «mère matrone», 12 liv. pour ses gages du quartier d'octobre, novembre et décembre; — 1627, à Léonet Prestreaul, maître émailleur de Mgr le Prince, 40 livres pour vente d'une douzaine de chaînes et douzaine de pendants d'oreilles, une douzaine de « fers d'esguillettes », 2 demi guirlandes, 2 images, l'une de Notre-Dame, l'autre de saint Louis, pour présenter en étrennes à Mademoiselle de Nevers; — au même, 30 livres pour vente de 12 chaînes, 12 paires de « pendoreilles », 12 paires de fers d'aiguillettes, le tout d'émail, pour présenter à madame de Druy et autres, à Paris; — au père de l'Oratoire, prédicateur, 48 livres; — au père Joseph, jésuite, prédicateur de l'année dernière, 1626, 36 livres pour faire leurs voyages; — à M. Chassaigne l'aîné, chanoine de Nevers, 18 livres pour vin par lui vendu, et présenté à plusieurs seigneurs passant en cette ville ou venus exprès voir Monseigneur, à son arrivée de Paris, aux fêtes de Pâques; — Philippe Crétin, peintre, fait un plan du Nivernais pour servir à la route des soldats; — à messire Louis Crosatier, prêtre, 16 livres pour 76 messes par lui célébrées en la chapelle de Saint-Sébastien; — aux « mères Ursules », 300 livres pour délivrer à Robert Roy, serrurier, qui a fait la grille de fer de leur église neuve : — au receveur, 276 livres pour verres de cristal et vaisselle de faïence distribués aux officiers de la ville en étrennes, et à la Saint-Michel de cette année 1627, — aumônes aux affligés de maladie contagieuse; — rétributions : à maître Nicolas Barbier, chirurgien de la santé, pour vacation de son état, — à Vincent Doyard, serrurier, pour cadenasser les

portes des malades, — à Martin Perrin, hôte de *la Galère*, 23 livres pour le festin de la Saint-Michel; — Pierre Calot, voiturier par eau, « voiture » à Orléans les habits des soldats du camp de La Rochelle; — 1628, feu de joie pour l'heureux avènement de Monseigneur, à l'Etat de Mantoue; — aux pères Jacobins de cette ville, 40 livres, pour la réception des pères étrangers venus au chapitre provincial; — à Jean de Dijon, peintre, 22 livres 16 sols pour les écussons aux armes de la ville, peints sur les deux enseignes délivrées aux capitaines des deux compagnies, pour le service de Son Altesse et pour les écussons des torches de la Fête-Dieu; — à la veuve Mambrun, 8 livres pour avoir taillé et cousu lesdites enseignes, etc.

CC. 175. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1686-1703. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Etienne Goby, receveur. — Dépenses; aux domestiques de l'Hôtel-de-Ville, 37 livres 10 sols pour étrennes, suivant l'arrêté des échevins du 2 janvier 1687; — aux Jacobins, pour l'aumône ordinaire, 10 livres, aux Capucins, 20 livres; — au curé de Saint-Verain, 10 livres pour prières; — aux Jacobins, 25 livres pour la rétribution des messes de Saint-Sébastien; — 1695, pour le feu de joie à la naissance du fils de M. le Duc, 300 livres; — 1691, pour bois et chandelles fournis au régiment de Villars, 20 livres; — 1694, étrennes : aux violons, 6 livres; — aux tambours et fifres, 4 livres, — aux huissiers de ville, 14 livres; — gages : aux chasse-pauvres, 15 livres, — aux huissiers de ville, 62 livres, — au concierge, 6 livres 5 sols, — à l'horloger, 30 sols; — 1695, pour une robe au chasse-pauvre, 24 livres 16 sols; — 1696, au roi de l'oiseau, 60 livres; — 1697, pour la procession accoutumée le jour de Saint-Louis, 14 livres 10 sols; — 1698, pour la visite des vendanges, 10 livres; — 1699, aux chantres de Saint-Cyr, le jour de Saint-Louis, 16 livres 5 sols; — 1700, au prédicateur de Saint-Cyr, 60 livres, etc.

CC. 176. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1690-1713. — Comptes. — Tailles et octrois, Charles de la Condamine, receveur jusqu'en 1693; — Bernard de la Grange, commis pour les années 1694 à 1700; — Etienne Goby, receveur ancien des deniers patrimoniaux jusqu'en 1711; — le compte de 1712 est rendu par Pierre Goby, curé de Frasnay-les-Chanoines et Saint-Aubin, au nom de défunt maître Etienne Goby, son père; — Jean Faure, commis à la recette du patrimoine, pour 1713. — (Ces comptes sommaires et par extraits sont tout-à-fait insignifiants.)

CC. 177. (Cahier). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1704. — Comptes. — Thomas Lhoyer, commis à l'office de conseiller du Roi, receveur alternatif et mi-triennal des deniers communs et patrimoniaux. — Recettes : du sieur Goby, receveur ancien, 1,650 livres en 19 mandements qui composent la recette entière des deniers patrimoniaux pour les six premiers mois de l'année 1704; — du sieur Louis Faucillon, adjudicataire dudit patrimoine, 1,650 livres pour le total des six derniers mois. — Dépenses: pour les étrennes et les gages des officiers, comme de coutume; — au sieur Aubry, marchand, 150 livres pour les processions des fêtes de Saint-Marc, des Rogations, de la Fête-Dieu; — au même, 10 livres pour la visite des climats sujets à la bannie; — aux chantres de Saint-Cyr, 4 livres 5 sols payés à l'ordinaire pour la procession de Saint-Louis; — à Edmée Perrin, sage-femme, 60 livres pour ses gages de l'année 1703, etc.

CC. 178. (Cahier). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1707. — Comptes. — Deniers communs et octrois, Charles-Antoine Melon du Verdier, receveur. — Dépenses: aux Pères Jésuites du collège, 1,775 livres pour leur pension payée au père Dumont, leur procureur; — au père Sablé, jésuite, 50 livres, pour avoir prêché pendant l'Avent de l'année 1706; 70 livres pour avoir prêché le carême de 1707; — à Pierre Maupetit, 100 livres pour le feu de joie et pour avoir fait tirer le canon, en réjouissance de la naissance du duc de Bretagne; — pour le feu de joie de la victoire d'Almanza, 100 livres; — pour le feu de la naissance du prince des Asturies, 150 livres; — pour le feu fait à cause de la prise de Lérida, en Espagne, 150 livres; — à maître François Arrouet, commis à la recette des épices de la chambre des comptes, 210 livres pour les épices du présent compte; — à Jean Bourdon, relieur, 11 sols pour le « reliage » dudit compte.

CC. 179. (Cahier.) — In-folio, 3 feuillets, papier.

1708. — Comptes. — Etienne Goby, receveur ancien des deniers patrimoniaux. — Dépenses : 150 livres pour bois et chandelles consommés pour le logement des troupes; — gages et étrennes ordinaires.

CC. 180. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1710. — Comptes. — Deniers communs et octrois, Charles-Antoine Melon du Verdier, receveur. — Dépenses:

aux Pères Jésuites, 443 livres 15 sols par chaque quartier de leur pension, dû par la ville au collége desdits révérends Pères; — au R. P. prédicateur du carême à la cathédrale, 70 livres; — au R. P. prédicateur de l'Avent, 50 liv., etc.

CC. 181. (Cahier). — In-folio, 8 feuillets, papier.

1711. — Comptes. — Charles-Antoine Melon du Verdier, receveur. — Dépenses : charges ordinaires et gages accoutumés des maire, assesseurs, procureur du Roi, greffier de l'Hôtel-de-Ville ; — rétribution des prédicateurs, etc.

CC. 182. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1712. — Comptes. — Octrois, Charles-Antoine Melon du Verdier, receveur. — Dépenses : pension des Pères Jésuites, à raison de 443 livres 15 sols par quartier; — gages des officiers de l'Hôtel-de-Ville et communauté de Nevers : à maître Philbert Arvillon de Saint-Baudière, maire perpétuel ancien, pourvu desdits offices au lieu et place de M. Pierre Arvillon de Sausay, par lettres du Roi du 12 décembre 1711, 500 livres; — à Jacques Faure, assesseur, 60 livres ; — à Nicolas Gasque, autre assesseur, 60 livres ; — à François Jaubert, Jean Tonnelier, Jacques Brucaut, aussi assesseurs, 60 livres ; — à Pierre-François Moquot d'Agnon, procureur du Roi, 337 livres 10 sols; — à Laurent Callot, greffier et secrétaire, 100 livres ; — à maître Angilbert Cocquelin, lieutenant de maire de la ville, créé par édit du mois de mai 1702, 300 livres ; — 600 livres pour frais de tentures à la cathédrale, au service de Mgr le Dauphin et Madame la Dauphine ; — à Gaspard Peignier, maître vitrier, 30 livres pour avoir raccommodé et mis des panneaux de vitres à la chapelle de Saint-Sébastien ; — à François Lingre, serrurier et François Lévy, charpentier, 209 livres pour avoir fait à neuf le plancher du pont-levis de la citadelle qui est au bout du grand pont de la ville, du côté de Moulins ; — à François Aubry, marchand, 150 livres pour le feu de joie fait le 9 octobre 1712 pour la prise de la ville de Douai, etc.

CC. 183. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1713. — Comptes. — Octrois, Melon du Verdier, receveur. — Dépenses : au sieur Pierre Faulquier, entrepreneur des ouvrages publics de la Généralité de Moulins, 220 livres pour une année de l'entretien des ouvrages de pavés, bornes et parapets des trois ponts de la ville ; — au sieur de Bourcieux, marchand, 225 livres pour présents faits à de grands seigneurs qui, ci-devant, passèrent en cette ville.

CC. 184. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio, de 4 feuillets, papier.

1714-1718. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Guillaume Sauger, conseiller du Roi, receveur. — Dépenses : rétributions ordinaires aux Pères Jacobins pour les messes qu'ils disent à la chapelle de Saint-Sébastien ; — pour les frais des processions, — pour les gages des chasse-pauvres, — du greffier secrétaire de l'Hôtel-de-ville, — des 4 huissiers de police, — de l'« horlogeur », — au sieur de la Giraudière, receveur alternatif du patrimoine, pour ses taxations de l'année, — au sieur de la Chaussée, roi de l'oiseau de 1713, etc. ; — 1716, à Loche, roi de l'oiseau en ladite année, la somme accoutumée de 60 livres ; — au sieur Brun, marchand, 9 livres 16 sols pour fournitures à l'occasion des funérailles de madame de la Giraudière ; — au sieur Caziot, chapelain de la grande portion de la chapelle de Saint-Michel, 200 livres pour 20 années de la directe de 100 sols par an à lui due sur bâtiment faisant partie de l'Hôtel-de-ville et échues à la Saint-Martin 1716 ; — 1718, aux chantres de Saint-Cyr, 8 livres 10 sols pour leur rétribution de la procession de Saint-Louis; — à Jacques Callot, marchand, Jean Montigny et Jean Gilbert, vignerons, 13 livres pour la visite des vignes, (en marge est écrit : vû l'état des charges et les comptes précédents, passé pour 10 livres, le surplus rayé), etc.

CC. 185. (Liasse). — 2 cahiers in-folio, de 4 et 6 feuillets, papier.

1720-1724. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, François Portepain, receveur. — Dépenses ordinaires : au sieur Tilloux; roi de l'oiseau de 1719, 60 livres; — pour bouteilles de vin muscat, lors du passage de madame la duchesse de Modène, 54 livres ; — à M. Gentil, pour se rendre auprès de Mgr l'Intendant au sujet du logement des officiers du régiment de Bretagne, 150 livres, (en marge on lit : passé pour les deux voyages la somme de 75 livres seulement, sauf au comptable à se pourvoir pour le surplus, ainsi qu'il avisera), etc. ; — 1724, au sieur de Sainte-Marie, archidiacre, 13 livres pour une année de l'indemnité à lui accordée à cause de sa maison du prieuré de Sainte-Vallière, dans laquelle a été fait l'établissement des R. P. Capucins ; — à la dame Bizot, sage-femme, 15 livres pour le quartier de ses gages commencé au 1er octobre et fini le dernier décembre 1722, et 15 autres livres pour le quartier échu au dernier juin 1724 ; — au sieur Ignace Borne, roi de l'oiseau de 1723, 60 livres « suivant l'usage ordinaire »; — au sieur La Charnière, tapissier, 10 livres pour fournitures faites au dais du Saint-Sacrement; — 15 livres pour

achat de poudres et flambeaux, pour le salut du sieur Guinet, lorsqu'il fut reçu échevin, suivant l'usage; — au sieur Torterat, maître chirurgien, 10 livres pour l'ouverture du cadavre de Jacques Dru, mort subitement, ladite ouverture ordonnée par messieurs de la police; — fournitures de bois et chandelles aux soldats du régiment de Touraine, etc.

CC. 186. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1722. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, François Portepain, conseiller du Roi, receveur. — Dépenses : étrennes et gages ordinaires; — au sieur Dufeuilloux, 150 livres pour 600 bouteilles de vin fournies à l'Hôtel-de-Ville, tant pour les repas des officiers aux jours accoutumés, que pour présents faits à des seigneurs qui ont passé; — au sieur Tingre, roi de l'oiseau, 60 livres, etc.

CC. 187. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 8 et 4 feuillets, papier.

1723. — Comptes. — Octrois et deniers patrimoniaux, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : au R. P. Jédu, supérieur de l'Oratoire de Nevers, 70 livres pour rétribution du prédicateur du Carême, — 50 livres pour le prédicateur de l'Avent; — au sieur Lambert, 330 livres, pour le feu de joie, de ce qu'il a plu à Dieu conserver la France de la contagion, etc.; — au sieur Jaubert, roi de l'oiseau, 80 livres; — à Catherine Cellier, sage-femme, 60 livres, pour une année de ses gages, etc.

CC. 188. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 8 et 4 feuillets, papier.

1725. — Comptes. — Octrois et deniers patrimoniaux, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : au R. P. Amy, dominicain, 150 livres pour la rétribution d'avoir prêché pendant le Carême; — au R. P. Jean de la Fosse, minime, 100 livres pour avoir prêché l'Avent; — à François Lingre, 490 livres pour réparations qu'il a entrepris de faire à l'horloge; — à Antoine Bitard, adjudicataire des réparations à faire à la porte du Croux, 66 livres 4 sols pour le second tiers de son adjudication; — à la veuve Cassiat, 50 livres pour 6 mois de loyer de sa maison servant de caserne; — dépenses diverses aux casernes pour le séjour du second bataillon de Touraine; — 500 livres, pour présent fait à M. Montauban, inspecteur, etc.

CC. 189. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1726. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Claude Sauger, receveur pour ladite année qui est la première de son exercice. — Dépenses : pour présents faits à des seigneurs qui ont passé par cette ville, 200 livres; — pour aumône aux pères Capucins, « suivant l'usage ordinaire », 20 livres; — pour présent fait à M. le marquis de la Palisse, 80 livres; — présent à M. de Saint-Hilaire, nouvel intendant de Mgr le duc de Nevers, 24 livres; — à Jean Cordonnier, charretier, 12 livres pour avoir à diverses fois tiré les canons des écuries de l'Hôtel-de-Ville, afin d'y loger les chevaux des cavaliers qui ont passé, et les avoir rentrés à leur départ, etc.

CC. 190. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1727. — Comptes. — Octrois, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : aux Pères Jésuites du collége, 500 livres pour la pension d'un second régent de philosophie pendant l'année 1726; — aux mêmes, 400 livres pour prix distribués à la fin des années 1726 et 1727; — au sieur Fity, vice-promoteur, 150 livres pour la station du Carême de cette année; — aux R. P. Jésuites, 500 livres pour la construction d'une seconde classe de philosophie, etc.

CC. 191. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1728. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Claude Sauger, receveur. — Dépenses : 90 livres pour le repas que l'Hôtel-de-Ville a donné à messieurs les officiers du régiment de Beaujolais « suivant l'usage et pour le bien-vivre »; — 25 livres pour présent fait le 1er janvier, à M. de Caussade, lieutenant-colonel du régiment de Beaujolais; — 15 livres à Jean David, Jacques Berthelard et Jean Dutrait qui ont fait le balisage de la rivière de Loire, l'année 1725, etc.

CC. 192. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1729. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : au sieur Paichereau, roi de l'oiseau, 60 livres; — au sieur Rapine de Sainte-Marie, grand archidiacre de Saint-Cyr, 26 livres pour les années 1727 et 1728 de la rente à lui due; — à Jacques Baptandier, « horlogeur », 150 livres pour 30 mois de ses gages, commencés le 4 juin 1727; — à Françoise Dien dit Champagne, sage-femme, 90 livres pour 18 mois de ses gages, échus au dernier décembre 1728; — à Réné Pinardeau, libraire, 120 livres pour fourniture de billets de logement, billets des tailles et autres, etc.

CC. 193. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1730. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Claude Sauger, conseiller du Roi, receveur. — Dépenses : 680

livres pour présents faits à Son Altesse sérénissime Madame la princesse de Conty et à Mgr son fils; — 212 livres 15 sols pour le feu de joie fait en réjouissance du mariage de Mgr le duc de Nivernais avec Mademoiselle de Pontchartrain; — à Françoise Dien, sage-femme de la ville, 30 livres pour demi-année de ses gages, etc.

CC. 194. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1731. — Comptes. — Octrois, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : aux Révérends Pères Jésuites, 200 livres pour l'achat des prix à distribuer pendant l'année; — au R. P. Théodore, capucin, prédicateur du Carême, 120 livres pour sa rétribution; — au R. P. Etienne de Montay, prédicateur de l'Avent, 80 livres; — au sieur Petit-Jean Cordonnier, 525 livres 10 sols, pour son remboursement d'avoir fait casser les glaces sur la rivière de Loire, au mois de février, etc.

CC. 195. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 6 feuillets, papier.

1732. — Comptes. — Octrois et deniers patrimoniaux, Claude Sauger, receveur. — Dépenses : aux Pères Jésuites, 568 livres 15 sols par chaque quartier; — au sieur abbé Lenormand, 120 livres pour avoir prêché le Carême; — au R. P. François-Joseph Leclerc, des Frères Prêcheurs, 80 livres pour avoir prêché l'Avent; — au sieur Jean-Baptiste Moret, architecte, 3,000 livres à-compte de l'adjudication qui lui a été faite le 31 août 1731, pour la destruction et le défrichement des îles au-dessus du pont de Loire; — 350 livres pour le présent fait à Mgr l'Intendant, lors de son « département »; — 212 livres 15 sols pour le feu de joie en exécution des ordres de Mgr l'Intendant, en réjouissance de l'élévation de Mgr Chauvelin au ministère, etc.

CC. 196. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 8 et 4 feuillets, papier.

1733. — Comptes. — Octrois et deniers patrimoniaux, Antoine Faure, receveur. — Dépenses ordinaires : pour la pension des Pères Jésuites, pour l'achat des prix des élèves, pour l'entrée de leur vin, etc.; — au R. P. Béranger, dominicain, prédicateur du Carême, 120 livres; — au R. P. Sacleux, jacobin, prédicateur de l'Avent, 80 livres; — à Marie Léveillé, veuve Drouet, 50 livres pour trois mois de loyer de ses greniers où l'on a serré les blés que Sa Majesté avait prêtés aux habitants; — à François Rolet, roi de l'oiseau de 1732, 60 livres; — pour la dépense faite à l'occasion du *Te Deum* et feu de joie pour la convalescence de Mgr le duc de Nivernois, 254 livres, etc.

CC. 197. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1735. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : pour le salut des nouveaux échevins, 20 livres; — aux Pères Jacobins, par forme d'aumône, 10 livres; — aux Pères Capucins, 20 livres; — aux Pères Récollets, 20 livres; — à Jacques Philippe, serrurier, conducteur de l'horloge, 60 livres, pour ses gages de cette année; — au sieur Laurent, roi de l'oiseau, 60 livres; — pour dépense faite à l'occasion du corps de garde établi à Nevers, au passage et séjour de premier bataillon du régiment de Bettens, 45 livres 19 sols, etc.

CC. 198. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1736. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Claude Sauger, receveur. — Dépenses : au sieur Gueneau, chanoine et chapelain de Notre-Dame-la-Blanche, 37 livres 10 sols, pour 25 années d'une rente foncière de 30 sols par an; — au sieur Caziot, receveur du Chapitre, 20 livres, pour 2 années de la fondation de la princesse Mathilde; — au même, chapelain de la chapelle Saint-Michel, 10 livres, pour 2 années d'une rente foncière à lui due en cette qualité; — au sieur Royer, receveur de l'Hôtel-Dieu, 456 livres pour une année de la fondation des Enfants de Saint-Louis; — à Jean Boyau, roi de l'oiseau, 60 livres; — au sieur Guitot, chirurgien-juré-accoucheur, 90 livres pour une année et demie de ses gages; — à Jacques Philippe, « horlogeur », 19 livres pour ouvrages faits à l'horloge; etc.

CC. 199. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1737. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : au sieur Mantrand, roi de l'oiseau, 60 livres, — aux caserniers, 30 livres pour avoir fait conduire des casernes dans les magasins de l'Hôtel-de-Ville les tables, bancs, crémaillères et rateliers qui ont servi au régiment de Luxembourg; etc.

CC. 200. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1739. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : au sieur Mantrand pour avoir abattu l'oiseau, l'année 1738, 60 livres; — à Jacques Baptandier « horlogeur », pour 6 mois de ses gages, 30 livres; — 280 livres pour le sieur Picault, ingénieur, qui a levé le plan des casernes à construire et celui des maisons de la place Ducale; — à Henriot, traiteur, 100 livres; à Barbier, confiseur, 60 livres, pour fournitures à l'occasion

du premier passage et séjour en cette ville, le 22 et 23 avril 1739, de Mgr l'Intendant de la Généralité de Moulins, etc.

CC. 201. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 14 et 6 feuillets, papier.

1740. — Comptes. — Deniers communs, octrois et patrimoine, Claude Sauger, receveur. — Dépenses : au R. P. Picard, Jacobin, 120 livres pour avoir prêché le Carême de cette année; — au R. P. Théophile, religieux du couvent des Récollets, 80 livres pour avoir prêché l'Avent; — à la veuve Dufour, 200 livres pour indemnité d'une maison à elle appartenant, proche le pont de Loire, laquelle a été abattue pour la décoration dudit pont; — aumône aux pauvres de la ville, pendant 30 jours, à cause de la dureté de la saison; — à Pierre Daguet, roi de l'oiseau, 60 livres; — au même, 32 livres pour la cote de sa taille, etc.

CC. 202. (Liasse). — 2 cahiers in-folio, de 4 et 6 feuillets, papier.

1741. — Comptes. — Octrois et patrimoine, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : aux révérends Pères Jésuites, 1,800 livres pour chaque semestre de leur pension; — au R. P. Laborde, jacobin, prédicateur du carême, 120 livres pour sa station; — au R. P. Pacifique, capucin, prédicateur de l'Avent, 80 livres; — achat de blé pour la somme de 2,005 livres 14 sols 6 deniers, qui a été distribué aux pauvres pendant les quatre premiers mois de cette année; — au sire « de Bourgniolle » (de Borniol), maître de la manufacture royale de la verrerie de Nevers, 550 livres pour cristaux présentés à Madame l'Intendante; — à Jean Cordonnier, 41 livres 15 sols pour avoir conduit le riz envoyé par Sa Majesté dans la province; — gratification de 72 livres aux compagnies des pompes, lors de l'incendie de la maison Degois, menuisier; — à Jean-Baptiste Thibault, boulanger, 20 livres pour le loyer de sa maison qui a servi de caserne au régiment de Luxembourg, pendant les années 1736 et 1737; — à Philbert Laurent, roi de l'oiseau, 54 livres, pour sa taille et capitation; — pour la taille de l'empereur de l'arquebuse, 120 livres; — à François Billaud, tourneur, 15 livres 17 sols pour une douzaine de chaises *à la capucine*, pour l'Hôtel-de-Ville.

CC. 203. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 6 feuillets, papier.

1742. — Comptes. — Octrois et patrimoine, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : au R. P. Rouzant, jésuite, 120 livres pour la station de Carême; — au père Montpellier, jacobin, 80 livres pour la station de l'Avent; — à Jean Cordonnier, 270 livres pour la construction d'un puits au lieu de la fontaine du Bourg; — au même, 32 livres pour avoir fait casser les glaces du grand pont; — au même, 384 livres 15 sols pour présent offert à l'ambassadeur turc; — au sieur Marion de Givry, 250 livres pour indemnité d'une carrière établie dans ses vignes, pour faire le « socle » de la porte de Paris; — habillement de 200 milicions; — conduite des miliciens malades, de cette ville en celle de Moulins; — 76 livres pour l'imposition de la taille du sieur Mantrand, empereur de l'arquebuse; — 9 livres pour les frais de la bénédiction du drapeau neuf de la Ville; — 54 livres pour dépense faite à l'Hôtel-de-Ville, lors du tirage de la milice, etc.

CC. 204. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 8 et 6 feuillets, papier.

1743. — Comptes. — Octrois et patrimoine, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : au P. Augustin Franquelin, minime, 120 livres pour avoir prêché le Carême; — au P. Laborde, 80 livres pour l'Avent; — aux sieurs Jacques Philippe, serrurier; Paillet, menuisier; Lallemand, vitrier, 44 livres 13 sols pour ouvrages par eux faits à la prison, pendant le séjour des miliciens; — 30 livres aux voituriers qui ont conduit les miliciens de la ville de Nevers en celle de Moulins, etc.

CC. 205. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 8 et 6 feuillets, papier.

1744. — Comptes. — Octrois et patrimoine, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : au P. Louis-Marie de La Rochelle, capucin, 120 livres pour la station du Carême; — au P. Mathieu de Bourges, capucin, 80 livres pour l'Avent; — à Jean Cordonnier, 1,802 livres 14 sols, pour les frais du feu de joie à l'occasion de la convalescence du Roi; — au même, 171 livres 6 sols pour le feu de joie à l'occasion de la prise du comté de Nice; — Dépenses pour sept autres feux de joie pour prises de villes; — 36 livres 17 sols pour le feu de joie des chevaliers de Saint-Charles; — à Lescalon, roi de l'oiseau, 83 livres 9 sols, pour sa taille, capitation et « ustancille » de la présente année.

CC. 206. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 8 et 6 feuillets, papier.

1745. — Comptes. — Octrois et patrimoine, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : au P. de Lépine, 120 livres pour prédication du Carême; — au P. Jean Antoine, capucin, 80 livres pour l'Avent; — à Jean Cordonnier, 170 livres 1 sol pour frais du feu de joie à l'occasion de la vic-

toire remportée par S. M. en Flandres; — sept autres feux de joie, dont l'un plus solennel à l'occasion de la naissance de M. le comte de Nevers, coûte 329 livres; — au sieur Picault, ingénieur, 600 livres pour ses appointements et honoraires de l'année 1744; — au sieur Lescalon, 60 livres pour avoir abattu l'oiseau en l'année 1744.

CC. 207. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1746. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : pour pain bénit offert le jour de Saint-Sébastien, 25 livres; — au sieur Brière, curé de Saint-Verain-les-Cosne, 10 livres, à cause du vœu et fondation faits en ladite église; — au sieur Raboin, docteur en médecine, 200 livres, pour une année de la pension viagère à lui accordée; — aux collecteurs, la somme de 80 livres pour l'imposition de la taille du sieur Mantrand, « empereur de l'arquebuse », de l'année 1745; — audit sieur Mantrand, 101 livres 1 sol pour sa capitation et « ustancile » de l'année 1745; — 104 livres pour présent offert à Mgr l'Intendant, en vin, bougie, gibier et poisson, y compris le voyage des sieurs maire et échevins pour offrir ledit présent, etc.

CC. 208. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 4 et 2 feuillets, papier.

1747-1748. — Comptes. — Deniers patrimoniaux, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : au sieur Picault, ingénieur, 600 livres pour honoraires de cette année; — au sieur François Verrier, 60 livres pour avoir abattu l'oiseau, l'année 1746; — 1748, à Jean Cordonnier, 1,982 livres pour présent d'étrennes offert à Mgr l'Intendant, suivant l'état arrêté par mondit seigneur, le 20 décembre 1747, etc.

CC. 209. (Liasse.) — 5 cahiers in-folio, de 8 et 6 feuillets, papier.

1750. — Comptes. — Ancien et nouvel octroi, droits du bac et patrimoine, A. Faure, receveur. — Recettes : 12,300 livres pour le prix du bail du nouvel octroi, — 615 livres provenant de la recette du sol pour livre, — 8,500 pour le prix du bail des droits du bac, suivant l'adjudication faite au sieur Morel le 31 juillet 1749. — Dépenses : au P. Moreau, prieur des Jacobins de cette ville, 200 livres pour sa rétribution d'avoir prêché pendant le Carême et l'Avent; — au sieur Baptandier, horloger, 41 livres pour réparations à l'horloge; — bois et chandelles fournis dans les corps de garde pour le passage du régiment de Chabrillant, cavalerie; — au sieur Enfert, adjudicataire de l'ancien octroi, 1,250 livres d'indemnité, à cause de la suppression des droits de péage et barrage de la porte de Loire réunis aux droits du bac; — à Jean Chevenon, sellier, 78 livres pour avoir fait à neuf 35 seaux pour le service des pompes; — à Henri Rameau, 220 livres pour frais à l'occasion du *Te Deum* et feu de joie en action de grâce et réjouissance de l'heureux accouchement de madame la Dauphine, plus 43 livres 12 sols pour 4 salves de canon, tirées avant les ordres pour le feu de joie; — au même, 36 livres pour avoir fait tirer le canon en réjouissance de l'heureux accouchement de madame l'Intendante; — au nommé Lavarice, serrurier, 150 livres pour le dédommager de la perte de temps qui lui a été occasionnée par une blessure qu'il a reçue en tirant le canon, lors du passage de mesdames Infantes.

CC. 210. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio, de 4 et 10 feuillets, papier.

1751. — Comptes. — Octrois et patrimoine, Antoine Faure, receveur. — Recettes : 24,000 livres prêtées par la ville de Decize à celle de Nevers, à-compte de celle de 72,000 livres; ledit emprunt fait le 31 juillet 1751; — autre recette de 13,045 livres pour la part que ledit comptable est tenu de rembourser à la ville suivant l'arrêt du Conseil du 20 avril 1751 et lettres-patentes du 13 mai suivant, registrées en la Chambre des Comptes le 16 juin, à cause du rétablissement des fonctions de son office de receveur et de celui de contrôleur alternatif et mi-triennal des octrois et patrimoniaux des villes qui avaient été réunis en 1740 à leurs corps et communautés et qui ont été désunis par lesdits arrêt et lettres-patentes, au moyen d'un supplément de finances de la somme de 30,000 livres payées aux parties-casuelles de Sa Majesté. — Dépenses : au P. Mathieu de Bourges, capucin, 120 livres pour avoir prêché pendant le Carême; — à M. Decantes, desservant la cure de la paroisse Saint-Victor, 80 livres pour avoir prêché pendant l'Avent; — à Louise Michault, veuve de Joseph Martin, canonnier de la ville, 100 livres pour six mois de gratification à elle adjugée par forme de pension annuelle pendant 10 années seulement, commencées le 8 octobre 1748, par suite de la mort dudit Joseph arrivée au passage de mesdames les Infantes, duchesses de Plaisance, Parme et Guastalla; — à Henri Rameau, 28 livres 16 sols pour dépenses faites lors du passage de madame la duchesse de Nivernois, etc.

CC. 211. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio, de 6 feuillets, papier.

1752. — Comptes. — Ancien et nouvel octroi, patrimoine, Claude Sauger, écuyer, valet de chambre et pen-

sionnaire du Roi, trésorier, receveur. — Dépenses : au P. Jérôme de Màcon, capucin, 120 livres pour avoir prêché le Carême; — au P. Grinée « piquespus », 80 livres pour l'Avent; — au sieur Moret, entrepreneur, 13,045 livres à-compte du prix de son adjudication des réparations à faire au grand pont de Loire; — au tailleur, 6 livres 5 sols pour avoir raccommodé les robes de l'Hôtel-de-Ville; — au sieur Landelle, 19 livres 12 sols pour 14 livres de poudre par lui vendues, lors du passage de l'Infante; — au même, 52 livres 13 sols pour cocardes et gants fournis lors dudit passage, etc.; — à Perrot, charron, 25 livres pour avoir raccommodé 2 couleuvrines et remonté une à neuf; — à Henri Rameau, 181 livres 10 sols pour pareille somme par lui avancée à cause du feu de joie et *Te Deum* pour la convalescence de Mgr le Dauphin; — au même, 36 livres distribuées aux ouvriers pour la pose de la première pierre du bâtiment de l'Hermitage (paroisse de Coulanges), maison de plaisance des Pères Jésuites; — à Henri Rameau, 6 livres données aux canonniers pour 2 salves de canon lors du passage de Madame l'Infante; — au même, 25 livres pour le luminaire et le pain bénit offert, selon l'usage, le jour de Saint-Sébastien; — au même, 150 livres pour les frais des processions de Saint-Marc, des Rogations et du Très-Saint-Sacrement; — aumônes : de 20 livres au père gardien des Capucins, 10 livres au père Damour, prieur des Jacobins; — au même père Damour, 100 livres pour l'année de la desserte de la chapelle de Saint-Sébastien; — au sieur Dard, receveur de l'Hôtel-Dieu, 256 livres pour cette année, à cause de la fondation des Enfants de la Trinité; — dépenses diverses pour le passage de Madame l'Infante; — des poteaux sont plantés dans les rues pour soutenir les tapisseries, etc.

CC. 212. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 12 et 6 feuillets, papier.

1753. — COMPTES. — Ancien et nouvel octroi et droit de bac, Antoine Faure, receveur. — Dépenses : au sieur Gauchard, prieur de Saint-André, 120 livres pour avoir prêché le Carême; — au sieur Rousset, curé de Decize, 80 livres pour avoir prêché l'Avent; — fournitures de bois et de chandelles pour le passage de la gendarmerie et du régiment de Clermont-Tonnerre, au mois de septembre, — pour la seconde colonne de la gendarmerie, le 1er octobre; — à Bidault, « étapier », 3 livres 12 sols, pour paille fournie à 24 chevaux venant de Tunis et Tripoli; — à Henri Rameau, 1,442 livres pour feu de joie en réjouissance du mariage de mademoiselle de Nivernais; — feu de joie pour la naissance de Mgr le duc d'Aquitaine, etc.

CC. 213. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1755. — COMPTES. — Octrois, Antoine Faure, receveur. — Au R. P. Thomas-Olivier Corret, prédicateur du Carême, 120 livres; — au R. P. Rousset, minime, prédicateur de l'Avent, 80 livres; — à Henri Rameau, 1,068 livres pour avances par lui faites afin de faire rompre les glaces au-dessus et au-dessous des grands ponts, etc.

CC. 214. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio, de 6 feuillets, papier.

1756. — COMPTES. — Ancien et nouvel octroi, patrimoine, Claude Sauger, receveur, — Dépenses : au Père Rousset, minime, prédicateur du Carême, 120 livres; — au Père Le Petit, receveur du collége des Jésuites, 200 livres, pour la distribution des prix; — aux dames Ursulines, 170 livres pour dégradations faites à leur maison, pendant le temps qu'elle a été occupée par la gendarmerie; — à Henri Rameau, 15 livres pour bois et chandelles fournis aux corps de garde des 5 compagnies franches des troupes de la marine; — à Jean Chevenon, maître sellier, 50 livres pour une année de l'occupation d'une chambre pour loger les sacs à boyau et paniers des pompes; — aumônes ordinaires de 20 livres aux révérends pères gardiens des Récollets et des Capucins, de 10 livres au Père Damour, prieur des Jacobins; — à M. Rousseau, chanoine de la cathédrale, 20 livres pour deux années de la fondation de la princesse Mathilde; — au sieur Rochery, chirurgien-juré et accoucheur de cette ville, 30 livres, pour 6 mois de ses gages; — à M. Gondier, chanoine de la cathédrale et chapelain de la chapelle de Saint-Michel, 40 livres pour 8 années de la desserte de cette chapelle; — à M. Brière, curé de Saint-Verain, 20 livres, à cause des vœux et fondations de cette ville pour les années 1754 et 1756, etc.

CC. 215. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio de 6 et 4 feuillets, papier.

1758. — COMPTES. — Ancien et nouvel octroi et patrimoine, Claude Sauger, receveur. — Dépenses : aux Pères Jésuites du collége, 200 livres pour la distribution des prix, conformément à la transaction de 1736, passée entre le Collége et la Ville; — à Henri Rameau, 83 livres 18 sols 9 deniers pour la cérémonie du convoi du sieur Moret, échevin; — au Père Mathieu de Bourges, gardien des Capucins de cette ville, 100 livres, par forme d'aumône, pour faire les réparations du déchargeoir du canal de leur jardin; — *Te Deum* et feu de joie pour

victoire sur les Anglais et dans le pays de Hesse; — à Henri Rameau, 20 livres pour frais du salut de messieurs les nouveaux échevins de cette année; — au sieur Bord, 12 livres pour avoir « déchiffré » et fait plusieurs expéditions d'anciens titres de l'Hôtel-de-Ville; — aumônes ordinaires aux religieux Jacobins, Récollets et Capucins, etc.

CC. 216. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1760. — Comptes. — Ancien octroi, Claude Sauger, receveur. — Dépenses : 124 livres pour le voyage de monsieur Andrieu, échevin, qui est allé complimenter monsieur Lenain, sur son avènement à l'Intendance de Moulins; — à la sœur Bastide Marchet, économe des Sœurs de la Charité de cette ville, 120 livres pour une année de loyer de partie de maison occupée par messieurs les juges et consuls, à la charge de la ville; — à Claude Grassot, 93 livres pour la dépense faite lors de la cérémonie de la bénédiction des 4 cloches de la Cathédrale, en conséquence des ordres de Mgr l'Intendant; — étrennes et gages accoutumés, etc.

CC. 217. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1765-1766. — Comptes. — Ancien et nouvel octroi, patrimoine, Dominique Casset de Verville, syndic receveur. — Dépenses : au sieur Lucas, chirurgien et accoucheur des pauvres, 30 livres pour 6 mois de ses gages; — à monsieur Miné, principal du collége, 1,500 livres pour 6 mois de sa pension et de celle des professeurs, — au même, 200 livres pour la distribution des prix; — au sieur Terrasse, prédicateur de l'Avent en 1765, 80 livres; — à monsieur Richard de Soultrait, ancien capitaine de cavalerie, 300 livres pour le loyer de sa maison servant actuellement de logement à monsieur le comte d'A., capitaine des gendarmes d'Artois; — à monsieur de Villiers, officier au grenier à sel, 300 livres pour le loyer de sa maison meublée, servant de logement à monsieur le comte de Mailly, capitaine des gendarmes écossais, etc.; — dépenses diverses pour le loyer et mobilier des appartements occupés par les officiers supérieurs de la gendarmerie; — à Dameron, « frippier », 75 livres 10 sols, pour 4 flambeaux argentés, une paire de mouchettes d'acier, un poêle de fonte avec son tuyau, un miroir avec son surtout, le tout pour l'usage de l'Hôtel-de-Ville; — achat de cocardes et de poudre pour le passage de son Altesse Sérénissime Mgr le prince de Conty, etc.

CC. 218. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, de 6, 4 et 20 feuillets, papier.

1766-1767. — Comptes. — Octrois et patrimoine, Casset de Verville, receveur. — Au sieur Miné, principal du collége, 750 livres par quartier pour lui et ses professeurs : — frais pour l'ameublement de la gendarmerie; — réparations au jeu de paulme; — achat de 5 robes pour les maire et échevins, de 6 robes pour les clercs de ville et porte-masse; — à la veuve Baptandier, horloger, 30 livres pour 6 mois de ses gages de l'entretien de l'horloge de la ville; — au sieur Jacquinot, marchand, 169 livres 13 sols 3 deniers pour galons d'or, gance et boutons par lui fournis pour les chapeaux des clercs de l'Hôtel-de-Ville, etc. — Est à noter que la ville « jouit » de deux octrois, le premier appelé l'ancien octroi dans lequel est compris le patrimoine, et dont la durée est sans terme; il a été affermé moyennant 28,600 livres de prix principal et autre avec le sol pour livre payable de quartier en quartier; le second, appelé nouvel octroi, et dont la durée est limitée par les titres de son établissement, a été affermé à raison de 24,200 livres par an avec le sol par livre payable en deux termes, etc., le total de la recette et celui de la dépense s'élèvent chacun à 55,440 livres d'où « le comptable est quitte. »

CC. 219. (Liasse.) — 15 cahiers in-folio de 4, 6, 8 et 10 feuillets, papier.

1768-1786. — Comptes. — Casset de Verville, receveur, de 1768 à 1773; — Pierre Robillard, de 1773 à 1786; — ces comptes ne renferment plus que l'indication sommaire des recettes et des dépenses et ne présentent aucun intérêt particulier.

CC. 220. (Liasse.) — 57 pièces, papier, 20 pièces, parchemin.

1534-1537. — Pièces justificatives des comptes de Gilbert Doreaul et Charles Lithier, receveurs. — Mandements ou ordonnances de paiement des échevins : 78 sols 4 deniers tournois pour pain, vin, gouères et autres frais faits pour le banquet des metteurs et enchérisseurs de la 4e pile du pont de Loire, venus en grand nombre à la maison commune, le jour de l'« estrousse »; — à Jean Dubreuil dit Corbillon, cordier, 45 sols pour 5 livres de corde, 11 toises de cordeau, une grosse « troussière » pesant 8 livres, servant à lever les grosses pierres pour la maçonnerie du pont, une grosse corde pour attacher le pont de bois de Loire et une autre pour attacher le pont Madame,

de peur que les grandes eaux ne les emmenassent; — salaire des ouvriers employés à ladite construction du pont; — à Jean Lesperon, contrôleur des deniers communs, 46 livres tournois pour 23 jours d'un voyage fait à Paris, (à raison de 40 sols par jour), à la poursuite d'un procès pendant en cour de Parlement, contre le seigneur de Chevenon, à cause de plusieurs communs et pâturaux qu'il tient par force, lequel procès a été renvoyé à Saint-Pierre-le-Moûtier; — au frère Anglisiis, docteur en théologie et prieur des Jacobins de Nevers, 6 livres, ainsi qu'il est de coutume chacun an, pour avoir prêché l'Avent et le Carême derniers en l'église Saint-Victor de cette ville; — à Jean Mercier, charretier, 15 sols pour 2 journées de lui et son cheval employées à emmener aux champs les immondices qui étaient derrière les murs de Saint-Trohé, « pour l'honneur de la procession générale » qui passe de ce côté le jour de la Fête-Dieu; — gages des officiers de ville, etc.

CC. 221. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1537-1538. — Pièces justificatives des comptes de Charles Lithier, receveur. — Dépenses de construction du pont de Loire, — de l'entrée de la Reine, etc.; — au receveur, 13 sols tournois pour les journées de 33 témoins menés de cette ville à Saint-Pierre-le-Moûtier pour être « confrontez » à Joachim Girard, seigneur de Chevenon, à cause du procès soutenu par la ville et le procureur du Roi contre ledit seigneur, et aussi pour avoir réparation et justice de plusieurs excès et délits commis par ses serviteurs et complices envers plusieurs habitants de cette ville; — à frère Girard Bloquelle, jacobin, docteur en théologie, 100 sols tournois pour avoir prêché l'Avent et le Carême derniers en l'église Saint-Cyr, etc.

CC. 222. (Liasse.) — 31 pièces, papier, 4 pièces, parchemin.

1541-1542. — Pièces justificatives des comptes de Jean Marandé. — Mandements ou ordonnances des échevins avec les quittances ou reçus pour les dépenses de la ville, gages des officiers, etc. Ces pièces n'apprennent rien de plus que ce qui a été signalé au compte correspondant (série CC. 112.)

CC. 223. (Liasse.) — 78 pièces, papier, 7 pièces, parchemin.

1544-1548. — Pièces justificatives des comptes de Philibert Marquet. — A Guillaume Chenu, ciergier, 18 sols tournois pour 6 torches par lui vendues pour aller au-devant de Madame qui arriva de nuit, le samedi avant « caresme prenant » 1547; — à Huguet Michault, 15 sols tournois pour un calice par lui vendu, et donné à la chapelle du Collége; — à Simon Rabutin dit Camelot, et Claude Boucquier, « royers » 17 sols 6 deniers pour 3 journées employées par chacun d'eux à faire des bancs, servant de siéges pour les enfants du Collége et pour avoir fourni le bois, etc.

CC. 224. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1549-1550. — Pièces justificatives des comptes de Jean Jourdier. — à frère Jean Brochard, docteur en théologie et prieur du couvent des Frères Prêcheurs de cette ville, 100 sols tournois pour avoir prêché l'Avent et le Carême derniers en l'église Saint-Cyr; — 60 sols tournois, pour même cause, au frère Philibert Fougnot, licencié en théologie, de l'ordre des Prêcheurs; — achat de 2 poinçons de vin, distribués à « messieurs des Grands Jours », passant pour aller à Moulins; — à maître Pierre Cornu « secrestaire » de Saint-Martin, 20 sols tournois pour avoir une corde à la cloche dont on sonne le marché, etc.

CC. 225. (Liasse.) — 88 pièces, papier, 1 parchemin, 1 imprimé.

1552-1558. — Pièces justificatives des comptes de Philibert Marquet. — Ordonnances de paiement et quittances des gages des officiers de ville : à Pierre Rousseau, régent du collége, 20 écus d'or soleil, pour une année commencée le 15 août 1557 et finie à semblable jour 1558; — à Jean de Villepainte, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Michel à Saint-Cyr, 100 sols tournois dûs chacun an, au terme de Saint-Martin d'hiver, à cause de ladite chapelle, etc.

CC. 226. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1569-1576. — Pièces justificatives des comptes de Pierre Lucas et de Pierre Coillard. — à Jean Guenot, principal du collége, 15 livres tournois, comme supplément de ses gages des mois de décembre 1570 et janvier 1571 « pour la pénurie du temps »; — à messire Gilbert Clappier, prêtre, 13 livres 10 sols qui lui restent dûs, sur ses salaires d'avoir célébré la messe audit collége, les années 1569 et 1570; — à Jean Cotereau, peintre et « verrinier », 7 livres tournois pour avoir « habillé cinq

paneaulx de voyre », à la chapelle du marché du blé, 3 panneaux de verre à l'horloge, etc.; — au même, (juillet 1572), 6 livres tournois pour avoir fait un « portraict » des enceintes de cette ville, etc.; — à Pierre de France, 80 livres tournois, pour un voyage par lui fait à Bourges, du commandement des échevins : ledit de France partit de Nevers, le samedi 20 octobre 1576, et étant arrivé à Bourges, voulant faire ses affaires, le lundi suivant, il fut mis prisonnier pendant ces 3 jours, pourquoi il dépensa 6 livres, à raison de 40 sols par jour, — puis 100 sols pour un homme envoyé à Nevers, auprès des échevins, leur faire « entendre ledit emprisonnement », — plus, pour 25 autres journées à la prison, à raison de 20 sols pour la dépense, 3 sols pour la garde et le gîte, 3 sols pour le feu du dîner et souper par chaque jour, pour tout 31 livres 16 sols ; — pour le dîner du concierge et de son fils, lesquels « me menèrent pour faire mes affaires, le jour que je fus mis hors desdites prisons, 20 sols », etc.

CC. 227. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1578-1580. — Pièces justificatives des comptes de Toussaint Pérude. — A maître Jean Brung, 6 livres 10 sols pour une douzaine de serviettes « ouvrées et délyées », qu'il avait prêtées lors du passage de la Reine-Mère en cette ville, lesquelles ont été perdues ; — à Jean Tranoret, Pierre Regnard, Pierre Naqueau, François Goby, Pierre Berthier, Hugues de la Forest, Léonard Chenu et autres, tous de la ville de Nevers, 101 écus pour les frais de leur voyage à Paris, au service de Monseigneur et de Madame, outre les armes qui leur ont été fournies, savoir 11 arquebuses à mèche et 11 fourniments, etc.; — au R. P. Michel Notel, recteur du collége de la compagnie du nom de Jésus, 100 livres tournois, à raison de l'institution des enfants abécédaires, faisant ladite somme les deux tiers de 50 écus promis par les échevins, à chacun an, pour ladite institution, etc.

CC. 228. (Liasse). — 95 pièces, papier.

1581-1585. — Pièces justificatives des comptes de Pierre de France. — Notes des mariniers besognant à la rivière neuve et ordonnances de paiement ; — quittances du Père Théofrède Malaurée, recteur du collége, pour le paiement de la pension due pour la classe des abécédaires; — à monsieur Tanton, soi-disant conseiller du Roi et général des finances des deniers communs en la généralité de « Languedoy », 6 livres pour 2 journées qu'il prétend lui être dues, pour le séjour qu'il a fait en cette ville; — rentes dues sur le péage de la ville, etc.

CC. 229. (Liasse). — 125 pièces, papier.

1586-1587. — Pièces justificatives des comptes de Pierre Dorne. — A Etienne Chaulsset, 10 écus soleil en déduction du marché fait avec lui pour la construction du pont Nauldin ; — mémoires de Étienne Doyard, serrurier, pour cadenats placés pendant la contagion, à la maison de Benoît le vigneron, aux maisons du grand Michel, en la rue des Ouches, de la veuve Pello, devant le « lyon d'argent », etc. ; — quittances du sieur Destrappes, apothicaire, pour 14 pintes d'hypocras fournies « suivant la coustume antienne », le jour des Rois, à messieurs les échevins et les officiers de ville, à messieurs de la justice, etc.; — fournitures de bois et chandelles, chaque semaine, aux corps-de-garde de Loire, du Croux, des Ardilliers, de la Barre, de Nièvre et de Pont-Cizeau ; — à noble homme Antoine Dufouilhoux, docteur en médecine, 22 écus 10 sols, pour ce qui lui est dû de sa pension échue le 1er juillet 1587; — à Claude Menu, couvreur, 8 écus soleil, pour ouvrages et fournitures au clocher de Notre-Dame-du-Bout-du-Pont, savoir : quatre cents de fin or pour dorer la croix, à raison d'une livre le cent, une livre 3 quarterons de « vert millon » qui font 4 livres 15 sols, vert-de-gris, 30 sols, blanc de plomb, 40 sols, plus pour une feuille d'étain pour la plomberie et pour faire un grand écusson des armoiries de la ville, etc. ; — dépenses de chaque semaine, pour les manœuvres et charretiers, travaillant à la perrière de Saint-Éloi, etc.

CC. 230. (Liasse). — 120 pièces, papier.

1587-1588. — Pièces justificatives des comptes de Pierre Dorne. — Mémoires de Pierre Brenne, « bolongier », pour les gâteaux par lui fournis, le jour des fermes de la ville, 1586 et le jour des Rois, 1587; plus lui est dû 16 sols pour « ung pasté de gigaut de moton porté à Pougues, de quant le roy y estoit » ; — à Edme Virot, paveur, 6 écus 2 tiers pour le pavage de la rue de Rome, allant de Saint-Père à Saint-Martin; — à Jean Régnard, 2 écus 5 sols, pour demi-cent de pains, pour les gardes de monsieur le duc d'Epernon ; — à Philippe Tinon, Thomas Senlly, Pierre Debart et Guyon Goby, « tambourgs », 6 écus 2 tiers pour avoir, pendant le mois d'octobre, battu le tambour pour les gardes de jour et de nuit, dans les quartiers de Loire, du Croux, de la Nièvre et de la Barre; — à demoiselle Françoise Mige, 14 écus soleil, pour un poinçon de vin

qu'elle a vendu et que l'on doit envoyer à noble homme et sage maître Guy-Coquille, seigneur de Romenay, de présent à Blois, pour le pays de Nivernois et Donziois, en l'Assemblée des États; — à noble homme Antoine Dufouilhoux, docteur en médecine, 20 écus d'or soleil, pour un quartier de ses gages, commencé le 1er novembre 1588 et qui finira le dernier janvier 1589, pour l'exercice de son art de médecine, même envers les pauvres habitants de cette ville; — rabais d'un écu à Pierre Rémy, accenseur du péage par terre du barrage de la porte de Loire, en considération que pendant le premier quartier échu le 1er janvier 1588, l'armée du Roi a été dans la ville ou aux environs, pourquoi la marchandise n'a eu cours, à cause de l'extrême pauvreté de tout le monde, etc.

CC. 231. (Liasse.) — 94 pièces papier.

1589. — Pièces justificatives des Comptes de Philibert Roux. — A Sébastien Gaste, « pouldrier », 11 écus 38 sols 6 deniers, pour la façon de 188 livres de poudre qu'il a « refraischie », et pour une livre et demie de poudre neuve qu'il a fournie à raison de 14 sols la livre; — au R. P. Fleury, prieur des Jacobins de Nevers, 2 écus en aumône et récompense de ce qu'il a prêché « les Adventz » en 1588 et le Carême dernier; — à maître Antoine Bardot, chanoine de Saint-Cyr, 6 écus pour un quartier de la célébration des messes à la chapelle du Marché-au-Blé; — à Jean Dubreuil, cordier, 1 écu 52 sols, pour 18 livres de corde employée tant à la cloche « de laquelle on sonne la guette à la tourt Sainct-Cire », qu'à la bascule de la porte des Ardilliers; — parties fournies par Claude Chenu, ciergier : 4 grands cierges d'une livre pièce, baillés à la confrérie de Saint-Verain à Saint-Cyr, — 6 livres de bougie la veille de Noël, — 4 livres et demie de cire en cierges, mis en la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à Saint-Cyr, etc.

CC. 232. (Liasse.) — 95 pièces papier.

1589. — Pièces justificatives des Comptes de Philibert Roux. — Rabais de 6 écus 2 tiers, fait à Pierre Rémy, le jeune, portier de Loire, pour les raisons portées en sa requête : « en l'année dernière 1588, l'espérance fust par tout ce royaulme d'ung asseuré repos et liberté des passaiges et commerces par le moyen de l'assemblée des *Sainctz et sacréz Estats* et que la fin d'iceulx nous apourteroit paix et tranquilité par toute la France », dans cette assurance, ledit suppliant s'était donc présenté le jour de l'estrousse des fermes, et avec le peu de moyens qu'il avait épargné toute sa jeunesse, était devenu plus haut metteur, mais « le malheur et malice des hommes tout après, comme chacun scait, ont tellement embroillé ce paulvre royaulme de guerres que tous les passaiges ont esté empeschez aux marchands », pourquoi il est réduit à demander diminution, et priera, lui et sa famille, dont il est fort chargé, « pour vos sanctéz et accroissement d'honneurs et serez appelés les restorateurs des ruynes de vostre peuple dont estes les pères »; — à Pierre Blondeaul, trompette, 4 testons qui valent 58 sols, pour être allé avec la compagnie de ceux qui ont été au-devant de Monseigneur et de Madame, le 20 mars 1589; — à Jean Facier dit Racquet, 100 écus soleil, outre ce qu'il a déjà reçu, pour le « basteis » par lui entrepris, afin de boucher la fausse rivière de la Gonnière et la détourner à son ancien cours; — parties fournies : par Philippe Marion, serrurier, pour une arquebuse où il a mis une clef qui fait jouer le serpentin et refait la culasse, pour 5 piques qu'il a « accomodées », etc.; — par Pierre Brenne, pour les gâteaux du jour de Saint-Michel, dont 3 grands à 30 sols la pièce, 3 grands pains d'un « carlolus » pièce, etc.; — par Claude Menu, couvreur, pour la couverture de Saint-Cyr et pour « accoustrer » la cloche dont on sonne le guet, etc.; — par Jean Roy, serrurier, pour la conduite de l'horloge et divers ouvrages qu'il a faits, etc.; — à Pierre Blondeaul, trompette et préconiseur de la ville, 1 écu 2 tiers, pour avoir sonné de la trompette plusieurs fois soir et matin et au mi-jour « au reloige » (à l'horloge), pour la venue de Monseigneur et de Madame, pour avoir aussi sonné de la trompette en allant au-devant de Mgr le Cardinal, jusqu'à Magny, etc.; — à maître Corneille, peintre, 30 sols pour avoir peint un quart de bois et écrit des lettres à l'entour, pour faire le feu de Saint-Jean, devant l'église Saint-Cyr; — à Claude Chenu, 10 sols pour une petite torche de cire blanche, pesant un quarteron, à allumer ledit feu, etc.; — au charretier qui a mené un mât vers Saint-Cyr pour faire le feu de Saint-Jean, 10 sols, etc.

CC. 233. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1591. — Pièces justificatives des Comptes de Philibert Roux. — Aux suisses qui ont assisté aux portes, durant la vendange, 4 livres 55 sols; — à messire Pierre Lamalle, curé de Saint-Père de Nevers, 20 sols pour 2 années de la rente de 10 sols, due sur le jardin appelé jardin Villards, situé dedans l'enclos du collége des Jésuites; — 25 écus soleil à Guillaume Lhermite, voiturier par eau, et autres mariniers venus jusqu'à Decize avec leurs bateaux

pour passer l'armée de M. le maréchal d'Haulmont; — au R. P. Jean-Baptiste Athanase, recteur du collége, 16 écus soleil 2 tiers pour le quartier de juillet, août et septembre, de la classe des abécédaires, etc.

CC. 234 (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1592. — Pièces justificatives des Comptes de Philibert Roux. — A Julien Ravault, 1 écu chaque semaine pour les 7 journées par lui employées à faire le guet à la tour Saint-Cyr, les manœuvres font le guet la nuit; — mémoires des boulangers : Guillaume Micault, Philibert Goquard, Innocent Duru, pour les pains par eux fournis aux manœuvres des villages besognant à la plate-forme de Loire, aux remparts de Nièvre et des Fangeats, etc.; — Gilles Guyot et Pierre Barraut font marché d'abattre la tour de la Boulerie, à fleur de la muraille, moyennant 26 écus 40 sols; — à Michelle Matourneau, « bonne mère matronne de cette ville », 4 écus soleil pour demi-année de ses gages; — dépenses faites au feu de joie du jour des Brandons, 16 février 1592, sur la place du marché aux Bêtes, pour la sortie de prison de Madame de Longueville: 1 écu pour 7 petits « mâtz de thour » à faire 4 colonnes devant soutenir une grande couronne, 1 écu 10 sols pour un grand mât de chaslan, 30 sols pour un grand cierge de cire blanche à mettre le feu, 36 sols 6 deniers pour le « velour » et passement d'argent mis audit flambeau, etc.; — dépenses : le jour de la foire des Brandons, pour paiement des gardes qui étaient à la porte de Loire, devant Saint-Sauveur, à la porte de Nièvre et devant Saint-Victor, à la porte de la Barre et « au Carveron », à la porte du Croux et au marché du blé, etc.; — à Pierre Roussin, imprimeur, 20 écus soleil « que lui avons arbitré pour luy aider à s'entretenir à son imprimerye jusques à ce qu'il ayt moyen de s'employer », etc.

CC. 235. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1592. — Pièces justificatives des Comptes de Philibert Roux. — État de ce qui est dû aux hôteliers de cette ville pour le logis des compagnies de messieurs de Champlemy, de Launoy et autres, depuis le 24 octobre 1591 jusqu'au 24 janvier 1592 : à l'hôte de *La Rose*, pour 24 chambres, est dû 3 livres 12 sols, à raison de 8 sols par chambrée; — sommes diverses aux hôtes du Croissant, de la Croix-Blanche, du Saumon, de la Barbe-Noire, de Saint-Blaise, des Trois-Rois, de l'Écu-de-France, de l'Ange, des Trois-Pigeons, de la Croix-d'Or, du Lion-d'Or, des Trois-Mores, de la Fleur-de-Lys, du Lion-d'Argent, de la Pioche; — il n'est dû aucune somme aux hôtes du Cerf, du Loup-Bridé, du Pommier, de Saint-Honoré; — état des paroisses, desquelles André Blanchot, marchand à Nevers, commis à la recette des munitions et appâts des gens de guerre en garnison dans cette ville, doit fournir acquit aux échevins : Coulanges, Challuy, Sauvigny-les-Chanoines, Montigny-aux-Amognes, Saint-Martin-de-la-Marche, le Munot, Saint-Éloi, « Chichamps » (Sichamps), Lichy, le Veuillin, Beaune-les-Cuffy, le Montot, Marseille-les-Aubigny, Saint-Germain, la Chapelle-Mont-Linard, Argenvières, Saint-Léger-le-Petit, Beffes, Saint-Bonnet; — suivent les quittances, pour les mois de mars et avril, des habitants de Saint-Révérien, Neuilly, Chaluzy, Cours-les-Barres, Patinges, Poiseux, Rigny, Beaumont-la-Ferrière, Montenoison, Saint-Martin-d'Heuille, Balleray, Guérigny, Saint-Benin-des-Bois, « Sigongnes », Huez, Bona, etc., pour la taxe imposée à chaque paroisse.

CC. 236. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1592. — Pièces justificatives des Comptes de Philibert Roux. — Au sieur Dupleix, orfèvre, 20 sols pour 1 cachet de fer par lui gravé aux armes de la ville pour faire des cartes baillées aux bouviers qui mènent du fumier aux remparts; — à Vincent et Jean Thin, Girard Pournin et Philibert Bigonneaul, 1 écu pour avoir joué de leurs violons, à la procession du jour de la Fête-Dieu, devant le *Corpus-Domini*; — dépenses faites audit jour de la Fête-Dieu, 28 mai, pour le déjeuner de messieurs les échevins, 24 conseillers de ville et autres : 4 écus, de marché fait avec Michel de la Charnaye, boucher, pour 2 longes, 2 cuisseaux de veau, 3 épaules, 3 gigots, 1 collet, une poitrine et 3 têtes de mouton, une pièce de bœuf, 4 douzaines de pieds de mouton; — plus pour 2 poules bouillies, 24 sols, pour 12 livres de lard gras tant pour le pâté et les longes de veau que pour mettre au pot, à 5 sols la livre; pour la façon de 8 pâtés, 50 sols; 4 oranges, 5 sols; 1 livre de beurre, 4 sols; épice, safran et « cinamomon », 5 sols; verjus et vinaigre, 4 sols; pour le louage des verres, le linge et le sel, 20 sols; pour 2 douzaines de grands pains de 16 deniers pièce, 32 sols; 56 pintes de vin tant blanc que clairet, à 3 sols la pinte, 2 écus 48 sols; somme toute, 10 écus 11 sols; — 8 écus soleil à Jean Lempereur, commis à visiter le vin qui arrive sur le port et « iceluy contrôler »; — parties fournies par François de Beaulieu, scribe de la ville : pour une copie de l'état des compagnies de gens de guerre, en garnison dans cette ville,

et de la requête présentée à Madame pour avoir commission d'imposer les frais desdits gens de guerre, 15 sols; pour copies de 48 commissions envoyées aux paroisses afin qu'elles viennent aux remparts et aux facines, 58 sols; pour 20 mandements délivrés à plusieurs habitants de cette ville, afin de fournir les munitions de blé et de vin, pour le siége d'Apremont, 20 sols, etc.

CC. 237. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1592. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Philibert Roux. — Mémoires, chaque semaine: des manœuvres travaillant à la construction du ravelin du Pont-Cizeau; — des manœuvres faisant le guet; — des fournitures de bois et chandelles, etc.; — à Antoine Vincent, tanneur, 25 sols, pour cinq cents de mottes livrées aux gardes de nuit; — à « Reyné Yvon », taillandier, 2 écus 40 sols, pour 4 cents de boulets de fonte qu'il a « esbarbés »; — au seigneur Jacques « Sarraulde » (Jacobo Sarrodo), maître de la verrerie de Nevers, 5 écus 20 sols, pour onze cents de bois de « mosle », par lui livrés pour les gardes de la ville; — à Jean de Dijon, peintre et vitrier, 5 écus soleil, pour avoir doré et « paincturé », une armoirie étant à la Porte de la Barre; — à maître Jean Camus, chanoine de Saint-Cyr, 4 écus, pour 2 mois de logis du sieur de Poiseux, capitaine de la ville et l'avoir fourni de linge; — à messire Louis Rougnon dit Bony, chanoine, 12 écus restés dus sur le louage de sa maison à M. de Launay, où il lui a servi ses « menues commoditez »; — gages des officiers de ville, etc.

CC. 238. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1593. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Philibert Roux. — Au sieur du Sellier, marchand de Roanne, 27 écus et demi, pour 12 arquebuses de guerre, avec leurs fourniments, à raison de 2 écus et demi la pièce; — criée, à son de trompe, par Pierre Blondeaul, préconiseur de la ville, pour la procession générale faite en actions de grâces de la conversion du Roi; — à Jean Portier et Louis Ferriol, maîtres tailleurs de pierre, 30 écus, sur le marché par eux fait du « cul-de-lampe et armoiries du Ravelin du Pont-Cizeau »; — à maître Claude Miron, 150 écus soleil, sur la besogne du « revestement et angive » dudit Ravelin; — deux archers de M. le prévôt des maréchaux, vont en la paroisse de Marzy, faire commandement aux bouviers d'amener les « paulx de verne » coupés au Chasnay, pour le Ravelin; — Michel Richard, maçon, vend une marche de pierre pour faire la forge du serrurier qui se tient au collége de la Trinité de cette ville; — dépenses pour le feu de joie, le dimanche premier novembre, à cause de la conversion du Roi: à Claude Chenu, pour 4 flambeaux de cire blanche à allumer ledit feu, 4 écus 45 sols; — aux manœuvres qui ont aidé à faire les « chappeaulx et torties de lierre » pour mettre à l'entour du feu, etc.; — à Pierre Cochet, marchand, 2 écus 10 sols, pour 6 aunes de boucassin à habiller 2 anges; — à Pierre Thérion, tailleur d'habits, pour la façon desdits habits, 12 sols; — à messire Guillaume Beaultour, coutre de Saint-Cyr, 30 sols, pour avoir fait sonner la grosse cloche; — au sire Pierre Tranoret, 6 écus, pour sept douzaines et demie de pétards et fusées; — aux champenois qui ont aidé à faire ledit feu, aux violons, trompette et tambours, etc.; — à Jacques Aubry, maçon, 1 écu 50 sols, pour avoir fait des siéges de pierre au corps-de-garde du pont de Loire, proche la citadelle et fourni les tables de pierre; — à « la Sage », 10 sols, pour deux bouteilles de verre, couvertes d'oziers, dans lesquelles on a mis le vin offert à madame la princesse de Conty; — à Pierre Roussin, imprimeur, 2 écus, pour impression de billets « à bailler aux passants »; — à noble homme Gaspard Desjours, seigneur de Monceaux, 20 écus soleil pour semblable somme par lui payée à un ouvrier auquel on a marchandé de faire faire un cent et demi de « picques de Bisquaye » de 15 pieds, et un demi-cent de demi-piques de 12 pieds, etc.

CC. 239. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1593. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Philibert Roux. — Parties fournies par Pierre Mathelin, « pasticier » pour messieurs les échevins, le jour des fermes de la ville et pour les autres ci-après nommés, qui font en tout 28 gâteaux, à raison de 40 sols la pièce, à savoir: 2 grands « gasteaulx » pour le goûter dudit jour des fermes, — 2 gâteaux à M. de Sainte-Marie, — 2 à M. le chevalier Desprès, — 1 à chacun des suivants: M. de « Cigongne », M. Pomereul, M. de Charlier, M. Descoullons, M. le contrerolleur Destrappes, M. Sallonyer, M. le chevalier Roux, M. Jacques Gounneau, M. François de Beaulieu, M. Claude Frelin, M. Le Marchand, M. de la Chasseigne, M. Dumousseaux, M. l' « esleu Descoullons », M. l' « esleu Destrappes, l'esleu Duplesseiz, l'esleu Dufour », M. le contrôleur Desprès, M. le contrôleur Guillaume, M. Gascoing, procureur du Roi, M. Guillaume Simonyn; — à Pierre Guyot, 1 écu soleil, pour le loyer de la chambre où demeure le capitaine des suisses et fourniture du linge et des meubles à sa commodité, pendant le mois de novembre; —

à Philbert Dubois, maçon, 2 écus 20 sols, reste de la somme de 10 écus, par marché fait avec lui pour faire l' « escailler» de pierre du grand corps de la maison de ville; — à Jean de Dijon, vitrier, 40 sols pour avoir « racoustré de vistres » la maison du coutelier, sise en l'hôpital de la Trinité de cette ville; — à Guillaume Moyneaul et Michel Rolland, vignerons, 20 sols pour leurs gages de la garde des vignes « du vignoble de cette ville », pendant cette année; — à Abraham Cusin, « orlogeur », 16 écus 40 sols pour demi-année de ses gages d'avoir gouverné et « accourdé » l'horloge de la ville; — à Jean Cottereau, « quincailleur», 2 écus 40 sols pour 4 lanternes neuves et une vieille qu'il a « racoustrée » pour faire les rondes de nuit sur les murailles de la ville; — à Pierre Roussin, imprimeur, 10 écus soleil pour demi-année de ce qu'on lui a promis « pour l'aider à vivre »; — diner du jour des Trépassés, etc.

CC. 240. (liasse.) — 99 pièces, papier.

1594. — Pièces justificatives des Comptes de Philibert Roux. — à Pierre Rémy, portier de Loire, et Guillaume Baille, portier du Croux, 1 écu 2 tiers, qui font à chacun 50 sols, pour les étrennes qu'il est accoutumé de leur donner chacun an; — dépenses pour l'étrenne des pauvres : à Philbert « Caresmentrand », boucher, 11 écus, - pour un minot de sel, 3 écus 34 sols 5 deniers, - au curé de l'hôpital, 2 sols 6 deniers, - au crieur des trépassés, 2 sols 6 deniers, - aux 4 porteurs de tables, 6 sols, - aux porteurs de croix et d'eau bénite, 4 sols, etc.; — à Claude Chenu, ciergier, 4 écus 45 sols pour 9 livres de bougie la veille de Noël, à raison de 16 sols la livre; — 1 écu à un homme qui a apporté avertissement en cette ville de quelques troupes de cheval sorties de Vézelay; — à maître Guillaume Bernard, marchand apothicaire, 4 écus 22 sols 6 deniers, montant de la vente par lui faite de 7 livres de cire vierge pour les cierges de la fête de Notre-Dame de Février; — à Claude Chenu, 17 sols 6 deniers pour la mise en œuvre de ladite cire et la façon des cierges de la Notre-Dame de la Chandeleur; — 2 sols 6 deniers pour un almanach en feuille et pour 2 bouteilles d'encre; 10 sols pour un quarteron de plumes et 2 bouteilles d'encre; — à Louis Ferriol et Jean Portier, maîtres tailleurs de pierres, 40 écus, en déduction du marché fait avec eux pour le cul-de-lampe et les armoiries du Ravelin du Pont-Cizeaul; — à Jean Richard, boulanger, 42 sols pour 4 grands pains de 5 sols 6 deniers pièce, et 2 douzaines de pains de 10 deniers fournis aux suisses et aux mariniers qui sont allés au-devant de Madame en la ville de Gien; — dépenses pour le feu de joie fait en la semaine du lundi 28 mars devant l'église Saint-Cyr, pour la reddition de la ville de Paris entre les mains du Roi, etc.

CC. 241. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1594. — Pièces justificatives des Comptes de Philibert Roux. — à Claude Chenu, ciergier, 55 sols pour une livre de cire blanche à 40 sols et une livre de cire jaune à 15 sols, par lui mises en petits cierges pour la procession générale faite à cause de la reddition de la ville de Paris entre les mains du Roi; — à Jacques Leclerc, libraire, 1 écu 30 sols pour avoir relié le « messay » de la chapelle Saint-Sébastien; — 2 écus pour un poinçon de vin clairet, donné aux suisses qui allaient au-devant de Madame, en la ville de Gien; — à Jean du Nozet et son gendre, 40 sols pour une journée qu'ils ont employée à se rendre aux paroisses de Soulangy, Garchizy, Varennes et Marzy, faire commandement aux bouviers d'amener au Ravelin des paulx de verne qui étaient au Chasnay; — 1 écu pour les 4 violons qui ont joué à la procession du jour de la Fête-Dieu, au-devant le *Corpus-Domini*, 2 écus 40 sols à Guillaume Vachet, voiturier par eau, à Moulins en Bourbonnais, lequel a « voicturé » un millier de grosse brique employée à la guérite du Ravelin, etc.

CC. 242. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1594. — Pièces justificatives des Comptes de Philibert Roux. — Ordonnance de 4 écus pour la nourriture de Mathurin Giron et son neveu qui ont été « cadenatéz pour le soupeçon de peste »; — 1 écu 20 sols « au Bourbonnois » pour être allé, par le commandement des échevins, au-devant de M. le Cardinal et lui avoir servi de guide jusqu'à Saint-Pierre-le-Moûtier. (Cette liasse et la précédente sont à moitié pourries par l'humidité, et il est très-difficile de lire les pièces qui les composent.)

CC. 243. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1597. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Gouneaul. — A Jean Malicieux, 1 écu chaque semaine, pour faire le guet à la tour de Saint-Cyr, aux soldats qui font le guet la nuit, 7 sols par chaque nuit; — à Marcelin Vacherin, vitrier, 20 écus soleil restant à lui payer de la somme de 26 écus soleil pour 20 panneaux de vitres avec 8 écussons, etc., à la salle neuve de la maison de ville; — à Laurent Gallois, hôte de la Fleur-de-Lys, 25 écus pour le traitement de M. de Ragny, gouverneur de Nivernois et Donziois, lors de son entrée en cette ville et

prise de possession, le dimanche dernier jour du mois d'août; — au seigneur Jacques Sarrodo et à maître Horace Ponte, 12 écus soleil pour 8 douzaines de verres de cristal raffiné, envoyés à Paris à M. Guyton pour faire des présents « à la sollicitation » du procès qu'a la ville à l'encontre de Jacques Meslan; — mémoire de ce qui a été distribué le jour de la fête de Saint-Louis, 25 août : aux échevins, chacun 20 sols, à MM. le procureur du fait commun, contrôleur, receveur, scribe et concierge, à chacun 15 sols, au prévôt de la ville, à Pierre Blondeaul, trompette, et aux sergents de police, à chacun 10 sols, à 3 archers de Madame, chacun 5 sols, à l'un des bedeaux de Saint-Cyr, 5 sols, au « secrestin Saint-Cire » pour avoir fait sonner pendant la procession, 40 sols, aux coutres de Saint-Cyr, 20 sols, à M. de Busseaux, chanoine qui a dit la grand'messe et au diacre, sous-diacre et choristes, 50 sols, aux chantres de Saint-Cyr, 1 écu 40 sols, etc.; — dépenses pour l'entrée de M. le gouverneur de la ville (M. de Ragny): des manœuvres vont cueillir du lierbois, d'autres nettoient les rues ou préparent le feu de joie fait ledit jour; — frais du dîner : pour un « mellon » 7 sols 6 deniers, etc; — fourniture de pain aux soldats de cette ville qui sont allés à Decizo pour la « conservation d'icelle ville »; — à Vincent Mambrun, brodeur, 4 écus pour avoir fait une écharpe de taffetas blanc à franges d'argent passée dans les clefs de la ville, présentées à M. le Gouverneur, etc.; — à maître Jean Lecesne, prêtre, régent du collége, 11 écus 20 sols pour un quartier de ses gages et sa nourriture, suivant la composition faite avec lui pour la régence de la quatrième classe; — 16 écus soleil à Claude Eunerer, régent du collége, pour un quartier de ses gages; — 11 écus 40 sols, à maître Guillaume Berthault, aussi régent, tant pour le quartier de juillet, août et septembre, qu'en déduction des deux mois derniers, pendant lesquels il s'est nourri; — 10 écus soleil et 50 sols tournois à Gabriel Pierrot, autre régent du collége, pour le dernier quartier de ses gages et aussi la nourriture de deux mois; — 20 sols pour 2 pintes d'huile de noix donnée en aumône aux Cordeliers de cette ville; — à Martin Vaslin, 1 écu soleil qui lui reste dû pour avoir fait l'étui à mettre les chandeliers d'argent portés à M. le Gouverneur; — à Claude et Bernard Chenu, ciergiers, 28 écus 54 sols restant à payer de la somme de 48 écus soleil pour avoir fait le « veu du tour de la ville pesant neuf-vingt livres de cire » à raison de 16 sols la livre; — à Guillaume Bernard, apothicaire, 7 écus 45 sols pour 31 pintes d'hypocras fournies le jour des Rois; au même, 35 sols pour une potion composée avec eaux cordiales, eau thibiacale, poudre dyamargarita, frigid. de licorne, livrée à maître Nicolas, chirurgien; — pour une « cyringue », un écu, etc,; — à Nicolas Barbier, chirurgien de la santé, 12 écus soleil pour un mois de ses gages d'avoir pansé les malades affligés de maladie contagieuse; — à Claude et Pierre Pyat, commis à enterrer les morts de ladite maladie, 4 écus soleil pour un mois de leurs gages; — à Michelle Matourneau, mère matronne, 2 écus soleil pour un quartier de ses gages de relever les enfants des pauvres femmes; — à Michel Régnault, 25 sols pour un « benoistier » mis en la chapelle de Saint-Sébastien; — 1 écu soleil pour les violons qui ont « sonné du hault boys » le jour de l'entrée du Gouverneur; — 50 sols aux 4 violons qui ont joué de leurs instruments pendant le festin; — 20 sols aux canoniers qui ont tiré les pièces; — 1 écu soleil pour les 2 tambours, etc.

CC. 244. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1598. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Gouneaul. — A maître Arnauld Renault, principal du collége, 160 écus 40 sols pour ses gages du gouvernement dudit collége; — à Marceaul Vacherin, peintre et vitrier, 1 écu 40 sols pour ouvrages en la salle neuve de la maison de ville, savoir : il a « encolé » et imprimé deux fois à l'huile le manteau de la cheminée, « estauffé ung ange » avec les armes du Roi et un autre écusson des armes de la ville, peint en couleur de damas à l'entour de l'ange; — au même, 6 écus pour vitres aux fenêtres de « Mons. Saint-Verin » audit lieu de Saint-Verain; — 24 sols pour 4 livres de beurre « bailléez en aulmosne » aux Cordeliers de cette ville; — 40 sols à un messager envoyé en la ville de Decize, s'enquérir par où passaient les troupes qui y étaient; — à Pierre Frenoillet, hôte des « Trois-Pigeons », 2 écus pour 24 pintes de vin clairet, présentées à M. le maréchal de Biron; — 5 sols au charretier qui a mené des fascines devant la grande porte de Saint-Cyr pour faire un feu de joie à cause de la « venue des sainctes huiles » (fin mars); — 15 sols à un pauvre homme suspect de maladie contagieuse; — 12 sols à deux hommes qui font la garde de nuit, à la citadelle de Loire, pour empêcher qu'on ne passe du vin sous le pont; — 48 sols pour une demi-douzaine de torches servies par Claude Chenu, ciergier, à l'enterrement de feu maître Jacques Gouneaul, substitut du procureur du fait commun; — 37 sols 6 deniers pour la dépense faite à Chaluzy, à la procession des Rogations; — plusieurs manœuvres nettoient les immondices qui étaient au-devant de la « duère » de Nièvre, derrière chez feu M. François de Beaulieu, par où passe la grande procession générale, le jour de la Fête-Dieu, etc.

CC. 245. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1598. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Gouneaul. — Mémoire de Jacques Vignier, apothicaire, pour les « parties » fournies aux malades de la contagion, lesquelles montant à 155 francs 15 sols ont été réduites à la somme de 46 écus, suivant calcul fait par le sieur Destrappes pour le compte des échevins; — dépenses faites pour aller chercher les octrois à partir du lundi 26 mai : pour les dépenses du lundi 37 sols 6 deniers, 5 sols pour passer le port de « Tynte », — pour le souper du lundi et déjeuner du mardi à Decize, 2 écus 10 sols, - pour le dîner à « Arrault », distant dudit Decize de 4 lieues, 30 sols, — pour le souper du mardi et déjeuner du mercredi à Luzy, 2 écus 10 sols, — 20 sols à un homme « qui nous a menés à Chastelsignon », etc.; — le voyage se continue par Moulins, Châtillon, Saint-Saulge, Saint-Révérien, Asnan, Clamecy, Entrains, Cosne, La Charité, Chaulgnes; — il y a de temps en temps quelques incidents qui sont ainsi notés : à Luzy, 2 sols 6 deniers à un homme qui a « acoustré » la selle de M. Hardy; à Moulins, 10 sols donnés au maréchal qui ferre une des juments; à Saint-Saulge, achat d'une besace (7 sols 6 deniers) pour « bouter l'argent », etc.;— dépenses faites le dimanche 21 juin au feu de joie pour la paix : pour un grand arbre, 40 sols, — pour 9 mains de grand papier à faire des fusées et pétards, 39 sols, — à Tranoret, poudrier, 1 écu 30 sols pour la façon desdits pétards; — à Charles Petiot, 3 écus 20 sols pour avoir tiré les pièces et en considération de ce que, par un cas fortuit, il fut brûlé de poudre, — aux deux trompettes qui ont sonné pendant le feu de joie, 30 sols, — à la trompette de M. de Ragny, 30 sols, — aux 6 violons, 1 écu, — 12 sols 6 deniers pour taffetas violet, renforcé et cramoisi, mis à l'entour du flambeau avec lequel on a mis le feu, — à Jean de Dijon, peintre, 2 écus pour avoir dépeint en un tableau de toile « une paix tenant des chaisnes, une Bellone et ung soldat avec ses armes », — à Marceaul Vacherin, peintre, 1 écu soleil pour avoir « despeint en thoile un Mercure » pour ledit feu, etc.; — à Jean de Dijon, 15 sols pour 6 armoiries de la ville, mises à 6 torches portées à l'enterrement de feu maître Jacques Hermand, « scribe de la maison de céans »; — 47 sols 6 deniers pour 2 charretées de bois données en aumône aux Cordeliers; — 47 sols « au tricoteur », messager qui a porté lettres à Paris et rapporté les réponses, à plusieurs fois, pour les affaires de la ville; — 1 écu soleil pour une grande carpe de Loire, présentée à M. Dubellé, venu aux eaux de Pougues; — à Didier Descharmes, marchand, 6 écus soleil pour une trompette par lui vendue au préconiseur de la ville; — à M. de Saulieu, 8 écus 49 sols 8 deniers, somme par lui avancée à la ville pour aider à la nourriture des pauvres et des officiers de la santé, pendant la maladie contagieuse; — à Jean de Dijon, peintre, 6 écus pour divers ouvrages par lui faits depuis le 28 août 1597, à savoir : au manteau de la cheminée de la salle neuve de la maison de ville, la devise des armes de ladite ville a été peinte et dorée d'or fin; diverses armoiries ont été peintes aussi, pour mettre aux torches des processions de la Fête-Dieu, des enterrements de notables, etc.

CC. 246. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1599. — Pièces justificatives des Comptes de Edme Dollet. — Ordonnances de paiement : à dame Madeleine Pérude, veuve de feu messire Jacques Vignier, « quand vivoit appoticaire », 32 écus 43 sols 6 deniers, savoir : pour 3 oranges, 5 sols 6 deniers; une demi-livre de fromage « de fourme », 25 sols; 12 citrons, 3 écus 12 sols, pour raisins, figues, amandes, brignoles, confitures fraîches, dragées assorties, etc.; — au seigneur Augustin Conrade (Agostino Corado), maître de la poterie de cette ville, 44 écus pour garniture de 4 buffets de vaisselle de terre blanche peinte, envoyée à Paris, savoir : à M. de la Grange-Courtin, à M. de Laulnay, à M. du Vivian, « commissaires au regallement des tailles du pays de Nivernois » et à M. Verne, trésorier de la Généralité de Moulins; — au seigneur Vincent Sarrodo, un des maîtres de la « verrière » de cette ville, 49 écus 30 sols, pour 33 douzaines de verres de cristal raffiné, envoyés à Paris, savoir : 12 douzaines à M. de la Grange-Courtin, 6 douzaines à chacun de messieurs de Laulnay, Vivian et Verne, et 3 douzaines à M. Jolly; — à Pierre Cochet le jeune, marchand, 60 écus pour une « pippe » de vin blanc et une de vin clairet, présentées à M. le maréchal de Bouillon, à Pougues, et à d'autres seigneurs passant par cette ville; — à Philbert Caresmentrand, marchand boucher, 8 écus 19 sols 9 deniers, pour 97 livres de bœuf, à 20 deniers la livre, et six-vingt-quinze livres de veau et mouton, vendues pour le déjeuner des commissaires au régallement des tailles, à leur passage en cette ville; — feu de joie pour la bienvenue de Madame (2me semaine d'octobre); des manœuvres font des « chappeaulx de triomphe de lierre-boys », d'autres mènent les pièces aux portes de la Barre et des Ardilliers, le mardi, jour que Madame et madame de Nevers, sa belle-fille, sont arrivées; Giles Thibault, couvreur, plante les armoiries de Mesdames auxdites portes; Henri Labbe « bat la quesse » par la ville, les violons « sonnent » sur la porte des Ardilliers, puis au château et encore pendant la collation offerte à Mesdames; à Jean Chastelin, boulanger, 15 écus soleil pour plusieurs pièces de four et autre « fricaulderie » par lui faite pour ladite collation; à

Pierre Moireaul, 25 sols, pour une grande « poisle à frire », achetée pour le service du château; aux verriers, 9 sols 6 deniers pour un verre de cristal et 2 autres verres communs qui ont été perdus, etc.; — fournitures de bois et de chandelles au prédicateur de l'Avent; — à Guillaume Durand, hôte des « Quatre-Vents », 2 écus soleil pour 30 pintes de vin qui ont été présentées à M. le duc de Savoie, à M. de la Croix, général en la Généralité de Moulins, et autres seigneurs qui ont passé: achat de 12 bouteilles de verre, au prix de 36 sols, pour présenter ledit vin; — à 3 couvreurs, 30 sols, pour chacun une journée qu'ils ont employée à « trier la bonne thuille de la chetite », icelle tuile vendue par Jean Simon, tuilier de Sermoise, pour employer à couvrir 3 classes neuves au collége, etc.; — visite des ponts sis sur la Loire, par M. de la Croix, assisté du sieur Bénard, ingénieur et entrepreneur des ponts de Decize et autres, pour voir ce qu'il convient faire, afin de retenir la rivière en son ancien cours qu'elle a depuis longtemps commencé à délaisser, etc.

CC. 247. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1599. — Pièces justificatives des Comptes de Edme Dollet. — Ordonnances de paiement: à Abraham Cuzin, horloger, 10 écus soleil, sur la besogne par lui faite à l'horloge, à savoir une autre ouverture pour « enlever » le son des heures, etc.; — au fermier de la prévôté de Nevers, 100 « souls » pour les droits de sa franchise de la foire de Saint-Denis; — à maître Arnauld Renault, principal du collége, six-vingt-seize écus qui lui restent à payer de ses gages de principal, pour deux années expirées le dernier jour d'août, et un écu et demi pour les « affixes » qu'il a faites à la Saint-Rémy, au commencement des leçons; — à Jean de Dijon, peintre, 3 écus 20 sols pour 10 grands écussons sur carte, dont 8 aux armes de Monsieur et de Madame, et 2 aux armes de la ville, faits pour la venue de madite dame, le 12 octobre, etc.; — dépenses pour le jour des Trépassés au diner fait comme de coutume à la maison de ville: pour un « gros pollet d'Inde » 25 sols, pour 4 poules 26 sols, 2 bécasses 14 sols 6 deniers, pour « verjus, poirreaulx, oignons, espice, saffran, sinamomon, oranges et clous de girofles » 7 sols 6 deniers, etc.

CC. 248. — (Liasse.) 90 pièces, papier.

1600. — Pièces justificatives des Comptes de Edme Dollet. — Ordonnances de paiement: à Victor Quartier, marchand, 28 écus 20 sols, pour étoffes dont on a fait présent à un notable passant par cette ville pour visiter, par commission de Sa Majesté, les ponts, mauvais chemins et incommodes passages autour de la ville, et qui « n'auroit volu rien prendre de ses peines, vacations, despence et sesjours»; — à sire Etienne Levillain, marchand, 7 écus 50 sols, pour 2 aunes de drap rouge et 2 aunes de drap bleu pour faire la robe, aux livrées de la ville, à Martin Varlin, trompette et préconiseur; — à Vincent Mambrun, 1 écu 30 sols, pour la façon de 40 lions, 20 de drap rouge et 20 de drap bleu; au même, 4 écus 30 sols pour 1 lion d'or avec 20 billettes aussi d'or, sur la manche de la robe de maître Charles; — fournitures de bois et chandelles, figues, raisins, sucre, amandes, pruneaux et riz au prédicateur du Carême; — à Nicolas Harlet, menuisier, 1 écu, pour avoir monté en bois un tableau de crucifix; — achat de pelles de bois pour faire travailler sur le pont les pauvres mendiants par la ville; des marques faites de drap bleu et de drap rouge sont mises aux habits desdits pauvres; — au Gasconnet, messager, 1 écu 20 sols du reste de son voyage à Paris, où il a porté des verres de cristal en présent à plusieurs messieurs de la Cour, pourquoi il a employé 14 journées à 25 sols chacune; — envoi de messagers à La Charité, Decize, La Nocle, vers les religieux d'Apponay, chez Mlle de Ménetou, pour faire pêcher du poisson à cause de la venue du Roi, afin de pouvoir le « traicter »; — les manœuvres nettoient la cour du château, d'autres sonnent la grosse cloche de Saint-Cyr, le jour de la venue du Roi; d'autres encore vont dans les maisons emprunter de la batterie de cuisine et du linge de table pour Mgr le Duc, audit jour de l'arrivée du Roi; — voyages à Pougues pour voir monsieur le Connétable et madame de Salles; présent de vin à mondit sieur et de 4 cailles, à 5 sols la pièce, avec la cage, à madite dame; — au crieur des trépassés, pour avoir « cryé » la procession la veille de Saint-Louis, 7 sols 6 deniers; au receveur, 6 écus 40 sols pour les frais de ladite procession et de l'aumône faite après aux pauvres, en mémoire de défunt Monseigneur, afin de prier Dieu pour lui, pour Madame et leur postérité, etc.

CC. 249. — (Liasse.) 91 pièces, papier.

1600. — Pièces justificatives des Comptes de Edme Dollet. — Ordonnances de paiement: à Etienne Mignotin, charretier, 6 écus pour 240 tombereaux de pierre, à 18 deniers chacun, charroyés de la perrière de Saint-Eloy sur le port dudit lieu, pour employer au « bâteis de dessous la rivière neuve »; — 10 écus soleil à 2 voituriers par terre, pour 15 jours qu'ils ont employés avec leurs chevaux et charrettes à mener de cette ville jusqu'à Paris les bagages de Madame notre princesse; — à Marie Matourneau, mère matrone, 4 écus soleil, pour 6 mois de ses gages à secourir les pauvres femmes qui n'ont moyen de la payer; — à la

« Barattonne », 1 écu pour 2 douzaines de bouteilles de verre à porter du vin, tant à madame de Nemours, à madame de Guise, monsieur de Soissons, qu'à d'autres passants ; — à Philippe Nolles, charretier, 10 sols pour deux charrois de « haiz et boys » conduits au collége pour y faire des échafauds, afin de « jouer des tragédies »; — pavage devant la grande porte de l'église du couvent des Jacobins, etc.

CC. 250. — (Liasse.) 51 pièces, papier.

1601. — Pièces justificatives des Comptes de Victor Quartier. — Ordonnances de paiement : à Jean Brenne, boulanger, 1 écu 28 sols pour la pâtisserie du dîner fait à Sainte-Vallière, à Mgr l'évêque, M. de Joyeuse et autres notables de la ville, le jour que la croix de messieurs les Capucins fut plantée ; — dépenses pour les obsèques de défunte Madame (Henriette de Clèves) : à Marceau Vacherin, peintre, 7 écus 30 sols pour 3 douzaines d'écussons aux armes de ladite défunte et 3 douzaines aux armes de la ville; à Jean de Dijon, peintre, 4 écus pour 4 douzaines d'écussons dorés aux armes de la ville, 2 douzaines aux armes de Madame, dorés et argentés, faits sur grand papier, et 4 écussons « sur quarte » aux armes de la ville pour les quatre bâtons du « pesle » ; à Vincent Mambrun, 12 écus soleil, pour façon de 160 larmes de satin blanc, pourfilées de soie noire, mises sur le poële de velours porté par les échevins au-dessus du corps de madite dame, et pour avoir collé du papier à l'envers de 300 autres larmes aussi de satin blanc, parce qu'elles étaient vieilles, etc. ; à maître Jean Bergier, sacristain et Marin Couëtoux, Thomas Grénetier et Jean Tenaille, coutres de l'église Saint-Cyr, 6 écus soleil pour l'accord fait avec les échevins du droit qui leur appartenait au poële porté par lesdits sieurs sur le corps de madite dame, inhumée dans cette église le 23e jour d'août ; à Claude et Léonard Chenu, ciergiers, 23 écus 40 sols, pour 2 douzaines et demi de torches d'une livre, 202 cierges de 2 onces pièce, 6 cierges blancs de demi-livre, 12 cierges d'un quarteron, demi-cent de petits cierges de 2 onces, etc. — Dépenses pour les fêtes de la naissance de Mgr le Dauphin : 4 écus soleil à un courrier venu exprès de la part du Roi porter la nouvelle de ladite naissance; achat d'un cent et demi de fagots de bois et trois cents de bois de coche pour le feu de joie ; 50 sols pour un grand mât de châlan ; façon de chapeaux de triomphe avec armoiries du Roi et de la Reine et de M. le prince Dauphin, etc. ; — frais du repas chez les Capucins le jour de l'arrivée de M. de Joyeuse; le jour de son départ, messieurs font mettre aussi dans sa « cabane » un pâté de carpe et 7 pintes de vin; aux mariniers qui ont mené ledit sieur, 10 sols, etc. ; — à Abraham Cusin, 16 écus 2 tiers pour demi-année de ses gages d'avoir gouverné et « fait cheminer » l'horloge ; — à Jean Bouziat, marchand, 1 écu 40 sols, pour une demi-rame de grand papier raisin dont sera fait un registre des assemblées et autres affaires de la ville ; — à Esme Guenichot, menuisier, 30 sols, pour un tableau de bois où l'on met les noms des écoliers qui vont au collége ; — à maître Jacques Clerc, libraire, 1 écu pour un grand livre de papier, couvert de cuir vert, destiné à écrire les assemblées de la ville ; — à maître Pierre Roussin, imprimeur, 3 écus soleil pour avoir imprimé « et mis sous la presse » 400 placards de papier contenant la déclaration du droit d'entrée de la pancarte qui se doit établir au premier jour de janvier prochain, etc.

CC. 251. — (Liasse.) 73 pièces, papier.

1601-1607. — Pièces justificatives des Comptes de Jean Camuset, commis de J. Semellier, pour la recette du sol pour livre de la pancarte et de Philippe Collin. — Rapport fait par Victor Mainssonnat, sergent royal, pour dénommer ceux qui n'ont pu payer les droits de la pancarte, en l'année 1604, à cause de leur indigence : pour le quartier du Croux, la veuve Mignot, taxée à 6 deniers, n'a aucun domicile « elle estoit lavandière de deffunct monseigneur» ; les hôtes du « Viel Lion d'Argent », sont de pauvres femmes mendiant leur pain et sans aucun meuble, elles sont taxées 4 sols, etc. ; dans le quartier de la Barre et des Ardilliers, Jean Grenetier s'en est allé laissant sa femme avec deux enfants « où il y a pitié » et n'y a aucun meuble que le lit, est taxé à 28 sols, etc. ; (ordinairement on lit en marge : *passe*, à l'affirmation du sieur Camuset, qu'il n'y a aucune chose.) — Bordereaux de l'argent qui est en coffre pour envoyer à Moulins, en 1605 : les monnaies sont très-variées, les plus communes sont les douzains, les quarts d'écus, les testons, demi-testons, demi-quart d'écus, pièces de 5 et 10 sols, francs, demi-francs, quarts de francs, pièces de 6 et 3 blancs, ducatons de Florence, réales et doubles réales d'Espagne, talle et demi-talle, etc.; — dépenses pour le bail à ferme dudit droit de pancarte : au trompette, pour avoir proclamé par tous les carrefours, à 8 diverses fois, ladite ferme et accense, 3 livres 10 sols ; à P. Roussin, imprimeur, 12 livres pour 200 « affixes » contenant la déclaration dudit droit qui se lève sur chaque espèce de marchandise et denrée ; — quittances mensuelles des gages des clercs jurés, commis aux portes de la ville pour la réception dudit droit, etc.

CC. 252. — (Liasse.) 81 pièces, papier.

1602. — Pièces justificatives des Comptes de Victor Quartier. — Ordonnances de paiement : 22 sols

6 deniers pour pain, vin et viande achetés pour donner à dîner au Père Jacques, capucin, qui a prêché en l'église Saint-Cyr pendant le Carême ; — 2 écus pour le dîner fait le jeudi 11 avril, jour où le dernier compte fut clos et arrêté ; — 50 sols pour le dîner fait le vendredi suivant à messieurs Taillandier et Simonyn, notaires royaux et autres qui ont signé par collation, les priviléges de la ville, imprimés ; — 5 sols pour un tranche-plume mis sur le bureau de céans ; — 1 écu 52 sols 6 deniers, pour 15 peaux de parchemin où sont imprimés les priviléges de la ville ; — démolition de la bascule de la porte des Ardilliers ; — frais faits par Michel Regnault, sergent royal, commis à la recherche des octrois pour les quartiers de janvier et avril, dans les villes de La Charité, Cosne, Moulins, Château-Chinon, Luzy, Decize ; — à maître Arnauld Renault, principal du collége, 75 écus pour 3 mois de ses gages ; — à Dominique Sauvageau, charretier, 5 écus 15 sols, pour 105 tombereaux d'immondices des paveurs menés sur les remparts et autres places publiques, et chargés dans les rues des Boyaux, du Fer, de la Triperie, de la Coifferie et au marché des Oisons, où lesdits paveurs ont travaillé, etc.

CC. 253. — (Liasse.) 80 pièces papier, 1 parchemin.

1602. — Pièces justificatives des Comptes de Victor Quartier, receveur jusqu'à la fin de septembre, et de Laurent Thonnellier, son successeur, depuis le 1er octobre. — Ordonnances de paiement : 8 écus 38 sols 9 deniers pour pain, vin, poisson et sel, donnés à M. de Joyeuse, tant le jour qu'il arriva en cette ville que le lendemain qu'il partit, et pour une grande bouteille de vin mise en sa cabane, etc. ; — mémoire de Pierre Roussin, s'élevant à 6 écus pour l'impression des priviléges de la ville, en latin, « plus il y a le lyon que j'ay gravé, ils (les échevins) m'ordonneront ce qui leur plaira » ; — à maîtres Jean Fillier, Helye Petit, Etienne Naqueau et Jean Douette, chirurgiens de cette ville, 3 écus 30 sols, pour leurs peines, salaires et vacations d'avoir visité Pierre Véry, boulanger, soupçonné de lèpre, et ce, par ordonnance des échevins, et a été donné 30 sols audit Douette, qui n'a assisté qu'une fois, et le surplus aux trois autres ; — à Jean de Dijon, 1 écu 30 sols, pour 6 grands écussons dorés et argentés, faits sur grande carte, et pour 3 grands écriteaux mis au feu de joie de la naissance de Mgr le Dauphin ; — à Claude Chenu, ciergier, 30 sols, pour 4 cierges de cire blanche, pesant chacun 2 onces et 7 autres de cire jaune et de même poids, portés à la procession générale faite le premier dimanche d'octobre ; — à Jean Frezeau, «maistre des enffens de cueur» de l'église Saint-Cyr, 18 livres tournois, en considération de la peine qu'il a prise à composer quelques versets et en faire la musique, lors des prières pour Monseigneur ; — à maître Jean Bergier, sacristain de Saint-Cyr, 12 livres tournois pour avoir fait sonner la grosse cloche auxdites processions et prières ; — à Pierre Rollet, « hôte de l'Ancre », 14 livres 5 sols pour 57 pintes de vin clairet, par lui fournies jusqu'au 18 novembre pour faire présent, au nom de la ville, tant à M. l'archevêque d'Auch (Léonard Destrappes), M. le marquis de Ragny qu'à d'autres seigneurs, à raison de 5 sols la pinte ; — à Jean Charbonnier, Jean Berducat et Gabriel Deau, maçons, 36 livres 10 sols qui leur restait à payer de toute la besogne par eux faite aux bâtiments des Capucins ; — fournitures de chandelles, de plusieurs cents de bois de coche, d'une charrette de fagots de sarment de vigne au père Séraphin, capucin, prédicateur de l'Avent en l'église Saint-Cyr ; — don de 6 livres 5 sols en poisson donné à deux diverses fois aux Capucins pour traiter leur général et autres religieux venus au couvent de Nevers, etc.

CC. 254. — (Liasse.) 90 pièces, papier.

1603. — Pièces justificatives des Comptes de Laurent Thonnellier. — Ordonnances de paiement : à Abraham Cuzin, horloger, 4 livres 10 sols pour avoir refait la queue du marteau d'un des « rapeaulx » de l'horloge ; — à Benoît Joyau, « baulcheron », 6 livres pour 600 gros fagots de bois donnés en aumônes aux Pères Capucins ; — à Jean Châstelin, « hôte du Griffon », 18 livres 15 sols pour 75 pintes de vin clairet, dont on a fait présent tant à M. l'archevêque d'Auch, M. Febvre, M. de la Brye, qu'à d'autres seigneurs passant par cette ville, depuis le 18 novembre jusqu'au 10 décembre dernier ; — procession et feu de joie devant la porte de Saint-Cyr, pour l'heureux retour de Monseigneur de l'armée chrétienne ; — fourniture du bois au prédicateur du Carême ; — au seigneur Augustin Conrade (Augustino Corado), 66 livres pour 12 douzaines de vaisselle de faïence et une douzaine de grands plats à salade, présentés à Paris, au nom de la ville, à plusieurs de messieurs du Conseil et autres, le tout à raison de 4 livres chaque douzaine de vaisselle et 30 sols chaque plat à salade ; — à Giles Guyot, maçon, 3 livres tournois, pour avoir fourni et posé à chaux et sable, 3 grandes et grosses pierres aux « coustières » de la porte des Ardilliers pour servir de « boutteroues » de peur que les charrettes, passant par ladite porte ne la « rompassent » ; — 40 sols, pour 6 grandes peaux de parchemin destinées à l'impression de la déclaration des droits de péage par terre et de barrage des portes de la ville ; — à Pierre Roussin, 3 livres tournois pour avoir imprimé ladite déclaration, dont une douzaine en placards, et aussi pour l'impression de 30 autres placards en papier portant l'ordonnance pour les pauvres ; — 45 sols pour 6

tableaux de bois mis aux portes de la ville avec ladite déclaration; — à Elie Dorlon, voiturier par eau, 6 livres tournois pour avoir mené à Decize le père général des Capucins et autres frères dudit ordre; — à maître Jean Portier, Louis Ferriot et Etienne Tilloux, maçons et « architecteurs », 9 livres tournois pour leurs vacations d'avoir assisté, avec M. le président Brandon, à la descente faite sur le pont de Loire pour examiner où il convient le continuer et faire le devis; — 60 sols pour la façon d'un oiseau à tirer l'arquebuse, lequel on a fait peindre et poser sur une verge de fer de 6 pieds de long, et pour les tambours et fifres qui à deux diverses fois ont accompagné le cortége portant ledit oiseau, etc.; à Giles Thibauld, couvreur, et à son serviteur, 20 sols, pour avoir posé ledit oiseau « au faix » du portail de la porte de Nièvre et l'avoir « desplanté » après qu'il a été tiré; — dépense pour la bien-venue de Mgr de Mayenne : aux manœuvres qui ont nettoyé la porte des Ardilliers et la porte Neuve et cueilli des lierrebois pour faire des chapeaux de triomphe, 18 sols; — à Philippe Crétin, 4 livres 10 sols pour 4 écussons, faits sur grande carte, aux armoiries du Roi, dudit seigneur de Mayenne, de Monseigneur et de la Ville; — pour présent de 6 gros poulets d'Inde, 2 levreaux et 4 tourterelles, 7 livres tournois; — plus, pour un grand brochet, un saumon, une grande carpe, un grand barbeau et 2 perches, présentés audit seigneur étant à Pougues, 9 livres, etc.; — pour 1 brochet, 1 barbeau, une livre de beurre et du pain présentés au Père Ange, provincial des Capucins, 37 sols; — mémoire de Pierre Roussin, pour différentes impressions, entre autres de la pancarte, laquelle est fort longue à faire, « de quoy je n'en ay imprimé que 60 feuilles, et fault aussi bien assembler mes caractères pour peu que pour beaucoup »; — 38 livres pour le service fait aux Jacobins le jour de Saint-Louis et pour l'aumône faite après la procession en l'église Saint-Cyr à tous les pauvres qui s'y sont trouvés; — 102 sols pour 17 aunes de canevas de toile, afin de faire des « chasses » aux classes du collége, plus pour quatre cents et demi de clous de broquette à attacher ladite toile, etc.

CC. 255. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1604. — Pièces justificatives des Comptes de Jacques Semellier. — Ordonnances de paiement : à vénérable personne maître Sébastien Paulet, chanoine, receveur des anniversaires, 9 livres 7 sols 6 deniers, pour une année échue le jour de Saint-Martin d'hiver, de la redevance due auxdits sieurs du chapitre de Saint-Cyr, sur la place où « souloit estre » la maison de feu Jean Marinier, au-devant le logis du Griffon, laquelle maison a « esté empeschée de rebastir » pour l'incommodité qu'elle faisait au public, la rue étant trop étroite « au droict » de ladite maison; — 20 sols aux trompette et sergents de police pour la publication de l'ouverture des vendanges; — à Dominique Conrade, maître potier, 57 livres tournois pour 12 douzaines de vaisselle de faïence et 6 grands plats « saladiers », présentés à M. Descures, M. le trésorier général de la ville d'Orléans et autres, en considération de ce qu'ils n'ont rien voulu prendre pour les attaches mises à certaines lettres d'octrois de cette ville; — à Jean Malicieux, sergent des pauvres, 9 livres tournois pour 4 semaines et 2 journées qu'il « a eu l'œil » à ce que les pauvres, tant étrangers que du pays, ne fissent aucune insolence par la ville et dans les églises; — 3 livres 7 sols pour la dépense faite à deux fois que l'on a « traité » le prédicateur de l'Avent; — parties fournies en diverses fois à la maison de ville par Jean Chastelin : 2 chapons aux navets, 2 tourtes de blanc de chapon, 2 salades, 1 coq d'Inde, 1 chapon rôti, 1 pâté de bécasse à l'hypocras, 1 pâté de merle à l'hypocras, 2 tourtes de raisins de Corinthe pour dessert, etc., le tout montant à 13 livres 8 sols, etc.

CC. 256. (Liasse.) — 70 pièces, papier, 1 parchemin.

1605. — Pièces justificatives des Comptes de Jacques Semellier. — Dépenses des semaines : à Jean Caffary, voiturier par eau, 16 livres 10 sols, pour avoir mené, dans une cabane, jusqu'à Orléans, messieurs Pernin et de Sainte-Marie, députés par la ville auprès de Monseigneur, concernant les tailles; — pour oranges achetées la veille de « Pasques flories », 28 sols; — fournitures de bois et chandelles au prédicateur du Carême, frais de sa nourriture le jour de Pâques et les deux féries et pour son voyage; — à Cathelin Despaillards, serrurier, 4 livres 2 sols 6 deniers, pour une pince et une grosse masse de fer à tirer de la pierre pour les Capucins, le tout pesant 33 livres, à 2 sols 6 deniers la livre; — dépenses pour feu de joie : fagots de sarment, paille, fusées, pétards, etc.; à ceux qui ont été au « boys d'Ardenet » quérir un arbre, 5 sols, etc.; — 4 livres 5 sols pour 2 aunes de taffetas bleu et demi-aune de taffetas rouge renforcé, à mettre les armoiries de Monseigneur et de la Ville, à la trompette du préconiseur; — à Marcel Vacherin, peintre, 4 livres 10 sols pour or et argent fin, et pour les couleurs et façon de la banderolle de ladite trompette; — 12 sols pour présent d'un quarteron d'abricots à M. de Ragny, gouverneur de la ville; — présent d'un pâté de membres de mouton, de 6 pintes de vin clairet et 3 grands pains blancs aux Pères Capucins qui sont « baissés par eau », allant en la ville de Paris, etc.

CC. 257. (Liasse.) — 75 pièces papier, 2 parchemin.

1605. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Jacques Semellier. — Ordonnance de paiement : à maître Arnauld Renault, principal du collége, 6 livres tournois pour l'impression des « affixes » faisant savoir la lecture des livres qui sont en usage dans chaque classe durant la présente année et pour afficher lesdites publications dans les villes voisines; — à messieurs Desprez et de Sainte-Marie, 12 livres 16 sols pour frais de leur voyage à Bourges auprès de Mgr de Rosny, grand voyer de France; — à maître Jean Douette, chirurgien, 7 livres pour avoir médicamenté pendant 3 semaines un nommé Claude Duris, demeurant à Sauvigny-les-Chanoines, lequel avait une grande plaie sur le derrière de la tête, à l'endroit de l'os occipital, etc., et ce par ordre des échevins, afin d'empêcher la poursuite que ledit Duris voulait faire contre un des hommes de la suite de Mgr de Mayenne, qu'il disait lui avoir fait ladite blessure; — 7 livres 5 sols pour dépense faite à l'hôtel Saint-Louis, par le prédicateur de l'Avent, avec son homme et M. le procureur de la Guerche, venu exprès pour le conduire, et pour vin, verjus et vinaigre qui lui ont été servis depuis jusqu'au 2 décembre, etc.; — 30 sols pour un grand pâté de carpe présenté audit prédicateur, et mis en sa cabane le jour qu'il est parti de cette ville, etc.

CC. 258. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1606. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Jacques Semellier. — Dépenses des semaines : Frais pour la nourriture du prédicateur du Carême, consistant en pain, poisson, huiles de noix et d'olive, sel, verjus, vinaigre, oignons, poireaux, pois, harengs, figues, raisins, amandes, pruneaux, et pour bois et chandelles, etc.; — 15 livres tournois à un « carrochier » de Lyon, pour mener ledit prédicateur avec son homme, en la ville de Paris; — 44 sols 6 deniers pour dépenses faites aux processions des Rogations en pain, vin, gâteaux, beurre et œufs; — à Quentin Bornet « maître orlogeur », 20 livres pour réparations à l'horloge de la ville; — à François Maistre, charpentier, 24 livres tournois sur le marché fait avec lui pour « parachever la charpenterie » du cloître du couvent des Capucins et la couverture; — à Pierre Roussin, 60 sols tournois pour avoir imprimé les lettres et priviléges des boulangers et pâtissiers de cette ville, etc.

CC. 259. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1606. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Jacques Semellier. — Mémoire des ouvriers qui ont « rabillé le chemin appelé la Monte de Poytancu » venant de Marzy en cette ville; — à l'homme de M. le principal du Collége, 15 sols pour « ses vacations » d'avoir servi le Père Provincial des Pères Jésuites et 2 autres Pères logés chez ledit Principal; — au cuisinier de l'hôte de la Fleur de Lys, 8 sols pour avoir traité lesdits Pères, etc.; — à Cathelin Despaillards, serrurier, 37 sols 6 deniers pour la façon d'une croix de fer mise au-dessus du portail de l'entrée des Jacobins; — à maître Etienne Thilloux, maçon et architecte, 12 livres pour plusieurs plans du Collége par lui faits; — à Laurent Vincent, armurier, 37 livres qui lui restent à payer sur la vente qu'il a faite à la ville de 96 fers de « picques » à raison de 10 sols par chaque fer, etc.

CC. 260. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1606. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Jacques Semellier.— Dépenses faites pour la joyeuse entrée de madame la duchesse de Mantoue : 18 livres à un sergent de police qui est allé à Clamecy retirer quelques armes blanches pour servir à ladite entrée; — à Vincent Mambrun, brodeur, 33 livres pour une douzaine de banderolles couvertes de « trippe de velours vert »; — au seigneur Baptiste Conrade, potier et sculpteur, 24 livres pour avoir fait une figure de terre et un lion de plâtre; — au sire Victor Quartier, marchand, 24 livres tournois pour 12 paquets de clinquant à entourer les écussons; — à Louis Ferriot, 36 livres pour partie de ses journées employées à la sculpture de 3 grandes figures de terre; — à Marceau Vacherin, Philippe Cretin, Jean de Dijon et Antoine Thaulier, peintres, demeurant en cette ville, 270 livres pour ouvrages par eux faits de leur état; — à François Naulet, marchand, 414 livres 16 sols restant à payer de la somme de 534 livres 16 sols pour fournitures de panaches aux sergents, trompettes, soldats et autres; à 4 maçons, 4 panaches pour 6 livres tournois; à 8 charpentiers, 8 autres panaches à 25 sols pièce, etc.; plus pour ceintures, chapeaux, cordons, taffetas blanc à faire une enseigne; serge de Beauvais, à faire les robes de la ville, moitié rouges, moitié bleues; velours vert à faire des banderoles, etc.; — voyage à Clamecy pour « entreprendre les viollons »; — à messieurs Bardin et Tenaille, prêtres de Saint-Cyr, 12 livres pour

retirer le « pesle » porté sur Madame; — 6 livres 4 sols en aumône à un pauvre homme du quartier de Loire, blessé ledit jour de l'entrée de Madame, d'un coup d'arquebuse; — achat de sel « armonial » pour faire le feu artificiel, etc.

CC. 261. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1606. — Pièces justificatives des Comptes de Jacques Semellier. — A Jean Jauchard l'aîné et Jean Jauchard le jeune, 3 livres 4 sols pour chacun 2 journées employées à faire une loge près la fontaine «Saint-Salebreu» pour retirer les soupçonnés de contagion; — frais de la nourriture des malades qui se sont retirés de Saint-Benin et sont allés à Saint-Sallebreu; — à la femme de Triboux, pour avoir enseveli et enterré la femme du gros Jean Blayet, 11 sols 8 deniers; — au curé de Saint-Laurent, 5 sols 4 deniers; au marellier qui a fait la fosse, 6 sols; pour la nourriture des enfants dudit Blayet, une première fois, 5 sols; — 14 sols pour les frais d'enterrement de M. Laurent Renard; — mémoire de la dépense faite au voyage de St-Verain de 2 capucins, 2 cordeliers, 2 jacobins, 2 sergents de police et messieurs Chassaigne, chanoine, et autres; — 32 sols pour achat d'une main de papier, d'une «escriptoire de terre de fayence», d'une écritoire de cuir, d'un horloge de sable, 1 tranche plumes, une cruche de terre, 2 verres, des plumes et de l'encre, le tout acheté pour le prédicateur de l'Avent; — à maître Jean Portier, maçon et architecte, 18 livres pour avoir fait 3 plans des classes du collége et assisté à plusieurs visites des bâtiments dudit collége et de ceux de l'hôpital de Saint-Antoine; — 30 sols pour avoir fait « carreler » les souliers du Jésuite qui est venu avec le prédicateur; — 12 sols 6 deniers pour collation dudit prédicateur le jour de saint Thomas; — à Louis Ferriot, 107 sols 6 deniers pour 21 pintes et chopines de vin clairet présentées à M. le prince d'Orange, passant par cette ville, etc.

CC. 262. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1607. — Pièces justificatives des Comptes de Jacques Semellier. — Ordonnances de paiement : à sire Nicolas Barbier, chirurgien, 75 livres en récompense de l'entreprise par lui faite de médicamenter les malades de peste, suivant le contrat fait avec lui le 7 novembre dernier; — voyage de messieurs Bernard Santereau et Jacques de Favardin, à Paris, pour le fait des Pères Jésuites, afin de « moyenner leur acheminement en cette ville » et de contracter avec eux sur leur pension pour l'établissement du collége; — à Cathelin Despaillards, serrurier, 17 sols 6 deniers pour 2 crampons de fer mis au carré de la cité, afin de tendre une chaîne de fer à l'entrée de M. l'évêque; — à un vigneron, 10 sols pour une journée qu'il a taillé « la vigne des trailles » du jardin du collége; — 40 sols pour 2 chandeliers de cuivre afin de meubler le père Berny, jésuite dudit collége, etc.; — à Jeanne Vachereau, veuve de feu Jean Berthier, hôtesse où pend pour enseigne « l'Arbre Vert », 12 livres pour avoir logé 2 suisses pendant 4 mois; — 6 livres pour 2 paires de landiers destinés à l'ameublement du collége; — 15 sols pour une « carrelure » de souliers au père Laurent, jésuite; — achat de cadenats pour fermer les maisons de ceux qui sont frappés de contagion; — au père ermite de la chapelle de N.-D. de l'Orme, proche cette ville, 30 livres tournois pour employer à la réparation et construction des bâtiments de ladite chapelle; — 35 sols pour 4 douzaines d'oranges, le jour des Rameaux, — 6 livres 8 sols à un savetier, demeurant en la rue de la Pelleterie, affligé de contagion, pour aller par les champs « se purger et prendre l'air »; — les charpentiers et menuisiers font une maison en planches pour le père capucin, confesseur des malades, etc.

CC. 263. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1607. — Pièces justificatives des Comptes de Jacques Semellier. — Dépenses des semaines : 3 livres 10 sols pour 14 pintes de vin clairet à 5 sols la pinte, portées aux processions des Rogations; — 11 sols pour pain et vin donnés en aumône le jour de l'Ascension, aux Pères Capucins; — 54 sols pour pain, vin, œufs et beurre présentés au Père Ange, capucin; — 33 sols pour 2 pintes de sel et 3 livres et demie de chandelles « à messieurs les Jésuites »; — 11 sols en aumône aux Capucins, le jour de la Pentecôte, etc.; — 54 livres à Martin Perrin, hôte des Trois Rois, pour la nourriture des Pères Jésuites, pendant le Carême et pour le dessert porté à plusieurs fois au Père Denys, prédicateur, pour sa collation; — 16 sols, pour l'aumône faite le jour de la Trinité, aux Pères Capucins qui ont célébré la messe pour les affligés de la maladie de contagion; — 3 livres tournois à Jean Thin, Philbert Bigonneau et autres violons de cette ville pour avoir joué le jour de la Fête-Dieu, au-devant le *Corpus Domini*, pendant la procession générale; — 5 sols à Bitry, charretier, pour un charroi de perches menées aux Minimes, afin de tendre des voiles pour y célébrer la messe le jour de saint Barnabé, où fut posée la première pierre par

Monseigneur; — dépenses pour les malades de l'île; — détails de l'ameublement du collége : à Gabriel Petit, chaudronnier, 10 sols pour 2 grands chandeliers d'« arain », etc., — 40 sols à un messager qui a porté aux villes de La Charité, Cosne, Gien, Suilly et Orléans, le catalogue des livres qui se doivent lire au collége, à la saint Rémy prochaine; — à Pierre Regnard, dit Tranoret, 12 livres tournois pour la façon de 96 pétards et 12 fusées qui serviront au baptême de Mgr le Duc; — à Claude Chenu, ciergier, 20 sols pour un flambeau fourni le jour que « Madame est escouchée, » etc.

CC. 264. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1607. — Pièces justificatives des comptes de Jacques Semellier. — Requête des fermiers du droit de petite mesure tendant à obtenir une réduction, pour ce que pendant les quartiers de juillet et octobre de la précédente année et février de l'an courant qui sont les quartiers d'ordinaire le plus profitables, ils n'ont reçu que fort peu de deniers à cause de la contagion, défense ayant été faite pour ledit temps, « de ne vendre du vin nouveau et vin gasté », défense aux hôteliers de loger des étrangers, aux cabaretiers de donner à boire, etc.; — ordonnance des échevins consentant à un rabais de 40 livres « sans tirer à conséquence »; — pièces concernant l'achat de plusieurs maisons pour la grande place publique (place Ducale) que Monseigneur à délibéré de faire pour l'ornement de cette ville et commodité des habitants, proche la grande église Saint-Cyr et le château de mondit seigneur, pourquoi il convient démolir plusieurs maisons canoniales et autres bâtiments de particuliers, etc.

CC. 265. (Liasse.) — 19 pièces, papier, 1 parchemin.

1608. — Pièces justificatives des comptes de Droin Millin. — Ordonnances de paiement : 5 sols à un postillon qui nous a apporté lettres de sa Majesté pour la réception de M. le duc de Mantoue; — voyage de Gabriel Chaillot, sergent de police, à La Charité, pour savoir la venue de M. le Duc; — à Martin Batailler, armurier, 32 sols pour 4 clefs par lui dorées qui ont été présentées audit seigneur; — à François Naulet, marchand, 3 livres 10 sols pour une aune de taffetas blanc et demi-aune de serron blanc de taffetas pour mettre auxdites clefs; — à maître Etienne Decolons, avocat, 30 livres tournois pour un quart de vin qui fut présenté à M. le duc de Mantoue, etc.; — à Louis Ferriot et consorts, 30 sols pour le vin du marché de la construction du portail du collége; — présents de vin clairet à madame la princesse de Condé et à M. de l'Aubépine, trésorier à Moulins; — dépenses ordinaires pour le prédicateur « des Advents »; — à Pierre Daguet « bahutier » 10 livres tournois pour une valise à mettre les octrois et papiers emportés par M. Moquot, s'en allant en Cour pour les affaires de la ville, etc.



CC. 266. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1609. — Pièces justificatives des comptes de Droin Millin. — Ordonnances de paiement : à François Challon, 100 livres sur ce qui lui a été promis pour faire venir en la place Ducale l'eau de la fontaine de Chaulme et construire une fontaine pour la décoration de cette ville, suivant la volonté de Monseigneur; — à maître Edme Mailly, régent, 60 livres à lui promises chaque année pour faire la classe de sixième « et rendre la jeunesse capable d'entrer en la cinquième » du collége; — à maître François Bezacier, procureur du fait commun, 30 livres tournois pour le voyage qu'il a fait avec M. Moquot, échevin, s'en allant trouver Mgr notre prince à son retour d'Italie et le saluer de la part de la ville; — réparations des mauvais chemins, par lesquels on va de Nevers à Châtillon, Moulins-Engilbert, Saint-Saulge, à La Charité; — adjudication des réparations du Pont-Saint-Ours, à Philibert Dubois, maçon; — à Robert Petitloup, hôtelier, demeurant à Pont-Saint-Ours, 10 livres en indemnité des pierres qu'on a tirées en une pièce de terre attenante à sa maison; — pièces concernant l'achat des maisons nécessaires pour bâtir l'église des Pères Jésuites, en la rue des Ardilliers : « ayant été convenu par contrat du 11 janvier 1607, lors du rétablissement des Pères en leur ancien collége, que les habitants leur bâtiraient un corps de logis au-dedans duquel il y aurait une salle de déclamation, rallongeraient l'église, y ajoutant aussi 2 chapelles, ce qui n'a encore été commencé; pourquoi lesdits Pères en ont pris occasion de se départir de la confection de ces bâtiments, moyennant qu'on leur donnât en propriété les maisons qui sont entre les classes et l'ancien corps-de-logis au-dedans duquel est le grand portail, savoir : le long de la rue des Ardilliers allant du puits de ladite rue à la porte des Ardilliers, pour en leur lieu et place y bâtir par eux Pères Jésuites, à leurs propres coûts et dépens, une église, laquelle offre étant trouvée avantageuse à la ville, a été acceptée »; etc.

CC. 267. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1609. — Pièces justificatives des Comptes de Droin Millin. — Dépenses des semaines : à Nicolas Fontaine, apothicaire, 3 livres pour médicaments fournis aux pauvres affligés de contagion ; — à Jacques Marchand, trompette, 22 sols 6 deniers pour avoir sonné de sa trompette la veille et le jour de la foire des Brandons, à l'horloge de la ville ; — aux sergents de police, 18 livres 19 sols pour 31 journées par eux employées aux portes, pendant les vendanges dernières, à aider aux clercs commis auxdites portes à la levée du droit de subvention dit pancarte et aussi pour avoir aidé lesdits clercs aux 3 dernières foires à faire payer le droit dû sur toute marchandise entrant en ville ; — à Etienne Guyot, maître maçon « fontinier », 16 livres 14 sols pour les réparations de la fontaine Sainte-Vallière ; — 6 livres pour six cents de bois de coche fourni au prédicateur du Carême et 25 sols pour 4 pintes de vin qui lui ont été servies le jour de Pâques ; — à Baptiste Desgouats, menuisier, 8 sols pour façon de l'oiseau qu'on tire à l'arquebuse ; — à Michel Roy, serrurier, 8 sols pour une grande verge de fer à planter « ledit oyseaul », — à Simon Cottereau, quincailler, 4 sols pour une feuille de fer blanc par lui mise à l'entour de l'oiseau, — à Marceau Vacherin, peintre, 5 sols pour l'avoir peint, — à 2 tambours et « un phiphre », 32 sols pour avoir été à 2 diverses fois promener ledit oiseau par la ville ; — 114 sols pour dépenses aux processions des Rogations, tant en pain, vin, œufs, beurre que gâteaux et « perrauldelles » ; — 110 sols pour pain, poisson, beurre et épices données en aumône aux Pères Capucins, afin de les aider à nourrir d'autres Pères venus avec le corps du feu Père Ange, sieur de Bouchage « capuchien », — plus 42 sols pour un pâté de lièvre entier et pour 6 pains donnés aux Pères Capucins à leur souper, le jeudi au soir, quand ledit corps est arrivé, — 3 livres 15 sols aux sergents de police pour leurs peines d'avoir fait marcher le peuple en ordre tant le jour de l'arrivée que le lendemain au départ, quand ledit corps fut conduit en procession « en sa cabane », — à Marceau Vacherin, 45 sols pour une douzaine et demi d'armoiries mises aux torches portées à l'entour du corps, — 5 sols pour 2 bouteilles de verre où l'on présenta du vin à M. de la Battie, conducteur du convoi, etc. ; — dépenses pour le dîner de la Fête-Dieu, 18 juin : outre les longes et cuisseaux de veau, les épaules et collets de mouton, à l'ordinaire, 3 levreaux coûtant 3 livres 10 sols ; 3 oiseaux farcis, 24 sols ; 18 poulets tant rôtis qu'en potage et farcis à 7 sols le couple, 3 livres 3 sols ; 9 pigeons à 5 sols le couple, 22 sols 6 deniers ; 3 pâtés de godineau, 30 sols ; 18 pâtés tant de veau que de mouton, 48 sols ; 3 têtes et 4 douzaines de pieds de mouton, 21 sols, etc. ; plus en crême, fromage de crême, fromage de Milan pour mettre au potage, pois nouveaux, fraises et cerises, 23 sols ; pour 6 plats de four et 30 macarons, 3 livres 6 sols, etc. ; — ordonnances de paiement : à Thomas Rousseau, messager, 40 livres à lui promises pour mener à Paris Jean Barat, prisonnier, et le ramener aux prisons après qu'il aura été jugé par messeigneurs de la Cour ; — présent de 16 pintes de vin blanc et clairet, en 2 bouteilles de verre, et de deux douzaines de verres de cristal « à mademoiselle de Seuilly », fille de M. de Seuilly, étant à Pougues ; — au sieur curé de Saint-Victor, 7 sols 6 deniers pour avoir publié une monition avec l'excommunication ; — présent de 6 pintes de vin clairet et d'une douzaine de verres de cristal raffiné, à M. le chevalier de Vendôme, à Pougues ; — à honorable homme Georges Baisnier, marchand à Orléans, entrepreneur de la construction du pont neuf de cette ville de Nevers, 200 livres en déduction de ce qui lui a été promis par M. d'Escures ; — bois et chandelles, à l'ordinaire, au prédicateur de l'Avent ; — feu de joie le jour de N.-D. de décembre, à la naissance de Madame, fille du Roi, — M. de Guise y met le feu avec un flambeau de cire blanche au sortir du *Te Deum* chanté en l'église Saint-Cyr ; — à Antoine Magnen, maître menuisier, 45 livres à lui promises pour faire la grande porte du portail du collége, etc.

CC. 268 (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1610. — Pièces justificatives des comptes de Droin Millin. — Dépenses des semaines et ordonnances de paiement : aux Pères Capucins, 10 livres 3 sols en aumône, pour pain, vin, bœuf, veau, mouton, oranges, coq d'Inde, etc., pour traiter leur Père général étant en cette ville ; — 35 sols 9 deniers pour traiter le prédicateur le soir de « Caresmentrant » ; — à Guillemette Soif (*aliàs* Souef), veuve de feu Jean de la Loy, vivant, maçon à Nevers, mère matrone, 60 sols pour une demi-année de ses gages, en considération de ce qu'elle va « relever les paulvres femmes » ; — à Jean Paulchin ci-devant fermier de la prévôté et châtellenie de Nevers, 10 livres pour deux années de la « layde » de la foire du pont de Nevers, appelée la foire Saint-Denys ; — frais faits pour éteindre le feu pris au logis de la veuve feu Louis Barbier et de François Décolons, sieur de Demeurs, le jour de la foire des Brandons : — à Laurent Batailler, pour 40 pintes de vinaigre, à 2 sols 6 deniers la pinte,

100 sols, — à Edme Guynet pour 27 pintes de vinaigre, 3 livres 7 sols 6 deniers, — à Pierre Cochet, pour 2 livres de poudre, 32 sols, — à l'hôte des Quatre-Vents, 3 livres 18 sols pour vin bu en sa maison par ceux qui ont aidé à éteindre le feu, — indemnités aux charpentiers et manœuvres qui ont passé la nuit, aux sergents de police, etc., — à un nommé David, qui a été blessé audit feu, 48 sols pour lui aider à sa nourriture; — semaine du lundi 15 mars : à Jean de Dijon, peintre, 36 sols pour une douzaine d'armoiries aux armes de la ville, mises aux torches portées à l'enterrement du père Charles Benoist, jésuite prédicateur; — au même, 5 sols pour avoir peint une table, pour chanter la messe, portée à la chapelle de Saint-Verain; — 20 sols pour une chasuble de satin rouge mise en ladite chapelle; — 3 livres 19 sols pour traiter le prédicateur le Jeudi-Saint; — du lundi 25 avril, en pain, vin et croquelines le jour qu'on est allé au-devant de Madame (la duchesse de Nevers), 12 sols 6 deniers; — à Gabriel Chaillot, sergent de police qui est allé jusqu'à La Charité, au-devant de madite Dame, 25 sols, etc.; — 9 livres pour un grand brochet, 2 grandes carpes et 6 pintes de vin présentées au père provincial des Pères Jésuites; — à la veuve Mambrun, brodeur, 16 sols pour avoir fait des billettes d'or « de Boulongne », aux armes de la ville qui sont sur la chasuble portée à la chapelle de Saint-Verain; — pour le vin de Saint-Nicolas donné aux sergents de police, 3 livres; — à Jean de Dijon, peintre, 6 livres pour 8 armoiries aux armes du défunt Roi par lui faites lors des services faits à Saint-Cyr à l'intention dudit défunt Roi; — à Jacques Marchant, trompette, 15 sols pour avoir publié par la ville la tenue de la foire de Saint-Cyr et la défense d'ouvrir les boutiques pendant les trois jours qu'on a fait les services du feu Roi, etc.; — présent d'un poinçon de vin, tant à M. de Ragny, gouverneur de cette ville, pendant le séjour qu'il y a fait par suite du décès du Roi, qu'à d'autres seigneurs passant; — à Louis Ferriot et Jean Portier, maîtres maçons et architectes en cette ville, 5 livres pour leurs vacations d'avoir à deux diverses fois fait descente avec messieurs les élus et nous (les échevins) sur la chaussée de Loire, et dressé procès-verbal du lieu le plus propre à construire les huit voies, arches et piles, dont Giles Fedeau est entrepreneur, etc.

CC. 269. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1610. — Pièces justificatives des comptes de Droin Millin. — Dépenses des semaines et ordonnances de paiement : à Pierre Virot, paveur, 27 livres 10 sols restant à lui payer de la somme de 97 livres 10 sols pour 39 toises de pavé neuf par lui fait en la rue par laquelle on va de l'église des Cordeliers à la grande rue de la Parcheminerie et Coutellerie, à raison de 50 sols par toise; — rabais de 12 livres 10 sols en faveur de Jacques Robert. fermier du barrage et péage par terre de la porte du Croux, en considération du peu de « rouliers » et marchands entrant par ladite porte, depuis qu'on a fait le grand chemin de Paris à Lyon par la porte des Ardilliers; — frais faits pour la joyeuse entrée de M. le marquis de Ragny, lieutenant pour le Roi, au gouvernement du pays et duché du Nivernois, le dimanche 5 septembre, en tapisseries, pétards, vaisselles de faïences, verres de cristal, un verre doré, 15 verres appelés « pironettes », vin et repas, etc.; — aux tambours et « phiphres » au nombre de huit, employés à ladite joyeuse entrée, 6 livres 8 sols; — à Batalier, armurier, 6 livres pour avoir doré de fin or quatre clés présentées à M. le Gouverneur; — à François Naulet, 5 livres 12 sols pour une aune de taffetas blanc et une aune trois quarts de passement d'argent pour une écharpe à attacher lesdites clés, etc.; — feu de joie le dimanche dernier jour d'octobre pour la réjouissance du sacre et couronnement du Roi à Reims, le 17 du présent mois; — à Jean de Dijon, peintre, 3 livres 4 sols pour 4 armoiries aux armes de France et de Navarre, mises à l'entour dudit feu; — à Claude Chenu, ciergier, 32 sols pour un grand flambeau de cire blanche avec lequel Mgr le duc de Rethel a mis le feu « audit feu de joie », etc.; — 11 livres pour 6 flambeaux et 4 torches portés au-devant de Monseigneur et de Madame, depuis le pont Saint-Ours jusqu'en cette ville, etc.; — 3 livres 6 sols pour 11 livres de chandelles fournies au prédicateur qui a prêché l'Avent en l'église Saint-Cyr, et qu'il a usées tant audit Avent qu'aux mois précédents, en ses études; — aux sergents de police pour le vin de Saint-Nicolas et leurs étrennes, 100 sols, etc.

CC. 270. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1611. — Pièces justificatives des comptes de Droin Millin. — Dépenses des semaines : à Hugues Laurent, cordier, 4 livres 16 sols pour 2 gros câbles pesant 24 livres qu'il a fournis pour le poids du gros horloge de la ville; — à Claude Chenu, ciergier, 108 sols pour une douzaines de torches à 18 sols la livre portées à l'enterrement de feu M. le contrôleur Destrappes; — à Jean de Dijon, peintre, 30 sols pour 12 armoiries aux armes de la ville, mises auxdites torches : — 24 sols pour 4 livres de chandelles fournies au Père prédicateur,

« avant le Caresme », pour employer à ses études ; — 6 livres pour aumônes aux pauvres étrangers passant en la Semaine-Sainte et aux fêtes de Pâques; — 6 livres pour pain donné à une bande de « forçats et Galiens », qui ont passé au Bec-d'Allier ; plus 15 livres pour un poinçon de vin qui leur a aussi été donné en aumône; — à Gabriel Chaillot, sergent de police, 20 sols pour être allé, du commandement de Madame, jusqu'à Germigny, avertir les forçats de passer au Bec-d'Allier, à cause du soupçon de maladie contagieuse parmi eux ; — audit Gabriel Chaillot et à Martin de Foucambert et Jean Camuzet, aussi sergents de police, 4 livres pour être allés audit Bec-d'Allier, prendre des mariniers afin de passer lesdits forçats ; — à Claude Chenu, 7 livres pour cierges et torches au service anniversaire du Roi fait en l'église de Saint-Cyr ; — au sacristain de Saint-Cyr, 5 livres pour avoir sonné la cloche de ladite église ; — à Jean de Dijon, 6 livres pour 8 armoiries aux armes du Roi, mises aux cierges et torches ; — à Jacques Marchant, trompette, 7 sols 6 deniers pour une publication enjoignant aux habitants d'assister audit service ; — aux sergents de police pour faire la Saint-Nicolas, 3 livres ; — dépense pour la façon de l'oiseau de l'arquebuse, (comme en 1600, CC. 267) ; 30 sols aux couvreurs pour l'avoir planté sur le portail de la porte de Nièvre, et pour avoir découvert et recouvert ledit portail, etc.

CC. 271. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1611. — Pièces justificatives des Comptes de Droin Millin, receveur jusqu'au 1er octobre, puis de Jean Pinet. — Ordonnances de paiement : 18 livres à un sculpteur qui a gravé en taille-douce sur une table de cuivre « ung nom de Jésus », les armes de Monseigneur et de Madame, et les armes de la ville pour mettre aux placards que l'on envoie aux « villes prochaines », de la lecture des livres qui se fait au collége de cette ville, au jour de Saint-Rémy prochain ; — à maître Giles Guyot, 30 livres, accoutumées être payées à celui qui abat l'oiseau avec l'arquebuse et qui fait « royaulté et montre » par cette ville, comme ayant abattu ledit oiseau et fait la montre, à la charge aussi de faire planter l'oiseau, l'année prochaine, à ses dépens ; — à Guillaume Thonnellier, chapelain de Saint-Michel, à Saint-Cyr, 100 sols de rente dus par la ville à ladite chapelle ; — dépenses pour l'entrée de madame de Longueville, sœur de Monseigneur et le baptême de Mademoiselle de Nevers, le dimanche 11 septembre : salaire des manœuvres qui mènent diverses pièces sur la plate-forme de Saint-Trohé, aident à planter les colonnes, les arcades de lierrebois, les armoiries et tableaux, à charger les tapisseries menées à Saint-Cyr, puis à les tendre et détendre, tandis que d'autres, sont d'abord allés les chercher par les maisons de la ville ; — Baptiste Desgouas, menuisier, fait 6 châssis de bois pour mettre des tableaux, et emploie une journée, payée 12 sols, à mettre des bâtons entourés de lierre auxdits tableaux ; — les mariniers tendent des voiles depuis le château jusqu'à la grande porte de Saint-Cyr, — le jour du baptême de Mademoiselle, Jean Girard, cloutier, fournit 200 grands clous à crochets pour tendre les tapisseries le long de la grande rue Saint-Cyr, etc., — les canonniers chargent et font jouer les pièces et pétards de la ville le jour de l'entrée de Madame ; — la veuve Mambrun, brodeur, fait l' « enseigne colonelle » de la ville, met les lions en couleur, fournit 3 onces et demi de passement d'argent de « Bolongne », le clou pour « estacher à la pongne » ladite enseigne, et reçoit 6 livres ; — 3 tambours étrangers, retenus par Monseigneur, reçoivent 9 livres ; — à Pierre Daguet et Jean Mayeux, peintres à Nevers, et à François Thévenard, menuisier, 50 sols pour leurs vacations d'avoir travaillé à faire des tableaux, emblèmes et autres choses pour ladite entrée ; — à Pierre Lalu, libraire à Nevers, 8 livres pour un gros livre de grand papier en raisin, contenant 10 mains, couvert d'une « bazanne » (basane) noire avec un gros carton, pour écrire les délibérations de l'Hôtel commun de cette ville, etc.

CC. 272. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1612. — Pièces justificatives des comptes de Jean Pinet. — Ordonnances de paiement et dépenses des semaines : à Guillaume Mynet dit la France, 4 livres chaque quinzaine, pour la police des pauvres ; — à Gabriel Chaillot, 8 livres 7 sols pour être allé avec chevaux de poste jusqu'à La Charité, nous avertir promptement de la venue du sieur « Perroty » en cette ville, — 22 sols pour 9 bouteilles de verre achetées pour présenter du vin audit sieur « de Perroty »; — au père Pierre Pastoureau, recteur du collége de la compagnie de Jésus, 150 livres pour ce qui peut être dû sur les gages des régents du cours de philosophie, dans les quartiers d'avril et juillet derniers ; — du 25 novembre, requête du même père aux échevins, les suppliant d'accorder diverses réparations au collége ; et ce « pour le bien et honneur de votre collége et par conséquent de votre très-renommée ville, surpassant Moulins en la classe de théologie morale, etc. »; — ordonnances d'une somme de 36 livres pour les nécessités dudit collége ; — 53 sols pour le dîner et souper du prédicateur le jour de Noël ; — feu de joie le dimanche 30 décembre pour

la naissance de Monsieur, 3me fils de Monseigneur; à Claude Chenu, 6 livres 5 sols pour 3 flambeaux de cire blanche pour mettre le feu par monsieur le Duc et monsieur le Prince, son frère, — au sacristain de Saint-Cyr, 31 sols 6 deniers pour avoir fait sonner les cloches durant ledit feu, etc.

CC. 273. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1613. — Pièces justificatives des Comptes de Jean Pinet. — Dépenses des semaines et ordonnances de paiement : 30 sols pour 5 douzaines d'oranges le jour des Rameaux; — 3 livres au « carrochier » de Paris pour le déjeûner qu'il a fait en cette ville, attendant le Père Masson, jésuite ; — au receveur, 50 livres pour 5 douzaines de serviettes de Mantoue et 5 nappes, présentées à Monseigneur étant en cette ville; — fin d'avril : à Nicolas Barbier, chirurgien de la santé, 3 livres 2 sols pour avoir visité un homme et une femme du village de la Baratte, proche Nevers, soupçonnés de maladie contagieuse; — présent de vin à M. du Maine, passant par cette ville au retour de son voyage d'Italie ; — à Jean Mathieu, « maître bolongier », 6 livres pour récompense des gâteaux par lui faits et fournis le jour du bail des fermes de la ville et la fête des Rois, attendu que « le beurre et le fromage sont renchéris », depuis le marché fait avec lui pour la fourniture desdits gâteaux ; — fin mai : procession générale pour demander à Dieu la conservation de Monseigneur et de Madame ; — à M. le révérend évêque de Nevers, 37 livres 10 sols pour demi-année de l'accense de la maison de la Trésorerie, où loge M. le Gouverneur ; ladite demi-année échue le jour de la Nativité de Saint-Jean ; — mois de juin : au chirurgien de la santé, 32 sols pour avoir été, jusqu'à Imphy, visiter des personnes soupçonnées du mal contagieux, — 15 sols à Gabriel Chaillot, sergent de police qui l'a accompagné, plus 40 sols pour le louage de 2 chevaux; — 3 livres 7 sols pour la dépense faite le lundi 17 juin, jour du départ de madame de Longueville pour l'Italie, — 40 sols pour la dépense faite pendant la levée des denrées « des particuliers volontaires » pour employer au service de Monsieur, au marquisat de Montferrat ; — 3 livres aux 6 violons de la ville qui ont joué le jour de la Fête-Dieu devant le Saint-Sacrement pendant la procession générale ; — 20 sols en aumône, à l'ermite de la chapelle Saint-Verain ; — fin juillet : présent de 12 pintes de vin clairet dans 6 bouteilles de verre, à M. le chevalier de Guise ; — 6 livres 10 sols pour 13 torches de cire jaune portées aux convoi et funérailles de feu M. de « Courtemenet », gouverneur de messieurs les princes de cette ville, — 32 sols 6 deniers pour 13 écussons aux armes de la ville, mis auxdites torches, — 13 sols en aumône à 13 pauvres qui les ont portées; — à Jean Filleau, recteur du collége, 100 livres pour les gages des régents du cours de philosophie ; — à Pierre Pastoureau, recteur du collége, 325 livres pour le quartier de juillet de cette année ; — au seigneur Horace Ponte, maître de la verrerie, 92 livres 5 sols, pour 20 douzaines et demi de verres de cristal raffiné, présentées tant à messieurs du Conseil de Paris qu'à messieurs les généraux à Moulins ; — à Quentin Bornet « orlogeur », 30 livres pour demi-année de « l'entreténement du gros orloge » ; — quittance de messire Jean Garnet, prêtre-curé de Saint-Verain, de la somme de 10 livres tournois pour la messe qu'il célèbre depuis un an chaque mois à l'intention des habitants de Nevers ; à la quittance est joint le certificat, en date du 16 mai, des officiers de Monseigneur en sa baronnie de Saint-Verain, attestant que vénérable et discrète personne messire J. Garnet a célébré chacun premier mercredi de chacun mois, depuis un an, la messe en la chapelle dudit Saint-Verain, sise hors la ville, etc.

CC. 274. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1614. — Pièces justificatives des Comptes de Vincent Bordet. Ordonnances de paiement : 18 livres 5 sols à maître Louis Crosatier, pour avoir célébré la messe pendant 3 mois « à chacun jour ouvrable », en la chapelle Saint-Sébastien du marché au blé; — au seigneur Baptiste Conrade, « maître potier en vesselle de fayance », 8 livres 15 sols pour avoir logé dans son écurie plusieurs chevaux des gardes de Monseigneur, à raison d'un sou par cheval pour chaque jour; — dépenses pour les manœuvres et charretiers qui travaillent au chemin de Coulanges ; — à Jean Thoret, charpentier, 3 livres pour avoir fait à neuf deux petits ponts de bois sur ledit chemin, au ruisseau de Givry ; — réparations au grand chemin de Pont-Saint-Ours, proche la métairie Pascault; — publication faite dans la ville par Marchant, trompette, de la défense aux meuniers d'entrer au marché à blé avant une heure après midi ; — à Pierre Daguet, vitrier, 30 sols pour avoir levé 2 panneaux des vitres de la salle de l'Hôtel-de-Ville et y avoir mis 30 pièces de verre, etc.

CC. 275. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1615. — Pièces justificatives des Comptes de Vincent Bordet. — Dépenses des semaines : du lundi, 16 mars, à Gabriel Chaillot, sergent de police, 20 sols pour

de Monfoy, écuyer, sieur de Bertrix, 193 livres 12 sols restant à lui payer de la somme de 200 livres pour la vente de 200 « fûs de piques » à mettre audit magasin, — indemnités à divers particuliers pour logement des suisses de la garde de Monseigneur, dans leurs maisons ; — requête de Anne Goby et Claude Rollet, son fils, fermiers du péage par eau, remontrant à messieurs les échevins et procureur du fait commun de cette ville qu'à l'occasion des troubles et mouvements de guerre advenus en ce royaume depuis 2 ans, et aussi à cause des basses eaux et glaces advenues en la rivière de Loire, le commerce a cessé et qu'ils n'ont pu tirer la moitié des droits, etc. ; — ordonnance des échevins faisant remise de la somme de 70 livres sans tirer à conséquence ; — à Philbert Rousset, marchand, 24 livres pour 3 aunes d'estamet blanc et 2 aunes de serge de Beauvais données en aumône à un religieux du couvent de St-Dominique de cette ville pour lui faire un habit au jour de la procession ; — au même, 25 livres 17 sols 6 deniers pour 3 aunes de drap blanc, 4 aunes de serge d'Orléans et 4 aunes et demie de serge noire données en aumône à un pauvre religieux Jacobin du couvent de cette ville ; — au même, 10 livres pour une aune de drap bleu et une aune de drap rouge à faire une casaque pour Nicolas Pinchard, sergent des pauvres, etc. ; — présent d'un poinçon de vin et d'une voiture de fagots au prédicateur de l'Avent, le tout conduit au couvent des Minimes, etc.

CC. 280. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1617. — Pièces justificatives des Comptes de Vincent Bordet. — Dépenses des semaines : à Louis Lemoyne, 42 sols pour 7 journées qu'il a fait le guet de jour à la tour de St-Cyr ; — au même, 56 sols pour 7 nuits à 8 sols; — à Nicolas Pinchard pour 7 nuits, 56 sols, etc. ; — 35 sols pour 35 aunes de « coste » rouge à garnir des banderolles ; — 7 sols pour 3 quarterons et demi de ficelle à mesurer les chaînes qu'il faut mettre dans les rues de la ville ; — 20 sols à 2 maçons qui ont fait une forge en la maison de céans pour faire travailler aux canons de la ville ; — établissement d'un foyer à l' « auditoire » pour faire du feu aux soldats de garde pendant la nuit ; — à Jean Bousle, menuisier, 16 sols pour un petit coffret à mettre des balles d'arquebuse ; — 9 sols pour une aune de toile à faire un guidon pour ceux qui font la garde sur la tour de St-Cyr ; — à Hugues Laurent, cordier, 12 sols pour un quarteron et demi de « menu cordier » livré à M. Gouneau, orfèvre, pour tracer et tirer en droite ligne les remparts de la ville ; — avertissement aux paroisses voisines de venir travailler aux remparts, achat de hottereaux pour les ouvriers qui travaillent auxdits remparts, etc. ; — 21 sols et demi pour toile mise à une grande fenêtre de l'auditoire où les soldats font la garde de nuit ; — 64 sols aux mariniers qui ont passé 3 compagnies des soldats de M. de la Rivière et de Chevenon ; — 6 livres 5 sols pour l'achat d'un tambour au quartier du Croux ; — à Soillard, 30 sols pour le recouvrement de son arquebuse prise sur une sentinelle endormie; — à Erard et Jean Gentil, merciers, 34 sols pour 16 douzaines d' « esguillettes » à garnir les banderolles ; — 54 sols pour 9 livres de chandelles fournies pendant le Carême, au prédicateur de St-Cyr; — 57 livres 4 sols pour huit-vingt et 14 journées employées par plusieurs manœuvres à couper du bois au parc, à faire des facines, porter de la terre sur la plate-forme des Fanjats, couper des saules pour faire des gabions, à raison de 6 sols par jour ; — charrois de rames de saules prises à Villecourt, à la Baratte, à St-Antoine, etc. ; — 4 livres 13 sols 4 deniers pour 150 pains de 8 deniers et 2 de 10 deniers pièce, délivrés à ceux qui ont travaillé aux remparts du Croux, en la semaine de Pâques ; — semaine du lundi 24 avril : présent de vin à M. le maréchal de Montigny, à M. de Reugny et autres au Four-de-Vaux ; — feu de joie ; le jeudi, sur la place Ducale ; — à Jean de Dijon, peintre, 15 sols pour 2 armoiries, l'une du Roi, l'autre de Monseigneur, mises audit feu ; — *Te Deum* pour la paix, etc. ; — aux 6 tambours de la ville, 27 livres pour leurs gages du mois d'avril pour l'extraordinaire par eux fait d'appeler les habitants aux remparts ; — aux sergents de police, 4 sols, pour visite de la ville la veille de la Fête-Dieu et faire nettoyer les rues ; — des manœuvres rangent les gabions et bois qui étaient le long du chemin, tant au-devant de la maison de ville que dans la cour et couvent de St-Martin, par où doit passer la procession du St-Sacrement ; — réparations au grand chemin des Ardilliers à la Croix-Neuve, allant à Pougues, où les soldats avaient fait leurs tranchées à l'encontre de M. de Montigny, etc. ; — à Jacques Marchant, 7 sols 6 deniers pour avoir publié l'injonction faite à tous ceux qui auraient des armes de la maison de ville, qu'ils eussent à les rendre ; — au même, semblable somme pour publication de la procession faite le mardi 4 septembre, afin de prier Dieu pour la santé et conservation de Monseigneur, de Madame et de M. le duc de Rethel ; — à M. Pérude, 60 sols pour des chevaux de poste qui furent menés à Apremont pendant le siége de Cuffy ; — 3 sols pour une douzaine de « perrauldelles » au déjeûner du jour de St-Louis ; — à Jacques de Nevers, 15 livres pour le prix par lui gagné le jour de « royaulté de l'oyseau tiré à l'harquebuze » ; — 104 sols à 2 manœuvres commis à la garde d'un pauvre homme malade de la morsure d'un chien enragé, pour leur avoir de

bois, de la chandelle et pour leurs vacations ; — 35 sols à 2 autres hommes pour une nuit qu'ils ont gardé ledit malade et aussi pour le bois et la chandelle ; plus a été baillé en aumône 6 livres à la veuve dudit homme, en considération de sa pauvreté et de quelques meubles et habits que l'on a fait brûler où ledit défunt avait touché ; — dîner du jour des Trépassés : en dehors des viandes de bœuf, veau et mouton, se trouvent encore 2 poules bouillies, 1 gros poulet d'Inde, 1 levreau, 2 perdrix, 2 bécasses, 2 « estoudeaux » (étourneaux) pour mettre en pâté, 1 canard sauvage, 1 pâté « d'aciette », une salade de « cicorée garnie de cappe et blatteraves », etc. ; — dudit jour des Trépassés sur les offrandes reçues, remises aux échevins et officiers de la maison de ville, 9 livres 5 sols pour donner en aumône aux pauvres honteux ; — publication par la ville d'un ordre de faire tuer les chiens ou les « tenir à l'estache » pour éviter au péril des chiens enragés ; — décharge de 4 livres 5 sols, accordée sur la requête au fermier du péage de la porte du Croux et de la Porte-Neuve à cause des mouvements de troupes qui ont eu lieu pendant l'espace de 5 à 6 mois et ont éloigné tous les marchands ; — décharge de 25 livres, pour les mêmes motifs, à Pierre Rémy, portier de la porte de Loire et accenseur du barrage de ladite porte, etc.

CC. 281. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1617. — Pièces justificatives des Comptes de Vincent Bordet. — Ordonnances de paiement pour dépenses de guerre : à Laurent Vincent, maître armurier à Nevers, 85 livres 16 sols 6 deniers pour façon de 233 pièces qu'il a ferrées, plombées, mises en couleur, etc., 20 livres pour 40 fauconneaux qu'il a « amouchés, nettoyés et mis en état, prêts à tirer », etc. ; — à Simon Coutereau, « caincailleur », 9 livres 12 sols pour 19 cadenats à fermer les canons de la ville, 18 « ollettes de fer blanc » pour charger les pièces et une lanterne pour les gardes de l'auditoire ; — à Jean Toret, charpentier, 24 livres pour avoir fait des galeries tout à l'entour du dedans de l'église « St-Juldas » et une petite guérite sur le faîte de ladite église ; — à Claude Thévenin, pionnier, 100 livres sur ce qui lui est dû pour les corridors par lui faits sur les fossés, pour les fortifications de la ville ; — 51 livres à des mariniers qui ont fourni 17 cents de facines et les ont livrées sur le port pour employer aux fortifications ; — à Gilbert Paragot, pionnier, 60 livres en déduction du marché fait avec lui pour des corridors « au droit du parc de Monseigneur », proche la porte du Croux et le moulin de Ninchat ; — à Hugues Laurent, cordier, 26 livres pour 40 livres de mèche d'arquebuse ; — à Nicolas Fontaine, marchand apothicaire, 33 livres 18 sols pour 286 livres de plomb à employer en balles d'arquebuses et mousquets, pour la défense de la ville ; à Jean Gaulchier, poudrier, 76 livres pour avoir fait 200 livres de poudre fine et « refraischi » 107 livres de vieille ; — à Sébastien Gasté, aussi poudrier, 30 livres pour la façon de 110 livres de poudre fine et de gibier, etc ; — dépenses d'entretien des ponts, portes, murailles, etc. ; — à Blaize Prevost « fontinier de Nanvigne », 40 livres sur le marché fait avec lui pour accommoder la fontaine des Pères Capucins ; — à Giles Marquet, couvreur et plombeur, 18 livres sur son marché des tuyaux de plomb de ladite fontaine ; — à Jeanne Petit Perrin, veuve de feu Vincent Mambrun, brodeur, 11 livres 5 sols pour un gros cordon de « floret » bleu et rouge avec des flots de franges aussi de fleuret, mis à la trompette de la ville ; — aux procureurs fabriciens de l'église St-Pierre de Nevers, 22 livres 10 sols faisant moitié de 45 livres à eux promises pour aider à refaire à neuf la pyramide et croix proche le puits au-devant la maison de M. Marion ; — au seigneur Horace Ponte, 94 livres 10 sols, pour 21 douzaines de verres de cristal raffiné, à raison de 4 livres 10 sols la douzaine, pour porter à Moulins à messieurs les trésoriers généraux ; — à maître Pierre Bartholomier, curé de l'église paroissiale de « Collanges-lez-Nevers », 6 livres en récompense de quelques « murgiers » de pierres et décombres prises dans de vieilles masures de la cure et employées à la réparation du chemin au-devant de ladite église et de la vigne de la cure ; — mémoire du sieur de la Collancelle, apothicaire : doivent messieurs les échevins, du 2 septembre 1616, pour faire présent à l'ambassadeur de M. Autour, venu pour tenir sur les fonts du Saint-Sacrement de Baptême le petit-fils de Monseigneur, 12 livres de confitures d'écorces de citron et autres, etc., du 1er janvier 1617, pour faire présent à madame et à messieurs ses enfants, 10 livres d'abricots secs et prunes de Gênes, etc. ; du 28 janvier, pour présenter à M. le marquis de Villars, 8 pintes d'hypocras, etc. ; — au sieur François Pérude « chevaulcheur d'escurye du Roy », 24 livres pour 100 toises de colombage par lui vendu pour le pont fait nouvellement à la Porte-Neuve de cette ville ; — à Jean Vollant, roi de l'oiseau de l'arquebuse en 1616, 60 livres pour l'aider à faire les frais de sa royauté ; — à Jean Suzan « gaignier », 12 livres à lui promises par contrat, pour le faire travailler en cette ville et l'aider à payer le louage de sa maison, à raison de 24 livres par an ; — au receveur, 101 livres pour avoir fait refaire le « coing des gez de la maison de céans », et 200 gects pour les officiers de la ville ; — à maître Henri Bolacre, seigneur de Cigogne et du Marest, lieutenant général du Nivernais, et Guillaume Sallonyer,

avocat au bailliage de Nivernais et maître des Comptes de Monseigneur, pour les deux députés du Tiers-État de ce pays, et du Donziois, aux Etats tenus à Paris en 1614 et 1615, à chacun 300 livres sur leur part de 600 livres convenue ; — réparation des ponts de Vernuche, Maulchany et Pontjean qui est entre deux ; — au père Nicolas Guériteau, correcteur des Pères Minimes, 36 livres pour cession d'une grande chaudière d'airain où l'on fait du salpêtre pour la ville ; — à Pierre le Breton, maître tailleur d'habits et cousturier à St-Pierre-le-Moûtier, 48 livres pour 2 années d'apprentissage de François Pyat, fils de Philberte Bruandet, veuve de feu Claude Pyat, en considération des bons services faits par ledit défunt, vivant manœuvre et vigneron, lequel pendant la contagion dont il a été victime, faisait le service d'enterrer les décédés dudit mal, etc.

CC. 282. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1618. — Pièces justificatives des Comptes de Vincent Bordet — Dépenses des semaines : à Louis Petit, maître charpentier, 29 sols 6 deniers pour avoir arpenté les terres et jardins pris pour les fortifications de la ville hors la porte des Ardilliers ; — 10 livres pour 500 plumes à écrire pour les officiers de la maison de ville ; — 9 livres à Georges Bertheau, messager, lequel a apporté de Paris lesdites plumes, les octrois de Paris qui y avaient été portés pour être renouvelés, plus 1,200 « getz » et divers papiers ; — 4 sols à un charretier qui a mené au château un charroi d'armes prêtées par Monseigneur au « mouvement dernier » ; — 9 livres 12 sols pour 2 douzaines de tranche-plumes achetés à Moulins ; — 3 sols 2 deniers pour pain acheté le dimanche 3 mai, chez plusieurs boulangers et voir « s'il estoit de poix » ; — 3 livres pour 7 douzaines et demie d'oranges, « qui ont accoustumé estre données le jour de Pasques flories » tant aux échevins qu'aux autres officiers de ville, 18 sols pour une autre douzaine d'oranges données ledit jour ; — aux sergents, 24 sols pour s'être tenus sur le port et empêcher qu'il n'y eut « aulcung scandalle au bled que M. l'évesque a faict sortir de cette ville » ; — défense d'acheter du blé ailleurs qu'au marché public et d'en faire aucun transport hors la ville ; — à Jean Canat, boulanger, 53 sols 8 deniers pour un pâté de lièvre, 8 pains de 10 deniers et une poitrine de veau, donnés au prédicateur du carême le jour qu'il est parti de cette ville ; — aux mariniers qui ont reconduit ledit Père prédicateur, en la ville d'Orléans, 11 livres ; — frais des obsèques de Madame (Catherine de Lorraine), duchesse de Nevers : 15 livres pour le louage d'un cheval mené à Paris par M. Décolons « notre coeschevin » où il est allé « se condolloir » avec Monseigneur, au nom de la ville, sur la mort de madite dame ; — ordre de faire « baisser les ballots » par les rues où le corps de feue Madame devait passer le jour du convoi et de nettoyer les rues ; — achat d'épingles, rubans, etc., pour le « poisle » de velours noir porté sur le corps de madite dame, pour attacher les armoiries aux torches et cierges et les chaperons ; — à Léonard Leroux, passementier, 10 sols pour boutons mis aux manteaux des échevins ; — présent de 6 douzaines de bouteilles de vin aux échevins des villes venus au convoi ; — à maître Jean Jarre, notaire royal et secrétaire de la Chambre des Comptes à Nevers, 32 sols pour copie de l'accord fait entre les échevins et messieurs de la Justice et des Comptes pour le rang que chacun tiendrait le jour du convoi et enterrement, en attendant le règlement de Monseigneur, etc., — ordonnance pour la vente du foin établie à la place Ducale; — Passage à Nevers de M. le cardinal de Savoie : 112 sols aux mariniers qui ont mené avec 5 « thoues » les échevins, les 24 conseillers et notables de la ville, sur la rivière de Loire au-devant du sieur cardinal pour lui faire la révérence et lui présenter du vin, de l'hypocras et des confitures sèches et liquides, suivant la volonté du Roi ; — 40 sols au sacristain de St-Cyr, lequel a fait sonner la grosse cloche ; — 32 sols à 2 carossiers qui ont reçu le cardinal sur le port ; — les arquebuses à croc, les « bouettes » et fauconneaux sont tirés au Ravelin ; — Claude Chenu, ciergier, fournit une livre de cire et blanche 3 livres de cire jaune en petits flambeaux de table pour ledit sieur cardinal, — Défense de nourrir aucun bétail dans la ville ; — pavé en la rue « Cheval, *aliàs* Chevaul, » proche l'église de St-Laurent, au-devant l'église Notre-Dame, etc.

CC. 283. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1618. — Pièces justificatives des Comptes de Vincent Bordet. — Ordonnances de paiement : au seigneur Horace Ponte, 89 livres 5 sols pour onze douzaines de verres de cristal, distribués aux échevins et officiers de l'hôtel commun, ainsi qu'il est accoutumé, tant le jour de Saint-Rémy qu'ils entrent en charge qu'au premier jour de l'an pour leurs étrennes, ensemble pour 5 vinaigriers de « cassidoine ». — Parties fournies pour les obsèques de Madame le quatrième jour d'avril : par le chapelier, 4 chapeaux de laine de Valence pour les échevins, 6 aux sergents de police, 1 au trompette, etc. ; — par le peintre Jean de Dijon, 6 douzaines d'écussons aux armes de Madame, 6 douzaines et demi aux armes de la Ville, etc. ; — par le ciergier Claude Chenu le jeune, 3 douzaines de torches d'une livre pièce, 330 petits cierges de 2 onces pièce, etc. ; — par François Naullet et Claude Quartier, marchands, 108 aunes

de serge de Beauvais pour robes et chaperons de deuil, 13 aunes de crêpe large, à 35 sols l'aune, 6 aunes de ruban pour les cordons, à 2 sols 6 deniers l'aune, — louage du velours et drap tendus au-devant la porte et boulevard de la Barre, etc.; — ordonnance de 100 livres à maître Jean Pournin, contrôleur à la maréchaussée de Nivernais, ayant droit cédé de M. Marguerin Dufay, ci-devant argentier de feue Madame, « que Dieu absolve », pour les droits dus audit Defay, à cause de la recette du droit de pancarte qui se lève en cette ville, pour l'employer au service de Sa Majesté et dont il a tenu compte à la chambre, etc. ; — à Gabrielle Panseron, veuve de Baptiste Conrade, potier, huit-vingts livres pour 44 douzaines de vaisselle de faïence et 5 saladiers présentés à messieurs les Trésoriers généraux de Moulins et autres; — à Philippe Denis, maçon, 20 livres sur son marché de réparation des puits de Saint-Trohé et du marché au blé, etc.; — aumône de 36 livres aux Pères Récollets pour leur aider à bâtir un clocher au bout de leur église ; — au Père prieur des Jacobins, 60 livres pour employer au lambris de leur église, etc.

CC. 284. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1619. — Pièces justificatives des Comptes de Vincent Bordet, puis Jean Thonnellier, depuis le mois de mai 1619. — Dépenses des semaines : 7 livres 10 sols pour 5 douzaines de bouteilles de verre, achetées pour présenter du vin à M. le prince de Savoie; — 12 livres aux canoniers qui ont tiré les « bouettes » et canons à la venue dudit sieur; — 17 livres aux mariniers qui ont aidé à conduire ledit sieur avec son train jusqu'à Briare; — à Pierre Gueneau, maître maçon, 3 livres 4 sols pour avoir fait le plan de la construction que l'on désire faire au portail du Pont-Cizeau, et être allé plusieurs fois « avec nous » sur le lieu; — à M. de la Collancelle, apothicaire, 20 sols pour vente de plomb employé au puits Saint-Père; — 45 sols pour 7 douzaines d'oranges achetées la veille des Rameaux; — 15 sols pour 6 bouteilles à présenter du vin à M. de Guise, passant par cette ville en se rendant à la Cour; — ordre de nettoyer les rues et de mettre les bestiaux hors la ville; — à Blanchet, « pottier en fayence », 8 livres pour 2 douzaines de vaisselle, et un plat bassin fournis à M. de Corbeil; — 31 sols aux mariniers qui ont tendu une voile en la grande rue de Nièvre, pour servir de « parasol » à ceux qui ont tiré l'oiseau de l'arquebuse; — à Léonard Chenu, ciergier, 3 livres pour une demi-douzaine de torches d'une demi-livre, fournies à l'enterrement de feu M. Bordet, receveur; — à Jean de Dijon, peintre, 16 sols pour 6 écussons aux armes de la ville, mis auxdites torches; — 11 sols pour un cent de « getz » aux armes de la ville, et une bourse de velours vert; — au serviteur de maître François Collin, 16 sols pour avoir battu le tambour le jour de la royauté de Thibauldin; — au fils de feu M. Baptiste Conrade, 15 livres pour la déclamation par lui faite au collège en l'honneur de la ville; — à M. Martin Perrin, hôte de la Galère, 6 livres 15 sols pour le déjeuner du jour où Messieurs Thonnellier et Cotignon, sont partis pour Paris, auprès de Monseigneur de retour de Hongrie; — 18 sols au menuisier qui a fait le « roileau », pour mettre le vœu de cire fait à Saint-Sébastien; — 32 sols, aux sergents de police qui ont veillé à faire marcher le peuple en ordre à la procession; — des gardes sont établis aux portes de la ville pour empêcher les pauvres étrangers d'entrer, à cause du soupçon de la contagion; — 20 sols à des mariniers qui ont passé de « pauvres forçats » au-dessous la tour Ninchat; — 32 sols au « carrochier de M. l'Evesque », pour avoir mené le » carroche dudit sieur » au-devant de M. le duc de Rethel; — 60 sols au grand Laurent qui a chargé et tiré les pétards le jour que Monseigneur est arrivé en cette ville; — 40 sols au sacristain de Saint-Cyr, pour avoir sonné la grosse cloche ledit jour; — à Gabriel Chaillot, sergent de police, 3 livres pour avoir accompagné M. Amyot, médecin, quand il fut voir M. le cardinal de Savoie, qui était malade; — visite par les échevins, assistés des sergents de police, de divers logis de la ville où l'on pourra loger les gentilshommes qui viennent à la cérémonie des chevaliers de la Milice; — 3 livres 10 sols 6 deniers pour 23 pintes et chopine de vin clairet au déjeuner et au dîner du jour de ladite cérémonie; — à Martin Perrin, 10 livres 15 sols pour lesdits repas des chevaliers de la « Sainte Milisse, faicts par Monseigneur »; — défense de vendre porc frais et vin nouveau, et de n' « enchérir le foing ny l'avesne »; — au Bourguignon, tailleur d'habits, pour avoir mis des collets de velours, aux robes d'écarlate et « accomodé » les manches; — 32 sols 6 deniers pour 13 bouteilles de verre à présenter du vin à M. de Vendôme; — 21 sols à un pauvre passant et aux enfants de chœur de Saint-Cyr, le jour de Saint-Nicolas; — aux sergents de police et autres, pour le vin de Saint-Nicolas, 3 livres; — 26 sols pour 6 livres de chandelles, fournies au Père prédicateur pendant l'Avent; — 7 livres 8 sols pour la nourriture du prédicateur, le jeudi et vendredi d'après Noël; — 3 sols 6 deniers pour une grande bouteille de terre, mise en la « cabanne » dudit prédicateur, à son départ, etc.

CC. 285. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1619. — Pièces justificatives des Comptes de Vincent Bordet et Jean Thonnellier. — Mandements et ordonnances de paiement des échevins : à la dame Gabrielle

Panseron, veuve de feu Baptiste Conrade, vivant maître potier en vaisselle de faïence, 46 livres tournois pour 12 douzaines de vaisselle et 4 plats saladiers que l'on a accoutumé donner chaque année aux échevins et officiers de ville pour leurs étrennes le premier jour de l'an; — au R. P. Exupère Roger, recteur du collége de la Compagnie de Jésus, 125 livres tournois pour un quartier de la rente assignée au collége par les échevins; — à François Guiot, maître maçon, 20 livres sur son marché pour la construction du portail de la porte Saint-Nicolas; — aux Pères Jacobins, 50 livres pour aider à bâtir leur église; — à Léonard Chenu, ciergier, 35 livres 6 deniers, tant pour la façon de 201 livres de cire employées au vœu fait à Saint-Sébastien « du gire et long de cette ville en cire », que pour 19 livres de cire employées en petits cierges portés le dimanche 15 septembre à la procession générale où fut aussi porté « ledit gire et long » offert à la chapelle de Saint-Sébastien; — à messieurs les chanoines et chantres de Saint-Cyr, 12 livres pour le service par eux fait à la procession dudit vœu; — à Guillaume Bernard, apothicaire, huit-vingt-quinze livres 17 sols 6 deniers pour 201 livres de cire jaune pour le vœu de Saint-Sébastien; — au receveur, 110 livres 4 sols pour pareille somme par lui distribuée le jour de Saint-Louis à tous les pauvres tant de cette ville qu'étrangers venus à Saint-Cyr après la procession qui se fait en ce jour; — aux Pères Capucins, 18 livres pour leur aider à acheter un ciboire d'argent au lieu de celui qui leur a été volé; — voyage à La Charité pour accompagner Mgr le duc de Rethel, etc.

CC. 286. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1620. — Pièces justificatives des Comptes de Jean Thonnellier. — Dépenses des semaines: 20 sols pour 4 grandes bouteilles à porter l'hypocras la veille des Rois; — à Léonard Chenu, ciergier, 8 livres pour 8 livres de cire jaune fournies la veille de Noël dernier, 1619; — au même, 25 sols pour 2 cierges de cire jaune pesant cinq quarterons, fournis au prédicateur de l'Avent pour allumer pendant sa messe; — à Charles Rémy, mercier, 43 sols pour 4 sacs de peau de mouton noire, à mettre les clefs de la maison de céans; — dépenses de la nourriture du prédicateur du Carême chez les Capucins; — 42 sols 9 deniers pour pain, craquelines, pommes et vin à la collation offerte à Messieurs les Princes, le dimanche 10 mai qu'on tira l'oiseau à l'arquebuse; — 32 sols aux sergents de police qui ont fait ranger le monde, afin de faire place à ceux qui ont tiré ledit oiseau; — 8 livres 9 sols pour 6 douzaines de gâteaux à 6 deniers la pièce, 7 pains de 12 deniers, 3 douzaines d'œufs, 1 livre et demie de beurre, 35 pintes de vin, pour processions des Rogations; — aux sergents de police, 30 sols pour leurs vacations d'avoir assemblé messieurs de l Justice et de l'Hôpital et messieurs les médecins et chirurgiens, afin de voir visiter par lesdits médecins et chirurgiens, une pauvre femme de Mouesse suspecte et soupçonnée du mal de lèpre; 2 sols pour 2 écuelles de terre achetées pour soigner ladite femme; — à Madame Enffert, 20 sols pour ses peines d'avoir cherché dans les papiers de son mari « quelques papiers touchant l'espreuve des malades de lespre »; — présents de vin à M. le duc « Desdiguières », maréchal de France, passant par cette ville; — 3 livres 1 sol pour 6 verres de cristal et 8 verres de pironelles cassés au souper offert à Mgr le Duc et à M. de Pluvault, lieutenant général au gouvernement de Nivernois; — construction d'un pont de planches sur le ruisseau de Givry, le jour que Monseigneur fit son entrée en cette ville; — à Martin Batailler, armurier, 4 livres 10 sols pour avoir doré 4 grandes clefs présentées à M. le Duc et à M. de Pluvault, le jour de ladite entrée; 9 livres 18 sols pour 9 serviettes de Mantoue perdues tant au festin fait ledit jour qu'en la maison de M. de Pluvault; 45 livres au concierge du château pour ses peines de tendre et détendre les tapisseries au logis dudit sieur de Pluvault, etc.; — à Jean Clergier, blanchisseur, 25 sols pour avoir, avec du « brung d'Aucerre », peint les deux piliers de pierre de la bascule de la Barre; — présent de vin à M. de Chevigny; — 32 sols à Philippe Crétin pour peinture des armes de la ville à une girouette sur le puits des Ardilliers, et du chiffre de l'année au manteau de la cheminée de céans; — au vannier, 19 sols pour 3 treillis d'osier faits pour conserver les vitres de la salle dudit bureau; — pavé devant la maison des « Carmellins », etc.

CC. 287. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1620. — Pièces justificatives des comptes de Jean Thonnellier. — Ordonnances de paiement: à maître Antoine Warin, sculpteur en cette ville, 12 livres tournois, restant à lui payer sur la façon d'une image de Notre-Dame en pierre, mise à la fontaine de Loire; — au même, 18 livres pour avoir fait une image de Notre-Dame, mise sur le portail de Loire et avoir « raccomodé » les images de Saint-Vincent et de Saint-Nicolas, qui sont à la porte Saint-Nicolas de cette ville; — à Léonard Chenu, ciergier, 18 livres pour 12 livres de cire blanche, mise en cierges au jour de la fête de N.-D. de la Chandeleur dernière, et délivrés aux officiers de la ville, aux Pères Capucins, Jacobins et Cordeliers; — au seigneur Horace Ponte, 64 livres, pour 16 douzaines de verres de cristal raffiné, et 8 vinaigriers de cassidoine, par lui fournis, pour délivrer aux officiers de la

ville; — au receveur, 31 livres 8 sols pour les frais du voyage des échevins avec Mgr Charles de Gonzague de Clèves, en la ville de La Charité, le jour qu'il y est allé pour prendre possession et saisine, du prieuré dudit lieu; — mémoire de maître François de la Collancelle, marchand apothicaire : du 15 mars 1619, pour 8 boîtes de confitures sèches, présentées à M. le cardinal de Savoie, 32 livres; — du dernier mars, pour 6 boîtes de pâtes de Gênes et écorces de citron, pesant 12 livres, présentées à M. de Guise, 24 livres, etc.; — du 16 novembre, pour une boîte d'abricots présentée à M. de Vendôme, 10 livres; — du 2 décembre, pour une boîte présentée au prédicateur, 25 sols; — du 1er janvier 1620, pour 48 livres de confitures sèches présentées à messieurs les Princes, 96 livres, etc; — à Jacquet Laurent, paintier, un des maîtres de la confrérie de Saint-Sébastien, en la chapelle du marché au blé, 22 livres 10 sols pour les aider à blanchir ladite chapelle; — au Bourguignon, tailleur d'habits, 26 livres 4 sols pour la façon des casaques des sergents de police; — à François Bernard, brodeur, 3 livres 4 sols pour avoir fait en broderie les 4 lions aveç les écussons, mis sur lesdites casaques, etc.

CC. 288. (Liasse.) — 30 pièces, papier; une pièce, parchemin.

1621. — Pièces justificatives des Comptes de Jean Thonnellier. — Dépenses des semaines : 40 sols aux charpentiers et autres, jusqu'au nombre de 6 personnes qui sont allés visiter les portes et pont-levis de la ville, pour voir s'ils étaient en état de se lever et baisser et s'il n'y fallait rien faire; — 20 sols à Abraham Cusin, horloger, pour un cachet par lui fait et gravé aux armes de la ville; — 21 sols 4 deniers pour le vin du marché fait avec deux maçons qui construiront 2 autels, en l'église Saint-Gildard; — 3 livres 12 sols pour 12 livres de chandelle fournie au prédicateur du Carême; — 8 livres à un voiturier par eau qui a mené ledit prédicateur en la ville d'Orléans; — 20 sols pour une grande tanche et une carpe à faire deux pâtés, que l'on a mis dans la cabane dudit prédicateur; — 16 sols pour une peau de parchemin à monter un des tambours de la ville; — à Jacques Marchant, trompette, 7 sols 6 deniers pour une publication par lui faite par la ville, afin de faire savoir aux habitants qu'ils aient à se trouver en l'église Saint-Cyr, pour le *Te Deum* chanté en actions de grâces de la prise de Saint-Jean-d'Angelys, etc.; — du 17 octobre 1621, procuration de Mgr Charles de Gonzague et de Clèves, pour autoriser l'emprunt de 10,000 livres, à cause des frais qu'il conviendra faire à l'enterrement de feu Mgr Henri de Lorraine, vivant duc de Mayenne, etc.

CC. 289. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1621. — Pièces justificatives des Comptes de Jean Thonnellier. — Ordonnances de paiement : à Marie Guérin, veuve de feu Pierre Roussin, imprimeur, 30 livres pour demi-année des gages promis audit défunt; — à maître Jean Millot, imprimeur, 30 livres pour demi-année de ses gages; — sommes diverses aux hôteliers de la Fleur-de-Lys, du Lion-d'Or, de Saint-Louis, des Trois-Carreaux, de la Galère, de la Croix-Blanche, de la Barbe-Noire et autres de cette ville qui ont reçu en leurs logis et ont nourri plusieurs des chevaux des gardes de Monseigneur, chacun pendant un nombre varié de jours; — à Benoît Virot, paveur, 45 livres sur le pavé qu'il fait en la rue sise au-dessous du Lion-Rouge, par laquelle on va au château de Monseigneur; — à Jean Millot, imprimeur et libraire, 6 livres 8 sols pour un gros livre de grand papier par lui fait pour servir à enregistrer les assemblées de la ville; — à noble Guillaume Desprez, écuyer, seigneur de Cougny, contrôleur au domaine du Roi en la Généralité de Moulins, 100 livres tournois pour demi-année du loyer de sa maison, accensée pour le logement de M. de Pluvault, lieutenant au gouvernement de Nivernais, à Nevers, etc.

CC. 290. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1622. — Pièces justificatives des Comptes de Jean Thonnellier. — Ordonnance de paiement : aux recteurs de l'hôpital Saint-Didier, 38 livres tournois, savoir : 20 livres pour aider à payer l'apprentissage de Jean Delacroix, qui était laquais de M. de Corbeil, et 18 livres, moitié du prix de l'apprentissage de François Thin; — au seigneur Horace Ponte, sept-vingt-six livres 5 sols pour 32 douzaines et demie de verres de cristal raffiné, menées en la ville de Paris, pour faire présent à plusieurs seigneurs du Conseil, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides et autres, auxquels la ville a affaire; — 30 livres à Jean Millot, imprimeur, pour la demi-année de ses gages en avance de plus d'un mois, sur la demande dudit Millot, qui a besoin d'une « grande somme de deniers », pour ce que n'ayant travaillé jusqu'à présent qu'avec le peu de lettres et caractères qu'il a de monseigneur, il a été contraint d'envoyer à Lyon pour faire refondre les lettres « usées et gastées », et acheter des « lettres grecques », qu'il n'a point et qui lui sont fort nécessaires; — réparation du grand chemin de Nevers à Decize, à l'endroit de la forge d'Arlot, — pavé en la rue du Sort, devant la maison de M. d'Origny; — à maître Jean Berthier, roi des arquebusiers, 60 livres pour l'aider aux frais qu'il convient faire pour la

montre desdits arquebusiers; — au R. P. Pierre Fourchet, recteur du Collége, 1,125 livres tournois, pour 3 quartiers de la rente assignée par les échevins, lesquels quartiers ont commencé le 1er janvier 1622 et fini le dernier septembre audit an, etc.

CC. 291. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1622. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Jean Thonnellier. — Ordonnances pour les frais faits à l'entrée de la reine-mère (Anne d'Autriche), en cette ville, le 23 août : à Jean Gaulchier, poudrier, 40 livres pour 50 livres de poudre fine ; — à Gabriel Crosatier, maître boulanger, 14 livres pour un « massepin » et une pyramide de sucre ; — à Philippe Crétin, peintre, 30 livres, pour peintures de plusieurs tableaux et armoiries ; — à Jean Mayeux, peintre, 25 livres pour peinture de tableaux ; — à Jean de Dijon, peintre, 18 livres pour 9 écussons aux armes de la Reine et plusieurs écritures et diverses peintures ; — à Pierre Daguet, maître peintre en cette ville, 100 sols pour besogne par lui faite ; — aux tambours, fifres, violons et musiciens, et pour présents faits aux officiers de la Reine, 238 livres, 2 sols ; — à François de la Collancelle, apothicaire, 60 livres pour 25 boîtes de confitures présentées à la Reine, à madame de Conty et à madame la duchesse de Chevreuse, etc. ; — à Jean Suzon, marchand « gaingnier », 50 livres pour 40 banderoles de cuir rouge, garnies de leurs pulvérins ; — à Jean Quartier, 210 livres pour velours bleu à faire le « poisle » de la Reine, pour cannetilles d'or et d'argent, soies noires, bleues et orange, taffetas incarnat et blanc pour les armoiries, etc.; — à Michel Mambrun, brodeur, 16 livres pour la façon du poêle ; — au seigneur Horace Ponte, maître de la verrerie de Nevers, 299 livres 2 sols 6 deniers, pour les présents faits à la Reine, au mois de juin, lorsqu'elle était à Pougues, et au mois d'août à sa venue en cette ville et pour présents faits à d'autres personnes de sa suite, savoir : premièrement 12 douzaines de verres raffinés, dont 6 couverts, 2 avec des fleurs de lys, un avec une forme de couronne, les autres avec des anneaux, 2 coupes avec des oiseaux dedans, et 2 posées sur des piliers en lacs d'amour, plus 2 grands vases jaspés, etc. ; — 3 douzaines de sarbacanes de plusieurs couleurs, dorées et émaillées, « dont y avoit 7 ou 8 que l'on a fait esmailler aux esmailleurs » ; — plus, pour donner à Madame, sœur du Roi, 2 autres verres raffinés avec un couvert, 1 cerf de cristal raffiné, servant de vinaigrier, 1 poisson émaillé, un chien et un panier ; — plus une douzaine de grandes boîtes à confitures, etc. ; — Ordonnances diverses : au R. P. Exupère Roger, recteur du collège, 75 livres pour aider aux frais de la procession, faite pour la canonisation des saints Ignace et Xavier ; — aux Pères Récollets, 18 livres pour aider à refondre la cloche de leur couvent ; — à François Michelet « souffletier et faiseur de sceaux de cuir bouilly », 24 livres pour 8 seaux par lui fournis à la ville, en cas d'inconvénient du feu ; — à maître Roch Regnault, 12 livres pour 2 chevaux de carosse, pendant 4 jours qu'ils sont allés à Moulins pour amener les Ursulines, — offrande de 3 poinçons de vin auxdites « mères Urselines » ; — pavage en la descente de la rue Saint-Arigle, allant à la grande rue du Rivage, au-devant du grenier à sel, etc.

CC. 292. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1624-1629. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Charles Micault le jeune, commis à la recette des deniers du droit de subvention, dit *pancarte*. — 1624, aux révérends pères Jésuites, 300 livres pour aider à construire leur église et particulièrement la chapelle Saint-Marc, « estant en icelle » ; — à M. d'Agnon, conseiller à la Cour des Aides à Paris, 150 livres tournois pour une année du loyer de sa maison où demeurent les religieuses de Sainte-Ursule ; — 1625, à la veuve feu Vincent Mambrun, brodeur, 6 livres pour le parement d'autel envoyé à Saint-Verain, — à Claude Quartier, marchand, 52 livres 3 sols pour fournitures dudit parement, consistant en 4 aunes de damas bleu à grand feuillage, très-fort, 3 aunes 3 quarts de taffetas bleu, 11 aunes de clinquant d'or, etc. ; — 1626, à Victor Arnaud, clerc de la porte de Loire, pour y lever les deniers de la pancarte, 58 livres 10 sols qu'il a déboursés pour le pain donné en aumône aux pauvres de ladite porte ; — 1627, audit receveur, 100 livres pour la dépense du voyage de Loretto et du présent fait aux religieux (il s'agit d'une chapelle placée sous le vocable de Notre-Dame-de-Lorette, près du Veurdre, non loin de Saint-Pierre-le-Moûtier) ; — 12 livres au chirurgien de la santé, etc. ; — 1628, aux clercs établis aux portes, tant pour lever le droit de subvention que pour empêcher les pauvres d'entrer, 108 livres pour deux mois de leurs gages, etc.

CC. 293. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1626-1628. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Jacques Panseron, puis Etienne Dollet, en 1628. — Dépenses des semaines : 9 livres 12 sols pour un mouton, un demi-veau, 2 livres de lard gras et 3 livres en argent, données en aumône aux pères Jacobins, le jour de saint Dominique 1626 ; — (aucun titre de l'année 1627) ; — 4 livres 1 sol pour la nourriture des « buandières » qui ont fait la lessive aux maisons infectées, dans les semaines des lundis 18 et 24 janvier 1628 ; — des gardes sont placés à

la porte de Loire pour empêcher les malades de l'Ile d'entrer en ville; — défense de nourrir des porcs dans la ville et dans les faubourgs; — feu de joie sur la place Ducale le mardi 14 novembre, en réjouissance de la reddition de La Rochelle entre les mains du Roi; — 16 sols à un messager envoyé à Coulanges et à Pougues «quérir Mayeux, peintre»; — 3 sols pour chandelles au peintre qui a travaillé la nuit aux armoiries; — les manœuvres vont cueillir du «liarre» pour faire des chapeaux de triomphe; — 8 sols pour 2 livres d'étoupe filée dont on a fait la traînée qui a mis le feu aux pétards à fusées du mât; — 40 sols à Antoine Magnen qui a fait la pyramide mise au «faix» du mât, — à Jean Mayeux, 8 livres pour avoir fait plusieurs armoiries de la ville, peint la pyramide et autres choses pour ledit feu de joie, etc.; — à Gabriel Chaillot, sergent de police, 3 livres tournois pour «luy ayder en son affliction», sa femme étant décédée de peste; — 50 sols pour 2 carpes, 2 brochets, 2 grands pains blancs et 3 pintes de vin à 3 sols la pinte, portés au couvent des Pères Minimes pour traiter le prédicateur de l'Avent, etc.; — ordonnances de paiement: à Michel Bullet, maître charpentier, demeurant à Saint-Verain, 30 livres tournois, sur le marché des réparations à faire dans la chapelle de Mgr Saint-Verain, sise dans le château de ladite ville; — à Pierre Baille, compagnon chirurgien, 50 livres, tant pour un habit qui lui a été promis que pour un mois d'avance sur les gages de son service à secourir les malades de peste en cette ville et aux faubourgs, sous Pierre Dufour, chirurgien de la santé; — au sieur de Varennes, marchand, 12 livres pour 8 aunes de camelot à faire une robe au Père Michel, capucin, etc.

C. 294. (Liasse.) — 97 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1629. — Pièces justificatives des Comptes de Edme Dollet. — Dépenses des semaines: à M. Florent de la Rochette, l'un des sept prêtres de Saint-Cyr, 4 livres pour avoir logé et fourni de bois et linge le Père Minime, prédicateur du Carême; — plus 6 livres 17 sols, pour le louage de 2 chevaux et pour le service d'un homme qui a mené ledit prédicateur et son compagnon jusqu'à Decize; — aux 2 portiers de Loire et du Croux, 100 sols pour leurs étrennes, outre celles qu'ils reçoivent d'ordinaire, en considération de ce qu'ils sont sujets à ouvrir de nuit la porte aux courriers; — 3 livres 12 sols pour demi-douzaine de perdrix, présentées à M. le général Desprez, venu pour visiter le pont de Loire; — aux sergents des quartiers de Loire et du Croux, 12 livres pour leurs vacations d'assembler en armes les habitants de leurs quartiers, le jour du passage du régiment de Navarre; — 4 livres aux tambours et 7 sols 6 deniers au trompette qui a publié et fait savoir à tous les habitants de se trouver en armes; — 8 livres 10 sols à un sergent de police envoyé à Cosne au-devant dudit régiment, etc.; — frais de l'entrée de Monsieur, frère du Roi, le 9 février: 8 livres pour 5 chevaux de poste menés par le procureur du fait commun au-devant de Monsieur, jusqu'à Pougues; 15 sols au postillon qui a conduit ledit procureur; — aux valets de pied de Monsieur, 2 pistoles (15 livres 8 sols); — aux suisses, 3 pistoles (23 livres 2 sols); — aux gardes du corps, 6 pistoles (46 livres 4 sols); — à 8 bateliers qui ont fourni 2 «toues» une grande et une petite pour le passage de Monsieur et de sa Maison, 7 livres 8 sols; — à 4 tambours et un joueur de fifre, 8 livres; — à Georges Martin, qui a chargé et tiré 12 pièces et 4 pétards, 18 livres, etc.; — frais du feu de joie du 8 avril, en actions de grâces de la paix faite en Italie: à Benjamin Roman, 9 livres, et 6 livres à Melchior Séguin, pour façon d'un balustre de théâtre et d'une statue avec son piédestal et «l'avoir peinte»; — à Jean Thoret, charpentier, 5 livres pour avoir fait le théâtre et «icelluy levé»; — à ceux qui ont joué du «aubois», 40 sols; — à Crétin, pour 4 armoiries du Roi et de Mantoue, 7 livres; — à maître Georges qui a chargé et fait tirer les pièces et pétards, 12 livres; — à Claude Panseron, potier en faïence, 40 sols pour 2 grands bassins à présenter des confitures à Mme la marquise «de Fyat» (Deffiat); — 10 sols à une femme qui nourrit un pauvre petit enfant des affligés, pour avoir du lait; — à Etienne Guillaume, sergent de police, 12 livres 16 sols, pour 8 journées par lui employées aux voyages de Bourges et de Notre-Dame-de-Lorette; — défense aux habitants de changer de logis avant la fête de Noël; — 33 sols à un homme qui tira un lit infecté de la maison de feu Gabriel Chaillot, pour le faire brûler; — défense d'entrer en ville des cuirs de bestiaux morts de peste; — 30 sols pour un grand bassin de vaisselle de faïence à présenter des confitures à Mme la comtesse de Soissons; — même somme pour un autre plat acheté pour présenter des confitures à Mme de Longueville, etc.; — frais faits au passage du Roi, le 26 juillet: 8 livres aux habitants qui ont fait la garde de l'argent du Roi que l'on mène en Piémont; — à Martin Perrin, hôte de la Galère, 9 livres 16 sols, pour le dîner du jour que le Roi est arrivé; — à maître Philippe Crétin, 60 livres pour un grand tableau où il a dépeint le Roi dans un char triomphal; — à François Thévenard, menuisier, 7 livres pour le châssis dudit tableau; — à Guillaume Cerisier, 11 livres pour 4 linceulx à faire le tableau; — 9 sols pour une livre et demie de chandelle fournie à Philippe Crétin, peintre, la nuit qu'il a travaillé au tableau avec maître Christophe Tilloux; — à Mayeux, 27 livres pour une douzaine et demie d'écussons de la ville, du Roi et de Mantoue; — à 4 tambours étrangers, pour 2 journées sans nourriture,

8 livres; — à 10 tambours de la ville, pour 2 journées à raison de 16 sols, sans nourriture, 16 livres; — à Martin Batailler, 4 livres pour dorure de 4 clefs; — à la veuve Mambrun, 16 livres pour une écharpe de taffetas blanc avec boutons et franges d'or, etc.; — aumône de 16 sols aux Pères Jacobins, le jour de Saint-Dominique, etc.

CC. 295. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 17 pièces, parchemin.

1629. — Pièces justificatives des Comptes de Edme Dollet. — Ordonnances de paiement : aux Pères Récollets, 4 livres pour faire raccommoder les vitres de leur église, cassées par les canons tirés dans la grande cour du Château, le jour du feu de joie de la prise de La Rochelle; — aumône d'un millier de bois aux mêmes Pères Récollets et d'un autre millier aux Pères Jacobins; — au seigneur Horace Ponte, 85 livres pour les verres délivrés aux échevins pendant le mois de janvier; — à Michel Panseron, potier en faïence, 13 livres 15 sols pour fourniture de 2 douzaines de plats, une douzaine d'assiettes, saladiers, 2 grandes « et gere » (aiguières), 2 vinaigriers, un grand bassin, etc.; — au receveur, 276 livres par lui avancées pour achat de verres de cristal et vaisselle de faïence distribués aux officiers de cet Hôtel-de-Ville, ainsi que l'on a accoutumé, le jour des étrennes et le jour de Saint-Michel à ceux qui sortent de charge, savoir : à M. l'élu Guyot, 4 douzaines de verres et 2 vinaigriers et autant à M. Hardy, avocat, à M. Rapine, procureur général, au contrôleur, M. Rousset, et à M. Quartier, procureur du fait commun; 2 douzaines de verres et 2 vinaigriers au receveur, autant à M. Charles Micault, secrétaire, et au concierge de la ville; plus 4 douzaines de vaisselle de faïence et 2 saladiers à mesdits sieurs Guyot, Hardy, Rapine, Rousset et Quartier, 2 douzaines de vaisselle et 2 saladiers au receveur, au secrétaire et au concierge; — à Philippe Crétin, peintre, 7 livres 4 sols pour 3 douzaines d'armoiries de la ville faites sur gros carton pour attacher aux torches de messieurs les 24 conseillers et autres, par eux portées à la procession générale de la Fête-Dieu; — à Louis Prestreau, maître « esmailleur », 40 livres pour chaînes d'émail, pendants d'oreilles et autres ouvrages d'émail présentés à la princesse Marie; — mémoire des fournitures de François de la Collancelle, apothicaire, à messieurs de la ville : du 9 octobre 1628, 18 rames petit papier à 36 sols la rame; — du 5 janvier 1629, 58 pintes d'hypocras; — du 10 février, pour présenter à Monsieur, frère du Roi, 9 bouteilles d'hypocras tenant 18 pintes, 12 boîtes de confitures sèches à l'écorce de citron, etc.; — du 21, pour présenter à M. le comte de Soissons, 6 bouteilles d'hypocras, etc.; — du 22, pour présenter à M. de Lyon, 4 bouteilles d'hypocras; — du 27 mars, pour présenter à madame Deffiat et à mademoiselle sa fille, 18 boîtes confitures sèches, etc.; — du 7 avril, pour faire des peintures, livré à l'imprimeur, une livre de colle, 2 onces noir de fumée, 3 livres blanc de plomb, une demi-livre tournesol en pâte, une once laque commune, une demi-livre d'ocre jaune, 4 pains blanc d'Espagne, etc.

CC. 296. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1629. — Pièces justificatives des Comptes de Edme Dollet. — Gages des officiers de ville et autres employés : à Antoinette Duplessis, veuve de feu Nicolas Barbier, vivant chirurgien, 24 livres promises audit Barbier pendant sa vie, pour lui aider à payer le louage de sa maison, suivant le contrat fait avec lui pour panser les pauvres malades de peste, et ce pour l'année échue le 7 novembre 1628; — à Georges Martin, « orlogeur », 30 livres pour demi-année qu'il a fait « cheminer le gros orloge »; — à messire Pierre Béchereau, curé de Saint-Verain, 10 livres pour les messes dites le premier jeudi de chaque mois en la chapelle dudit Saint-Verain, aux intentions de la ville; — à messire Claude Compère, chapelain de Saint-Michel en l'église Saint-Cyr, 5 sols pour la rente due chaque année le jour de Saint-Denys; — à messire Louis Crosatier, chapelain de la chapelle Saint-Sébastien, proche le marché à blé de cette ville, 17 livres pour 68 messes par lui dites chaque jour ouvrable durant les mois d'avril, mai et juin derniers, à raison de 5 sols par chacune messe; — à Esmée Paulmier, mère matrone, 12 livres pour un quartier de ses gages à aider aux femmes grosses de cette ville à « l'escouchement » de leurs enfants; — à Jean Millot, imprimeur, 30 livres pour demi-année de ses gages promis par les échevins; — au R. P. Blaise Chaudessole, receveur du collége de la compagnie de Jésus, 359 livres 10 sols pour chaque quartier de la rente assignée audit collége, etc.

CC. 297. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1631-1638. — Pièces justificatives des Comptes de Etienne Dollet. — Gages des officiers : à messire Pierre Naulin, prêtre, curé de Saint-Verain, 10 livres tournois pour les messes qu'il dit chaque mois à l'intention de la ville; — à Jean-Baptiste de Machault, recteur du collége, 359 livres 10 sols 6 deniers pour chaque quartier; — 1634, Jean Dumond est receveur des deniers communs; — parties fournies par la veuve de François de la Collancelle, vivant apothicaire : du 19 octobre 1633, pour présenter à madame la princesse Marie, 24 boîtes de confitures, etc.; du 8 avril, pour les Rameaux, 12 citrons, etc.; — 1635, au R. P. Agathange de Jésus-Maria, prieur du couvent de

l'Annonciation Notre-Dame des Carmes déchaussés de Nevers, 800 livres tournois en déduction des arrérages dus par la ville; — 1638, à messire Christophe de Mitry, 8 livres pour la desserte de la chapelle de Saint-Sébastien où il a dit 24 messes et après ce prié pour les défunts, depuis le 9 novembre jusqu'au 11 décembre; — à Luc Coquard, maître peintre en cette ville, 10 livres pour les écussons des torches des échevins, du procureur du fait commun, des 24 conseillers de ville et de messieurs de la Justice, etc.

CC. 298. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1674-1683. — Pièces justificatives des Comptes de Louis Dollet. — Acquits ou décharges des deniers patrimoniaux et des octrois; — 1683, dépenses du service fait en l'église cathédrale le 16 septembre, pour la Reine, épouse de Louis XIV, décédée le vendredi 30 juillet : au sacristain de St-Cyr, pour ses droits de tentures 75 livres, pour le droit de sonnerie 30 livres; — à Landelle, ciergier, 150 livres pour 120 livres de cire blanche et pour sa façon; — aux menuisiers qui ont construit la représentation et les gradins de la chapelle ardente, 75 livres; à Bellecombe, sculpteur, 100 livres pour avoir fait 5 grandes figures, savoir : 4 « consolles » et une Renommée tenant à la main une trompette avec une couronne et 2 sceptres dorés; — à Vannoble et Daguet, peintres, 80 livres pour 3 douzaines de grands écussons et 10 douzaines de petits aux armes de France et d'Espagne, etc.

CC. 299. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1688-1689. — Pièces justificatives des Comptes de Etienne Goby. — A Antoine Chaillot, imprimeur de la ville, 9 livres pour avoir imprimé la « permission de l'usage des œufs et du fromage dans le saint temps de caresme » de la présente année 1689; — à Louis de Saint-Clivier, maitre ès-arts, 25 livres pour avoir imprimé sur du fer-blanc six pancartes posées aux portes de la ville; — à Adam Richard, marchand confiseur, 27 livres 10 sols pour le présent fait à madame la duchesse de Bouillon se rendant aux eaux de Vichy; — au sieur Marion, orfèvre, 6 livres pour avoir mis un pied au calice de la chapelle Saint-Sébastien; — à la veuve Rollet, 60 livres pour présents de confitures et citrons à madame de Montespan et à mademoiselle de Blois, logées au château de Nevers; — à la veuve Regnault, gantière, 9 livres pour une douzaine de paires de gants par elle fournis au jour de la fête du Saint-Sacrement, « suivant qu'il est accoutumé annuellement de ce faire »; — au sieur Panseron, 60 livres pour le « privilége de l'oiseau » par lui abattu, etc.

CC. 300. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1690-1691. — Pièces justificatives des Comptes de Etienne Goby. — 64 livres 5 sols pour l'achat d'une « pipe de muscat », dont on fait les étrennes du jour de l'an, à la manière accoutumée, tant aux officiers de ville, qu'aux autres personnes qualifiées; — à la veuve Labrye, marchande, 22 livres pour fourniture des bouteilles dans lesquelles on présente ledit vin muscat; — 1691, à Etienne Renaud, maître-traiteur, 40 livres pour le gibier et vin du présent fait à Mgr le Duc de Nevers, lors de la prise de possession de son gouvernement; — à Claude Giraud, maître cuisinier, 24 livres pour le vin et gibier du présent fait à M. Maulnorry, conseiller en la Grande Chambre; — à M. Richard, marchand confiseur, 19 livres 16 sols pour les confitures et fruits présentés à madame la duchesse de Nevers; — à Antoine Chaillot, 12 livres pour impression de l'ordonnance de Mgr l'Évêque, donnant permission des œufs et du fromage pendant le carême, etc.

CC. 301. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1692-1693. — Pièces justificatives des Comptes de Etienne Goby. — Au R. P. Noël Bondault, procureur syndic des Pères Jacobins, 25 livres par chaque quartier de l'année, pour la célébration des messes de la chapelle de St-Sébastien; — au sieur François Jeannot, curé de Saint-Verain, 10 livres pour les 12 messes par lui célébrées dans la chapelle dudit Saint-Verain, pour satisfaire au vœu fait par la Ville, à cause de la contagion; — à maître Antoine Caziot, chapelain de Saint-Michel en l'église Saint-Cyr, 100 sols pour l'année échue à la Saint-Martin d'hiver; — 1693, au sieur Pascal, marchand de vin muscat de Frontignan, 150 livres pour une pièce de muscat, pour l'usage ordinaire; — à Philibert Audard, marchand, lequel a abattu l'oiseau l'année dernière 1692, 60 livres; — à Hilaire Trottet, maître traiteur, 55 livres pour vin, gibier et confitures du présent fait à Mgr et à Madame l'Intendante, étant à Nevers, les 17 et 18 mai 1693 à la revue de la noblesse commandée pour l'arrière-ban, etc.

CC. 302. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1695. — Pièces justificatives des Comptes de Bernard de la Grange, receveur des tailles et deniers patrimoniaux. — Quittances des gages des officiers de ville, etc.; — au sieur Fortier, roi de l'oiseau en 1694, 60 livres; — au sieur Landelle, marchand, 250 livres 11 sols, pour papier et flambeaux donnés en étrenne à messieurs les maire

et échevins, assesseurs, procureur du Roi, contrôleurs et receveurs des deniers d'octroi et patrimoine, et secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, y compris les étrennes des 4 clercs de ville, du concierge, des tambours et valets des écuries dudit Hôtel-de-Ville ; — au sieur Antoine Gasque, marchand, 24 livres 16 sols pour fourniture et façon d'une robe rouge et bleue, donnée à Jean Dion, chasse-pauvres, etc.

CC. 303 (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1696-1698. — Pièces justificatives des Comptes des sieurs de la Grange et Goby. — Quittance des gages des officiers de ville et autres dépenses ordinaires ; — à François Feriolle, roi de l'oiseau de 1695, 60 livres pour son droit ; — à Jacques Landelle, marchand, 328 livres 10 sols pour fourniture des étrennes dues annuellement, selon l'usage, aux officiers de ville « pour leurs droits honorifiques » ; — à Edmée Perrin, veuve Torterat, sage-femme de la ville, 60 livres pour une année de ses gages ; — à Claude Murat, horloger, 60 livres pour un an de ses gages ; — à François Roger, huissier des tailles de l'Élection de Nevers et roi de l'oiseau de 1696, 60 livres pour les frais de sa royauté ; — 1698, au R. P. Paul de Vendôme, gardien des Capucins de Nevers, 20 livres pour leur aumône de chaque année ; — au R. P. Cluzel, procureur des Jacobins, 20 livres pour deux années de leur aumône ; — au sieur Girauld, dit Sansoney, roi de l'oiseau de l'année dernière, 60 livres ; — à François Deschamps, ciergier, 190 livres pour les flambeaux et bougies des étrennes du jour de l'an à messieurs les officiers de ville ; — à Richard, marchand confiseur, 51 livres 12 sols pour 24 boîtes de confitures, présentées moitié le 11 août, à Mme le Vayer, intendante de cette Généralité, moitié le 21 octobre, à Mme la marquise de Thianges, etc.

CC. 304. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1699. — Pièces justificatives des Comptes de Etienne Goby. — Au R. P. Hyacinthe de Cœurs, procureur syndic des Jacobins de Nevers, 25 livres par chaque quartier de l'année pour la desserte de la chapelle de Saint-Sébastien ; — à M. Bault, chanoine de Saint-Cyr, 50 livres pour un quart de vin gris dont il a été fait présent à Son Altesse Mgr le duc de Bourbon et autres seigneurs allant aux eaux de Bourbon ; — à maître Jean Daguet, « peintre-blanchisseur », demeurant en cette ville, 30 livres 8 sols pour 59 écussons mis aux torches des officiers de ville y compris les 24 « conseillers politiques » dudit Hôtel-commun, à la procession du Saint-Sacrement ; — à Ignace Borne, marchand poissonnier, 20 livres pour un grand brochet et une grande carpe dont a été fait présent le 12 juin à Mgr le duc de Bouillon, beau-frère de Mgr le duc de Nevers, logé au château ducal ; — à Rémond, traiteur, 21 livres pour 2 douzaines de pigeonneaux et 2 levreaux donnés audit seigneur de Bouillon ; — au sieur Henri Gaulchier, roi de l'oiseau, en 1698, 60 livres selon qu'il est promis par le réglement à celui qui abat la tête de l'oiseau à coups de fusil chargé à balle seule ; — à Michel Gandras, brodeur, 20 livres pour avoir brodé de fil d'or 2 « lyons rampans » et 24 billettes qui sont les armes de la ville, sur les manches de deux robes neuves ; — à M. Bresson, marchand, 28 livres pour un grand brochet, une grosse carpe et 2 douzaines de bouteilles de vin dont la communauté a fait présent pour la première fois que Mgr de Nointel, intendant de cette Généralité est arrivé en cette ville le 12 décembre 1699 ; etc.

CC. 305. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1700-1701. — Pièces justificatives des Comptes de Etienne Goby. — Au sieur Richard, marchand confiseur, 60 livres pour 2 douzaines de boîtes de confitures sèches et 4 douzaines d'oranges du Portugal présentées à Mme de Nointel, intendante, le mercredi 10 février à sa première entrée à Nevers, venant de Paris ; — au même, 54 livres pour 2 douzaines de boîtes de confitures sèches et 24 bouteilles de vin données en présent à Mgr le duc de Nevers, gouverneur de cette province et à M. le marquis de Mancini, son fils, étant en cette ville, le 17 avril ; — au sieur Chaillot, marchand libraire et imprimeur, 25 livres pour l'impression faite l'année dernière et cette présente année du mandement de Mgr l'Évêque pour la permission de manger des œufs et du fromage pendant le Carême, ayant été fourni par ledit Chaillot pour tout le diocèse, 700 exemplaires dudit mandement qui font 350 chaque année, plus pour la reliure d'un grand registre couvert en basane verte, etc. ; — au sieur Jean Delacroix, (il signe *serviteur des pauvres*), roi de l'oiseau en 1699, 60 livres ; — à Jean Michel, maître tapissier, 5 livres pour avoir tendu et détendu le jour de la procession du Saint-Sacrement le dais de l'Hôtel-de-Ville et fourni les quatre bouquets de plumes que l'on met sur les quatre coins de l'impériale dudit dais porté à la procession par messieurs les échevins ou autres officiers de ville, comme aussi pour avoir tendu et détendu devant les portes et murs de l'Hôtel-de-Ville, le dimanche suivant, les tapisseries nécessaires et avoir fourni partie d'icelles ; — au sieur Richard, 31 livres 14 sols pour deux douzaines de bouteilles de vin, 12 boîtes de confitures sèches pesant 10 livres et 2 douzaines de citrons dont la ville a fait présent à Mgr le duc de Beauvilliers, pair de France,

chef du conseil royal des Finances, gouverneur des princes enfants de France, et à madame la duchesse de Beauvilliers se rendant aux eaux de Bourbon, lors de leur passage en cette ville le 24 du mois d'août ; — 4 livres à un charretier qui a conduit de cette ville à La Charité, sur sa charrette attelée de trois chevaux, sept soldats estropiés, allant par ordre du Roi aux Invalides à Paris ; — à Jacques Thibault, boulanger, 3 livres pour un pain bénit offert à la paroisse Saint-Martin, au nom de la ville, le 23 novembre 1698 ; — état du sable qui a été voituré et mis dans aucunes des rues de la ville, les 14 et 15 avril 1701, lors du passage du roi d'Angleterre ; — à André Regnault, roi de l'oiseau de 1700, 60 livres ; — au sieur Landelle, marchand, 7 livres 19 sols pour un flambeau qui a servi au corps de ville le soir du 6 mai, lorsqu'il alla saluer Mgr Chamillart, évêque de Dol, et pour fourniture de 6 livres de chandelle les 3, 4 et 5 juin au corps-de-garde du 3e bataillon du régiment d'Alsace-Allemande qui logeait en cette ville, etc. ; — à maître Adam Chevallier, menuisier, 30 livres pour une armoire de bois de chêne de 6 pieds de hauteur avec 2 portes par le devant, le tout à languette, laquelle a été mise dans le trésor des archives de l'Hôtel-de-Ville pour serrer les registres et partie des papiers ; — à François Lingre, serrurier, 7 livres pour ladite armoire ferrée de 4 grosses fiches et de 2 serrures, etc.

CC. 306. (Liasse.) — 106 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1702-1704. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Etienne Goby. — A Guillemette Chardé, veuve de Claude Girault dit Sansonay, lequel avait été roi de l'oiseau en 1701, 60 livres ; — frais du feu de joie et d'artifice fait l'année dernière, 1701, au passage de messeigneurs les princes ; — à François Lingre, serrurier, 10 livres, pour une grosse poulie de fer posée au puits proche les Pères Jésuites, d'autant qu'il n'y en avait qu'une seule qui ne suffisait pas à puiser de l'eau pour tout le quartier, « ce qui pensa causer, il y a environ 6 semaines (août 1702), l'incendie de la maison Chaillot, libraire, dans la cheminée duquel était le feu que l'on eut beaucoup de peine à éteindre, faute d'eau » ; — à Claude Brenne, marchand, 135 livres pour présents faits le 18 novembre 1702, à Mgr le duc de Nevers et à son Altesse madame la duchesse de Bouillon, sa sœur, logée avec lui dans son château de Saint-Eloy, maison de plaisance ; — à maître Rémond, cuisinier, 30 livres pour la dépense de bouche au souper du dimanche soir 17 avril 1701, qui était le jour du départ du roi et de la reine d'Angleterre, de cette ville, etc ; — 11 juillet 1703, à Léonard Gaultier, habitant de cette ville, 38 livres 10 sols pour avoir fait tirer les 10 canons de la ville sur la place Ducale et avoir fait porter le dais le jour de la procession, faite pour l'institution de l'Adoration du Très-Saint-Sacrement sur la fin de la mission prêchée en cette ville, par les révérends Pères Jésuites ; — à François Roger, roi de l'oiseau de 1703, 60 livres de gratification à l'ordinaire, etc.

CC. 307. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1705-1708. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Étienne Goby. — Quittances des officiers de ville pour leurs gages et autres dépenses ordinaires ; — 60 livres à Simon Bonard, marchand, roi de l'oiseau de 1704 ; — présents de vin à différents seigneurs de passage en la ville, etc.

CC. 308. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1706-1710. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Étienne Goby. — 60 livres à Claude Pascault, roi de l'oiseau de 1706 ; — 1709, dépense de 35 livres lors de la «cérémonie du cœur de feu Mgr le duc de Nevers» ; — 1710, à M. Goby, marchand, 77 livres 8 sols pour présent fait par le corps de ville le 11 octobre à Mgr l'Intendant, savoir : 2 douzaines de bouteilles de vin de Bourgogne, quantité de très-beau poisson et de gibier et 12 boîtes de confitures sèches données à madame de Creil, sa fille ; — au sieur Donny, roi de l'oiseau de 1709, et à Jean Jaubert, notaire royal en cette ville, roi de l'oiseau de 1710, à chacun 60 livres, etc.

CC. 309. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1714. — PIÈCES JUSTIFICATIVES des Comptes de Guillaume Sauger. — 51 livres 10 sols au sieur Lacharnière pour la façon et broderie du drapeau fait pour la publication de la paix de l'Empereur ; — présents : à M. de Mirebel, lieutenant-colonel et capitaine commandant les compagnies du régiment de Chartres, de 2 douzaines de bouteilles de vin ; — à Mgr l'Intendant de Moulins pour son arrivée en cette ville le 24 novembre 1714, d'un grand brochet et une belle carpe, 18 perdrix, 6 bécasses et 54 bouteilles de vin ; — à madame la grande duchesse de Toscane, de confitures et autres choses qu'elle auroit refusées aussi bien que tous les honneurs dus à son Altesse royale, à cause de la mort de Mgr le duc de Berry ; — rétribution de 50 livres au sieur Nicolas Brière, curé de Saint-Verain-les-Cosne, depuis l'année 1709, qu'il a succédé à feu François Jeannot, etc.

CC. 310. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1711-1717.— Pièces justificatives des Comptes de Guillaume Sauger. — Copie d'une délibération de l'Hôtel-de-Ville du dimanche 15 janvier 1715, portant que le sieur de la Girondière, maire alternatif, ne peut en cette qualité exercer la charge de receveur alternatif des deniers patrimoniaux de cette ville dont il est titulaire et dont l'exercice commence au premier de ce mois, pourquoi il commet, afin d'exercer ladite charge, maître Guillaume Sauger, receveur ancien desdits deniers, pour la présente année seulement, etc; — à la veuve Murat, 15 livres pour le dernier quartier de septembre 1711 des gages de Claude Murat vivant « horlogeur » ; — à Philibert Lanche, horloger, 45 livres pour 3 quartiers échus le dernier décembre 1712; — à Jacques Potton et Jean François Grillet « orlogeurs », 60 livres pour leurs gages de l'année 1715; — à Jean Ripault, roi de l'oiseau de 1714, 60 livres; — présents de vin faits selon l'usage, à l'état-major des régiments des cuirassiers du Roi et de Chartres, de passage en 1716; — présents à la grande duchesse de Toscane, le 29 juin, lors de son retour des eaux de Bourbon, et à Mgr l'Intendant venu en cette ville pour faire dresser le devis des casernes où logeront les troupes du roi qui doivent venir en garnison, etc.

CC. 311. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1718-1721. — Pièces justificatives des Comptes de Guillaume Sauger et François Portepain. — A André Ripault, roi de l'oiseau de 1717, 60 livres; — à Philibert Lanche, maître serrurier et horloger, 30 livres pour réparations urgentes à l'horloge de cette ville; — étrennes de l'année 1718: 220 bouteilles de vin muscat à 20 sols la bouteille, 220 bouteilles à raison de 6 sols la pièce qui font 60 livres, 36 flambeaux à 30 sols pièce, donnés aux officiers de l'Hôtel-de-Ville, poudre fournie aux sergents de quartier pour saluer messieurs les officiers de l'Hôtel-de-Ville, au premier jour de l'an, etc; — état de la dépense qu'il convient faire au passage de son Altesse Sérénissime madame la duchesse de Modène, fille de son Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans, régent, et cérémonial qu'il convient faire à sa réception: on présentera, si on les peut trouver, 12 douzaines de citrons et autant d'oranges, plus 2 douzaines de bouteilles de vin de liqueur, plus un présent d'émail et 12 boîtes de confitures sèches, etc; les officiers de ville iront recevoir la princesse à l'entrée de la ville, en robes rouges, et les canoniers tireront le canon lorsque la princesse entrera au château, etc; — du 15 mars 1721, devis des réparations à faire au grand pont et à la citadelle de Loire, et des pavés à faire en différents quartiers, ledit pavé devant être fait de pierres de Thyo, de 6 à 7 pouces d'échantillon et proprement assemblé, etc.

CC. 312. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1722-1723. — Pièces justificatives des Comptes des sieurs Faure et Portepain. — Dépenses pour le balisage, depuis le ruisseau de Saint-Eloy, jusqu'à la bouëre du Pont-aux-Auges pendant les années 1721 et 1722; — à Ignace Chaillot, imprimeur, 55 livres pour tous les billets de logement, certificats de santé et autres imprimés des affaires de la ville, depuis le mois d'octobre 1721, jusqu'au 18 décembre 1722; — pièces concernant la remise à la monnaie de Bourges, en décembre 1723, de 10 louis d'or pesant 3 onces 1 gros et demi moins 6 grains à 997 livres le marc, faisant 396 livres 1 sol, en exécution de l'édit du Roi portant diminution de 4 livres 8 sols sur les louis d'or réformés, etc.

CC. 313. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1725-1726. — Pièces justificatives des Comptes des sieurs Faure et Sauger. — Au sieur Pierre Combert, 50 livres, par lui avancées à l'occasion des 2 processions générales du jubilé universel; — 1726, à Pierre Prevost, concierge de l'Hôtel-de-Ville, 115 livres 15 sols pour présent fait à M. le marquis de La Palisse; — au même, 24 livres, pour 8 livres de bougie données en présent à M. de Saint-Hilaire, nouvel intendant de Mgr le duc de Nevers, à son arrivée le 18 juin, etc.

CC. 314. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1727-1730. — Pièces justificatives des Comptes de Sauger et Faure. — A Petit-Jean Cordonnier, clerc de ville, 90 livres pour avances par lui faites au repas que l'Hôtel-de-Ville a donné à messieurs les officiers du régiment de Beaujolais, suivant l'usage «et pour le bien vivre»; — au même, 25 livres pour le présent fait le premier jour de l'an 1728, à M. de Cossade, lieutenant-colonel du régiment en garnison à Nevers; — du 26 juillet 1728, quittances du trésorier des revenus casuels, de la somme de 4,875 livres à laquelle a été taxée la ville de Nevers, au conseil du Roi, pour le droit de confirmation dû à Sa Majesté, à cause de son avènement à la couronne pour les octrois et deniers patrimoniaux de ladite ville, conformément à la déclaration du 27 septembre 1723; — requête des Pères Jacobins de Nevers (frère Vaillant, prieur, frère Florent

Delobry, procureur), à Mgr de Vanolles, intendant de la Généralité de Moulins, demandant expédition par les échevins des mandements dus annuellement pour la rétribution des messes qu'ils disent tous les jours « de temps immémorial », en la chapelle de Saint-Sébastien et pour une aumône de 10 livres, selon l'ancien usage, etc.

CC. 315. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1730-1731. — Pièces justificatives des Comptes de Guillaume Sauger. — Réparations aux casernes pour le logement de la compagnie de dragons, en garnison dans cette ville; — état de la dépense faite pour le présent de madame la princesse de Conty : au sieur Mourillon, émailleur, 134 livres; au sieur Boulliot, aussi émailleur, 152 livres 8 sols; à la veuve Chastellain et au sieur de Borniol, 150 livres pour cristaux; à la veuve Ollivier, 72 livres pour 36 bouteilles de vin muscat de Frontignan, à 40 sols la bouteille; à la veuve Hude, 73 livres pour 73 bouteilles de vin de Bourgogne; plus, 42 livres pour 30 livres de poudre employée en deux salves de canon, lors de l'arrivée et du départ de Madame, à raison de 28 sols la livre; pour 4 cocardes aux clercs de ville, 4 livres; aux canonniers qui ont tiré le canon, 6 livres à raison de 3 livres par chaque fois, suivant l'usage; 5 livres pour 5 paires de gants blancs donnés aux officiers de l'Hôtel-de-Ville; 30 livres pour le repas fait audit Hôtel-de-Ville, etc.; — présent fait selon l'usage, à Mgr l'Intendant, lors de son département en cette ville et consistant en 36 bouteilles de vin, 2 carpes, une anguille, 2 brochets, 9 bécasses, 5 perdrix, 4 levreaux, 4 lapins, 6 canards; — dépenses du feu de joie fait en réjouissance du mariage de Mgr le Duc de Nivernais : 78 livres pour 52 livres de poudre à tirer le canon ou à distribuer aux habitants; 24 livres aux 24 sergents de quartier; 15 livres aux 12 tambours et aux 3 fifres; 7 livres pour les 4 clercs de ville, les 2 porte-masse et le concierge; 6 livres aux 6 violons; 27 livres pour 18 flambeaux, distribués aux compagnies de milice bourgeoise, « attendu que le feu s'est fait de nuit » ; 5 livres pour chandelles à illuminer l'Hôtel-de Ville; — du 2 juin 1731, ordonnance de M. de Vanolles, intendant de Moulins, portant que les 60 livres destinées à la sage-femme dans l'état des charges des deniers patrimoniaux de la ville, seront annuellement payées au sieur Philippe-François Guytot, gradué en médecine et chirurgien juré accoucheur demeurant à Nevers et lieutenant de la communauté, à la charge par lui de continuer ses services *gratis*, lors des accouchements et autres maladies des pauvres femmes, etc; — requête des religieux Récollets de Nevers à Mgr l'Intendant de Moulins, pour qu'il lui plaise ordonner la continuation de l'aumône de 20 livres à eux accordée annuellement, etc.

CC. 316. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1732. — Pièces justificatives des Comptes. — Réglement fait par Mgr Barthélemy de Vanolles, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, etc., intendant de justice, police et finances en la Généralité de Moulins, concernant les charges affectées sur les revenus patrimoniaux et d'octroi en faveur de plusieurs cures, abbayes et hôpitaux, savoir : les Bénédictins de Saint-Étienne de Nevers, le grand-archidiacre de la cathédrale pour le prieuré de Sainte-Vallière; le curé de Saint-Père de Nevers; le curé de Saint-Verain, près Donzy; l'abbé de Saint-Martin de Nevers; le Chapitre de la cathédrale; le chapelain de Saint-Michel, en l'église Saint-Cyr; les maîtres de musique et chantres de ladite église, pour fixer définitivement ce qui est dû à chacune des parties, lesquelles à cet effet, ont dû envoyer des copies collationnées de leurs titres de créances, etc.

CC. 317. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1732-1733. — Pièces justificatives des Comptes de Sauger et Faure. — Dépenses du feu de joie fait en réjouissance de l'élévation de M. Chauvelin, garde des sceaux, neveu de Mgr l'évêque de Nevers, au premier ministère : poudre, flambeaux, écussons et girouettes, sergents de quartier, fifres et tambours, violons, bois, fagots, paille, mât, etc.; — à M. Guytot, médecin et chirurgien juré accoucheur « des femmes en risque et en mendicité », 30 livres pour 6 mois de ses gages; — au sieur Lion, roi de l'oiseau de 1731, 60 livres; — même somme à François Rollet, ouvrier faïencier, roi de l'oiseau de 1732; — à Jacques Jaubert, sergent de quartier, 20 livres pour payer le chirurgien qui l'a traité dans sa maladie causée par l'éclat d'une couleuvrine crevée lors du départ de M. le duc de Nivernais au mois de septembre 1733; — aux 4 clercs de ville, 30 livres pour 60 journées par eux employées tant à mesurer les blés lorsqu'ils ont été reçus dans les greniers et à les remesurer lorsqu'ils ont été délivrés, qu'à les remuer chaque semaine pendant qu'ils ont été dans les greniers; — à Jacques Philippe, horloger, 30 livres pour 6 mois de ses gages; — *Te Deum* et feu de joie pour la convalescence de Mgr le duc de Nivernais, etc.

CC. 318. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1734-1735. — Pièces justificatives des Comptes de Sauger et Faure. — Rôle des sommes à retenir par dixième sur les parties des charges assignées au patrimoine de la ville en l'année 1734 : sur les gages des clercs de ville, 14 livres 8 sols, du sieur Guytot, accoucheur, 3 livres, du concierge de l'Hôtel-de-ville, 2 livres 10 sols, du préconiseur, 2 livres 10 sols; — au sieur Dollet, « père temporel » des révérends pères Capucins de cette ville, 20 livres en aumône; — à Son Altesse Jean Kesseronne Kasen, prince ancien du Mont-Liban, 72 livres pour le présent que cette ville a l'honneur de lui faire en conformité des ordres du Roi; — dépense pour la première arrivée de Mgr l'Intendant : 38 livres 8 sols pour 36 bouteilles de vin de Bourgogne, 20 sols pour glaces, 19 livres pour gibier, etc. ; — présent fait à Mgr l'Intendant lors de son département : 36 bouteilles de vin, 19 perdrix grises, 6 rouges, 12 bécasses, 4 levreaux, 4 canards, poisson, etc.; — dépense du présent fait à Madame l'Intendante, lors de son passage à Nevers : pour le service de cristal, suivant le marché fait avec le sieur de Borniol, 500 livres; pour deux salves de canon, 54 livres, etc. ; — à Jean Deslève, maître maçon, 27 livres pour réparations au puits commun de la rue qui monte à l'église Saint-Cyr ; — 1735, requête du sieur Réné Pinardeau, imprimeur à Nevers, à Mgr l'intendant de Moulins, exposant qu'il se trouve dans un état fâcheux par le manque d'ouvrage de sa profession, qu'il est chargé d'une nombreuse famille, qu'il a préféré cette ville à celle d'Orange où l'on voulait lui donner 200 livres par an, avec exemption de logement et autres charges, ainsi qu'il se pratique en d'autres villes où il y a des imprimeurs, par rapport à ce qu'ils sont obligés d'imprimer les billets de logement des gens de guerre et les billets d'avertissement pour les impositions des redevables, sans aucune rétribution; qu'à la vérité, au mois de juillet 1724, il avait fait marché verbalement avec les échevins, de la somme de 60 livres pour tous les billets de logement et autres choses de sa profession et que sa cote de taille serait réglée à 5 sols, ce qui a subsisté jusqu'en 1730, année dans laquelle il a été imposé à 10 livres, puis à 12, et ces deux années dernières à 6 livres, et qu'il n'a point été payé de sa rétribution pendant lesdites années, montant ensemble à 200 livres; — ci-joint à la requête un mémoire des impressions faites s'élevant à 194 livres 10 sols et une ordonnance de paiement du montant de ladite somme ; le surplus des demandes du suppliant est mis à néant « sauf à lui à faire telles conventions qu'il jugera à propos avec les sieurs maire et échevins actuels »; — 14 lvres 2 sols, pour pain bénit de la ville offert le jour de Pâques dans l'église paroissiale de Saint-Martin; — au sieur André Laurent, roi de l'oiseau, 60 livres, sans retenue de dixième, etc.

CC. 319. (Liasse.) — 96 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1736-1737. — Pièces justificatives des Comptes de Sauger et Faure. — Au sieur Claude Gueneau, chanoine de l'église de Nevers et chapelain de la chapelle de N.-D. la Blanche, fondée en l'église de Saincaize, 30 livres 10 sols pour 25 années d'une rente foncière de 30 sols par chacun an ; — 60 livres pour l'habillement des deux miliciens que la ville doit fournir; — 210 livres 4 sols pour l'enlèvement des terres et immondices « mal à propos portés par les habitants » sur la place des Récollets, le long des murs de clôture de la Chambre des Comptes et des prisons y attenant, afin de pouvoir établir sur cette place que Mgr le Duc a bien voulu agrandir en faisant un retranchement sur la cour de ladite Chambre, un marché plus commode pour la ville; — 1737, réparations aux écuries du Cheval-Blanc, de la Rose, de la Croix-Blanche, de l'Ecu, etc., lors du passage du régiment royal des carabiniers ou régiment de Luxembourg, etc.

CC. 320. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1739-1740. — Pièces justificatives des Comptes de Faure et Sauger. — A maître Mantrand, marchand, 60 livres pour avoir abattu l'oiseau en 1738, suivant que ladite somme est accordée au roi de l'oiseau, par arrêt du 30 janvier 1730; — à Hullin, hôte du Lion-d'Or, 280 livres pour la dépense faite chez lui pendant le séjour du sieur Picault, ingénieur de cette Généralité, pour lever le plan des casernes à construire et celui des maisons de la place Ducale; — à Henriot, traiteur, 100 livres et 60 livres à Barbier, confiseur, pour leur dépense au passage de Mgr l'Intendant et pendant son séjour en cette ville; — plus 40 livres pour 2 carpes envoyées à mondit seigneur l'Intendant, lors des Rogations, et 489 livres 10 sols pour le présent fait lors de son département en cette ville, le 18 novembre, savoir : 26 perdrix rouges à 40 sols la pièce, 18 bécasses à 40 sols, 6 canards à 40 sols, 4 lièvres à 40 sols, 6 judelles à 40 sols, 1 chevreuil, 18 livres, etc.; — même présent lors du département de 1740 ; — à maître Mantrand, empereur du jeu de l'arquebuse, 60 livres, comme pour le roi dudit jeu, ensemble 34 livres pour sa capitation ; — à Pierre Daguet, marchand papetier, roi de l'oiseau, au mois d'août 1739, 32 livres pour acquit de la cote de sa taille : les rois

de l'oiseau ayant toujours joui en cette ville, de temps immémorial, des priviléges de n'être point imposés sur les rôles des tailles; — à Hullin, aubergiste, 60 livres pour le loyer de sa glacière et pour la dépense de 200 chariots de glace qu'il a fallu pour la remplir; — à Jacques Philippe, serrurier, 35 livres pour ouvrages faits à 3 corps-de-garde pour enfermer les mendiants, etc.

CC. 321. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1741-1742. — Pièces justificatives des Comptes de Faure. — A Philbert Laurent, cabaretier, roi de l'oiseau, 60 livres de gratification ordinaire, plus 35 livres pour sa taille et 19 livres pour sa capitation, ainsi qu'il est d'usage immémorial; — 6 livres au prieur de Saint-Martin et 3 livres aux sonneurs pour la bénédiction du drapeau neuf de la ville; — au sieur Brière, curé de St-Verain-les-Cosne, 270 livres pour 27 années échues à la fin de décembre 1741, de la rente à lui due pour les messes célébrées en son église par suite du vœu de la ville; — dépenses pour le balisage sur la rivière de Loire, depuis Saint-Éloy jusqu'au pont aux Roches, etc.

CC. 322. (Liasse.) — 98 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1743-1744. — Pièces justificatives des Comptes de Faure. — A Grassot, huissier de police, 9 livres par lui avancées pour bas, souliers, boucles et cocardes fournis à Claude Favier, milicien du dernier envoi; — à Jacques Philippe, maître serrurier, 10 livres 5 sols pour divers ouvrages de son état faits pour le « boucher du caresme », établi dans l'Hôtel-de-Ville, savoir : une grosse boucle pour tirer le bœuf, coûtant une livre, 6 crochets pour pendre les veaux, à 10 sols pièce, etc.; — à maître Nicolas Gillot, roi de l'oiseau de 1742, 60 livres; — 22 livres 10 sols pour 15 livres de poudre à tirer, le canon et 6 livres pour 4 flambeaux fournis aux canonniers lors de l'heureux accouchement de madame l'Intendante; — à M. Goyre de la Planche, secrétaire de la Chambre des Comptes, 4 livres pour 2 expéditions de l'acte passé en ladite chambre, portant indemnité envers Mgr le duc de Nevers et décharge de l'homme vivant et mourant, à cause de l'acquisition de la Pépinière; — dépenses du feu de joie des Chevaliers de Saint-Charles, lors du département de Mgr l'Intendant à Nevers : 10 livres 10 sols pour 7 flambeaux jaunes; 11 livres 10 sols pour 2 flambeaux blancs pesant 5 livres, à 46 sols la livre; 14 livres 17 sols pour 11 livres de poudre à 27 sols la livre, etc.; — à Lescalon, aubergiste, roi de l'oiseau de 1743, 89 livres 9 sols, savoir : 38 livres pour sa taille, 18 livres 17 sols pour sa capitation, 6 livres 12 sols pour son « ustancile » et 6 livres pour son industrie, etc.

CC. 323. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1745-1746. — Pièces justificatives des Comptes de Faure. — 30 livres pour accomoder les robes rouges de l'Hôtel-de-Ville et le dais qui se porte à la procession du Saint-Sacrement, savoir : 15 aunes de ruban ponceau pour le dais, puis soie, galons, fleuret, etc.; — 75 livres pour les 30 torches des conseillers de ville et des échevins qui se portent à la procession de la fête du Saint-Sacrement, et 29 livres pour les écussons faits par Guenard, peintre; — au sieur Laurent, garde de chasse du gouverneur, roi de l'oiseau de 1744, 60 livres; — au sieur Vallin, greffier, secrétaire en chef de l'Hôtel-de-Ville, 70 livres 12 sols par lui avancées, savoir : pour un grand cachet d'argent aux armes de la ville dont on se sert pour apposer le sceau, 24 livres; diverses sommes pour contrôle de différents actes, etc.; — au sieur Leblanc l'aîné, notaire royal et greffier des eaux et forêts de cette ville, roi de l'oiseau de 1745, 60 livres; — à M. Raboin, docteur en médecine, 200 livres pour une année de la pension viagère à lui accordée par la ville, à cause des services qu'il a rendus gratuitement pendant près de 40 années, tant aux pauvres de cette ville qu'aux hôpitaux; — dépenses du présent offert à madame Engrave, lors de son passage à Nevers, en 1746 : en cristaux, 70 livres; en faïence, 96 livres; pour la voiture desdits cristaux et faïence, de cette ville à Moulins, 19 livres; — pour 10 livres de « caffet du levant », à 4 livres 10 sols la livre, 45 livres; pour 10 livres de bougie à 55 sols la livre, 27 livres 10 sols, etc.; — aux 4 clercs de l'Hôtel-de-Ville, 200 livres pour gratifications accordées par Mgr l'Intendant, à cause des services qu'ils ont rendus presque journellement depuis l'établissement des corvées, c'est-à-dire depuis trois ans, étant obligés de porter deux fois par semaine des billets à plus de six-vingts personnes commandées, et cependant n'ayant que leurs modiques gages qui montent pour eux tous à 144 livres, c'est-à-dire à 36 livres pour chacun, etc.

CC. 324. (liasse.) — 40 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1747-1748. — Pièces justificatives des Comptes de Faure. — 100 livres pour la façon de 30 torches et 36 écussons qui se portent tous les ans le jour de la Fête-Dieu devant le Saint-Sacrement; — du 25 juillet 1747, copie délivrée au sieur François Verrier, marchand voiturier par eau en cette ville, de l'acte par lequel il appert que ledit

sieur, assisté des officiers et chevaliers de la Butte, s'est présenté le 14 août 1746 au bureau de l'Hôtel-de-Ville, requérant acte de ce que « cejourd'hui, environ les 4 heures après-midi, il aurait abattu d'un coup de fusil la tête de l'oiseau planté au haut du corps-de-garde de la porte de Nièvre... », pour le faire jouir des droits et privilèges accordés à ceux qui abattent ledit oiseau, savoir, outre la somme de 60 livres, l'exemption du logement des gens de guerre, etc.

CC. 325. (Liasse.) — 84 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1749-1750. — Pièces justificatives des Comptes de Faure. — A Henri Rameau, 2,328 livres pour semblable somme par lui avancée à cause du présent offert à Mgr Louis de Bernage, chevalier, intendant de justice, police et finances en la Généralité de Moulins, au premier jour de l'an 1750, et premièrement pour 200 livres de bougie à raison de 50 sols la livre, (en marge est écrit : *passé* suivant l'usage) ; pour 400 bouteilles de vin à raison de 30 sols, bouteilles et bouchons compris, 600 livres, (en marge est écrit : *passé* pour cette fois seulement sans tirer à conséquence, et sans qu'à l'avenir pareille dépense puisse être faite ni autorisée), etc. ; — à mademoiselle de La Roche-Laudun, fille majeure, héritière de défunte dame Marie Sallonier, épouse de messire Louis de La Roche, écuyer, seigneur de Rimbé, 400 livres par forme d'indemnité pour les comblements faits au-devant de deux maisons à elle appartenant, situées sur le grand quai de Loire, lesquelles maisons ont été ainsi comblées pour l'établissement du quai, et 305 livres pour 5 années de non-jouissance desdites maisons, etc.; — dépenses du feu de joie pour l'heureux accouchement de Madame la Dauphine : pour un mât, 24 livres ; pour une girouette fleurdelysée en haut du mât et garnie de rubans, 9 livres; pour 18 flambeaux à 30 sols pièce, 27 livres ; pour 55 livres de poudre aux 4 salves de canon et distribuées aux habitants qui étaient sous les armes, à 18 sols la livre, 77 livres, etc.

CC. 326. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1751. — Pièces justificatives des Comptes de Faure. — 28 livres pour 12 livres de poudre employée en 2 salves de canons, aux portes de Loire et de Paris, lors du passage de Madame la duchesse de Nivernais, le 22 mars; — frais du *Te Deum* et feu de joie de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne : 3 salves de canon sont tirées lors de la nouvelle de la naissance, 2 pour le feu de joie, le château est illuminé avec chandelles et lampions ; 14 filles pauvres reçoivent chacune 100 livres de dot le 25 novembre, et messieurs les maire et échevins assistent aux mariages ; — requête du R. P. Jacques de Gosson, recteur du collége, exposant à Mgr l'Intendant que la somme de 2,400 livres accordée en 1744 pour aider aux frais de la reconstruction de leur maison de récréation appelée « l'Hermitage », située à une demi-lieue de Nevers, n'ayant point paru suffisante, les suppliants se pourvurent de nouveau en 1747, et qu'il leur fut accordé pareille somme de 2,400 livres pour, avec celle ci-dessus, pouvoir entreprendre ladite reconstruction ; lesquelles deux sommes ne seraient même pas suffisantes, s'il n'avait plu aux bontés de Mgr le duc de Nevers leur accorder quelque bois de charpente ; — ordonnance de Mgr l'Intendant du 23 juin 1751 pour paiement de la somme accordée par les maire et échevins; — requête des religieuses Ursulines du faubourg de Nevers, pour être exemptées de payer les frais du pavé, disant que le monastère des religieuses Ursulines de cette ville a été uni au leur par ordre du Roi pour ne composer à l'avenir qu'une seule et même manse et communauté, eu égard à leur pauvreté, et qu'elles ne sont établies que pour « tenir collége pour l'instruction gratuite des pauvres jeunes filles de la ville et faubourgs, qu'elles exercent journellement matin et soir, et que dans ces considérations la réfection et entretien du pavé le long de leur monastère a toujours été aux frais de la ville »; ci-joint le mandement de 140 livres 12 sols, prix du pavé fait le long du couvent, lequel sera payé par le receveur, etc.

CC. 327. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1752. — Pièces justificatives des Comptes du sieur Vallin, secrétaire de l'Hôtel-de-Ville et receveur en cette partie des deniers de la « courvée de Barbeloup ». — Mandements tirés au profit de Georges Blancheteau et Jean Petit, pionniers, entrepreneurs des terrasses, déblais et remblais de la partie du chemin de Pougues à Barbeloup qui se trouve à la charge de la ville de Nevers ; — deniers provenant de la corvée de la ville, depuis le commencement de l'année 1752 jusqu'au 1er juillet : la Barre, 1,576 livres 6 sols 3 deniers; le Croux, 1,438 livres ; Nièvre, 1,547 livres 8 sols 3 deniers ; Loire, 1,880 livres 2 sols, etc.

CC. 328. (Liasse.) — 115 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1753. — Pièces justificatives des Comptes de A. Faure. — 815 livres 2 sols pour rompre les glaces au-dessus et au-dessous des ponts de Loire de cette ville, les 31 janvier, 1er et 2 février, savoir : pour le loyer de 26 ba-

teaux, à raison de 30 sols le bateau par jour, ce qui fait pour les trois jours 117 livres; pour 118 journées employées pendant lesdits jours, à 30 sols par jour, 672 livres, etc.; — du 13 juin, mémoire de la dépense qu'il convient faire pour le *Te Deum* qui sera chanté en musique à la cathédrale, pour le feu de joie, les artifices et le repas donné à l'Hôtel-de-ville, en réjouissance du mariage de Mademoiselle de Nivernais avec M. le comte de Gisors, savoir : pour un mât, 34 livres ; pour une girouette au haut du mât, fleurdelysée et garnie de rubans avec les armes de Mademoiselle et de M. le comte, 9 livres; pour 90 cocardes distribuées aux officiers de bourgeoisie, sergents de quartier, violons, tambours, valets de ville, concierge, canonniers, artificiers, et aux ouvriers faisant le théâtre, 90 livres; pour messieurs de la musique de Saint-Cyr, 24 livres; pour le sacristain de Saint-Cyr, à cause du luminaire du candélabre, 12 livres; pour les sonneurs de Saint-Cyr qui sonnent pendant le feu de joie et le *Te Deum*, 6 livres; pour le feu d'artifice, consistant en 50 fusées d'honneur, à 50 sols la pièce; 30 pots-à-feu, à 30 sols pièce; 120 lances à feu, à 20 sols pièce; 100 fusées de partement à 30 sols pièce, 4 gerbes et leur garniture à 10 sols pièce; un soleil bruyant à 13 fusées, 20 livres; 2 roues à feu, à 10 livres pièce; 3 dragons doubles et 3 simples, en tout 550 livres; pour le théâtre où sera posé l'artifice, de 24 pieds sur chaque face, garni d'une balustrade et une pyramide dans le milieu, 150 livres; pour 50 livres de chandelles à allumer les 80 croisées du château ducal, 25 livres; pour 400 lampions à illuminer la grille du château ducal et de l'Hôtel-de-Ville en dedans et en dehors, à 5 sols pièce, 100 livres; — dépenses pour le *Te Deum* et feu de joie en réjouissance et actions de grâces de l'heureux accouchement de Madame la Dauphine et de la naissance de Mgr le duc d'Aquitaine; — recettes des quatre quartiers de Nevers pour les travaux de la corvée de Barbeloup, etc.

CC. 329. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1754-1756. — Pièces justificatives des Comptes de A. Faure. — Récépissés de M. Vallin, pour la corvée de Barbeloup et mandements pour le paiement des voituriers, fournisseurs de cailloux et autres ouvriers; — 1755, à M. de La Planche, avocat au conseil, 16 livres qu'il a avancées pour un cachet de cuivre, gravé aux armes de la ville, pour le service du bureau de l'Hôtel-de-Ville; — frais du *Te Deum* et du feu de joie de la naissance de Mgr le comte de Provence, etc; — requête de Benoît Fity, cordonnier à Nevers, observant que depuis environ 10 ans il a été choisi pour avoir soin des casernes, et qu'alors les habitants logeaient chez eux les domestiques des officiers, mais depuis que les gendarmes sont à Nevers, leurs domestiques sont logés dans des casernes, et c'est le suppliant qui porte et rapporte les lits, draps, couvertures, etc., ce qui lui fait perdre beaucoup de temps, pourquoi il demande qu'il lui soit octroyé une somme de 50 livres pour ses peines; — ci-joint une ordonnance de 30 livres au profit dudit suppliant, par forme de gratification, etc.

CC. 330. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1757-1759. — Pièces justificatives des Comptes de A. Faure. — Frais du *Te Deum* et du feu de joie de Mgr le prince comte d'Artois; — feu de joie en réjouissance de la victoire remportée par les troupes de Sa Majesté sur celles du duc de Cumberland; — supplique des concierge, préconiseur, conducteur de l'horloge et accoucheur pour qu'il ne leur soit pas fait retenue du vingtième et des 2 sols pour livre du dixième sur les gages qui leur sont attribués, attendu qu'il ne sont point pensionnés mais simplement gagés, — ci-joint l'ordonnance de l'Intendant portant décharge de ladite retenue et disant qu'ils sont payés sans aucune déduction; — 1758, à Henri Rameau, 260 livres pour présent de 100 livres de bougie de Versailles, port compris, offert à Mgr de Bérulle, intendant de Moulins, pour ses étrennes; — au maire, 260 livres pour 100 livres de bougies que Mgr l'Intendant « a eu la bonté d'accorder à messieurs les échevins », etc.; — dépenses pour le passage de madame la comtesse de La Marche, à Nevers, le 24 février : 60 livres pour 60 cocardes à 20 sols pièce, distribuées aux officiers de bourgeoisie, aux sergents de quartier, aux tambours et fifres, etc.; 16 livres pour 16 paires de gants donnés au corps de ville et aux officiers de bourgeoisie, (ces deux articles ont été d'abord rayés sur le mémoire par Mgr l'Intendant, puis il a écrit : *passé* aux échevins, sur la représentation par eux faite que l'usage a été tel jusqu'à présent, mais à la charge par eux de ne faire à l'avenir aucune dépense de cette espèce, qui ne pourra plus leur être allouée); — *Te Deum* et feu de joie pour la victoire remportée par les troupes de Sa Majesté sur l'armée des alliés; — aumône de 12 livres au sieur Dillon, capitaine du vaisseau le *Neptune*, pour aider au rachat de sa femme, de son frère, son fils et des hommes de l'équipage, pris captifs par les Maures et conduits dans les prisons de Tripoli, après leur avoir inhumainement fait couper la langue, (l'austère Intendant ajoute encore : *vu bon* par nous, pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence, ni que les échevins puissent faire à l'avenir aucune aumône des deniers de la ville, sans y avoir été préalablement au-

torisés par nous, à Moulins le 30 juin 1759); — 300 livres à M. Leclerc, ingénieur des ponts et chaussées de cette Généralité, pour 6 mois de la gratification à lui accordée, à cause des peines qu'il se donne pour les ouvrages de la ville; — au sieur Lefebvre, imprimeur-libraire, 24 livres pour impression de 4,000 billets de logement; — devis dressé par le sieur Leblanc, sous-ingénieur des ponts et chaussées de cette Généralité, des ouvrages à faire pour l'établissement des fondations de la levée du pont Cizeau; adjudication en faveur du sieur Bougarel, etc.; — achat de crêpes et cierges pour le convoi du sieur Prisye de Chazelle, échevin de cette année, décédé le 19 décembre 1759, etc.

CC. 331. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1760-1761. — Pièces justificatives des Comptes de A. Faure. — A M. Marandat, entrepreneur des ouvrages du Roi, demeurant à Nevers, 880 livres 7 sols 9 deniers, pour réparations faites au 2e et 3e pont de cette ville, en 1759, suivant le devis estimatif du sieur Leclerc, ingénieur de cette province; — à M. Bougarel, adjudicataire de la levée du pont Cizeau, 2,119 livres 5 sols 2 deniers à-compte sur ce qui lui est dû; — 5,000 livres à M. Moret, adjudicataire des grands ponts de Loire, à-compte de son adjudication; — à Claude Fromenté, jardinier du faubourg Sainte-Vallière, 120 livres pour indemnité d'un terrain à lui appartenant, pris pour l'agrandissement du chemin de Nevers à La Pique; — à M. Lefebvre, 51 livres pour impressions de 2,000 billets de corvée, 4,000 billets de logement et 60 listes pour les pompiers; — au révérend Père Etienne de Bourges, gardien des Capucins de Nevers, 240 livres par forme d'aumône pour aider à réparer la terrasse de leur maison qui règne sur la rivière de Nièvre; — à Jean Lopinot, maître couvreur, 206 livres 13 sols 4 deniers pour le dernier tiers et entier paiement de l'adjudication à lui faite en 1759 « des ustanciles des pompes servant aux incendies et affûts de coulevrines », etc.; — à M. Odiot, marchand orfèvre de Paris, 565 livres 13 sols pour fourniture d'une écuelle d'argent couverte, une assiette aussi d'argent et un étui de maroquin pour enfermer le tout; lesdites écuelle et assiette présentées par la ville comme gratification à Mme Bourcier du Coudray, sage-femme de Paris, pour les peines et soins qu'elle a bien voulu prendre d'instruire et former un chirurgien et plusieurs sage-femmes de cette ville dans l'art des accouchements, et encore pour équivalent à une machine montée par ladite dame pour démontrer l'art des accouchements, dont elle a fait présent à cette ville; — à M. Mangne, chirurgien-juré et lieutenant du premier chirurgien du Roi, 96 livres; — à mademoiselle Reffotin, jurée sage-femme et accoucheuse de cette ville, le 6 mars, 50 livres; même somme le 16 mars; — 50 livres le 2 août à mademoiselle Miens, sage-femme de cette ville, pour son voyage à Moulins, afin de faire son cours auprès de madame du Coudray; — 30 livres à M. Lucas, chirurgien juré accoucheur de la ville, pour 6 mois de ses gages ordinaires, etc.

CC. 332. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1765-1769. — Registre d'inscription des mandements sur le receveur des octrois, coté et parafé par Jean Decolons, conseiller du Roi, président du grenier à sel, maire et premier échevin. — Nouvel octroi : loyers des maisons meublées en tout ou en partie, occupées par les officiers de la gendarmerie; M. le comte de Rastignac, officier supérieur, est logé chez le sieur Bariton; M. le comte d'Aurel, capitaine lieutenant, chez le sieur de Soultrait; le comte de Mailly, capitaine lieutenant, chez le sieur de Villars; le chevalier de Rais, major inspecteur, chez le sieur Chaillot de la Chasseigne; M. le marquis de Lignerac, officier supérieur, chez le sieur Archambault, garde des eaux et forêts royales, etc.; — 1766, au sieur Bourdeaux, curé de Saint-Jean de Nevers, 50 livres pour une année de loyer échue à la Saint-Jean dernière, d'une maison servant de caserne aux valets de la gendarmerie; — au sieur abbé Carimantrand, 30 livres pour une année de loyer de deux chambres à un trompette de la gendarmerie, etc.; — 1767, pour chapeau bordé et canne du sergent-major des sergents du quartier, 96 livres 10 sols 3 deniers; — aux sieurs Desgautières, médecin, Mangne et Doumic, chirurgiens, 22 livres pour leurs visite et assistance au tirage de la milice de cette ville, etc.; — 1768, logement des officiers du premier et du second escadron du régiment des dragons de Damas; — aux religieuses Carmélites, 12 livres pour une année de loyer d'une petite écurie occupée par les chevaux dudit régiment; — 43 livres pour dépenses de la cérémonie de la canonisation de sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal; — 1769, 36 livres pour loyer d'une maison appelée *les jeux couverts*; — 3,319 livres 16 sols pour frais du service de feu Mgr le duc de Nevers, célébré en l'église cathédrale le 9 février, et pour son oraison funèbre prononcée le même jour par M. l'abbé de Borniol, chanoine; — au sieur Baptandier, horloger, 19 livres pour ouvrage fait à l'horloge; — au sieur Marandat, adjudicataire des casernes, 12,000 livres à-compte de son adjudication, suivant le certificat de M. Desveaux, ingénieur; — 400 livres à François Barry, « carréieur », pour indemnité de la partie de vigne à lui appartenant, proche la chapelle de Saint-Gil-

dard, dont la ville s'est emparée pour tirer la pierre nécessaire à la construction des casernes. — Ancien octroi et patrimoine : gages des officiers de ville, des prédicateurs du Carême et de l'Avent, du principal du collége, le sieur Miné qui, chaque trimestre, reçoit pour sa pension et celle de ses professeurs, 750 livres et chaque année 200 livres pour la distribution des prix ; — aumônes ordinaires aux couvents des Jacobins, Récollets et Capucins, etc.

CC. 333. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1770-1778. — Registre d'inscription des mandements sur le receveur syndic des octrois et deniers patrimoniaux. — Nouvel octroi : indemnités pour les terrains occupés par les casernes qu'on bâtit « actuellement », en exécution de l'arrêt du Conseil du 20 juin 1769 ; — à M. le marquis de Rémigny, 2,700 livres, etc. ; — au sieur Bouteix, chanoine régulier et procureur de Saint-Martin, fondé de la procuration du sieur prieur de St-Gildard, indemnité de 400 livres pour la démolition et reconstruction de la face de sa maison appelée la « verrerie » qui formait une avance de 7 à 8 pieds sur la voie publique ; — 1771, dépenses de deux corbeilles offertes à madame la comtesse de Provence et à madame la duchesse de Brancas ; de vins d'honneur à M. le duc de Saint-Mégrin ; cocardes, gants, poudre à canon, illuminations, etc., le tout s'élevant à 2,902 livres 8 sols ; — au sieur Parmentier, avocat en parlement, 3,600 livres pour avoir fait l'inventaire de tous les titres et papiers de l'Hôtel-de-Ville, les avoir mis en ordre et avoir fait relier à ses frais, en veau doré sur tranche, ledit inventaire contenant 786 pages en grand papier de Hollande, en vertu des délibérations du 24 juin 1766, 23 mai 1771 et au devis de l'édit de 1764 ; — au sieur Lefebvre, imprimeur-libraire, 48 livres pour 16 mains de papier au nom de Jésus par lui fournies pour la confection dudit inventaire ; — 1774, 180 livres à Madeleine Miens, femme Clapier, pour trois mois de sa pension à l'Hôtel-Dieu de Paris, où elle fait l'apprentissage de sage-femme accoucheuse ; — 1776, au sieur Lucas, chirurgien-accoucheur, 60 livres pour une année de la pension viagère que lui a accordée la ville, par délibération du 5 mars 1775, en récompense de ses services ; — au sieur Munnier, demeurant à Nevers, place Saint-Sébastien, officier des pompes, 461 livres 15 sols pour le prix de 44 casques fournis par le sieur Houzelle, maître et marchand chaudronnier à Paris, rue des Quatre-Vents, pour les ouvriers pompiers de cette ville ; — 41 livres 6 sols pour pain bénit, luminaire et offerte en l'église paroissiale de St-Martin, le dimanche 22 septembre, en exécution de la délibération du 2 décembre 1771 ; — 12 livres pour les pipes, tuyaux et instructions nécessaires afin de procurer aux personnes « crues noyées » les secours indiqués pour les rappeler à la vie, le tout acheté conformément à la délibération du 21 novembre 1775 ; — au sieur Georges Magis, sculpteur, premier paiement de 250 livres pour les ouvrages de sculpture par lui entrepris au bâtiment des casernes par marché du 29 septembre ; — 1777, 2e paiement de 500 livres au sieur Magis, sculpteur, le 26 mars ; 3e et dernier paiement de 250 livres le 19 mai ; — au sieur Marandat, adjudicataire de la construction du corps des casernes, 2,037 livres 16 sols 6 deniers, faisant avec les précédents mandements de 21,000 livres, le complément de la somme de 23,037 livres 16 sols 6 deniers qu'il doit recevoir cette année sur le prix de ladite construction, d'après la délibération du 12 avril 1774 ; — 1778, mandement de 240 livres pour payer les quatre particuliers préposés à allumer, soigner et nettoyer chaque jour les lanternes à reverbères de la ville, pendant les mois de novembre et décembre derniers et janvier de cette année, à raison 20 livres par mois pour chacun des préposés allumeurs ; — 126 livres 7 sols pour avoir fait graver, à raison d'un sol par lettre, les noms des rues et places de la ville ; — 72 livres 10 sols pour avoir fait argenter 47 reverbères à la manufacture de La Charité, à raison de 30 sols pièce ; — ancien octroi et patrimoine : gages des officiers de ville ; — frais de pain bénit et luminaire les jours de Saint-Roch et de Saint-Sébastien ; — visite de vignes dépendantes de la bannie de Nevers ; — gages des prédicateurs de l'Avent et du Carême ; — du 7 août 1774, 66 livres 13 sols 4 deniers au receveur de l'abbaye Saint-Martin, laquelle somme doit être payée tous les 30 ans, suivant reconnaissance du 12 juillet 1744 pour tenir lieu d'homme vivant et mourant, ainsi qu'il est expliqué en ladite reconnaissance reçue Decolons et son confrère, notaires royaux ; — dépenses : pour le *Te Deum* du sacre du Roi, en 1775, — pour le passage de madame la princesse de Piémont ; — logement des officiers du régiment Royal-Normandie, etc.

CC. 334. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1773. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Robillard. — 3,600 livres pour le prix de 2 corbeilles présentées l'une à madame la comtesse d'Artois, à son passage en cette ville, l'autre à madame de Forcalquier, sa dame d'honneur, et diverses dépenses faites en signe de réjouissance ; — 318 livres 6 sols 8 deniers à M. Desprez, quartier-maître du régiment d'Orléans dragons, en quartier dans cette ville, tant pour son logement que pour celui des autres officiers, pendant les cinq derniers jours d'octobre et les mois de novembre et décembre entiers ; — au même, ordonnance de 255 livres pour logement des officiers dudit

régiment, pendant les mois de janvier et de février de la présente année ; — état des capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, état-major, etc.

CC. 335. (Liasse.) — 120 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1774. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Robillard. — Mémoires : de Jean Balandreau, maître serrurier, et de François Humbert, maître menuisier, pour ouvrages faits aux casernes, occupées par le régiment des dragons d'Orléans, et autres réparations à la charge de la ville, lesdits mémoires arrêtés par le sieur Marandat ; — à Simonet, aubergiste, 45 livres pour 6 mois de loyer, échus à Noël dernier, d'une écurie dépendante de l'auberge appelée le *Jardin Royal*, occupée par les chevaux du régiment d'Orléans ; — 417 livres pour l'achat fait à Lyon, de 30 aunes demi gros de Naples cramoisi fin, 6 aunes et demie satin noir, 9 aunes ruban gros grain noir, destinés à la confection des robes du maire et du procureur du Roi, de cette ville ; — à Desmoulins, tailleur, pour la façon desdites robes, 18 livres, le tout en conséquence de la délibération du 29 janvier de cette année, portant que, comme il se trouve actuellement un maire, 4 échevins et un procureur du Roi, ce qui fait 6 officiers, et qu'il n'y a à l'Hôtel-de-Ville que 5 robes, il est indispensable d'en faire faire une sixième, et comme la robe du maire, d'ailleurs fort usée, est d'une couleur différente (rouge), il paraît plus convenable que les 6 robes soient semblables, ainsi qu'elles l'étaient précédemment, pourquoi il sera fait deux robes de même étoffe et de même couleur que les quatre autres ; — à M. le chevalier de Rémigny, cessionnaire de M. Gascoing de Demeurs, 500 livres pour 6 mois de loyer échus à la Saint-Jean, des appartements hauts de l'hôtel de Demeurs, servant actuellement d'Hôtel-de-Ville, suivant le bail passé le 30 juin 1769 ; — 1,104 livres pour frais du département de Mgr l'Intendant, savoir : 422 livres pour 84 pièces de poisson en brochets, carpes, anguilles, perches, tanches et lottes ; 49 livres 2 sols pour 41 pièces de gibier en perdrix rouges et grises, levreaux, oiseaux d'eau et pigeons ; 382 livres 10 sols pour vins en 50 bouteilles de vin de Bourgogne, un poinçon de vin de table, un poinçon de vin pour les domestiques, un quart de vin pour cuire le poisson ; 80 livres pour faïences en 18 douzaines d'assiettes, 22 plats de service de haute grandeur, 24 pots à l'eau, 6 grandes soupières, 6 moutardiers ; 110 livres 8 sols pour verreries et cristaux en 240 bouteilles à soutirer le vin de la table de mondit seigneur, 6 douzaines gobelets, 6 douzaines verres à pied, 6 huiliers de cristal, 6 salières de cristal ; et autres dépenses accessoires.

CC. 336. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1775. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Robillard. — 68 livres 9 sols pour dépenses de démeublement fait en mai 1774, des maisons Vialay, Legoube, Mantrand et autres, qui avaient servi de casernes au régiment d'Orléans dragons, lorsqu'il est parti pour Moulins ; 94 livres 14 sols 6 deniers, pour l'ameublement de partie des casernes neuves où logent lesdites compagnies du régiment d'Orléans dragons, revenu à Nevers, le 9 du mois d'août, ; — 80 livres 16 sols pour l'arrangement des casernes, afin d'y loger 4 compagnies du régiment Royal-Normandie, cavalerie, arrivées au mois d'octobre 1774 ; — 210 livres 1 sol pour frais du tirage de la milice de cette année et pour repas donné au commissaire, au commandant du régiment Royal-Normandie, et aux officiers de maréchaussée, plus pour pain, vin et fromage, distribués tant aux cavaliers de la maréchaussée qu'à un détachement des cavaliers dudit régiment et aux sergents de quartiers, et enfin pour les honoraires du chirurgien qui a visité les infirmes ; — 812 livres pour contribution de la ville au petit habillement fourni aux soldats provinciaux du régiment de Moulins, de la nouvelle levée ; — 13 livres 13 sols à M. de Viguier, sous-aide major du régiment de Royal-Normandie, pour reparations faites à deux mousquets dudit régiment, cassés lors du tirage de la milice, etc.

CC. 337. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1776. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Robillard. — 55 livres 9 sols pour chandelles, bois et flambeaux, fournis à l'Hôtel-de-Ville, à l'occasion de la patrouille bourgeoise, établie en cette ville le 5 décembre 1775, pour la sûreté publique, et qui n'a été supprimée que le 15 février 1776 ; — 5 livres 3 sols pour fourniture de paille, bois et chandelles, le 23 janvier, à 12 soldats provinciaux allant à Paris, en exécution des ordres de l'Intendant du Dauphiné et de ceux émanés de l'Intendant de Moulins ; — 41 livres 6 sols pour pain bénit et luminaire fourni à l'église paroissiale de Saint-Martin, sur laquelle est situé l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 22 septembre ; — au sieur François Carte, horloger, chargé de l'entretien de l'horloge de la ville, 240 livres pour réparations extraordinaires et nécessaires, à défaut desquelles ledit sieur a déclaré qu'il ne lui serait pas possible de continuer l'entretien, etc.

CC. 338. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1777-1778. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Robillard. — Frais ordinaires du tirage de la milice; — ouvrages faits aux casernes par Humbert, maître menuisier, Penauille, maître maçon, sous la direction du sieur Marandat, entrepreneur des ouvrages du Roi; — réparations aux écuries des casernes, pour loger les chevaux du régiment de Royal-Piémont; — 1778, divers états du logement des officiers dudit régiment, à partir du 13 octobre 1777, jour de son arrivée; — blanchissage des draps au service dudit régiment, à raison de 5 sols la paire; — 600 livres aux cavaliers du régiment, par forme de récompense et indemnité, pour les peines qu'ils ont prises à la formation d'un chemin solide et sablé, sur la place des casernes, etc.

CC. 339. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1779. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Robillard. — 1,693 livres 15 sols pour la dépense du feu de joie et autres réjouissances faites à l'occasion de l'heureuse délivrance de la Reine; à savoir: pour un mât, 18 livres; pour la musique du régiment, 30 livres; pour 12 écussons tant aux armes du Roi qu'à celles de M. le Duc et de la ville, placés aux deux principales portes de la cathédrale, à celles du château et de l'Hôtel-de-Ville, 32 livres; aux 25 sergents de quartier, 25 livres; aux 13 tambours, 13 livres; aux 12 violons, 12 livres, etc.; — aux trois canonniers qui ont tiré 3 volées de canon le jour où l'on apprit l'heureuse délivrance de la Reine, et 3 volées le jour du *Te Deum* et feu de joie, au moment où l'on a bu à la santé de Sa Majesté; — au sieur Baptiste, traiteur, pour le repas de 50 couverts donné à l'Hôtel-de-Ville à tous les corps, 457 livres; — au sieur Carte, 130 livres 4 sols pour lampions placés à l'Hôtel-de-Ville et aux croisées des officiers municipaux, etc.; — 174 livres 18 sols pour gibier et poisson, offerts à M. l'Intendant, lors de son passage en cette ville; — état du logement des officiers de Royal-Piémont, certifié par le chevalier de Segonzac, major dudit régiment; — à Landelle l'aîné, 20 livres 5 sols pour 6 flambeaux portés aux funérailles de l'épouse de M. Lempereur de Bissy, maire, « suivant l'ancien usage »; — à mademoiselle Enfert, marchande, 62 livres 9 sols pour cadis noir et crèpe, par elle fournis pour lesdites funérailles, etc.

CC. 340. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1782. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Robillard. — Au sieur Guillaume, secrétaire greffier de l'Hôtel-de-Ville, la somme de 1,146 livres par lui avancée pour le présent d'étrennes que la ville est dans l'usage d'offrir aux bureaux de l'Intendance, et ce, pour l'année 1781, (en note on lit: Vu par nous, Intendant de Moulins, et ne sera fait à l'avenir aucune dépense de cette nature, 26 avril 1782); — au sieur Beaufils le jeune, marchand épicier, 2,539 livres 8 sols pour l'huile des lanternes à reverbères, depuis le mois de novembre 1780 jusqu'en mars 1782; — 319 livres pour vins d'honneur présentés à Mgr et à madame l'Intendante, suivant l'usage; — dépenses pour le casernement du régiment d'Artois, cavalerie, arrivé le 20 octobre 1780, et pour « l'ustencille » fournie aux passages des régiments de Bourgogne, infanterie et Royal-Navarre, en 1780, et régiment du Roi, cavalerie, en 1781; — 139 livres pour la réception de M. de Marchais, intendant de la marine; — 900 livres à la femme Villars, sur celle de 1,200 livres à elle due, pour fournitures dans le courant de juillet 1778, de 500 aunes de toile à 2 livres 8 sols l'aune, employées à faire 50 paires de draps pour les casernes, lesdits draps coupés en présence de M. Lhermitte, procureur du Roi dans cette ville, et remis au sieur Courtillier, casernier, etc.

CC. 341. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1783. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Robillard. — A M. Prisye de Chazelle, 1,500 livres pour 18 mois de loyer des appartements hauts de sa maison servant d'Hôtel-de-Ville; — au sieur Matol, maçon-plâtrier, 300 livres pour réparations aux casernes et numérotage des rues de cette ville, conformément à la délibération du 13 mai dernier; — à madame veuve Archambault, 14,400 livres pour le prix principal du rachat et frais de l'office du contrôleur des octrois, dont était pourvu son mari; — au frère François de Nevrezé, dominicain, prédicateur du Carême, 60 livres pour supplément des honoraires ci-devant attribués au prédicateur du Carême, en exécution de la délibération du 29 juin 1783; — logement des officiers du régiment d'Artois, cavalerie; — au frère Lavigne, supérieur des Cordeliers de Bourges, prédicateur de l'Avent, 40 livres pour supplément des honoraires ci-devant attribués au prédicateur de l'Avent, etc.

CC. 342. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1784. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Robillard. — A mademoiselle Enfert, marchande à Nevers, 192 livres 14 sols pour crêpes à messieurs les officiers municipaux, officiers de bourgeoisie et autres, et serges noires à couvrir les 12 tambours de la ville, etc., le tout fourni pour les convois de M. Andrieu, procureur du Roi de cet Hôtel-de-Ville, le 21 juin 1782, et de Mgr Tinseau, évêque de Nevers, le 24 septembre même année; — au sieur Lepy, marchand manufacturier à Lyon, rue de la Pêcherie, paroisse de la Platière, 1,100 livres pour 200 couvertures de laine de 8 pieds de longueur et 7 pieds de largeur, destinées à l'ameublement des casernes; — au sieur Doumic le jeune, chirurgien juré de cette ville, la somme de 366 livres taxée à la prière des officiers municipaux, par le sieur Lhermitte, conseiller médecin ordinaire du Roi, savoir : 126 livres au sieur Baudot, médecin à La Charité, et 140 livres au sieur Doumic, pour pansements et médicaments, par ordre de la ville, à de pauvres particuliers mordus par un chien enragé, le 4 février 1782; — logement des officiers du régiment de Royal-Piémont, cavalerie; — construction d'une forge près les casernes, pour le travail du maréchal dudit régiment; — 150 livres pour le repas donné selon l'usage à messieurs les officiers de l'état-major, le 27 octobre 1783, jour de l'arrivée du régiment, et pour pain, vin et fromage, aux 24 sergents de quartier et aux clercs de ville; — 300 livres pour les frais de voyage de messieurs Lempereur de Bissy, maire, et Pierre de Chamrobert, échevin, députés à Moulins auprès de Mgr l'Intendant, afin de lui témoigner les regrets que la ville éprouve de le perdre et le féliciter de son avènement à l'intendance de Lyon, à laquelle il a plu à Sa Majesté de le nommer; — au sieur Bareau, notaire, 72 livres pour honoraires et déboursés du bail à loyer de la maison abbatiale de M. l'abbé de Saint-Martin, affermée pour servir d'Hôtel-de-Ville; — au Révérend Père Bernard Sirot, carme, prédicateur de l'Avent, 40 livres pour supplément de ses honoraires, etc.

CC. 343. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1785. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Robillard. — A Bidault, marchand, 23 livres 2 sols pour 45 pelles par lui fournies aux cavaliers du régiment de Royal-Piémont, à l'occasion de l'incendie arrivé chez le sieur Desfosses, traiteur, pour enlever les immondices; — 20 livres pour le salut du nouveau maire, élu cette présente année; — 306 livres pour vins d'honneur présentés à Mgr l'Intendant, lors de son entrée en cette ville, le 20 mai 1785; — à Aubry, marchand, 231 livres 15 sols pour papiers, glaces et autres ornements par lui fournis pour l'ameublement du nouvel Hôtel-de-Ville; — frais de démolition, par Penauille, appareilleur, en 1784, de la chapelle Saint-Gildard (15 journées à 24 sols); — au sieur Gentil, prieur-curé d'Urzy, (décembre 1784), 150 livres pour la translation des reliques de la chapelle de Saint-Gildard, en la paroisse d'Urzy, et décoration de la chapelle de Saint-Gildard, située dans ladite église; — frais de démeublement et ameublement de l'ancien et du nouvel Hôtel-de-Ville; — à M. Gourjon, notaire, fondé de pouvoirs de M. de Gascq, abbé de l'abbaye royale de Saint-Martin, servant actuellement d'Hôtel-de-Ville, 400 livres pour 6 mois de loyer, échus le 25 décembre, etc.

CC. 344 (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1786. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Robillard. — Aux sieurs Rondeau et Mérijot, fermiers de la vigne du prieuré de Saint-Gildard, 86 livres pour indemnité des dommages et dégradations faits dans ladite vigne, où est située l'ancienne chapelle de Saint-Gildard, servant actuellement de magasin où sont déposées les poudres; — réparations au manége de la ville; — au sieur Doumic le jeune, chirurgien, accoucheur des pauvres femmes de cette ville, 150 livres pour 6 mois de ses gages; — au sieur Rondeau, chirurgien, 40 livres pour une année de loyer d'une écurie, dépendante de la maison qu'il occupe, servant aux chevaux du régiment de Royal-Piémont, etc.

CC. 345. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1787-1788. — Pièces justificatives des Comptes de Pierre Robillard. — A Marguerite Bussière, veuve Colas, fermière du domaine de Venilles, de la paroisse Saint-Martin de cette ville, 300 livres pour l'indemniser de la perte d'un bœuf qui a péri par l'écroulement du pont de Mouësse; — au sieur Louis Marandat l'aîné, adjudicataire des pavés de cette ville, 1,275 livres qui, avec la somme de 2,900 livres déjà reçue, forment le total de 4,175 livres 10 sols 7 deniers pour les pavés neufs ou relevés à bout pendant l'année 1784, suivant le certificat de réception d'ouvrage, donné par M. Mauricet, ingénieur en chef pour les ponts et chaussées, en la Généralité de Moulins; — au sieur Lamarre, chirurgien-major du régiment de Royal-Piémont, 40 livres tant pour lui que pour les autres héritiers de feu M. Quinquet, ladite somme due par la Ville, à cause d'un terrain pris pour l'emplacement des casernes, etc.

CC. 346. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; 7 imprimées.

1310-1750. — Ancien patrimoine de la ville. — Péage et pontenage de Loire. — Janvier 1310, lettres-patentes du roi Philippe-le-Bel, contenant : 1° lettres de Louis Ier, comte de Flandres, de Nevers et de Rethel, du jour de la Saint-Jean-Baptiste 1309, par lesquelles ce prince, considérant que le pont de bois est en ruine et que les habitants sont sans ressources pour le relever, leur abandonne en pur don (*ad laudem omnipotentis Dei, ejusque preciose matris*) le droit de féodalité à lui appartenant sur le revenu qu'avaient les héritiers de Guillaume d'Arbourse sur ledit pont, quand il était entier, etc. ; 2° lettres de Mathilde, comtesse de Nevers, données à Entrains (*apud Intarannem*) au mois de juillet 1247, par lesquelles cette princesse concède tout ce qu'elle avait dans le revenu dudit pont à Guillaume d'Arbourse, à Agnès, son épouse et à Guillaume, leur fils, etc. ; 3° confirmation par le Roi de ces actes et décharge, en faveur de la ville, de toute finance envers lui et ses successeurs ; — du 18 octobre 1367, copie collationnée de l'acte de cession à la ville, moyennant 40 deniers d'or au coin du Roi, de partie du gros péage de Nevers « tant pour aigue que pour terre » faite par Guillaume d'Avallon et son épouse Marguerite de « Meyers », etc. ; — 1469-1538, sentences contre les marchands fréquentant la rivière de Loire, et les soumettant au droit de péage dû à la ville « dedans les fins et mettes dudit péaige », à savoir, depuis le moulin d'Imphy, en descendant le long de la rivière, jusqu'au Bec-d'Allier, à l'endroit du château de Cuffy ; — 1543, pancarte du taux des marchandises passant par la rivière de Loire, « es mectes dudit péage » de la ville de Nevers : pour muy de sel, 8 deniers, pour millier de harants, 3 deniers, pour millier d'esseaulnes, 2 deniers, etc., (56 articles) ; — 1749, arrêt du Conseil d'État, ordonnant l'établissement d'un bac et la levée d'un péage en faveur des maire et échevins de Nevers, pour les ouvrages du grand pont de Loire ; — 1750, défense par Mgr l'Intendant de Moulins, aux préposés à la perception du droit de péage d'en exiger le paiement des ecclésiastiques, corps et communautés séculières et régulières de la ville, lorsqu'ils feront entrer, pour leur consommation, des marchandises et denrées provenant du crû de leurs bénéfices, etc.

CC. 347. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1523-1550. — Patrimoine. — Droit de petit boisseau de mars dû à la ville. — 1524, sentence du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour les échevins de Nevers, à l'encontre des habitants de la paroisse de Mars, en la cour de céans, les condamnant à payer au receveur de la communauté de Nevers, à tel jour qu'il leur fera signifier au prône de l'église paroissiale dudit Mars et au-devant de l'église par chacun d'eux, faisant feu et une seule communauté, 1 boisseau d'orge à la mesure de Chastelneuf-sur-Allier, pour cause du droit qu'ont lesdits échevins de Nevers de lever, prendre et recevoir ledit boisseau chaque année sur chaque habitant, faisant communauté en ladite paroisse, à raison du pontenage de Loire, et à la charge, lorsque la rivière est grande, de la faire passer auxdits habitants, à leurs bœufs, chevaux, charrettes, etc., depuis le lieu appelé le pont maître Regnauld, jusqu'aux portes de Nevers, tant en ponts, bateaux que autrement, et ce sans exiger aucune chose, etc. ; — enquête contre Claude Nyneaul, se prétendant exempté de payer ledit boisseau d'orge, et sentences qui le condamnent à le payer ; — 1547, accense des petits boisseaux de mars par les échevins de Nevers, à Antoine Villain, boulanger, demeurant audit Nevers, pour une année finissant le dernier décembre 1548, moyennant la somme de 70 sols tournois ; etc.

CC. 348. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1559-1631. — Patrimoine. — 1559, procès-verbal de compulsoire de titres, tant au trésor de la ville qu'en la chambre des Comptes de Nevers, pour tirer des extraits collationnés des titres relatifs au péage établi sur la rivière de Loire et disputé à la ville par les marchands fréquentant ladite rivière ; — 1604, inventaire des pièces que les échevins mettent par-devant messieurs tenant la cour de Parlement contre lesdits marchands fréquentant la rivière de Loire et autres fleuves qui y descendent ; — 1629, lettres-patentes du Roi permettant aux échevins et procureur du fait commun, d'imposer et lever pendant trois années consécutives, sur tous les habitants de Nevers, ecclésiastiques et « laiz », privilégiés et non privilégiés, la somme de 30,000 livres pour le soulagement des malades de la contagion et les loger hors la ville, etc. — (Voir pour ces trois dernières liasses l'*Inventaire historique des Titres de Nevers*, de Parmentier, t. II, ch. xvi, du Patrimoine.)

CC. 349. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 cahier in-4°, de 23 feuillets, papier.

1431-1581. — Octrois. — Barrage de la porte des Ardilliers. — 1434, procès par-devant le bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier entre les « paroichiens, manans et habitans du vilaige et paroiche de Varennes, près Nevers », de-

mandeurs et les échevins de Nevers, défendeurs, sur ce que les habitants dudit Varennes voulaient être exemptés du barrage des portes des Ardilliers et de la Barre; — transaction entre les deux parties : « pour lien de paix et pour tous plaiz, procez et discussions sur ce eschever, bonne amour nourrir et garder en icelles parties », les habitants de Varennes se désistent « à toujours mais » en faveur des habitants de Nevers des droits de barrage dus sur ladite porte, etc.; — nouveau procès en 1475, suscité par les habitants de Varennes qui renouvellent leurs prétentions; — 1477, sentence du bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, confirmative du droit des échevins contre les paroissiens de Varennes; — diverses lettres-patentes pour confirmation et jouissance des droits de barrage et octrois de la ville, etc.

CC. 350. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1372-1740. — Octrois. — Droit de maille. — 1372, acte par lequel il appert que dès l'an 1371 la ville percevait sur les habitants de Nevers un droit sur tout le pain vendu et cuit en ladite ville, s'élevant à 35 livres tournois par semaine, mais que « pour pitié et compassion, amour et contemplacion » des boulangers, il fut diminué et réduit à 30 livres par semaine; — 1416, lettres-patentes de Charles VI, renouvelant l'octroi de une maille tournois sur « chacune miche ou pain blanc du poys de la ville, qui seront venduz en icelle, au bourg Saint-Etienne, ès faubourgs et dedans les croix d'icelle »; — 1430, lettres-patentes de Henri VI, « par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre », renouvelant ledit octroi pour trois ans; — autres lettres de confirmation et rénovation du même octroi; — 1523, sentence pour Michel Bourbonnat, procureur du fait commun et Philibert Jourdin, fermier l'an présent du droit de maille, contre Odet du Boys, « bolangier », défendeur pour ledit droit; — transactions diverses avec les boulangers; — 1740, arrêt du Conseil déboutant les boulangers de leurs prétentions et maintenant les échevins et leurs fermiers dans la levée et perception dudit octroi.

CC. 351. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1383-1761. — Octrois. — Petite mesure ou courtepinte. — 1383, lettres du roi Charles VI continuant pour 3 ans l'octroi sur le pain et sur le vin vendus à Nevers; — 1386, autre acte de continuation pour trois ans; — 1489, lettres de Charles VIII accordant à la ville pour six ans un octroi de 2 sols 6 deniers tournois sur chaque tonneau de vin et huile qui entrera à Nevers, lequel aide a paru aux habitants « aisé et prouffitable sans grever le peuple », et ce afin d'aider à la construction de ponts de pierre sur la rivière de Loire « qui seront beaulx et sumptueux » et de présent ne sont encore que de planches; — 1505, lettres de Louis XII renouvelant pour cinq ans l'octroi concédé aux habitants « par feu notre très-cher cousin le roy Charles, que Dieu absoille », du droit de la petite mesure du vin et autres breuvages, et sur chacun cheval, jument ou mulet tirant « à chariete ou chariot » menant denrées en ville, etc.; — 1512, lettres de rénovation du même octroi pour six ans, etc.; — 1525, mêmes lettres de rénovation pour le terme de huit ans, données à Saint-Just-sur-Lyon, par « Loyse, mère du roy, duchesse d'Angoulmoys, d'Anjou et de Nemours, comtesse du Mayne et de Gien, régente en France », etc.

CC. 352. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1713-1768. — Octrois. — Droits de 5 et de 40 sols par poinçon de vin étranger. — Arrêts du conseil d'Etat sur la requête des échevins, autorisant la ville à continuer la levée et perception du doublement d'un droit de 5 sols sur chaque poinçon de vin étranger passant sous le pont de Nevers, et d'un droit de 50 sols sur chaque poinçon de vin étranger entrant dans la ville, pour en être employé le produit au paiement des dettes contractées à l'occasion des dépenses extraordinaires faites pour le paiement des finances au Roi, au sujet de la réunion de plusieurs offices et aussi pour les réparations du pont, etc.; — arrêts pour la perception et levée, pendant huit années, du doublement desdits octrois; — continuation dudit nouvel octroi ou doublement d'octroi; — contestations avec les marchands de vin de Paris demandant à être déchargés dudit péage, etc.

CC. 353. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 1 pièce, imprimée.

1446-1772. — Octrois. — 1446, lettres-patentes de Charles VII continuant les octrois de la maille, de la petite mesure et autres pour six ans; — 1518, lettres de François I[er] renouvelant pour huit ans les octrois sur le vin, le sel et aussi l'aide d'une maille sur chaque miche, concédés par ses prédécesseurs et même « par notre très-cher seigneur beau-père le roi Loys dernier, déceddé »; — 1635, lettres de Louis XIII renouvelant pour trois ans l'octroi sur le passage des ponts, savoir : 6 deniers pour homme de pied, 12 deniers pour homme de cheval, 3 sols pour charette chargée, 5 sols pour chacun coche et carrosse et 10 sols pour chacun roulier, plus encore l'octroi de 20 sols pour tonneau de vin passant sous lesdits ponts, etc., pour les deniers provenant de ladite levée être employés tant à

l'entretien des ponts qu'à la réparation des fortifications de la ville; — 1730, arrêt du conseil d'Etat portant réglement au sujet des revenus et charges des deniers patrimoniaux et d'octroi de Nevers, afin de proscrire les dépenses abusives et d'établir une règle certaine dans les comptes des revenus, etc.

CC. 354. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1547-1598. — Octrois. — Lettres-patentes de concession et rénovation d'octroi des droits de maille, de courtepinte, de barrage, etc., afin d'aider à la réparation des tours, murailles, ponts, portes et autres affaires de la ville et non ailleurs, sous peine de privation de l'effet desdites lettres : pour un joug de bœufs tirant à charettes et menant denrées sera payé 1 denier tournois; pour chacun bœuf gras, « thoreau, thore ou vache » entrant ou passant, 1 denier tournois; pour douzaine de moutons, brebis et chèvres entrant et passant, 12 deniers tournois; pour douzaine de « porceaux et truyes », 20 deniers tournois, etc. (Ces chartes, attachées ensemble, sont en partie déchirées ou fortement altérées par l'humidité.)

CC 355. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin.

1558-1657. — Octrois. — Mauvais chemins. — 1558, arrêt du Conseil qui ordonne la visite des mauvais chemins des environs de Nevers; — procès-verbal de visite desdits chemins; — 1559, lettres de Henri II, octroyant l'aide de 2,200 livres tournois pendant 10 ans pour les réparations nécessaires aux mauvais chemins de Paris à Lyon, par l'espace d'une lieue et demie, du côté de Bourgogne, par l'espace d'une demi-lieue, etc; — prorogation des mêmes octrois pour 5 ans, par Charles IX en 1569 et 1573, par Henri III en 1578, par Henri IV en 1604, par Louis XIII en 1615, pour 6 ans par Louis XIV en 1657, etc.

CC. 356. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin.

1569-1572. — Octrois. — Droits sur le sel. - Lettres de prolongation de l'octroi de 8 blancs sur chaque minot de sel vendu au grenier à sel de Nevers, outre le droit de gabelle du Roi, celui des marchands et autres charges sur ledit grenier qui sont de 20 deniers tournois sur chaque minot pour les réparations, fortifications et empierrements nécessaires de la ville, et 20 autres deniers tournois pour la construction « parachèvement et entretènement du pont d'icelle ville, etc.» (La plupart de ces chartes toutes cousues ensemble ont été déchirées ou sont pourries par l'humidité; les sceaux royaux existent encore, mais usés par le frottement; il y a de très-belles signatures de François I[er]).

CC. 357. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1580-1603. — Octrois. — Droits sur le sel. — Lettres-patentes de Henri III, roi de France et de Pologne données à Fontainebleau, le 7 novembre 1580, concédant l'octroi de 12 deniers tournois sur chaque minot de sel vendu dans le duché de Nivernais, pour en employer le montant à remettre la rivière de Loire « en son cours et flux antien et ordinaire » et à réparer le pont et ainsi prévenir « la ruyne et le dégast que l'on voyt oculairement » etc., et pour la réparation des mauvais chemins, etc; — lettres des Trésoriers-généraux en la généralité de « Languedoil » établis à Bourges, consentant à l'entérinement et accomplissement desdites lettres; — autres lettres semblables en 1595, en 1600, etc.

CC. 358. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

1581-1618. — Octrois. — Droits sur le sel. — Lettres de concession et prolongation de l'octroi de 8 deniers tournois sur chaque minot de sel vendu et débité dans les greniers de Nevers, Saint-Pierre-le-Moûtier, Decize, Saint-Saulge, Luzy, Château-Chinon, Moulins-Engilbert, La Charité, Cosne et Clamecy, pour le revenu être employé aux réparations des chemins, ponts, pavés, passages, chaussées et levées de ce duché, et non autrement, lequel octroi par ci-devant était levé et pris par ceux de l'église de Bourges, pour la réfection et réparation des vitres de ladite église.

CC. 359. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin.

1586-1624. — Octrois. — Droits sur le sel. — Lettres de prolongation de l'octroi de 20 deniers sur chaque minot de sel vendu dans les greniers du ressort du bailliage de Saint-Pierre-le Moûtier, et 8 deniers sur chaque minot vendu au grenier de Nevers, pour lesdits deniers être employés à la réfection et construction d'un nouveau pont appelé le pont Nauldin, près la rivière de Loire, audit Nevers, au grand avantage des voyageurs et passants, et afin d'empêcher que ladite rivière ne laisse les grands ponts et n'abandonne son ancien cours, etc. (Ces chartes reliées ensemble en un cahier ont beaucoup souffert de l'humidité qui les a en partie rongées).

CC. 360. Liasse.) — 98 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 4 pièces, imprimées.

1518-1699. — Octrois. — Baux des fermes de la ville : du profit et émolument de la maille du pain vendu au détail au bourg Saint-Etienne, dans les faubourgs, et dedans les croix de cette ville (1518); — du profit et émolument de la petite mesure de vin, etc.; — des barrages de Loire, de Nièvre, du pont Saint-Nicolas, avec le passage de Mouësse, ledit passage propre héritage de la ville; — des barrages des portes de la Barre, des Ardilliers et de la porte Neuve, du Croux, du bas de la tour Saint-Laurent, du bas de la tour de Nièvre, du bas de la tour Saint-Trohé, de la tour Saint-Révérien, du bas de la tour de la Boulerie, du bas de la tour derrière la tour Galoppe et la porte Neuve; — de l'eau des fossés de Croux, de l'eau des fossés des Ardilliers; du haut du portail de la Barre, du haut du portail de Saint-Nicolas, du haut du portail de Nièvre et de celui des Ardilliers; — de la loge des Ardilliers. (Les six derniers articles n'ont pu être affermés en 1518 et ne sont point reproduits sur les baux qui suivent.) — Certificats de publication et adjudication des baux de la ville aux prônes des messes paroissiales des églises de Saint-Etienne, Saint-Martin, Saint-Victor et Saint-Sauveur pour les 4 quartiers de la ville, etc.; — certificats du crieur-juré qu'il a publié et affiché lesdits renouvellements de baux par tous les carrefours et marchés, assisté d'un des huissiers de police, pendant trois différents jours de marchés, etc.

CC. 361. (Liasse.) — 70 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 3 pièces, imprimées.

1706-1783. — Octrois. — Baux des octrois et patrimoniaux de Nevers; — ordonnances de Mgr l'Intendant pour procéder aux publications d'adjudication desdits baux; — publications et affiches imprimées pour procéder à l'adjudication; — copies desdites adjudications, etc.

CC. 362. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 3 pièces, imprimées.

1630-1717. — Greniers a sel. — Comptes particuliers des recettes faites par les grénetiers des greniers à sel de Clamecy, Saint-Saulge, Luzy, Moulins-Engilbert et Cosne, pendant l'année 1630 et récépissés de Etienne Dollet, receveur des deniers communs de Nevers, pour les sommes à lui remises par lesdits grénetiers; — lettres de provision des différents offices du grenier à sel de Nevers, en 1700, savoir : les président, contrôleur, fermier des regrats, huissier, garde-sel; — 1702 et 1703, commissions d'offices de vérificateurs particuliers des rôles du grenier à sel de Nevers pour les paroisses en dépendantes : Aglan, Sauvigny, Coulanges, Urzy, Gimouille, Saint-Eloy; — lettres de provision pour les offices de garde de gabelle, contrôleur au partage des sels, etc.

CC. 363. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin, 14 pièces, papier; 5 pièces, imprimées.

1446-1693. — Taxes. — 1446, mandement d'un impôt de 440 livres, à quoi a été taxée la ville de Nevers pour sa part de la « creue » mise sur le pays pour le fait de l'assemblée que le Roi doit faire cette prochaine saison avec le roi d'Angleterre « auquel lieu luy convient estre en grant estat et bien accompaigné », et aussi pour autres causes contenues en lettres du Roi, laquelle somme devra être imposée sur tous, le plus justement et également que faire se pourra « le fort portant le faible », etc.; — 1537, lettres de François Ier, signées de sa main, « à nos chers et bien amez les manans et habitans de notre bonne ville et cité de Nevers », portant recommandation de faire bon accueil aux deux envoyés chargés d'obtenir des subsides « pour nos affaires de guerre, la tuicion et deffense de notre royaulme », les finances ordinaires n'étant point suffisantes, etc.; — demande par les deux commissaires d'une somme de 2,500 livres tournois; — protestation des habitants qui se déclarent incapables de payer cette somme, à raison tant de leurs charges ordinaires que des grands frais qu'il leur a fallu soutenir depuis deux ans pour le passage et la nourriture des gens de guerre, etc.; — lettres du Roi modérant ladite somme à celle de 800 livres tournois seulement, « en faveur de la bonne fidélité que lesdits habitants ont tousjours par cy-devant eue à nous et à nos prédécesseurs roys »; — 1543, imposition de 2,900 livres tournois pour partie de la solde de 50,000 hommes qu'il plaît au Roi lui être fournis par les habitants des villes closes de son royaume; — 1581, décharge par Henri IV d'un tiers de la somme de 400 écus soleil, à quoi les habitants furent taxés l'année dernière pour leur cote de la solde de 50,000 hommes de pied, à condition que les deux autres tiers seront payés comptant; — commissions pour taxes, subventions, impôts, etc.

CC. 364. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1564-1787. — Tailles. — 1564, copie collationnée d'une longue lettre du roi Charles fixant les tailles de l'élection de Nivernais, pour les frais de « l'incroyable despence » qu'il a fallu faire pour le « recouvrement de notre ville française et Havre-de-Grâce », après quoi, pour mettre notre

royaume en plus grand repos, avons trouvé moyen de faire la paix avec la reine d'Angleterre, « non sans débourser une bonne et grosse somme de deniers », etc. ; dans le préambule de la charte, le Roi rappelle à ses bons et loyaux sujets combien est grande la grâce qu'il a plu à Dieu, notre créateur, leur faire pour remettre ce royaume en la tranquillité, « considéré l'orage et l'affliction indicible où il étoit méritoirement tombé », etc. ; — 1609, commission pour diminution des tailles de Nevers, attendu la perte et affliction qu'ont reçue les habitants par la crue des eaux et aussi par la perte de leurs vignes et de partie de leurs blés noyés, etc. ; — réclamations de divers pour obtenir exemption ou diminution de leurs tailles, etc.

CC. 365. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio de 8 feuillets, papier; 1 pièce, imprimée.

1773-1779. — Tailles. — Tableaux des collecteurs exempts et privilégiés, insolvables, infirmes et septuagénaires de la ville de Nevers, distribués selon l'ordre des années qu'ils ont été mis pour la première fois à la taille et suivant leurs impositions, conformément à l'article 3 de la déclaration du Roi du 1er août 1716 et autres réglements sur le fait des collecteurs. — (A la suite des noms des collecteurs se rencontrent parfois des indications intéressantes : ainsi en 1750, après le nom de Jean Destève, tailleur de pierre, l'un des collecteurs du quartier de la Barre, on lit cette note : « seul appareilleur nécessaire pour le pont »; en 1751, pour le sieur Duereux, chirurgien, collecteur du quartier du Croux, on lit : protégé par Mgr le duc de Nevers et chirurgien de son gouvernement, *passé* par ordre de Mgr l'Intendant; en 1764, pour Gabriel-Claude Olivier, faïencier, collecteur au même quartier du Croux, « a été reçu officier de bourgeoisie le 28 juin 1750 », etc.); — rôles des tailles de la ville et faubourgs du Petit-Mouësse, des Pâtureaux, du Grand-Mouësse, de Pissevache, de Venilles, etc.

CC. 366. (Liasse.) — 12 cahiers in-4° de 8 et 12 feuillets, papier.

1786-1789. — Tailles. — Rôles des tailles de la capitation et autres impositions accessoires levées sur tous les habitans contribuables des 4 quartiers de la Barre, de Nièvre, de Loire et du Croux, dressés par les collecteurs désignés, suivant la commission de Mgr l'Intendant. — En 1789, le rôle de la taille monte à la somme de 21,765 livres 13 sols, celui de la capitation à 19,337 livres 18 sols 6 deniers. — Rôle et répartition de la somme de 3,641 livres 3 sols 7 deniers, y compris les 6 deniers pour livre, mandée être imposée sur la ville de Nevers, en exécution du mandement de messieurs les Députés composant la commission intermédiaire provinciale du Nivernais, datée du 15 mai 1789, pour l'imposition des corvées de ladite année répartie par Pierre Barbier, Pierre Mayet, Nicolas Martin, Claude Jouvet, collecteurs, etc.

CC. 367. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 1 pièce, imprimée.

1758-1767. — Don gratuit. — Comptes de Jean Desnoyers, directeur des aides à Nevers, chargé de la régie des droits affectés au paiement du don gratuit de cette ville, perçus en conséquence de la déclaration du Roi du 3 janvier 1759, pour une année commencée le 26 février 1759 et finie le dernier janvier suivant, première de la régie de Jean Faydi. — Recettes : droits sur les vins et autres boissons, 10,585 livres 10 sols 4 deniers ; — droits sur les bestiaux, 6,633 livres 13 sols 4 deniers ; — droits sur le bois et le foin qui n'ont été perçus que jusqu'au 19 mars 1759, 160 livres 12 sols 6 deniers; — comptes des années suivantes jusqu'en 1767 ; — mémoire pour la ville au sujet de ses octrois, relatant des extraits de lettres-patentes des années 1535, 1543, 1620 et des arrêts du conseil d'Etat de 1627, 1631, etc., jusqu'en 1763 ; — mémoire concernant le don gratuit, établissant les recettes et dépenses pendant les cinq années écoulées de 1759 à 1764, etc.

CC. 368. (Liasse.) — 6 registres, in-folio, de 140 feuillets, papier.

1760-1767. — Don gratuit. — Registres cotés et parafés par Claude-Théodore de Bouys, président en l'élection de Nevers, pour servir au receveur des aides de cette ville à enregistrer sur-le-champ et non ailleurs, à peine de faux, les déclarations et paiements qui lui seront faits des droits de don gratuit sur les bestiaux qui entreront en ville pendant cette année ; — tarif pour percevoir le don gratuit sur les bœufs et vaches, veaux et génisses, moutons, brebis et chèvres ou les porcs ; — noms des «chaircuitiers» : Louis Thévenot, Antoine Vacheret, Renaud Desseaume, Claude Chauve, Jean Martin père et fils, François Puzenat père, Gilbert Puzenat fils ; — (manquent les années 1761 et 1766.)

CC. 369. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1760-1765. — Don gratuit. — Etats des ordres de remboursement du don gratuit des vins enlevés de Nevers, pour être conduits à la campagne pendant chaque année ; — Etat des exempts du don gratuit de vin et de cidre : Mgr de Tinseau, évêque de Nevers, messieurs les chanoines et curés de la ville, les religieux, madame l'abbesse de l'abbaye Notre-Dame, les dames de la Charité etc.

CC. 370. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1765-1767. — Don gratuit. — Billets de remboursement sur les vins conduits hors de Nevers ; — état de la viande et des pintes de vin fournis par le sieur Simonnet, étapier de cette ville aux troupes de Sa Majesté, pendant les années 1765 et 1766 ; — Récépissés de M. Rossignol, caissier général de la régie pour le recouvrement des finances, provenant du paiement du don gratuit par les villes et bourgs du royaume pour les huitième et neuvième années 1766 et 1767, etc.

CC. 371. (Liasse.) — 9 registres in-folio, de 80 feuillets, papier.

1759-1766. — Don gratuit. — Registres pour les déclarations et paiements des droits de don gratuit sur les vins et autres boissons qui entrent dans la ville et les faubourgs ; — tarif du droit sur l'eau-de-vie, les liqueurs, vins de liqueur, vins ordinaires, bière et cidres, par septiers, par muids et poinçons.

CC. 372. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1601-1602. — Dépenses extraordinaires. — Obsèques de madame la duchesse de Nevers. — Assemblée faite au bureau de l'hôtel commun, le 25 juillet 1601, des 24 conseillers de ville, en présence des échevins, pour savoir s'ils sont d'avis que pour l'enterrement de défunte madame Henriette de Clèves, duchesse de ce pays, on fasse les mêmes frais et dépenses qu'à l'enterrement de feu Mgr, de bonne mémoire, Ludovic de Gonzague, duc de ce pays de Nivernais, attendu qu'il n'y a aucuns fonds ni deniers patrimoniaux, pour subvenir à ces frais ; — à la pluralité des voix, il a été résolu que messieurs les échevins observeront les mêmes honneurs et feront les frais accoutumés pour les enterrements de nos princes et que pour le paiement seront obtenues lettres d'assiette sur les habitants de cette ville et faubourgs ; — 15 avril 1602, lettres d'assiette d'Henri IV, pour la levée d'une somme de 772 écus 40 «souls», montant des frais faits à la pompe funèbre de «notre très-amée cousine» Henriette de Clèves, et 25 écus, pour les frais d'impétration desdites lettres patentes, etc ; — état de la dépense faite par Victor Quartier, marchand : 8 aunes 1 quart de velours noir à faire le dais porté sur le corps de madite dame, 42 livres 3 sols 6 deniers ; — satin blanc à faire des larmes attachées audit dais, 2 livres 10 sols ; — 96 aunes de serge de Beauvais, à 2 écus l'aune, pour faire des robes et chaperons de deuil aux 24 conseillers de ville, neuf-vingt douze écus ; — semblables dépenses : pour les robes et chaperons des échevins, pour les chapeaux de deuil, pour tentures au portail et corps-de-garde de la porte de la Barre, par où le corps a passé, pour les écussons aux armes de Madame et de la ville ; — pour le service solennel qui fut fait en l'église de Saint-Silvain au faubourg Sainte-Vallière, où ledit corps a séjourné durant un mois, tant pour le luminaire et les offertes que pour les autres droits, appartenant « aux gens d'église », la somme de 10 écus, etc. (Cette pièce est déchirée et incomplète).

CC. 373. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1399-1773. — Dettes et emprunts. — 1399, comme plaids et procès « fussent mehus et pendanz » pardevant monsieur le bailli de Nevers, entre maître Jean de Corbigny, fils de Hugues de Corbigny, et les échevins de Nevers, pour une dette de 259 écus, 3 quarts d'écu d'or, dont ledit Jean disait avoir lettres confectionnées sous scel authentique par transport que lui en avait fait son père, pour «supporter ses nécessités en l'estude» à Paris, et dont il voulait être payé et satisfait, les échevins disant que la ville n'avait pas été suffisamment «adjournée», ledit maître Jean « se trahit par devers le roy notre sire, et obtint un mandement pour tant qu'il se disoit estre estudiant à Paris, que ladicte cause fust renvoiée et commise par-devant le prévost de Paris, conservateur des privilèges de l'Université», — sur quoi intervint un compromis entre les parties et nomination d'arbitres qui en ordonneront « à leur bonne volunté », etc ; — divers actes de constitutions de rentes, obligations et engagements contractés par la ville en des temps de misère et de détresse : en 1538, envers honorable homme et sage maître François Mige, licencié en lois, élu lieutenant-général du Nivernais, pour aider au paiement de la somme de 2,400 livres tournois, à quoi a été taxée cette ville pour la solde de 100 hommes de guerre de pied, etc ; — 8 mai 1543, constitution d'une rente annuelle de 15 livres par les échevins de Nevers à honorable homme et sage maître Jacques Bolacre, licencié ès-lois, procureur général de Nivernais, pour la somme de 200 livres tournois livrée aux échevins par ledit Bolacre, en 88 écus soleil d'or et de poids du coing du Roi et 40 sols tournois en douzains « loyaulment nombréz et comptés », ladite somme devant être employée au paiement des 2,900 livres tournois imposées aux habitants pour leur part de la solde de 50,000 hommes qu'il plaît au roi lui être fournis par les habitants des villes closes de son royaume, etc.; — rachat et remboursement desdites dettes et autres pièces qui s'y rapportent ; — pièces relatives aux emprunts faits par la ville de Nevers à celle de Decize, de 12,000 livres en 1749 et 4,800 livres en 1753, pour être employées à la reconstruction du grand

pont de Loire ; — 1778, constitution d'indemnité annuelle et reconnaissance de directes au profit de messire François de Saulieu, écuyer, seigneur du Marais-lez-Lurcy et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Navarre, demeurant à Nevers, place et paroisse Saint-Pierre, par les maire et échevins, à cause de terrains pris pour l'emplacement des casernes, etc.

CC. 374. (Liasse.) — 8 cahiers de 6 et 8 feuillets, in-folio, papier.

1764-1783.— Mémoires et états indiquant : 1° quelles charges sont spécialement affectées aux revenus de la ville; 2° quelles sont ses dettes, indépendamment des charges ; 3° ce qu'on peut faire pour diminuer les charges; 4° quels sont les besoins actuels de la ville; 5° comment on pourra parvenir à l'acquit des dettes exigibles et constituées; 6° une idée de l'administration économique des revenus de la ville, considérée d'après la discussion des objets ci-dessus. — Les dépenses municipales de la ville, révisées et arrêtées dans la suite par les administrateurs municipaux, le 24 thermidor, an VII de la République , sont : entretien de l'horloge et réparations, 300 fr. ; traitement de 2 juges de paix et de leurs greffiers, 1,600 fr. ; indemnités aux instituteurs et institutrices, 2,400 fr. ; traitement de 4 officiers de santé qui soignent les indigents des 4 sections de la commune, 1,200 fr. ; traitement d'un chirurgien accoucheur des pauvres femmes, 300 fr. ; entretien des pompes, 200 fr. ; entretien et réparations des lanternes à réverbère, 1,500 francs ; entretien des puits et fontaines publics, 1,000 fr. ; entretien des pavés à la charge de la commune, quais, glacis et abreuvoirs 4,500 francs ; impôt de l'ancienne maison commune, 89 fr, ; passage habituel des troupes, 600 fr. ; enlèvement des boues , 600 fr. ; frais des fêtes nationales 2,400 fr. ; aux 2 gardes-champêtres , 1,000 fr. ; aux tambour-major et tambours de la garde nationale, 340 fr. ; — suivant l'avis de l'ingénieur, les réparations arriérées, des quais, pavés, glacis, abreuvoirs, s'élèvent à 10,000 fr.. — Les dépenses administratives, sont : traitement du secrétaire en chef, 1,200 fr. ; traitement du secrétaire adjoint, 1,000 fr. ; traitement d'un expéditionnaire pour le bureau général , 900 fr. ; traitement du commis du bureau militaire , 900 fr. ; traitement de l'officier public , 1,000 fr. ; traitement de 2 commissaires de police, 2,000 fr. ; frais de bureaux pour bois, lumière, papier, ports de lettre, etc., 3,000 fr. ; traitement du préconiseur et concierge de la maison commune, 75 fr. ; traitement de 4 huissiers de police, 1,600 fr. ; loyer d'une maison commune, 500 fr. ; frais d'impressions de délibérations, réglement de police, billets de logements, 800 fr. ; dépenses imprévues, cassation des glaces dans les temps rigoureux d'hiver, 1,200 fr., etc.

ERRATA.

Au lieu de : La Giraudière , la Girondière , *lisez* : la Giroudière. (*Passim*, CC. 184 et CC. 310.

Page 108, 1re colonne , ligne 18, au lieu de : la procession , *lisez* : sa profession.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE DD.

(Propriétés communales ; Eaux et Forêts ; Mines ; Édifices ; Travaux publics ; Ponts et Chaussées ; Voirie.)

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1458-1776. — Acquisitions par les échevins de Nevers : 1458, moyennant le prix de 15 livres tournois, d'une pièce de vigne assise près la rivière de Loire, appelée la pointe de Montapin, et d'une perrière joignant ladite vigne, tenant au clos de vigne de Mgr l'évêque de Nevers et au sentier qui va de cette ville à Saint-Baudière, lesdites vigne et perrière appartenant à Perrine, fille de feu Guillaume de Villacot, femme de François Taupin, bourgeois de Cercy, etc. ; — 1581, moyennant le prix de 333 écus 1 tiers payés comptant en espèces de 200 carnes (sic) de testons, 100 écus au soleil et 620 francs d'argent, le tout du poids et prix de l'ordonnance, de la maison de la Coulemelle et ses appartenances, pressoir, colombier et jardin, sis en la rue des Merciers, tenant par le devant à ladite rue, par le derrière à la rue de Rome, d'un long à la cour de la maison commune, de l'autre à la maison de la dame Madeleine Péron, veuve de feu Pierre Desprez, contre noble homme et sage maître Philibert de Mésangarbe, licencié en lois, au nom et comme procureur de noble Zacharie Humbert, seigneur de Chemilly et Beaucarme, et dame Marie Bolacre, sa femme ; — 1759, pour la somme de 4,500 livres, d'une maison sise en cette ville, rue de la Revenderie, paroisse Saint-Arigle, appartenant aux sieurs Pierre Robillard, greffier chef de l'Élection de Nevers, Léonard Robillard, prêtre vicaire de l'Hôtel-Dieu, et Florimond Robillard, bourgeois, tous trois fils et héritiers en cette partie de défunt Pierre Robillard, leur père ; — 1776, procès-verbal dressé par Jean-Ange-Laurent Dufaud, arpenteur en la maîtrise des Eaux et Forêts de Nevers, y demeurant, paroisse Saint-Arigle, du toisé de différents terrains qui ont fait autrefois partie des murs, fossés et fortifications de la ville dont jouissent les habitants pour leur utilité commune et qui ont été employés en partie aux édifices publics, etc.

DD. 2. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1481-1744. — Baux a cens au profit des échevins : 1481, cens annuel et perpétuel de 6 deniers dus à la fête de saint André, apôtre, en l'hôtel de la communauté de la ville, par vénérable et circonspecte personne maître Pierre Régnier, licencié en decret, grand archidiacre et official de Nevers, sur une pièce de terre assise aux chaumes de Loire ; — 1497, rente de 12 deniers tournois, monnaie courante, dus le lendemain de Noël, chacun an, en l'Hôtel-de-Ville, par vénérable et discrète personne maître Guillaume Mige, prêtre chanoine de Nevers et curé de la cure

et église paroissiale de Saint-Trohé et par ses successeurs curés, sur une place et aisance commune appartenant à cette ville, joignant à la maison que tiennent à bordelage dudit curé messires Philippe et Ferry Châlons, prêtres, etc. ; — 1533, cens de 2 sols 6 deniers payables le jour de saint Rémy par Antoine André, marchand à Nevers, Huguet André, son frère et Madeleine Berthier, leur belle-mère, sur un jardin assis en la rue de la Vieille-Chèvrerie, tenant aux murailles de la ville, etc. ; — baux de pièces de terre sises au faubourg du petit Mouësse, etc.

DD. 3. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1497-1521. — Baux et bordelages par les échevins : 1497, à Jacques Musnier, pareissien de Germigny-sur-Loire, sa femme, la veuve de feu Pierron Garraul et Philiberte, sa fille, d'une pièce de pré assise aux prés des Cros, contenant trois charretées de foin ou environ, moyennant 10 sols tournois et un boisseau avoine, mesure de Nevers, chacun an, le jour de Saint-Martin-d'Hiver ; — 1521, à Étienne Philibert, maréchal, et Marie Robin, sa femme, d'une place et aisance tenant à la voûte de la fontaine de Beaulmette, moyennant 5 sols tournois et une géline bonne et suffisante, etc.

DD. 4. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 1 cahier in-folio de 20 feuillets, papier.

1577-1578. — Bordelages. — Vu la requête des habitants de Nevers tendant à faire abolir, éteindre et mettre au néant les charges et conditions de « bourdelage » étant sur les maisons, héritages et droits assis au dedans la clôture de ladite ville et faubourgs d'icelle, exempter et affranchir lesdites maisons dudit droit; arrêt du Roi en son conseil portant que dorénavant ledit droit sera aboli, attendu que s'il était maintenu, il empêcherait « ainsi qu'il a fait jusqu'à présent » que les habitants ne bâtissent leurs maisons sujettes à cette redevance à cause de sa rigueur et désirant d'ailleurs favoriser l'utilité publique, décoration et embellissement des villes de son royaume, entendant néanmoins que ceux qui ont ladite redevance, soient dédommagés et indemnisés, etc.; — opposition des doyen, chanoines et chapitre de Nevers, et de messire Philippe de Lenoncourt, prieur de La Charité, à cause de son prieuré, contre ledit arrêt « étant question de rompre une coutume esmologuée, ce qui ne se peult faire qu'en assemblant les Estats du pays », etc.; — inventaire des pièces que produisent par devers le Roi et messeigneurs de son Conseil d'État les duc et duchesse de Nivernais et les échevins de cette ville, demandeurs, en exécution de deux arrêts dudit Conseil des 16 août 1577 et 14 mai 1578, à l'encontre des doyen, chanoines et chapitre de l'église de Nevers et tous autres y prétendant intérêt, suffisamment appelés, défendeurs, etc. ; « est à considérer que l'étymologie du nom et la qualité de la redevance montrent assez que les vrais et francs bourdelages sont en tènements rustiques et non en maisons de villes où ils ont été de peu à peu introduits par abus et enfin passés en coustume par les menées des officiers, gens de justice et aultres plus puissants bourgeois, à la foulle du pauvre menu peuple.... tellement qu'on pourroit généralement soustenir qu'il n'y a en la ville de Nevers aucun vrai bordelage foncier », etc.

DD. 5. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 5 pièces, imprimées.

1609-1781. — Eaux et Forêts. — 1609, transaction entre les maire et échevins et Pierre Régnard, meunier du moulin proche le corps de garde du Pont-Cizeau qu'il tient de l'abbaye Saint-Martin, lequel devra réparer les dégradations causées aux murs dudit corps de garde par la surabondance d'eau qu'il entretenait dans le biez en exhaussant considérablement ses pelles ; — 1625, procès-verbal contre Jean Rat, meunier du moulin de Pille-avoyne qui avait planté dans la rivière de Nièvre des paux armés de clous pour faire déchirer les filets et éperviers des pêcheurs, et ce contre le droit des habitants de Nevers qui sont en jouissance de pêcher en icelle rivière ; — lettres, procès-verbaux et arrêtés du Roi concernant l'élection, tous les quatre ans, des délégués des marchands fréquentant la rivière de Loire et autres fleuves qui y descendent, en 1678, 1686, 1690, 1694 et 1698; — ordonnances et baux du balisage de la rivière de Loire (1686-1715) ; — Lettres de provision des officiers de la maîtrise royale des Eaux et Forêts et requêtes pour l'enregistrement desdites lettres au registre de l'Hôtel-commun, à l'effet de jouir des exemptions accordées par Sa Majesté auxdits officiers : 1701, Nicolas Levermé, arpenteur-juré; 1704, Pierre Pierre sieur de Chamrobert, procureur du Roi en cette maîtrise; 1711, Claude Nicot, conseiller du Roi, maître particulier; 1713, Philibert Chastellain, greffier, ancien mitriennal, alternatif et mitriennal; 1758, Claude Pauper, premier huissier audiencier, etc. ; — 1781, requête au maître particulier de la maîtrise des Eaux et Forêts du duché de Nivernais et Donziais par le sieur Jacques-Dominique Chaillot, président trésorier de France, honoraire au bureau des finances de la Généralité de Moulins, seigneur de Pougues, contre le nommé Clément, maréchal-des-logis de la brigade de maréchaussée à la résidence

de Nevers, accusé d'avoir chassé sur ladite terre de Pougues appartenant audit sieur Chaillot et d'avoir détruit gibier de toute espèce, etc.

DD. 6. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1752-1787. — ÉDIFICES RELIGIEUX. — Compte-rendu par messieurs Maillot et Robelin, ci-devant maires de Nevers, des recettes et dépenses par eux faites de 1759 à 1761 à l'occasion de la vente des matériaux provenant de la démolition de la chapelle de Saint-Sébastien et des maisons environnantes; — adjudication de la démolition de l'église Saint-Pierre de Nevers (1771) et autres pièces s'y rattachant; — 1786, demande de translation de l'Hôtel-Dieu devenu insuffisant, dans le monastère des Minimes, aux charges et conditions qui seront jugées nécessaires par le seigneur évêque de Nevers; — 1787, rapport du sieur Claude Penauille, maître maçon, entrepreneur de bâtiments, sur la solidité de la voûte de la chapelle de Saint-Jean, dans la cathédrale, servant de paroisse.

DD. 7. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1721-1775. — CIMETIÈRES. — Suppression du cimetière de la paroisse Saint-Sauveur, à la porte de Loire, en 1738, et projet d'acquisition d'un jardin au bout du premier pont de Loire, appartenant à François Mourillon, marchand émailleur, et Marie Prémery, sa femme; — lettres de Mgr le Duc approuvant le projet; — lettres de Mgr l'Évêque permettant de « profaner » l'ancien cimetière, et de bénir la place acquise pour le nouveau; — 18 juillet 1738, procès-verbal de bénédiction dudit cimetière par M. Jérôme de Paris, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Genest de Nevers et official du diocèse, commissaire député à cet effet par ordonnance de Mgr l'Évêque; — 1755, procès-verbal d'assemblée des fabriciens de la paroisse Saint-Arigle, à l'effet de délibérer sur la condamnation qui leur a été intimée à la requête de Jacques Couraut et consorts, d'avoir à enlever partie des terres du cimetière de ladite paroisse, sous prétexte que leurs maisons souffrent de l'élévation desdites terres.

DD. 8. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1419-1779. — ÉDIFICES CIVILS. — 1419, vente par messire Pierre Prestat, curé de Saint-Didier de Nevers et maître de l'hôpital dudit lieu, Jean Boutard, Bietrix, sa femme, et Perrote Choletz, frères et sœurs, rendus et donnés dudit hôpital pour eux, et au nom des autres rendus et donnés, à Jean Bourgoing, « huchier », d'une « leur maison » appelée l'hôpital neuf, assise à Nevers en la rue des Merciers, tenant d'une part au long de la rue de Rome, depuis longtemps ruineuse et en très-mauvais état, « et en aventure de choir chacun jour » partant inutile et de nul profit, etc., pour la somme de 50 livres tournois « en monoye léalement nombrée »; — 1433, vente de la même maison (pour en faire l'Hôtel-de-Ville) par ledit Jean Bourgoing, aux échevins, bourgeois, manans et habitants de Nevers, pour la somme de 200 livres; — 1436, lettres de Charles, comte de Nevers et de Rethel, et baron de Donzy, donnant aux échevins « congié et licence » de faire aux ponts de Loire « quatre molins soulz-pendus », pour en employer les revenus aux réparations du pont et de prendre une « rue foraiche » assise audit Nevers, près la maison de ville d'une part et au long de l'abbaye Saint-Martin de l'autre, aboutissant d'un côté à la « rue des Sarqueux », de l'autre à la rue des Merciers, pour « icelle rue foraiche » convertir à l'élargissement et aisance de la maison de ville; — 1696, acquisition d'une maison sise en la rue de la maison de ville, tenant du septentrion à la rue de Rome et du levant au jeu de paume, appartenant à Claude Girard, sieur de Cheugny, conseiller du Roi, élu en l'élection de Nevers et damoiselle Marguerite Gobillot, son épouse, pour en faire les écuries de la ville, le tout moyennant la somme de 1,250 livres, et sous la charge de 12 deniers tournois et 1 chapon de cens annuel et perpétuel envers Anne Gascoing, veuve du sieur de Saulieu, trésorier de France, en la Généralité de Moulins; — 1769, bail de la maison de M. Gascoing de Demeurs, pour en faire l'Hôtel-de-Ville, (la maison de ville actuelle ne pouvant être reconstruite qu'à de trop grands frais); — 1779, lettre de M. de Demeurs, déclarant qu'il consent à renouveler le bail de la maison, aux mêmes conditions qu'il y a dix ans, à l'exception d'un « pot-de-vin d'une douzaine de louis » qu'il demande aux échevins, et aussi qu'ils s'obligeront à faire tendre pour la Fête-Dieu et balayer la rue, etc.

DD. 9. (Liasse). — 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 1 pièce imprimée.

1736-1768. — ÉDIFICES CIVILS. — Démolition des corps de garde des portes des Ardilliers, de Loire, de la Nièvre et de la Barre; — construction d'un petit bâtiment à côté du grand pont de Loire, pour servir de bureau au commis chargé de la perception du droit de péage de la ville, etc.

DD. 10 (Liasse). — 11 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1447-1768. — ÉTABLISSEMENT ET ENTRETIEN DES PONTS DE LOIRE. — 1447, consentement donné par les

échevins et adhésion au don fait par le comte de Nevers, d'un « sault de eau assis soulz le pont de Loire, entre deux piles de pierre, pour édiffier ung molin à mouldre blé ou pour esmouldre couteaulx ou autres choses », au profit de Jean Menin, demeurant à Nevers; — extraits des comptes de Gilbert Doreaul, receveur des deniers communs (1534-1535), pour les dépenses faites par Antoine Régnauld et Innocent Nérot, maîtres-maçons, préposés à « conduyre le massonnage » du pont de Loire; — 1562, procès-verbal de visite par ordre des échevins des travaux entrepris par commandement de M. de la Fayette, lieutenant-général du Roi et représentant sa personne, savoir: deux tours « d'assez grande largeur et rotondité » et deux pont-levis au bout du grand pont, et un autre pont-levis près la porte dudit pont; — estimation des frais qu'il conviendra faire pour achever les travaux, ladite estimation faite par Antoine Régnault, Philippot Morin et Pierre Bureaul, maçons, François Maistre et Jean Maistre, charpentiers, Simon Connard et Claude Menu, couvreurs, lesquels par serment ont déclaré que le prix de la maçonnerie s'élèverait à 1,800 livres tournois, la charpenterie et ferrements à 450 livres, la couverture à 350 livres, et ont attesté « en leurs consciences » ne pouvoir faire la besogne à moindre prix; — 1730-1768, diverses adjudications au sieur Moret, architecte, de travaux de réparations au pont de Loire.

DD. 11. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1733-1768. — Réparations et reconstructions de ponts. — Requête de maître Antoine-Léonard Thonnellier, curé de Coulanges-les-Nevers, à Mgr l'intendant de la Généralité de Moulins, tendant à obtenir le rétablissement du Pont-Patin, situé dans sa paroisse, sur la grande route de Bourgogne, pour l'utilité des voyageurs et dudit suppliant, attendu le risque qu'il court d'exposer sa vie en marchant sur les ruines de l'ancien pont, quand il lui faut porter les sacrements aux malades qui sont de l'autre côté; — ordonnance favorable de l'intendant, devis estimatif et plan de reconstruction dudit pont; — 1758-1760, reconstruction par François-Claude Bougarel, d'une levée en maçonnerie sur la rivière de Nièvre, pour rétablir la communication du Pont-Cizeau à la chapelle de Saint-Nicolas; — 1767-1768, construction d'un nouveau pont sur le « ruau de Langonière » à l'extrémité du pont de Loire.

DD. 12. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1589-1757. — Places, rues et quais. — 1589, acquisition par la ville d'une place de maison, assise à Nevers, en la rue des Grelotz, près la muraille et la tour de Ninchat, pour la fortification de la ville et dresser une plate-forme qui rendra le passage libre et plus facile pour la conduite des charrois; — 1596, acquisition de deux maisons, l'une appartenant à François Naulay et l'autre à Esme Depardieu, pour les démolir et agrandir ainsi la place du marché de la revenderie; — 1731-1757, travaux du quai de Loire, ouvrages faits par le sieur Moret, etc.; — état des ouvrages nécessaires pour faciliter l'entrée et l'issue du nouveau quai, et autres réparations indispensables; les deux tours à l'entrée du pont, du côté de la ville seront élevées avec pierres de taille jusqu'à la hauteur de 25 pieds et demi, pour recevoir une charpente et couverture d'ardoises à l'italienne; — l'intérieur desdites tours sera décoré par une balustrade dont elles seront couronnées avec les armes du Roi et celles de Mgr le Duc de Nevers, de M. l'Intendant et de la Ville; — la porte de la ville du côté de Paris étant en ruine et prête à s'écrouler, il est nécessaire de la démolir et à sa place en sera construite une nouvelle, ladite porte sera construite de pierres de taille du plus bel appareil qui se trouvera dans les carrières de Nevers, avec ornements d'architecture et sculpture, et inscriptions qui seront jugées nécessaires, le tout « proprement fait et conduit suivant que l'art le requiert »; tout l'ouvrage d'architecture aura 33 pieds de hauteur hors de terre, et la figure 8 à 10 pieds, etc.; — 1626, extraits d'anciens comptes des turcies, levées et réparations des mauvais chemins des environs de Nevers; — 1751-1753, dépenses des réparations du chemin de Pougues à Barbeloup, etc.

DD. 13. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1692-1744. — Quai de Loire. — Titres de propriété des maisons qu'il a convenu de démolir pour l'agrandissement, la beauté et l'utilité du quai de Loire; — anciennes constitutions de rentes sur lesdites maisons et qu'il a fallu rembourser, etc.; — 1744, requêtes à l'intendant de Moulins, par les propriétaires intéressés, pour obtenir des indemnités: le sieur de Borniol, secrétaire du chapitre de la cathédrale, réclame pour plusieurs maisons de la compagnie; Jacques Dollet, grand archidiacre, pour sa maison sise rue Saint-Arigle; Marie Michel, veuve et commune de Antoine-Michel Girard de Cheugny, bourgeois de Nevers, pour sa maison près le Pont-Cizeau, laquelle a été enterrée en partie par l'élévation de la rue, ce qui la rend inhabitable; François Mourillon, émailleur, pour ses deux maisons sises sur le quai; quantité d'autres personnes réclament de même, parmi lesquelles: Ignace David, pêcheur, Pierre Bureau, boulanger de la maison d'école, Claude Morizot, meunier

du Pont-Cizeau, François Dreu, garde-sédentaire au grenier à sel, pour sa maison, rue Saint-Arigle; les procureurs fabriciens de l'église paroissiale de Saint-Arigle, etc.

DD. 14. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1761-1775. — Police des rues. — Transaction entre les maire, échevins et procureur du Roi de l'Hôtel-de-Ville et frère Charles-François Jayr, prieur, frère Claude-François Dauphin, sous-prieur, et frère Pie-Benoît Dumont, procureur, composant la maison et communauté des Pères Jacobins ou Frères prêcheurs de Nevers, à l'occasion du passage qui communique du Cloître de Saint-Cyr à la rue de la Tartre et à la porte du Croux, que lesdits Pères Jacobins avaient interrompu; la ville s'engage à donner en dédommagement 700 livres, une fois, et lesdits Pères consentiront à laisser la liberté de passer dans leur clôture et cimetière, faisant ouvrir les portes de la rue de la Tartre à 6 heures du matin et pouvant les faire fermer à 6 heures du soir en hiver et 8 heures en été, etc.; — 1775, pièces concernant l'anticipation que le marquis de Rémigny voulait faire sur la rue de Rome où se trouve sa maison, au préjudice du sieur Denis-François Prosergue, notaire royal, dont la maison sise rue de la Tonnellerie n'a pour toute aisance (entrée de vin, bois, etc.), que ladite rue de Rome ne pouvant point en avoir sur la rue de la Tonnellerie qui est la grande route. Il résulte du procès-verbal d'enquête que le sieur de Rémigny, par une construction nouvelle faisait une anticipation de 3 pieds sur la rue de Rome, laquelle à son entrée du côté de la place des Ardilliers n'avait que 9 pieds et devenait impraticable, etc.

DD. 15. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1750-1787. — Pavage. — Requête de Philibert Maillard, marchand orfèvre à Nevers, tendant à obtenir exemption des frais de réparation du pavé devant sa maison attenante à la place de la Revenderie, attendu que ladite place est publique et que les marchands qui y font continuellement la revente des poteries, verreries et autres denrées, paient un droit aux fermiers de Mgr le duc de Nevers, etc.; — autre requête des sieurs Quinquet, marchand apothicaire, et Gasque, bourgeois, demeurant à Nevers, demandant semblable exemption pour leurs maisons, sises en la rue du Baille, « laquelle rue n'est à proprement parler qu'un égout, et le plus considérable de la ville, recevant les eaux et immondices de tout le quartier de la Revenderie, en y comprenant la rue Saint-Martin, la place Ducale, les rues des Récollets et des Prêtres de l'Oratoire, ledit égout, d'ailleurs, ne servant point de passage aux habitants, car il est trop étroit et sa pente est trop rapide », etc.; — adjudications de l'entretien des pavés à la charge de la ville; — devis et conditions des baux d'entretien desdits pavés, etc.; — procès-verbaux du sieur Leclerc, ingénieur en chef du Roi, pour les ponts et chaussées de la Généralité de Moulins, chargé de l'inspection des ouvrages de la ville de Nevers, etc.

DD. 16. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1733-1760. — Enlèvement des boues. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 10 mars 1733, concernant le nettoiement et enlèvement des boues de toutes les rues de la ville de Nevers; — adjudications des boues conformément audit arrêt du conseil; — extraits des registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville, relatant lesdites adjudications de 1733 à 1760.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE EE.

(Affaires militaires ; Marine.)

EE. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1475-1629. — Francs-Archers. — 1475, vidimus de lettres du roi Louis XI, sur le fait de l'« entretènement des francs-archiers », afin d' « oster toutes les pilleries qui y pourroient estre et garder nos subgectz de charges », pourquoi a été ordonné que la montre des francs-archers sera présentement faite par les capitaines généraux ou leurs commis et que lesdits archers s'y trouveront en leurs habillements, afin d'examiner s'il n'y a aucun amendement à faire soit en la « brigandine, salade, hoqueton » ou autre habillement de guerre, et dans le cas y faire besogner en toute diligence « aux dépens de la cinquantaine », et les habitants ne seront tenus faire mettre en état ni livrer auxdits francs-archers « aucuns porpoins, chausses, bonnets » ni autres choses, sinon vrais habillements de guerre et hoqueton ; et après qu'ils seront ainsi mis en état, ils devront s'entretenir en tout habillement suffisant, etc. ; — requêtes et ordonnances des 3, 15 et 16 février 1629, concernant les gages des archers de la maréchaussée de Nivernais, pour deux quartiers échus.

EE. 2. (Liasse.) — 24 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1621-1784. — Compagnie de Saint-Charles. — Copies collationnées de la requête des arquebusiers de Nevers, du 28 mars 1621, demandant une place au lieu dit le Ravelin pour s'y exercer à tirer de l'arquebuse et « s'en rendre expérimentés pour la défense de la ville et du pays » ; — acte de délaissement ou abandon conditionnel du Ravelin, consenti par la ville le 11 février 1622 ; — requête des officiers de la compagnie de Saint-Charles, du 9 octobre 1676, sollicitant des échevins la permission de faire la clôture du Ravelin, laquelle requête a été lue au prône de la messe paroissiale de Saint-Arigle, suivant certificat du sieur curé ; — 1685, bail du Ravelin par noble Jean-Louis Marchand, sieur du Gué, capitaine de la compagnie des chevaliers de la confrérie de Saint Charles-Magne, instituée en l'église cathédrale de cette ville, à la condition par le preneur de laisser libre la grande allée en laquelle les chevaliers tirent ordinairement à la butte, etc. ; — du 24 août 1688, autre bail par le même sieur «Dugué», procureur général aux Eaux et Forêts du duché de Nivernais et Donziais, capitaine des chevaliers de la Butte et jeu d'arquebuse, et Rémy Pernin, sieur de Villebourse, capitaine enseigne de ladite compagnie, en la présence des chevaliers qui ont signé, à Claude Girault, maître traiteur en cette ville, d'un espace de terre dans l'enclos du Ravelin pour y construire une glacière à ses frais et non autre chose, sous la charge d'un cens annuel de 5 sols, portant tous droits seigneuriaux, etc., et sera tenu ledit Girault, fournir tous

les ans au roi de l'oiseau qui sera chevalier de la Butte, le jour qu'il fera sa royauté et son festin, de la glace pour rafraîchir le vin, s'il est nécessaire, et encore d'en fournir aux officiers de la Butte lorsqu'ils en feront la demande, etc.; — 1690, requête des officiers, conseillers et chevaliers de ladite compagnie et ordonnance de Mgr Mazarini-Mancini, portant approbation des statuts et permission de faire construire le portail du Ravelin, etc.

EE. 3. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1694-1721. — Milice bourgeoise. — Édit du Roi portant création des offices de colonels, majors, capitaines et lieutenants de bourgeoisie dans les villes et bourgs fermés du royaume, attendu que jusqu'à présent la plupart de ces officiers ont été nommés par les maires et échevins des villes, d'où il est arrivé que « souvent la faveur et les brigues ont eu plus de part à ces élections que la considération pour ceux qui le méritaient davantage », etc.; — 1697, réglement par Anne-Henri d'Armes, chevalier, seigneur comte de Busseaux, lieutenant pour le Roi en la province de Nivernais et enclaves, sur le débat entre les échevins de Nevers et les officiers de bourgeoisie touchant les contraventions faites par ces derniers aux anciens usages, lors du feu de joie, le 29 juin, pour la prise d'Ath; lesdits officiers seront obligés de détacher au moins 2 sergents de quartier, autant de tambours avec 2 fifres et une escouade de 20 habitants pour aller prendre les maire et échevins et les conduire de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la place d'armes où l'on met le feu à la manière accoutumée, etc. ; — 4 juin 1711, procès-verbal contre le sieur Dufeuilloux, colonel, et les officiers de bourgeoisie, lesquels voulaient, le jour de la Fête-Dieu, marcher côte-à-côte des échevins, ce qui par eux fut pris pour trouble dans l'ordre de marche de la procession ; — requêtes, informations de vie et mœurs et réceptions de capitaines, lieutenants et autres officiers de milice bourgeoise, de 1694 à 1721.

EE. 4. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 2 cahiers in-folio, de 16 et 6 feuillets, papier.

1536-1595. — Faits de guerre. — Procès-verbal des visites faites par Miles Blondeaul, l'un des huissiers de la ville, préconiseur et archer, sergent de haute et puissante princesse madame la comtesse de Nevers, pour subvenir à la nourriture de 8 hommes d'armes de la compagnie de Mgr le comte d'Eu, pair de France, en garnison dans cette ville de Nevers, dans les différentes paroisses des environs de la ville ci-après déclarées, savoir : premièrement, en la paroisse de Marzy où, parlant à la personne de Jean Bouzitat « l'ung des plus apparens » de ladite paroisse, il lui a fait commandement de par le Roi de faire savoir aux habitants qu'ils eussent à s'entretenir ensemble du taux qui leur sera imposé, puis, le même jour, dans les autres paroisses de Garchizy, Soulangy et Germigny-sur-Loire, d'où il est revenu à Nevers ; le lendemain, 19 janvier 1536, il se transporte aux villages et paroisses de Varennes, de Satinges, de Parigny et Pougues où, s'adressant de même aux procureurs et habitants desdites paroisses, il leur a fait semblable commandement que ci-dessus ; il revient chaque soir à Nevers et de là se rend le 20 à Saint-Éloy-les-Nevers, Sauvigny et Prye ; le 22 à Imphy, Beaumont et Sardolles; le 23 à Limon « Sigongnes », Monceaux-sur-Azy ; le 24 à Saint-Père-à-Ville, Saint-Jean-de-Lichy, Saint-Christophe-d'Azy, ; le 25 à Saint-Benin-d'Azy, Montigny, Saint-Martin-d'Ourouer ; le 26 à Saint-Martin « d'Eulle », à la Chapelle-Balleray et « Garigny » ; le 27 à Urzy, « Colanges », Poiseux ; le 29 à Rigny, Chaluzy, et le pénultième jour dudit mois à Sermoise, Chevenon, Jaulgenay ; le dernier jour à « Lothenay » et Uxeloup ; le 1er février à « Saint-Fremyn-de-Buxy et Saint-Suplice-le-Chastel » ; le 2 à Cuffy, Apremont, « Gimolles » ; le 3 à Chaluy, « Sainct-Qaise », Meaulce ; le 5 à « Aigland », Magny, Cours-sous-Magny ; le 7 les visites recommencent dans le même ordre, à Marzy d'abord, etc., mais avec commandement cette fois d'amener immédiatement à Nevers les quartauts d'avoine et quintaux de foin imposés ; — copie collationnée par Jean Bezacier, notaire royal, des lettres de la reine-mère Catherine de Médicis, écrites de Chartres le 3 janvier 1562, à « Monsieur de Chastillon » (Paul de Pontalier), pour qu'il ait plus que jamais à s'occuper « à contenir la ville de Nevers en l'obéissance du Roy », et emploie tous les remèdes qui sembleront le plus convenables pour empêcher que les rebelles qui se sont mis en campagne avec environ 2,000 « chevaux reistres et quelque nombre de françoys » ne puissent avoir aucun passage, etc. ; — lettres du Roi ordonnant de construire très-promptement, près Nevers, un pont de bateaux sur la rivière de Loire ; — 1576, commission, de par le Roi, aux échevins et maire de Nevers d'avoir à fournir 20,000 pains du poids de 12 onces et 100 septiers d'avoine pour la nourriture des troupes des reistres ; — 1577, nouvelles lettres de Henri IV demandant 50 bateaux, et des solives, pour construire dessus un grand pont, afin de remettre promptement en son pouvoir et obéissance la ville de La Charité, occupée par les ennemis, etc. ; — baux de fournitures des blés et vins prescrites par les commissaires des vivres de l'armée du Roi ; — 1580, copies des lettres de validation du roi Henri pour le compte des munitions fournies depuis le mois de novembre 1568 jusqu'au mois d'août 1570, par les échevins, à cause du pas-

sage des armées qui à diverses fois y ont pris adresse à raison du pont établi sur la Loire et par suite de la prise de La Charité faite par le duc de Deux-Ponts, en mai 1569 et de la prise des autres villes voisines de Nevers, Sancerre et Vézelay, etc. ; — 1587, signification, de par le Roi, aux personnes ci-après désignées de fournir au magasin de la ville, établi à Saint-Martin, la quantité de blés à laquelle ils ont été taxés par les échevins pour la munition du camp du Roi, savoir : à Mgr le révérend évêque la quantité de 18 quartauts 3 boisseaux blé, les deux tiers froment, l'autre tiers seigle ; à messieurs du Chapitre même quantité ; à M. l'abbé de Saint-Laurent, même quantité ; à M. Pierre Bouzitat, 12 quartauts et 2 boisseaux blé, etc., etc.

EE. 5. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1568-1725. — Affaires militaires. — Rôles de la montre de 100 soldats de pied (septembre 1568), sous la charge et dans la compagnie du capitaine Michel Dulys, étant en la ville de Nevers par ordonnance du Roi, pour la garde d'icelle ville ; — 1707, revue de la compagnie du sieur Gilbert Gascoing, écuyer, seigneur de Nantin et Bernet, prévôt général provincial de la maréchaussée du Nivernois, Donziois, et ancien ressort du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant actuellement en la ville de Nevers ; — état des recettes et dépenses des deniers du taillon, et solde pour l'année 1707 des gages des officiers et archers de ladite maréchaussée ; — même état du taillon et rôles de montres pour les années 1709 et 1710 ; — 16 mai 1592, commission par Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant-général de la couronne de France, au sieur de la Chassaigne, baron de Givry, de la capitainerie et conduite d'une compagnie de 50 arquebusiers à cheval, « pour les occasions qui se présentent et empescher que les hérétiques et ennemis de notre sainte religion catholique, ne puissent effectuer leurs mauvais desseings au préjudice de ce saint party de l'unyon des catholiques… et sur l'asseurance que nous avons de votre zèle, affection à notre dite religion », etc. ; — 1725, brevet délivré par Louis-Auguste-Albert d'Alby, duc de Chaulnes, pair de France, vidame d'Amiens, etc., à son cher compagnon Henri de la Chassaigne, seigneur d'Uxeloup, pour être établi l'un des 200 chevau-légers de la garde ordinaire du Roi, sur ce qui nous est apparu de sa noblesse, et sur le désir qu'il nous en a témoigné, etc.

EE. 6 (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1751-1766. — Gendarmerie — Contrôles du logement des compagnies de gendarmes en quartier à Nevers ; — contrôles des fournitures et noms des particuliers qui fournissent les lits ; — état des écuries et magasins fournis par l'Hôtel-de-Ville ; — requêtes d'habitants au sujet des logements et des écuries fournis à la gendarmerie, et ordonnances de Mgr l'Intendant concédant des indemnités ; — du 19 avril 1752, lettre de sœur de la Chassaigne de Saint-Henri, dépositaire des Ursulines de Nevers, à M. Flament d'Assigny, maire, lui demandant l'indemnité qui revient à la communauté pour le logement des gendarmes, dans leur maison de la rue Saint-Martin, qui leur servait autrefois de monastère ; — état de situation de ladite maison dressé par le sieur Jean-Baptiste Moret de la Place, entrepreneur des bâtiments du Roi, etc. ; — notes sur les difficultés qu'éprouvent les gendarmes de se loger à Nevers : cette ville quoique assez étendue n'est composée que de petites maisons antiques, mal construites, la plus grande partie en bois et très-resserrées. Le clergé, la noblesse, les anciens militaires chevaliers de Saint-Louis et les officiers des différentes juridictions, en très-grand nombre, occupent les maisons les plus spacieuses. Le surplus est occupé par les gens de commerce, de pratique et par les artisans, tous chargés de nombreuses familles, de manière que le logement de la gendarmerie est peu facile à établir, attendu qu'il faut à chaque gendarme une chambre garnie et un hôte dans la maison, etc.

EE 7. (Liasse.) — 35 pièces, papier ; 6 cahiers in-folio de 12 feuillets, papier.

1730-1788. — Casernes. — Titres de propriété des terrains de l'emplacement des casernes ; — transaction entre la ville et François-Joseph de Gascq, prêtre, docteur en théologie, vicaire-général au diocèse de Bayeux et abbé commendataire de Saint-Martin, pour la constitution d'un cens de 4 deniers et d'une rente foncière de 7 livres 9 sols 9 deniers par an, au profit dudit sieur abbé comme indemnité d'un terrain porté de son abbaye et pris pour l'emplacement des casernes, etc ; — devis et état estimatif pour la construction des casernes ; — 1778, réception, par Pierre-André Lenoir Desvaux, inspecteur général des ponts et chaussées, des travaux des casernes exécutés par Jean-Baptiste Marandat, adjudicataire par bail du 12 août 1767, moyennant la somme de 129,000 livres, laquelle adjudication a été résiliée par devis du 15 décembre 1768 et les ouvrages à faire, portés à la somme de 174,578 livres 9 sols 8 deniers, en particulier pour la construction d'un troisième étage, au lieu de la simple attique qui avait été proposée, etc.

EE. 8. (Liasse.) — 96 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 16 pièces, imprimées.

1539-1787. — FOURNITURES DIVERSES AUX TROUPES. — Dépenses dans les différents hôtels de Nevers, pour les « appatiz » des gens de guerre, en garnison dans la ville; — 1591, mémoire de Claude Tixier, hôte du logis où pend pour enseigue le Lion-d'Argent, il est dû une somme de 14 écus 46 sols 3 deniers pour foin, paille, avoine, etc.; — autres mémoires de l'hôte des Trois-Maures, pour le logement des sieurs de Melun, de Champigny, Bertaut et de leurs chevaux; des hôtes de la Fleur-de-Lys, des Trois-Pigeons, du Lion-d'Or, de l'Écu-de-France, au bourg Saint-Étienne, où ont logé 6 hommes des gardes de M. de Champlemy, avec 6 chevaux, le sieur de la Ferrière, homme d'armes de la compagnie de M. de Mussidan, avec 3 chevaux, le capitaine Larocque avec un cheval, etc.; des Trois-Rois, de Saint-Blaise, de la Barbe-Noire, où ont logé deux allemands de la compagnie de M. de Launet, MM. de Myrepoix, de Frausnay, etc.; du Sermon, de la Croix-Blanche, du Croissant, près la porte des Ardilliers, de la Rose, de Saint-Honoré, où ont logé 21 chevaux de la compagnie du capitaine Blanchefort, et 12 chevaux de la compagnie du sieur de Fonteny: — état de cette dernière compagnie entrée à Nevers le 12 août 1591, et qui a séjourné 7 jours: M. E. de Fonteny, 3 chevaux, M. de Beaureguard, 2 chevaux, M. de la Tour, 1 cheval; le sergent Lacoupe et les soldats la Fortune, la Taille, la Jeunesse, la Poterye, la Rappe, chacun 1 cheval; — 1642, certificats de logement délivrés aux échevins par les commandants des diverses troupes de passage par la ville, avec attestation qu'il « leurs a esté fourny l'estape (les vivres et le fourrage) suivant réglement de Sa Majesté, et qu'ils ont vescu sans avoir aulcune plainte », etc; — du 6 novembre 1658, ordonnance du Roi portant réglement pour le quartier d'hiver des troupes des armées de Sa Majesté en la Généralité de Moulins; « à Nevers, par Estienne Maillard, imprimeur ordinaire du Roi et de Mgr l'évesque »; — 1702, lettres et ordonnances du Roi pour le logement des troupes et pour empêcher les « passevolans » dans les revues des maires et syndics des lieux d'étape, ainsi que le pratiquent quelques officiers qui font passer aux revues tous les vagabonds et mendiants qu'ils peuvent trouver, afin de recevoir l'étape pour plus d'hommes qu'ils n'ont effectivement; — réglements pour la fourniture des étapes; — ordres de fournitures d'étapes adressés aux habitants, etc.

EE. 9. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1746-1753. — PASSAGES DE TROUPES. — Registre coté et parafé par le sieur Jean-Baptiste-Michel Robichon de la Giroudière, conseiller du Roi, ancien maire de Nevers, maire et premier échevin de la présente année (1746) pour inscrire les routes des troupes qui passeront en cette ville; — indication des villes où doivent stationner les différentes recrues et troupes de divers régiments: des Cravates du Roi, des fusiliers de la Morlière, de Bourbon-Busset, cavalerie, etc., etc.; — certificats de réception du logement et de l'étape signés des commandants desdites troupes, etc.

EE. 10. (Registre). — In-folio, 297 feuillets, papier.

1753-1765. — PASSAGES DE TROUPES. — Registre parafé par Claude-Guillaume Prisye de Chazelle, officier de la Chambre des Comptes de Mgr le duc de Nevers, avocat en parlement, maire et premier échevin de la présente année 1753. — Indication de la route que doivent suivre les troupes de passage; — certificat des maire et échevins attestant qu'ils ont donné le logement et fait fournir l'étape; — certificat de réception du logement et de fourniture de l'étape par le gendarme porteur de la feuille de route, etc.; — au folio 141 est jointe une lettre de l'intendant à Moulins du 3 février 1760, où il est dit que les nouveaux priviléges attachés à la place d'étapier (fournisseur général des étapes) sont des plus avantageux: outre l'exception de milice, de corvée, de logement de gens de guerre, Sa Majesté les affranchit de tous droits sur la viande, ainsi que des droits de don gratuit sur les vins, viandes et autres denrées qui seront distribuées à l'étape seulement, etc.

EE. 11. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1765-1779. — PASSAGES DE TROUPES. — Registre parafé par Jean-Baptiste Decolons, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Nevers, maire et premier échevin; — indication des routes des troupes; certificats du maire puis du cavalier ou du brigadier de maréchaussée « porteur de la route », etc., (comme sur les registres précédents).

EE. 12. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1779-1795. — PASSAGES DE TROUPES. — Parmi les troupes qui font séjour à Nevers, nous rencontrons les dra-

gons à pied du 6e régiment des chasseurs ; les soldats de l'Hôtel royal des Invalides ; les cavaliers de la maréchaussée ; les cavaliers à pied du régiment Royal-Roussillon ; les dragons à pied du régiment de Custine ; le régiment de cavalerie de Royal-Navarre ; le régiment des cuirassiers du Roi se rendant à Béthune, etc., etc. ; — dans la période révolutionnaire, on voit, en 1792, an IV de la Liberté, la légion franche des Allobroges, composée de 44 hommes se rendant à Grenoble ; la garde nationale du Lot ; les volontaires des Bouches-du-Rhône ; les fédérés de Marseille, etc.

EE. 13. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1682-1768. — Déserteurs. — 1682, procès-verbaux contre Jacques Boudon dit La Liberté, soldat de la compagnie du capitaine de Roussy, dans le régiment de Champagne, déserteur ; — 1689, ordre de Mgr l'intendant d'arrêter le sieur Charles Dubois, déserteur d'une nouvelle compagnie du régiment de la Reine, commandée par le capitaine de Noury de Thourigny ; — ordres d'arrêter des déserteurs, interrogatoires qu'ils subissent, etc.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE FF.

(Justice, Procédures, Police.)

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1412-1429. — Procès. — Chemin de Nevers à Trangy. — Vidimus du 26 septembre 1429, de la sentence de Jean de Druy, lieutenant-général de maître Jean Blandin, bailli de Nivernais, du 11 juin 1412, qui condamne, sur la requête des habitants de la paroisse de « Charuzy-les-Nevers », religieuse et honnête personne Louis de Rosiers, abbé de Saint-Martin de Nevers, à rendre et rétablir en leur premier état « un grant chemin royal allant de Nevers à Trangi » au lieu appelé pré Maillot et le crot des Filles où se trouve quantité de pâtureaux, lesquels chemins et pâtureaux sont communs à toutes personnes, en toutes saisons de l'année, pour y aller à pied et à cheval, y mener charrois à bœufs et à chevaux et y mettre pâturer toutes bêtes, etc., et dont toutefois ledit abbé s'était emparé, les ayant fait labourer au détriment des habitants de tous les villages d'Aubeterre, Chevannes, Trangy et des environs, etc.

FF. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1456-1468. — Procès. — La Cense. — 1456, mandement du roi Charles VII contre les habitants du bourg de Saint-Etienne de Nevers, lesquels ont refusé de payer la taille imposée pour le paiement des gens de guerre « soubz umbre de ce qu'ils dient en iceluy bourg estre franchise » et qui devront être contraints à payer à Philibert Poimbeuf, collecteur desdites tailles et impôts mis sur la ville, etc., (le sceau royal est toujours appendu à la charte et bien conservé); — 1467, autre mandement du roi Louis XI contre les habitants du bourg Saint-Etienne qui refusaient de payer un droit appelé cense établi par les comtes de Nevers et levé sur les bourgeois bigames (mariés deux fois) de ladite ville, etc., (à cette charte est aussi appendu le sceau royal bien conservé); — 1468, ordonnances du bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, portant que la cense continuera à être levée, selon le mandement du Roi, sur tous bigames demeurant au bourg Saint-Etienne, ainsi que par ci-devant il a été accoutumé faire.

FF. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1459. — Procès. — Chemin du Pont-Cizeau à la porte de Nièvre. — Lettre de maintenue et garde du bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier et assignation en maintenue pour les échevins contre les sieurs chanoines de Saint-Cyr, au sujet du grand chemin allant de la porte Saint-Nicolas

autrement dit « le pont Chizeaul » à la porte de Nièvre, tenant aux pâtureaux communs de cette ville de toute part, dans lequel chemin messieurs du Chapitre prétendaient avoir droit d'un pertuis et ouverture, de manière que l'eau de la Nièvre ou partie d'icelle put y avoir son cours.

FF. 4. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1465-1467. — Procès. — Les Saulaies sous Montapins. — Pièces de procédure se terminant par une sentence des requêtes du Palais du 5 mars 1467 qui adjuge à Mgr l'évêque de Nevers, contre la prétention des échevins, et aussi des habitants de Saint-Baudière, en la paroisse de Marzy, la récréance d'un « saulay » au-dessous de Nevers, sous la perrière de « Montalpin » et d'un pâtureau appelé vulgairement « pastureau des Buteaulx » situé au même lieu et dont ledit évêque se prétendait seigneur « à cause de sa crosse et evesché », etc.

FF. 5. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1573-1575. — Procès. — Dettes de la ville. — Sentence du 11 avril 1573 qui condamne les échevins à payer, dans le délai de 6 mois, à noble seigneur messire Imbert d'Anlezy, chevalier, seigneur d'Unflun, la somme de 250 livres tournois à lui due par promesse de leurs prédécesseurs, et à la charge d'être payée aux premiers moyens qui se présenteront ; — 1574, les délais étant passés et la somme non payée, damoiselle Louise de l'Hopital, veuve de feu messire Imbert d'Anlezy, demande avec instance à être remboursée ; — réplique des échevins portant que, « après les troubles derniers assoupis et pacification faite, en l'an 1570 », les prédécesseurs desdits défendeurs sollicitèrent vainement du Roi commission de lever un emprunt, le Roi ne voulant autoriser aucune levée de deniers au profit des communautés, afin que les deniers qu'il voulait faire lever pour l'acquit des dettes contractées à la défense de son Etat et de sa couronne fussent plus aisément amassés et levés, etc. ; — 1575, avis du Conseil d'Etat portant que ladite dame de l'Hopital fera bien de se désister de son appel, mais qu'elle est en droit de requérir communication des comptes de la ville pour voir ce qu'il y a en fonds, etc. ; — lettres d'Henri III, roi de France et de Pologne, portant désistement d'appel, etc.

FF. 6. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1454-1605. — Procès. — Iles et pâtureaux de Loire. — 1454, lettres de Charles, comte de Nevers et de Rethel et baron de Donzy, confirmant aux échevins la possession des îles et pâtureaux anciennement appelés pâtureaux de la ville de Nevers, contre le seigneur de Sermoise qui les prétendait de son domaine et défendait à tous étrangers d'y mettre pâturer aucuns bestiaux, sous peine d'avoir à payer, pour chaque chef de bête quelle qu'elle soit, 10 deniers, etc. ; — longue et volumineuse procédure, suivie d'une transaction du 7 juillet 1605, entre les échevins et Philibert de la Chasseigne, écuyer, sieur de Sermoise, Boys et Pully, qui règle définitivement toutes les contestations : les habitants de Nevers se déportent, au profit dudit sieur de la Chasseigne, de tout droit de propriété « sur la grande île, sable et délaissement de rivière qui commence au basteys Barlot et est bornée d'un long au septentrion par le canal nouveaul, de l'autre long par le grand chemin allant de Nevers à Chevenon du côté du midi, du côté du levant par les Boullats au crot de Savigny et du côté de l'occident par la petite île, selon les bornes plantées entre les deux îles, l'une au milieu des sables, l'autre du côté de Moesse au-dessus de la grange des Parigots, tirant en droite ligne de ladite première borne au clocher de l'église Saint-Ladre et la troisième du côté de Sermoise, proche un grand saule au pied duquel anciennement descendait le ruisseau de Vinders, etc. » ; ledit sieur de la Chasseigne, de son côté, cède aux échevins une rente annuelle de 75 livres, laquelle sera jusqu'à rachat, propre patrimoine de la ville et destinée pour l'entretènement du collége, sans qu'elle puisse être divertie ailleurs, etc.

FF. 7. (Liasse). — 14 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1611. — Procès. — Comptes de la ville. — Procédure pour Philbert Roux, ci-devant receveur des deniers communs de cette ville contre noble homme Antoine Destrappes, conseiller élu par le Roi en l'Election de Nevers, au nom et comme procureur spécial de feu maître Jean Destrappes, son père, vivant contrôleur des deniers communs ; le sujet de l'affaire est pour le sieur Roux d'avoir, pour l'apurement de ses comptes, des quittances en bonne forme jusqu'à la somme de 1,098 livres 17 sols 1 denier et icelles représenter par devers nosseigneurs les commissaires généraux députés par le Roi pour la vérification des débats de quittances sur les comptes des comptables, au lieu des reçus informes que lesdits commissaires avaient rejetés, etc.

FF. 8. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1618-1620. — Procès. — Minage. — Copies de titres et procédures entre la ville et les religieux de Faye,

Nicolas Moquot et consorts, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu et autres au sujet du droit de minage, lequel procès a été terminé au moyen du brevet de Charles Ier de Gonzague, duc de Nevers, du 11 novembre 1619, par lequel il exempte la ville du droit qu'il a de prendre et lever ledit minage sur tous les blés vendus soit au marché de la ville, soit hors l'enceinte, soit sur les ports et bateaux, ne voulant le percevoir qu'à raison de la 48e partie de chaque boisseau de blé vendu par les forains, etc.; parmi les pièces du procès se trouve la copie de la charte du comte Guy et de la comtesse Mathilde (27 juillet 1231) contenant les priviléges, droits, libertés, immunités et franchises des échevins, bourgeois, manants et habitants de Nevers.

FF. 9. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1459-1624. — Procès. — Crimes et délits. — 1459, interrogatoire d'Agnès Laure, paroissienne de Tamnay, au diocèse de Nevers, femme de condition de Mgr le comte de Nevers et de Rethel, accusée d'avoir volé une bourse où il y avait de l'or et de l'argent, chez religieuse personne « Damp Jehan Boutillat », prieur de Lurcy-le-Bourg, dont elle était « chamberière », lequel demeure actuellement audit Nevers, en l'hôtel de feu maître Guillaume Mignier; — 1460, interrogatoire de Pierre de Mons, natif de Tournay, boulanger, travaillant ci-devant chez un nommé Etienne, boulanger à Tours, et de présent prisonnier de Mgr le comte de Nevers, « ladicte confession faicte hors gehainne », lequel Pierre tua son maître d'un coup de bûche sur la tête, puis le vola; — sentence qui le condamne « pour ses desmérites » à être pendu et étranglé, et son corps traîné sur une claie depuis l'hôtel de Mgr le comte jusques devant l'image de Notre-Dame en la revenderie; — 1470, interrogatoire de Pierre Bailleux, natif de Montmorency, accusé de vol, et sentence qui le condamne à être battu de verges par l'exécuteur de la haute justice dans les carrefours de la ville; — 1476, interrogatoire de Jehan Natif (sic), originaire de Bourgogne et jugement qui le condamne pour ses nombreux larcins à être fustigé par les carrefours, à avoir une oreille coupée et être banni perpétuellement de tous les pays, terres et seigneuries de Mgr le duc de Brabant, comte de Nevers; — 1539, sentence des échevins condamnant Jean Taboule dit le Capitaine, hôte du logis où pend pour enseigne le Dauphin, près de l'église des Jacobins et de la porte du Croux de cette ville, et Droin de Mesbes, boulanger, à la peine de mort pour homicide commis sur un compagnon inconnu, le jour de saint Jacques et saint Christophe derniers : tous les deux seront traînés sur une claie depuis les prisons de la chambre des Comptes jusque devant ladite maison du Dauphin, et audit lieu « iceluy Taboule aura le poing dextre coupé » et attaché avec le bâton duquel a été fait ledit homicide à un poteau devant et contre la maison; de là lesdits Taboule et de Mesbes seront traînés sur la claie jusqu'au marché des bêtes, où sera dressé un échafaud sur lequel, en présence de de Mesbes, ledit Taboule aura la tête coupée et son corps mis en quatre quartiers qui seront exposés à chacune des quatre portes de la ville, et quant à de Mesbes, il sera ensuite pendu et étranglé à une potence mise au carré par deça la croix près Saint-Benin, sur le chemin de Nevers à Paris, et la tête de Taboule sera « affixée » à ladite potence, etc.; — 1624, sentence des échevins contre plusieurs habitants de cette ville qui s'assemblaient illicitement avec mot du guet sous le nom de Bande grise et joyeuse, lesquels sont condamnés, savoir : le sieur Traisneau, leur capitaine, à être tiré des prisons par l'exécuteur de la haute justice et par lui attaché au pilori de la place publique pendant le marché, avec un écriteau devant et derrière, portant ces mots : « c'est le chef, auteur et instituteur de la Bande grise et joyeuse », et pour plus ample réparation, être banni à perpétuité du ressort de ce bailliage; les autres sont condamnés à une amende de 150 livres solidairement, dont 50 livres moitié aux pauvres de Saint-Didier, moitié au couvent des Pères Jacobins de cette ville, etc.

FF. 10 (Liasse.) — 30 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 2 pièces, imprimées.

1624-1683. — Procès. — Arrêts du 27 août 1624, contre le lieutenant-général de Nevers, pour les échevins de cette ville qui en vertu de leurs priviléges, sont déclarés en possession de la justice criminelle à l'égard des enfants et bourgeois de Nevers « quoy qu'ils n'ayent pas l'honneur d'avoir le caractère de juges et qu'il serait à désirer que l'exercice de la justice estant un rayon de la puissance souveraine du prince, fut communicqué seullement à ceux qui en quallité de magistratz et officiers royaux, représentent son authorité, etc. »; — 1625, longue procédure, entre les échevins et Catherine Sacré, veuve de Jean Quartier, cessionnaire de Robert Mathieu, à propos d'une rente de 20 livres, constituée par les échevins en 1555 sur les aides et gabelles que ladite Catherine prétend lui être due par les échevins, etc.

FF. 11. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1635-1699. — Procès. — Sentence de police rendue par les échevins à la requête du procureur général

de Monseigneur, contre Claude Cize, accusé de sévices et voies de fait contre Martin Rat, ledit Cize, condamné à 30 livres d'amende envers Monseigneur et 500 livres d'intérêts y compris 50 livres par forme de provision d'aliment et les médicaments, vacations de médecins, chirurgiens et apothicaires, etc. ; — 1679, assassinat en la paroisse de Frasnay-les-Chanoines d'un officier du régiment d'infanterie de Chablay, licencié, par ordre du Roi ; arrestation du nommé Vivande dit Francœur, son valet, interrogatoire, etc., saisie des équipages du défunt et des objets à lui appartenant, parmi lesquels un sabre d'argent, un fusil, une paire de pistolets, deux chapelets garnis de 16 médailles d'argent, etc. ; — 1698, procédure contre les échevins pour maître J.-Baptiste Parent, conseiller du Roi, receveur du grenier à sel de Nevers, adjudicataire de la ferme des deniers d'octrois et patrimoniaux de cette ville et généralement tous les revenus de l'Hôtel-de-Ville, comprenant les droits de péage, barrage, petite mesure et ensemble le droit de maille qui se lève sur le pain bis fait tous les jours par les boulangers, ledit Parent se plaignant de la non-remise par les échevins de tous les titres et renseignements à lui nécessaires pour le faire jouir de tous les revenus affermés, pour quoi il demande à retenir chaque année sur le prix de sa ferme, la somme de 3,000 livres, jusqu'à ce qu'ils aient été condamnés à lui remettre en main lesdits papiers, titres, enseignements concernant ladite ferme, etc.

FF. 12. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1679-1689. — Plaintes et Informations : — 1679, pour le procureur du Roi en la maréchaussée de Nevers, contre François Bré, natif de Trèves, en Dauphiné, proche Valence, convaincu d'avoir volé une pièce de toile, chez Sébastien Nicou, marchand et maître de la blanchisserie de toiles de Nevers, et d'être « vagabon, fénéant, et repris de justice », ledit Bré est condamné à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive ; — pour Charles Jaubart, laboureur à « Osnay, » contre Jean de Norry, fils du sieur de Turigny ; ledit Jaubart déclarant que comme il s'était rendu à l'église de sa paroisse, le jour de saint Étienne, 3 août, qui est le jour de la fête patronale, et qu'il ne put s'agenouiller que sur un petit banc, près de la chapelle Saint-Georges et Saint-Sébastien, à cause de la foule qui remplissait l'église, il se sentit frapper à coups de bâton, par le sieur de Norry qui, en outre, le saisissant par le collet, le jeta scandaleusement hors du lieu où il était, etc. ; interrogé en la chambre criminelle des prisons de la conciergerie de Nevers, par Gilbert Gascoing, écuyer, sieur de Nantin, conseiller du Roi, prévôt général et provincial de la maréchaussée de Nivernais et Donziais, ledit de Nourry a refusé de lever la main et de reconnaître la compétence, demandant son renvoi au lieutenant-général de Saint-Pierre-le-Moûtier, son juge naturel ; — 1687, pour François Dubroc, écuyer, et dame Édouarde-Louise-Léonarde de la Barre, son épouse, contre François Blandin, fermier de la terre de Lorgue, lequel, après insultes et menaces, aurait provoqué ledit sieur Dubroc, qui répondit : « qu'il estoit un bon coquin pour un rosturier de faire ung appel à un gentilhomme qualifié, et apprends que je scay le contenu des ordonnances de Sa Majesté qui me défendent de me battre en duel, etc, » ; — 1689, pour le procureur du Roi contre Alexandre Cusin, marchand poêlier-chaudronnier, ci-devant de la religion prétendue réformée, accusé de propos injurieux envers la Sainte-Vierge et les Saints, etc. ; — pour plusieurs habitants des paroisses de Rouy, Mingot et Sanisy, contre le sieur de Thurigny, qui avec 3 ou 4 jeunes gens sortis des cadets et ayant des commissions pour faire des compagnies, prennent de force et violence les habitants dans leurs maisons et au milieu des champs, et après les avoir bien maltraités, leur font déclarer malgré eux devant notaires qu'ils s'engagent au service du Roi ; — lettre de l'Intendant de Moulins, déclarant que l'intention du Roi n'est pas qu'on lui fasse des soldats de la sorte ; il faut que le sieur de Thurigny le sache bien et « qu'à la moindre preuve que j'aurai de sa mauvaise conduite, je le ferai arrêter », etc.

FF. 13. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1690-1697. — Plaintes et Informations : — 1694, par le procureur du Roi, contre plusieurs archers de de la maréchaussée, accusés d'avoir laissé sauver dans les bois plusieurs voleurs et assassins, en les reconduisant des prisons de Saint-Pierre-le-Moûtier en celles de Nevers ; sentence qui les condamne à payer chacun 300 livres d'amende, puis à être destitués de leur charge ; — 24 avril 1696, pour Gabriel-Claude Millin, chanoine et promoteur de l'officialité du chapitre de Nevers, contre maître Etienne Thonnelier, procureur du Roi, en la maréchaussée de Nevers, lequel, ce même jour, environ les 6 heures du matin, après matines, aurait fait saisir messire Michel de Chéry, chanoine-trésorier, comme il sortait de l'église, revêtu de son surplis, aumusse et bonnet carré, et l'aurait scandaleusement conduit dans les prisons de cette ville où ledit sieur Millin s'étant transporté, aurait appris que ledit messire de Chéry avait été emprisonné, en vertu d'un décret de prise de corps du procureur du Roi, malgré la protestation faite par ledit trésorier qu'il est sujet à la juridiction du chapitre

et que son jugement appartient à l'official du chapitre, privativement à tous autres juges, etc. ; — pour Michel Cassiat, dit Saint-Michel, chirurgien et carabinier du Roi, de la compagnie du baron de Villemade, lequel venant de Pouilly et s'étant arrêté au bourg de Nevers, chez le maître de la poste pour demander des chevaux et de là se rendre à La Charité, aurait été insulté par ledit maître et ses valets et par le postillon de Pouilly et par eux frappé jusqu'à perdre connaissance, puis dépouillé de tous ses effets, parmi lesquels son épée « en lame d'olinde », large de trois doigts, ayant la garde de vermeil doré et la poignée fine, etc. ; — pour plusieurs particuliers battus et volés sur les chemins de Nevers à Saint-Pierre-le-Moûtier et notamment pour un marchand savoyard, lequel ayant fait rencontre sur le grand chemin de Saint-Imbert, au-dessous de Chantenay, d'un homme qui le fit entrer avec lui au cabaret dudit Saint-Imbert pour y boire une chopine et y prendre un potage qu'il fit faire, se sentit après comme empoisonné et « tomboit fort souvent et dormoit » et s'étant ensuite éveillé, se trouva volé et dépouillé de son argent, savoir : 1 louis d'or neuf, 2 écus neufs, un demi-écu, 1 pièce de 8 sols, 2 pièces de 6 sols et environ 1 écu de monnaie, plus, environ 30 livres en marchandises, savoir : 6 douzaines d'almanachs au berger, en liasse, 1 demi-quarteron d'almanachs de Milan, 1 douzaine d'almanachs, en placard, de la princesse de Savoie, 1 douzaine de prophéties de Nostradamus, 1 quarteron d'almanachs de Liége, 600 alènes, 4 milliers d'aiguilles assorties, 3 quarterons de pierre rouge pour les cordonniers, servant à rougir les talons de souliers, etc.; — ordonnance de Mgr l'Intendant, du 22 novembre 1696, au prévôt de Nevers pour qu'il envoie tous les jours de chaque semaine, une brigade de 4 archers qui iront de Nevers à Magny ; et du lieutenant-criminel de robe-courte de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour que tous les jours il envoie 2 archers de Saint-Pierre à Magny, afin de découvrir s'il se peut les voleurs, « attendu qu'il s'agit de la seureté publique et de la conservation et continuation du commerce », etc.

FF. 14. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1689-1694. — Procès extraordinaires à la requête du procureur du Roi : — 1689, contre Laurent Picard, praticien à Nevers, partie civile, et Germain Duplessis, soldat de la compagnie du sieur de Jeugny, capitaine au régiment de Grancé, accusés du crime de duel ; — 1690, contre les nommés Trébut et Trésorier, son beau-frère, accusés de vol et assassinat sur la personne du nommé Châtillon, cerclier de Frasnay, etc. ; — 1694, contre les nommés Louis Rognat, soldat de milice de la paroisse de Limanton, Léonard Robelin et Paul Martin de la paroisse de Tamnay et plusieurs autres accusés de vols ; lesdits Rognat et Robelin sont condamnés à être pendus et étranglés à Nevers, à la potence qui sera dressée au lieu accoutumé, et ledit Martin est condamné aux galères pour 5 ans, etc.

FF. 15. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1681-1698. — Dénonciations : — du sieur Gilbert, procureur au bailliage et pairie de Nevers contre Jean Fassin, huilier, demeurant audit Nevers, paroisse Saint-Genest, convaincu d'être entré dans la bergerie de la nommée Barbaran, à Saint-Parize, et d'y avoir pris un mouton et une brebis, pour quoi il a été condamné à être fustigé aux carrefours de cette ville, flétri en la place publique, banni pour 9 ans de ce ressort, plus à l'amende de 30 livres ; — 1689, de François Baillet, « compagnon paulmier » de la ville de Châlons en Champagne, demeurant à Nevers, « au jeu de paulme » des Gascoing, occupé par honorable homme Antoine Delorme, paulmier, à l'encontre des nommés Bouteron, fils d'un paulmier de Moulins en Bourbonnais, et Mesnier, compagnon paulmier dudit Bouteron, qui ont cherché querelle audit Baillet et l'ont violemment frappé, etc. ; — de Huguet Dubois, chevalier, seigneur de la Rochette, de Bresse et du Montot, élu de la noblesse du Charollais, en qualité de parent et ami de la dame baronne de Darisolle, en la paroisse d'Ourouer, contre Jean Bastias, auteur de plusieurs vols chez ladite dame ; — 1690, de Antoine Clément, pallier, de la paroisse de Cigogne, contre Michel Rimbault, chirurgien audit lieu, lequel est « un méchant homme appréhendé de tout le monde », ayant naguères tiré un coup de fusil sur ledit Clément, parce qu'il l'avait empêché de tuer un autre habitant ; au surplus, grand jureur et blasphémateur du saint nom de Dieu, ne parlant que de tuer et de brûler et ne craignant pas de dire que si le sieur curé de la paroisse lui disait la moindre chose, il le prendrait à l'autel, pendant la messe, alors qu'il tient le corps de Dieu et les jetterait l'un et l'autre dans l'étang dudit Cigogne, etc. ; — 1692, de Louise Gounotte, veuve de Eugène Renauld, manœuvre à Narcy, contre Louis le Turc, chirurgien audit Narcy, accusé d'avoir, il y a deux ans, porté un coup de baïonnette de son fusil audit Eugène qui en est mort, — 1698, de messire Guy Creuset, chevalier, seigneur de Richerand et de Chevenon, brigadier général des armées du Roi, contre le valet des Trois-Cailles, à Nevers, et plusieurs manœuvres faïenciers, mariniers et autres, accusés d'avoir volé une perruque, un chapeau et un manteau au nommé Mathieu, l'un des valets dudit messire et de l'avoir maltraité de coups, etc.

FF. 16. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1688-1710. — Jugements et sentences prévotales : — 1688, contre Vincent Margaron et autres, condamnés « eu esgard à la légèreté du crime dont ils sont prévenuz » à servir Sa Majesté, dans la compagnie du sieur Boucher de Joigny, pendant cinq années ; — 1689, contre Guillaume Namblet, vigneron en la paroisse de Cuffy, convaincu d'assassinat à coups de couteau, au lieu d'Apremont, sur le nommé Jacques Guérin, condamné à être pendu en effigie à un tableau qui sera attaché à la potence, et Françoise Ninon, sa mère et sa complice, condamnée à être battue et fustigée de verges en tous les carrefours de Nevers et bannie pour trois ans ; — contre les Martenot père et fils, aussi coupables d'assassinat ; Claude Martenot père, convaincu d'avoir en outre juré et blasphémé le saint nom de Dieu, est condamné, pour réparation, à faire amende honorable en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire du poids de deux livres, au-devant de la principale porte de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, où il sera conduit à jour de marché par l'exécuteur de la haute justice et dira que méchamment il a juré et blasphémé, et ensuite sera mené à la place du Marché-aux-Bêtes, lieu ordinaire des exécutions, où il aura les jambes, cuisses et reins rompus vifs sur un échafaud dressé en ladite place pour y finir ses jours, ses biens étant préalablement confisqués pour les frais du procès, et Jacques Martenot fils, condamné à être, le même jour, pendu et étranglé, et les corps de tous les deux exposés ensuite sur le grand chemin, ladite sentence exécutée le 16 février par Georges Brunet et son fils, exécuteurs de la haute justice ; — 1694, contre Jean Guerrier, « serquelier » en la paroisse du Gravier, Marite et France Laurent, « cerqueliers » à Patinges et Antoine Soulier, charron à Cours-les-Barres, convaincus de vol et assassinat, et condamnés : ledit Guerrier à être rompu vif sur un échafaud dressé en la place du marché de Jouet, puis son cadavre exposé sur une roue mise le long du grand chemin de Jouet à Sancoins ; ledit Marite Laurent à être pendu, puis son cadavre exposé sur le grand chemin de Jouet au Gravier, et les deux autres à servir le Roi comme forçats sur ses galères, à perpétuité ; — 1710, contre Jean Bourdier, manœuvre en la paroisse de Vüée (Huez), lequel, après avoir été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, a été convaincu du crime d'incendie et de vol de bestiaux en ladite paroisse et condamné à être pendu et étranglé, ayant un écriteau devant l'estomac et derrière le dos où sera écrit : *Incendiaire*, puis son corps brûlé et ses cendres jetées au vent, laquelle sentence a été exécutée sur la place du Marché-aux-Bêtes, le 15 février, par Pierre Bellin, exécuteur de la haute justice, ledit Bourdier s'étant au préalable confessé au R. P. Arsène, récollet du couvent de cette ville, etc.

FF. 17. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1689-1710. — Jugements d'aliment : — 1692, pour Michel Lasne, vigneron à Garchizy contre Jean Louat, demeurant audit lieu, accusé de voies de fait envers le plaignant, auquel pour cause de son état périlleux, certifié par le rapport du chirurgien, il a été accordé, par forme de provision alimentaire, 50 livres pour fournir tant aux frais de la poursuite qu'au soulagement de sa subsistance ; — 1707, pour noble Jacques Doreau, seigneur de Tranan, paroisse de Parigny-sur-Sardolles, contre un de ses anciens valets et deux domestiques de la veuve d'Etienne Châtelain qui, de dessein prémédité, se sont rendus sur lui coupables d'assassinat dont il est grièvement blessé, ce qui l'oblige à se faire panser et médicamenter à grands frais, pour quoi, par forme de pension alimentaire jusqu'à parfaite guérison, il lui a été adjugé la somme de 100 livres, en paiement de laquelle les accusés seront solidairement contraints, même par corps, nonobstant opposition ou appellation quelconques ; — pour Claude Herbet, charbonnier, demeurant en la paroisse de Chaluzy, préposé à la garde des bois du sieur Pinet de Mantellet, contre Réné et Moreau, frans-frères laboureurs au domaine des Carreaux, paroisse d'Ourouer, qui ont tenté d'assassiner ledit Herbet à coups de tête de cognée, leviers et « pots de trasses », pour quoi ils ont été condamnés à lui donner une pension alimentaire de 100 livres, etc. — Jugements de compétence rendus en 1710, par lesquels le lieutenant criminel de Saint-Pierre-le-Moûtier est déclaré compétent pour continuer et parachever divers procès dont les pièces sont restées au greffe dudit lieu, etc.

FF. 18. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1701-1766. — Procès extraordinaires. — 1710, vol de 4 milliers et demi de fer à La Belouze, paroisse de Poiseux, chez le sieur Joseph de Bèze, seigneur dudit lieu ; — ordonnance portant permission d'écrouer dans les prisons de Nevers le nommé Jouvet, domestique, accusé, ladite ordonnance rendue par le bailli du Chapitre, — interrogatoire de l'accusé par Claude Prisye, avocat, bailli du cellier, cloître et juridiction temporelle des Doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale, — ordonnance de renvoi pardevant le prévôt provincial, attendu que l'accusé n'a aucun

domicile certain, — information et interrogatoire, — acte déclinatoire dudit Jouvet qui demande à être renvoyé pardevant le juge de Poiseux, son juge naturel et enfin transfert de l'accusé des prisons de Nevers en celles de Saint-Pierre-le-Moûtier pour qu'il soit jugé de la compétence ou incompétence au siége présidial de cette ville ; — vol commis au préjudice de Charles Gambert, garde des fourneaux de Chantemerle en la paroisse de Sauvigny-les-Chanoines ; le voleur est condamné à servir le Roi à perpétuité sur ses galères, en qualité de forçat, après avoir été flétri des lettres G et L, ayant la corde au col, laquelle flétrissure a été exécutée le 14 juillet, à une heure de relevée, sur la place de Saint-Sébastien, à Nevers, par Pierre Gilles, exécuteur de la haute justice ; — 1763, arrestation par la maréchaussée de Nevers du sieur Pierre Caillot, accusé de sédition, domicilié à Cours-les-Barres, dans le détroit des justices de l'évêché de Nevers, lequel a été conduit dans les prisons de cette ville, — mémoire de ce qui est dû à la brigade des cavaliers de maréchaussée pour cette capture et requête desdits cavaliers à M. le bailli des justices de l'évêché pour obtenir leur paiement, — Jean-Claude Flamen-d'Assigny, avocat en parlement, juge civil et criminel des justices dépendantes de l'évêché, répond par une sentence signifiée du palais épiscopal, qui déboute les suppliants des fins de leur requête, attendu que ledit Caillot a été arrêté sans aucun décret de prise de corps, ni par ordonnance de justice, qu'il n'y a point de preuve qu'il ait occasionné aucune sédition et que les cavaliers n'ont aucun droit d'arrêter de leur autorité privée aucuns domiciliés et de charger ainsi les domaines des seigneurs, etc. ; — 1764, condamnation contre un mendiant valide et vagabond repris de justice et déjà marqué de la lettre V, à 5 ans de galères, après avoir été marqué au préalable des lettres G et L, par l'exécuteur de la haute justice, etc.

FF. 19. (Liasse.) — 40 pièces, papier,

1706-1711. — Plaintes et informations : — 1710, pour messire Jacques de Bèze, sieur de Lys, secrétaire du Roi et maître particulier des Eaux et Forêts de Nivernais, contre plusieurs habitants de Limon, accusés d'avoir volé du blé nuitamment dans les greniers dudit sieur et plusieurs brebis dans ses métairies ; — pour le procureur du Roi sur la dénonciation de Edme Bouteau, serviteur de l'Hôtel-Dieu-Saint-Didier, contre Jacques Legros surnommé le Loup, vigneron demeurant à Nevers, accusé d'avoir assassiné « à coups de pots de trasses », près du cimetière de la Passière, sur le chemin qui va de Saint-Gildard audit lieu, Edmée Bourcillon, sa femme que « le malheur du temps » l'avait obligé de mettre en service chez le sieur Girard de Vanoir ; — 1711, contre les sieurs Delange, l'un capitaine et l'autre lieutenant au régiment de Naugaret, lesquels ont coutume de faire des enrôlements forcés et qui sont accusés d'avoir pris violemment un laboureur de la paroisse de Parigny-les-Vaux, de lui avoir tiré un coup de pistolet et donné plusieurs coups de sabre, etc.

FF. 20. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1726. — Procès extraordinaire à la requête du procureur du Roi. — Faux-monnayeurs. — Du 22 janvier, procès-verbal du sieur Charles Girard, conseiller du Roi, subdélégué de Mgr l'Intendant en la ville de Prémery, décrétant de prise de corps les nommés Jean Tissier, père et fils, charpentiers et François Dupougny, fendeur en la paroisse de Sichamps, et Guillaume Pellissier, agent d'affaires du comte de Bonneval, demeurant au château du Marest, paroisse de Lurcy-le-Bourg, accusés du crime de fabrication et distribution de fausse monnaie au marché de Prémery, contre livraison de blés ; — procès-verbal de capture et emprisonnement dans la prison de Prémery et de translation dans les prisons de Nevers, — perquisitions aux domiciles des accusés, — premiers interrogatoires, — ordre de transfert dans les prisons royales de Saint-Pierre-le-Moûtier ; jugement de compétence pour parfaire ledit procès, — assignations aux témoins, — procès-verbaux d'informations, — monitoire de l'official de Nevers, publié à 3 dimanches consécutifs au prône de la messe paroissiale, dans les églises de Ligny, Sichamps, Saint-Benin-des-Bois, Saint-Franchy, Prémery, Lurcy-le-Bourg, et Saint-Etienne de Nevers, — assignation aux témoins venus à révélation sur la publication des monitoires et dont les noms ont été déclarés au procureur du Roi à la suite du certificat de publication desdits monitoires, — procès-verbaux d'information, — publication à la requête du procureur du Roi par les sieurs curés des paroisses ci-dessus nommées de la sentence d'excommunication et réagrave portée par l'official contre ceux et celles qui n'ont pas obéi au monitoire, — confrontation et interrogatoire des révélants, — procès-verbal d'expertise des faux écus par Pierre Collet et Robert Sionest, marchands orfèvres à Nevers, — interrogatoires des accusés, — 6 juin, sentence définitive, par jugement prévotal, déclarant Jean Tissier fils, convaincu d'avoir exposé et distribué des faux écus au marché de la ville de Prémery, condamné pour réparation à être battu et fustigé nu de verges par les carrefours et à l'un d'iceux flétri d'un fer chaud marqué d'une fleur de lys sur l'épaule dextre, banni à perpétuité du ressort et ses biens confisqués ; Jean Pellissier

déchargé de l'accusation sera mis en liberté, Dupougny accusé contumace, suffisamment atteint et convaincu d'avoir fabriqué la fausse monnaie est condamné à être pendu et étranglé, ce qui sera exécuté par effigie et ses biens confisqués.

FF. 21. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1759-1762. — Procédure entre les maire, échevins et procureur du fait commun de Nevers, appelant de la sentence contre eux rendue au bailliage de La Charité, le 8 mai 1761, d'une part, et le sieur Louis Massue de la Durie, fermier général du prieuré de La Charité-sur-Loire, qui réclame les rentes foncières dues sur 3 maisons joignant la chapelle de Saint-Sébastien de Nevers, démolies en 1759, lesquelles maisons portaient cens et rente envers ledit prieuré; — lettre signée du cardinal de Bernis, prieur de La Charité, expliquant que cette rente foncière n'est qu'une indemnité des droits que les prieurs auraient pu dans l'avenir percevoir sur les maisons acquises par la ville; — appel au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, — mémoire présenté par les maire et échevins, où il est dit que les maisons furent démolies en 1759, ainsi que la chapelle de Saint-Sébastien pour cause d'utilité publique et pour obéir aux ordres du Roi, qui en vue de son prochain passage à Nevers avait écrit de tenir les routes parfaitement libres pour qu'il ne fut exposé à aucun accident, or lesdites maisons rendaient le passage de cette partie de la route extrêmement difficile et dangereux, etc.; — 3 février 1762, sentence du bailliage de Saint-Pierre, portant qu'il a été mal jugé par le juge de La Charité; — désistement de l'appel de cette sentence interjeté par le sieur de la Durie.

FF. 22. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1767-1768. — Procédures à la requête du procureur du Roi : — contre des accusés prévenus de désertion, de mendicité et vagabondage et quelques-uns de vol et d'assassinat; — vol avec effraction dans la nuit du 20 décembre 1767, en l'église de Neuvy-le-Barrois, où il a été pris un calice d'argent et sa patène et un ancien ciboire de cuivre argenté et dans l'église d'Apremont où le sieur Duizy, curé, a déclaré qu'il lui a été pris un calice d'argent et le croissant dans lequel on met la grande hostie dans le soleil, lequel croissant était dans le tabernacle; — mention dans plusieurs procès de déserteurs et de mendiants, d'une bande de vagabonds qui s'était répandue dans le Nivernais et y commettait des excès de toute sorte; — le nommé Mathieu-Paul-Hugues dit Polignet, savetier de profession, natif d'Auvergne, dûment convaincu d'être vagabond et mendiant valide, est condamné, pour réparation, à servir pendant trois années sur les galères de Sa Majesté comme forçat, préalablement marqué d'un fer chaud représentant les trois lettres G A L, etc.

FF. 23. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1769. — Procédures, contre des mendiants et vagabonds, etc. : — Gabriel Martin, mendiant sans aveu ni domicile, est condamné à être renfermé pour trois années consécutives dans la maison de force de Nevers; — Louis Champelle, convaincu de vol de blé avec effraction extérieure au moulin de Deux-Villes, en la paroisse d'Azy-aux-Amognes, est condamné à servir le Roi pendant 9 ans sur ses galères comme forçat, préalablement marqué des trois lettres G A L sur l'épaule droite; — Guillaume Voitié, natif d'Auvergne, repris de justice et vagabond, est condamné à 9 ans de galère, préalablement marqué sur l'épaule gauche des trois lettres dont il a déjà été marqué sur la droite; sa concubine est condamnée à être renfermée dans la mai de force de la ville pendant trois ans; — Lettres de grâce obtenues du Roi pour Claude Jolly, déserteur du régiment des Gardes françaises, condamné à mort par le conseil de guerre; — du 25 décembre, démission de maître Antoine-Charles Parmentier, avocat en parlement, de sa commission d'assesseur en la maréchaussée de Nevers, etc.

FF. 24. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1770-1771. — Procédures. — La nommée Marie-Anne Masson, déjà reprise de justice et marquée de la lettre V sur l'épaule droite, convaincue, de son aveu, d'être mendiante, est condamnée à être enfermée dans la maison de force de Nevers pendant 9 années, par jugement prévotal de dernier ressort; — démission de Pierre-Claude Doigt de sa commission de cavalier de la maréchaussée à la résidence de Nevers, etc.; — tableaux imprimés indiquant l'état des mendiants domiciliés dans la lieutenance de Nevers, déjà arrêtés et ayant passé par le dépôt, d'où ils sont sortis sous promesse de ne plus mendier : noms et surnoms des mendiants, lieux de leur naissance et de leur domicile, leur âge, leur signalement, leur état de validité ou invalidité, par qui ils ont été avoués, leur profession extérieure, profession qu'ils ont promis de prendre, observations.

FF. 25. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1775. — Procédures. — Jean Sirot, atteint et convaincu de « vagabondage » et de vol au village de Vau-

zelles, paroisse de Varennes-les-Nevers, est condamné à servir sur les galères du Roi pendant cinq années, après avoir été battu et fustigé nu de verges par l'exécuteur de la haute justice dans les carrefours et lieux accoutumés et à l'un d'iceux flétri sur l'épaule droite d'un fer chaud portant les trois lettres G A L; — renvoi devant mesdames les abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale de Notre-Dame de Nevers, dames hautes, moyennes et basses de la justice de ladite abbaye à Nevers, Plágny et autres lieux, en qualité de juges du lieu, du délit d'un nommé Gilbert Bordet, accusé de vol dans un cabaret de Plagny, ledit individu arrêté le 11 juin, jour de l'assemblée de La Fermeté, alors qu'il revenait de la paroisse de Prye, où il avait voulu vendre une tasse d'argent, n'ayant du reste, aucun passeport, et après avoir été mis dans les prisons des dames de la Fermeté, jusqu'à la fin de l'assemblée, ayant été ensuite conduit dans les prisons de Nevers; — arrestation d'un déserteur du régiment de la Sarre, du nom de Léger Landry; M. de Champsauveur (Pierre-François-Millin), exempt de la maréchaussée à la résidence de Château-Chinon, écrit à la date du 11 juin à M. de Fonville, lieutenant de la maréchaussée à Nevers: « Nous sommes enfin parvenus à arrêter le nommé Landry,... vous ne pouvez croire combien les habitants des environs de Gâcogne à 4 et 5 lieues à la ronde sont charmés de cette capture; c'était un second Aubin dans le pays... »; etc.

FF. 26. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1775-1776. — Procédures contre des mendiants et vagabonds, la plupart arrêtés dans les paroisses du Morvand, aux environs de Château-Chinon, où ils se retiraient, hommes et femmes, dans les bois; tous sont conduits dans la maison de force de Nevers.

FF. 27. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1781-1790. — Procédures: — contre des déserteurs; — certificat pour tenir lieu de passe-port, accordé en vertu de l'ordonnance du roi, du 27 décembre 1784, portant amnistie générale en faveur de ceux qui ont déserté des troupes de Sa Majesté, avant le 1er janvier 1785; — contre des mendiants et vagabonds soupçonnés de vol, — un vagabond déjà repris deux fois de justice et « véhémentement » soupçonné de vol, en la maison de Jean Fontaine, vigneron près la Forge-Neuve, en la paroisse de Coulanges-les-Nevers, est condamné à servir comme forçat dans les galères du Roi à perpétuité, préalablement battu et fustigé nu de verges, dans les rues et carrefours et lieux accoutumés de la ville et flétri de la marque d'un double W sur l'épaule droite, laquelle sentence a été exécutée le 4 juillet 1789; — un autre repris de justice, convaincu d'avoir mené une vie errante et vagabonde et d'avoir volé dans les paroisses de Soulangy et Garchizy, est condamné, par jugement prévotal au dernier ressort, à être attaché au poteau à ce destiné dans la place publique de Nevers et y demeurer pendant 2 heures, ayant devant et derrière, un écriteau portant ces mots: *voleur d'effets confiés à la foi publique*, et audit lieu flétri d'un fer chaud portant les 3 lettres G A L sur l'épaule gauche, après avoir été battu et fustigé nu de verges, et de là conduit sur les galères du Roi, pour y servir comme forçat pendant 5 années, etc.

FF. 28. Liasse.) — 40 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 1 pièce, imprimée.

1789-1790. — Procédures: pour les président et commissaires du conseil provisoire de la ville de Nevers, à la diligence du sieur Boizeau de Ville, faisant fonction de procureur du Roi de l'hôtel-commun, contre le sieur Gilbert Gascoing de Villecourt, président, trésorier de France au bureau des finances de Moulins, demeurant en cette ville, accusé d'avoir prévariqué dans sa charge d'officier public, ayant vendu à des prix différents de ceux qui étaient convenus, les blés de la ville de Nevers, dont il avait la gestion en sa qualité d'administrateur provisoire de ladite ville, nommé le 16 août 1789, et d'avoir employé les sommes ainsi prélevées au soulagement de ses affaires particulières,... pour lesquelles malversations, sa personne aurait certainement couru des risques, au moment de la première indignation populaire, si sur sa réquisition le conseil municipal provisoire ne l'avait mis sous la sauve-garde de la milice nationale, jusqu'à ce que la vindicte publique eut décidé de son sort, etc; — sentence du bailliage de Nevers, ordonnant l'emprisonnement du sieur Gascoing, — appel de l'accusé, — lettre de Louis XVI, par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle de l'Etat, roi des Français, ordonnant que le suppliant sera mis en liberté des prisons de Nevers et déclarant son appel bien relevé, — protestation très-vive des officiers municipaux, du 15 juin 1790, tendant à ce que ledit sieur Gascoing, soit débouté de sa demande d'élargissement provisoire; — mémoire imprimé contenant: 1° les propositions faites par le sieur de Villecourt, d'abandonner tous ses biens à ses créanciers, leur union et procuration pour accepter ledit abandonnement de biens qui seront vendus en direction; 2° l'état de ses biens dans les justices

et seigneuries de Beaune, La Charnaye, Garchizy, Nevers, évalués par ledit sieur à 500,000 francs ; 3° l'état des dettes passives, s'élevant à 273,419 livres, 4 sol, sauf erreur, et sauf l'addition du montant de la dot de la dame Perrette Mocquot, son épouse, etc ; — refus par le conseil municipal d'accéder au contrat d'abandon, parce qu'il se trouve porté presque le dernier dans l'énumération des créanciers hypothécaires et qu'il n'aurait d'autre ressource que le privilége du fait de charge; — mémoires du sieur de la Courtie, ancien procureur au parlement de Paris, pour les frais, vacations et déboursés, à lui dus par la ville, dans ladite affaire, le premier mémoire, fait vers 1793, le second sous le premier empire, tous les deux sans reçu, et s'élevant à 159 livres 4 sols 6 deniers.

Département de la Nièvre

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE GG.

(Cultes, Instruction, Assistance publique.)

GG. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1331-1790. — Évêché. — Copie collationnée par maîtres Jean de Parcon et Huet de Montbar (*de Montebarro*), notaires jurés de l'officialité de Nevers, de la forme de serment de l'évêque à son entrée dans ladite ville, en présence des bourgeois, la main étendue sur le livre des Evangiles ouvert et sans le toucher; cette formule est ainsi conçue : « *Juramus et promittimus civitati et burgensibus nivernensibus eos diligere et custodire ad usus, libertates et consuetudines antiquas et approbatas secundum quod fecerunt nostri predecessores* » ; — 1461, lundi après *Judica me*, 5e jour d'avril avant Pâques charnels, sur les 10 heures du matin, prestation de serment, en présence des échevins, bourgeois et habitants, par révérend Père en Dieu, Mgr messire Pierre de Fontenay, évêque de Nevers, docteur en lois et en décrets. « assiz en son habit pontifical, dedans une chaière de boys et pourté par quatre hommes, devant l'hostel feu Pierre Verneul, en la rue de la Parcheminerie, faisant l'entrée de la cité, auprès d'une chaynne de fer tendue et traversant la rue », maître Jean Mathé, l'un des échevins, ayant au préalable adressé ces paroles, en faisant révérence et honneur : « révérend père en Dieu et notre très-honoré seigneur vous soiez très bien venuz ; il est de coustume de toute ancienneté, que quand il vient nouvel évêque en cette ville et qu'il pran possession dudit éveschè, avant qu'il puisse se dire seigneur et possesseur d'icelle, il est nécessaire qu'il face en ce lieu cy le serment esdits échevins, bourgeois et habitants, tel que orrès lire cy après et duquel la teneur s'en suit, etc. ; » — 1599, reconnaissance par nobles hommes et sages maîtres, Martin Roy, avocat fiscal de Madame, et Jean de Corbigny, avocat au bailliage de Nevers à Monsieur messire Arnauld Sorbin, évêque de Nevers, de l'île assise au-dessous du pont de Loire de cette ville, en laquelle île, nuls curés ni autres personnes ne peuvent aucun droit, moyennant l'annuel et perpétuel bordelage de 3 écus 20 sols, 2 quarteaux, 2 boisseaux froment et une poule ; — 1624, reconnaissance et investiture pour le seigneur Horace Ponte, maître de la verrerie de Nevers, à Mgr Eustache Du Lys, évêque dudit Nevers, au profit de la chapelle Saint-Blaise, fondée en l'église de Saint-Antoine-les-Nevers, d'une partie de terre assise aux chaumes de Loire, etc. ; — 1734, bail à ferme par Mgr Fontaine des Montées, des revenus de la terre, justice et châtellenie d'Aubigny-sur-Loire ; — 1761, saisie-arrêt sur le sieur Pierre Vilhardin, marchand à Nevers, ci-devant fermier de ladite terre, justice et châtellenie d'Aubigny, ès mains du receveur des droits de passage et péage par eau de cette ville, faute par ledit sieur, d'avoir payé à Mgr l'évêque une année de fermage échu ; — 1790, signi-

fication à M. l'abbé Pépin, prêtre, promoteur du diocèse, exécuteur testamentaire de feu Mgr Pierre de Séguiran, conjointement avec les sieurs Laviron et Estève, chanoines, d'un acte qui déclare dame Elisabeth-Françoise-Justine de Séguiran, seule héritière dudit seigneur évêque, son frère.

GG. 2. — Rouleau de parchemin de 3 mètres 60 de longueur sur 50 centimètres de largeur.

1525. — Chapitre. — Homologation par François Ier d'un accord, arbitrage et transaction sur procès mus entre vénérables personnes messires Jehan Moreaul, prieur et receveur, François Parise, Nicolas Griveaul, Claude Le Pré, Jehan Chaloppin, Pierre Foussé, Jehan Fourré, Jehan Pelé, Jehan Sochet, Guillaume Ségueneaul, Jehan de Saint-Denis, Anthoine Gascon, Robert Fremin (Firmin), Grégoire Ségault, Pierre Bénard, Gabriel du Four, Guillaume Dorne, Denis Ségueneaul, prêtres; Etienne le Brun, clerc, et Esmond le Roussel, bâtonnier, tous bacheliers et habitués de la basse-forme de l'église cathédrale Saint-Cyr de Nevers, représentant la plus grande et saine partie desdits bacheliers d'une part, et les doyen, trésorier et chapitre de ladite église; — les arbitres nommés par les bacheliers sont: maître Guy de Fontenay « secrétain » et messire Guillaume Ségueneaul, prêtre, curé de Lys; ceux du chapitre sont: maîtres Henri de Fontenay, archidiacre, Michel Olivier, trésorier, chanoines de ladite église. Les bacheliers de la basse-forme réclamaient au sujet de leurs droits pécuniaires; il fut arrêté que le chapitre leur donnerait chacun an, 80 livres tournois en bon argent, sur la recette des anniversaires, pour tous droits, parts et portions par eux prétendus sur les anniversaires fondés jusqu'à ce jour, lesquels « se souloient distribuer et distribuent en plomb » laquelle somme de 80 livres sera distribuée pour le menu en plomb ou argent par le prieur desdits bacheliers, le long de l'année; aux bacheliers qui assisteront aux anniversaires, non compris les « fousses, pictances et processions d'argent et autres anniversaires de pain et de vin » pour lesquels ils recevront comme de coutume, et les revenus particuliers qui leur seront assignés dans les fondations à venir. Relativement aux messes des mois que les bacheliers sont tenus de célébrer, comme il n'y avait point dans leur réglement d'heure déterminée, il est arrêté qu'ils la devront dire incontinent après le premier coup de prime, sans qu'ils puissent être tenus de la différer ou de l'anticiper à raison de quelque fondation nouvelle. (Cette pièce a été achetée par la ville, en 1862, au prix de 60 francs, à la vente des chartes et manuscrits de M. Ernest Clerc de Landresse, bibliothécaire de l'Institut).

GG. 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1665. — Chapitre. — Acte de réception de frère Louis le Conte, religieux de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, de l'abbaye de Saint-Laurent, près Cosne, en qualité de chanoine de Saint-Gildard de la cathédrale de Nevers, par suite des lettres de provision obtenues de maître Phelippaux, conseiller du Roi, abbé commendataire de cette abbaye.

GG. 4. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1543-1789. — Chapitre. — Créations de rentes annuelles et perpétuelles de 22 livres 10 sols tournois d'une part, et 15 livres de l'autre, par les échevins de Nevers aux doyen et chapitre pour le prix de 300 et 200 livres avancées par ledit chapitre aux habitants, à cause de la somme de 2,900 livres tournois, à eux imposée pour leur portion de la solde de 50,000 hommes qu'il plaît au roi être fournis par les habitants des villes closes de son royaume, etc., — ladite somme de 300 livres manuellement livrée par le chapitre, l'a été en « cent cinq escuz soleil du coing du Roi, neuf doubles ducatz, ung ducat, trois escus couronne et le reste en testons et demy testons », les 201 livres ont été « loyaulment comptéz et nombréz » en 76 écus soleil du coin du Roi, 11 ducats et demi et le reste en monnaie blanche; — 1556, rachat desdites rentes par les échevins et délibération du chapitre approuvant l'acte de rachat, (à cette pièce est appendu le grand sceau du chapitre, en cire verte, recouverte de papier); — 1683, don par M. Jean-Henri Bogne, doyen, de 3 lampes d'argent cizelées, lesquelles devront demeurer à perpétuité devant le maître-autel de la cathédrale, en l'honneur du très-saint sacrement; — extrait du testament dudit sieur Bogne, du 14 juillet 1693, par lequel il donne à l'église de Nevers, 6 chandeliers d'argent cizelés, etc; — reconnaissances de directes à titre de cens et bordelage pour divers héritages sis en la paroisse de Garchizy, par dame Anne Gouneau, veuve de Noël Rabuteau, vivant maître chirurgien à Nevers; — baux de la ferme de prés, sis en la paroisse de Guérigny, perçus par années alternatives, entre messieurs du Chapitre, les années paires, et par M. de la Chaussade, les années impaires; — affermage du domaine d'Arzembouy pour 9 années commençant au 1er mai 1789, plus de la moitié des dîmes de la paroisse, distraction faite des novales qui appartiennent au sieur curé d'Arzembouy, plus encore de partie des autres dîmes, appartenant au Chapitre, dans les paroisses d'Arthel, Saint-Bonnot et Giry, etc.

GG. 5. (Liasse.) — 1 cahier in-folio, 10 feuillets, parchemin.

1337. — Chapitre. — Liève contenant les noms des personnes qui possèdent des vignes dans les limites de la dimerie de Corvol (*Infra metus decimarie de Corvolio-Coens)*, entre les vénérables doyen et chapitre de Nevers et religieuse femme l'abbesse et le couvent de Notre-Dame dudit Nevers : vignoble de Broches, *vinoblium de Caro tempore*, autres vignobles des Bourdos, de Valledoe, de Renos, etc ; les principales personnes citées, sont *Domina comitissa de Drues* (Druy), *Domina de Corvolio*, curatus ecclesiœ de Corvolio, etc.

GG. 6. (Liasse.) — 6 cahiers in-folio de 2, 4 et 12 feuillets, papier.

1520-1647.— Chapitre.— Table du terrier Griveau pour les anniversaires, commencé en 1520 et fini en 1528, avec indication des paroisses, de la nature des héritages, de leur propriétaire et de la nature et qualité des prestations : bordelage, cens, argent, froment, seigle, orge, avoine, gelines, et enfin des folios du terrier qui a disparu, ainsi que tous les autres dont il va être question ; — table du terrier noir de Pierre Griveau, notaire pour les bacheliers de la basse-forme, commencé en 1525 et fini en 1577 avec les mêmes indications que précédemment; — autres tables : du terrier Nales et Brisson pour la basse-forme, commencé en 1546 et fini en 1580 ; — du terrier Boizot pour les anniversaires, commencé en 1559 et fini la même année ; — du terrier Brisson pour les grands cens, commencé en 1571 et fini en 1647 ; — du terrier de France pour les anniversaires, commencé en 1574 et fini en 1594 ; au folio 598, commence le terrier de la seigneurie de Pournas, en 1581 ; au folio 630, est la copie d'un titre latin concernant le Chapitre de Tannay, les chanoines de cette collégiale, s'adressent au Chapitre de Nevers pour l'élection de leur prévôt qui devait être un chanoine de Saint-Cyr, etc ; — cette table analytique de plus de 600 feuillets, comprend elle-même 12 grandes feuilles, d'une écriture très-serrée, aussi le copiste termine-t-il l'analyse du feuillet 636 par ce mot : « fin, qui a été longue à venir » ; — table du terrier sacré des messes, commencé en 1575 et fini en 1586.

GG. 7. (Cahier.) — 1 cahier in-folio, 27 feuillets, papier.

1776. — Liève du terrier de la fabrique de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers. — Le sieur Joseph-Gédéon Mayon de Chaluzy, et dame Marie-Rose Pinet, son épouse, (*Hodiè*, M. Tessier de la Roche, et dame Mayon de Chaluzy, son épouse), doivent la rente foncière, annuelle et non rachetable, de 24 livres payable le 1er janvier, pour la fondation de maître Jean Pinet, conseiller et premier avocat général au bailliage de Nevers, grand oncle maternel de ladite dame Rose Pinet, dont elle tient la place comme possédant la maison spécialement affectée à ladite fondation, icelle maison, sise en cette ville, rue de la Parcheminerie, etc ; — terriers : de la chapelle Saint-Anne annexée à la fabrique, — de la petite et de la grande portion de Saint-Mathieu, aussi annexées à la fabrique ; à ladite chapelle, appartient le quart de la dîmerie d'Aublenay, située dans les paroisses de Magny et de Cours-sous-Magny, un autre quart appartient au chapelain de Saint-Nicolas, le troisième quart, aux religieux, abbé et couvent de Saint-Martin de Nevers et le dernier à messieurs les échevins de Saint-Pierre-le-Moûtier, etc ; — grands cens appartenant à la fabrique : cens de 3 deniers payables au jour de Saint-Arigle sur l'autel de Saint-Aré, lorsque messieurs y vont processionnellement, sur une maison assise en la grande rue de Nièvre, autrement rue Saint-Arigle, — autre cens de 4 deniers, réuni avec une rente de 6 livres sur une maison rue de la Revenderie, paroisse de Saint-Arigle, ledit cens payable au jour de Saint-Jean-Baptiste, à l'issue des vêpres, sous le chapiteau de l'église de Saint-Arigle, au receveur dû grand cens, et ladite rente foncière au jour de Saint-Martin, entre les mains du receveur des anniversaires, etc.

GG. 8. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce imprimée.

1743-1790. — Arrêt du Conseil d'Etat, au sujet de l'union faite de la chapelle du corps de Jésus-Christ à la trésorerie de l'église de Nevers, sur la requête présentée à Sa Majesté, par François-Réné de Cotignon, prêtre, docteur en théologie, chanoine et trésorier de l'église royale et cathédrale de Nevers et official du Chapitre de ladite église ; — déclaration fournie à messieurs les administrateurs du district de Nevers au département de la Nièvre, des revenus et charges de la Trésorerie, troisième dignité de l'église cathédrale, par Guillaume Decantes, prêtre, chanoine-trésorier.

GG. 9. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1751-1783. — Quittances annuelles des directes dues à la seigneurie de Sauvigny-les-Chanoines et à la cure dudit lieu, à cause de la portion congrue que le Chapitre paie au sieur curé, par M. Sallonier de Marigny, s'élevant à la somme de 22 livres 14 sols 11 deniers, 18 gélines, 1 chapon, 31 boisseaux et demi avoine et un boisseau et demi froment, lesdites quittances, signées Gondier, chanoine-receveur de la prévôté de Sauvigny, Decantes et Custode, chanoines, et en dernier lieu, Languinier, rece-

veur des revenus du Chapitre ; — autres quittances (dans le milieu du registre), par le sieur Gaulon, curé de Marzy, des directes dues à sa cure, par M. Sallonnyer de Thiot.

GG. 10. (Liasse.) — 65 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1489-1752. — Paroisse Saint-Arigle. — Fondations : 1659, par maître Léonard Destrappes, seigneur de Précy, conseiller du Roi en la cour du Parlement de Paris, au profit de la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Arigle, de plusieurs rentes sur diverses maisons, en la rue du Marché-aux-Bêtes, près la fontaine de Loire, et à la porte de la Barre, près de la maison où pend pour enseigne, l'Ecu-de-France, et de plusieurs cens et bordelages, à la charge, chacun jour et fête de Notre-Dame, savoir, de la Purification, Annonciation, Assomption, Nativité et Conception, de célébrer une messe à sept heures du matin et le soir un salut, en la chapelle des aïeux dudit Destrappes, avec 2 cierges sur l'autel, 4 cierges sur le chevalet qui sera mis avec le drap de mort, 8 cierges sur le grand autel, etc. ; audit acte de fondation sont attachés tous les titres, depuis 1489, concernant l'existence des rentes dont il est fait mention ; — notes, constatant que révérendissime Père en Dieu, messire Léonard Destrappes, vivant seigneur, archevêque d'Auch, avait de son bon gré et bonne volonté fait plusieurs autres fondations à ladite fabrique, que la chapelle des aïeux avait été bénite le 7 octobre 1575, par M. de Sainte-Foy (Arnauld Sorbin), évêque de Nevers, qu'une grand'messe des trépassés, à chaque mercredi de l'an, y avait été fondée par Antoinette Destrappes, et qu'en 1662, ledit seigneur Léonard, la rebâtît, l'agrandit, puis la rebénit le 6 décembre 1662 et lui donna des ornements noirs pour les services qui s'y devaient faire.

GG. 11. (Liasse.) — 27 pièces, papier ; 12 pièces, parchemin ; 6 imprimés.

1501-1785. — Fondations : — 1515, par honorable homme Colinet Fleurand, marchand, bourgeois de Nevers et Marie Galoppe, sa femme, de plusieurs services, à savoir : chaque dimanche, après la grand'messe paroissiale, une messe basse en la chapelle Saint-Jacques le Majeur, que naguères ils ont fait construire et édifier en l'église « Saint-Ayrille » leur paroisse, et où ils veulent être inhumés, puis psaume *De Profundis* et *ne recorderis* avec les collectes, en aspergeant « d'eau benoiste » sur les tombes, etc. ; — plus, le jour de Saint-Jacques, avant la grand'messe de la paroisse, une grand'messe avec diacre, sousdiacre, deux choriaux en chapes et huit autres prêtres en surpelis, en ladite chapelle ; — *Item* le jour de Sainte-Avoye, qui est le jour des onze mille vierges, au mois d'octobre, et le jour de Sainte-Geneviève, semblable service audit autel ; — et encore chacun an une messe de *Requiem* avec semblable solennité, le jour que lesdits Fleurant et Galoppe décéderont de ce monde, léguant à cet effet plusieurs bordelages sur des maisons sises à Nevers, un calice d'argent, pesant 2 marcs 3 onces, un missel écrit en parchemin, 2 chandeliers de cuivre et tous les ornements étant en ladite chapelle, ensemble, les 3 tapis où est la vie de Sainte-Geneviève, qui se mettront aux grandes fêtes, au lieu accoutumé de les mettre, etc ; — 1539, par messire Hugues de Champanges, prêtre, demeurant à Nevers, en ladite paroisse Saint-Arigle, d'une grand'messe de *Requiem* à diacre et sousdiacre « à laquelle assisteront dévotement en surpeliz, douze prêtres habitués de ladite église » le 24 mars, veille de l'Annonciation de Notre-Dame, et le soir dudit jour, environ les 8 heures, d'un salut où l'on chantera tout du long, en chapes, le répons *Gaude Maria Virgo* et se dira le verset *Gabrielem archangelum* avec *Gloria Patri* par deux enfants, posément, puis la collecte et la salutation angélique, etc., après quoi les deux prêtres en chapes, commenceront les psaumes *Miserere* et *De Profundis* et le répons *Libera me* etc., le curé et les douze prêtres habitués tenant tous à la main une chandelle de cire allumée, de 2 deniers la pièce ; pour laquelle fondation, ledit de Champanges donne à la fabrique plusieurs rentes assises sur un pré derrière l'église de Chaluzy, 20 sols tournois et 1 geline de bordelage sur une vigne de huit hommes, en la paroisse de Coulanges-les-Nevers, au lieu appelé La Villate, etc ; — le 27 mars 1540, ledit fondateur voulant que le nombre de treize prêtres devant assister au salut de *Gaude Maria*, soit porté à 18, ajoute une autre rente sur 4 œuvres de vigne à Coulanges, etc ; — 1619, par Anne Perrette Morin, d'un salut le jour de Saint-Pierre sur les 7 ou 8 heures du soir, etc ; — 1688, par Antoine Faure, marchand de Nevers, d'une grand'messe à diacre et sousdiacre et deux choristes, le jour de la Sainte-Croix de mai, avec 1res vêpres la veille et messe des trépassés le lendemain, etc ; — 1689, par Pierre Henri, marchand, domicilié en cette paroisse, de 3 grands'messes, dont la dernière des trépassés, les trois jours qui suivent la Pentecôte et un salut le lundi de cette fête, etc ; — 1692, par Elisabeth Bouard, veuve de maître Jean Bourgoing, de trois messes à l'autel de Saint-Jean-Baptiste, dont une au jour de sainte Elisabeth, sa patronne, et les deux autres des trépassés, au jour du trépas de son mari et à pareil jour qu'elle décédera, léguant à la fabrique 6 livres une fois payées pour lui faire dire une grand'messe de dévotion à son intention, devant l'autel de Saint-Joseph, une fois seulement, etc ; — 1715, par Charles Lhermite des Plauds, marchand, en la paroisse

d'Imphy, de quatre messes basses, aux jours de Saint-Nicolas, de Saint-Clément et les jours du décès des deux femmes dudit testateur, dans la chapelle de Saint-Nicolas, que l'on construisait alors au bout du pont du guichet à la porte de la ville de Nevers ; — 1723, par Guillaume Quatre-Sols, marchand voiturier par eau, d'une grand'messe à diacre et sousdiacre, exposition du Saint-Sacrement, vêpres et salut le jour de saint Guillaume et le lendemain messe de *Requiem*, et de semblable solennité au jour de Saint-Thomas, pourquoi il fait cession à la fabrique du quart d'une maison à lui appartenant, en la rue du Rivage ; — tableaux imprimés des fondations de la paroisse Saint-Arigle pour chaque mois, (il manque les mois de mai, septembre, octobre, novembre et décembre).

GG. 12. (Liasse.) — 54 pièces, papier ; 14 pièces, parchemin.

1509-1673. — Reconnaissances : 1501, de 20 sols tournois et 1 geline de bordelage chacun an, sur un pré en la prairie de Moranges, au finage du Four-de-Vaux, de la contenance de deux charretées de foin ou environ, en la paroisse de Varennes, par Claude et Denis Bardin, demeurant audit village ; — 1583, de 15 sols tournois et 1 geline de rente annuelle sur la moitié d'un pré, portant revivre de l'étendue de six quartelées de terre, près l'église de Challuy, par dame Jeanne de Favardin, veuve de Philibert Brice; — 1571, de 50 sols tournois de cens sur une étable assise à Nevers, en la rue des « Oches », par Jérôme Marest, marchand passementier de cette ville ; — 1574, d'une commutation de prestation de bordelage dû par Jean Berthelot l'aîné, marchand à Nevers, sur une maison de la rue du Rivage, en une rente annuelle de 4 livres 10 sols 2 deniers de cens et 1 geline, ladite commutation consentie par les procureurs fabriciens, moyennant une somme de 60 livres que ledit Berthelot a payée une fois, savoir : 50 livres pour la fabrique et 10 à messire Jean Deschamps, prêtre, pour services par lui faits en ladite église. Est à savoir, qu'en cette année, le roi ayant ordonné une levée de 300 livres sur le revenu des fabriques des paroisses, celle de Saint-Arigle avait été taxée à 50 livres, pour laquelle somme fournie, les fabriciens se trouvèrent bien embarrassés, n'y ayant aucuns deniers en la bourse, que deniers de fondations pour les messes et services, et vu la briéveté du délai qui n'était que de cinq jours ; comme ils ne voulaient d'ailleurs pour cela aliéner les reliques de la paroisse « desquelles y a si peu que à peine peuvent suffire pour la célébration du service en icelle » de l'avis de messires Jean de Corbigny, curé, et Charles Borne, vicaire, et de honorables hommes maître Jehan Destrappes, « contreroleur » des deniers communs de la ville, François Berthelot, Hugues Decolons, Pierre de Pardieu, Pierre Desforges, Pierre Chasseigne et autres paroissiens, représentant la plus grande et saine partie des habitants d'icelle, il fut trouvé expédient d'entrer en ladite commutation consentie par ledit Berthelot, « voulant en cest endroit, comme de tout temps il a désiré, survenir à l'urgente nécessité de ladite église » ; — 1604, de 25 sols de cens annuel et une poule, sur une pièce de terre « qui souloit estre en vigne », en la paroisse de Coulanges et appelée la Chénevière, contenant autrefois l'œuvre de douze hommes ; — 1607, de 3 livres 5 sols tournois et trois gélines dus par noble Guy Rapine sieur de Boisvert, receveur des tailles, en l'Election de Nivernais, sur un pré étant en deux pièces, « une trace » entre deux, en la paroisse de Cours-sous-Magny, au finage des « Monceaux de Tussy », de 14 charretées de foin, etc ; — 1636, de 50 sols tournois de rente et 2 deniers de cens, par Jean Douette, maître chirurgien et Antoinette Serviat, sa femme, sur une maison en la rue des Ouches, etc.

GG. 13. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1625-1789. — Reconnaissances : 1625, au profit de la fabrique de l'église Saint-Arigle, d'un boisseau froment et une geline de bordelage sur 4 « hommées » de vigne, en la paroisse de Varennes, au lieu dit la Champagne, par révérend Père Pierre Fourcher, recteur du collége ; — ledit bordelage est commué en 1632, par le R.-P. Jean-Baptiste de Machault, aussi recteur du collége, en une rente de 40 sols de cens et 1 geline ; — 1646, de 15 sols et 1 geline de bordelage, contre 100 livres payées comptant, sur une maison, sise au-dessous de l'église de Chaluzy et une pièce de terre derrière, appelée le pré carré qui fut Champange, par Nicolas Jarsault, prêtre, curé dudit Chaluzy ; — 1661, de 11 livres 2 sols 2 deniers, sur une pièce de vigne de douze hommes ou environ, au-dessous de « saint Gildar », tenant d'une part à la vigne de Jean Roy, de l'autre à celle de « Adam Billault » par le dessous au ruisseau de la fontaine d'argent, descendant à l'étang du sieur Bardin et au moulin de la Passière, ladite vigne chargée d'un bordelage de 6 sols 3 deniers et 1 geline, envers noble et scientifique personne maître Nicolas de Chéry, grand archidiacre, chanoine, prieur de saint-Gildard, à raison de son dit prieuré, et payable chacun an, à la fête de saint Martin-d'Hiver, par Jean Berger, vigneron, etc; — 1782, bail pour trois années, à Louis Moussy, charbonnier, en la paroisse de Chaluzy, d'une pièce de pré, sis en la prairie de Nièvre, paroisse de Coulanges-les-Nevers, appelé le pré des ânes, ayant une forme triangulaire, pour la somme de 21 livres chacun an ; — procédures pour les

sieurs curé et fabriciens de Saint-Arigle, contre divers détenteurs des biens de ladite fabrique, pour paiement d'arrérages, etc.

GG. 14. (Liasse.) — 68 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1660-1760. — Donation en 1672, à la fabrique de Saint-Arigle, par Jeanne Laguette, veuve de Jacques Bureau, de deux viviers à mettre poisson, étant derrière le moulin Saint-Nicolas, au lieu où l'on a accoutumé vendre poisson, appelé vulgairement la Poissonnerie, sous les charges qui se trouveront dues aux seigneurs et dames qu'il appartiendra, moyennant quoi les fabriciens ont promis faire célébrer chacun an, en leur église, le service dont suit le détail : 1° le jour de saint Jacques et saint Philippe, premier de mai, un salut le soir, le lendemain deux messes basses, l'une du Saint-Esprit, l'autre de la Sainte-Vierge et une troisième messe haute de *requiem* au grand autel ; plus chacun an, le 24 mai fête de sainte Jeanne, un salut et le lendemain grand'messe au grand autel, pendant laquelle deux cierges seront allumés sur l'autel de Saint-Jean, ce qu'a promis exécuter, en son nom et au nom de ses successeurs, maître Jean Damond, prêtre, curé dudit Saint-Arigle, etc ; — titres d'accense desdits viviers par la fabrique, à divers marchands « poissonniers », etc.

GG. 15. (Liasse.) — 1 cahier in-4° de 119 feuillets, papier ; 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1515-1790. — Anciens Terriers. — « c'est le terrier et nouvelles recongnoissances (1515) des héritaiges ceddéz par honorable homme Colinot Fleurant et Marie Galope, sa femme, bourgeoys et marchans de Nevers, aux procureurs de l'église et paroisse de Saint-Ayrille, au proffit de la fondacion, par eulx faicte en leur chappelle de Saint-Jacques en ladite église », etc., (voir plus haut, série GG. 11) ; — 1659, cens, rentes et bordelages cédés par Léonard Destrappes, seigneur de Précy, par contrat de fondation passé devant Taillandier, notaire royal à Nevers, (voir GG. 10.) ; — nouveau terrier ou collection de reconnaissances, au profit de la fabrique, reçues par différents notaires de 1703 à 1786 ; — liève ou bordereau du revenu tel qu'il existe, suivant les titres et valeurs de 1785 à 1790.

GG. 16. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin. 3 imprimés.

1643-1740. — Comptes. — Etat de la dépense faite en 1643, par maître Michel Jarre, curé de Saint-Arigle, en un voyage à Paris pour le fait des amortissements de la fabrique ; — parti de Nevers le 10 février, il arrive à Paris le 14, et le 17 fait dresser sa requête, par M. Bogne, procureur au Parlement, auquel il donne 40 sols, etc.; séjour à Paris pour obtenir arrêt jusqu'au 6 mars, en tout 20 jours, « et pour ce n'ay voulu compter pour le bien et soulagement de l'église et fabrique, que la somme de 30 sols par jour qui reviennent à la somme de 30 livres », plus pour retour de Paris, 20 livres, dépense totale : 220 livres 10 sols ; — 1691, pièces justificatives de la dépense du compte de maître François Moreau, receveur de la fabrique; diverses sommes à Charles Durin, couvreur, pour l'entretien de la couverture de l'église, et à Jacques Landelle, ciergier, pour le luminaire ; — 10 livres à Guillaume Parigot, marchand boucher, pour la viande du jour des trépassés que l'on donne aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, en exécution de la fondation de dame Jeanne Bolacre ; — 14 livres 17 sols, à Jean Laurent, sacristain, pour une année de tous ses droits ; — 138 livres 2 sols à M. le curé Edouard Bargedé, pour tous ses droits d'une demi-année, y compris 6 livres pour le vin des messes, 12 livres pour les collations du prédicateur et 50 sols pour la fondation d'Etienne Borne, etc ; — quittances des amortissements; — procédures contre les débiteurs.

GG. 17. (Liasse.) — 1 cahier in-folio de 16 feuillets, papier ; 80 pièces, papier.

1761-1791. — Comptes. — Extraits des registres de Délibérations de l'Hôtel-de-Ville, portant copie de l'acte de translation, en 1761, de la chapelle de Saint-Roch et Saint-Sébastien, en l'église de Saint-Arigle, dans la chapelle du côté de l'épître annexée au maître-autel, dépôt en cette chapelle de la bougie du vœu de ville, procession solennelle pour cette translation et don de 100 livres accordé par la ville au sieur curé, pour l'acquit des messes et offices qui se célébraient à Saint-Sébastien ; — 1769, bail des chaises et bancs à Mathurin Rémond, marguillier, bedeau, pour trois années consécutives, moyennant le prix de 200 livres par an, à la charge de faire payer selon l'usage, savoir: pour chaque chaise sans prie-Dieu 12 sols, pour chaque chaise avec prie-Dieu 24 sols, pour chaque place dans les bancs du chœur, 20 sols, etc ; — 1783, compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Maget, fabricien de Saint-Arigle ; — 1790, compte rendu par M. le curé Grillot, la recette monte à 3,328 livres 4 sols, la dépense à 2,741 livres 14 sols, etc.

GG. 18. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 imprimé.

1186-1583. — Prieuré de Saint-Etienne. — Confirmation par le roi Philippe (1186), de la fondation du monastère, (*Regia confirmatio monasterii Sancti-Stephani*

Nivernensis). — 1194, lettres de Pierre, comte de Nevers, faisant remise des 3,000 sous que les bourgeois de Saint-Etienne lui devaient, lors du mariage de sa fille, etc ; — 1585, contrat d'échange de la justice du bourg de Saint-Etienne ; — sommaire du présent contrat, des circonstances et dépendances d'iceluy pour prompte et facile démonstration de ce qui y est contenu, selon l'ordre des nombres et divisions qui s'ensuivent : 1° origine de « cette eschange »... ; — 5° religieux mansionnaires du prieuré, absents lors de ce traité et étudiants, savoir : en théologie, à Paris, Dom Sébastien Marcaille, et en droit-canon, à Dôle, Dom Henri Girard,... 12° Boisseau ancien du prieuré à lui réservé ; 13° droits de boucherie au bourg ; 14° réception de messeigneurs et dames les ducs, duchesses et évêques de Nevers à leurs premières entrées, par les prieur et religieux de Saint-Etienne ; 15° lesdits prieur et religieux, francs et quittes de tous actes de justice pour le propre domaine du prieuré, au bailliage et pairie de Nivernois.... ; 21°, droits exprimés pour dépendants de la justice, droit de fournage, criée du vin, le poids et les redevances accoutumées de police dues par les tanneurs pour souffrir l'amas des « pelins » et décombres de leurs tanneries, au lieu dit les Places, en attendant leur commodité de les faire jeter hors de la ville, dans le temps « préfix », sous peine d'amende... ; 24°, confirmation et consentement requis du Pape et des supérieurs de l'ordre de Cluny, à poursuivre aux frais de messeigneur et dame duc et duchesse, etc. Le prieur Dom Henri Girard a consigné à la fin de ce sommaire, un *tetrastichum* de sa façon, qu'il a également mis en français :

« Icy des faits pieux, antiques et nouveaux,
» De tes princes, Nevers, on publie les marques
» Pour mieux franchir l'oubly et le pouvoir des Parques,
» L'accroc et les délays practiquéz ès Barreaux ».

GG. 19. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1320-1790. — PRIEURÉ DE SAINT-ETIENNE. — Sentence de « Régnaus Ramons, prévost de Saint Père le Moustier », relativement à un droit de cens dû à religieux hommes les prieur et couvent de Saint-Etienne « estans en chief et en membres de la garde dou Roy », sur un moulin assis « en la ville de Bonay » (village de Bona) qui fut à Hugues de Château et qui de présent (1320), appartient à « Johannat Loges, fils de Guyot Loges de Corvo » (Corvol), etc ; — 1349, jeudi après la fête de Saint-Cyr, don au couvent de Saint-Etienne, par Jean du Bourg (*de burgo*), autrement dit de Veaulce de Nevers (*de Velcia de Nivernis*), d'un bichet de froment pour la fondation des anniversaires de son fils, décédé de ce jour et inhumé en leur église et de celui de sa femme et du sien quand ils seront décédés, voulant être inhumés aussi au même lieu ; — 1362, don par Thomas de la Marche (*de Marchia*), d'une rente annuelle d'un quarteau froment pour la célébration de deux messes chaque année, au jour anniversaire de son décès ; — 1370, reconnaissance d'une rente de trois bichets de froment, envers ledit couvent, par Petit Jean de Dracy (*de Draciaco*) et Hugues son fils, de Sauvigny-les-Chanoines pour une maison et une pièce de terre appelée le champ du poirier, au Vier, (*campum pirus*), sis à Dracy, près du chemin par lequel on va de Nevers à Sauvigny ; — 1373, don par Séguin, dit Pichon, cordonnier à Nevers et Jeanne, son épouse, d'une grange sise à Nevers, en la rue de la Barre, avec un verger y attenant et toutes ses appartenances, à la charge d'être inhumé dans le monastère de Saint-Etienne et d'avoir part aux prières que les religieux ne cessent jour et nuit d'offrir au souverain Créateur, pour leurs bienfaiteurs ; (ces chartes proviennent du même fonds, que le rouleau GG. 2, et ont été acquises par la ville, en 1862). — 1602, reconnaissance de 7 deniers de cens annuel, sur une maison assise, en la censive du bourg dudit Saint-Etienne, en la rue des Fangeats, appelée anciennement la maison Petit, etc ; — noms, âges et dates de la profession des cinq religieux Bénédictins, composant la communauté de Saint-Etienne, en 1790 : Dom Gilbert Bourdier, prieur, Charles Animé, Pierre Sevré, Louis Saccazan, Joseph Landry, desservant des dames Bénédictines de La Fermeté.

GG. 20. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1630-1746. — ABBAYE NOTRE-DAME. — Revenus. — Commutation en cens de 17 sols 6 deniers et 1 geline d'un bordelage de 11 sols 4 deniers et 1 geline dû à mesdames les religieuses, abbesse et couvent de N.-D., sur une maison assise, en la paroisse de Saint-Genest, par Pierre Gigot, vigneron, ladite commutation consentie par révérende dame Claude de Gamaches, abbesse, pour elle et ses religieuses et leurs « successeraisses » au profit de la cense d'icelle abbaye ; — 1727, bail par dame Henriette de Lévy, abbesse, à Jean et Eustache Poussereau, laboureurs demeurant à Oulon, d'une pièce de terre, de la contenance d'un bichet ou environ, sous l'annuelle et perpétuelle charge de 10 sols de bordelage, et pour la somme de 50 livres que lesdits preneurs ont manuellement délivrée, en monnaie ayant cours, savoir, la moitié qui est de 25 livres à messire Jean Bruslault, prêtre, curé dudit Oulon, comme accenseur de la moitié des profits de ladite dame, l'autre moitié pour madame l'abbesse, etc. ; — 1746, reconnaissance d'une rente foncière « bien venante et sans déchêt », de 10 livres par an, au profit de dame, madame Marguerite Lemaître,

abbesse de N.-D., tant pour elle que pour les autres religieuses, par dame Etiennette Sallonnyer veuve et non commune de défunt maître Henri de la Chassaigne, chevalier, seigneur d'Uxeloup, laquelle rente est due à l'abbaye, en conséquence de la concession de la justice de Chamon faite par mesdites dames à maître Guy de Digoine, chevalier, seigneur d'Uxeloup, le 10 juillet 1541, etc.

GG. 21. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1523-1759. — Paroisse Saint-Genest unie à l'abbaye Notre-Dame. — Reconnaissances : 1523, d'un bordelage de 35 sols tournois et 1 geline bonne et suffisante envers messires Claude Lepère, Philibert Jaquin, Clément Rosset et Pierre Deloddes, prêtres, « curéz de l'église parrochiale de sainct Genis de Nevers », et leurs successeurs, par Antoine Breton, mercier, et Marie Germain sa femme, paroissiens « dudict sainct Genis », sur une maison assise à Nevers, en la rue de la « porte du Crost », laquelle maison fut chargée de cette redevance pour la fondation d'une messe, etc ; — 1549, de 20 sols et 1 geline, envers les quatre curés de Saint-Genest, par Gilbert Pellaud, vigneron, sur une maison, en la rue du Croux, etc ; — 1597, d'un cens d'un écu et demi et trois poules, envers les quatre curés qui sont alors, Claude Delagrange et Nicolas Moquot, en même temps chanoines de Nevers, Gilbert Aubouer et Fiacre Morin, par honorable homme Jean Grénetier l'aîné, marchand, sur une maison, près la porte du Croux, tenant par le devant à la grande rue du Croux, d'autre à la maison où pend pour enseigne l'écu de Nevers, etc ; — 1725, bail à rente foncière, par messire Gabriel Desprez, écuyer, prêtre, curé de Saint-Genest et les procureurs fabriciens, à Jean Bourdeau, marchand tuilier, demeurant à Chevigny, paroisse de Sermoise, d'une masure de chambre et grenier au-dessus, en très-mauvais état, assise près la porte du Croux, laquelle masure appartient à la fabrique de Saint-Genest, sous la charge envers les dames de l'abbaye royale de N.-D., de 6 deniers et un verre de vin, ou pour le verre de vin un sol, à l'option desdites dames, etc ; — 1737, reconnaissance de 5 livres de rente, au profit du sieur Jérôme de Paris, curé de Saint-Genest et ses successeurs, sur une maison, sise à Nevers, rue de la Coutellerie, par Jean-Baptiste Jolivet, maître de danse, demeurant en cette ville et Madeleine Pottevin sa femme, veuve de Guillaume Mézangy, maître cordonnier, etc.

GG. 22. (Liasse.) — 39 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1477-1740. — Paroisse Saint-Jean, sous le couvert de la cathédrale. — Testaments : 1477, de Guillaume Gaultier dit Laurent, marchand au bourg Saint-Etienne de Nevers, par lequel il lègue 10 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle, à la cure de Saint-Jean pour l'entretien d'une torche de cire à porter devant la Sainte-Onction (les saintes huiles pour l'Extrême-Onction), « toutes et quantes fois que ladite sainte unction sera portée par la ville », et charge les échevins de veiller à l'exécution de cette fondation ; — 1654, de Pierre de Cotignon, écuyer, seigneur de Traclin et Tilloux, en partie, par lequel il déclare vouloir être inhumé, en l'église cathédrale, proche la sépulture de messieurs les Cotignons, sous le bon plaisir du Chapitre, et son service fait en la paroisse Saint-Jean, à laquelle il lègue la somme de 100 livres tournois, sous la charge de lui dire chacun an, trois messes le jour de saint Pierre, lègue aussi aux pauvres de l'Hôtel-Dieu 100 livres à la condition d'assister à son convoi avec le curé de Saint-Didier, etc., et nomme pour exécuteurs testamentaires, noble et scientifique personne messire François Cotignon, écuyer, seigneur de Mouasse, chanoine archidiacre de Nevers, noble messire Guy Cotignon, écuyer, conseiller au bailliage et pairie de Nivernais, noble homme et sage maître Jacques Moquot, avocat au bailliage, etc ; — Fondations : 1657, par maître Nicolas Pinet, marchand bourgeois, demeurant à Nevers, de trois messes basses de *Requiem*, le 10 avril de chaque année, pour l'âme de défunte dame Gabrielle Pérude, sa première femme, le 22 septembre, pour l'âme de défunte dame Florence Moquot, sa mère, et le 21 décembre pour défunt maître Jean Pinet son père; plus deux autres messes basses, l'une pour lui-même, le jour de saint Nicolas d'été, l'autre pour dame Françoise Ferrand, sa seconde femme, le jour de saint François de Paule, lesquelles après leur décès seront dites au jour anniversaire, etc., léguant à cet effet, une rente de 22 livres 4 sols 5 deniers tournois, dont le surplus devra être employé à la fourniture de l'huile pour entretenir la lampe du Saint-Sacrement, etc; — 1633, par maître Etienne Vaillant, chanoine de Saint-Cyr, de 300 livres de rente, à la charge de deux messes, l'une de la Sainte-Vierge, à chaque premier samedi du mois, la seconde des défunts, au jour anniversaire de son décès; — 1678, par Gilbert Sabourin, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, d'une rente de 6 livres 13 sols, 3 deniers ; — 1692, par Jean-Henri Laloy, faïencier, d'une grand'messe, le jour de saint Jean-Baptiste et une grand'messe de *Requiem* le lendemain, et aussi de deux autres messes basses de *Requiem*, pour la somme de 100 livres une fois payée ; — 1701, par demoiselle Françoise Guyot, demeurant à Nevers, d'une messe basse, le premier mercredi de chaque mois pour ses parents défunts, moyennant une rente constituée, de 6 livres 13 sols 4 deniers.

GG. 23. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1633-1791. — NOTES GÉNÉRALES sur la paroisse de Saint-Jean : cérémonial de la nomination d'une pauvre fille tous les ans, le jour de Pâques fleuries, un peu avant vêpres, pour être mariée à l'aumône de messeigneur et dame de Mantoue, suivant la fondation qu'ils en ont faite ; — charges des fabriciens, consistant surtout à soigner la distribution du pain bénit, à faire ou faire faire le pot des prisonniers tous les vendredis de l'année, à surveiller l'accomplissement des fondations, etc. ; — mémoire de ceux qui ont promis de faire à l'avenir, (deux personnes chaque mois) le pot des prisonniers, depuis 1669 ; — comptes sommaires des fabriciens, de 1633 à 1643 ; — états des charges de la paroisse, des revenus, des ornements et meubles : un ciboire à soleil d'argent vermeil doré, un ciboire d'argent couvert, un calice d'argent, la patène et les chopinettes d'argent, une grande et une petite croix d'argent, un grand tapis où est la décollation de Saint-Jean, une robe à Notre-Dame et « au petit Jésus », un devant d'autel de velours violet brodé ; un devant d'autel de damas rouge cramoisi, avec le pavillon, une chasuble, le manipule, l'étole et les deux cuissins de même ; un devant d'autel de camelot blanc moucheté et le pavillon de même, etc. ; — comptes des procureurs fabriciens, depuis 1643, — payé en 1680, au crieur pour la confrérie de Saint-Jean, 7 sols 6 deniers, à trois prêtres qui ont assisté au service dudit jour, 15 sols ; en 1681, pour une lampe de verre achetée à la verrerie, 10 sols ; au marguillier, 20 sols, pour tendre et détendre les tapisseries pendant les fêtes de Pâques 1682, et garder le « Paradis », la nuit du Jeudi-Saint ; pour la messe de dame Juliette Régnard, 10 sols, etc. ; — nouveaux états des revenus, des rentes et des charges de la fabrique, dressés en 1690 ; — nomination des fabriciens, depuis 1724 ; — inventaire des titres et papiers appartenant à la fabrique, dressé en 1788, par le sieur Vialay, procureur fabricien ; — Mention d'un titre de 1420 qui est entre les mains de M. Le Blanc « curé actuel de la paroisse », concernant l'ancienne église paroissiale que l'on dit avoir été située près de l'évêché, etc. ; — le dernier compte est arrêté le 8 septembre 1791.

GG. 24. (Liasse.) — 40 pièces, papier,

1748-1791. — COMPTES DE LA FABRIQUE DE SAINT-JEAN. — Dépenses : en 1748, au sculpteur, 162 livres 10 sols pour un grand crucifix et une frise au-dessous du grand tableau du maître-autel, une figure de Saint-Joseph et de Sainte-Madeleine, le tout en bois doré et pour les blanchissage et peinture des murs du chœur ; — 22 livres pour prix d'un « messel » du diocèse et deux grands livres de chant, graduel et antiphonaire ; — 72 livres pour prix d'une croix et 6 chandeliers de bois doré, pour garnir l'autel, etc. ; — 1761, pour rétablissement des tapis, représentant la décollation de Saint-Jean, 4 livres 12 sols ; — 1768, aux chantres, 2 livres pour deux messes chantées, l'une afin d'obtenir du beau temps, l'autre pour le repos de l'âme de la reine ; — 1771, mémoire des fabriciens de Saint-Jean, contre les héritiers de feu messire Bourdeaux, curé de cette paroisse, pour ce que dans l'inventaire de ses biens, il s'est trouvé trois chapes qui, disent-ils, font partie des ornements de ladite église paroissiale et doivent lui être restituées, les héritiers prétendant au contraire que lesdites chapes, trouvées en la maison presbitérale ont été achetées par le sieur Bourdeaux, de ses deniers et pour son usage personnel, ne s'en étant servi qu'une seule fois dans son église, le jour du patron, etc. ; — mémoires des employés et fournisseurs de la fabrique.

GG. 25. (Liasse.) — 23 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1563-1741. — PAROISSE SAINT-LAURENT. — Fondations : 1565, par maître Pierre Parize, prêtre, chanoine de Nevers, de distributions à faire à « messeigneurs les vénérables doyen et chanoines », aux trois jours qu'ils avaient coutume de se rendre, chaque année, processionnellement en l'église de Saint-Laurent ; — 1603, par maître Jean de Corbigny, avocat au bailliage et pairie de Nevers, d'une somme de 300 livres à convertir en rente, à la charge de deux services, l'un qui sera au jour de son décès, l'autre le 20 novembre, jour du décès de dame Marie Mosnier, sa femme, auxquelles messes sera offert pain, vin et chandelles ; — 1634, par Jean Brisson, avocat, et dame Antoinette Mousnier, sa femme, de 2 anniversaires, comprenant 2 messes basses, l'une du Saint-Esprit, l'autre de la Sainte-Vierge, et une grand'messe des Trépassés, etc. ; — 1643, par Erard Martin, taillandier, d'une chapelle, au lieu appelé « Poitancul », proche cette ville et dans le paroissiage dudit Saint-Laurent, sur le grand chemin par où l'on va de Nevers à Marzy, laquelle sera bénite, sous le nom de monsieur Saint-Joseph, à la charge d'y célébrer une grand' messe, le jour dudit saint, etc. ; — 1635 et 1646, par honorable homme Barthélemy Bourcier, marchand émailleur en cette ville, d'offices particuliers, messe, salut et procession en chantant les litanies de la Sainte-Vierge, les jours de saint Barthélemy, de saint Louis et de N.-D. de septembre ; — 1645, par Jean Girard, maître menuisier, d'un salut le jour de saint Jean-Baptiste, à 6 heures du soir,

devant l'autel de Notre-Dame; — 1653, par Louis Dumoux, marchand, et Anne Girard, sa femme, de 3 grand'messes, l'une du Saint-Esprit, l'autre de la Sainte-Vierge, la troisième des Trépassés; — par Joseph Monin, curé dudit Saint-Laurent, d'un office solennel le jour de son patron, avec salut le soir et procession, en chantant les litanies dudit Saint-Joseph; — 1664, par Louis Pessin, maître tonnellier, et Jeanne Payonnet, sa femme, d'une messe basse le jour de Notre-Dame de Pitié; — 1677, par honnête femme Claude Gousin, d'un salut le dimanche de Quasimodo, à 7 heures du soir, où l'on chantera la prose: *O filii filiæ* et le *Regina cœli lætare*, etc.; — 1678, par dame Anne Girard, de 2 saluts les jours de l'Assomption et de la Purification, etc.

GG. 26. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1611-1670. — Donations. — 1611, par honorable homme « Augustin Coradde, maistre pottier, en euvre blanche et avec coulleurs en forme de fayance», et honnête femme Francisque de Bouaigne, sa femme, de tous les biens qui leur appartiendront au jour de leur décès, tant en meubles qu'immeubles, en quelque lieu qu'ils soient cités, sous la seule réserve de l'usu-fruit, leur vie durant, à la charge des frais funéraux, et d'un service des Trépassés pour chacun d'eux, tous les ans, au jour de leurs décès, — à cet acte est joint un très-curieux inventaire, dressé le 28 septembre 1612, des biens meubles du défunt seigneur Augustin Conrade; — 1662, par demoiselle Suzanne Albanne, veuve de noble Horace Ponte, en son vivant maître de la verrerie de Nevers, d'un soleil d'argent doré pour exposer le Saint-Sacrement, à la charge d'un *De Profundis* et *Libera*, chacun premier jour de l'an, à l'issue de vêpres, etc.; — 1665, par la même, d'un ciboire d'argent vermeil doré « pour bailler à communier » et de plusieurs tableaux de Notre-Seigneur, de Notre-Dame et des douze apôtres; — 1666, testament de ladite dame Albanne par lequel elle lègue à la fabrique la somme de six-vingt livres de rente, à la charge d'une messe basse à perpétuité, tous les jours de l'année; — 1676, testament de maître Jean Faulquier, prêtre, ancien curé de Beuvron, demeurant en ladite paroisse, rue de la Tartre, par lequel il lègue à la fabrique une somme de 4,000 livres, etc.

GG. 27. (Liasse.) — 36 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1547-1780. — Reconnaissances. — 1612, par honnête femme Geneviève Revireau, veuve de Louis Alatruitte, d'un bordelage de 10 sols tournois et une geline sur un jardin proche et hors la porte du Croux, au territoire de Bourneuf; — 1617, par Jean Sallé, vigneron, d'un bordelage de 5 sols et une geline sur une chaume de vigne au finage d'Ardenay, laquelle, quand elle était en vigne, contenait l'œuvre de 6 hommes, etc.; — 1670, vente par les fabriciens de Saint-Laurent, au profit d'Edme Nollant, faïencier, d'une maison, sise en la rue du Croux, appelée la maison Morin, léguée à la fabrique par la demoiselle Albanne, pour le prix de 700 livres, dont 300 payées comptant et le surplus en une rente de 20 livres tournois par an; — 1738, reconnaissance d'un cens de 2 sols 6 deniers par Louis Dechamp, maître boulanger et pâtissier, en la paroisse Saint-Arigle, sur deux boisselées de terre qui fut un désert de vigne en chaumes et buissons, et présentement est en nature de terre labourable; — 1780, accense de 5 boisselées de terre près Notre-Dame-de-l'Orme, paroisse de Varennes, pour 9 années, à Jeanne Deschamps, veuve de Philibert Moreau, à raison de 10 livres annuellement, etc.

GG. 28. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1772-1790. — Pièces à l'appui des comptes de la fabrique. — 1772, requête des sieurs curé et procureurs fabriciens et autres habitants de la paroisse de Saint-Laurent, à messieurs les maire et échevins de Nevers, pour qu'il leur plaise faire paver aux frais de la ville, depuis le haut de la rue *Chevau*, jusqu'à la rue *Midy*, et jusqu'à la principale entrée du cimetière, à la charge par les propriétaires riverains et la fabrique d'entretenir ensuite le pavage, vu que les abords de l'église sont très-difficiles à cause des boues et immondices, et que les processions de chaque dimanche sont devenues presque impossibles, etc.; — mémoires et quittances des menuisiers, serruriers, couvreurs, chantres et autres serviteurs ou fournisseurs de la fabrique; — Toussaint Gié, bedeau de la paroisse, reçoit: 18 livres pour chaque demi-année de ses gages de la marguillerie; — 4 livres pour avoir sonné pendant 6 jours après le décès de révérend père en Dieu, Pierre de Séguiran, évêque de Nevers, — 34 sols pour deux livres de chandeile à la messe de minuit, — 3 livres pour les « croix de l'Ascension », en 1789, il en est béni 500; — Jean-Baptiste Carimantrand (Cari, puis Cary Mantrand), marchand, reçoit en 1787, 15 livres 2 sols pour le cierge pascal, pesant 5 livres 13 onces et 15 sols pour le cierge triangulaire; — la dame Rogin, blanchisseuse de tout le linge de l'église, reçoit 50 sous en 1790, pour avoir retourné trois « jupons violets » des enfants de chœur, etc.

GG. 29. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1229-1641. — ABBAYE SAINT-MARTIN. — Décembre 1229, vente en présence de Reymond, doyen de Nevers, par Michel Leger *(Ligerius)* et Odarde *(Odeardis)*, sa femme, à l'abbaye de Saint-Martin, pour 12 livres parisis, de toute la terre labourable qu'ils possédaient entre la Nièvre *(fluvium Nervii)* et la grange de Tranchessac, en Chaumon *(in Chaumonio)*, étant ladite terre de la censive des religieux, lesquels ont déclaré qu'ils font cet achat, des deniers à eux légués en aumône, par Régnauld, de bonne mémoire, autrefois évêque de Nevers, et que les revenus seront employés à la pitance du jour de l'anniversaire célébré chaque année pour ledit seigneur évêque ; — août 1231, confirmation par Régnauld, dit Troneau, écuyer, des droits de l'abbaye de Saint-Martin, sur la dîme de Fleury *(de Floriaco)*, jadis possédée par son défunt père, pour laquelle confirmation, les religieux ont donné 4 livres de forts de Souvigny *(fortium Silviniacensium)* ; — avril 1252, don par Guillaume des Crays, près Azy *(versùs Aziacum)*, pour le salut de son âme et de Pasquette, son épouse, de 6 sous de cens, à lui dûs sur des fonds de terre, sis au village et territoire de *Turranno*, en la paroisse de Cours-sous-Magny *(de Curte juxta Magniacum)*, ledit cens devant être payé le mercredi après Noël, en la ville de Saint-Parize *(in oppido sancti Patritii)*, à la charge par les religieux de célébrer solennellement dans leur monastère, les anniversaires des donateurs ; le même Guillaume, abandonne aussi à la maison de Surgy *(quittavit domui de Surgiaco)*, dépendante dudit monastère, 6 deniers de cens qui lui étaient dûs par Geoffroy de Chaluzy *(de tenemento Gaufridi de Charuziaco)* ; — juin 1258, bail à ferme par le procureur du couvent de Saint-Martin, en faveur de Morel Gaudin des Veaux, de deux pièces de terre, tenant au chemin de « *Charry-Jaylum* », sous la charge de trois carteaux de froment, 1 boisseau d'avoine et 1 géline ; — 1274, vente par Henri Justauz, de Pougues *(de Poga)*, et Jeanne, son épouse, aux religieux de l'abbaye, de cens sur des vignes et autres biens, en la paroisse de Pougues. (Ces chartes ont été acquises par la ville, en 1862, au prix de 40 francs et sont de même provenance que l'article GG 2) ; — 1590, requête des religieux au révérend évêque de Nevers, Arnauld Sorbin « comme supérieur » pour qu'il lui plaise confirmer l'élection d'Etienne Mitier, prêtre, religieux profès, en qualité de prieur, maître Etienne le Roy, leur abbé commendataire, ayant refusé de confirmer cette nomination ; — 1641, testament de dame Henriette Bolacre, épouse de messire Philippe-le-Bègue, conseiller du Roi, à Bourges, fait en la chapelle de Notre-Dame, derrière le chœur de Saint-Martin de Nevers, auquel lieu ladite dame s'est retirée « pour rendre son intention plus conforme à la piété et pour la tenir plus secrette jusqu'après son déceds » ; ladite dame demande à être inhumée à Nevers, en l'église de Saint-Arigle, au tombeau de sa famille, léguant à la fabrique de cette église, une somme de 200 livres qui sera convertie en rente, pour ledit revenu être employé à la célébration de 2 services, l'un au jour de son décès, l'autre au jour de saint Henri; que si elle décède à Bourges, elle veut être inhumée au tombeau de la maison de « monsieur son mary », en leur église paroissiale de N.-D. de la Fourchault et néanmoins son cœur être apporté à Saint-Arigle par 2 prêtres religieux du couvent des Minimes de Bourges, etc.;— donne et lègue aux révérends pères chanoines réguliers de la congrégation de France, pour leur maison de Nevers, 400 livres; même somme aux révérends pères Minimes de Nevers et de Bourges, etc.

GG. 30. (Liasse.) — 4 cahiers de 3, 6, 10 et 4 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin.

1400-1784. — Extraits de pièces relatives aux droits d'usage, chauffage, pavage, glandée et autres dans les bois de Venilles, appartenant à l'abbaye de Saint-Martin, de 1400 à 1729 ; — 1586, transaction entre les religieux et Jean Penoille, laboureur, à Rémeron, paroisse de Chaluzy-les-Nevers, sur procès aux Eaux-et-Forêts, pour droit d'usage prétendu par ledit Penoille, à cause de sa maison, sise à Chaluzy et qui avait appartenu à Bertrand de Veaulce, en 1403, lequel droit avait été transféré sur la maison qu'il habite à Rémeron, et consiste en *bois mort*, qui est celui qui n'a aucune verdure et qui est sec en cime, sans y comprendre les arbres tombés par violence, *mort bois* qui est boix de saulx, mort saulx, épines, pruniers, aulnes, genests, seult ou sureau, et genièvre, et non autres seulement pour chauffer, ensemble droit de pacage de ses bestiaux, sauf les brebis, moutons et chèvres, hors le temps de glandée, moyennant 12 deniers tournois et un boisseau d'avoine, plus pour le temps que l'abbé Noël Destrappes vivra, le cours des porcs qu'il nourrira à Rémeron, moyennant 1 boisseau de blé par an, etc. ; — 1582, transaction et obligation au profit de révérend père en Dieu, Jacques de Vienne, abbé commendataire de Saint-Martin, d'une part, et maître Simon Billault, notaire royal à Nevers, ci-devant fermier des revenus de l'abbaye, et dame Marguerite Bigot, veuve de feu noble Jean de Lespinasse, conseiller au bailliage et siége présidial de Bourges, etc.; — 1784, bail à loyer de l'hôtel abbatial, au nom de messire François-Joseph de Gascq, docteur en théologie, abbé commendataire, à messieurs les officiers municipaux de Nevers, etc.

GG. 31. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1733-1735. — Reconnaissances de directes et de redevances envers l'abbaye de Saint-Martin : 1733, par Philibert Joly de la Vernelle, prieur-curé de Saint-Martin de Saligny, au diocèse d'Autun, d'un droit de patronage de 100 sols tournois, à chacun mercredi d'après Quasimodo, envers messire Simon Brissard, maître des requêtes du sieur de la Renne, abbé commendataire de Saint-Martin de Nevers ; — 1734, par André Goimbault, jardinier, demeurant au faubourg de Mouësse, paroisse de Saint-Lazare, — par Antoine Baranҫon, demeurant à la chaussée des Minimes, anciennement des Cordeliers, paroisse de Saint-Pierre ; — par Philibert Potier, jardinier, demeurant au faubourg de Sainte-Vallière, paroisse de Saint-Trohé et Jean Couturier, manœuvre, à Rémeron, paroisse de Chaluzy ; — par Jean Jullien, vigneron, à Villecourt, paroisse de Coulanges ; — par Louis Couetoux, maître de la communauté des Bouillots de Magny ; — par Claude et François Simonin, vignerons, et Marie Simonin, veuve Balu, demeurant tous au carrefour de Nevers ; — par Henri Guionet, jardinier, proche l'hôpital-général, paroisse de Saint-Martin ; — reconnaissance de droits de patronage : de 40 sols tournois et 4 livres de cire, le mercredi d'après Quasimodo, par maître Pierre Bardin, prêtre, prieur-curé de Bazolles, à cause de son prieuré-cure, à la nomination et présentation de l'abbé de Saint-Martin ; — de 20 sols et 2 livres de cire, à chacun jour du synode de Mgr l'évêque, qui est le premier mercredi d'après Quasimodo, par maître Jean-Baptiste Delavaut, curé de N.-D. de Champlin ; — de 50 sols et 5 livres de cire, à pareil jour, par maître Arnauld Marchangy, prieur-curé de Saint-Léger de Saxi-Bourdon, etc.

GG. 32. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1675-1697. — Etats des pains offerts aux paroisses de la ville, par les habitants, le jour des Trépassés, et apportés par les sieurs curés, vicaires et fabriciens desdites paroisses, en l'église de Saint-Martin, où ils sont reçus par les sieurs échevins et procureur du fait commun, puis délivrés aux hôpitaux général, et de Saint-Didier, ainsi qu'il est accoutumé : 1697, la paroisse Saint-Trohé, 2 pains ; — Saint-Laurent, 2 pains ; — Saint-Arigle, 12 pains ; — Saint-Martin, 12 pains ; — Saint-Genest, six ; — Saint-Victor, deux ; — Saint-Etienne, quatre ; — Saint-Sauveur, six ; et à l'égard des sieurs curés de Saint-Jean et de Saint-Père, ils n'ont comparu ; pourquoi a été donné défaut, après avoir attendu jusqu'à l'heure de midi, et les échevins ont protesté de se pourvoir, ainsi qu'ils aviseront être bon, etc. ; — l'année précédente, la paroisse Saint-Jean avait donné 4 douzaines de pains et Saint-Pierre, 24 pains, etc.

GG. 33. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1542-1708. — Paroisse Saint-Pierre. — Fondations : par Bertrand Lestant, dit Comtet, qui trépassa le 16 septembre 1641, et Gilberte Régnard, sa femme, décédée le 29 mai 1642, d'une messe basse, tous les lundis de chaque semaine, laquelle sera sonnée à deux cloches, pour quoi ils ont donné une rente bordelière de 4 livres 9 sols 2 deniers tournois et 5 gelines, et 47 livres « 10 soulz » pour être placés en rente au profit de la fabrique ; — extraits des fondations faites par messieurs les Tenons, au profit de la fabrique de Saint-Pierre, de 1569 à 1620, savoir : une messe basse, tous les jours, en la chapelle de N.-D. de Pitié, un salut tous les soirs à 5 heures, plusieurs anniversaires, etc. ; — 1620, testament de dame Marie Turpin, ci-devant veuve de noble Guillaume Tenon, écuyer, sieur de Nanvignes, à présent femme de messire Jean-Paul de Guillemin, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de la Mosle ; elle veut son corps être inhumé en l'église de Saint-Pierre, sa paroisse, au lieu où le défunt sieur Tenon a été ensépulturé, fait divers dons en argent et en nature aux communautés religieuses de cette ville, 2 oreillers de satin rouge cramoisi, couverts d'or, aux pères de l'Oratoire, pour l'ornement de leur église, à l'église Saint-Pierre une jupe de velours rose cerise, 1 voilette et 1 sac de velours vert pour faire un parement d'autel, etc. ; — 1689, fondation par maître Charles Roy, d'une messe tous les jours, à perpétuité dans l'église Saint-Pierre, pourquoi il lègue à la fabrique la somme de 150 livres, etc.

GG. 34. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1591-1787. — Titres de directes. — 1600, bail à bordelage, pour 9 années, par les fabriciens de Saint-Pierre, à Jean Mollet, savetier, demeurant à Nevers, d'une place étant « entre deux engives de ladite église » à l'endroit du chœur et du côté de la grand'rue, à la charge d'un écu par an, « entre lesquelles 2 engives icelluy Mollet pourra faire faire un auvent et planter des crampons pour le soubstenir », etc. ; — 1691, bail d'un ban, sis dans l'église, à main gauche, en entrant par la grande porte, près celui de M. Pomereuil, sous la rente annuelle de 20 sols à Philippe-Ignace Chaillot, imprimeur ; — 1780, reconnaissance d'une directe bordelière de 5 sols et 1 poule par le sieur

Jean-Baptiste Duplessis du Chailloux, bourgeois, tant pour lui que pour ses frères Claude-Guillaume Duplessis de Savigny et Nicolas Duplessis de Villecourt, sur une pièce de terre qui fut en vigne, assise au finage des Ataix ou Etaix, près le lieu de Villecourt, paroisse de Coulanges, contenant 4 boisselées ou environ, et lorsqu'elles étaient en vignes, 7 à 8 œuvres, etc.; — titres de rentes sur divers immeubles, dans les paroisses de Varennes, au village de Vernuche, de Chaluzy, village de Trangy, etc.

GG. 35. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1607-1642. — TERRIER. — Reconnaissance de bordelages : à Nevers, sur une maison, située en la « ruée des Marmousetz » paroisse de Saint-Arigle ; à Varennes, sur des terres assises aux villages de Vauzelles et Seugny ; en la paroisse de Garchizy, au village d'Azy ; en la paroisse de Chaulgnes, sur le pré de la ville, en vertu d'une fondation du 13 août 1443, par défunts Guillaume et André Ligiers, au profit des curés et fabriciens de la confrérie de Saint-Michel, fondée en l'église Saint-Pierre ; — 1601, redevance bordelière de 13 sols et 2 poules, consentie par noble Claude Gascoing, seigneur de la Balouze, et dame Claude Desprez, sa femme, moyennant la concession d'une place en ladite église, devant l'autel de la confrérie de Sainte-Anne, pour y établir un siége, etc. ; — autre redevance de 20 sols tournois, par maître Dimanche Gobillot, notaire royal, et Claude Manson, sa femme, pour les place et siége qu'ils ont à l'église ; — 1624, fondation par honorable homme Germain Desblés, marchand de Nevers et Eugénie Goy, sa femme, d'une rente de 6 livres 5 sols, sous la charge d'un service chaque année, le jour de la Visitation de Notre-Dame, etc. ; — 1633, fondation par Etienne Rousset, demeurant à Nevers, tant en son nom que pour ses frères, Nicolas, de l'ordre de Saint-Benoît, surnommé frère Placide, Jean, de l'ordre des Capucins, surnommé frère Pierre, pour le salut et remède de leurs âmes, d'une rente de 12 livres 10 sols, à la charge d'un service le jour de l'Ascension, consistant en un « perdon » (salut), devant le grand-autel et à la fin *De Profundis* et *Libera*, et le lendemain 3 grands'messes des morts, et autre semblable service pour la fête de Saint-Etienne d'août, etc.; — 1633, fondation par maître Jacques Panseron, grénetier alternatif et triennal au grenier à sel de Nevers, d'une rente de 6 livres 10 sols, à la charge d'un « pardon », le jour de la fête saint Jacques et saint Philippe et un autre semblable service pour la fête de saint Gabriel, etc. ; — « comme ainsi soit que les sieurs procureurs-fabriciens de l'église Saint-Pierre aient fait assavoir à plusieurs et diverses fois aux prônes des grandes messes, pour le bien et utilité de leur fabrique que tous ceux qui occuperaient bancs, siéges, places et tombes en ladite paroisse, eussent à faire paroistre des tiltres, à faulte de quoy ils en seroient dépossédés comme injustes usurpateurs », honorable homme maître Charles Micault, concierge de la maison de ville, et dame Catherine Piédecerf, sa femme, ont demandé à être maintenus en la jouissance de leurs places, tombes et sépultures, bien qu'ils n'aient pu faire « apparoir aulcuns tiltres », ce qui leur a été accordé, moyennant 20 sols tournois de rente, qu'ils seront tenus de payer chaque année, à la fête de Pâques ; — au dernier feuillet de ce volume, a été ajoutée « pour plus grande facilité », une table dressée au mois de juin 1642, par maître Jean Michelot, avocat à Nevers, procureur-fabricien, lequel après l'avoir noté, à deux reprises, a eu soin d'ajouter : priez Dieu pour lui. Une main amie a tracé plus tard, au-dessous, la funèbre prière : *Requiescat in pace, Amen.*

GG. 36. (Cahier.) — In-quarto, 20 feuillets, papier.

1622-1668. — Liève de recette des revenus de la fabrique de Saint-Pierre. — Rente de 50 sols due chacun an, le jour de saint André, par honorable homme, Pierre Dupont, seigneur de Châlons, sur une maison, assise à Nevers, en la rue de la Revenderie, tenant par le devant à ladite rue, d'autre part, à l'auditoire et poids de Mgr de Nevers, et à la maison de feu Pierre Forestier ; — cens bordelier de 11 sols 3 deniers et 3 quartiers de poule, dû chacun an, au terme de Saint-Martin, par maître Aré Brisson, docteur en médecine, sur la moitié d'un jardin près de la porte de la Barre ; — noble homme et sage maître, Dominique Amiot, docteur en médecine, et dame Jeanne Lucas, sa femme, doivent chacun an, 6 livres 5 sols de rente constituée, le 9 juillet 1624, etc.

GG. 37. (Cahier). — In-quarto, 22 feuillets, papier.

1663-1671. — Terrier fait par maître André Callot. — Reconnaissances de bordelages par : Edme Narbouton, laboureur, et Etienne Couard, manœuvres, en la paroisse de Chaulgnes ; — Jean Fiardot, du village de Vauzelle, paroisse de Varennes ; — Charlotte Laly, veuve de François Arnault, serrurier à Saint-Pierre-le-Moûtier; — 1669, honorable homme, André Gersault, vitrier, demeurant à Nevers, frère de Nicolas Gersault, ci-devant curé dudit Saint-Pierre, etc.

GG. 38. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1740-1790. — Liève déclarative des cens, rentes, bordelages, droits appartenant tant à la fabrique qu'au sieur

curé de Saint-Pierre, chargé d'acquitter les fondations qui subsistent; ladite liève faite par messire Philippe Motret, licencié en droit civil et canonique, prêtre, curé dudit Saint-Pierre, en l'an 1740. — Liste de nomination des fabriciens, le jour de Pâques de chaque année, de 1740 à 1783; — fondations : messieurs de Saulieu, doivent chacun an, 75 livres par testament de feu messire François de Saulieu, chevalier, seigneur de « Romeron », conseiller du Roi, président et trésorier de France; — messieurs et mademoiselle de Saulieu, paient 18 livres par an pour les litanies de la Sainte-Vierge, le *De Profundis* et l'oraison *Fidelium*, qui se disent dans leur chapelle, par suite des testaments de M. de Bragelonne, un de leurs ancêtres; — autres rentes dues par : M. Delavenne, seigneur de la Pallu; M. Langlois, curé de Saint-Sulpice, beau-frère de feu M. Marin Rondeau; M. Gascoing de Demeurs, puis par M. Babaut de la Chaussade, devenu acquéreur de ladite terre, le 8 avril 1752, puis encore par M. le caissier général du Roi, après la vente de la terre de Demeurs et autres environnantes, à Sa Majesté, etc.; — extraits des procédures, faites tant par messieurs les juges et officiers de police, que par les sieurs maire et échevins pour parvenir à la destruction de l'église Saint-Pierre, le curé défendeur, pour servir de mémoire; — énumération des droits de la fabrique, pour les sépultures et les bancs dans le chœur de ladite église, à raison de 20 sols par an, on y voit que la maison nouvellement fondée des sœurs de la charité avait son banc, pour lequel, en décembre 1749, la supérieure paie 9 livres, à cause des années échues; à partir de cette année, le banc est loué par M. Longbois, les sœurs ayant quitté la paroisse, etc.; — état des fondations subsistant après la réduction faite par l'autorité épiscopale, en 1783.

GG. 39. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1742-1771. — Terrier commencé le 3 juillet 1742, par maître Lefiot, notaire royal, et continué par maître Roche, aussi notaire royal à Nevers et autres notaires; ledit terrier, renouvelé par les soins de messire Philippe Motret, prêtre, curé de ladite cure; — reconnaissance d'un cens bordelier, de 7 sols 6 deniers et 1 poule et demie consenti le 18 mai 1720, par maître François Thilloux, curé de la paroisse de Soulangy, y demeurant, héritier de maître Pierre Thilloux, procureur au bailliage et pairie de Nevers, son père, sur une pièce de terre, en friche et buisson, actuellement en vigne, située au champ de l'Eguère, près la chapelle de Saint-Benin, de cette ville, tenant du levant à la rue qui va du chemin de la porte du Croux à Marzy, et qui va de présent, de la porte du Croux à la métairie de l'Hôpital; — autres reconnaissances de directes, à Garchizy, à Coulanges, entre l'église et le lieu de l'Hermitage, à Nevers, près le moulin et ruisseau de la Passière, etc., — à Varennes-les-Nevers, entre la chapelle de N.-D.-de-l'Orme et le Four-de-Vaux, etc.

GG. 40. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1494-1525. — Comptes des recettes et dépenses. — Mises faites par l'église de Saint-Pierre, en l'année 1494. — Du 15 mars, pour la façon de 3 petits « surpliz » pour les enfants qui portent la croix et les cierges aux processions, 5 sols; — pour avoir fait faire un « asperges de fer pour le benoistier » de l'église, 2 sols 6 deniers; — 8 juin, pour 7 aunes et 1 quartier de camelot vert, à faire une « sappe (chappe) et une chezuble », 9 livres, et coûta l'aune dudit camelot, 25 sols tournois; — 8 août, pour 5 aunes de toile perse à doubler lesdites chape et chasuble, achetées de Lucas Lyonnet, 25 sols tournois; — pour avoir fait sceller une « monission », obtenue en faveur de l'église, 10 deniers; — au vicaire de Saint-Etienne, qui a publié à son prône ladite monission, 5 sols; au clerc du « secrétain » de Saint-Etienne qui a sonné les cloches pour ladite publication, 2 sols; — pour avoir fait fermer la lampe de devant Notre-Dame, 5 sols tournois; — 1498, 2 juin, pour avoir fait « abiller la vielle croix de loton », à un orfèvre, 5 sols, etc.; pour façon de la cloche, comme appert par marché fait à Guillaume Bouquier, 8 livres; plus, pour 24 livres de métal, mis en ladite cloche, comme appert par marché fait à Philibert de Saint-Vincent, 4 livres; pour la dépense des ouvriers quand ils fondirent la cloche, et pour la monter au clocher, 15 sols; — pour avoir racheté le « caliche qui avoit esté engagé », pour payer la couverture et croix du clocher, 6 livres 5 sols tournois; — pour une corde de 12 toises à la cloche neuve, la veille de Pâques, 1500, 7 sols tournois; — pour un demi cent d'or, pris chez Jean Depardieu, pour dorer « les florons » de la croix du clocher, 15 sols; — table des personnes enterrées dans l'église et sous le portail, depuis l'année 1505, et sommes données à cet effet à la fabrique : pour la femme de Jean de Longueil, hôte du Bœuf-Couronné, 15 sols, pour la femme de Antoine Ragouseault, menuisier, 15 sols, etc.

GG. 41. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1494-1541. — Comptes. — Service que doit le curé de Saint-Père ou son vicaire à ses paroissiens, chacun an, et aussi ce que ses paroissiens lui doivent, ledit arrangement, convenu le 25 janvier 1494. — Doit le curé : tous les samedis de l'an, vêpres; — tous les dimanches, la grand'messe « avecques les comendements » et prône et

un *asperges me Domine*, puis vêpres et complies; — à la grand'messe du dimanche, le pain « benoist », pourquoi il a 15 sols tournois et 1 geline de bordelage, sur une vigne, assise au Champ-Blanc ; — le jour de Pâques charnels, la grand'messe solennelle à diacre et sous-diacre, et procession autour des 2 croix de l'église, etc.; — le jour de Sainte-Croix de mai, une grand'messe pour « bénistre les croix à pourter es vignes », etc.; — le jour de la Transfiguration de N.-S., grand'messe « de vin nouveau si on en peult trouver » ; — le jour de Sainte-Croix de septembre, grand'messe « pour aourer la vraye croix » ; — le jour des Trépassés, matines solennelles, grand'messe et procession autour des 2 croix « pour gecter de l'eau benoiste sur les trespassés du cymitière » etc.; — tous les jours, la lampe ardente devant le corps de Notre-Seigneur ; — en tant que touche les sépultures, il est dû au sieur curé, par ses paroissiens, « pour chacun chef d'ostel », (maître de maison), 10 sols, et pour un enfant, 5 sols ; et pour les « rendues et bénéissons », 10 sols, pour ce que lesdits paroissiens, sont tenus d'entretenir l'église de tout ce qui y est nécessaire, « qui sont grans fraiz » ; etc.

GG. 42. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1499-1578. — Comptes. — Marché fait le 13 avril 1499, par Pierre Demay, Etienne Gobelet et Pierre Cordelier, procureurs de l'église Saint-Père, avec Guillaume « Boquier, saintier », demeurant à La Charité-sur-Loire, lequel s'engage à faire une cloche pour cette église, moyennant 8 livres tournois pour la façon ; — déclaration des frais faits pour la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, nouvellement construite, en ladite église Saint-Père, en l'année 1519, — à Guillaume Vérot et Pierre Chevalier, maçons, pour la taille des pierres « et fasson d'icelle chapelle » et pour les fondements, 34 livres 2 sols 6 deniers, au blanchisseur qui a blanchi la chapelle, 40 sols, à Jean Cotereau, pour la façon des verrières, 11 livres, etc.; — marché, fait le 27 mai 1523, à Pierre et Jean Chevalier frères, maçons, pour faire « une angive de cartelaige de pierre, depuis la fleur de terre, jusques au clochier du causté de l'ostel presbitéral de l'église Saint-Pierre », etc.; — marché, fait le pénultième jour de juin 1515, à Jean Mosnier, dit Trigory, Marc d'Osnay et Antoine Vincent, « couvreulx », pour couvrir l'église de tuile, late et contrelate toutes neuves, ainsi que le chapiteau et le clocher qui « estoit rompu de la gresle », plus pour couvrir le chœur d'ardoise, etc.; — marché fait par noble homme, maître Jacques Bohier, notaire et secrétaire du Roi, receveur des aides et tailles de Nivernois, à Jean David, dit de Bourbon, maçon, pour faire une chapelle, en l'église Saint-Pierre : ledit David fera creuser « selon le rond du portraict », entre les 2 engives, de la profondeur que besoin sera et de la largeur de 3 pieds, fera creuser pour faire une « voulte », de la profondeur de 5 pieds et demi, fera un autel de 4 pieds et demi de long et 2 pieds et demi de large et y fera par-dessous une «fenestre» pour mettre les ornements et par-dessus entailler le pilier, pour mettre « une contretable », et y fera une « pessyne », au lieu le plus convenable, — par-dessus l'entablement, fera 3 verrières, de la hauteur de 4 pieds chacun, et audit entablement fera 3 écussons, esquels seront les armes dudit Jacques Bohier, etc., le tout moyennant la somme de 90 livres tournois ; — marché fait le 12 juin 1512, à Georges le Cocheulx, orfèvre, pour faire « ung syboyre d'argent à pourter le corps Jhésus-Crist aux malades » pesant 2 marcs et 2 gros fin argent, qui est en somme 26 livres 8 sols tournois, plus pour la façon et dorure, 9 livres tournois, et encore 20 sols, qui est en somme toute, 36 livres 8 sols, « des aulmosnes des parroissiens », etc.; — marché fait la même année, 1522, à Huguet, blanchisseur, pour blanchir toute l'église et le portail, moyennant le prix de 40 livres tournois ; — acte de délivrance, par noble homme Guillaume Tenon, élu de Nivernais aux procureurs fabriciens, de divers joyaux, savoir : un calice avec sa «platine» d'argent doré, une paire de « chopinettes », aussi d'argent doré, une paix d'argent, etc., (la date de cet acte a malheureusement disparu, une partie des feuillets étant détruite par l'humidité.) — Comptes des réparations de l'église, en 1573, quittances des maçons, des couvreurs, etc.; — comptes des recettes et dépenses, depuis le 28 avril 1577, jusqu'au dimanche des Rameaux, 23 mars 1578, par Claude Mainssonnat, l'un des procureurs-fabriciens ; recettes des quêtes de chaque dimanche et fêtes, recettes des bordelages et diverses rentes, etc.; — dépenses : 15 sols, pour cire mise sur les cierges, en la fête « monsieur saint Utroppe » ; — 7 livres 16 sols, au vicaire Morgoy, pour 13 dimanches, à raison de 12 sols tournois par dimanche ; — 10 sols 10 deniers, à messire « Ujin Luzi, à présent vicquaire » ; — 35 sols, audit feu Morgoy, pour le service des Trépassés, par lui célébré aux Quatre-Temps de vendanges, et pour les prêtres assistants au service, etc.; — 104 sols tournois, à messire « Anillien » Decoustures, prêtre, pour la demi-année de la première messe qui se dit chaque jour et qu'il a commencé à dire le second dimanche des Avents, à raison de 4 sols par messe, d'autant que le vicaire ne s'en est voulu charger.

GG. 43. Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1597-1598. — Comptes de Jean Marion, conseiller et maître des comptes de madame, procureur élu à la fabri-

que de l'église parochiale monsieur Saint-Pierre, le jour et fête de Pâques, 6 avril 1597, que l'élection a accoutumé être faite par les paroissiens de ladite église. — Recettes ordinaires des quêtes de chaque dimanche et fête à la grande et à la petite messe, — autres recettes des bordelages, des mortuaires, etc.; — de maître Pierre La Malle prêtre, curé de ladite église, la somme de 4 écus, que feu M. Martin Lamalle, prêtre, curé de Garchizy, son oncle, décédé à Nevers, le 24 août, avait donné à la fabrique, afin d'être inhumé en l'église Saint-Pierre; — 29 septembre, fête de saint Michel, reçu de la confrérie dudit saint, 72 sols 6 deniers tournois, sur laquelle somme a été payé à M. le curé, pour le service, 25 sols, à maître Antoine Balan, prêtre, 3 sols 1 denier, au crieur qui a publié par la ville ladite confrérie, 5 sols, pour « ung chapeaul doré et ung boquet de fleurs, mis sur le chef de l'imaige dudit Saint-Michel », 5 sols, à la marguillière, 2 sols 1 denier, au clerc dudit curé, 12 deniers, pour encens, 6 deniers, à ceux qui ont porté le bâton et les torches à la procession, 12 deniers; — le dimanche 5 octobre 1597, jour du jubilé, reçu aux quêtes de la première et de la grand'messe, 23 sols 6 deniers; — reçu de Jean Huguet-Mayeux, menuisier, 20 sols pour sépulture de ses deux enfants inhumés dans l'église; — dépenses ordinaires et extraordinaires: du dimanche 13 juillet, payé à maître Pierre Lamalle, prêtre, curé de cette église, pour le divin service qu'il doit dire en la semaine pour les trépassés et autres, 11 sols 8 deniers; — à maître Antoine Balan, dit Lambert, prêtre, 7 sols 6 deniers pour la première messe, et pour son assistance aux services célébrés par le sieur curé, même somme de 7 sols 6 deniers; — au clerc dudit curé et à Francoise, ayant la charge de sonner les cloches, serrer le linge et luminaire et garnir les autels, 2 sols, etc.; — la même dépense se renouvelle chaque semaine, puis s'ajoutent les frais extraordinaires: pour la lessive du linge de l'église et la nourriture des lavandières, 1 écu 15 sols 6 deniers; — août 1597, à Philibert Dorne, menuisier, 21 sols pour la façon de deux portes à doubles joints, faites au chapiteau de l'église; — à Germain Desblés, 54 sols pour 6 ais de chêne à faire lesdites portes, et pour clous par lui fournis, pour clouer les barres et bandes de fer, etc.; — octobre: pour une bande de fer, mise à la grosse cloche, parceque celle qui y était de longtemps était cassée, 12 sols 10 deniers; — novembre: au clerc qui a allumé et éteint le luminaire de l'église et porté la croix à la procession faite à Saint-Martin, pour y conduire le pain de l'aumône, etc., (voir GG. 32); — décembre: pour 3 cordes, de chacune 12 toises, aux 3 cloches de l'église, payé à Jean Dubreuil, cordier, 38 sols; — à Claude Chenu, ciergier, 24 sols 6 deniers, pour 2 grands cierges à mettre dessus le grand autel, le 1er jour de l'an 1598 et pour 2 petits cierges à mettre dessus la fabrique; — à M. le curé pour ses étrennes, 5 sols, à maître Antoine Balan, aussi 5 sols, à la marguillère, 2 sols 6 deniers, au clerc, 15 deniers; — février: à un homme qui, la vigile des Brandons, a aidé « à boucher les imaiges de l'église, durant la caresme » et pour lui acheter du pain et du vin, 5 sols; — vendredi 20 février 1598, visite des fonts-baptismaux et autres choses saintes de l'église, par M. Genest, grand archidiacre, lequel prescrit d'acheter un livre destiné à enregistrer les naissances des enfants qui seront baptisés en cette église; — à Gabriel, chaudronnier, pour avoir soudé le bassin des fonts-baptismaux et les 2 chandeliers de la fabrique auxquels est le nom de feu M. Antoine Vaillant, notaire royal qui les a donnés, 8 sols; — aux clercs qui ont aidé à chanter les jeudi, vendredi et samedi de la semaine sainte et couché la nuit du jeudi saint en ladite église, 5 sols; — pour une chopine de vin pour ceux qui ont communié le jeudi et le samedi saint et pour encens, 2 sols; — dépense de la procession générale qui est allée au devant des saintes huiles apportées à Nevers, d'autant que monsieur l'évêque avait été, durant le Carême à Paris, où il est encore de présent; — processions de la semaine de Pâques, à 4 heures du matin; etc.

GG. 44. (Cahier.) — In-quarto, 15 feuillets, papier.

1618-1620. — Comptes. — Jean Micault, marchand à Nevers, receveur de la fabrique. — Recettes: quêtes des dimanches et fêtes, rentes, bordelages, somme totale: 311 livres 9 sols; – dépenses ordinaires des messes et processions, du pain bénit, du clerc, des marguilliers, etc.; — dépenses extraordinaires: poisson pour la nourriture du prédicateur, le jour de Saint-Pierre; pour les chapeaux et bouquets des jours de saint Pierre, Pâques, l'Assomption, etc.; somme totale de la dépense, 330 livres 7 sols.

GG. 45. (Cahier.) — In-quarto, 18 feuillets, papier.

1622-1623. — Comptes. — Charles Micault, le jeune, receveur. — Recettes et dépenses: le 26 juillet 1622, reçu des maîtres tonnelliers, pour les chapes prêtées au service de la fête madame Sainte-Anne, 10 sols; — au sieur curé, 4 sols 11 deniers pour messe dite aux Pères Minimes, le lendemain de Pâques, plus aux garçons qui ont chanté « la Quirielle », 2 sols, à celui qui a porté la croix, 14 deniers, etc.; — à l'imprimeur, 4 livres pour avoir imprimé le « pardon » de M. Saint-Pierre, etc.

GG. 46. (Cahier.) — In-quarto, 270 feuillets, papier.

1594-1640. — COMPTES. — « C'est le livre de la recepte et despence de la fabrique Saint-Pierre », commencé le 1er janvier 1594, où sont aussi les inventaires des reliques, papiers et autres meubles de ladite fabrique, fait par Droin Millin, l'un des procureurs-fabriciens. — 1° inventaire des reliques qui sont dedans deux coffres, en la chapelle de la Croix : une croix d'argent où est N.-S., avec 5 petits chérubins ; — une sainte épine faite et enchâssée d'argent doré ; — une paix dedans laquelle il y a un *Agnus Dei* où est l'image du crucifix, etc.; — 2° inventaire des biens, titres et papiers servant de liève déclarative des bordelages et rentes dus à la fabrique ; — (on a vu dans les séries précédentes, l'indication de la plupart de ces actes) ; — 3° recettes et dépenses : les dépenses ordinaires ont été déjà en parties indiquées, elles se rapportent aux sieurs curé, vicaire et serviteurs de l'église ; aux fêtes des confréries de Saint-Eutrope, de Saint-Michel, de Saint-Verain, de Sainte-Anne, de Saint-Pierre ; aux processions et stations à Saint-Gildard, le jour de saint Marc ; en diverses églises, le lundi et le mardi de Pâques, habituellement à N.-D. du Montot ou à N.-D. de l'Orme, à Coulanges, etc.; — dépenses extraordinaires : 1600, à Guillaume Barlot, charron, 7 sols, pour avoir mis un « moyeulx de charrette à la voulte du clocher pour faire passer la corde de la grosse cloche »; — 1601, à maître Marceaul Vacherin, vitrier, 3 écus 20 sols, pour avoir nettoyé toutes les vitres de l'église et fait 2 panneaux neufs à la fenêtre au-dessus de la grand'porte, dans l'un desquels il a mis l'image du crucifix ; — 1611, au verrinier, 8 « soulz » pour 8 « horanges » mis à l'église ; — 1613, pour faire « accoustrer ung calice d'estin », 6 sols ; — 1626, payé à Cusin pour un « benoistier », 3 livres 10 sols ; — 1634, achat d'une mèche « à estoille » pour la lampe ; — 1635, il est acheté 4 aunes de petit ruban pour la façon du « paradis » du Jeudi-Saint ; — pour un « eau-bénistier » de fonte, 2 livres 10 sols ; — pour un confessionnal établi dans l'église, 55 sols, — pour le fer blanc dudit confessionnal, 15 sols ; — pour un châssis à tendre le rideau devant le grand-autel, au commencement du Carême, 16 sols, etc.

GG. 47. (Liasse.) — 1 cahier in-4° de 12 feuillets, et 3 pièces, papier.

1612-1671. — PAROISSE SAINT-PIERRE. — Comptes. — Jean Michelot, avocat au bailliage et pairie de Nivernais, receveur en 1642 ; — Recettes et dépenses ordinaires ;— 1670, pour avoir fait refaire le pied de « l'eau-benestier » de la grande porte, 30 sols ; — pour « ung estuy » à la lampe d'argent, 40 sols ; — 1671, reçu aux quêtes de l'année, y compris du fil et filasse, au 1er semestre, 15 livres 10 sols, au second semestre, y compris aussi le fil et filasse, 15 livres 5 sols ; — pour l'enterrement du parcheminier, reçu 15 sols ; — donné à M. le curé, 5 sols pour une grande image d'un crucifix qu'il avait achetée pendant le Carême ; — à Ponce, serrurier, 5 sols pour 2 crampons mis à des piliers pour faire le « paradis » ; — à messieurs les Bizoirs (Voir BB. 29), 8 livres 17 sols pour marchandises fournies à la fabrique ; — à Midy, pintier, pour une paire de chopinettes, 18 sols ; — pour un missel, 10 livres ; — à Maillard, pour reliure dudit missel, 2 livres 8 sols ; — audit Maillard, pour avoir accommodé un canon d'autel, 10 sols, etc.

GG. 48. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1603-1770. — PIÈCES JUSTIFICATIVES DES COMPTES. — Traité convenu en 1642, entre la fabrique et maître Jean Ferrand, curé de Saint-Père, lequel, désormais prendra luimême la gestion des affaires de l'église, jouissant de tout le revenu et payant toutes les dépenses ; ledit arrangement fait sur ce que les fabriciens déclaraient que « les charités étaient tellement refroidies pour les questes », qu'ils se voyaient dans l'impossibilité de fournir aux charges nécessitées pour les réparations de l'église et de la cure, vu leur peu de revenu, etc. ; — renouvellement dudit accord pour « la vie curiale », du sieur André Micault, lequel succède à maître Jean Ferrand, démissionnaire de sa cure de Saint-Père, en 1667, pour se retirer en la petite cure de Chaluzy ; — 1710, quittances du sculpteur Barbaran, pour un rétable par lui fait en la chapelle de Saint-Jean, « le tout bien conditionné et fillé d'or et blanchy », moyennant le prix convenu de 100 livres ; — autres quittances, de Jean Daguet, blanchisseur, lequel moyennant 100 livres, s'était engagé à blanchir l'église Saint-Père, en toute sa contenue, y compris les chapelles et la sacristie, piquer et enduire la chapelle de la Croix, griser à détrempe le jubé et la boisure des chapiteaux, etc. ; — 1741, contrat d'abandon des revenus de la fabrique, à maître Philippe Motret, curé, lequel quoique reconnaissant que ce contrat lui est plus onéreux que profitable, cependant, pour le bien qu'il porte à son église, a cru devoir l'accepter aux conditions, néanmoins que ni lui, ni ses héritiers ne seront tenus de rendre aucun compte, qu'il sera déchargé des grosses réparations et de celles qui s'imposeraient par suite d'accidents, etc.

GG. 49. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1771. — Mémoires, procès-verbaux, arrêtés, délibérations de l'Hôtel-de-Ville, jugement et ordonnance de Mgr Tinseau, évêque de Nevers, relativement à l'interdiction et à la démolition de l'ancienne église Saint-Pierre, et à la translation de cette paroisse dans la chapelle du Collége ; — réponse énergique du curé Motret à la requête des échevins qui demandaient à Mgr l'évêque, avec la démolition de son église, la suppression et l'extinction du titre paroissial et la division de son territoire entre les 4 paroisses environnantes : « il ne peut (lui, pasteur), ni ne doit consentir à la dispersion ou à la division du troupeau qui lui a été confié, sa conscience y serait engagée, il trahirait son ministère et encourrait le reproche du souverain pasteur de nos âmes, *Mercenarius fugit quia mercenarius est*, etc. » ; — protestation des habitants « qu'ils ne consentent point et ne consentiront jamais à la division de leur paroisse », etc.

GG. 50. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio de 12 et 6 feuillets, parchemin.

1516-1663. — Prieuré de Saint-Sauveur. — Demande en saisine et nouvelleté par R. P. en Dieu messire « Jehan de la Magdelaine », docteur en droit, grand prieur de Cluny et de Saint-Sauveur, et à cause d'icelui, seigneur de Champanges, en la paroisse de Gimouilles, contre Gilbert de la Porte, « seigneur de Saint-Caize », lequel défendeur se dit être en possession, *vel quasi*, de lever en sa seigneurie de Saincaize la langue d'une chacune, grosse bête tuée et détaillée, le demandeur disant au contraire que jamais, auparavant l'an du « trouble » 1516, les seigneurs de Saincaize, leurs fermiers et accenseurs ou serviteurs, ne s'étaient permis de lever aucunes langues « en la place contemptieuse près et oultre la croix de Gimoilles du cousté dudit Champanges », mais toujours le demandeur les avait prises sans contredit, etc. ; — suivent des détails intéressants sur la délimitation de la seigneurie dudit Champanges, commençant « au bot du ruisseau palaiz entrant en la rivière d'Allier et montant le cours ancien d'icelle rivière jusques à l'endroit de la vieille Croix de Gimoilles, etc. » ; — 1663, investiture pour honorable homme Esme Bodin, marchand, maître faïencier, demeurant à Nevers, contre révérend Père en Dieu Dom Philibert Lempereur, grand prieur de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny et prieur de Saint-Sauveur, de pièces de terre au lieu d'Aglan, etc.

GG. 51. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1640-1692. — Paroisse de Saint-Sauveur unie au Prieuré. — Testaments : de messire Esme Berthier, prêtre, curé d'Apremont, demeurant de présent en cette ville (18 décembre 1640), par lequel il déclare vouloir être inhumé en l'église de Saint-Sauveur, près de ses père et mère, et lègue à ladite église 60 livres tournois qui seront convertis en rente, à la charge d'un service, tous les ans, le lendemain de l'Assomption, *item*, donne à messire Germain Massé, prêtre, curé du Veuillin, 60 livres « pour l'amitié qu'il lui porte », etc.; enfin, veut qu'il soit donné aux pauvres qui assisteront à son convoi, 15 livres ; — 1650, de honnête femme dame Jeanne Bouard, femme de noble homme Claude Sabourin, conseiller et élu pour le Roi, en l'élection de Nevers, elle veut aussi être inhumée en l'église de Saint-Sauveur, sur la sépulture de ses père et mère, et donne à la fabrique 200 livres pour être converties en rente, à la charge d'un pardon le jour de Saint-Jean et de 3 grand'messes le lendemain, etc., plus, donne aux pauvres de l'hôpital, 30 livres, aux couvents des Récollets, des Capucins, Jacobins et de l'Oratoire, à chacun 30 livres ; — 1672, de Philippe Mathery, voiturier par eau, lequel fait don de 50 livres, à la charge d'une messe chacun an au jour de saint Philippe ; — 1686, de Marie Marest, veuve de Gilbert Berthier, marchand, laquelle lègue 60 livres pour son anniversaire, plus aux couvents des Jacobins, Récollets et Minimes et au curé de Saint-Sauveur, chacun 30 livres pour lui dire pendant trois mois, à commencer du jour de son décès, chacun une messe pour lui servir d'*annuel*, qu'elle veut ainsi abréger, afin que son âme soit plus promptement secourue, etc.; — 1692, de Etienne Faulquier, hôte du logis où pend pour enseigne l'image de saint Louis, léguant 100 livres, à la charge d'un salut à perpétuité, le jour de Noël, et le lendemain 3 grand'messes du Saint-Esprit, de la Vierge et des Trépassés, avec *De Profundis* et *Libera*, à l'autel de Saint-Jean de ladite église, proche la sépulture où il veut être inhumé.

GG. 52. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1641-1729. — Fondations : 1641, par Jean-Jacques Masson, demeurant à Nevers, d'un anniversaire de 3 grand'messes du Saint-Esprit, de Notre-Dame et des Trépassés, avec vigile des morts avant la célébration d'icelles, plus, d'une messe chacun premier vendredi de janvier, à l'autel paroissial, moyennant une rente annuelle, par lui fondée, de 6 livres 5 sols ; — 1654, par Jean Berthier, maître chapelier, d'une grand'messe des morts, le 25 octobre de chaque année, etc., moyennant une somme de 30 livres ; — 1693, par Etienne Guichard, laboureur, et Etiennette Morisson, sa femme, d'une grand'messe le lendemain de Saint-Etienne d'août et un salut avec *De Profundis* le soir dudit jour, moyennant une rente annuelle de

3 livres, — 1719, ordonnance de Mgr l'évêque de Nevers, réduisant les anciennes fondations qui n'ont presque plus de revenus par suite de leur remboursement, à un service le premier lundi de chaque mois.

GG. 53. (Liasse.) — 57 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1645-1715. — Rentes : — 1700, reconnaissance au profit de la fabrique de Saint-Sauveur, par Mathieu Vendran, maître du logis où pend pour enseigne « le grand Monarque », de 55 sols 8 deniers de rente au principal de 50 livres, constituée par Jean Jault, en 1663, par suite du testament de Jacquette Galland, veuve d'Arnauld Legrand, du 16 juin 1662, à la charge d'acquitter les fondations exprimées dans l'acte ; — 1715, sentence qui condamne Edouard Grimot, vigneron, demeurant à Marzy, à passer reconnaissance de 4 livres 10 sols de rente, au profit de la fabrique, par suite du legs fait par Louise Fournier, veuve de Sébastien Nicou, par testament du 24 novembre 1693, etc.

GG. 54. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1687-1779. — Comptes. — Recettes et dépenses : quittances des fournisseurs de la fabrique ; — 1702, pour le cierge pascal et le triangle (cierge à 3 branches du samedi-saint), 14 sols ; — 1706, pour trois cents de croix de cire le jour de l'Ascension, 1 livre 4 sols, — pour une aube neuve en toile à dentelles, 15 livres, — pour 2 ceintures de prêtre, 2 livres ; — 1707, pour l'Ascension, 400 croix, 1 livre 12 sols ; — pour la saint Jean-Baptiste, une livre et demie de bougies de salut, 1 livre 10 sols ; — 1709, à maître François Pougin, 25 sols pour avoir mis un collet et des manches de velour à la robe du marguillier ; — 1761, pour bougie de saint Guillaume, 1 livre ; — 1774, mémoire de sœur Marie du Cœur de Jésus, carmélite, montant à 56 livres 7 sols pour la façon de 3 chappes de damas blanc, etc.

GG. 55. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 2 imprimés.

1692-1704. — Quittances de 2 sols par livre pour droits d'amortissement et décimes de la fabrique ; — 1700, formulaire de déclaration affirmative à fournir par les communautés séculières et régulières, les curés, bénéficiés, chapelains, fabriques, confréries et autres gens de mainmorte ; — 1704, arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les marguilliers déclareront incessamment les biens des fabriques, spécialement les rentes constituées par dons et legs, que dans un mois ils feront toutes les diligences pour satisfaire au paiement et qu'à faute de ce faire, il sera procédé contre eux en leur propre et privé nom, etc.

GG. 56. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 1 pièce, parchemin

1688-1779. — Séminaire de Saint-Sauveur. — Janvier 1688, déclaration du Roi portant permission à Mgr Vallot, évêque de Nevers, d'imposer les bénéfices au-dessus de 600 livres, pour la fondation et dotation d'un séminaire jusqu'à 1500 livres par an ; — janvier 1710, copie des lettres-patentes de réunion du prieuré et sacristie de Saint-Sauveur au collége des Pères Jésuites de Nevers, avec faculté d'y réunir d'autres bénéfices et création de pensions sur le diocèse, jusqu'à la somme de 3000 livres ; — 1711, mémoire touchant la réunion des bénéfices de Saint-Sauveur et autres au collége des Pères Jésuites, sous le prétexte de l'érection d'un séminaire ; — autre mémoire pour faire connaître à messieurs du Chapitre de la cathédrale, l'intérêt sensible qu'ils ont de s'opposer à l'établissement du nouveau séminaire chez les Pères Jésuites : les Pères allèguent : 1° qu'étant accoutumés à élever la jeunesse, ils sont plus en état de la former ; 2° que leur doctrine a toujours été approuvée de tout ce qu'il y a eu de plus habiles gens, etc. ; — réplique en faveur des Oratoriens dont la doctrine n'est pas moins sûre, etc. ; — 1714, acquisition par les Pères Jésuites, de divers immeubles en la paroisse de Gimouille, contre dame Marguerite Bolacre, veuve et non commune de messire Michel de Ligondois, chevalier, seigneur de Vieillevigne, exempt des gardes du corps, demeurant à Moulins-en-Bourbonnais, paroisse d'Iseure, etc. ; — 1779, état des revenus et charges du séminaire.

GG. 57. (Registre.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1700-1714. — Instruction du père Jacques Brisson, prêtre de la Compagnie de Jésus, directeur et procureur du séminaire depuis son établissement, en faveur de ceux qui lui succèderont dans son emploi : 1° ce qui a donné lieu à l'établissement du séminaire, quel est son fondateur et ce que les Jésuites ont été obligés de souffrir et de faire pour parvenir à sa paisible possession ; 2° de l'état où étaient les bâtiments de la ville et de la campagne dans le temps que les Jésuites ont pris possession du prieuré et de la sacristie de Saint-Sauveur, etc. ; — acquisitions faites depuis 1710 ; — limites de la justice haute, moyenne et basse de Champanges ; — limites de la justice de Saincaize, Meaulce et Navenon ; — mémoire pour prouver que la

dîme de vin est due au prieur et au sieur curé par moitié, dans la paroisse de Gimouille ; — état de tous les droits et dépendances de la terre et seigneurie de Saint-Denis de Paslin sur la rivière d'Auron, distante de deux lieues de Dun-le-Roy, diocèse de Bourges, tenue par les Pères, à cause de leur prieuré de Saint-Sauveur et en plein fief, foi et hommage de Sa Majesté, à cause de sa grosse tour de Dun-le-Roy, etc., — catalogue des notaires royaux de Nevers, suivant l'ordre de leurs réceptions et des notes qu'ils ont par devers eux, tant de leurs prédécesseurs que d'autres, fait à leur assemblée à la manière accoutumée, le 28 janvier 1714.

GG. 58. (Liasse.) — 1 pièce et 1 cahier in-folio, de 15 feuillets, parchemin.

1469-1497. — Chapelle de Saint-Sébastien. — Testament de honorable homme Simon Carimentrand, bourgeois de Nevers, par lequel il déclare vouloir être ensépulturé en l'église de Saint-Victor dudit Nevers, devant l'autel de Notre-Dame, au lieu où est ensépulturé un sien fils, nommé Gilbert, et après avoir établi plusieurs fondations d'anniversaires, de trenteniers, d'annuels, etc., solennellement ordonne qu'une messe soit célébrée perpétuellement en cette ville, au point du jour, en une chapelle qui sera faite et construite en l'honneur de Notre-Dame, devant le puits de la Saulnerie ou environ, pourquoi il lègue aux échevins, la somme de 40 livres tournois de rente annuelle en fonds d'héritages qu'ils feront lever par leurs soins, etc. ; — 1497, assiette des 40 livres de rente léguées par ledit testateur, faite par ses héritiers entre les mains des échevins en 22 articles de cens et bordelages ; — assemblée publique des échevins et habitants, le pénultième de septembre 1497, au Chapitre de Saint-Martin, lieu ordinaire des séances, « ladite ville criée au son de la cloche, et par cri public » en la manière accoutumée, etc., pour, à la requête de « Jehan Caresmentrant », fils et héritier de feu « Simon Caresmentrant », nommer des procureurs chargés de vérifier et accepter l'assiette des héritages offerte par ledit Jean Carimantrand ; — détail de tous les héritages, bordelages, cens, rentes, dîmées, champars et autres biens, sis la plupart en la paroisse de Garchizy, ensemble de tous les droits utiles, directs et autres qui appartenaient audit testateur et que ses héritiers abandonnent aux échevins ; — ratification de Marguerite Coquille, mère de Jean Carimantrand, et d'Edmonne Carimantrand, femme de Jehan de Costure.

GG. 59. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1424-1495. — Titre de Propriétés des Carimantrand. — Ventes à Simon « Karimantrant », marchand à Nevers, en 1424 : par Guillaume Camneau, paroissien de Garchizy, de 20 sols tournois de rente sur deux « chaz de maisons », avec les « osches » par derrière, au village du Bruillat et sur 2 hommes de vigne au vignoble de Bochat, etc.; par Jean et Guillaume Ponay frères, aussi paroissiens de Garchizy, de 10 sols tournois de rente sur un pré dit le pré au Fray ; — par Jean Selot, de Garchizy, et Huguette, sa femme, d'une pièce de pré, près du rivage de Loire, à la charge de payer 2 deniers tournois de cens à Mgr l'évêque, plus d'un quartier de vigne au vignoble de Parzy, sans aucunes charges ; — par Huguenin Maignen, de Garchizy, de 30 sols de rente, sur un pré portant revivre au village de Tugiens, etc.; — 1432, par le même, moyennant 15 sols tournois, d'un pré de 2 charretées, portant revivre au pré « des Eschars » ; — 1434, par le même et par Jean Couturier, *aliàs* Bernardon, aussi de Garchizy, moyennant 30 sols, d'une pièce de pré, assise au pré Dier ; — 1438, par Jean Faucat, de Garchizy, moyennant 60 sols tournois, d'une pièce du pré de la Planche; — par Jean Melot l'aîné, demeurant au « vilaige de Tortron », en la paroisse de Patinges, de 2 livres tournois de rente sur différents biens à Garchizy, Patinges, etc., les témoins de l'acte, sont religieuse et honnête personne messire Jean le Conte, religieux de l'abbaye de Saint-Laurent, Jean Milet, cousturier, demeurant à Nevers et Huguenin Maignen, marchand en la ville de Châlon, — bordelages : par Simon Carimantrand, 1443, à Huguenin Chefdeville, de Garchizy, moyennant 1 livre 10 sols et 1 geline, d'une place de maison au village du Bruillat; — 1446, à Jean Loiseau, aussi de Garchizy, sur une pièce de vigne, au clos Marault; — 1492, par Jean « Carismentrand », bourgeois de Nevers, à Jacquelin Musnier, paroissien de Germigny-sur-Loire, d'une pièce du pré de Croz, en ladite paroisse, moyennant 10 sols tournois et 1 boisseau avoine ; — 1494, à Jean et Guillaume Sirot frères, du village de Lacroix, paroisse de Garchizy, d'une pièce de pré appelée « le pastiz nouveaulx » au terrouer de la Planche; — 1495, à Etienne Turquot, *aliàs* de Perroux, paroissien de Saint-Jean-de-Lichy, d'une pièce de pré en la prairie de Cougny, appelée le pré des Saules ; — par le même et Marie Carguillaude, sa femme, à Jean Maulguin, marchand à Nevers, d'une pièce de terre au finage de Verrières, en la paroisse de Montigny-aux-Amognes, contenant 6 quartellées ou environ, tenant d'une part « aux aboys de l'acluse de la fondouère », d'autre, à la rivière qui vient de Verrières, etc., et au chemin commun

qui va « de pont Sainct-Or au boys Rosse et au grant Moncellin », et au bois de Mgr le comte de Nevers, etc.

GG. 60. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1497-1536. — Baux à bordelages par les échevins de Nevers, des biens que la ville tient des Carimantrand, au profit de la messe fondée en la chapelle du Marché-au-Blé (ainsi nommée parce qu'elle avait été construite sur la place affectée à ce marché ; elle ne prit que plus tard le nom de chapelle de Saint-Sébastien) ; — 1497, à Mathieu Tricot, paroissien de Saint-Père-à-Ville, de la moitié de 2 pièces de pré en la paroisse de Saint-Jean-de-Lichy ; — 1498, à Mathé des Costes, de Garchizy, d'une maison avec l'ouche derrière au village de Breullat, ladite ouche contenant une boisselée de terre ou environ, etc.; — 1501, à Gilbert Lageste, marchand à Nevers, d'une pièce de vigne de 12 hommes, au finage de Garchizy ; — 1536, à Etienne de la Ronde et Jeanne de Chefdeville, sa femme, Jean de la Ronde, fils dudit Etienne, et Blaise, sa femme, sur une maison avec son ouche, au village de Parzy, etc.

GG. 61. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1536-1538. — Compte 1er, 2me et 3me, rendu par Charles Lithier, receveur des deniers communs de la ville, des rentes, cens, bordelages et autres redevances appartenant à la chapelle « monsieur Saint-Sébastien », pour la messe fondée en ladite chapelle, qui se dit à chacun jour de la semaine. — Recettes pour les héritages sis à Nevers, Saint-Jean-de-Lichy, Saint-Père-à-Ville, « Sigoignes », Varennes-les-Nevers, Garchizy, Germigny-sur-Loire ; — dépenses pour les messes et autres services fondés en ladite chapelle : à messire Louis Bynon, prêtre, pour 2 messes, un an durant, le dimanche et le lundi, 10 livres tournois ; — à messire Jean Bochillot, prêtre, 100 sols tournois pour une messe, tous les samedis, un an durant ; — à messire Jean Mislet, prêtre, 20 livres tournois pour ses messes dites les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de l'année ; — à Guillaume Chenn, ciergier, 10 livres 10 sols pour fourniture de luminaire pendant 3 années ; — à Nicolas Reuche, brodeur, 12 sols 6 deniers tournois pour un « corporalier » fait à ladite chapelle ; — somme toute de dépense pour les 3 années : 116 livres 2 sols 6 deniers tournois ; — la recette monte en argent à 106 livres 7 sols 6 deniers, ainsi il reste dû au receveur, la somme de 9 livres 15 sols ; et quant au blé et gelines des bordelages, consistant en 12 boisseaux blé, 3 boisseaux avoine, 57 gelines, ils sont demeurés au receveur pour avoir fait la recette durant lesdites trois années.— Le présent compte, oui, clos et arrêté le 20 juin 1540.

GG. 62. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1539-1541. — Compte 1er, 2me et 3me de Erard Roux, naguères receveur des deniers communs de la ville. — Mêmes recettes que les années précédentes, plus 16 livres provenant des « remeuments de tiers deniers » advenus durant ces trois années, par le fait d'acquisitions d'héritages chargés de redevances ; — dépenses : 10 livres à messire Louis Bynon pour ses messes du dimanche et du lundi de chaque semaine de l'année ; — à Jean de Sel et Antoine Rignault, maçon, exécuteurs du testament de feu maître Jean Mislet, prêtre, 9 livres 7 sols 6 deniers tournois pour les messes célébrées par ledit défunt, depuis le 1er janvier 1538, jusqu'au 11 mai 1539 ; — à messire Michel Mathieu, prêtre, 66 sols tournois pour ses messes, depuis le décès dudit Mislet ; — à messire Jean Detaches, aussi prêtre, 6 livres 5 sols pour les messes par lui célébrées ou qu'il a fait célébrer en l'année 1539 ; à messire Pierre Guyton, aussi prêtre, 6 livres 5 sols ; — à Edmond Barbier, pour ses gages d'avoir gardé et blanchi les ornements de la chapelle, 20 sols chaque année ; — au ciergier, 7 sols par an, etc.

GG. 63. (Liasse.) — 3 cahiers, in-folio, 8 feuillets chacun, et 12 pièces, papier.

1546-1683. — Comptes et pièces a l'appui. — Jean Jourdin, receveur en 1546 : recettes et dépenses ordinaires, les messes sont dites par messires Jean Bourdot, Jean Cheron, Louis Bynon, François Vesle, tous prêtres de Nevers ; — 1552, Claude Cordelier, commis de Jean Jourdin, receveur ; — 1553, Jean Jourdin, de nouveau receveur ; — mêmes recettes et dépenses que de coutume ; — 1672, traité entre les échevins et maître Jean Rochet, prêtre, semi-prébendé et sacristain de la cathédrale, lequel s'engage à célébrer la messe tous les jours ouvriers de l'année et les jours de saint Roch, saint Sébastien, et saint Verain, après chacune desquelles messes il dira l'oraison de Saint-Roch, pour qu'il plaise à Dieu préserver la ville de la peste, en la chapelle de Saint-Sébastien, à 4 heures du matin en été, à 5 heures au printemps et en automne, et à 6 heures en hiver, et à fournir les ornements et habits sacerdotaux, vin et luminaire, moyennant 100 livres tournois, savoir 90 livres pour les messes et 10 livres pour les habits, calice, etc. ; — 1683, nouveau traité des échevins avec maître Jean Regnault, prêtre, chanoine de Saint-Cyr, pour trois années, aux mêmes conditions.

GG. 64. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1732-1789. — FONDATION : 1740, par le sieur Jean Mantrand, marchand de fer, à Nevers, en présence de maître Léonard-Antoine Goussot, archiprêtre et curé de Saint-Arigle et des procureurs-fabriciens de cette église, en leur qualité d'administrateurs de la chapelle Saint-Sébastien, sise en leur paroisse, — de 2 messes à célébrer chaque semaine, en ladite chapelle, pour le repos de son âme, de celle de sa femme et de défunt Philippe Mantrand, son fils aîné, décédé en 1729 et inhumé dans cette chapelle, lesquelles messes seront dites les mercredis et vendredis, et le premier jour libre, à 8 heures en été, et à 9 heures en hiver ; pourquoi il lègue à la fabrique une somme de 1000 livres qui sera donnée aux maîtres corroyeurs de Nevers, en échange d'une constitution de rente de 50 livres par an, pour être par eux employée au remboursement et extinction d'un principal de pareille somme dû par leur communauté au sieur Olivier du Mousseau, écuyer, demeurant à Nevers, etc. ; — titres antérieurs concernant la rente de 50 livres constituée en 1732, par les maîtres corroyeurs, au profit d'Edme Roudeau, maître cordonnier à Nevers et l'un des maîtres de la communauté ; — Ratification du contrat consenti au profit de la fabrique de Saint-Arigle, par les maîtres corroyeurs en 1780, 1782, 1785 et 1789.

GG. 65. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1729. — PRIEURÉ DE SAINTE-VALIÈRE. — Copie collationnée de titres de rentes consenties par divers particuliers, en faveur de messire Edme-François Rapine, de Sainte-Marie, grand archidiacre de l'église Saint-Cyr de Nevers, chanoine d'icelle et prieur du prieuré de Sainte-Valière, annexé audit archidiaconé, sur des maisons, terres et autres immeubles sis en la paroisse de Sainte-Valière dudit Nevers ; — autres titres de rentes dans les paroisses de Nevers et des environs, à Coulanges, Saint-Martin-d'Heuille, Garchizy, etc.

GG. 66. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1527-1535. — PAROISSE SAINT-VICTOR. — Copie collationnée par le notaire Marion, des reconnaissances de bordelages envers la fabrique « monsieur sainct Victour », sur divers immeubles, sis la plupart au village de Chevannes, en la paroisse de Mars, au village de Salmes, en ladite paroisse et autres lieux, lesdites reconnaissances faites par honorable homme Jean Girauld dit Gaignare, Guillaume Duclo, Droin de Nevers et Charles Carpentier, procureurs de la fabrique en 1527 ; — reconnaissance par Jean Conte, marchand à Nevers, envers « ladite fabricque parrochiale », d'un bordelage de 9 livres tournois, d'un cochon de lait et d'une oie grasse, sur une maison en la rue de la Revenderie, devant la « grant bocherie », — 1534, reconnaissance par Jean et Bernard Babises, paroissiens de Sauvigny-les-Chanoines, d'une rente de 60 sols tournois et une oie grasse, bonne et suffisante, sur une maison et grange, sises au village de Forges, près Pougues, etc.

GG. 67. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1598-1614. — TERRIER de la fabrique de Saint-Victor, fait successivement par les notaires Sabourin, Gobillot et Berthier. — Reconnaissances : 1599, par honorable homme Martin Voulant, marchand cellier à Nevers, d'un cens annuel de 2 écus 20 sols, une poule et un sixième de poule, sur une maison où il demeure, assise en cette ville, au-devant la croix Saint-Pierre ; — par Vivant Dadier, marchand à Nevers, d'un cens de 4 écus 40 sols, une oie grasse et sixième partie d'une oie grasse, d'un cochon et sixième partie d'un cochon, sur deux maisons assises en la rue de la Revenderie ; — 1601, fondation par Guillaume Ninan, au nom de son père Pierre Ninan, « quand vivoit, marchand boucher » à Nevers, d'une rente de 2 écus soleil valant 6 francs, sur une maison en la rue des Fumiers, paroisse Saint-Laurent, à la charge d'un salut le soir du jour de la Résurrection, où l'on chantera la prose : *Dic Nobis Maria*, et autres saluts au jour de la Pentecôte, de l'Assomption et de la Circoncision, après quoi auxdits jours sera récité *De Profundis*, etc., puis les marguilliers sonneront le couvre-feu, afin que le peuple ne parte de l'église sans dire les patenostres à la manière accoutumée ; — 1608, autre fondation par Guillaume Thonnellier, marchand tanneur à Nevers, d'une rente de 75 sols tournois, à la charge de faire dire vigile des morts, le 6 juin, veille de saint Claude, et audit jour une grand'messe des Trépassés, avec offerte de pain et de vin, et le soir un pardon où l'on chantera l'hymne des confesseurs, puis *De Profundis*, etc. ; — 1618, reconnaissance par Jean Thonnellier, marchand, d'un cens bordelier de 7 livres 10 sols et 1 geline et demie, sur une maison en la grande rue de Nièvre ; — 1619, fondation par maîtres Jean Guyot, licencié en lois, avocat au bailliage de Nivernois, et Philippe Guyot, procureur audit bailliage, frères et héritiers de maître Pierre Guyot, à présent nommé frère Victor, capucin, pour satisfaire à son testament : d'une rente de 6 livres 5 sols tournois envers la fabrique, à chacun 21 juillet jour de saint Victor, à la charge de célébrer la vigile des morts au jour de ladite fête,

et le soir un salut en l'honneur de la glorieuse vierge de Saint-Victor, puis le lendemain grand'messe avec diacre et soudiacre, où il sera offert pain et vin, etc.; — 1634, autre fondation par Vincent Beaufils, marchand hôtelier au faubourg de Nièvre, de 5 sols de rente, moyennant qu'il lui sera permis de mettre un banc servant de siége le long de la largeur de l'autel de Saint-Antoine, et de faire placer dessous ledit banc, une pierre pour servir de sépulture à lui et aux siens présents et à venir ; plus d'une autre rente de 6 livres 5 sols, à la charge de plusieurs services pour la rémission des âmes de ses prédécesseurs, etc.; — 1637, fondation d'une rente coutumière de 20 sols, par dame Françoise Lucas, épouse de maître Pierre Thonnellier, avocat à Nevers, moyennant qu'il lui sera permis de faire poser un banc et siége, tenant au pilier, près Notre-Dame-de-Pitié, d'un long, et par le devant à l'ancienne tombe des Thonnelliers, près l'autel de Saint-Michel ; — 1636, autre fondation, d'une rente foncière de 2 sols 6 deniers, par Pierre Callot, marchand, pour l'acquisition d'un banc, proche l'autel de Sainte-Catherine et la « chaise » d'icelle église, plus d'une tombe un peu au-dessus de ladite place et sous les cloches, tenant aux tombes des Magniens, du côté du prieuré, et aux tombes des Carpentiers, du côté de Notre-Dame, etc.

GG. 68. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1598-1675. — Copie collationnée du précédent terrier. On lit au dernier feuillet : nous, procureurs-fabriciens de l'église paroissiale de Saint-Victor, soussignés, reconnaissons avoir retiré de M. René de Saint-Clivier, curé dudit Saint-Victor, le livre terrier qu'il avait ci-devant reçu de la fabrique pour en faire collationner une copie et lui servir et valoir ce que de raison en temps et lieu, dont nous le déchargeons. Fait au bureau, le 1er janvier 1575 et certifié ledit terrier présentement mis en la fabrique, signé: Maillot, J. Bidault, de Saint-Clivier.

GG. 69. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1748-1774. — Livre-Terrier des reconnaissances au profit de la fabrique de Saint-Victor. — Reconnaissances : 1749, par Marie Maslin, veuve de Jean-Baptiste Parent, vivant receveur au grenier à sel de cette ville, d'une rente de 10 livres, sur une maison assise au Marché-aux-Bêtes, servant actuellement de grenier à sel ; — par Etienne Goussot, conseiller, notaire du roi, apostolique, et contrôleur des décimes du diocèse, d'une rente de 20 sols par an, à la fête de Saint-Martin-d'Hiver, à l'effet d'obtenir un banc à tenir quatre personnes, actuellement placé en ladite église, entre celui des sieurs Riffé et Septier, lequel banc procède de défunt Florimond-Simonneau, son grand oncle, et qu'il déclare être pour l'utilité d'une maison à lui appartenant, sise en cette paroisse, rue des Juifs et appelée la Synagogue ; — 1752, par noble Antoine Faure, receveur des tailles et octrois de l'élection de cette ville, de 20 sols de rente annuelle, plus 20 livres de droit d'entrée pour une place où il fera mettre un banc, à côté du pilier où est la figure de Saint-Joseph, vis-à-vis la chaire ; — 1762, par Antoine Mercier, maître menuisier, de semblable rente de 20 sols, avec pareil droit d'entrée pour concession d'un banc qu'il mettra au-dessus du banc de la fabrique, à la charge de laisser le passage entièrement libre ; — même reconnaissance : par noble Charles Guillier de Mont, lieutenant-général, civil, criminel et de police au bailliage de Nivernois et Donziois pour semblable concession d'un banc, le premier à main droite, en entrant dans l'église et adhérent au pilier où est la représentation de Saint-Charles ; — 1772, par le sieur Pierre Ducarteron, marchand, pour une place à mettre banc au-dessus de celui de la confrérie du Saint-Sacrement, jusqu'au coin de la chapelle des fonts-baptismaux, à la charge de laisser libre ledit banc pour les fêtes de Pâques et de la Pentecôte et que le sieur curé et ses assistants aient la faculté de s'y placer lorsqu'ils vont chanter les secondes vêpres aux fonts et aussi à la charge de ne l'élever qu'à hauteur raisonnable ; — 1774, par maître Jacques-Joseph Haly, notaire et procureur au bailliage et pairie de Nevers et greffier en chef au grenier à sel de cette ville, y demeurant rue Creuse, en cette paroisse, d'une rente de 40 sols, plus la somme de 20 livres d'entrée payées en espèces d'écus de 6 livres et autres monnaies ayant cours, pour un banc de la longueur de 9 pieds, en entrant à gauche, depuis l'encognure des grandes portes, etc.; — (dans ce même cahier sont les renouvellements de reconnaissances déjà portées aux précédents terriers).

GG. 70. (Cahier.) — Grand in-folio, 68 feuillets, papier.

1767-1786. — Liève du nouveau terrier passé devant Riffé, notaire, et continué par Darvaux. — Reconnaissances des anciennes rentes de la fabrique de Saint-Victor et nouvelles concessions de bancs dans l'église paroissiale.

GG. 71. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1613-1790. — Titres de Propriétés de la fabrique de Saint-Victor. — 1613, échange entre les fabriciens et honorable homme Marin Crevel, chevaucheur d'écurie du Roi, tenant la poste à Saint-Pierre-le-Moûtier, de redevances bordelières en la paroisse de Mars ; — 1666, requête de François Solliveau, marguillier, aux fabriciens, exposant « qu'encore bien qu'il emploie tous ses soins pour empescher que les enfants de la paroisse ne fassent du désordre dans le cimetière et conserver les vitres de l'église néanmoins jusques à présent il n'y a pu réussir pour estre son domicile trop éloigné de ladite église » ; pourquoi il supplie qu'on lui accorde une petite place dans le cimetière, pour y faire construire une boutique, où faisant sa résidence, il pourra facilement empêcher le désordre, consentant d'ailleurs d'en payer chaque année une charge honnête à la fabrique, etc. ; — 1752, reconnaissance par le sieur François Alixand de Meaux, sur une maison en la rue de la Coifferie, paroisse Saint-Martin, d'un cens bordelier de 7 livres argent, une poule et un sixième de poule, chacun an à la Saint-Martin-d'Hiver ; — 1773, plan géométrique du pré Radureau, en la paroisse de Magny, en contestation avec la fabrique et M. Brisson de Gigny ; — compte rendu par M. Pannecet le jeune, receveur du terrier de Saint-Victor, pour les années 1787 à 1790 inclusivement, montant annuellement à la somme de 100 livres ou environ; —en 1787, il est fait dépense sur ladite recette, d'une somme de 6 livres payées au sieur Frontier, orfèvre, pour réparations par lui faites au buste en argent de Saint-Victor, etc.

GG. 72. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1777-1790. — Confréries. — Réglement de la confrérie du Saint-Sacrement, érigée en l'église paroissiale de Saint-Victor de Nevers, par Mgr Edouard Vallot, le 8 juin 1698, en conformité d'une bulle de N. S. P. le pape Innocent XII et renouvelée le 15 août 1753 par Mgr Tinseau. — Noms des personnes associées et acquit de leur prestation ; le nombre des associés, hommes ou femmes, s'élève encore en 1790, à plus de 110, et la prestation annuelle est de 12 sols, mais de 1 livre 4 sols la première année pour droit d'entrée.

GG. 73. (Registre). — In-4°, 8 feuillets, papier.

1777-1790. — Dépenses de la confrérie du Très-Saint-Sacrement, établie dans l'église paroissiale de Saint-Victor : — frais ordinaires du luminaire, cierges et torches, des services pour les associés défunts, des gages des chantres, du bedeau, etc. ; — dépenses extraordinaires pour la façon d'un dais, en 1779 : 2 aunes de taffetas flambé, 12 livres ; trois cents de petits clous, 12 sols ; au sieur Lagarde pour le châssis du dais, 1 livre 10 sols; au sieur Pouillot, pour toile de Paris, afin de doubler le dais, 1 livre 12 sols, etc.

GG. 74. (Registre). — In-4°, 80 feuillets, papier.

1721-1791. — Recettes et Dépenses de la confrérie de Saint-Guillaume (archevêque de Bourges, né dans le château des comtes de Nevers, à Arthel), établie en l'église de Saint-Victor. — Les associés, dont le nombre varie de 20 à 30, se nomment tous Guillaume ou Guillemette, et la cotisation annuelle est de 8 sols jusqu'en 1778 où elle est élevée à 12 sols ; — les dépenses ordinaires sont le luminaire, les offices du jour de la fête, 10 janvier, et du lendemain, les services pour les défunts, la rétribution du crieur de la confrérie, etc. ; — parmi les associés, dès l'année 1721, on rencontre M. Guillaume Goire, sieur de la Planche, receveur de monseigneur le duc ; en 1749, Mgr Guillaume d'Hugues, évêque de Nevers, s'inscrit le premier pour la somme de 3 livres, il est suivi de M. le prieur Arvillon de Saint-Baudière et de M. Guillaume Decante, desservant de Saint-Victor ; — le pain bénit est donné en 1770 par M. l'abbé Guillaume Tollet, professeur au collége ; en 1771, par M. l'abbé Guillaume Decante, devenu chanoine théologal ; en 1772, par M. l'abbé Guillaume Dreu, etc. ; — en 1791, le nombre des associés est réduit à sept, parmi lesquels deux ecclésiastiques, messire Guillaume Decante, maintenant grand vicaire, et messire Guillaume Alloury, chanoine, et une femme, dame Guillemette Archambault.

GG. 75. (Registre). — In-folio, 10 feuillets, papier.

1786-1793. — Nouveaux Statuts et réglements pour la confrérie du bienheureux Saint-Joseph, établie en 1656 et renouvelée en 1786 dans l'église de Saint-Trohé de Nevers. — Recettes de la confrérie ; la cotisation est de 5 sols pour les simples confrères, de 12 sols pour les maîtres qui, en conséquence ont droit après leur décès à 2 services ; — les dépenses ordinaires consistent dans les frais de luminaire, de paiement des offices du jour et du lendemain, de rétribution du préconiseur, etc. ; — le nombre des associés en 1793, « an Ier de la République française », s'élevait encore à 30, il restait alors entre les mains « du citoilien Anne Richin », la somme de 9 livres

10 sols, sur laquelle « il faudra donner en l'année 1794, le petit pain bénit », etc.

GG. 76. (Liasse.) — 12 cahiers in-4° de 6, 4 et 2 feuillets, papier.

1740-1782. — ETAT CIVIL. — Eglise cathédrale de Saint-Cyr. — Registres des inhumations faites dans ladite église par les sieurs chanoines : le 10 juillet 1741, est décédé messire Charles de la Varie, chanoine de cette église cathédrale, âgé d'environ 73 ans, muni des sacrements de l'église « et dans les sentiments de la plus saine doctrine », etc. ; — 31 octobre 1745, inhumation dans la chapelle de Sainte-Catherine, de Louis-Alexandre Lesueur, prêtre, chanoine de Saint-Gildard et maître de musique, âgé d'environ 74 ans, la cérémonie faite par M. Dollet de Solière, doyen du Chapitre ; — 27 décembre 1752, inhumation de maître Paul Trouflot, *alids* Trouflaud, organiste de la catéhdrale, âgé d'environ 57 ans, muni des sacrements qui lui ont été administrés dans la paroisse de Saint-Etienne où il faisait sa demeure, ladite cérémonie faite en présence de plusieurs de messieurs les chanoines, des sieurs sept-prêtres et du bas-chœur, par M. Ferrand, maître de musique ; — 5 novembre 1764, inhumation auprès de la tour, de Claude Girault, vivant bedeau de cette église ; — 27 juin 1767, inhumation dans la place de l'église destinée aux musiciens, de Cosme Damien, sellier, natif de Lorraine, musicien de cette église, la cérémonie faite par M. Sainloup, le plus ancien des sept-prêtres ; — 20 septembre 1768, inhumation dans la même cave destinée aux musiciens, de Claude-François Fromenté, enfant de chœur, âgé de 9 ans, décédé de la veille, muni des sacrements de pénitence et Extrême-Onction ; — 27 septembre 1782, inhumation dans la cave des évêques, sous le chœur, de révérendissime père en Dieu Mgr Jean-Antoine Tinseau, évêque de Nevers, ladite cérémonie faite par M. le doyen de l'église cathédrale, à la tête du Chapitre, des curés de la ville et de tout le clergé séculier et régulier, en présence de toute la noblesse, magistrature et bourgeoisie de la ville, etc.

GG 77. (Liasse.) — 11 cahiers in-4° de 10, 12 et 14 feuillets, papier.

1681-1692. — PAROISSE SAINT-ARIGLE. — Registres des baptêmes, mariages et sépultures. — 27 octobre 1681, mariage pour lequel dispense de deux bans est accordée par messire Jean-Henri Bogne, doyen de la cathédrale ; — les actes sont signés des curés : Sabourin, jusqu'en 1683, Bargedé, depuis 1684. (Manquent les années 1693 à 1717).

GG. 78. (Liasse.) — 11 cahiers in-4° de 8, 10 et 16 feuillets, papier.

1718-1729. — REGISTRES DES BAPTÊMES, mariages et sépultures. — Une dispense de deux bans pour mariage est encore accordée par le doyen du Chapitre, en 1718, et signée : de Bèze, *decanus*. — Les actes sont signés : Goussot, archiprêtre, curé de Saint-Arigle. (Manquent l'année 1728 et les cahiers de 1729 à 1735).

GG. 79. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 8 à 24 feuillets, papier.

1736-1745. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — 11 juin 1743, a été inhumé dans le cimetière, vénérable et discrète personne Léonard-Antoine Goussot, âgé de 50 ans, en présence des curés de la ville soussignés. Les actes sont ensuite rédigés par le vicaire Boiret et le mois suivant par le curé Bonnemain.

GG. 80. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 20 et 24 feuillets, papier.

1746-1755. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Décès de M. le curé Bonnemain, en 1749, les actes sont ensuite rédigés par M. Gasque, curé de Saint-Arigle, ou Vignier, vicaire ; — un mariage du 23 juin 1750 est signé entre autres témoins, par un artiste nommé Antoine Guenard, lequel se qualifie de « pintre an tabelau » ; le même, en 1754, signe « pintre du roy ».

GG. 81. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 20 à 24 feuillets, papier.

1756-1765. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Un acte de baptême de 1756, est signé du peintre Réné Huet (voir BB. 43) ; — 17 juin 1761, inhumation de messire Jean Gasque, prêtre, ancien curé de cette paroisse ; — 20 juin 1762, autre inhumation de messire Pierre Gasque, curé, âgé de 33 ans ; — les actes sont faits ensuite par le vicaire Garnier, puis par le curé Grillot.

GG. 82. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 24 feuillets, papier.

1766-1775. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Inhumation le 10 septembre 1772, dans l'église Saint-Arigle, de vénérable et discrète personne messire Jean-François Cassier, prêtre, chanoine de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Melun, diocèse de Sens, décédé chez le sieur Callot, son beau-frère, âgé de 50 ans, en présence de messieurs François Septier de Rigny, Guil-

laume Decantes, Pierre Bernard de Borniol et Roch-Louis Legoube, tous les quatre chanoines de l'église de Nevers, députés de messieurs du Chapitre pour assister à l'inhumation, et qui ont porté les quatre coins du poêle, et de plusieurs autres curés et ecclésiastiques, etc.

GG. 83. (Liasse.) — 16 cahiers in-4° de 24 à 30 feuillets, papier.

1776-1791. — Registres des Baptêmes, etc.; — Inhumation le 20 juin 1779, de messire Claude Dreu, prêtre, curé de Saint-Parize-le-Châtel, archiprêtre et conseiller de la Chambre ecclésiastique du diocèse, âgé d'environ 74 ans ; — à partir de 1781, le curé Grillot (et les autres curés de chaque paroisse en font autant), ne manque pas à la fin de ses registres, de certifier à M. le procureur-général du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, qu'il a publié au prône des messes paroissiales, aux quatre dimanches des Quatre-Temps de l'année, l'édit du roi Henri II, concernant les filles et femmes veuves enceintes qui cèlent leur grossesse ; — 28 février 1790, baptême de Charles, fils de messire Louis-Charles-Gabriel-Claude Duverne, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, etc.; en marge, est écrit : par jugement du tribunal de Nevers, rendu le 31 mars 1873, le tribunal dit et ordonne que le nom patronymique *Duverne* en un seul mot, sera écrit désormais en deux mots *Du Verne*, etc.; — le dernier acte est du 11 mai 1791, et après on lit : la suite au registre de Saint-Cyr.

GG. 84. (Liasse.) — 5 cahiers in-12 de 14, 24 et 30 feuillets ; 5 cahiers in-4° de 12 et 14 feuillets, papier.

1669-1679.—Paroisse Saint-Etienne.— Registres des baptêmes, mariages et sépultures. — Supplément des cérémonies du baptême, le 18 août 1669, à « honnête fils » Bourdoiseau, âgé de 3 ans 10 mois, baptisé le lendemain de sa naissance, fils de noble Jean Bourdoiseau, seigneur de Chaulme, conseiller du Roi au siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de demoiselle Marie Ogier, lequel a reçu le nom de Claude-Marie qui lui a été imposé par maître Claude Maulnorry, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel, abbé de Gaillac, seigneur, prieur du prieuré de Saint-Etienne, etc.; — 8 décembre 1670, inhumation dans l'église, de maître François Goby, notaire et procureur au bailliage et pairie de Nivernais, en présence de ses enfants, messire Pierre Goby, curé de cette paroisse de Saint-Etienne, promoteur général de l'officialité du Nivernais, François Goby, notaire et procureur au bailliage, et Etienne Goby, etc. (Il manque le registre de l'année 1677).

GG. 85. (Liasse.) — 15 cahiers in-4° de 8, 12 et 16 feuillets, papier.

1680-1700. — Registres des Baptêmes, etc. — Baptême le 4 mars 1681, de Joseph Moret, fils de François Moret, « maître masson, » architecte du Roi en la généralité de Moulins, parrain, maître Joseph Lingre, aussi maître maçon et architecte du Roi, etc.; — 3 mars 1681, maître Jean Laloy, peintre en faïence, est parrain d'une fille de maître Louis Rapine, huissier-audiencier, au bailliage et pairie de Nivernois ; — 22 mai 1684, honnête fils Jean Delaresse, peintre, est parrain d'un fils de Gilbert Laloy, maître maçon, tailleur de pierres ; — « 31 août 1684, a été baptisé Robert Boulé, fils de Noël Boulé, tixeran, et de Gabrielle Lauverjon, a été son parrain, maître Robert Callot, ecclésiastique, et sa marraine, Louise Bouvier, femme de Hilaire Trotet ». Une main du siècle dernier a écrit à la suite de cet acte : *Nota*, que ledit Robert Boulé s'est fait minime, et est parvenu au généralat de tout l'ordre en l'année 1740, jour de la Pentecôte de la même année ; — 22 octobre 1686, inhumation au cimetière, de Martial Robelin, maître charpentier, décédé de la veille, en l'église des Révérends Pères Jésuites, par une chute du haut d'un chaffaud fait en la chapelle de Notre-Dame. (Manquent 6 registres de 1690 à 1695).

GG. 86. (Liasse.) — 19 cahiers in-4° de 6 et 8 feuillets, papier.

1701-1720. — Registres des Baptêmes, etc. — Supplément des cérémonies du baptême, le 7 mai 1709, par Mgr Edouard Bargedé, évêque de Nevers, dans l'église de Sermoise, à Madeleine Xavière, fille de Jacques Girard, écuyer, seigneur dudit Sermoise, etc, a été parrain, vénérable et discrète personne Jacques Girard, écuyer, chanoine de Nevers ; — 31 mai 1709, inhumation « du côté du prioré », par les religieux de Saint-Etienne, de messire Benoît de Maulnourry, sieur de Neufonds, de la Baratte et autres lieux, écuyer, gentilhomme ordinaire de monseigneur le duc d'Orléans, ledit sieur de Maulnourry, mort le 29, après avoir reçu tous les sacrements ; — 5 juillet 1710, ondoiement, par permission de M. le grand-vicaire du diocèse, d'un enfant de messire Paul-Louis-Jean-Baptiste de Rémigny, chevalier, marquis de Boux, etc., et de dame Louise-Françoise Le Thuillier, son épouse ; toutes les cérémonies du baptême, ayant été données « à la réserve de l'imposition du nom, de la prière du cierge, et de l'évangile de Saint-Jean » (Manque le registre de 1713).

GG. 87. (Liasse.) — 20 cahiers in-4° de 10 et 14 feuillets, papier.

1721-1740. — Registres des Baptêmes, etc. — Baptême le 22 décembre 1721, par M. de Bèze, doyen de la cathédrale, de Marie-Françoise Bouzitat de Selines, ondoyée le 2 mai 1717; — 27 décembre 1726, inhumation de vénérable et discrète personne messire Jean Vincent, prêtre, curé de la paroisse de Marzy; — 19 août 1736, a été inhumé dans le cimetière, vénérable et discrète personne messire François Vincent, prêtre, curé de cette paroisse de Saint-Etienne, âgé de 70 ans, et en possession de sa cure depuis 43 ans. Tous messieurs les curés de la ville ont assisté à son enterrement et ont signé avec moi, curé de Saint-Père, qui ai présidé à la cérémonie de ce convoi « en qualité d'ancien » ; — 31 décembre 1737, inhumation dans l'église, de dame Anne Duplessis, épouse de feu maître Robert-Philippe Millin de Montgirard, commensal de la maison du Roi, en présence de Joseph-François Moquot, seigneur d'Agnon, commensal de la maison du Roi, etc.

GG. 88. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 10 à 18 feuillets, papier.

1741-1750. — Registres des Baptêmes, etc. — Mariage le 19 février 1742, de haut et puissant seigneur messire Barthélemy, comte de Bar, chevalier, seigneur de Limanton, etc., et de demoiselle Marguerite Pierre, fille de messire Pierre de Frasnay, chevalier, seigneur, baron de Neuvy, seigneur de Frasnay, etc.; — les derniers actes de 1750 sont signés de Gontin de Ferrus, doyen de Prémery et desservant de Saint-Etienne ou de Thonnellier, curé de Decize et vicaire dudit Saint-Etienne.

GG. 89. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 16 à 20 feuillets, papier.

1751-1760. — Registres des Baptêmes, etc. — Les actes sont habituellement rédigés par vénérable et discrète personne Antoine Laisney, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Etienne, ou par messire Lambert, prêtre, bachelier de Sorbonne et vicaire de ladite paroisse ; — 24 avril 1756, inhumation de Anne Veillehanlt, veuve de feu Gabriel Langlois, vivant organiste ; — 11 octobre 1756, inhumation d'un fils du sieur Claude-Gilbert Bort, archiviste de l'église cathédrale.

GG. 90. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 10 feuillets; papier.

1761-1770. — Registres des Baptêmes, etc. — Antoine Laisney, le docteur de Sorbonne, est toujours curé, jusqu'en octobre 1765, où il est remplacé par le sieur Thonnellier ; — 12 juillet 1761, inhumation dans la cave de l'église, de Jean-Baptiste Boyau, prêtre, curé de Jaugenay, en présence de messieurs Guynet, curé de Saint-Jean, Motret, curé de Saint-Père, Grillot, curé de Saint-Trohé, Lafarge, curé de Saint-Eloy, Morin, curé de Saint-Lazare, Paponat, curé de Mont-et-Marré, Fautras, clerc tonsuré, etc.; — 3 avril 1766, a été présenté en l'église Saint-Etienne, sa paroisse, pour être transféré à ses terres, messire Eustache de Chéry, chevalier, baron de Grénaud, seigneur de Poissons, Chaillant, le Marest, etc, époux de dame, madame Béraut, lequel sera inhumé dans la chapelle du château de Poissons, en la paroisse de Rigny, à côté de ses père et mère, ladite présentation ayant été faite, le corps a été remis au sieur curé de Rigny, hors de la ville ; — 24 juillet 1770, inhumation du sieur Jean Thonnellier, bourgeois, père du curé actuel de Saint-Etienne, en présence de tous messieurs les curés de la ville, selon l'usage établi entre eux pour les funérailles de leurs parents.

GG. 91. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 25 feuillets, papier.

1771-1780. — Registres des Baptêmes, etc. — Fréquentes inhumations des détenus décédés dans la maison de Force de la ville ; — 16 septembre 1775, inhumation de Claude Thévenet, âgé d'environ 15 ans, pensionnaire au Collége, en présence de messires Gabriel Miné, prêtre licencié en théologie de la Faculté de Paris, principal dudit collége, et d'Antoine-Claude Bruandet, prêtre, professeur de seconde ; — 2 janvier 1778, présentation en l'église Saint-Etienne, du corps de haut et puissant seigneur messire Louis-François de Paule, marquis de Soudeilles, lieutenant du Roi en Limousin, comte, baron de Druy, etc., et le lendemain, translation dudit corps, en la paroisse de Druy pour y être inhumé par le curé de cette paroisse.

GG. 92. (Liasse.) — 11 cahiers in-4° de 26 à 36 feuillets, papier.

1781-1791. — Registres des Baptêmes, etc. — Inhumation le 19 mars 1784, dans un des caveaux de l'église, de messire Robert Thonnellier, prêtre licencié es-lois, curé de cette paroisse, décédé de la veille, âgé d'environ 62 ans, en présence de messieurs les curés de la ville, selon le droit et l'usage ; — les actes sont ensuite signés du vicaire Syrot, puis du curé Laurent, jusqu'en septembre 1791, et alors par le sieur Gallois, dernier curé, nommé par l'évêque constitutionnel Tollet.

GG. 93. (Liasse.) — 16 cahiers in-4° de 2, 3 et 4 feuillets, papier.

1674-1679. — Paroisse Saint-Genest. — Registres des baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation le 4 décembre 1681, dans l'église Notre-Dame, de honorable homme Jean Millin, vivant receveur de madame l'abbesse, en présence de vénérable personne messire François Millin, curé de Chougny, son frère ; — 1er mai 1682, plantation aux chaumes de Loire, de la croix appelée des Pélerins, par le curé de la paroisse, Philibert Guillemeau, en présence des quatre maîtres de la confrérie de Saint-Jacques, érigée en l'hôpital Saint-Didier ; — *Obiit*, le 10 septembre 1684, Robert Simon, pélerin de Tournai, diocèse de Cambrai, après avoir reçu le sacrement de pénitence dans la grange de Michel Guichard, aux chaumes de Loire, en présence de François Pageot, maître de la confrérie des Romains et de N.-D. de Lorette ; — le 1er juillet 1687, maître Claude Ursin, prieur de Saint-Victor de cette ville, noyé dans la Loire, sur les 9 heures du soir, le dernier juin, et trouvé ce jour au Saulay, vis-à-vis le logis de maître Etienne Marion, a été inhumé à Saint-Victor, le 3 dudit mois, à cause qu'il en était le prieur ; — 25 octobre 1689, *obiit* honorable homme Jean Pin, père de Jean Pin, vicaire apostolique dans la Chine, docteur de Sorbonne, missionnaire apostolique dans les Indes, a été inhumé le 26, en présence de messieurs les curés de Saint-Laurent, de Saint-Sauveur et de Saint-Didier. (Manquent les années 1679 et 1691 à 1698).

GG. 94. (Liasse.) — 23 cahiers in-4° de 2 et 4 feuillets, papier.

1718-1740. — Registres des Baptêmes, mariages et sépultures. — (Manquent les années 1700 à 1717). — Inhumation le 13 février 1730, de messire Jean Séguin, curé de Saint-Genest, auquel succède messire Jérôme de Paris ; — abjuration du calvinisme, le 12 juin 1731, par Marie-Madeleine Sougy, âgée d'environ 20 ans, native de Genève, ladite cérémonie, faite dans l'église abbatiale des religieuses bénédictines de Notre-Dame, par le ministère dudit sieur curé, qui est aussi official de Nevers; — 9 juillet 1733, inhumation de Jean Salin, écolier de rhétorique, paraissant âgé d'environ 17 ans, originaire de Sancoins, s'étant, par accident noyé en se baignant dans la rivière, le 7 courant, on assure que ledit jour il s'était confessé et avait communié dans l'église des Pères Jacobins, pour gagner l'indulgence accordée à la cérémonie de la béatification de la bienheureuse Catherine de Ricci ; — 18 juin 1738, est décédée damoiselle Marie Roy de Bissy, âgée d'environ 80 ans, fille de noble Joseph Roy, médecin de la princesse Palatine et de défunte dame Jacquette Panseron, et le lendemain a été inhumée dans le cimetière, selon ses intentions et par humilité.

GG. 95. (Liasse.) — 20 cahiers in-4° de 6 et 8 feuillets, papier.

1741-1760. — Registres des Baptêmes, etc. — Inhumation le 1er octobre 1743, de maître Joseph Gentil, prêtre, ancien curé de Neufvy-le-Barois, après avoir reçu plusieurs fois les sacrements dans le cours d'une longue maladie ; — 16 juillet 1754, inhumation de Pierre Guichard, fermier du domaine des sœurs de La Charité, aux chaumes de Loire.

GG. 96. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 6 et 8 feuillets, papier.

1761-1780. — Registres des Baptêmes, etc. — Mariage célébré en 1761, dans l'église Saint-Genest, en présence du sieur curé et de son consentement, par le R. P. Charles-François Jayr, prieur des Dominicains, Prêcheurs ou Jacobins de Nevers ; — 13 novembre 1763, inhumation de Philibert Duchesne, ancien domestique de l'abbaye Notre-Dame, administré du consentement du sieur curé, par le R. P. Jayr, confesseur du monastère ; — 17 février 1765, inhumation dans l'église, du sieur Pierre Barbier, receveur de l'abbaye N.-D., décédé, muni des sacrements, dans la chambre des receveurs de ladite abbaye ; — 13 février 1767, inhumation de demoiselle Jeanne-Marie Sionest, veuve de Jean-Baptiste Marchangy, vivant procureur au bailliage et pairie de Nevers, décédée sur cette paroisse «après y avoir mené plus de 20 ans, une vie très-édifiante» ; — fréquentes sépultures de noyés.

GG. 97. (Liasse.) — 11 cahiers in-4° de 10 feuillets, papier.

1781-1791. — Registres des Baptêmes, etc. — Inhumation le 9 décembre 1783, du sieur Jean-Baptiste Fion, bourgeois, ancien manufacturier de faïence, en présence de maître Vincent Fion, curé de Saint-Didier, et de messieurs les curés de la ville, selon leur usage ; — (il est à noter que les registres de la paroisse de Saint-Genest sont particulièrement intéressants pour l'état-civil des faïenciers de Nevers) ; — le dernier acte est du 7 mai 1791, la suite au registre de Saint-Cyr.

GG. 98. (Liasse.) — 13 cahiers in 4° de 6 et 8 feuillets, papier.

1718-1730. — PAROISSE SAINT-JEAN. — Registres des Baptêmes, mariages et sépultures. — Le 11 septembre 1718, est décédé dans la maison des prêtres de l'Oratoire, Jean-Baptiste Bardin, écuyer, sieur d'Origny, et le lendemain son corps a été levé par moi, curé soussigné, dans ladite maison, puis transporté dans l'église desdits prêtres, sans être porté à l'église paroissiale de Saint-Jean, de mon consentement, au sujet que le corps était infecté, et j'ai chanté et fait les prières à la manière accoutumée; — 15 décembre 1724, est né et a été baptisé Jean-Baptiste Marie, fils de noble Pierre Richard, seigneur de Soultrait, avocat au parlement, et de Marie-Jacquette Bourgoing, etc.; — les actes sont tous signés : Guynet, curé de Saint-Jean de Nevers.

GG. 99. (Liasse.) — 16 cahiers in-4° de 10 feuillets, papier.

1731-1746. — REGISTRES DES BAPTÊMES, mariages, etc. — Inhumation à la cathédrale, dans la chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle, le 25 avril 1733, de dame Jacquette Pinet, veuve de feu M. Gascoing, seigneur de Patinges, etc.; — 22 février 1743, inhumation dans l'église, de maître Jacques-Eloy Théveneau, docteur en médecine; — 8 juin 1745, est décédée et le lendemain a été inhumée dans le cimetière de la paroisse, Catherine Duclos de la Brosse, âgée d'environ 20 ans, native de Montignac, diocèse de Cahors, sœur de la charité, en présence de sœur Madeleine de la Croix Balhan, supérieure générale, de sœur Marie-Thérèse Compte, supérieure de l'hospice général de Nevers, de sœur Reine Berthoud; — 10 novembre 1745, inhumation dans le cimetière, de Marie-Anne Roy, sœur de la charité, décédée d'hier, âgée d'environ 72 ans, en présence du « gros de la communauté », etc.

GG. 100. (Liasse.) — 14 cahiers in-4° de 12 à 14 feuillets, papier.

1747-1760. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Inhumation le 13 mars 1748, de Louis Rabouin, docteur en médecine, âgé d'environ 83 ans; — 29 septembre 1749, messire Charles Piolle, licencié en droit-canon, chanoine de l'église cathédrale, reçoit à la bénédiction nuptiale, en la chapelle du palais épiscopal et du consentement de M. Guynet, curé de la paroisse, Christophe Carle, et demoiselle Marguerite de la Garde, fille de défunt Jean de la Garde, officier, boulanger de S. A. R. monseigneur le duc de Lorraine; — à la fin du cahier de 1758, on lit : registre des sépultures faites dans l'église de l'Oratoire pour cette même année. Il n'y en a qu'une seule depuis 20 ans, raison pour laquelle on ne tient point de registre autre que le présent mortuaire : le 25 avril 1758, a été inhumé le père Antoine, prêtre de l'Oratoire, âgé de 90 ans, dans le caveau proche le bénitier, etc., signé : De la Haute-Maison, prêtre, supérieur de l'Oratoire.

GG. 101. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 12 à 20 feuillets, papier.

1761-1771. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Mariage le 17 septembre 1761, dans la chapelle du palais épiscopal, de très-haut et puissant seigneur messire Louis-Théodore Andrault de Langeron, et Marie-Thérèse de Damas, ladite cérémonie, faite par M. Nicolas Ravier, chanoine, vicaire-général; — 8 juillet 1764, inhumation de messire François Guynet, curé de la paroisse, âgé de 75 ans, il a pour successeur, Charles Bourdeaux; — 15 juin 1769, baptême solennel par Mgr l'évêque de Nevers, de David Coutcher, fils de Mardochée Coutcher et d'Esther Cyndre, né à Haynau, en Allemagne, juif de religion, âgé de 26 ans, les parrain et marraine, sont messire René-François de Cotignon, chanoine-trésorier de la cathédrale, vicaire-général, et damoiselle Anne-Charlotte-Désirée Tinseau, sœur de mondit seigneur évêque, qui lui ont imposé les noms de Jean-Cyr-Charles-François, etc.; — fréquentes inhumations de religieuses de la charité et instruction chrétienne.

GG. 102. (Liasse.) — 17 cahiers in-4° de 14 à 20 feuillets, papier.

1771-1780. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Mariage le 3 juin 1771, par Mgr l'évêque Tinseau, dans la chapelle épiscopale, de honorable et puissant seigneur françois, vicomte de Murat, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons au régiment de la Reine, et demoiselle Joséphine-Antoinette Tinseau, fille de messire Marie-Nicolas Tinseau, seigneur de Gênes et conseiller honoraire au Parlement de Besançon, etc.

GG. 103. (Liasse.) — 11 cahiers in-4°, de 20 à 30 feuillets, papier.

1781-1791. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Inhumation dans le cimetière, le 9 juin 1781, de demoiselle Catherine-Françoise-Alexandrine Tinseau de Gênes, décédée au palais épiscopal de Mgr l'évêque, son oncle; le

corps a été levé par messieurs du Chapitre qui l'ont conduit processionnellement et croix levée dans cette église, où ensuite l'office et l'inhumation ont été faits par nous, curé de Saint-Jean, soussigné ; — 4 octobre 1781, est décédée à Moulins en Bourbonnais, diocèse d'Autun, maître Antoine Page, âgé d'environ 33 ans, curé de cette paroisse ; — 10 mai 1785, inhumation de sœur Marie-Hélène de Saint-Romain, dite Julitte, religieuse professe en la communauté des sœurs de la charité et instruction chrétienne, fille de messire de Saint-Romain, écuyer, native de la paroisse Saint-Pierre de la ville de Gourdon, diocèse de Cahors, âgée d'environ 30 ans, en présence des sœurs Adélaïde Molènes et Joséphine Chambault.

GG. 104. (Liasse.) — 5 cahiers in-4° de 25 et 18 feuillets, papier.

1669-1674. — Paroisse Saint-Laurent. — Registres des Baptêmes, mariages et sépultures. — Les actes sont rédigés et signés par messire Joseph Monin, curé de la paroisse. — (Il manque l'année 1670) ; — 30 janvier 1674, a été inhumé dans l'église, Vincent Berger, taillandier en armes blanches, présents : maître Joseph Berger, aussi taillandier, et Jean Berger, de même vacation.

GG. 105. (Liasse.) — 16 cahiers in-4° de 8, 10 et 20 feuillets, papier.

1675-1692. — Registres des Baptêmes, etc. — Inhumation le 21 janvier 1680, de Jean Cœur, tiseur à la verrerie ; — à partir de 1683, les actes sont faits par Denis Monin, l'ancien vicaire de la paroisse et maintenant curé, et les registres ne présentent plus, dès cette époque, qu'un affreux griffonnage ; — (il manque les années 1688 et 1691).

GG. 106. (Liasse.) — 19 cahiers in-4° de 4 et 6 feuillets, papier.

1718-1740. — Registres des Baptêmes, etc. — Il manque les registres de 1693 à 1717, puis de 1719 et 1721 à 1723. — Le 2 juin 1724, est décédé et le lendemain a été inhumé dans l'église, maître Denis Monin, curé de cette paroisse, âgé d'environ 76 ans ; — il a pour successeur le curé Régnard ; — 19 janvier 1737, baptême de Catherine, fille de messire Antoine de Borniolle (*sic*) des Rochers, écuyer, et a été parrain messire Bernard de Borniolle, écuyer, maître de la verrerie de Nevers, et marraine, Catherine Marchangy, veuve Vignaut.

GG. 107. (Liasse.) — 20 cahiers de in-4° 10 à 12 feuillets, papier.

1781-1791. — Registres des Baptêmes, etc. — Inhumation le 24 octobre 1745, de messire Bernard de Borniol (*sic*), écuyer, maître de la verrerie royale, âgé de 71 ans ; — 27 février 1759, mariage de Louis Guinaut, fils de François Guinaut, marchand de la paroisse de Menou, avec demoiselle Marie Huet, fille du sieur Réné Huet, peintre de l'Académie de Paris, demeurant en la paroisse Saint-Arigle.

GG. 108. (Liasse.) — 20 cahiers in-4° de 10 à 20 feuillets, papier.

1761-1781. — Registres des Baptêmes, etc. — Inhumation le 25 janvier 1769, dans la cave de cette église Saint-Laurent, de messire Nicolas Régnard, prêtre, curé de la paroisse, depuis environ 45 ans, âgé de 74 ans ; — il a pour successeur l'abbé Fougère, qui fut le dernier titulaire de Saint-Laurent ; — 4 janvier 1773, baptême d'une fille du sieur Mathurin Olivier, manufacturier en faïence, et de demoiselle Suzanne Charles Legoube ; parrain, messire François de Damas, vicaire-général, etc.

GG. 109. (Liasse.) — 11 cahiers in-4° de 24 à 26 feuillets, papier.

1781-1791. — Registres des Baptêmes, etc. — Dès la fin d'avril 1789, les actes sont rédigés par le curé de Saint-Genest, l'abbé Merle, qui a le titre de desservant de Saint-Laurent, vu l'absence de M. le curé Fougère, député aux Etats-Généraux ; — le dernier acte, du 11 mai 1791, est signé par le sieur Bonamy, prêtre, commis dans la paroisse pour remplacer ledit sieur curé, député, de présent à l'Assemblée nationale. — La suite à Saint-Cyr.

GG. 110. (Liasse.) — 18 cahiers in-4° de 20 à 30 feuillets, papier.

1668-1692. — Paroisse Saint-Martin. — Registres des Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumations dans l'église, devant les différents autels de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, de Saint-Jérôme, proche la petite porte du côté des Ursules, etc. ; — 7 décembre 1669, est décédée en la maison abbatiale, et le jour suivant a été inhumée dans la chapelle de N.-D., derrière le maître-autel, damoiselle Marie Guinard, mère de messire Jacques de Vienne, abbé commendataire dudit Saint-Martin ; — 21 janvier 1670, est décédé Guillaume Sautereau, sieur de Bussy, âgé d'environ 50 ans, lequel, 3 ou 4 semaines avant son trépas,

ordonna qu'il ne se fit pas plus de cérémonie à son enterrement qu'aux plus pauvres, et que son corps serait inhumé dans le cimetière, au pied de la croix ; — 15 mars 1671, baptême d'un fils de noble François Alixand, docteur en médecine, le parrain est messire Jacques de Vienne, abbé de Saint-Martin, la marraine, haute et puissante dame Charlotte de Langeron ; — (il manque les années 1672 à 1677 et 1691) ; — inhumations dans la chapelle de Saint-Sylvain, dépendante de cette paroisse, au faubourg de Sainte-Valière ; — 28 mars 1686, sur les 11 heures du soir, mourut Hilaire Mathiau, bon et fidèle domestique de la maison, âgé d'environ 26 ans, et le lendemain fut transporté sur les 6 heures du soir dans le chœur des religieux, pour, après les cérémonies ordinaires faites, être porté près la chapelle de Sainte-Geneviève, lieu destiné par le chapitre, pour sa sépulture.

GG. 111. (Liasse.) — 18 cahiers in-4° de 8 à 14 feuillets, papier.

1711-1740. — Registres des Baptêmes, etc. — (Manquent les années 1712 à 1717, 1721 à 1725) ; — Inhumation le 11 mai 1731, de Hélène Raimond, veuve de Thomas Brutel, vivant suisse, chez Mgr Bargedé, évêque de Nevers, l'acte est signé : Delamotte, prêtre, chanoine régulier ; — 3 janvier 1738, inhumation par le Chapitre, dans la chapelle de Sainte-Geneviève, de mademoiselle Henriette Rapine de Sainte-Marie ; — 1er septembre 1738, inhumation par le chapitre dudit Saint-Martin, dans la chapelle de Saint-Augustin, de M. Pierre Garnier, ancien officier de madame la Dauphine.

GG. 112. (Liasse.) — 20 cahiers in-4° de 20 feuillets, papier.

1741-1760. — Registres des Baptêmes, etc. — Inhumation le 10 août 1741, dans l'église des religieuses de Sainte-Marie de la Visitation, du corps de sœur Marie-Anne-Espérance Dollet, âgée de 65 ans et 48 de profession, l'acte est signé : L.-G. Rondel, prieur-curé ; — 20 mars 1742, inhumation chez les religieuses de la Visitation, dans la chapelle souterraine destinée à cet effet, du corps de sœur Marie-Catherine Lenoir, âgé de 83 ans ; — 10 avril 1748, inhumation de demoiselle Marguerite de Lange, âgée de 75 ans, fille de messire Nicolas de Lange, chevalier, seigneur, baron de Villemenant, etc., acte signé : Minault de la Charbonnerie, prieur de Saint-Martin, il ajoute quelquefois curé de Saint-Blaise, (titre de la paroisse unie à l'abbaye) ; — inhumations d'ouvriers « fendeurs » travaillant dans les bois de Venilles, etc.

GG. 113. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 20 feuillets, papier.

1761-1770. — Registres des Baptêmes, etc. — Inhumation le 23 décembre 1762, dans la nef de l'église abbatiale et paroissiale de Saint-Martin, du corps de messire Simon Roux, conseiller et garde-scel du siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, receveur du grenier à sel de Nevers, ledit enterrement fait par le Chapitre de l'abbaye ; — 17 juillet 1766, baptême en présence du R. P. David de Jendeil, prieur-curé, dans la chapelle du palais épiscopal, par Claude-François Romée de Villeneuve-Tourette, prêtre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de l'église noble et insigne collégiale de Saint-Victor de Marseille, vicaire-général du diocèse de Nevers, d'un fils de maître Antoine-Marin Gourjon, conseiller du Roi, notaire à Nevers, et de dame Rosalie-Laurence de la Rüe ; parrain, très-haut, très-puissant et très-excellent prince monseigneur Louis-François de Bourbon, prince de Conti, prince du sang, marraine, très-haute, très-puissante et très-excellente princesse madame Fortunée-Marie d'Est de Modène, épouse de monseigneur Louis-François de Bourbon, comte de La Marche, qui, tous deux se sont faits représenter, etc. ; — 16 mars 1769, inhumation dans l'église, près la sacristie, en présence du chapitre de l'abbaye, de messire Jean Gauthier, prêtre, bachelier de Sorbonne, ancien curé de Fleury-sur-Loire, âgé d'environ 70 ans, l'acte est signé : Canivet, prieur-curé ; — « 24 avril 1770 est décédée en la paroisse Saint-Jean de cette ville, demoiselle Marie-Louise Le Bourgoing de Sichamps, âgée d'environ 90 ans, munie des sacrements de l'église et a été inhumée en cette église par nous prieur des chanoines réguliers et curé de la paroisse, assisté de tout le Chapitre, en reconnaissance des bienfaits de cette famille en faveur de notre maison ».

GG. 114. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 17 à 26 feuillets, papier.

1771-1780. — Registres des Baptêmes, etc. — Inhumation le 13 avril 1771, en présence du Chapitre, en la chapelle de Sainte-Geneviève, de messire Jean-Baptiste de Berthier-des-Fangis, chevalier, seigneur de Bizy et autres lieux ; — 25 janvier 1779, inhumation dans le couvent de la Visitation, de dame Marie-Nicole Anastasie de Boutillac, pensionnaire, en présence de la communauté, et ont signé : sœur Jeanne-Perpétue Grasset, supérieure, sœur Marie-Claire de Montmars, assistante, sœur Marie-Elisabeth de Pramiral, conseillère, Canivet, prieur.

GG. 115. (Liasse). — 11 cahiers in-4° de 24 à 28 feuillets, papier.

1781-1791. — Registres des Baptêmes, etc. — Inhumation le 31 août 1782, dans le cimetière de la paroisse, de Louis-Michel Malivois, prêtre, chanoine régulier de la congrégation de France, vicaire de Saint-Martin, en présence de messire Claude-Jacques Chaillot, prêtre, chanoine de la cathédrale, et de Emmanuel-Philibert Ferrier, chanoine régulier, sous-prieur et procureur de l'abbaye, et de plusieurs amis de la maison, et ont signé : De La Renne, prieur de Saint-Martin, frère Jérôme Vannier, récollet, frère Valentin, capucin-gardien, frère Benoist, procureur des Carmes, Regnaudin, maître ès-arts de l'Université de Paris, etc.; — 16 janvier 1787, inhumation de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste-François-Angélique de Rémigny, marquis de Joux, syndic et député de la noblesse du Nivernais, âgé de 77 ans; — le dernier acte signé : La Ramée, est du 13 mai 1791 ; la suite au registre de Saint-Cyr.

GG. 116. (Cahier). —In-12, 180 feuillets, papier.

1560-1631. — Paroisse Saint-Pierre. — Papier des Baptêmes de ladite église. — Les premiers actes sont signés de Jehan Blondeau, prêtre, vicaire de l'église parochiale Saint-Pierre, puis vers 1580, du curé Lamalle ; — à la fin de l'année 1579, est intercalée une affiche pliée en quatre, concernant le « grand pardon général de planière rémission, donné à perpétuité par nos saincts pères les Papes de Rome aux bienfaicteurs des Quinze-Vingtz, aveugles de Paris », avec mandement de « révérend Père en Dieu monsieur l'evesque de Nevers (Mgr Arnaud Sorbin), nostre souverain prélat et pasteur », pour la publication de ladite indulgence et concession à tous les bienfaiteurs, de 40 jours de pardon, etc.; — nombreux baptistaires des membres de la famille Marion ; — en 1572, baptême, « fors l'aspersion de l'eau », d'une fille ci-devant baptisée « en eau », en la forme de la nouvelle religion ; — Il y a constamment deux parrains et une marraine pour les garçons, et deux marraines et un parrain pour les filles ; — « 16 novembre 1603, a été baptizé Symon Marion, fils de noble homme Jacques Marion, seigneur de Coude et de dame de Lucenay, sa femme. Ses parins, honorable homme Symon Marion, seigneur baron de Druy, conseiller du Roy, notre sire, en la court de parlement à Paris, et Guillaume de Lucenay ; la marène, damoiselle Guillemette de Lucenay, femme de noble homme Pierre Gascoing, grénetier de cette ville », signé : Guingant, successeur du curé Lamalle, etc.

GG. 117. (Liasse.) — 16 cahiers in-12 de 10, 20 et 30 feuillets, papier.

1668-1692. — Registres des Baptêmes, mariage, et sépultures. — (Manquent les registres des années 1632 à 1667). — Inhumation dans l'église, le 13 janvier 1671, de vénérable et discrète personne maître Jean Ferrand, vivant, curé de Chaluzy, lequel a fait élection de sépultures en cette église; y ayant été curé l'espace de 30 ans, et ses funérailles ont été faites par messieurs les curés de la ville où officia M. le grand-vicaire, signé : André Micault, curé de Saint-Père ; — 3 décembre 1678, abjuration de la religion luthérienne par Pierre Roch, âgé de 17 à 18 ans, fils de Henri Roch, maître boulanger, professant de « vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, comme la plus assurée et plus orthodoxe des religions »; — 6 juillet 1683, baptême d'Urbine, fille de noble Pierre Gentil, docteur en médecine, président-commissaire en la chambre des Comptes, et de demoiselle Madeleine Letort ; parrain, messire Urbain Legoux de la Berchère, chevalier, seigneur dudit lieu, marraine, dame Louise d'Ansienville, marquise d'Espoisses, comtesse des Bordes, etc. ; — 27 mai 1691, inhumation dans la voûte de la chapelle de la Croix, de noble Claude Marquet, vivant avocat, après avoir reçu les sacrements, de M. le curé de Saint-Victor, en la paroisse duquel il est décédé. (Manquent les années 1671, 1673 et 1688).

GG. 118, (Liasse.) — 6 cahiers in-4° de 8 feuillets, papier.

1691-1699. — Registres des Baptêmes, mariages, etc. — Mariage le 4 octobre 1694, de messire Lazare de Corvol, chevalier, et damoiselle Françoise-Marie Pierre, fille de noble Pierre Pierre, avocat en la cour de Parlement, seigneur de Frasnay, ladite cérémonie faite en l'église Saint-Pierre, « pour la plus grande commodité des parties et de leurs parents » ; — 30 mars 1699, inhumation de maître André Micault, curé de la paroisse, par messieurs les curés de la ville et banlieue, à l'ordinaire, selon leurs institutions ; — son successeur, L. Camuset, prend possession le 16 avril suivant ; — à la suite d'un acte du 17 novembre le nouveau curé met en *Nota* « nous avons fait ressoupper les murs et les pilliers de cette église, tant du côté de M. Gascoing, le trésorier, que du côté du sieur Gentil, docteur en médecine, de la hauteur de 2 à 3 pieds et la chapelle des Marquets, etc., nous avons fait arrêter la charpente par 4 tyrans et des crampons, etc., le tout aux dépens de la fabrique », les fabriciens étaient alors noble Jean Pinet, sieur de Tabourneau, lieutenant

particulier au bailliage et pairie de Nevers, et noble Nicolas Lempereur, premier avocat général, au même bailliage.

GG. 119. (Liasse.) — 22 cahiers in-4° de 4 et 8 feuillets, papier.

1718-1740. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc., (Manquent les années 1700 à 1717). — Le 19 mars 1721, jour de Saint-Joseph, est décédé à Rome, Clément XI, pape, âgé de 71 ans, dans la 21me année de son pontificat. *Requiescat in pace Amen;* — Le 7 avril suivant a été inhumé dans la voûte de la chapelle de Sainte-Croix, Edme Godin, sieur de Mussy, bourgeois de cette ville; — le 21 novembre 1723, est décédé dans la maison de feu M. Roy, laquelle appartient présentement aux sœurs de la charité chrétienne, sœur Marthe Landelle, une des sœurs de la communauté de cette paroisse, âgée de 59 ans, etc.; — le dernier décembre 1725, est décédée et le lendemain a été inhumée dans l'église, sœur Françoise-Charlotte des Bordes, fille de l'Instruction de la charité chrétienne, en présence de maître François Vincent, prêtre, curé de Saint-Etienne, et maître Joseph Rabuteau, prêtre, curé de Saint-Victor; — 14 août 1738, inhumation de messire Claude Camuset, curé de Saint-Père, âgé de 75 ans, etc.; son successeur, Philippe Motret, prend possession de la cure le 16 juin 1739.

GG. 120. (Liasse.) — 20 cahiers in-4° de 6 feuillets, papier.

1741-1760. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Inhumation, le 17 février 1741, dans la cave de la chapelle de la Croix, de dame Marie-Angélique Savary de Brève, veuve de messire Paul-L.-Jean-Baptiste de Rémigny, chevalier, marquis de Joux d'Aufleur, etc.; — 4 août 1750, inhumation du sieur Nicolas Motret, vivant faïencier, père du curé de céans, en présence de messieurs les curés de la ville; — 9 juin 1756, inhumation dans l'église, de Marie-Françoise Hédy, épouse de Jean Pinault, maître vitrier, âgée d'environ 32 ans, décédée d'hier, d'une chute du haut du clocher au plat-fond de la chapelle de N.-D.-de-l'Orme, ladite inhumation faite du consentement de M. Quoy, curé de Varennes-les-Nevers; — 9 mars 1757, inhumation de messire Barthélemy Quoy, prêtre, curé dudit Varennes, âgé d'environ 45 ans; — 12 mai 1758, inhumation de maître Roger Micault, bourgeois, muni des sacrements de pénitence et extrême-onction, lequel a vécu dans une pénitence et des austérités continuelles, grand aumônier et très-charitable envers les pauvres, décédé en odeur de sainteté, âgé de 62 ans environ; — 14 avril 1760, inhumation de messire Etienne Sionest, prêtre, curé de la paroisse d'Uxeloup; — tous les registres de cette série et les suivants sont accompagnés d'une table alphabétique.

GG. 121. (Liasse.) — 20 cahiers in-4° de 6 feuillets, papier.

1761-1780. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Mariage, le 22 janvier 1765, de messire Etienne de la Roche-Lupy et demoiselle Louise Gascoing, célébré par messire Gascoing, prêtre, chanoine et archidiacre de l'église de Bourges; — nombreux baptêmes de la paroisse de Varennes, dont quelques-uns seulement sont copiés sur la grosse des registres, la minute conservée au greffe du tribunal, contient en particulier, à la date du 6 novembre 1765, cette note curieuse: j'ai reçu à l'église après son accouchement heureux, Françoise Pin, femme de Réné Filiatro, vigneron, à Vauzelles, paroisse de Varennes-les-Nevers, accouchée le 20 du mois dernier, de trois filles et un garçon, dans l'intervalle d'une heure; ils ont tous eu assez de vie pour recevoir le baptême. Le garçon est né le dernier et a vécu 4 à 5 heures. Le tout véritable, en foi de quoi j'ai signé: Motret, curé de Saint-Père.

GG. 122. (Liasse.) — 11 cahiers in-4° de 4, 6 et 8 feuillets, papier.

1781-1791. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Sépulture, le 4 mars 1784, de Philippe Motret, prêtre, curé de la paroisse depuis 45 ans, âgé d'environ 74 ans; — 21 septembre 1784, inhumation de trois enfants à moitié brûlés, dans l'incendie d'une maison occupée par le sieur Descouvres, traiteur, en présence de plusieurs membres de la confraternité des Pénitents, commandés par M. Camuset, conseiller au bailliage de Nevers, pour porter ces tristes restes en terre, lesquels pénitents ont signé; — à la suite d'une inhumation faite le 3 février 1791, par le sieur Leblanc, curé de Saint-Jean, en l'absence de M. Rioust, curé de Saint-Père, ce dernier a ajouté en *Nota:* cette inhumation a été faite pendant qu'en vertu d'une proclamation du département, les curés de cette ville « non jureurs », avaient été obligés de cesser leurs fonctions. Je consigne ici que je suis de ce nombre; — Le dernier acte signé: Bontemps, desservant de Saint-Père, est du 5 mai 1791. La suite au registre de Saint-Cyr.

GG. 123. (Liasse.) — 6 cahiers in-4° de 10 et 14 feuillets, papier.

1686-1692. — PAROISSE SAINT-SAUVEUR. — Registres des baptêmes, mariages et sépultures. — Les

actes sont signés du curé Pierre Bagnayt, qui, à partir de 1691, prend aussi le titre de promoteur de Mgr l'évêque; — il y est très-souvent question des émailleurs et des bateliers, mariniers ou voituriers par eau, qui habitaient en grand nombre cette paroisse. (Manquent avec l'année 1687, les registres de 1693 à 1724).

GG. 124. (Liasse.) — 13 cahiers in-4° de 8 et 10 feuillets, papier.

1725-1745. — Registres des Baptêmes, etc. — Inhumation, le 5 avril 1725, de messire Etienne Delin, curé de Saint-Sauveur, il a pour successeur messire Ignace Gauthier, prêtre du diocèse de Nevers, lequel a soin de noter, à la date du 23 avril, qu'il a pris possession de la cure, suivant la nomination faite par les Pères Jésuites de Saint-Sauveur, comme gradué sur ledit prieuré et en conséquence du visa de Mgr l'illustrissime et révérendissime Charles Fontaine des Montées, évêque de Nevers; — 2 mars 1726, sépulture de Jacques Narjot, originaire de La Chapelle-Blanche, en Anjou, pendant laquelle j'ai été troublé par les Pères Jésuites de Saint-Sauveur, depuis le commencement jusqu'à la fin de la cérémonie, dont j'ai fait dresser procès-verbal par devant Boury, notaire royal; ledit enterrement fait en présence d'une multitude infinie de peuple attiré par le trouble, etc.; — 26 juillet 1727, bénédiction solennelle par le sieur curé, de la croix des Pélerins, laquelle a été posée vis-à-vis la chapelle de N.-D. du pont de Loire, en présence de tous les pélerins de la confrérie de Saint-Jacques, conduits processionnellement par le curé de Saint-Didier, de plusieurs autres ecclésiastiques et d'une multitude infinie de peuple que la dévotion y avait attirés; — le sieur curé Gauthier est le premier qui veuille bien se donner la peine de transcrire sur la grosse de ses registres les notes qu'il a insérées sur les minutes, ainsi : 18 juillet 1738, note sur la bénédiction du nouveau cimetière de Saint-Sauveur, par M. Jérôme de Paris, curé de Saint-Genest, official et grand-vicaire de Mgr l'évêque, etc.; — 25 juillet 1745, autre note concernant les processions de la Fête-Dieu qui n'ont pu se faire à la cathédrale, à cause des pluies continuelles, mais qui se sont très-bien faites à Saint-Sauveur aux jours accoutumés, savoir : le jour de la fête à 5 heures du matin et le dimanche de l'octave après vêpres, sans y avoir essuyé de mauvais temps, etc.

GG. 125. (Liasse.) — 15 cahiers in-4° de 10 feuillets, papier.

1746-1760. — Registres des Baptêmes, etc. — Par ordonnance de Mgr l'évêque, en date du 14 août 1746, la fête de saint Roch est célébrée solennellement le 16 courant, à cause de la mortalité des bestiaux, dont la province est affligée; — 3 mars 1751, inhumation dans l'église, de Louis Gounot, tambour-major de cette ville, âgé d'environ 71 ans, en présence de ses enfants, des tambours et du sergent de quartier.

GG. 126. (Liasse.) — 20 cahiers in-4° de 10 feuillets, papier.

1761-1780. — Registres des Baptêmes, etc. — Inhumations : le 21 février 1762, de messire Mathias Lalord, prêtre, curé de Champvoux, natif d'Irlande, décédé en la maison du séminaire; — 28 août 1768, de messire Ignace Gauthier, archiprêtre, curé de Saint-Sauveur, âgé de 74 ans; — 22 août 1771, des corps de sept ouvriers qui ont tous péri par la chute imprévue de la dernière arche de l'ancien pont de Loire, du côté de la chapelle de Sainte-Solange; — le lendemain 23, inhumation dans la chapelle de Sainte-Solange, des corps de deux autres victimes du même accident.

GG. 127. (Liasse.) — 11 cahiers in-4° de 12 feuillets, papier.

1781-1791. — Registres des Baptêmes, etc. — Les actes sont signés, depuis 1769, du curé Dugué, qui fut le dernier; — le dernier acte, signé : Bonnot, prêtre-commis, est du 16 mai 1791. La suite à Saint-Cyr.

GG. 128. (Liasse.) — 13 cahiers in-4° de 5 feuillets, papier.

1705-1734. — Paroisse Saint-Trohé. — Registres des Baptêmes, mariages et sépultures. — Les actes sont signés du curé Gilbert, jusqu'en 1722, où il est remplacé par le curé Gasque; — 18 juillet 1718, est décédé messire Léonard Caillot, prêtre, curé de Saint-Lazare, substitut de l'officialité, lequel j'ai enterré dans ladite église de Saint-Lazare, signé : Gilbert; — 30 mai 1723, a été inhumé dans l'église, messire Jean Gilbert, ancien curé de cette paroisse, après l'avoir desservie pendant 50 ou 60 ans, âgé de 87 ans; — 5 septembre 1734, inhumation de vénérable et discrète personne Ignace Brusleau, prêtre, curé de la paroisse de Lurcy-le-Bourg, âgé d'environ 50 ans, lequel est décédé dans la communauté des révérends Pères Capucins. (Manquent les années 1706 à 1717, et 1728 à 1732).

GG. 129. (Liasse.) — 15 cahiers in-4° de 6 à 8 feuillets, papier.

1736-1750. — Registres des Baptêmes, etc. — (Manque l'année 1735). — Les actes continuent à être signés par le curé Gasque, jusqu'au 30 décembre 1749, où le curé Grillot apparaît pour la première fois; — un acte du mois de décembre 1746 est signé de frère Jean-Louis de Saint-Paul, carme déchaussé, dont le couvent était établi sur la paroisse; — 17 novembre 1748, inhumation dans l'église, de Nicolas Rossignol, âgé de 55 ans, entrepreneur des ouvrages du Roi, époux de Anne Faulquier, etc.

GG. 130. (Liasse.) — 20 cahiers in-4° de 8 feuillets, papier.

1751-1770. — Registres des Baptêmes, etc. — Sépulture le 20 décembre 1752, d'un garçon, âgé d'environ 12 ans, noyé dans la rivière près du moulin à fouler les écorces, appartenant aux religieux de Saint-Martin, ledit corps levé par la justice et présenté par les pénitents qui ont signé : Jacques Simon, recteur des Pénitents, Pierre Paradis et Jean Carimantrand; — 2 mai 1753, inhumation dans l'église, de Madeleine Corneille Dufour, pensionnaire dans le couvent des religieuses Ursulines de cette paroisse, etc.; — 5 janvier 1766, inhumation dans l'église, de messire Nicolas Charlot, âgé d'environ 82 ans, ancien curé de Bona, cure qu'il a desservie pendant 54 ans.

GG. 131. (Liasse.) — 21 cahiers in-4° de 8 à 10 feuillets, papier.

1771-1791. — Registres des Baptêmes, etc. — Actes signés du curé Lafarge, depuis 1762, puis du curé de Saint-Etienne, l'abbé Laurent, en même temps desservant de Saint-Trohé jusqu'en 1790 et en dernier lieu, de M. Rondeau, d'abord prêtre-administrateur, et ensuite curé de ladite paroisse de Saint-Trohé; — 25 août 1786, inhumation dans la sépulture ordinaire de la communauté des dames Ursulines, de Anne Varicieux, âgée de 58 ans, vivante aggrégée par acte capitulaire à ladite communauté, munie des sacrements de l'église qui lui ont été administrés par le sieur Robinot, prêtre, professeur au collége; — 31 décembre 1790, inhumation du sieur Antoine-Charles Parmentier, avocat au parlement, ci-devant procureur-général de la chambre des Comptes de Nevers, âgé de 71 ans, mort d'hier, muni des sacrements de l'église, fils de défunt Charles Parmentier, bourgeois de Paris, et de Marguerite Samson, etc.; — dernier acte du 3 mai 1791, puis certificat du sieur Gallois, curé de Saint-Etienne, attestant que les actes du 3 mai au 31 décembre sont portés au registre de la paroisse dudit Saint-Etienne, à laquelle celle de Saint-Trohé est réunie.

GG 132. (Liasse.) — 3 cahiers in-12 de 20 à 30 feuillets; 5 cahiers in-4°, de 12 à 20 feuillets, papier.

1668-1675. — Paroisse Saint-Victor. — Registres des baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême le 9 avril 1671, de Louis, fils de Pierre Portier, maître architecte, tailleur de pierres, et de Rénée de Saint-Clivier, parrain, messire Louis de Saint-Clivier, prêtre, curé de Montigny-aux-Amognes, marraine, Gabrielle Moreau, femme de honorable homme Joseph Lingre, aussi maître architecte, en la présence des témoins soussignés : Jaubert, curé de Cicògne (sic), Vincent, prêtre, chapelain de l'hôpital général de Nevers, Casset, curé de Soulangy, Cordier, curé de Jaulgenay, Barthélemy Rat, prêtre, vicaire de Saint-Victor, René de Saint-Clivier, curé de la paroisse; — 24 juin 1673, abjuration de la religion prétendue réformée, faite par Marie Sara, âgée d'environ 14 ans, ci-devant demeurant dans la ville de Metz en Lorraine, laquelle a reçu les noms de Marie-Jeanne-Marguerite, ayant eu pour parrain, Jean Roussel, seigneur de Fontenilles, et pour marraine, Marguerite Brisson, paroissiens dudit Saint-Victor; — 26 septembre 1675, inhumation dans l'église, de messire Jacques Rousset, prêtre, curé de Béard, âgé d'environ 45 ans, etc.

GG. 133. (Liasse.) — 19 cahiers in-4° de 3 à 12 feuillets, papier.

1676-1699. — Registres des Baptêmes, Mariages, etc. — (Manquent les années 1693 à 1697). — Bénédiction le 28 octobre 1677 de la seconde cloche de cette paroisse, par maître Pierre Goby, curé de Saint-Etienne et promoteur-général de Mgr Vallot, etc.; — abjuration de la religion prétendue réformée le 10 avril 1683, par André Besson, âgé d'environ 24 ans, compagnon chirurgien, demeurant chez Louis Limosin, maître chirurgien en cette paroisse.

GG. 134. (Liasse.) — 24 cahiers in-4° de 6 à 8 feuillets, papier.

1703-1740. — Registres des Baptêmes, etc. — (Manquent les années 1700 à 1702, 1704 à 1717). — Inhumation dans le cimetière, le 5 juillet 1724, de messire Charles de Saint-Clivier, curé de cette paroisse, âgé d'environ 66 ans; — 16 novembre 1737, baptême

de Olivier, né d'hier, fils de maître Jacques-Marie Riffé, procureur au bailliage et pairie de Nivernois, et d'honnête femme Catherine Lemoine, son épouse; — 22 février 1740, baptême de Guillemette Olivier, sœur du précédent, lequel devenu plus tard curé de la paroisse, a ajouté en marge, sur le registre du greffe: *Obiit monialis Carmelita, anno 1762.*

GG. 135. (Liasse.) — 15 cahiers in-4° de 8 à 10 feuillets, papier.

1741-1755. — Registres des Baptêmes, etc. — Inhumation dans le cimetière, le 10 avril 1744, de messire François Jaubert, prêtre, ancien curé de Pougues, âgé d'environ 58 ans, en présence de M. Jaubert, avocat-général de la pairie de Nevers, etc., acte signé: Gontin de Ferrus, curé de Saint-Etienne; — 9 octobre 1749, inhumation de Joseph Martin, maître taillandier, en la paroisse de Saint-Laurent, décédé à l'hôpital-général, situé en la paroisse de Saint-Victor, en chargeant les couleuvrines de la ville (lors du passage de madame Infante, duchesse de Parme); — 10 février 1753, inhumation dans l'église, de Louis Septier, bourgeois, seigneur de Rigny, âgé de 75 ans, etc.; l'abbé Decante, desservant de Saint-Victor, observe dans un *Nota*, à la suite de l'acte, qu'étant simple desservant et non curé, il a laissé le Chapitre de la cathédrale lever le corps du sieur Septier père de l'un des chanoines, feignant cause d'ignorance, afin que ce fait ne puisse donner aucune atteinte au droit du sieur curé de Saint-Victor, ni faire aucun titre pour le prétendu droit du Chapitre de lever les corps des pères et mères des chanoines.

GG. 136. (Liasse.)—14 cahiers in-4° de 14, 20 et 24 feuillets, papier.

1756-1770. — Registres des Baptêmes, etc. — A partir de 1765, les registres sont tenus avec beaucoup de soin par le nouveau curé Olivier Riffé, qui ajoute de temps à autre, à ses actes, quelques curieux *Notas;* — 7 janvier 1766, inhumation dans la cave de l'église Saint-Victor, de dame Louise Rondeau, veuve de Ignace Longbois, procureur au bailliage, en présence de messire Jean-Baptiste Longbois, prêtre, vicaire de la paroisse Saint-Arigle, et de messire Pierre-Achille Longbois, prêtre, curé de Soulangy, ses fils; — 21 novembre 1769, le sieur Césaire Bouy, ci-devant soldat au régiment de Damas, fils de maître Louis Bouy, receveur des péages des dames de Saint-Cyr à Saint-Denis, demeurant de fait sur la paroisse de Saint-Laurent de Nevers, et demoiselle Louise Boulé, de la paroisse de Saint-Victor, ont reçu la bénédiction nuptiale dans l'église de Varennes-les-Nevers, sur le consentement dudit curé de Saint-Victor.

GG. 137. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 14 à 26 feuillets, papier.

1771-1780. — Registres des Baptêmes, etc. — Service le 27 novembre 1777, de feu maître Charles Guillier de Mont, lieutenant-général, civil, criminel et de police du bailliage, duché-pairie et domaine de Nivernois et Donziois, lieutenant particulier de la maîtrise des Eaux-et-Forêts du duché; il y a de très-longs détails sur cette cérémonie... « on admirait sur le catafalque la représentation de deux mains croisées, soutenant une balance parfaitement juste, au-dessus de laquelle on lisait ce que depuis plus de 30 ans on ne cessait de répéter: *quo non æquior alter*, etc. »; — 30 septembre 1778, cérémonie des funérailles de maître François Mercier, prêtre, vicaire de Saint-Arigle, âgé d'environ 29 ans, décédé chez ses parents en la paroisse de Saint-Victor; après le sacrifice le corps a été processionnellement conduit en l'église de Saint-Arigle, par le curé de cette paroisse, avec son clergé.

GG. 138. (Liasse.) — 11 cahiers in-4° de 22 à 24 feuillets, papier.

1781-1791. — Registres des Baptêmes, etc. — Premier *Nota* sur le coq du clocher qui, descendu à cause des réparations de l'église, a été replacé sans accident le 29 septembre 1781, après quoi on a sonné toutes les cloches en branle, et pour satisfaire la piété des fidèles assemblés, le *Te Deum* a été chanté devant le maître-autel, avec beaucoup d'édification; — 27 septembre 1782, autre *Nota* sur l'inhumation de Mgr l'évêque Tinseau; les curés de la ville assemblés à Saint-Didier, s'étaient delà rendus processionnellement avec leurs croix à la cathédrale; tous traversèrent ainsi le chœur de Saint-Cyr, sans qu'il se soit élevé la moindre contestation; les cierges de messieurs les chanoines n'étaient pas différents de ceux des autres prêtres, etc.; — 6 novembre 1784, dernier acte du curé Riffé, dont le successeur est l'abbé Syrot, qui fut le dernier titulaire; — 25 avril 1785, cérémonie des funérailles de messire André Morin, bachelier et licencié en théologie de l'Université de Bourges, ancien curé de la paroisse Saint-Lazare, âgé de 78 ans; après les cérémonies faites à Saint-Victor, le corps a été conduit processionnellement en la paroisse de Saint-Lazare où la sépulture lui a été donnée par messieurs les curés de

la ville; — le dernier acte est du 14 mai 1791. — La suite à Saint-Cyr.

GG. 139. (Liasse.) — 2 cahiers in-4° de 23 et 24 feuillets, et 6 pièces, papier.

1749-1791. — COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. — Capucins. — Livres des professions faites dans le couvent des Frères-Mineurs, capucins de Nevers, depuis l'année 1744 jusqu'en 1758, entre les mains du père Mathieu de Bourges, vicaire et maître des novices, ayant à cet effet reçu la charge du révérend père Pacifique de Tannay, provincial de cette province de Touraine; — extraits des professions faites dans le couvent des capucins de Bourges; — famille des Capucins de Nevers, en 1790 : frère Protais de Vierzon, frère Gervais d'Issoudun, les pères Frédéric et Augustin de Bourges, tous religieux profès, et ce dernier, gardien du couvent.

GG. 140. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1655-1790. — CARMES. — Constitution d'une rente de 222 livres 4 sols 4 deniers, consentie en 1655, en faveur des révérends pères Carmes déchaussés de Nevers, par noble Charles Roy, avocat au parlement, et demoiselle Marie Roy, sa sœur; — état des religieux composant la communauté en 1789 : 6 religieux prêtres, Pierre Leneveu, sous le nom de Antoine de Saint-Pierre, prieur de la maison; François Comte, frère César de Saint-François, souprieur; Louis-Antoine Leroi, frère Fulgence de Saint-Louis, desservant depuis plus de 12 ans la cure de Trois-Vêvres, quoique toujours religieux conventuel de la maison; Jean Weimerin, frère Célestin de Saint-Calixte; Gabriel Rathier, frère Amateur de Saint-Gabriel; Fidel Amand, Martin Meunier, frère Amand de Saint-Martin, lequel a laissé la maison le 9 mai de la présente année 1790, suivant la liberté que lui en laissait le décret de l'assemblée nationale; 1 frère convers Pierre Clairembourg, frère Modeste de Saint-Bénigne; — extraits des registres de vêtures et professions des Carmes déchaussés de Paris.

GG. 141. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES. — Lettre de Mgr de Séguiran, évêque de Nevers, à M. Pinet des Ecots, lui annonçant le projet de traité avec les Frères, et lui demandant de vouloir bien, puisqu'il est du nombre des premiers souscripteurs, paraître au nombre des contractants et assister à la réunion où l'on s'entendra avec les autres bienfaiteurs, sur les moyens à prendre pour supporter les charges de ce nouvel établissement « dont j'espère, dit le prélat, tant d'avantages pour la réformation des mœurs du peuple et son instruction sur les devoirs que la religion nous impose ».

GG. 142. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1660-1790. — JACOBINS. — Fondation par demoiselle Suzanne Albanne, veuve de noble Horace Ponte, demeurant en cette ville, de 3 grand'messes pour le repos de l'âme de défunte Catherine Ponte, le 26 juin de chaque année; plus, d'une messe basse le premier jeudi de chaque mois, devant l'autel de N.-D. du Rosaire pour ladite demoiselle, et d'un salut chacun an, les premiers dimanches de juin et de juillet, pour le repos de l'âme de son mari, le tout devant être célébré en l'église des révérends pères Jacobins ou Frères Prêcheurs, en l'honneur du saint et adorable Sacrement de l'autel et de la glorieuse vierge du saint Rosaire ..; — état des religieux composant la communauté, dressé conformément aux décrets de l'assemblée nationale, des 9 et 11 octobre 1790 : R. P. Etienne Troutot, prieur, R. P. François Cacadier, prêtre, frère Claude-Antoine Morel, dit F. Maurice, convers; — professions religieuses prononcées aux couvents de Besançon et de Paris.

GG. 143. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1777-1790. — MINIMES. — Reconnaissance de directe, à titre de bordelage, de 6 sols et une demi-poule, envers les révérends pères Minimes de Nevers, en 1777, par Jean Decolons, président du grenier à sel de cette ville, sur une pièce de vigne, sise au village de Four-de-Vaux, paroisse de Varennes-les-Nevers; — état des religieux composant la communauté, à l'époque de la publicité du décret de l'assemblée nationale, du 29 octobre 1789 : frère Gabriel Bontemps, profès depuis le 12 octobre 1777, supérieur et correcteur du couvent, frère Gabriel Morgan, profès depuis le 23 février 1780, — baptistaires des religieux et certificats de vêtures, extraits des registres de Nigeon-les-Paris où ils ont fait profession.

GG. 144. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1726-1790. — Récollets. — Arrêt du parlement, septembre 1726, contre les pères Récollets, touchant le legs de M. Roy, fait à leur communauté; — certificats de professions, extraits des registres des couvents de Paris et de Rouen; — état des religieux, prêtres désignés sous le nom de clercs et de frères Récollets de la province de Saint-Denis qui composent actuellement le couvent de Nevers : frère Denis Heudebert, Albert Millard, Agathange Dujardin, Léonard Renault, tous clercs, frère Antoine Thorel et frère Protais Legrand, laïcs, frère Hubert Autelet, tierçaire.

GG. 145. (Liasse.) — 4 cahiers in-4° de 6 feuillets, et 1 pièce, papier.

1737-1790. — Bénédictines. — Cahiers contenant les actes des vêtures, noviciats et professions commencés le 15 juin 1737, conformément à l'article 25 de la déclaration du 9 avril 1736, concernant la manière de tenir les registres dans les communautés; — état nominatif des ci-devant abbesse et religieuses de la ci-devant abbaye de N.-D. de Nevers : religieuses de chœur, Marie Claire de Saillans, abbesse, Jeanne-Lucie de Montmorillon, Françoise Gaulme de la Veille, Anne-Angélique Gaudinot, Marie Fautras, Marguerite Marchand du Gué, Marguerite Portepain, Françoise-Erneste de Bèze, Louise Barthélemy de Lhopitau, Marie-Anne Jacquette Deschamps, Madeleine-Françoise des Ruëz, Madeleine-Françoise-Marie Geneviève de la Seine et 5 religieuses converses.

GG. 146. (Liasse). — 4 cahiers in-4° de 4 et 8 feuillets, papier.

1746-1781. — Carmélites. — Cahiers contenant les actes de vêture, noviciat et profession du monastère de l'Assomption de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel, érigé en France, selon la réforme de Sainte-Thérèse, ensemble les actes mortuaires des religieuses professes, des novices, postulantes ou autres personnes séculières qui pourront y décéder; — les religieuses en 1746 sont au nombre de onze : sœur Marianne de Sainte-Thérèse, prieure, sœur Marie-Thérèse de Saint-Jean, souprieure, sœur Marguerite de Saint-Joseph, dépositaire, sœur Marie-Françoise du Saint-Esprit, troisième dépositaire, etc.; — l'abbé Dollet, grand archidiacre de la cathédrale est alors supérieur et administrateur au temporel et spirituel du monastère, en 1774, c'est M. l'abbé de Meun de la Ferté, vicaire-général de Lizieux; — 18 mars 1775, inhumation dans le lieu ordinaire des sépultures du couvent de sœur Thérèse de Saint-Joseph, professe du voile blanc, dite au monde Etiennette Deschamps, âgée de 86 ans et 6 mois, ladite inhumation faite par M. Chaillot de la Chasseigne, chanoine de la cathédrale, confesseur du monastère, de M. Robert, docteur de Sorbonne et chanoine théologal de Nevers; — 13 octobre 1777, inhumation de la mère prieure Marie-Thérèse; — 1784, cession par les religieuses, aux sieur et dame Bastonnault, de partie du fossé de la ville à elles cédé par brevet de Mgr le duc de Nevers en 1767, sous les conditions portées dans l'acte.

GG. 147. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1759. — Sœurs de la charité. — Bail à ferme pour 6 années consécutives, par sœur Pétronille Vanoque, supérieure générale des sœurs de la charité et instruction chrétienne de cette ville, sœur Paule de la Cour, assistante, sœur Gertrude de Treiget, économe, etc., à messieurs les maire et échevins de la ville, d'une grande salle, sise à main gauche de l'entrée de la maison desdites sœurs, qui a son aspect par 2 grandes croisées sur la place de Saint-Père, ladite salle devant servir de salle d'audience pour la juridiction consulaire de cette ville, moyennant la somme de 120 livres par an, payable aux deux termes ordinaires de Noël et Saint-Jean.

GG. 148. (Liasse.) — 3 cahiers in-4° de 10, 2 et 4 feuillets, papier.

1690-1777. — Ursulines. — Registre des religieuses « Urselines » décédées depuis 1690; les inhumations sont faites jusqu'en 1731 par les chanoines réguliers de Saint-Martin, voisins de la communauté, puis successivement par les prieurs des Carmes, des Jacobins, de Saint-Martin et de Saint-Etienne; — registre des vêtures, de 1753 à 1769; les religieuses en 1753 signent au nombre de 28, sœur de Sainte-Cécile Dollet, étant supérieure.

GG. 149. (Liasse.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1760-1766. — Visitandines. — Registre des vêtures et professions; la première vêture est celle de sœur Marie-Victoire Jacquet, originaire de la paroisse Saint-Arigle de cette ville, sœur Marie-Victoire de

Lestouf de Pradine étant supérieure jusqu'en 1764, où elle est remplacée par sœur Perpétue Grasset.

GG. 150. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1622 - 1790. — Rentes sur le clergé. — Lettres de provision de receveur alternatif des décimes et subventions du clergé de Nevers, délivrées en avril 1622 à messire Robert Prisie, lequel devra prêter en mains de Mgr l'évêque, le serment en tel cas requis; — quittance de la somme de 8331 livres 19 sols, versée par ledit receveur pour jouir héréditairement de son office; — contrats de constitutions de rentes par divers; — quittances de remboursement, etc.

GG. 151. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1514 - 1528. — Instruction. — Collége. — Procuration de honorable homme et sage Antoine Pérot, maître ès-arts demeurant à Nevers, donnée en 1514, à Jean Lesperon, marchand de cette ville et Colinet Fleurant, pour en son nom, accenser de Jean Malingre, écolâtre dudit Nevers, « l'escolâtrerie » avec tous les profits, revenus, émoluments qui en dépendent pendant 3 années, à raison de 40 livres tournois par an; — 1515, échange par Léonard Dupontot, bailli de Nivernois, en faveur de l'écolâtre, maître Jean Parent, d'une maison devant le puits des Ardilliers, nommée anciennement la maison de Veaulce, tenant par-devant à la rue des Bourgeoys, par derrière à la rue de Myrangron..., pour laquelle il reçoit dudit Parent, une maison assise près et joignant la Chambre des Comptes, tenant d'une part à la grand'rue par laquelle on va de ladite chambre des Comptes en l'église Saint-Cyr, et d'autre part à une petite ruelle par laquelle on va de ladite grand'rue à la rue des Cordeliers; — 1528, extrait des registres de délibérations de l'Hôtel-de-Ville, concernant la fondation par Etienne de Maintenant, bourgeois de Nevers, et Jeanne Garnier, sa femme, d'une messe qui se dira chacun jour de l'année, en la chapelle qu'on édifie de nouvel au collége et écoles communes de la ville pour l'instruction des jeunes enfants « affin qu'ilz ne puissent vaguer, pour laquelle messe lesdits fondateurs ont donné 42 livres de rente »; — il est aussi question dans cette délibération (dont l'original n'existe plus, le premier registre des archives ne remontant qu'à 1519), des réparations à faire aux chemins et passages circonvoisins de la ville, et d'un « tombereaul » à établir pour le nettoiement des rues, etc.

GG. 152. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 2 imprimés.

1607 - 1789. — Collége, depuis l'établissement des Pères Jésuites. — Copie collationnée le 11 janvier 1607, du contrat de rétablissement des Jésuites pour la direction du collége, il y est parlé de la première fondation faite par Louis de Gonzague et Henriette de Clèves, son épouse, le 26 septembre 1573 et le 27 mai 1578, etc.; — 1684, plan colorié du collége et de ses dépendances, dressé par Philippe Crétin, peintre, par ordonnance des échevins; — 1725, réclamations des Pères Jésuites, directeurs du collége et maintien d'exemption de subsides de toutes sortes, aux termes du contrat de leur fondation en 1707, corroboratif de ceux de leur érection en 1573 et demande d'arrérages et intérêts pour rentes et non jouissances, pièces à l'appui, revenus et charges annuels du collége; — registre (d'un seul feuillet) destiné à inscrire les noms de ceux qui feront les premiers et derniers vœux dans le collége, signé par le R. P. Etienne de Bonneuil, recteur du collége; — Réquisitoires, délibérations et ordonnances des officiers du bailliage royal du Nivernois et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier et des officiers municipaux de Nevers, concernant le régime général des biens des Jésuites de cette ville, 1762; — Lettres-patentes du roi Louis XV, en faveur du collége, 11 août 1763; — procès-verbal de comparution de deux conseillers municipaux devant le bureau du collége, en 1789, pour être reçus en qualité d'administrateurs et refus du principal de les admettre, attendu qu'il se trouve seul au bureau et que le réglement exige impérativement la présence de 5 membres pour délibérer sur les affaires importantes.

GG. 153. (Liasse.)— 21 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1683 - 1743. — Procédures : pour les pères Jésuites du collége contre la dame Pintard, veuve du sieur Pinet du Deffend, à l'occasion de directes par elle dues au collége; — reconnaissances de ces directes en 1743, sur une maison, grange et écurie, le tout tenant ensemble et couvert de tuile avec deux pièces de terre y attenant, contenant 10 boisselées ou environ, au village d'Origny, paroisse de Coulanges-les-Nevers, le tout tenant du soleil levé au grand chemin allant de Coulanges à la Grange-Carteau et au Pont-Saint-Ours, et de tous autres côtés aux terres dudit sieur Pinet, etc., lesdites reconnaissances faites par Louise Pintard, veuve et non commune dudit Jean-Cyr Pinet du Deffend, officier chez le Roi, demeurant à Nevers.

GG. 154. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1667-1739. — Maitres ès-arts et d'école. — Ordonnance des échevins (1664), contenant réception de Louis Dupont, maître d'école; — requête des maîtres d'école aux échevins, et ordonnance du 20 juin 1678, portant qu'ils jouiront des immunités promises au jour de leur réception, savoir : l'exemption de subsistances, ustanciles, logement de gens de guerre, contributions et autres charges de ville, à la condition de recevoir et instruire gratuitement et charitablement les pauvres enfants qui leur seront présentés par les échevins, etc.; — requête du sieur Henri Jolly, fils de défunt maître Léonard Jolly, reçu maître d'école de cette ville en 1657 et qui s'acquitta « si heureusement de son debvoir, tant pour la doctrine que piété, qu'il a rendu plusieurs escholliers très-capables et de bonnes mœurs, dont il a reçu l'approbation des Pères Jésuites de cette ville »; ordonnance de réception du 30 octobre 1689; — autres requête et ordonnance du 20 novembre 1689, de maître Philibert Raimbaud, natif de cette ville, lequel se chargera aussi d'initier les élèves aux éléments des langues latine et grecque, ainsi qu'il l'exprime dans une curieuse pièce de vers latins : *Ad græcæ initium linguæ formabo juventam*, etc.; — requête de Louis Lemoyne, maître écrivain juré et approuvé pour la vérification et reconnaissance des fausses écritures, lequel enseignera les principes de la grammaire, l'arithmétique, la géométrie « dans la perfection, par une belle et prompte méthode », ordonnance de réception du 18 janvier 1690; — requête de Pierre Loget et ordonnance du 3 septembre 1691; — requête des maîtres écrivains de cette ville (1694), pour être maintenus dans la jouissance de leurs priviléges, moyennant qu'ils enseigneront chacun 6 pauvres enfants de la ville nommés par les échevins, et dans la perception du prix ordinaire des écoliers, savoir : des abécédaires, 7 sols 6 deniers par mois; de ceux qui apprendront à lire et à écrire, 10 sols; de ceux qui apprendront en plus l'arithmétique, 15 sols; de ceux qui apprendront à écrire et les principes du latin, 20 sols; de ceux qui apprendront à lire en main l'orthographe, à compter et « getter », 20 sols, et encore demande d'exclusion de ceux qui enseignent sans permission la jeunesse « lui donnant de très-mauvais principes »; — requête des maîtres ès-arts (1694), à Mgr le comte de Busseaux, lieutenant du Roi au gouvernement de Nivernois et Donziois pour la jouissance de leurs priviléges, et entre autres de ne « pas monter la garde », étant occupés toute la journée à enseigner la jeunesse dans leurs écoles ou dans les maisons particulières, ce à quoi néanmoins « les caporaux veulent les contraindre », à cause de la garde que l'on fait présentement pour empêcher le transport des blés; — requête de François Sallonier, fils de feu maître Guillaume Sallonier, vivant maître écrivain juré de cette ville; ordonnance du 30 avril 1701; — requête de maître Pierre Perrin, maître ès-arts, natif de cette ville et réception du 28 janvier 1704; — requête du sieur Nicolas Boutet, clerc tonsuré de cette ville, disant que depuis environ 5 ans, qu'il a fini son cours de philosophie, il aurait enseigné en qualité de submoniteur pendant environ 2 ans à Paris, dans le collége des Quatre-Nations, et depuis en qualité de précepteur environ 3 ans à Nevers, que cette habitude lui aurait fait prendre le dessein de continuer à enseigner durant sa vie, et qu'encore bien qu'il soit appelé ailleurs, il croit devoir rendre ses services à « sa patrie »; ordonnance de réception du 29 juin 1722 « et cependant qu'il sera dans l'état de clerc seulement »; — 1739, certificat de vie et mœurs délivré par messire Gontard de Gontin de Ferrus, curé de Saint-Etienne de Nevers, au sieur Antoine Gestat, maître d'école, résidant dans sa paroisse et permission d'exercer ses fonctions, accordée audit Gestat par messire Guillaume de Paris, vicaire-général, à la volonté de Mgr l'évêque « à condition qu'il n'enseignera point les filles, qu'il fera exactement le catéchisme à ses écoliers et se conformera à ce que Mgr l'évêque a ordonné touchant les maîtres d'école ».

GG. 155. (Liasse.) — 40 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1220-1790. — Assistance publique. — Hôpital ou Hôtel-Dieu Saint-Didier. — Donations et fondations : 1220, par devant Guillaume, évêque de Nevers et Hugues, doyen, Regnaud de la Marche *(de Marchia)*. fait don à perpétuité à la Maison-Dieu de Saint-Didier *(Domui Dei Sancti Desiderii)* de droits d'usage dans le bois de Montmien *(in boscho de Monte medio)*, à la condition d'un anniversaire chaque année pour son défunt père, et d'une messe du Saint-Esprit chaque semaine pour lui et sa mère tant qu'ils vivront, etc.; — mars 1224, Grégoire de Montigny et Hugues, son frère, confirment par devant le doyen Hugues et l'official de Nevers, le legs que leur mère Agnès de Montigny a fait à l'hôpital Saint-Didier *(hospitali S. Desiderii)* du droit d'usage dans le bois de Faye *(in nemore de Faya)*; — 1572, lettres du roi Charles IX, portant réunion à l'hôpital des pauvres malades de Saint-Didier, des hôpitaux de Saint-Antoine, Sainte-Valière, Saint-Eloy, Gains et Saint-Ladre, dans le cas où il serait reconnu que ces hôpitaux devinssent inutiles, à la condition toutefois d'acquitter les fondations

qui y sont établies; attendu que la grande affluence des pauvres à Saint-Didier, provient de ce que l'hôpital de Saint-Antoine est destiné pour les malades, blessés, navrés et ulcérés, celui de Sainte-Valière, affecté aux « fébricitens », et tous deux distants de la ville, d'un quart de lieue et qu'il n'y est fait aucun exercice d'hospitalité, non plus qu'à l'hôpital de Saint-Eloy, distant d'une demi-lieue, ni à Gains, distant de deux lieues, ni même en la maladrerie des lépreux, près cette ville; — 1666, fondation par messire Guillaume Fleury, chanoine de Nevers, ci-devant curé de Saint-Didier, d'une messe à basse voix, dans la chapelle de « Saint-Mort et Saint-Langueur », édifiée sur le portail de la grande salle des malades, laquelle messe sera célébrée le mardi de chaque semaine pour la consolation des pauvres malades; — 1785, transaction entre le duc de Nivernais et l'Hôtel-Dieu, en vertu de laquelle ledit hôpital devient acquéreur de tous les droits appartenant au couvent des Minimes de Nevers, fondé par le duc Charles de Gonzague, et Catherine de Lorraine, son épouse; — informations et procès-verbaux, relatifs à la réunion dudit monastère à l'Hôtel-Dieu; — opposition des deux religieux Minimes, Jean-Anselme Rogue et Gabriel Morgan; — consentement de l'évêque, du duc de Nivernais, du curé de Saint-Martin, des maire et officiers municipaux, etc.

GG. 156. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1399-1780. — Droits des échevins et du doyen de Nevers sur l'hôpital Saint-Didier. — 1399, lettres de Guillaume de La Mote, bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, concernant le procès survenu entre les échevins et les maître, frères et sœurs de l'hôpital, d'une part, et maître Pierre Nodé, doyen du Chapitre, d'autre part, sur lequel est intervenu accord entre les partis, pourquoi lesdits échevins, bourgeois et habitants seront tenus de payer 40 sols tournois et ledit doyen aussi, 40 sols; — copie de la transaction; — 1402, lettres du roi Charles, autorisant le bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, à connaître de la contestation entre le doyen Nicolas de Vitry, à l'encontre de l'évêque de Nevers, pour la juridiction ecclésiastique sur les hôpitaux, églises et maladreries, sis dans l'étendue de son doyenné, et spécialement sur Saint-Didier, Saint-Eloy et Saint-Ladre, etc., d'une part; les échevins, prétendant d'autre part, à l'encontre dudit doyen, qu'à eux seuls appartiennent l'élection, nomination ou présentation, ensemble le gouvernement, visitation et audition des comptes des maître et des frères et sœurs de la maladrerie Saint-Ladre, et aussi de la Maison-Dieu ou hôpital Saint-Didier, etc.; — 1404, sentence arbitrale entre le doyen et les échevins, rendue à la cathédrale en la chapelle de *Saint-Jehan* (on a imprimé à tort dans les archives de Parmentier, chapelle de *S. Julien*); — 1409, lettres du doyen Nicolas de Vitry *(de Vitreyo)*, par lesquelles il commet le gouvernement de Saint-Didier à Guillaume de Vaux *(de Vallibus)* rendu ou donné, *(reddito seu donato)* dudit hôpital, sur la présentation à lui faite par les échevins, et du consentement des frères, sœurs et rendus *(et de consensu fratrum, sororum et redditorum)*; — 1411, lettres d'union de « l'ospital neuf », assis à Nevers, en la rue « es Merciers » au grand hôpital Saint-Didier; — 1449, lettres de présentation des échevins au doyen, pour la nomination de Jean Taupin « cordonnier », en qualité de régent, maître et gouverneur de Saint-Didier; — 1538, assignation des échevins, en cas de nouvelleté, par le doyen François le Bourgoing, « lequel, à raison de sa dignité décanalle, a jurisdicion ecclésiastique en la ville, cité et banlieue dudit Nevers », pour ce que les échevins ont changé « à son très-grand grief, préjudice et dommaige » l'ancienne forme de direction de l'Hôtel-Dieu; — 1749, procès-verbal du synode tenu par M. le doyen Dollet de Solière, le vendredi après les Cendres, dans l'église de Saint-Didier, ledit acte signé par tous les curés de la ville et de la banlieue; — permission accordée par le doyen Mouchet de Villedieu (vers 1780) aux pèlerins et confrères de Saint-Jacques, de faire exposer le Saint-Sacrement en l'église de Saint-Didier, le jour et fête de leur patron.

GG. 157. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier; 2 imprimés.

1702-1782. — Administration de l'Hôtel-Dieu. — Réglement fait en 1702, au sujet des salaires et vacations des secrétaires; — 1709, transaction entre les recteurs de l'Hôtel-Dieu et les héritiers de M. Charles-Roy pour le réglement de sa succession; — 1711, lettres-patentes pour l'administration de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital-général de Nevers; — 1768, requête des maire et échevins à nosseigneurs du Parlement, disant que l'Hôtel-Dieu de Nevers est un des plus anciens du royaume, son origine remontant bien au-delà du XIIIe siècle, que le corps de ville en est le fondareur reçu pour tel dans tous les temps et jugé tel, toutes les fois que les sieurs doyens et chanoines ont entrepris de l'y troubler, et demandant qu'en rempla-

cement du procureur du Roi du bureau de la ville, supprimé par les édits de Sa Majesté, et lequel était administrateur-né de l'Hôtel-Dieu, il soit admis avec voix délibérative et droit de signature celui des échevins qui sera nommé à cet effet ; — arrêt du parlement qui ordonne que le premier échevin sera administrateur-né des hôpitaux.

GG. 158. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1674-1789. — Recteurs et Receveurs de l'Hôtel-Dieu. — Procès-verbaux des élections desdits recteurs et receveurs ; — 1681, élection de Marin Rondeau, cordonnier, pour receveur, à la place de François Borne l'aîné, marchand ci-devant nommé, et déchargé « à cause de la pattache », suivant la déclaration du Roi du 1er avril 1670, concernant « lesdittes pattaches » ; — 1694, requête des recteurs aux maire et échevins, tenà obtenir exemption du logement des gens de guerre et autres charges, pour ce que depuis leur élection ils ont donné tout leur temps pour l'économie du bien des pauvres, afin que « dans une disette aussi fascheuse qu'elle est cette année », ils puissent trouver quelque soulagement à leurs maux, etc. ; — 1704, requête du sieur Dupont-Saint-Pierre, émailleur et renoueur des fractures et dislocations des os du corps humain pour obtenir décharge des fonctions de receveur de l'Hôtel-Dieu, cette charge ne lui convenant en aucune manière, vu qu'il a 8 enfants vivants et qu'il est d'ailleurs journellement employé au service des pauvres, puisqu'il s'occupe à renouer les fractures et parties démises du corps humain.

GG. 159. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1446-1720. — Frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu. — Lettres de Robert Tenon, maître ès-arts, bachelier en théologie et doyen de Nevers, du 5 juillet 1446, par lesquelles il reçoit en qualité de frère rendu et donné dudit hôpital *(in fratrem redditum et donatum)*, le nommé Hymbelet Masais, du diocèse de Troyes, l'admettant par les présentes à la nourriture et au vêtement accoutumé pour les autres frères et sœurs de la maison, et par spéciale faveur lui accordant de jouir toute sa vie de tous ses biens qui demeureront ensuite acquis à l'Hôtel-Dieu ; lesdites lettres scellées du grand sceau, assez bien conservé, en cire rouge, avec contre-sceau, aux armes du doyen *(sub mangno sigillo nostre curie)*; — 1656, réception d'honnête femme Jacquette Brahault, veuve en secondes noces d'honorable homme Erard Gentil, demeurant à Nevers pour servir les pauvres le reste de ses jours audit Hôtel-Dieu, et y porter le peu de biens qui lui revient ; il a été convenu qu'au cas que ladite Brahault, veuille prendre l'habit de religieuse dans ledit Hôtel-Dieu, et qu'elle en soit jugée capable, ledit habit lui sera donné par le sieur doyen, à la manière accoutumée, ou par son commis ; — 1711, délibération de l'Hôtel-de-Ville, défendant sous peine de désobéissance aux sœurs voilées de l'Hôtel-Dieu, de recevoir au voile les filles nouvellement admises, lesquelles devront quitter la maison, le nombre de 6 sœurs, anciennement usité étant bien suffisant pour les besoins des malades ; — 1720, réglement en 13 articles, des sœurs de l'Hôtel-Dieu ; sœur Dauphine Rabuteau, est élue supérieure, les autres sœurs sont chargées nominativement de la salle des hommes, de la salle des femmes, de l'apothicairerie, de la boulangerie ; défense est faite au portier de laisser sortir les sœurs en ville, sans une permission écrite de M. le doyen, « sauf la sœur Nannon », du dehors, etc.

GG. 160. (Cahier.) — 8 feuillets in-folio, papier.

1442. — Comptes de Etienne Pierre, rendu de l'hôpital.— Articles au nombre de 56, pour lesquels ledit receveur est accusé de n'avoir pas tenu fidèlement ses comptes, et information contre lui, « car aultrement ledit hospital ne pourroit surpourter la charge des pouvres venant en icelluy, soustenir les édifices, etc. » ; — ledit Etienne a vendu un « bréviaire tout neuf, à l'usaige de Nevers », qui fut messire Pierre Piotat, et le donna pour 25 livres, lequel pouvait bien valoir de 25 à 30 livres et l'a vendu à messire Jehan Moreaul, curé de Dio, et dit qu'il le vendit 19 livres seulement; — *Item*, a vendu un autre « bréviere », au chapelain de la Ferté, 20 livres qui valait bien de 20 à 25 livres, tout enluminé d'or, dit qu'il ne le vendit que 12 saluts, à messire Jehan le Jaul, curé de Limon ; — *Item*, a été maître environ 2 ans et 5 mois et n'a rendu compte que d'une année ; — *Item*, en l'année 1439, vendit au Rousseaul, potier d'étain, environ 70 livres « d'estaing », à l'estimation de 7 livres tournois, et dit qu'il n'en fut vendu que 15 à 16 livres ; — *Item* ont été vendus les « surepeliz », de messire Prévostat, à la « pourte gaiges de Bourges », et il le nie ; — *Item*, a vendu une robe, qui fut audit messire, laquelle « estoit fourrée de cuissetées » qui valait bien 10 livres, dit qu'il la vendit 5 sols, au curé de Trois-Vèvres, etc.

GG. 161. (Cahier.) — 10 feuillets in-folio, papier.

1492. — Inventaire des biens étant en l'Hôtel-Dieu et hôpital de Nevers et en tous les autres lieux et appartenances d'icelui hôtel, commencé le 13 mai 1492, après la récession de Jacques François et de Johanne, sa femme, jadis maître dudit hôpital et du commencement de Pierre Bille et de Simone, sa femme, à présents maitre et maîtresse dudit hôpital. Et premièrement en la cave : a été trouvé dedans un demi-muy, environ 40 pintes d'huile, 6 tonneaux de vin vermeil, 3 de blanc et un tonneau de despence, etc. ; un « pressouer à deux arbres et à une visse », etc. ; — en la salle du grand hôpital, a été trouvé la quantité de 23 lits garnis, dont 8 en dossiers, garnis de courtines, etc. ; — en la chambre du curé, 2 chandelliers à 2 mesches et 2 autres à une mesche seulement, une « chappelle » de plomb à faire eau rose, etc. ; — en la chambre du maître, 2 grandes arches fermant à clé, où sont les robes de la veuve de feu Huguenin Jarnoy, jadis maître dudit hôpital, — *Item* en un petit coffre fermant aussi à clé,... 3 calices d'argent, dorés, l'un du tout, et les autres au bout seulement, une « sinture d'argent doré et emmaillé, avec plusieurs perles », une ceinture de laine sur laquelle sont plusieurs œuvres d'argent doré et garnie aux deux bouts « de fermillets d'argent doré et emmaillé », 2 pierres crapaudines, enchâssées en deux verges d'argent, etc.; — *Item*, en une autre petite arche fermant à clé, a été trouvé : 2 quartes, 5 tiers, 5 pintes d'étain, 13 plats grands et petits, 7 douzaines et une écuelle, 10 saulcières, 1 benoistier, 1 escuelle creuse, 2 garde napes, tout d'estaing, dedans lequel coffre ladite vaisselle a été remise, etc. ; — *Item*, en un grand coffre, 2 bassins, dont un de barbier, et l'autre à 2 mains, servant à demander pour les pauvres ;—*Item*, en une autre chambre, 2 corsets de harnoiz, les gardebras, gembières et 2 sallades, etc. ; — en l'église de Saint-Didier a été trouvé : 2 calices d'argent doré et un autre calice d'étain, 3 messels, 1 graduel, 1 antiphonier et la bible en français, 1 manipulum, etc. ; — suit l'inventaire des biens de Pierre Bille, et Simone, sa femme : à Langeron, différents bordelages, puis le « bestial », et les ustensiles de ménage, 3 chandeliers de cuivre, 1 lampe à 8 cornets, etc.

GG. 162. (Liasse.) — 35 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

1580-1790. — Enfants de Saint-Louis. — Arrê du 5 mai 1580 ordonnant que dans 6 mois, il sera fait aux frais de la ville un hôpital, près le collége, pour y être instruits et nourris les enfants mâles des pauvres habitants de la ville et faubourgs de Nevers et de la paroisse de Nanvigne (Menou), selon la forme et règle de l'hôpital de la Trinité de Paris, en vertu de la rente fondée par les héritiers Tenon ; — autres titres de 1585 et 1592, relatifs audit hôpital de la Trinité, momentanément établi dans la maison appelée de Saint-Louis ; — avis adressés à tous les curés de la ville pour l'élection des enfants de Saint-Louis, en l'église Saint-Didier (1785-1790) ; — extraits de baptêmes des enfants présentés.

GG. 163. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1396-1767. — Paroisse Saint-Didier unie à l'Hôtel-Dieu de Nevers. — Compromis passé le 9 avril 1396, entre l'évêque de Nevers, Philippe, et le doyen Pierre Nodet, sur le droit de collation à la cure de Saint-Didier que ledit doyen prétend à lui seul appartenir, *ratione, sui decanatus* ; — 1514, inventaire des biens de messire Simon Rebillard, jadis curé de Saint-Didier et de Claude Lohault, à présent curé, lesquels biens demeurent au profit des pauvres dudit hôpital ; — 1532, présentation par les échevins au doyen, de messire Jean Vajot, prêtre, vicaire de Saint-Martin de Nevers, pour curé de l'Hôtel-Dieu ; — 1582, lettres de provision de la cure dudit hôpital, vacante par le décès de messire Thomas Londet, données par le doyen Jean de Roffignac, à messire Gilbert Chomereuil, prêtre du diocèse de Nevers, et datées du 20 décembre, en suivant le calendrier grégorien *(insequendo calendarium gregorianum et litteras patentes Domini nostri regis)*; — 1622, lettres de présentation par les échevins, pour la nomination de maître Mathurin Mignot, prêtre du diocèse d'Orléans, comme successeur de maître Léonard Gonneau, dernier curé ; — 1696, consultation pour les échevins, concernant ladite cure : en tant que personnes mariées et magistrats populaires, lesdits échevins ne peuvent être considérés que comme patrons laïques ; pour la permutation il faut leur consentement, etc. ; — actes de nominations par les doyens, des vicaires de Saint-Didier; — à un acte de 1767, est apposé le sceau ordinaire du doyenné, très-bien conservé, portant une hure de sanglier sur champ d'azur, semé de fleurs de lys, l'écu timbré d'un chapeau à 4 glands.

GG. 164. (Cahier.) — 60 feuillets in-12, papier.

1612-1668. — Etat civil de la paroisse Saint-Didier. — Registre des Baptêmes. — Premier baptême du 2 avril 1612, sur les fonts, de Monsieur Saint-Di-Dier, d'un enfant de Fiacre Moireau, couvreur en tuiles, le parrain, honorable homme Jacques Gyrard, receveur, de Mgr le révérend évêque de Nevers, et la marraine, honorable fille Madeleine Rouard, maîtresse des filles ordonnées pour le gouvernement des pauvres dudit Saint-Didier. — 2 février 1630, baptême d'Antoine, fils de maître Simon Dupas, potier « en vaisselle de fayance », le parrain, Antoine Conrade, docteur en médecine, la marraine, demoiselle Catherine Tenon, femme de noble Jean de Saulieu, receveur des tailles de Nivernais; — 18 février 1640, supplément des cérémonies du baptême, à Jeanne Durand, baptisée à cause du danger imminent de mort, chez ses parents, par vénérable personne messire Nazaire Cognet, curé de N.-D. du Montot; — constatation de quantité d'enfants trouvés en divers lieux de la ville, portant la plupart des écriteaux indiquant que l'enfant a été ondoyé; — 25 janvier 1647, a été baptisé Joseph-Augustin d'Hippone, en Afrique, âgé de 27 ans, après avoir été suffisamment instruit par moi curé soussigné, et fut son parrain, Roger Fleury, et sa marraine, sœur Marie Laly; — 12 avril 1649, baptême de Louis-Philippe, natif de Constantinople, et fut son parrain, noble et puissant seigneur M. le comte de Langeron, maréchal de camp des armées du Roi dans le Nivernais, et sa marraine, noble et vertueuse dame madame la comtesse de Maligny, signé: Louise d'Anssienville, Langeron, Fleury, curé; — septembre 1655, baptême d'une fille de Marie Desmoulins, « boesmienne », fut son parrain, noble Charles de Roffignac, prieur de Valigny, sa marraine, honnête fille Catherine Duplessis; — fréquentes doléances du curé Régnaud, sur le grand nombre d'enfants, fruits de la débauche, exposés jusque dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu : « il y a bien des désordres à quoy on ne se soucie de remédier, mais Dieu sçaura un jour à en demander compte, plusieurs filles travesties en garçons se présentent encore, il y en a une soubs le mesme habit, qui est grosse, *silendum, dolendum, orandum* »; — à la fin de l'année 1667, note du même curé, portant que depuis le code Louis, qui ordonne à tous curés, vicaires et autres recteurs des églises, ayant charge d'âmes, d'avoir par devers eux des registres pour écrire les baptêmes, mariages et sépultures qui se feront dans leurs paroisses, il a obéi à ces ordres, toujours; — Mariages depuis 1639, — en 1657, mariage dans la chapelle de la Conciergerie, en vertu d'une permission obtenue de M. l'official et vicaire-général de Mgr l'évêque, et d'une sentence donnée par M. le lieutenant-général de Nivernais.

GG. 165. (Liasse.) — 14 cahiers in-12 de 6 à 14 feuillets, papier.

1668-1689. — Registres des Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation au cimetière de l'Hôtel-Dieu, le 25 août 1668, de Claude Thierry, dit la Verdure, soldat du régiment d'Harcourt, originaire de Paris, apporté mort par son sergent, accompagné de soldats, lesquels ont assuré que ledit Thierry était catholique et qu'il s'était confessé à un religieux récollet, avant d'avoir été passé par les armes, dans la place Ducale de cette ville, pour avoir tué un soldat, ce même jour 25 août 1668; — le 12 avril 1669, après le baptême d'un enfant, exposé sur les 4 heures du matin, à la porte de l'église Saint-Didier, le vénérable curé ajoute : « il y a 10 ans que je gémis avec tous les gens de bien qui soupirent de voir sans remède triompher le vice dans cette ville; j'en ai fait plusieurs fois mes plaintes. Dieu y mette ordre s'il lui plaît »; — consécration, par Mgr Edouard Vallot, le 23 mai 1669, jour et fête de Saint-Didier, évêque, martyr, patron de l'Hôtel-Dieu, du grand autel de l'église; — Indication des paroissiens de l'Hôtel-Dieu qui ont reçu le sacrement de confirmation, le lundi, férie de Pentecôte, 10 juin 1669, que Mgr conféra ce sacrement après vêpres, dans la cathédrale, à toutes les paroisses de la ville, mandées par son ordre; — 1678, abjuration d'hérésie par un garçon hollandais, prisonnier à la bataille du Mont-Cassel; — 30 mai 1678, les gardes du pont de Loire, où sont les prisonniers de guerre, trouvèrent une petite fille attachée aux barreaux de la chapelle de N.-D. du Bout-du-Pont, qu'ils apportèrent ici, où elle fut baptisée sous condition; — 1681, baptême de Jean, fils de Jean Jolivet, laboureur et de Marie Groussier, qui est morte en étant enceinte, ayant été ouverte immédiatement après sa mort, où l'on a tiré son enfant plein de vie; le parrain a été Jean Dumas, garçon chirurgien de M. Rabuteau qui avait fait l'opération; — mort, le 26 mars 1684, de messire Etienne Litaud, prêtre, ancien curé de l'Hôtel-Dieu, âgé de 95 ans et deux mois, après avoir reçu les sacrements durant sa maladie, et a été inhumé dans le cimetière des pauvres, par M. le doyen, accompagné du Chapitre, de messieurs les curés, et plusieurs corps de religieux, de messieurs les échevins et d'une grande partie de la ville.



GG. 166. (Liasse.) — 6 cahiers in-4° de 6 et 10 feuillets, papier.

1690-1700. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Le 10 mai 1698, est décédé vénérable et discrète personne maître Simon Davault, prêtre, ci-devant curé de cette paroisse, originaire de Clamecy, âgé de 62 ans, ayant été curé de cet Hôtel-Dieu 20 ans, après avoir reçu plusieurs fois le Saint-Viatique, pendant sa maladie qui a été de 22 mois.., et a été inhumé par le plus ancien de messieurs les curés dans le cimetière, auprès de M. Régnault, son prédécesseur, signé : Moreau, curé de Saint-Didier ; — le registre de 1700 ne contient que 3 actes de mariages, et nuls baptêmes, ni sépultures. (Manquent les registres de 1693 à 1696).

GG. 167. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 4, 8 et 12 feuillets, papier.

1726-1743. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — (Manquent les années 1701 à 1725, 1729 à 1735). — Les premiers actes sont signés du curé Thorret, et depuis 1736, du curé Jean-Baptiste Thonnellier ou de l'abbé Motret, vicaire ; les sépultures sont habituellement faites en présence des sœurs Louise et Madeleine Grillot.

GG. 168. (Liasse.) — 20 cahiers in-4° de 8, 10 et 12 feuillets, papier.

1744-1763. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Inhumation dans le cimetière de la paroisse, le 22 mars 1745, de sœur Dauphine Rabuteau, supérieure de l'Hôtel-Dieu, âgée de 77 ans environ.

GG. 169. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° de 10, 16 et 20 feuillets, papier.

1764-1773. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Inhumation le 1er février 1768, de messire Jean-Baptiste Thonnellier, prêtre, curé de la paroisse, âgé de 75 ans ; — il a pour successeur, les sieurs Robillard, Dutartre et en dernier lieu, l'abbé Fion ; — 29 août 1772, nous soussignés, curés de cette ville, sur l'invitation de M. le curé de cette paroisse, avons inhumé dans le caveau de l'église, messire Philippe Nettement, prêtre, curé de Billy, âgé d'environ 60 ans, natif de Château-Chinon.

GG. 170. (Liasse.) — 10 cahiers in-4°, de 16, 18 et 20 feuillets, papier.

1774-1783. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Inhumation le 16 août 1778, de demoiselle Françoise Fion, âgée d'environ 37 ans, fille de défunts Vincent Fion, bourgeois, et de Gabrielle Lariche, par les curés de la ville soussignés ; — 4 octobre 1779, j'ai selon la forme prescrite par l'église et après en avoir obtenu permission de Mgr l'évêque, reçu à faire abjuration des erreurs de Calvin, Rose Caunac de Saint-Léger, âgée de 22 ans, originaire de Genève, actuellement à l'Hôtel-Dieu, fille de Salomon Caunac, maître horloger et orfèvre.

GG. 171. (Liasse.) — 9 cahiers in-4° de 20, 28 à 30 feuillets, papier.

1784-1792. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Inhumation le 2 janvier 1787, de Louise Jacquet, en profession sœur Marthe, en présence de messieurs les curés de Saint-Arigle, de Saint-Laurent, de Saint-Genest et de Saint-Didier, et de Charles Rémond, chanoine de Saint-Gildard ; — le dernier acte du curé Fion, est du 9 août 1792 ; la paroisse est ensuite desservie par l'abbé Goussot, vicaire épiscopal, jusqu'au 24 septembre, et dès le lendemain jusqu'au 18 octobre, date de la clôture du registre, les actes sont faits par Jean-Baptiste Charmet, prêtre desservant.

GG. 172. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1283-1783. — HÔPITAL SAINT-LAZARE. — Transcription datée de 1337, d'une charte de 1283, portant reconnaissance par Jean, curé de Saint-Arigle de Nevers et Guillaume, prêtre, recteur ou maître de la maison de Saint-Lazare *(rectore seu magistro domus Sancti Lazari)*, d'un bordelage de 3 carteaux d'avoine et 1 geline, envers l'église Saint-Arigle, et d'un cens de 3 deniers envers la maison de Saint-Lazare, sur une maison et ses dépendances, sise en Mouësse, près Nevers *(apud Moissiam prope Nivernis)*, laquelle appartient à Ysabelle, veuve de défunt Benoît, dit le fol d'avril *(dicti Stulti de Avriaco)* ; — 1310, vente par Elipsaudis de Feuille *(de Feula)*, damoiselle, Girard, son fils, et sa fille Agnés, épouse de Guillaume, dit Tornet, aux maître et frères de la maison de Saint-Lazare, pour 60 sols tournois, de la moitié d'un cens de 5 deniers et 1 obole, sur une pièce de terre, sise aux tailles d'Aubeterre *(ad taillias de alba terra)*, tenant au chemin qui mène à Saint-Saulge, plus, un autre cens de 4 deniers, sur une pièce de pré, au-dessus du pont Saint-Ours *(addesuper pontem Sancti Ursi)*, lequel se paie à la fête de Saint-Cyr, devant la Croix des Meules, à Nevers, *(ante crucem de Molis, Niverni)*, etc. ; — 1315, vente par Reymond, dit Peerez des Bordes, en la paroisse de Marzy, et Alayssonne, sa femme, aux maître et frères

de Saint-Lazare, pour 8 sols tournois, d'un cens de 1 denier, sur l'ouche de derrière-le-four *(oschia de retrofurnum)*, assise aux Bordes, en ladite paroisse, ledit cens payable à Marzy, en la fête de l'apôtre Saint-André ; — 1331, lettres de Louis, comte de Flandres, de Nevers et de Rethel, approuvant la « recompensacion » des héritages, appelés la viquerie de Chevenon, promise par son père à l'hôpital Saint-Ladre, pour la translation « à Moisse », de la foire qui se tenait devant ledit hôpital, le jour et la veille de Saint-Ladre ; — acte de rénonciation par les maître, frères et sœurs, et rendus de Saint-Lazare, du droit de tenir des foires autour de leur maison, naguère transféré en Mouesse, par suite du rachat du comte de Nevers, et approbation de ladite translation ; la charte est datée avec un grand luxe de précautions, du dimanche, lendemain de la fête de l'Exaltation de Sainte-Croix, 1331, indiction 14[e], année 16[e] du pontificat de N. S. père le pape Jean XXII, les témoins sont aussi soigneusement dénommés : frère Jean Tenaille, moine de Faye, Etienne Perrot, prêtre, Odet Gentil, chanoine de Franay *(de Franayo)*, etc. ; — 1568, lettres-patentes du roi Charles IX pour l'union de l'hôpital Saint-Lazare à celui de Saint-Didier, en exécution d'un précédent édit du mois d'avril 1561 ; — arrêt du 7 septembre 1588, expédié seulement le 17 janvier 1590, intitulé : Charles, par la grâce de Dieu, roy de France (Charles X, roi de la ligue), par lequel la moitié des revenus de Saint-Lazare est adjugée à maître Jehan Vachier, prêtre, curé dudit lieu, à la charge d'administrer les sacrements aux malades et aux paroissiens de la cure, et l'autre moitié laissée aux échevins pour l'entretien des pauvres dudit hôpital ; — 1590, conclusions de l'assemblée générale de la maison-de-ville, sur l'opportunité de la réunion des revenus de Saint-Lazare à Saint-Didier, demandée par les 4 recteurs de l'Hôtel-Dieu ; — abandon par la ville desdits revenus, à la condition d'en acquitter les charges ; — 1671, baux à bordelage en faveur de l'hôpital.

GG. 173. (Registre.) — 112 feuillets, in-folio, papier.

1404-1465. — Terrier. — S'ensuivent les copies d'aucunes des lettres desdits maîtres, frères et sœurs de l'église et hôpital Saint-Ladre-lez-Nevers, collacionnées par Jehan Gentil, clerc, notaire de M[gr] l'official de Nevers ; — reconnaissances de bordelages, cens et rentes : 1446, bordelage de 18 boisseaux de froment, bon blé et marchand, mesure de Nevers, et 2 gelines bonnes et suffisantes dû par Simon de la Court, demeurant en Mouesse, en la paroisse Saint-Ladre, sur une maison en laquelle y a cheminée et four, avec ouche et vigne par derrière, de la contenue de l'œuvre de 8 hommes ; — autres bordelages : 1452, de 1 quarteau d'avoine et 1 geline, par Jehan des Vaches, bûcheron, demeurant en Mouesse-les-Nevers, sur une maison et verger derrière, tenant d'une part au chemin commun, allant de Nevers à Saint-Ladre, d'autre part au verger de la prieuse de la Ferté et à la rue Tranchesat, etc. ; — 1460, de 22 sols 6 deniers tournois, monnaie courante au temps des paiements, et 1 geline, par Geoffroy Freppier, *aliàs* Montigny, paroissien de Charuzy, pour lui et Ysabeaul, sa femme, sur une maison assise au haut d'Aubeterre, avec une « osche » derrière, tenant à la rue par laquelle on va de Trangy « au grant chemin réal, alant de Nevers », etc. ; — rente annuelle et perpétuelle, de 3 sols 4 deniers tournois, à payer à la Noël, reconnue par Jehan de Baulieu, barbier, et Marion, sa femme, sur une maison au clos de Saint-Ladre ; — 1462, accord entre messire Jacques Bardin, prêtre, maître et recteur de l'hôpital, et Martin Delaplace, paroissien de Saligny, au diocèse d'Autun, ledit Martin, prétendant lui être dû 100 sols pour son salaire et celui de sa femme, pendant les deux années qu'ils demeurèrent à Saint-Lazare, ledit maître, prétendant qu'ils avaient été bien payés, tant en la dépense de leurs noces qui se firent audit hôpital, qu'en leurs vêtements, etc. ; — 1463, constitution d'une rente de 2 sols 6 deniers tournois, par Etienne Maignen, barbier, demeurant à Nevers, pour le repos de l'âme de ses parents, enterrés au cimetière de Saint-Ladre, les témoins de l'acte, sont : Hugues Maujon et Jehan Hairement, tous deux barbiers à Nevers ; — 1461, bordelage de 40 sols tournois, monnaie courante et « ung chappon bon et souffisant », dû par Bienvenue, veuve de feu Guillaume Denis, sur une maison assise à Nevers, en la *Rue de la Cordonnerie*, paroisse de Saint-Arigle, tenant par derrière à une petite ruette, par laquelle on descend en la *Rue de la Costellerie*, d'une part et d'autre à la maison que tient des vénérables doyen et Chapitre de Nevers, maître « Jehan Loys, maistre de l'Espée » ; — 1425, accense à Thomas Guillereaul *(Guillerelli)*, marchand, paroissien de Saint-Trohé, pour 13 ans, à partir de Noël, 1424, par révérend père en Jésus-Christ et seigneur Jehan de Font, docteur en théologie, prieur et majeur du monastère de Cluny et de Saint-Sauveur de Nevers, pour l'œuvre dudit prieuré de Saint-Sauveur, d'un moulin à foulon *(ad folendum seu parendum pannos laneos)*, appartenant audit prieuré, et sis sur la rivière de Nièvre, appelé le moulin de Perreu, moyennant un cens annuel de 14 livres tournois envers le prieuré et même somme envers le maître ou recteur de la léproserie de Saint-Lazare, etc. ; — cet acte est le dernier porté au registre, lequel fut rédigé en 1504 pour maître Jean de Ville-Paincte, gouverneur de la maladrerie.

GG. 174. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1427-1557. — DONATION : 1427, par Guillaume Alery, clerc, fils de défunts Perrin Alery et Jeanne Rouete, sa femme, de tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, maisons, prés, terres, vignes, bois, cens, rentes, bordelages, dîmes, champars, étangs, garennes, moulins et autres héritages quelconques, entre les mains du doyen de Nevers, comme ayant le gouvernement de l'hôpital de Saint-Ladre, et à messire Guillaume de Montolon, prêtre, maître et rendu dudit hôpital; ledit Alery, jadis bourgeois de Nevers, étant « prins et malade de la maladie de mésélerie » et pour cela de présent en la chapelle de la Madeleine où les maître, frères et sœurs ont coutume de s'assembler pour leurs chapitres; considérant qu'il y a bien 30 ans ou environ que sa défunte mère malade aussi de « meslerie » fut mise et rendue en cet hôpital où elle demeura jusqu'à son « trespassement et fut sépulturée » en la chapelle de Sainte-Marthe de cette église, sans avoir rien donné; que de même 5 enfants de ladite défunte aussi « meseaulx » furent reçus à l'hôpital, savoir lui Guillaume Alery, qui de présent est encore « mesel », défunts Clérembault, Jehan, Charles et Guillaume Alery, ses frères, lesquels après avoir été durant leur vie « aux despens, frais et missions » de l'hôpital sans qu'il en retirât jamais aucun profit, et que lui-même y demeure depuis 26 ans; pourquoi il veut décharger les âmes et consciences de sa mère et de ses frères qui, en leur vivant « ont gasté et despendu très-grant quantité de biens », désirant aussi être ensépulturé dans la chapelle de Sainte-Marthe, etc.; — 1445, confirmation de la même donation entre les mains de Jean Loichet, prêtre, curé et recteur de l'hôpital; 1557, vente par Antoine Perreaul, laboureur à Bona, à maître Jehan de Ville paincte, gouverneur de la maladrerie, pour la somme de 10 livres tournois, de ses droits sur une maison avec jardin et vigne vulgairement appellée : la maison es-vignes Rozier, etc.

GG. 175. (Liasse.) — 16 cahiers in-4°, de 2, 4 et 6 feuillets, papier.

1686-1740. — ÉTAT CIVIL de la paroisse Saint-Lazare unie à la maladrerie. — Registres des baptêmes, mariages et sépultures. — (Manquent les années 1688 à 1725); — Les 2 premiers registres sont signés du curé Caillot, puis, à partir de 1726, du curé Caziot, jusqu'en 1736; les actes de ce temps font souvent mention d'un incendie qui, en 1718, avait brûlé la maison curiale et détruit les actes religieux ; — 1er octobre 1727, enterrement en l'église de la paroisse du Montot, de Anselme Nivet, mercier, en présence des domestiques du sieur Commercy, seigneur du Montot, ladite inhumation faite par le sieur curé de Saint-Lazare, commis à la desserte de ladite paroisse : — l'inhumation des enfants morts tout jeunes « in albis » se fait toujours « *prope fontes, prope baptisterium, sicut mos est;* » — 26 avril 1736, inhumation dans l'église, de messire A. Caziot, âgé de 55 ans, en présence de messieurs les curés de Nevers qui ont fait la cérémonie; le sieur curé de Saint-Lazare est remplacé dès le 1er mai par messire André Morin.

GG. 176. (Liasse.) — 19 cahiers in-4° de 4 feuillets, papier.

1741-1760. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Inhumation le 21 août 1748 par messieurs les curés de la ville, de maître Étienne Morin, docteur en médecine, veuf de Marie Millien, âgé de 77 ans, muni de tous les sacrements, en présence de M. André Morin, curé de Saint-Lazare, son fils, etc.; — 25 novembre 1751, mariage de Marie Tapin, jeune fille dotée par la ville, d'une somme de 100 livres, à cause de la naissance de M. le duc de Bourgogne, en présence de M. Roger, procureur, l'un des conseillers de ville, député par les échevins pour assister à la cérémonie.

GG. 177. (Liasse.) — 20 cahiers in-4° de 4 à 8 feuillets, papier.

1761-1780. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Les actes sont signés du curé André Morin jusqu'en 1776 où il a pour successeur l'abbé Pannecet qui fut le dernier titulaire de la paroisse ; — plusieurs actes sont faits encore en présence dudit messire qualifié de « curé émérite de cette paroisse » et lui-même signe de temps en temps comme ancien curé.

GG. 178. (Liasse.) — 11 cahiers in-4° de 9 à 12 feuillets, papier.

1781-1791. — REGISTRES DES BAPTÊMES, etc. — Inhumation le 25 avril 1785, de messire André Morin, licencié en théologie, décédé de la veille, âgé d'environ 79 ans, sur la paroisse Saint-Victor, et inhumé selon son désir dans le cimetière de cette paroisse, après avoir été présenté en la susdite église de Saint-Victor ; — le dernier acte de l'abbé Pannecet est du 27 avril 1791, il est suivi du certificat du sieur Gallois, curé constitutionnel de Saint-Étienne, du 1er janvier 1792, attestant que les actes du présent registre sont conformes à la minute, et que les actes pour les habitants de la ci-devant paroisse de Saint-Lazare, depuis le 27 avril jusqu'au 31 décembre 1791, sont portés au registre de la paroisse Saint-Étienne, à laquelle celle de Saint-Lazare est réunie.

GG. 179. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1525-1627. — Assistance Publique. — Épidémies. — Sentence rendue le 12 mars 1525 par François Mige, licencié en lois, conseiller de haute et puissante princesse madame la comtesse de Nevers et lieutenant général au bailliage de Nivernois, par laquelle il ordonne que les sergents de Madame demeurant à Nevers, seront contraints à visiter trois et trois, ou des trois les deux, et à défaut de deux l'un des trois, par chacune semaine, toutes les maisons pestiférées, afin de les faire vider ; à cette pièce est encore appendu le sceau du balliage en cire rouge recouverte de papier portant l'écu aux armes de Nevers avec la légende : scel du bailliage de Nivernois ;— 19 octobre 1627, procès-verbal d'ouverture des prisons, à tous les détenus pour dettes, à raison de la maladie contagieuse ; — 20 octobre, ordonnance au prieur de Saint-Étienne de faire démurer la porte du cimetière du côté de la rue du Charnier pour enterrer les pestiférés ; refus du prieur ; la porte est démurée malgré ses protestations ; — 3 novembre, ordonnance de police qui enjoint à quiconque sera attaqué de la peste d'en faire aussitôt la déclaration au prévôt de santé, et de se rendre au lieu destiné pour traiter cette maladie, et de ne se faire administrer les secours spirituels que par les religieux dévoués à cette œuvre de charité ; — copie d'un préservatif ou « *opiat* », donné contre la peste en 1597, et comment il faut en user.

GG. 180. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1627-1633. — Peste. — Mémoires et quittances des médecins, chirurgiens et apothicaires. — Parties fournies en 1627, par le sire François de la Collancelle, apothicaire : ongant basilicum, savon noir, apostolorum, diachillon magnum avec les gommes ; — une seringue à bailler clistères, garnie d'estuis et canons, 6 livres ; une phiolle d'eau thériacalle tenant 5 onces, 50 sols ; une phiolle sirop d'armoise, une phiolle sirop de coing, etc., etc. ; — parties fournies en 1628 ;— mémoires : du boulanger Charles Chastellin, pour les malades de l'Isle (l'île aux Bœufs, à Saint-Antoine, où étaient relégués les pestiférés) ; du serrurier Doujard, pour les cadenats et bandes mis aux portes des maisons des malades, 2 bandes sont mises pour attacher les portes de la chapelle « des pères capuchins de la santé » ; — quittances : du chirurgien maître Pierre Dufour, à raison de 50 livres par mois ; — de Pierre Baille, compagnon chirurgien, à raison de 30 livres par mois, etc.

GG. 181. (Liasse.) — 2 cahiers in-4° de 11 et 13 feuillets, et 2 pièces, papier.

1740-1790. — Prisonniers. — Registres destinés à recevoir les aumônes et charités faites aux pauvres prisonniers de cette ville et à marquer l'emploi qui en sera fait par mesdemoiselles Millot et Sionest, filles charitables ; — 22 octobre 1741, sur les remontrances faites par la demoiselle Marie Millot, que ses infirmités la mettent hors d'état de continuer les soins aux prisonniers, et sur le consentement de révérende sœur Madeleine de la Croix Balhan, supérieure des sœurs de la Charité et Instruction Chrétienne, établies en cette ville, de donner ses soins à la prison, les échevins déchargent ladite demoiselle des clés qui étaient entre ses mains et de la boîte servant à renfermer les aumônes, et l'une des clés est remise à madite sœur supérieure ; — legs de 500 livres fait par testament de Mgr Charles Fontaine des Montées, aux pauvres prisonniers ; — 17 août 1748, la sœur de la Croix remet le registre en mains de sœur Marie-Thérèse Compte, pour un an, avec 48 livres de beurre, 12 livres de sel ou environ et 4 milliers de bois ; et comme la dépense s'élevait au-dessus de la recette de 24 sols 9 deniers, madite sœur en fait don par aumône aux pauvres ; — 29 août 1749, sœur Paule de la Cour, supérieure générale, se charge de remplacer madite sœur « par charité », puis demande décharge en 1764, à cause de ses infirmités et est remplacée par sœur Eustochie Lavastrou, supérieure, en 1773 ; par sœur Anastasie Montméju, supérieure, en 1781 ; par sœur Pélagie de Molènes, supérieure, jusqu'en 1790 ; — 2 mai 1783, placement sur l'emprunt du clergé de France, à 4 pour 100, de 100 livres au profit des prisonniers, ladite somme, fruit de l'épargne de leurs revenus ; — 21 février 1788, placement de 2,000 livres à 5 pour 100 sur les états de Languedoc ; — état du revenu des prisonniers ; fondation : de 100 livres par an par Mgr Fontaine ; — de 60 livres par an de M. Roy ; — de 2 milliers de coches de de bois de moule, 200 de fagots à 2 liens, 160 faix de paille et 4 repas chaque année, par demoiselle Jeanne Gascoing de Givry, etc.

Nota. — *Il sera utile de se reporter pour le complément de cette série, notamment en ce qui concerne les possessions du Chapitre, aux premiers articles de la série I. I. où sont indiqués plusieurs actes retrouvés seulement pendant l'impression de l'Inventaire.*

Département de la Nièvre

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE HH.

(Agriculture, Industrie, Commerce).

HH. 1. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1694-1785. — Taxes du pain. — Tarif qui doit être observé par les maîtres boulangers de Nevers, conformément à l'ordonnance, rendue à la police par les officiers généraux du bailliage et pairie de Nevers et les échevins, le 18 novembre 1691, concernant les différents prix : 1° du pain molet, du pain miche et du pain molet de paillasse; 2° du pain jaunet; 3° du pain bis, réglés selon les variations du prix du boisseau de blé froment; — 1772, arrêt du Conseil supérieur de Clermont-Ferrand, contre les boulangers de Nevers, à l'occasion de la taxe du pain; — 1783, opposition des boulangers à l'exécution dudit arrêt; la Cour reçoit ladite opposition et laisse à l'arbitraire du juge de police de Nevers, d'accorder ou de refuser les 10 deniers en sus du prix de chaque livre de pain blanc et pour le prix de la main-d'œuvre, etc.; — achats de farines à Etampes, en 1785.

HH. 2. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1675-1719. — Bannies des Vendanges. — Nomination des vignerons chargés de la visite des vignes des climats sujets à la bannie, et fixation du jour des vendanges dans les différents climats; Monseigneur (le duc de Nevers) prend ordinairement un jour pendant lequel il est defendu à toutes autres personnes de vendanger; — état de ceux qui ont passé les ordonnances de messieurs les maire et échevins, en 1703, et ont vendangé avant le jour fixé.

HH. 3 (Liasse.) — 2 registres attachés ensemble, le 1er. in-folio de 120 feuillets, le 2me, in-quarto de 50 feuillets, papier.

1702-1732. — Mercuriale. — Registres destinés à écrire, par M. Louis Callot, greffier en titre de l'hôtel commun, tous les samedis de chaque semaine, le prix-courant du boisseau de toutes sortes de grains qu'il libellera en termes concis, tout au long et non en chiffres, lequel sera pris aux marchés publics, à l'heure de midi, en présence du maire ou de l'un des sieurs échevins, assisté dudit Callot, qui sera tenu d'aller d'un bout à l'autre des marchés pour connaître le mérite et le prix vrai de chaque qualité de bleds, etc.; — Poids du bled : le boisseau froment « la litte » pèse 30 livres; le boisseau médiocre, 28 livres; le boisseau mestail, 26; le boisseau seigle, 25; le boisseau mouture, 24; le boisseau orge, 18; le boisseau avoine, 15; le muid de blé compose 24 boisseaux; chaque

boisseau fait 16 coupes, les 4 boisseaux font le quarteaul; — variation de ces prix à chaque marché.

HH. 4. (Liasse). — 7 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1316-1769. — Foires et Marchés. — Donation par Louis, comte de Nevers, le lundi après la fête de Saint-Hilaire, 1316, à Micheaul et Thévenin de Paris, fils de Clérembault de Paris, de 50 livres de rente en deux termes, savoir de 25 livres à la foire « de la Solacion » et de 25 à la foire du pont, sur la boucherie de Nevers, en récompense de l'offrande faite par ledit Clérembault, après le grand incendie de 1308, de maisons et places avec « grand foison de murailles et de pierres » qu'il avait en la rue Torte où furent alors édifiées ladite boucherie et autres « hales et espendeiz pour vendre les draps, le pain, les cuyrs des tanneurs, les solers (souliers) et autres danrées, et ès foires de la ville, les draps des marchans venus esdites foires », dont chacun an et de jour en jour revient grand émolument; — 1461, réglement de Charles, comte de Nevers et de Rethel et baron de Donzy, pour la police des marchés dans la ville et l'indication précise des rues et places où se tiendront à l'avenir les différents marchés; — 1766, mémoire contenant opposition des échevins, à la demande faite par le sieur Babaud de la Chaussade de l'établissement de deux foires à Guérigny, ce qui sans doute serait très-avantageux audit sieur qui trouverait ainsi le moyen de fixer dans sa terre, l'une des plus fertiles de la province tout le commerce du pays, mais aussi anéantirait le commerce de Nevers, rendrait inutiles les foires qui y sont établies et affamerait les habitants par la suppression ou l'inutilité de ces marchés, etc.; — 1768-69, pièces relatives à l'établissement de deux nouvelles foires à Nevers, l'une, le premier lundi d'après le dimanche de Quasimodo, l'autre, le samedi d'avant la fête de la Madeleine; lettres-patentes du Roi pour ledit établissement, obtenues par les échevins de Nevers; information de commodo et incommodo, avis et consentement des officiers du bailliage.

HH. 5. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1399-1403. — Réglements pour les Ouvriers. — Lettres de Guillaume de Champlemis, chevalier, seigneur de Rosay, gouverneur du Nivernois et Donziois pour monseigneur le duc de Bourgogne ayant le gouvernement de monseigneur le comte de Nevers et baron de Donzy, portant ordonnance des échevins de Nevers, pour obvier à plusieurs mauvaises coutumes que différents ouvriers s'efforcent d'élever sur le fait de leurs ouvrages; il est réglé premièrement que tous « recovreurs » de maisons et charpentiers qui ouvrent pour autrui « soit ad jornée ou à pris fait, ne puissent prendre nul bois de vieille charpente, nuls esclas, ni esseaunes, » etc., sous peine d'amende; item que les ouvriers de bras, vignerons et autres « ne soient tenus de eux aloyer ni promettre, ni retenir pour ovrer es jours de dimanches et de fêtes, fors seulement en la place ordonnée »; item que tous laboureurs des vignes et des terres ne quittent point les vignes et terres où ils travailleront pour aller diner chez eux jusqu'à ce que la journée soit accomplie de l'heure du soleil levant jusqu'au soleil couchant; item que les vendangeurs ne puissent emporter nuls raisins hors des vignes, sous peine de perdre leurs journées; item que nuls bouchers ni autres ne soient si hardis de vendre en la boucherie jurée de la ville, chair de porc grevé, etc.; — lettres du roi Charles, approuvant lesdites ordonnances; au dos de la charte est écrit: lesdites ordonnances ont été criées en cette ville, par Jehan, le chapellain, crieur, en lieux accoutumés.

HH. 6. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1621. — Etalonneur. — Lettres du duc Charles, portant provision de maître étalonneur et marqueur du duché, en faveur de maître Geoffroy, avec mémoire de ses fonctions et droits qui sont de voir et se faire représenter tous les mesures et poids étant en boutiques des marchands de cette ville et pour le cas où les marques, sur les draps, les poids, les mesures, pots tenant pinte, boisseaux, etc., se trouvent vitieuses, en faire faire la correction; pourquoi il recevra différentes sommes; plus d'assister aux expériences et chefs-d'œuvre des maîtrises, etc.

HH. 7. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 4 imprimés.

1544-1713. — Poudres et Salpêtres. — Ordonnances de François Ier, du 28 avril 1544, pour le recouvrement à faire des salpêtres, avec toute la diligence possible; — 1676, arrêt du Roi, concernant les priviléges des salpêtriers qui ne doivent loger dans leurs magasins aucuns hommes de guerre; — 1690, requête aux échevins de Nevers, par François Masson, commis à la garde des magasins des poudres et salpêtres pour la distribution du Nivernais, afin de jouir des priviléges attachés aux salpêtriers, etc.; — 1702, arrêt du Conseil d'Etat, portant réglement pour la recherche des terres et cendres propres à faire les salpêtres, etc.

HH. 8. (Registre). — In-folio, 95 feuillets, papier.

1693-1775. — Notaires. — Registres des recettes et dépenses de la communauté des notaires-royaux de Nevers. — Recettes provenant des droits attribués aux charges de notaires, syndics et bourse commune ; — paiements faits pour le compte de la communauté ; — assemblées pour le réglement des comptes, depuis 1719 ; — délibération au sujet du droit de paulette, prétendu par monseigneur le duc de Nevers (1727) ; — réception le 12 août 1738, de maître Jacques-Marie Riffé, lequel a déclaré avoir fait acquisition de la charge de notaire en cette ville dont était titulaire le sieur Passot, et a payé 30 livres à la communauté pour son droit de réception ; — 1765, réglement en 16 articles pour la communauté des notaires, « afin de conserver le bon ordre et la discipline et maintenir l'honnneur du corps et des membres » ; — 1769, relation de ce qui s'est passé à l'occasion de l'arrivée de monseigneur le duc de Nivernois, Louis-Jules Barbon Mancini-Mazarini, en ce qui concerne la compagnie : le 25 du mois d'août, lendemain de l'arrivée de mondit seigneur, la communauté s'étant assemblée en la chambre syndicale, à 9 heures du matin, tous en habit noir et cheveux longs se sont transportés au Château, en la grande salle où se trouvaient plusieurs autres corps, tels que le bailliage, la chambre des Comptes, etc. ; — M. Gourjon, comme syndic, a porté la parole et a fait un compliment à Son Excellence qui y a répondu avec beaucoup de bonté ; — mémoire à monseigneur le duc de Nivernois sur cette question : les offices des notaires-royaux sont-ils sujets ou non à la nomination, paulette et parties casuelles de monseigneur le duc ; — 1717, mémoire à monseigneur le chancelier de France et à monseigneur le contrôleur-général des finances, concernant l'évaluation desdits offices de notaires : il y a dans Nevers deux sortes de notaires, les notaires-royaux et les notaires au duché, les premiers tiennent leurs offices du Roi, les autres sur les provisions de M. le duc de Nevers, seul, etc.

HH. 9. (Liasse.) — 1 cahier in-folio de 22 feuillets, et 4 pièces, papier.

1739-1747. — Procès pour les maire et échevins de Nevers contre la communauté des notaires-royaux. — Décision du Conseil d'Etat, portant que les notaires sont sujets à la collecte ; — lettre de l'intendant de Moulins faisant connaître la décision prise à la suite du rapport de monseigneur Dormessan, Conseiller d'état ordinaire, intendant des finances, etc.

HH. 10. (Registre). — In-folio, 95 feuillets, papier.

1775-1792. — Notaires. — Transaction de l'année 1775, entre le duc de Nivernois et les *notaires-royaux*, portant extinction des *notaires au duché*, au fur et à mesure qu'ils se démettront ou qu'ils décèderont ; — 1779, nomination de députés qui se rendront auprès de Mgr l'évêque, président de la chambre ecclésiastique du diocèse, afin de se concerter avec Sa Grandeur, sur la réunion à la communauté de deux offices de notaires apostoliques auxquels commettait le clergé diocésain ; — reddition des Comptes ; — nomination du syndic, etc. ; — 1789, nomination de deux députés de la communauté qui seront envoyés à l'assemblée générale des Etats des trois ordres de la province pour proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité du royaume et le bien de tous et d'un chacun ; — 1771, état des charges de la communauté : charges perpétuelles, rentes constituées, rentes viagères, etc. ; état nominatif des notaires-royaux faisant anciennement communauté à Nevers ; — adresse des notaires-royaux de cette ville à l'assemblée nationale législative, concluant à ce que ladite assemblée, vu que la valeur commune des offices desdits notaires est aux moins de 12,000 livres et que c'est là une propriété sacrée, réglera sur ce pied la juste et préalable indemnité qui leur est due.

HH. 11. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 imprimé.

1753-1772. — Corporations. — Apothicaires et chirurgiens. — Opposition des maire et échevins à la réunion que se proposent de tenir messieurs les officiers de la police de Nevers, pour délibérer sur la présentation et nomination de trois chirurgiens de cette ville, et être ensuite ladite nomination envoyée à M. le premier chirurgien du Roi, à l'effet par lui de choisir celui qui exercera l'office de lieutenant du premier chirurgien, vacant par la mort du sieur Guytot, arrivée le 21 mai 1753 ; — récépissé signé le 26 février 1765, par messieurs le lieutenant du premier chirurgien du Roi, le prévôt et maîtres de la communauté des chirurgiens de Nevers, d'une machine de toile en forme de poupée, composée par madame Ducoudray, maîtresse sage-femme de Paris pour l'instruction des élèves en chirurgie et les démonstrations relatives aux accouchements, — 1772, sentence de la police de Nevers

et arrêts confirmatifs du Conseil supérieur de Clermont-Ferrand, rendus en faveur des marchands apothicaires de cette ville contre le sieur Pierre Saint-Bris, chirurgien.

HH. 12. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1693-1780. — Bouchers. — Contestation entre les maîtres bouchers et les maire et échevins au sujet du droit de péage à eux demandé par lesdits échevins ; — obtention par les bouchers de lettres de compulsoire dans le trésor de l'Hôtel-de-Ville pour tirer des expéditions et extraits des titres relatifs au droit de péage ; — brevet de boucher de la châtellenie de Cuffy, en faveur d'Antoine Barré, octroyé par monseigneur le duc de Nivernais.

HH. 13. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1785-1791. — Boulangers. — Registre des délibérations des maîtres boulangers, pâtissiers, rôtisseurs, traiteurs et oublieurs de la ville de Nevers, commencé par le sieur Fauveau l'aîné, second syndic de la nouvelle communauté ; — requête au lieutenant-général du bailliage et pairie de Nevers, pour demander que le marché ne s'ouvre qu'à midi ; — demande d'homologation du réglement de monseigneur le duc de Nevers, en date du 20 novembre 1723 pour qu'il ait sa pleine exécution ; — réception de nouveaux confrères ; — nomination par tirage au sort de trois députés pour l'examen et l'interrogation de chaque récipiendaire et pour le voir travailler ; — cahier de doléances de la communauté, arrête en vertu du réglement du Conseil du 24 janvier 1789 : 1° les sieurs boulangers se plaignent de la ruineuse administration de la justice.. ; 2° de la diminution du commerce dans cette province, depuis le dernier traité avec l'Angleterre... de l'inégalité des impositions et de leur répartition arbitraire.. et en particulier de la variété des règles arbitrairement établies partout pour la taxe du prix du pain, etc. ; — doléances spéciales aux traiteurs : ils demandent la liberté d'entrer au marché de la volaille et de la poissonnerie et ils se plaignent qu'on leur empêche de donner à boire et à manger chez eux, etc.

HH. 14. (Liasse.)— 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1787-1792. — Boulangers. — Procès pour les sieurs Jean Bureau et Hilaire Rénier, syndic et adjoint de la communauté des maîtres boulangers, pâtissiers, etc., contre les sieurs et dames Duflot, Berrichon, Nourry, etc., lesquels violaient l'article 13 des statuts accordés par monseigneur le duc de Nevers, le 22 mai 1786, à ladite corporation ; cet article portant défense de vendre et débiter aucune sorte de volaille, gibier, agneau, chevreau et cochons de lait, habillés en poil ou en plumes, crus ou cuits, piqués, bardés et rôtis, pourquoi les contrevenants ont été condamnés à payer dommages et intérêts ; — comptes des sieurs Bureau et Rénier, rendus par-devant les députés de la communauté ; — recettes : droit de réception d'apprentissage, 4 livres ; d'agrégation à la communauté, 15 livres ; — dépenses : à M. Le Barbier, directeur de la poste aux lettres, 3 livres pour l'affranchissement des statuts envoyés au procureur de la communauté, à Paris, etc. ; — pièces justificatives desdits comptes.

HH. 15. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1787-1788. — Cabaretiers. — Procès pour Henri Duvivier, cabaretier, demeurant à Nevers, et adjoint à la communauté des maîtres marchands de vin, brasseurs, aubergistes, caffetiers, limonadiers, maîtres de paulme et de billard, réunis de cette ville, contre Jeanne Rignault, veuve et commune de Jean Mercier, vivant aubergiste et receveur de ladite communauté, laquelle défenderesse est condamnée à rendre compte de la gestion et administration qu'à eue ledit défunt des deniers de la bourse commune.

HH. 16. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1784-1788. — Cordonniers. — Procès pour Jean-Gabriel Neirat, marchand tailleur d'habits et maître fripier de cette ville, contre maître Charles-Etienne Viger. syndic de la communauté des cordonniers et savetiers réunis, et Etienne Martin, son adjoint, lesquels voyant sur la boutique dudit Neirat, une paire de mules, à l'usage des femmes, s'en sont emparés et lui ont déclaré procès-verbal, pourquoi ladite saisie ayant été déclarée nulle et contraire aux réglements, lesdits opposants ont été condamnés à payer une somme de 6 livres pour dommages et intérêts ; — comptes de la communauté des cordonniers, tant pour hommes que pour femmes, pour l'année 1785 ; — requête desdits maîtres à M le lieutenant de police de Nevers contre plusieurs particuliers qui s'avisent de venir les jours de dimanches et de fêtes exposer en vente des souliers de toute espèce, au grand préjudice de la communauté et contrairement au réglement de Monseigneur, du 20 novembre 1783 concernant les arts et métiers.

HH. 17. (Liasse.) — 68 pièces, papier ; 5 imprimés.

1669-1721. — DRAPIERS. — Procès-verbaux, requêtes, exploits, lettres, arrêts du Conseil, ordonnances d'intendants, mémoires, réglements, etc., concernant les maîtres drapiers, tixiers et teinturiers des manufactures royales, d'or, d'argent, soie et laine, fil, teinture et blanchissage de Nevers; — réglement de 1669 pour ladite communauté ; — Assignation par-devant les échevins, seuls juges desdites manufactures royales, par Jean Pillot, ancien maître en charge et autres maîtres drapiers, contre les nommés Meunier et Bardin, aussi maîtres en charge de la draperie, assistés du nommé Cartier, huissier, lesquels s'étant transportés le 12 décembre 1720, chez le nommé Jaquet, foulonnier, au Pont Saint-Ours, pour faire la visite des marchandises qui pouvaient être dans son foulon, non conformes au réglement de Sa Majesté, y ont saisi une pièce de poulangis en contravention de 40 aunes et ont ensuite composé avec le sieur Millet, marchand à Nevers, propriétaire de ladite pièce de poulangis, puis lui ont donné main levée de sa marchandise, moyennant la somme de 36 livres qu'ils se sont partagée, « ce qu'ils ne pouvaient ni devaient faire », un quart des confiscations et amendes appartenant à l'inspecteur des manufactures, l'autre quart à l'hôpital-général et les autres quarts aux jurés drapiers, etc.

HH. 18. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1671-1675. — DRAPIERS. — Registres concernant les manufactures royales. — Procès-verbaux de visites des maîtres jurés drapiers pour la marque des étoffes dans les manufactures de cette ville; — 1671, défense à toute personne de teindre ni reteindre aucunes sortes de laines et marchandises de laines, même aux chapeliers, à l'exception des chapeaux, sous peine de confiscation des marchandises et de 300 livres d'amende ; — procès-verbaux d'ouverture des ballots d'étoffes venant de Lyon ou autres villes et vérification des marques de fabrique ; — defense de tirer ou allonger aucunes marchandises, en sorte qu'elles se puissent raccourcir de la longueur et estrécir de la largeur requises par les statuts, etc. ; — établissement d'une marque commune pour toutes les étoffes des manufactures ; — 1672, cassation de la marque particulière avec laquelle on avait coutume de marquer les étoffes fabriquées à l'hôpital-général ; — 1673, permission aux drapiers de Saint-Saulge de travailler de leur métier dans ladite ville, après avoir prêté le serment d'obéir aux statuts, etc.

HH. 19. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1687-1704. — DEMANDE D'INSCRIPTION au registre de la communauté des maîtres drapiers, par François Beaufils, de Nevers, lequel a fait son chef-d'œuvre et a été reçu ; — actes semblables par les divers drapiers, successivement reçus ; — procès-verbal de visite chez les marchands bisoirs où ont été trouvées différentes pièces d'étoffe qui ne sont ni de la qualité, ni de la largeur requises ; — serments de nouveaux maîtres-jurés ; — 1690, arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant des peines contre les marchands et ouvriers qui fabriquent et exposent en vente des marchandises défectueuses et non conformes aux réglements; — 1699, autre arrêt portant défense à toutes personnes qui ne sont marchands de laine ou fabricants d'étoffe, d'acheter des laines pour les revendre et en faire trafic et commerce, à peine de confiscation et de punition corporelle, etc.

HH. 20. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1693-1708. — REGISTRE cotté et paraphé, par Pierre Arvillon de Sozay, conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville de Nevers et donné à Louis Callot, greffier en titre de l'Hôtel-de-Ville, pour y écrire toutes les ordonnances rendues par les échevins concernant les manufactures royales de cette ville, ainsi qu'il est porté par l'édit du mois d'août 1692, comme aussi les prestations de serment des gardes-jurés et autres officiers desdites manufactures après leur élection, etc. ; — 1700, procès-verbal de visite générale chez les marchands drapiers, etc.

HH. 21. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1708-1762. — ORDONNANCES, serments, procès-verbaux, etc., concernant la communauté des maîtres drapiers, comme dans les précédents registres ; — 1722, sur la représentation du Procureur du Roi, disant que les maîtres drapiers de cette ville, foulonniers, teinturiers et tixiers en toile se sont si fort relâchés dans la façon des draps, poulangis et autres marchandises de leur métier, que lesdites étoffes n'ont plus la longueur ni les autres qualités requises par les statuts de 1669 ; il est défendu sous peine d'amende et de confiscation, de vendre aucune pièce de marchandise qui n'ait le nom, les marques et le plomb requis ; — 1725, arrêt du Conseil d'Etat, portant réglement pour la visite et marque des étoffes de draperie ; — réception de nouveaux maîtres, etc.

HH. 22. (Liasse). — 1 pièce parchemin, 2 imprimés papier.

1746-1771. — Faïenciers. — Arrêt du Conseil d'Etat du 4 octobre 1746, ordonnant que celui du 7 août 1725, rendu pour les faïences des manufactures de Nevers, sera exécuté pour les autres manufactures établies dans l'intérieur des cinq grosses fermes ; — 1755, autre arrêt du Conseil d'Etat permettant aux sieurs Motret et Gautheron, faïenciers à Nevers, de construire deux fours à cuire la faïence qu'ils sont sur le point d'établir, etc. ; — arrêt du Conseil supérieur de Clermont-Ferrand confirmatif, du réglement fait entre les ouvriers faïenciers, tant peintres que tourneurs de la ville, homologué au bailliage et pairie de Nevers, le 20 septembre 1769.

HH. 23. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1784-1789. — Menuisiers. — Registre pour servir à inscrire les visites faites par les syndic et adjoints chez les maîtres de la communauté des menuisiers, ébénistes, layetiers, tourneurs, tonneliers, boisseliers et autres ouvriers en bois réunis de la ville de Nevers, ainsi que les quittances reçues pour les dépenses de ladite communauté, etc., en vertu du réglement de monseigneur le duc de Nivernois, donné à Paris, le 20 novembre 1783 ; — quelques pages ont été employées par les maîtres menuisiers, la presque totalité du registre a été affectée pendant la Révolution, à l'enregistrement des visas de passe-ports, au nombre de 4038, depuis le 21 ventôse an VII, jusqu'au 29 germinal, an XI, etc.

HH. 24. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Perruquiers. — Extrait du registre de la communauté des perruquiers de Nevers ; — procès-verbal d'élection de François Martenot, doyen de ladite communauté, à l'effet de la représenter à l'assemblée du Tiers-Etat et concourir avec les autres membres de cette assemblée à la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances.

HH. 25. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1786-1787. — Tailleurs. — Procédures pour François Vanson, syndic de la communauté des maîtres tailleurs d'habit et fripiers de cette ville et Louis Moreau, adjoint de ladite communauté, contre : François Jacquier et sa femme, marchands merciers à Nevers, rue de la Coifferie, paroisse de Saint-Martin ; — le sieur Caziot et sa femme, merciers, près la porte de Paris, paroisse Saint-Victor, — et Dunan fils, aussi marchand mercier, rue de la porte de la Barre, paroisse de Saint-Etienne, lesquels contrairement à l'article 2 des statuts de la communauté avaient dans leur boutique plusieurs culottes de toile et de coutis, dont a été fait saisie.

Département de la Nièvre

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE II.

(Documents divers, Actes notariés, Autographes, Inventaires).

II. 1. (Liasse.) — 9 pièces et 1 cahier in-folio, de 12 pages, parchemin.

1258-1335. — Chartes concernant Nevers et les localités environnantes, provenant de la bibliothèque de feu M. Ernest Clerc de Landresse, bibliothécaire de l'Institut, acquises par la ville de Nevers, en 1862, et qui n'ont pu être classées dans les séries précédentes. (Voir dans le Bulletin de la *Société Nivernaise*, 2ᵉ série, T. II, pages 274 et suivantes, l'historique de cette acquisition et la copie de l'analyse sommaire, malheureusement bien fautive pour les noms de lieux, des nombreuses chartes faisant partie de ce riche dépôt). — Ventes : 1258, par Garin Bugeaux de Saint-Aulbin et André, son fils, à Etienne de la maison des Moines *(de domo monachorum)* de Vygnes, pour le prix de 45 sols de Nevers, de la tierce partie d'une vigne, sise à Chaulgnes, *(in parochia de Choysna)*, au territoire appelé le clos de La Marche, sous la charge du tiers de 2 deniers de cens et de 2 deniers de gardes *(denariorum gardarum)*; — 1266, par Pierre de Bène *(de Bena)*, écuyer, *(armiger)*, et Guiot, son frère, fils de défunt Régnaud de Bène, chevalier *(militis)*, à Michel de Muresalle *(de Muresallo)*, pour 20 livres tournois, d'une maison, sise en la paroisse de Saint-Jean de Nevers, près de la maison du chanoine Giles d'Orléans et de l'appendis d'Isabelle Pieplate, en la rue Chaude *(in rua quæ vulgariter appellatur rua calida)*, sous la charge annuelle de 2 deniers de cens en la fête de Saint-Cyr ; — 1285, par Geoffroi Copins, fils de feu Mathieu de Neuville *(de nova villa)*, à Jean, clerc de Sardolles, pour 16 sous forts, de la moitié d'un bordelage dû par Perrin de Feuille *(de Feola)*, sur une pièce de terre, sise en Feuille *(apud Feole)*, en la paroisse d'Urzy, tenant au chemin par lequel on va du four de Feuille *(de furno de Feula)* à Nevers, et à la terre de Raolin de Feuille *(Raolini de Feula)*; — 1286, par Hugues, prêtre, fils de défunt Régnaud, dit Balleu, à Etienne de Bléneau *(de Blenello)*, prêtre, titulaire de l'autel de Sainte-Croix, à Saint-Cyr, des droits et redevances qu'il possède en la paroisse de Marzy, sur les terres des Bordes *(de Bordis)*, des ouches de la chapelle de Saint-Martin, etc. ; — confirmation par l'official de Nevers, de la vente et des droits qui y sont énumérés, entre autres droits il est noté que Michel, dit Calot, et ses deux sœurs, Bonne et Ameline se reconnaissent taillables et explectables et de haut et de bas dudit Hugues, par succession de défunt Jean Norman, de la famille de vénérable homme de bonne mémoire, messire Dreux de Bourbon *(Droconis de Borbonnio)*, autrefois chévecier de Chartres *(capicii Carnotensis)*, etc. ; (ces deux chartes

ont dû faire partie du trésor du Chapitre, on remarque sur le dos les indications du dernier classement de ces précieuses archives : paroisse de Marzy, 7e caze, 3e layette, 10e liasse, cotte 1re, nos 1 et 2); — 1290, donation par Guy de Ferranz, de Varennes-les-Nevers, aux églises de Notre-Dame et de Saint-Martin de cette ville et à celles de Frasnay et de Varennes, d'une rente de 40 sols, à la charge d'un service anniversaire, dans chacune desdites églises, pour le repos de l'âme de Raoul Ferrand, son son frère, *(Raoulini Ferrandi)* et aussi pour ledit Guiot, après sa mort, etc.; — 1299, vente par Amyet de Vignelle *(Amyetus de Vignello)*, de Guérigny, à Jean, dit Protat, de Parigny-les-Vaux, et à Jean, fils de défunt Colin de la Chapelle-Balleray, de deux maisons sises audit lieu de Balleray *(in villa de Capella Balere)* sous la charge de cens envers les chapitres de Nevers et de Frasnay; — 1315, accense par Guillaume Dosdane, citoyen de Nevers, à Ferrand Litard, clerc à Nevers, d'une place de maison, en la rue de la Parcheminerie, sous la pension annuelle de 10 sols envers le Chapitre ; — 1335, vente par Jean, dit Socerainne, teinturier à Bourges, à Régnaud de Nevers, tanneur, d'une terre, sise à Saint-Fargeau, tenant au chemin par où l'on va de Nevers à Parigny-les-Vaux, et de tous ses droits sur différentes terres et vergers dans tout le finage qui avoisine la chapelle dudit Saint-Fargeau, *(in toto finaigio prope capellam Sancti Ferreoli)*, sous la charge de 3 deniers de cens chaque année, au curé de Varennes, en la fête de Saint-Léger; — fragment d'un registre de cens payables à Parigny *(census qui redduntur apud Parigniacum)*, aux fêtes de la Nativité de Saint-Jean et de Saint-Germain.

II. 2. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1221-1344. — Chartes de mêmes provenances que les précédentes, concernant la chartreuse de Bellary et le prieuré de Coulonges, au diocèse de Nevers. — Confirmation par Mathilde, comtesse de Nevers, des donations faites par le comte Hervé, son défunt mari, aux frères de Bellary, à savoir : la terre de Lacroix *de Bellariaco*, le champ de la Colomine, un pré au-dessous de Nannay, appelé *Braellum*, etc.; — 1258, reconnaissance par Guillemette de Vernuyllest et ses enfants, du droit de propriété du prieuré de Coulonges *(de Colengiis)*, sur la moitié des dîmes d'un champ, sis près le pont de Savigny *(apud pontem de Savigniaco)*, que ladite Guillemette possède par droit héréditaire ; — 1273, vente par Hugonin Gaignard, clerc, et Agnès, son épouse, fille de défunt Régnaud de Saint-Péreuse *(de Sancto Petrusio)*, à frère Jehan, prieur de Coulonges *(de Colungiis)*, des droits de ladite Agnès, sur le moulin de *Colungetes*, près la rivière d'Aron *(in ripparia de Harron)*, etc.; — 1327, charte française de Louis, comte de Flandres et de Nevers, par laquelle à la requête du prieur de la Charité-sur-Loire, il accorde au prieur de Coulonges, que désormais en ses terres, nuls ne sergenteront en nul cas, fors un sergent de la châtellenie de Nevers; copie de ladite charte, faite le vendredi après la fête de Sainte-Lucie, 1344.

II. 3. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1333-1546. — Chartes concernant le territoire de Varennes-lesNevers et le Chapitre ; — comme celles de la première série, concernant le territoire de Marzy, ces chartes doivent provenir de l'ancien trésor du Chapitre, elles portent également les indications du dernier classement fait au XVIIIe siècle, on lit sur le dos : Paroisse de Varennes, 5e caze, 9e layette, 1re liasse, cotte 2, 3, 4, 5, 6, cotte 7, numéro 1 et numéro 2, cotte 8, 9, 10, 11, 12 et 13. — 1333, vente au Chapitre de Nevers, par Humbert, dit de Mauchamp *(de malo campo)*, d'une vigne, sise près le chemin par où l'on va *de Nuylliaco* à Parigny; — 1343, vente à maître Pierre Laurence *(Petro Laurencii)*, un des sept-prêtres de Saint-Cyr, d'une vigne au terroir de la Coiche-Saguerie; — 1355, vente au même Pierre, dit Lorence, chanoine, par Jean de Neuffontaines, damoiseau *(Johanne de novem fontibus, domicello)*, d'une rente sur divers héritages audit lieu *(in villagio de novem fontibus)* et sur les vignes de Belorges, etc.; — 1449, vente par Philippe Lymosin, de Varennes, à Jehan Lévesque « folon de draps », demeurant au bourg Saint-Etienne de Nevers, d'une rente sur une maison du village des Brosses, ladite rente rachetée plus tard par révérend père en Dieu, Mgr l'évêque et messieurs du Chapitre, ainsi qu'il est marqué sur le dos de la charte; — 1458, accord entre Mgr Jean d'Etampes, évêque de Nevers et Jean Cousin, bourgeois de cette ville, sur le procès mu entre eux, à cause de deux maisons au village de Vernuches ; — 1462, vente au Chapitre de divers héritages assis en *Vernemol*, paroisse de Varennes ; — 1464, saisie par Antoine Boutillat, sergent à cheval, de plusieurs héritages, sis à Garchizy, Varennes et autres lieux de la censive de l'église de Nevers, faute de paiement des cens dûs sur ces biens ; — 1467, vente par Benoît de la Vane, à Huguenin Broigner, marchand de Nevers, d'une terre, sise près des « osches à l'escuyer », sur le grand chemin de Varennes, sous la charge d'un denier de cens à messieurs du Chapitre, chacun an, le jour de Saint-Luc, devant l'église de Varennes ; — 1527, échanges entre le Chapitre et maître Philibert Olivier,

avocat, de bourdelages et autres rentes sur divers héritages assis en Pissevache, près de La Baratte-les-Nevers, à Marzy, Varennes, etc.

II. 4. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1270-1640. — Chartes de provenance inconnue, concernant les environs de Nevers. — 1270, vente par Robert Fonceriau, à Eudes *(Odoni)*, prêtre, autrefois curé de Chevenon *(quondam curato de Chevanon)*, d'un pré, assis en la prairie *de Labayse*, près du pré de Domp Baron Fonceriau *(dompni baronis F.)*; — 1470 à 1487, cinq titres de ventes successives, d'une rente annuelle de 5 sols tournois, sur une vigne assise à Coulanges-les-Nevers, devant le moulin de la Vilate. Cette vigne fut ensuite donnée à la fabrique de Saint-Arigle, en 1539, par le chanoine Hugues de Champanges, pour la fondation de son anniversaire, et les titres de propriété entrèrent dans les archives de la paroisse où ils pourraient être placés dans la série GG. II; — 1511, deux baux à bordelages, par Colinet Fleurant, marchand de Nevers, de divers héritages, sis à Varennes; ces titres paraissent aussi se rattacher à la fondation faite en la même église Saint-Arigle, 1515, par ledit Colinet (voir la même série GG 11); — 1577, reconnaissance d'un bordelage de 35 sols tournois et 1 geline, par André Guillebault, vigneron à Seugny, paroisse de Varennes, envers maître François Mige, licencié es-lois, seigneur de Luppy, demeurant à Nevers, sur une maison et jardin, près du « viel chemain », de Pougues à Nevers; — 6 avril 1640, acte de commandement fait au sieur Charles « Caresmentran », maître boucher à Nevers, d'avoir à payer le droit de subvention pour tout le bestial qu'il a cy-devant fait entrer en cette ville, et attendu le refus dudit sieur de payer ce droit, et en outre les violences ci-devant par lui commises et qu'il continue tous les jours, même cejourd'hui, sur la personne du commis, à la porte des Ardilliers « qu'il a battu à coups de bastons », alors qu'il lui demandait le paiement dudit droit, assignation pour comparoir par-devant M. le procureur du Roi en la généralité de Moulins, etc.

II. 5. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1384-1754. — Titres concernant diverses localités du département. — 1384, échanges de droits de « fourestaige et blayeries », à Taigny et Maulay, en la paroisse de Metz-le-Comte (Mehers-le-Conte), etc.; — 1396, frère Jean de Bussy, prieur de Saint-Révérien, et frère Jehan de Beaulmont, infirmier de l'église « de Saint-Lienard » de Corbigny, octroient « de grâce espéciale » : le premier, « vu l'évident profit de son prieuré » et aussi pour l'émolument de la somme de 60 souls à lui payés, par Thévenin de la Ponge, homme de corps dudit prieuré, que Jehannette de la Ponge vive en l'hôtel de Jehannet Charpenet des Granges, par mariage, franche dudit prieur et sous ledit infirmier, de la condition des autres hommes et femmes de corps de l'église de Saint-Léonard, sans que le prieur ni ses successeurs ne puissent leur imposer aucune taille ni servitude; le second, que Bonne Charpenet des Granges, fille de feu Jehan Charpenet, femme serve de corps dudit infirmier « vicque franche de lui et de ses successeurs », au lieu de ladite Jehannette, en l'hôtel dudit Thévenin de la Ponge, par mariage avec Jehannet de la Ponge, etc.; — 1531 à 1754, titres divers concernant Saint-Révérien et le prieuré dudit lieu; — 1748, lettre du sieur Geoffroy, curé de Nolay à M. l'abbé de Chéry, prieur commendataire de Saint-Révérien, pour ce qui lui est dû depuis longtemps : « comme vous avez du bled, je vous aurais une éternelle obligation de vouloir bien m'en aider jusqu'à ce que j'aie rattrappé la récolte, vous ne me feriés pas plus de plaisir si vous me le donniés », etc.; — marché et entreprise de démolitions et reconstructions au château de Saint-Révérien pour ledit sieur de Chéry; — 1522, acte de reconnaissance et franchise de tout lien, joug, obstacle et macule de servitude concédé par noble et discrète personne maître Jean Letort, chanoine de Nevers, seigneur de Couddes et de Crézillon, à Jean Naulot et à Joanne, sa fille, ses homme et femme de condition servile, à cause de sa terre et seigneurie de Couddes; — 1610, accord entre maître Nicolle Alloge, prêtre, curé de La Nocle, et Louis Boudault, maître et chef de la communauté des Boudaulx, en la paroisse de Naullays, pour le fait d'un pré assis sur la rivière de Vauzelles, etc.

II. 6. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1615-1786. — Titres concernant Nevers et la province. — 1646, reconnaissances au profit de noble homme François Flament, avocat en parlement pour divers héritages dans les paroisses de Garchizy, Varennes, etc.; — 1649, monitoire contre « certains quidans malfaicteurs qui auroient meschamment couppé, taillé, rompu, gasté et dégradé » un bois appartenant aux révérends Pères Minimes de Decize; — 1695, constitution d'une rente de 500 livres au profit de dame Elisabeth Gautier, veuve de feu messire Charles de Chéry, seigneur de Neuvy, par les fils et héritiers dudit défunt, etc.; — 1701-1702, constitutions de

rentes par honorable homme Jean Belcombe, maître sculpteur, demeurant à Nevers, et Barbe Bault, sa femme; — 1656-1662, échanges et acquisitions par maître Gilles Duverne, chevalier, seigneur de Bona, Authiou et Soffin, demeurant audit Soffin; — 1732, reconnaissances au profit de messire François-Frédéric de Boulenne de Saint-Rémy, chevalier, seigneur, marquis de Saint-Rémy, de Marigny et autres lieux, à cause d'un grand moulin à moudre blé, à une roue, situé en la paroisse de Jaugenay, en ladite seigneurie de Marigny; — 1737, reconnaissances au profit de maître Claude-François Lévesque, curé de Varennes-les-Nevers, comme fils et héritier de feu maître Jean Lévesque, vivant, avocat en parlement, etc.; — 20 novembre 1737, dénombrement par messire Louis-Antoine du Creuzet, chevalier, seigneur de Richerand, Chevenon, Faucray et autres lieux, capitaine au régiment Royal-Roussillon, cavalerie, grand bailli de Nivernais, lequel reconnaît qu'il est sujet et vassal de haut et puissant seigneur, messire de Choiseuil, chevalier, seigneur, baron de la Rivière, et porte de lui en plein fief, foi et hommage la maison seigneuriale de Faucray, consistant en deux chambres basses, etc.; — 1750, échange d'héritages entre messire Gaspard Chaussin, écuyer, seigneur d'Harly, La Cheize, le Pont et autres lieux, gendarme de la garde ordinaire du Roi, demeurant ordinairement en son château du Pont, paroisse de Tannay, et messire Georges Bouillyer, prêtre, curé de ladite paroisse; — 1759, contrat pour les directes dues par les maire et échevins de Nevers, sur les maisons des sieurs Robillard et Lallement, à Mgr le cardinal de Bernis, à cause de son prieuré de La Charité, lesdites maisons devant être démolies pour l'agrandissement de la place Saint-Sébastien, audit Nevers; — 1771, 1773, reconnaissances de bordelages, au profit de dame Louise Garnaud, veuve de défunt Jean-Baptiste de Berthier, chevalier, seigneur des Fougis, Bizy, la Vallée, La Maure, Contre, etc.

II. 7. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 cahier in-folio, 14 feuillets, papier.

1477-1665. — Titres concernant les comtes et ducs de Nevers. — 1477, composition entre Jean Perrot, clerc, commis au greffe du bailliage de Nivernais, commissaire député en cette partie, par noble seigneur Guillaume Bastard, de Nevers, conseiller et chambellan de haut et puissant prince monseigneur le duc de Brabant, comte de Nevers, etc., d'une part, et les échevins et habitants de Nevers, d'autre part, pour faire empêcher de mettre en mains du Roi et de monseigneur le duc, toutes les terres et seigneuries, rentes et autres choses tenues en fief et arrière-fief, par les nobles et autres gens qui ont fait défaut à la montre dernièrement tenue au lieu de « Savigny-les-Saint-Lienard, de Corbigny, » pour aller en l'armée par devers Mgr de Craon, comte de Ligny, gouverneur du pays de Bourgogne, etc., et composer avec les défaillants, à telle somme que raison sera; lesdits échevins tant pour eux que pour les habitants « après plusieurs langaiges », ont fait composition et accord de la somme de 100 livres tournois pour une fois, donnant la moitié en pur don, en faveur de monseigneur le duc et de M. Bastard, qui de présent est nouveau chevalier, afin qu'au temps avenir il les ait en recommandation, et l'autre moitié pour les « deffaulx si aucuns en y a et services non fais »; — 1515, Françoise d'Albret, duchesse de Brabant, comtesse douairière de Nevers, dame de la chapelle des Ays-d'Angillon, etc., fait savoir qu'elle a reçu foi et hommage de Michau Bernard, dit Lasne, chevaucheur ordinaire des écuries du Roi, etc.; — 1532, acte de foi et hommage envers les gens du Conseil et des Comptes, de dame Marie d'Albret, comtesse de Nevers, par messire Jehan de la Menne, chevalier, seigneur de Parigny, au nom de dame Suzanne Damas, sa femme, à cause d'elle, fille de feu noble seigneur Jean Damas, baron de Digoyne et seigneur de Beaudéduit; — 1621, procuration donnée par Mgr Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nivernois et de Réthélois, à Louis de La Chassaigne, écuyer, sieur de Rozemont, Uxeloup et les Granges, pour prendre possession des terres de la succession de feu Mgr le duc de Mayenne et faire arrêter les deniers qui lui pourraient être dus, tant par les fermiers qu'autres personnes; — 1665, substitutions du testament de très-illustre et éminentissime Mgr Jules, cardinal Mazarini, duc de Nivernois et Donziois, reçu au château de Vincennes, le 10 mars 1661.

II. 8. (Registre.) — 381 feuillets in-4°, papier.

1567-1572. — Terrier de la seigneurie des Bordes, en la paroisse d'Urzy, pour noble damoiselle Françoise de la Platière, dame des Bordes, femme de noble seigneur Henri de l'Hospital, vicomte des Vaulx. — Reconnaissances de bordelages au profit de ladite dame par divers, dans les paroisses de Poiseux, Coulanges (pré en la prairie de Nièvre, vigne près la métairie de la Grange-Quarteaul, au territoire d'Origny), Saint-Martin-d'Heuille, La Chapelle-Balleray, Urzy, Varennes, Chaluzy, etc.

II. 9. (Liasse.) — 15 pièces et un cahier in-4° de 86 pages, papier.

1687-1789. — Terriers incomplets paraissant avoir été rédigés pour le Chapitre de la cathédrale ; — 1724, reconnaissances de plusieurs cens et bordelages, par Edouard Gascoing, écuyer, gendarme de la garde du Roi, seigneur d'Azy-les-Vignes, y demeurant, paroisse de Garchizy, et dame Esmée Tenon, son épouse, sur plusieurs terres au finage dudit Azy, etc.; — terrier incomplet de la cure de Marzy (1730-1733) ; — reconnaissances de bordelages envers maître Michel Namy, prêtre, curé dudit Marzy, par divers habitants de la paroisse, etc. ; — état des directes dues à M. le comte Louis-Alexandre Andrault de Langeron, par le sieur Jean-Louis Perrot, lieutenant accesseur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tant sur les biens provenant de son père que sur ceux de son chef, et accord entre les parties ; le comte en reconnaissance des soins sans nombre donnés à ses affaires, par feu M. Perrot, fait remise à son fils, de toutes les sommes pouvant être dues pour profits seigneuriaux ou arrérages de directes, et ledit sieur Perrot renonce à jamais former aucune répétition contre monseigneur le comte, pour raison de différents honoraires et déboursés qu'il aurait pu prétendre.

II. 10. (Liasse.) — 1 cahier in-folio, 134 pages, papier.

1701-1702. — Déclaration des vignes situées dans les paroisses de Germigny et de Tronsanges, marquées et cotées sur les plans en quatre feuilles, avec mémoire instructif délivrés à messieurs du Chapitre de Saint-Cyr, le 15 janvier 1702, par Levermé, arpenteur ; — feuille troisième desdits plans, concernant les vignes, situées dans la dîmerie de Chevreau en partie, sur la paroisse de Tronsanges.

II. 11. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio de 60 feuillets, papier ; 2 imprimés.

1750-1771. — Pièces relatives à la succession du sieur Claude-Marie Gayot, receveur de madame la maréchale, duchesse de Villars, en son marquisat de La Nocle, décédé le 17 décembre 1750. — Inventaire des biens dudit défunt; — procès-verbal de vente des meubles et effets trouvés en sa possession ; — état (imprimé), de la consistance et produit du duché de Villars, ci-devant marquisat de La Nocle, situé dans les provinces de Bourgogne et de Nivernais, composé de la terre et marquisat de La Nocle, de la terre et châtellenie de Savigny-Poil-Fol, de la terre et baronnie de Ternant, des terres et seigneuries de Maulaix, Fours, maisons en Longue-Salle, Chanlevois et Codde et de celle « d'Olnay » et Port-Tarault, avec leurs dépendances, lesquelles terres quoique séparées par des limites particulières, se joignent néanmoins toutes et sont « dans un même continent »; — affiche pour la vente à l'amiable ou par enchères desdites terres et seigneuries, etc.

II. 12. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1691-1785. — Imprimés. — Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, concernant les fonctions des procureurs de Sa Majesté et des villes et communautés du royaume ; — déclaration et ordonnances contre les mendiants et vagabonds valides, pour les contraindre d'aller travailler à la campagne ; — arrêts concernant le flottage des bois : les ustensiles des hommes qui assemblent les trains seront payés à raison de 6 livres 10 sols à Clamecy, et aux autres endroits plus bas, à proportion ; — nouveau réglement arrêté en l'assemblée tenue au grand couvent des Augustins de Paris, le 25 août 1726, fête du roi Saint-Louis, pour assurer l'exécution de la fondation de Nevers et faciliter le paiement des aumônes des filles mariées ; — 1756, arrêt qui permet aux sieurs de Langeron, de Truchy et Cadier, de continuer de tenir conjointement, un bac sur la rivière d'Allier, au port de Veurdre ; — 1770, arrêts portant réglement pour les colléges qui ne dépendent pas des Universités ; — édits concernant les Arts et Métiers ; — listes des seigneurs composant les assemblées du clergé de France ; — 1785, arrêt portant réglement pour la nomination des notables dans les bureaux d'administration des colléges et les officiers municipaux qui doivent en être membres.

II. 13. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1558-1789. — Autographes. — Diplômes ou lettres signés des rois de France Henri II, Henri IV, Louis XIV ; des comtes et ducs de Nevers et autres personnages; — 1593, certificat d'Henriette de Clèves, duchesse de Nivernois et de Réthélois, attestant que son amé et féal conseiller Christophe de La Chassaigne « n'a jamais été de la Ligue en les dernières guerres », qu'il a toujours vécu en véritable gentilhomme, etc.; — lettres-patentes d'Henri IV confirmant en conséquence ledit sieur de La Chassaigne, dans son ancienne noblesse ; — 1687, lettres de provision de l'office de procureur postulant es-justices des bailliage, pairie, chambre des Comptes, etc., de

Nivernois, données par Mgr Philippe-Julien Mazarini-Mancini, duc de Nivernois, à maître Pierre Micault, procureur en l'Election de Nevers; — 1731, concession de jouissance d'un logement au château de Moulins, en faveur du sieur de la Motte, par Mgr le duc de Bourbon, duc de Bourbonnais; — 1756, diplôme de licencié en l'un et l'autre droit accordé par la Faculté de Paris, à maître Gilbert-Marie Pinet Desperrins, de Nevers, bachelier; — 1762, diplômes de bachelier et de licencié en l'Université de Bourges, délivrés à maître Joseph Guillier, du diocèse de Nevers; — 1766-1789, lettres d'affaires du duc de Nivernois, concernant l'administration de la ville de Nevers et de la province.

II. 14. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 3 pièces, papier

1357-1696. — TITRES ÉTRANGERS AU NIVERNAIS. — 1357, don de plusieurs cens fait « par lou signour Estene Mouretel, cureit de Saint-Jehan, *aliàs* li sires Estennes li prestres cureis de Saint-Jehan au nefmoustier », à la condition que les compagnons prêtres de la « commune frairie » établie en ladite église, devront chanter une messe en l'honneur de Saint-Jean, toute la vie dudit curé, « tant qu'il vikereit et qu'il aueroit lai vie ou corps »; — 1492, sentence du bailli de la justice temporelle de l'abbaye de Saint-Jean-es-Vignes-les-Soissons, portant condamnation d'amende honorable contre le sieur Gabriel Charpentier, demeurant à Saint-Baudry « nue teste, nuz piedz, à genoulx, tenant une torse de cire ardant en ses mains, pesant deux livres », envers messire Simon Potier, prêtre, religieux de ladite église Saint-Jean et curé dudit Saint-Baudry, pour violences et insultes faites à la personne du sieur curé; — copie en forme de vidimus des lettres-patentes d'Henri II et François II (1558-1559), qui permettent aux habitants de Moulins-en-Bourbonnais, de choisir des gens de robes pour maire et échevins, nonobstant l'édit de 1547 qui le défendait, ladite copie faite à la requête des échevins de Nevers, comparans par Jean Chevalot, leur messager venu exprès; — 1696, copie de fragment du terrier du prieuré de Saint-Nazaire de Bourbon-Lancy, dont messire Etienne Faye, docteur en droit, est de présent prieur commendataire et administrateur perpétuel, etc.

II. 15. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio de 94 et 113 feuillets, 10 pièces, papier.

1717-1819. — INVENTAIRES : 1717, par ordre de M. Turgot, intendant de la Généralité de Moulins, après la suppression des offices municipaux en titres, mesure qui avait amené une déprédation considérable des principaux titres de la ville; — 1738, par Gabriel Vallin, secrétaire de l'Hôtel-de-Ville. Cet inventaire détaillé est précieux en ce qu'il fait connaître beaucoup de titres aujourd'hui disparus, et nous avons le regret de le dire, disparus depuis fort peu d'années; — dans la première liasse, qui concernait les priviléges de la ville, sont mentionnés : 1° un titre latin de 1231, contenant les priviléges accordés par Mgr Guy, comte de Forest et de Nevers, et Mathilde, son épouse, aux bourgeois et habitants de la ville; 2° un titre du pape Innocent IV, troisième année de son pontificat, portant confirmation desdits priviléges; 3° autres titres de confirmation, par Gautier de Châtillon, seigneur d'Agnon, par Michel, archevêque de Sens, par l'archevêque de Lyon, par Henri, évêque d'Auxerre, par Guy, évêque d'Autun, par Hugues, évêque de Limoges, etc.; — inventaire très-sommaire, dressé le 29 ventôse, an VIII; — fragment d'inventaire, commencé en 1819, par M. Claude Maillard de Jully, ancien avocat au parlement, juge au tribunal de première instance à Nevers, à la requête de M. de la Vesvre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maire de la ville de Nevers.

Département de la Nièvre

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE BB.

(Administration Communale).

BB. 5 *bis.* (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1666-1721. — Officiers de Ville. — Horlogers. — 1666, bail d'entretien de l'horloge de Nevers à Abraham Cosin, maître « horlogeur », demeurant en cette ville; — 1676, nouveau bail à François Grillet, maître coutelier de cette ville; — 1688, requête à Mgr l'intendant, par André Picard, maître horloger et habitant de Nevers, exposant que ses prédécesseurs pendant plus de 80 ans, et le suppléant pendant plus de 15 ans, ont conduit l'horloge, à la satisfaction du public, mais que parce qu'ils faisaient profession de la religion prétendue réformée, quelques envieux, ignorants de la fabrique et conduite des horloges en prirent occasion de briguer leur emploi, qui fut en effet par les échevins commis à un coutelier, etc., le suppléant ayant fait cesser la cause pour laquelle il avait été changé, et par l'abjuration publique qu'il a faite entre les mains de Mgr l'évêque de Nevers, avec toute sa famille depuis 7 ans, étant dans la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine dans laquelle il proteste de vouloir persister, il demande à être rétabli dans son ancien emploi; — 1689, ordonnance de Mgr l'intendant que ledit Picard sera continué par les échevins dans l'emploi qu'il a eu ci-devant; — 1693, prise de possession de l'horloge, par Claude Murat, maître horlogeur, au lieu et place de François Grillet, décédé depuis quelques mois et procès-verbal de visite dudit horloge, par honorable homme Denys Loche, maître serrurier, homme capable et expérimenté en son art, pour savoir s'il est délaissé en bon et suffisant état; — 1712, prise de possession par Philibert Loche, serrurier, à la place de Claude Murat, décédé le 7 avril; — 1717, requête de Joseph Baptendier, natif d'Autelner en Savoie, maître « orlogeur », demandant la conduite du « gros orloge » de la ville; — 17 janvier, prestation du serment accoutumé, par ledit Baptendier, etc.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE CC.

(Impôts et Comptabilité).

CC. 134 *bis*. (Liasse.) — 46 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1762-1790.— TAILLES. — Demandes en surtaux par devant les juges de l'Election de Nevers ; — Extraits : des registres de l'Election, — du rôle des tailles de la ville, — des registres de délibérations de l'Hôtel-de-Ville, etc., tous actes d'un intérêt personnel assez médiocre ; — 1763, réclamations : de la veuve Hude, manufacturière en faïence, laquelle loin d'éprouver de l'augmentation sur ses impositions devrait être soulagée, tirant à peine de sa manufacture « à cause de la chute du commerce », le bénéfice nécessaire pour ses premiers besoins, etc. ; — du sieur Pierre-Louis Perronny, qui ayant quitté le commerce d'orfèvre pour faire valoir la manufacture de faïence du « Bout-du-Monde », a été imposé comme orfèvre et comme manufacturier ; — du sieur Claude Roux du Chagnat, marchand et fermier de la manufacture de faïence des sieur et dame Seigne, lequel a été imposé comme marchand de bois, parce qu'il est en effet associé, pour une faible portion à la coupe du bois de la communauté de Prémery, dans la mesure qui lui sert pour faire valoir sa manufacture, et qu'il n'est pas de manufacturiers qui ne prennent de pareilles exploitations, « que d'ailleurs, dans le temps présent où le commerce languit, où les manufactures sont mortes, les profits sont trop médiocres pour donner lieu à de fortes augmentations », etc. ; — des sieurs Décolons, Jean-Marie Gueneau, Bougarel et Custode, tous quatre aussi manufacturiers en faïence, demandant décharge d'une augmentation à eux imposée à cause d'une roue de moulin à blanc, proche la chapelle de Saint-Nicolas, dont ils font usage comme fermiers « attendu que sous la dénomination de manufacture on comprend toutes les dépendances et généralement tout ce qui est nécessaire à l'exploitation », etc. ; — de Guillaume Durand, tapissier, en la rue et paroisse de Saint-Martin, à cause d'une augmentation de ses tailles, d'autant plus vexatoire et exorbitante que « le métier de la tapisserie qu'il exerce et qui est le seul mobile de sa fortune est un métier ingrat », etc. ; — requête de messire Robert-François Gascoing de Bernay, ancien mousquetaire de la garde du Roi, opposant au rôle des Tailles, ensemble la capitation et autres impositions accessoires à lui données, fondant son opposition sur ce qu'il est noble d'extraction, comme il le prouve par sa

généalogie détaillée depuis l'an 1473, où Pierre Le Gascoing, écuyer, seigneur du « Chesnet », épouse Jeanne Boursée, fille de André Boursée, écuyer, seigneur de Saint-Bedan; — il est fait mention dans cette généalogie, d'une fondation faite le 21 mars 1637, par Jacques Gascoing, écuyer, seigneur de Berthun, conseiller du Roi, lieutenant-général au bailliage royal et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, au nom de Marie Chaludet, sa mère, veuve d'Etienne Gascoing, écuyer, d'une chapelle dédiée à Saint-Joseph, en l'église des Augustins de Saint-Pierre-le-Moûtier, où les armes dudit Etienne qui sont 3 raisins couronnés, devaient être mises à la clé de l'arcade, etc.; — sentence de l'élection du 29 avril 1775 qui condamne les maire et échevins à prendre une délibération dans quinzaine, sur la demande dudit Gascoing, sinon sera fait droit, etc.; — assignations aux maire et échevins, à la requête de plusieurs particuliers qui se prétendent surtaxés; — 1786, assignation par Paul Degois, qui se prétend surtaxé à cause de ses infirmités et de sa vieillesse; les officiers municipaux répondent avec beaucoup de vivacité que ledit Degois, ancien marchand de bois et aussi ancien fermier est propriétaire de la maison qu'il occupe, qu'il vit bourgeoisement et qu'il ne saurait en conséquence se vouloir mettre à l'abri des impositions publiques, ceux qui doivent les supporter sont les gens de cette classe plutôt que les artisans chargés de famille, etc.; le sieur Degois réplique que « s'il vit bourgeoisement, sa qualité de bourgeois ne l'enrichit pas, depuis l'échevin jusqu'au dernier des états, tout habitant est bourgeois », etc.; par sentence de l'élection, la ville est condamnée et la taille de Degois, ramenée à l'ancien rôle; les officiers interjettent appel, etc.

TABLES

L'instruction ministérielle du 25 août 1857, relative au classement et à l'inventaire sommaire des Archives Communales antérieures à 1790, recommande expressément la confection de 3 tables mentionnant les localités, les personnes et les matières désignées dans les divers dossiers des archives. Ce sont ces trois tables qui vont suivre.

La première, la *Table Géographique* comprend les noms de lieux habités, de cours d'eau, de bois, cités dans l'*Inventaire*, avec l'orthographe des documents originaux. Lorsque ces noms sont étrangers au département, on s'est contenté de les indiquer en lettres italiques, sans autre désignation. Pour les localités du Nivernais, les chefs-lieux de commune, de canton, ou d'arrondissement ne portent non plus aucune indication; seuls, les hameaux et écarts sont accompagnés du nom de la commune où ils se trouvent situés.

La *Table Onomastique* comprend le plus grand nombre des noms de personnes cités dans l'*Inventaire*. Tous les personnages historiques, rois et reines de France, comtes, ducs, évêques de Nevers et autres grands seigneurs ou dignitaires ecclésiastiques, étrangers ou non au pays, ont leurs noms placés à la lettre de leur nom de famille. Mais, il a fallu grouper sous un même titre, pour rester dans de justes limites, toutes les indications concernant les nombreux personnages de quantité de vieilles familles Nivernaises, ainsi : les *Des Colons*, *de Corbigny*, *des Trappes*, les *Gascoing*, les *Pinet*, les *Rapine de Sainte-Marie* et autres. On a cru cependant devoir aussi donner les noms des échevins et des divers officiers de l'Hôtel-de-Ville, notamment des receveurs ; enfin, on trouvera en se reportant à la *Table des Matières*, aux articles: artillerie, brodeurs, écoles de Nevers, émailleurs, enlumineurs, faïenciers, horlogers, imprimeurs, libraires, médecins, orfèvres, peintres, potiers de terre, potiers d'étain, sculpteurs, verriers et verriniers, un grand nombre de noms d'artistes qui, pendant près de cinq siècles ont illustré notre cité.

La *Table des Matières* renvoie indistinctement à tous les faits importants qui sont marqués dans l'*Inventaire*. Plus longue que les précédentes, elle est aussi la plus intéressante ; il suffit pour s'en convaincre, d'en parcourir les colonnes. Outre les indications si précieuses pour l'histoire de l'art à Nevers, indications qui viennent d'être rappelées, on trouvera aux mots : *autels*, *communautés*, *confréries*, *croix*, *églises et chapelles*, *paroisses*, etc., une mine de documents pour notre histoire religieuse, et l'histoire civile trouvera sa large part en consultant les mots : *collége*, *corporations d'arts et métiers*, *feux de joie*, *foires*, *fontaines*, *ponts*, *portes*, *puits*, *tours*, *etc.*

Qu'il nous soit permis, en achevant cet *Inventaire* lentement élaboré pendant près de dix années, un siècle pour notre temps! d'offrir en notre nom, disons-mieux, au nom de tous les amis de notre histoire locale, un hommage de reconnaissance à l'administration municipale de Nevers, qui, malgré les difficultés des temps, a tenu à honneur de conduire à bonne fin, une publication que d'autres villes plus importantes pourraient lui envier.

Coulanges-les-Nevers, Octobre 1876,

F. BOUTILLIER.

TABLE GÉOGRAPHIQUE.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

U

V

TABLE ONOMASTIQUE.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

TABLE DES MATIÈRES.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

ERRATA.

Séries : BB. 7, 2ᵉ colonne, 12ᵉ ligne; au lieu de 1789, *lisez* : **1768.**

BB. 18, 1ʳᵉ ligne ; au lieu de 1556-1559, *lisez* : **1569.**

BB. 39, 1ʳᵉ ligne ; au lieu de 1715-1750, *lisez* : **1730.**

CC. 17, au lieu de Madame de *Conty*, *lisez* : de *Coucy*.

CC. 33, au lieu de *Isaury* de la Forest, *lisez* : *Henri*.

CC. 105, au lieu de Philibert Haussier, *peintre*, *lisez* : *paintier*.

CC. 151, au lieu de Erard *Bourdin*, *lisez* : *Bardin*.

CC. 184, au lieu de 9 livres, *lisez* : 19.

CC. 279, 1ʳᵉ colonne, 18 ligne; au lieu de la *procession*, *lisez* : sa *profession*.

CC. 184, 310, au lieu de la *Giraudière*, la *Girondière*, *lisez* : la *Giroudière*.

EE. 4, 2ᵉ colonne, au lieu de lettre *d'Henri IV*, *lisez* : *d'Henri III*.

GG. 158, complétez le mot de la 8ᵉ ligne et *lisez* : *tendant*.

GG. 159, dernière ligne, après sœur Nannon, *intercalez* : *chargée de la dépense* du dehors.

Nevers, imp. J. Vincent.





